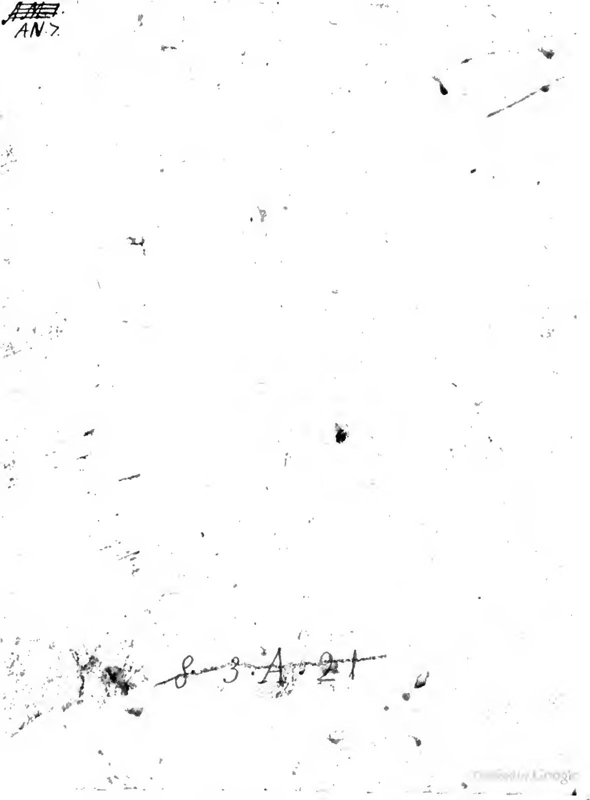







AN 7
8-3-A-21

HISTOIRE
DE
CHARLES IX.

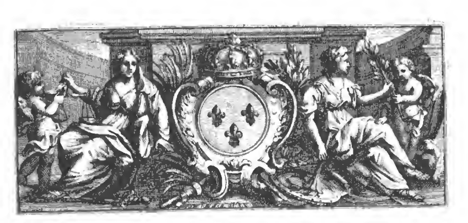
Par le Sieur VARILLAS.

TOME PREMIER.

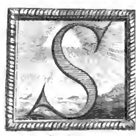


A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. LXXXVI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



AU ROY.





IRE,

Il n'est pas possible d'écrire l'Histoire de CHARLES IX. sans commencer le Panegyrique de VOSTRE MAJESTE'.

*On y voit par tout les brêches faites à la Monarchie Françoise, sous le malheureux Regne de ce Prince; & Vostre MAIESTE' les repare d'une maniere si glorieuse, que Dieu semble ne les avoir pas tant permises pour punir les pechez de nos Peres, que pour faire admirer davantage la felicité dont nous joüissons. L'Heresie * avoit étably dans la France une espece de Republique, sur des fondemens que le Chancelier de L'hospital, le plus grand Politique de son temps, estimoit aussi solides que ceux de la Couronne; & Vostre MAIESTE' les sappe par des voyes si moderées que l'Etat n'en souffre aucune incommodité. Cette Republique avoit ses Loix, ses Magistrats, ses forces, ses finances, ses Places de seureté, & ses alliances avec les Etrangers; & l'on ne trouve plus rien de tout cela que dans l'Histoire des cinq derniers Roys, prédecesseurs de Vostre MAIESTE. L'Heresie avoit perdu quatre Batailles, sans en estre affoiblie; & Vostre MAIESTE' la détruit, sans la combatre. L'Heresie avoit fait entrer dans le Royaume des Armées Allemandes, qui l'avoit ravagé jusqu'à la riviere de Loire; & Vostre MAIESTE' a preservé l'Allemagne*

* Le Party Calviniste.

du pillage des Turcs, par l'envoy des Troupes qui les ont vaincus sur le bord du Râab. L'Heresie acheva de dépoüiller CHARLES *des Conquestes que ses Ancestres avoient faites durant soixante & dix ans; & Vostre* MAIESTE' *a rétably les anciennes bornes de sa Monarchie, en poussant ses Conquestes de-là les Alpes & jusqu'au Rhin. L'Heresie avoit fait dissimuler à* CHARLES *l'affront que les Espagnols luy firent au Concile de Trente, sur le sujet de la Préseance; & Vôtre* MAIESTE' *en a tiré une reparation authentique, en obligeant leur Ambassadeur à declarer en presence des Ministres des Princes étrangers,* Qu'ils *avoient mal à propos contesté cette Préseance.* CHARLES *perdit ses meilleurs Soldats à recouvrer le Havre-de-grace, que les Calvinistes avoient livré aux Anglois; & Vôtre* MAIESTE' *a tiré de leurs mains Dunkerque, sans qu'il en ait coûté de sang. La Rochelle eut l'impurdence de s'ériger en Republique, sous le Regne de* CHARLES*; & Vostre* MAIESTE' *a retably dans Strasbourg les droits de sa Couronne. L'Heresie, aprés avoir armé les enfans contre leurs peres, mit la division jusques*

dans la Maiſon Royale ; & le dedans de la France n'a jamais eſté ſi longtemps ny ſi generalement tranquile que ſous le Regne de Voſtre MAJESTE'. La poſterité n'aura donc pas lieu de s'étonner qu'un Prince ſi zelé pour le retabliſſement de la Religion Catholique, ait donné la Paix à l'Europe, d'une maniere qui le met au deſſus de tous les Roys. Les Conquerans dans tous les ſiecles avoient bien imposé des Loix ; mais ils n'avoient pas trouvé le ſecret de rendre ces Loix agreables aux vaincus, ny de leur perſuader qu'ils en tireroient de grands avantages. Un effet ſi merveilleux eſtoit reſervé ponr le fameux projet que Vôtre MAJESTE' fit preſenter à l'Aſſemblée de Nimegue : Les plus éclairez des Plenipotentiares l'accepterent d'abord ; & les autres qui different par jalouſie, ou par ignorance de leurs veritables intereſts, avoüerent, aprés avoir allongé la Negociation une année entiere, Que Vôtre MAIESTE' connoiſſoit mieux qu'eux, ce qui leur eſtoit propre. Le Projet fut converty en Traité de de Paix, & les Politiques ne ſe laſſeront jamais d'amirer qu'il n'y euſt pas un ſeul Article de changé. C'eſt icy que l'on ne ſçau-

roit assez louër la profonde Sagesse de Vôtre MAJESTÉ, ny comprendre l'etenduë de son bonheur, que par opposition au malheur de CHARLES. *La France n'avoit point esté plus affoiblie au dedans, ny moins respectée au dehors, qu'elle le fut sous la minorité de ce Prince; & il n'y en a jamais eu de si triomphante que celle de Vôtre MAIESTÉ, puisqu'elle est signalee par le gain des cinq Batailles de Rocroy, de Kempen, de Fribourg, de Norlingue & de Lens. La plus forte & la plus contestante inclination de* CHARLES *fut de donner à ses Sujets une Paix solide. Il y travailla toute sa vie, & son ouvrage ne fut pas plus avancé à la fin de son Regne, qu'il l'avoit esté au commencement. Il se consola en mourant de n'avoir point de Fils, par la raison qu'il n'en pouvoit laisser qu'au berceau, & que l'Etat avoit besoin d'un Roy majeur Vôtre MAJESTÉ possede le comble de ce que* CHARLES *n'osa esperer: Monseigneur le* DAUPHIN *a un Fils; & le calme de la France est si profond, qu'elle ne sçauroit desormais estre troublée que par elle-même. Il ne reste plus rien à souhai-*

ter pour Vostre MAIESTE' que la continüation & la longue durée de tant de prosperitez ; & ce sont là les vœux,

SIRE,

De Vostre trés-humble, trés-obéïssant
& trés fidéle Sujet & Serviteur,
VARILLAS.

AVERTISSEMENT.



E me ſuis aviſé de mettre devant cette Hiſtoire au lieu de Préface, un éclairciſſement ſur les principaux Manuſcrits dont elle eſt tirée. Je ne ſçay ſi j'ay bien ou mal fait, & je ne puis l'apprendre que par le ſuccés. S'il eſt favorable, je continüeray de même dans mes autres Ouvrages, & s'il ne l'eſt pas, je me corrigeray.

JE commence par le DUC D'ANJOU, parce que l'on ſçait aſſez que Charles IX. abandonnoit la compoſition de ſes dépêches aux Secretaires d'Etat, au lieu que le Duc d'Anjou écrivoit luy-même, ou dictoit la plûpart des ſiennes, & croyoit l'emporter en cela ſur ſon Frere, quoy qu'il luy cedaſt pour la netteté de l'expreſſion, & pour la Poëſie.

ELISABETH D'ANGLETERRE s'eſtoit propoſée d'imiter dans ſes Lettres, la devotion affectée de Ferdinand & d'Iſabelle Rois d'Eſpagne; mais il faut avoüer qu'elle en eſt fort éloignée. Il eſt plus mal-aiſé de déterminer, ſi elle les égale dans le rafinement de la Politique; & comme je ne voudrois pas avancer avec les Eſpagnols, qu'elle n'en approche pas, je ſerois aſſez du ſentiment des Anglois les plus moderez, qu'elle ne leur eſt point inferieure; On a tort de reprendre la multitude des paſſages qu'elle infere dans ſes longues Dépêches, & de l'attribuër au deſir de paroître ſçavante; c'eſtoit-là le ſtile à la mode, & l'on euſt trouvé étran-

ē

ge qu'elle eust ecrit autrement ; témoin cet Ambassadeur de France si celebre dans les pays étrangers, qui rendant compte de sa Negociation a un Secretaire d'Etat, & n'ayant pû faire entrer dans la Lettre huit passages, écrivit pour cela seulement une seconde Lettre par le Courier suivant Il n'est pas si aisé d'excuser Elisabeth de ses redites, ny de ce qu'elle se rend importune, en demandant trop souvent des graces pour les Calvinistes de France.

CATHERINE DE MEDICIS estoit venuë en France à l'âge de quatorze ans, & s'estoit fort étudiée à nôtre Langue. Elle ne cedoit à aucune autre Dame, pour la vivacité & la solidité de l'esprit, non pas même à la Reine MARGUERITE, Sœur de François premier. Elle estoit charmée des soixante-douze Nouvelles de cette Princesse, & elle en avoit composé cent par émulation : Cependant, lors qu'elle confronta son Ouvrage avec celuy de Marguerite, elle le trouva tellement inferieur qu'elle le supprima, comme si d'un côté elle n'eust pû se resoudre de luy ceder l'avantage, & de l'autre elle eust fait conscience de le disputer. Il est pourtant vray, que la Reine de Navarre ne luy estoit pas preferable en toutes sortes de stiles ; & que sa Negociation en Espagne durant la prison du Roy son Frere, qui est la seule dont elle s'est mêlée, n'obscurcit pas la moindre de celles de Catherine, quoy qu'elles soient en trés-grand nombre. Ainsi on expliquera peut-estre nettement le caractere de ces Princesses, si l'on dit que Catherine dressoit mieux une Dépêche sur les affaires d'Etat, & que Marguerite dictoit de meilleure grace un conte fait à plaisir. On ne sçait au reste, si ce fust Catherine ou Philippe second son Gendre, qui inventa l'art de cacher aux Ambassadeurs ordinaires, le secret des choses les plus importantes dont ils estoient chargez ; mais il est certain qu'avant l'une & l'autre, le rafinement n'avoit point esté porté jusques-là. Ils en userent de concert à l'égard de S. SULPICE, Ambassadeur ordinaire de France à Madrid, sous la minorité de Charles IX.

Catherine traitta pour lors de trés-grandes affaires avec l'Espagne; & quand on n'en demeureroit pas d'accord, on ne sçauroit nier que celles qui se terminerent depuis à la fameuse Conference de Bayonne, n'y eussent esté pour le moins ébauchées. Il paroist toutefois par les Dépêches de Saint-Sulpice, qu'il n'en fut point informé, qu'on ne l'occupoit qu'à des bagatelles, & qu'on luy donnoit la mortification, lors qu'il y avoit à negocier quelque chose de meilleur, d'envoyer à Philippe second, le Baron de la Roche en qualité d'Agent secret, qui se contentoit de loger chez l'Ambassadeur, & ne luy communiquoit rien du sujet de son voyage. *Gentilhomme de Bretagne.*

LE CARDINAL DU BELLAY s'explique d'une maniere plus étenduë que Langey & Martin du Bellay ses Freres; mais il déplore trop son malheur, & montre évidemment qu'on n'est plus en état de se passer de Negociation, quand on s'en est une fois mêlé. On l'avoit relegué à Rome, sous pretexte qu'on le jugeoit necessaire dans le Consistoire: Cependant on ne luy donnoit aucune part des affaires de France, quoy qu'il s'en fust autrefois acquité avec beaucoup de gloire, & c'est-là pour luy un sujet de déplaisir dont il n'est pas consolable. Il sembloit qu'il fut né pour cette sorte d'Employ; & il s'y estoit plû de maniere, que quand on l'en avoit privé, il avoit plus pensé à le recouvrer qu'à témoigner son ressentiment: De-là vient qu'il n'oublie rien pour fléchir la personne qui avoit le plus contribüé à sa disgrace, & ceux qui ont voulu l'accuser de lâcheté, n'ont pas pris garde qu'il estoit plus touché des troubles de sa Patrie, que de son propre malheur; & que ne pouvant s'empêcher d'apprendre dans le Consistoire dont il estoit Doyen, les fautes de ceux qui luy avoient succedé dans le Ministere, il craignoit que l'on ne réprochât à sa memoire, de n'avoir pas esté assez bon François, s'il ne s'offroit luy-même pour y remedier. Il y a de l'apparence qu'on l'eust rétably s'il eust vécu d'avantage, & qu'il eust eu sujet de mourir content; mais une défaillance de nature l'emporta dés la premiere

année de la Regence, & ne donna pas le loisir à la Reine de reconnoître ses services, en luy permettant de les continuër. Il rend dans ses Lettres, un compte trés exact de ce qui se passoit dans le sacré College, dont il importoit que la France fust informée, & l'on y lit force particularitez qui ne sont point ailleurs.

LE CARDINAL DE TOURNON est au contraire fort resserré, & ne charge son papier de rien de superflu ; mais il est dur, & ses parentheses embarrassent quelquefois. L'AMIRAL D'ANNEBAUT & luy, avoient eu la direction des Affaires les sept dernieres années du Regne de François premier ; c'est-à-dire pendant la disgrace du Connêtable de Montmorency : Mais le Connêtable estant devenu principal Ministre & Favory de Henry second, avoit envoyé le Cardinal de Tournon à Rome, où il eut sujet de se consoler de son exil, par le bon accüeil que luy fit le Pape Paul III. On le croyoit autheur des premieres severitez exercées contre les Heretiques, quoyque François premier eust une aversion naturelle pour eux, & cette consideration luy rendit toûjours favorable la Cour de Rome : Mais d'un autre côté, elle empêcha son retour en France, dans la crainte qu'eut Catherine de desesperer le party Protestant, en témoignant de la confiance à son plus grand ennemy.

LE CARDINAL DE LORRAINE a de l'élegance & de la force : Il écrit en homme de qualité, il est le maître de sa matiere, & s'en jouë quelquefois à son gré. Il paroist capable de toutes sortes d'affaires, & se démesle agreablement de celles des Finances, & de la Theologie. Il ne se détermine pas aisement ; mais quand une fois il a pris party, il ne sçait plus se retracter. Ses amis & d'autres personnes ausquelles il avoit d'ailleurs beaucoup de creance, tâchant en vain de luy dissuader le Colloque de Poissy, en luy remontrant les fâcheuses suites qu'il aura, il avoüe de bonne foy, que s'il estoit a recommencer, il feroit plus de

reflexion sur leurs raisons ; mais il pretend que son honneur est desormais trop engagé à tenir la Conference, & poursuit là-dessus sa pointe. Il est pourtant vray, qu'il changea de stile à la mort du Duc de Guise son frere aîné, & que depuis, il s'accommoda d'avantage à l'humeur & à l'intention de ceux ausquels il écrivoit.

LE CARDINAL BORROME'E, si connu sous le nom de Saint Charles, n'écrit point de Lettres en qualité de Cardinal Neveu, aux François, qui ne leur soient desagrables. Il estoit prévenu de l'opinion que le Chancelier de l'Hôpital avoit trop de credit, & qu'il favorisoit les Calvinistes : que c'estoit pour leur faire sa cour, qu'il ne vouloit point de Concile general, & qu'il abhorroit sur tout la continuation de celuy de Trente : Que c'estoit par ses conseils que la Reine en demandoit un National, & qu'il mettoit tout en œuvre pour y disposer le Pape, dans la ferme resolution qu'aprés avoir épuisé tous ses artifices, si sa Sainteté s'obstinoit à le refuser, on ne laisseroit pas d'en convoquer un à Paris & de l'y tenir. Cette dangereuse conjecture, regne pour ainsi dire dans toutes les Dépêches du Cardinal Borromée, & de-là vient qu'il fait de la peine à ceux qui les reçoivent, & qu'ils luy en font à leur tour, en n'y répondant pas toûjours à son gré. On y découvre au reste un caractere de pieté, qui n'est presque pas imitable ; & quand elles n'auroient que cette singularité, elle seroit suffisante pour attirer à les lire.

HYPOLITE D'ESTE, CARDINAL DE FERRARE est plus agreable, aussi avoit-il connu les Ministres de France, & s'estoit fait reciproquement connoître d'eux dans son voyage à Paris, où la Cour avoit esté ravie de trouver des inclinations toutes Françoises dans un Prince Italien. Il l'avoit charmée par le luxe de sa Table, par la magnificence de son Train, & sur tout par le choix de ses domestiques. Chaque courtisan y avoit trouvé des gens conformes à son genie, &

rares dans les fonctions du corps & de l'esprit. Les doctes n'y manquoient pas; & lors qu'il fut question de negocier, on eust en teste des Commissaires Italiens presque aussi bien informez des libertez de l'Eglise de France, que les Conseillers d'Etat du Roy Trés-Chrêtien.

LE CARDINAL ALEXANDRIN n'agréa pas au commencement de sa Legation, non plus que saint Charles, mais il plût à la fin aussi bien que le Cardinal de Ferrare. On trouva mauvais qu'il fust allé à Madrid avant que de venir à Paris, & qu'il eust ainsi semblé préferer les Espagnols aux François. Il ne s'en excusa que sur l'ordre exprés du Pape son oncle, auquel n'avoit pû se dispenser d'obeïr: Mais quoy qu'il pust dire, on l'eust traité comme fut le Cardinal Bessarion par le Roy Loüis onze, pour estre allé visiter le Duc de Bourgogne avant sa Majesté, si Charles n'eust pas eu plus affaire de Pie cinquiéme, qu'en avoit Loüis de Pie second. Les instances du Cardinal Alexandrin pour recevoir le Concile, ne peuvent estre plus pressantes, mais la Cour de France répond d'une maniere à laquelle il ne juge pas à propos de repliquer.

On ne sçauroit icy dissimuler sans crime l'obligation de la France à Marguerite Reine de Navarre, pour luy avoir donné en la personne de JEAN DE MONTLUC, Evêque de Valence, l'homme du siecle passé qui réüssit le mieux en Negociation. Montluc fut tiré de l'Ordre de S. Dominique, où le desir d'étudier & le peu de bien de la Famille où il estoit né, l'avoient engagé. Sa bienfaictrice l'envoya à Rome, & luy fournit les moyens d'y subsister en personne de qualité. Il ne fut d'abord que Prothonotaire, & l'on ne le trouvera pas étrange, quand on sçaura que c'estoit-là comme l'école par où l'on commençoit à se former aux affaires de la Cour de Rome. Il travailla sous Urfé Ambassadeur de France auprés de Paul III. Et le Cardinal de Tournon persuadé qu'il estoit pour le moins aussi habile que celuy dont il écrivoit les

Dépêches, le luy fit donner pour successeur. Il eut treize autres Ambassades ensuite de celle-là; & il est surprenant qu'il n'en soit resté qu'une d'un si grand nombre, & qu'il ne se soit pas perdu un des Sermons dont il instruisoit son Peuple, quoyque son talent pour la Predication, n'approchast pas de celuy d'homme d'Etat. Aussi prit-il pour Devise ces Vers de Virgile,

Quæ regio in terris nostri non plena laboris?

Quel climat sous les Cieux n'est plein de mes travaux?

Au lieu de ces paroles de Saint Paul. *Væ mihi si non évangelisavero.* La Reine le connoissoit, & l'estimoit plus qu'aucun autre pour le Conseil. Elle ne s'expliquoit qu'à luy & à la Duchesse de Montpensier, sur les choses qui luy faisoient le plus de peine, & c'estoit dans ce Triumvirat secret, que se prenoient d'ordinaire les dernieres resolutions, qui fournissent la plus ample matiere de cét Ouvrage: Cependant sa Majesté ne le tint que rarement à la Cour. Elle l'envoya le plus souvent dans les Pays étrangers, où il n'estoit pas possible qu'elle le consultast seurement, ny qu'elle reçût promptement ses réponses. J'en ay quelquefois cherché la raison, & n'ay point esté satisfait, de celle que rend le Pere de la Compagnie de Jesus, qui a fait son Apologie. Il pretend que c'estoit à cause que sa Majesté n'avoit point de Ministre si habile: mais ce Pere ne sçait pas qu'il n'y eut que la Negociation de Pologne, dans laquelle Catherine crût absolument ne pouvoir se passer de Montluc; & quand elle eust esté dans la mesme opinion pour les autres, elle n'eust pas laissé de le retenir auprés d'elle, puisqu'il luy estoit moins important sans comparaison, d'employer au dehors des Ministres qui ne fussent pas si habiles, que d'avoir à la Cour une personne de la force de Montluc: Ce qu'il y a donc de plus vray-semblable selon moy, est que Montluc tout Evêque qu'il estoit, passoit dans le monde pour estre marié. Le scandale en estoit d'autant plus grand pour les Catholiques, que l'vêque perseveroit avec cela dans leur Communion. La Reine avoit interest de les ménager; cependant ils eussent

Malheur à moy si je ne presche l'Evangile.

Iean Coulommier.

achevé de perdre ce qui leur restoit de confiance en sa Majesté, s'ils eussent vû demeurer regulierement auprés d'elle, un Prelat qu'ils soupçonnoient de Calvinisme. Mais quant l'affaire de Pologne, les François Orthodoxes conviennent avec les Protestans, qu'il n'y avoit que luy capable de la terminer. La Reine voulut pourtant l'envoyer au Concile de Trente, pour deffendre les libertez de l'Eglise de France ; & il se mit en chemin avec d'autant plus de joye, qu'il se proposoit de montrer à cette auguste Assemblée, toute l'étenduë de son genie : mais la Cour de Rome l'empêcha de continuer son voyage, & il s'en plaint dans une de ses Lettres, avec tout le ressentiment possible sans perdre le respect.

L'émulation pour Montluc, rendit FRANCOIS DE NOAILLES, Evêque d'Acqs, son égal dans l'étude des belles Lettres, & dans la science du Cabinet. Il paroist par son Portrait de la main du Titien, & par ses Ambassades qui se sont conservées, que c'estoit un des Prelats de France le mieux partagé pour les qualitez du corps & de l'esprit. Il n'y en avoit point de meilleure mine, ny de plus riche taille. La Cour où son Frere aîné l'avoit engagé de bonne heure, luy avoit donné lieu de se perfectionner. Il n'avoit pas moins d'érudition que l'Evêque de Valence, quoy qu'il la cachast d'avantage ; & les rares Manuscrits Grecs qu'il avoit ramassez en Orient avec tant de soin & de dépense, & qu'il laissa à la Bibliothecque de Sorbonne, en sont autant de marques. Ses plus fameuses Ambassades furent celles d'Angleterre, de Rome, de Venise & les deux de Constantinople. Il s'agissoit dans la premiere de celle cy, de tirer la Republique d'une Ligue avec le Pape & les Espagnols, qui l'eust entierement ruinée, & de sauver en la reconciliant avec les Turcs, Candie & les autres Isles qu'elle tenoit encore, puisqu'elle ne le pouvoit par les armes. L'Evêque d'Acqs en vint à bout ; & les Espagnols qui ne pouvoient s'en vanger directement, luy susciterent une fâcheuse affaire. Le Cardinal Alexandrin
se

se declara contre luy par ordre exprés de la Cour de Rome, qui en avoit fait un des principaux Articles de sa Legation en France, & demanda qu'on le r'apellast des Pays étrangers; mais quelque besoin qu'eust alors le Conseil de France de la Cour de Rome, il ne pût se resoudre de sacrifier un homme qui ne l'avoit choquée qu'en obeïssant à son Maître. Il refusa nettement le Legat, & luy fit entendre que comme le Pape ne trouveroit pas bon que le Roy Trés-Chrêtien se mêlast des Ministres de sa Sainteté, sa Majesté ne souffriroit pas qu'il entreprist sur les siens. La Cour de Rome fut desabusée peu de temps aprés des mauvaises impressions que les ennemis de l'Evêque d'Acqs luy avoient données. Il la garantit de l'invasion dont la Flote des Turcs menaçoit ses côtes, & les remercimens qu'elle luy en fit, subsistent encore.

ODET DE COLIGNY, CARDINAL DE CHASTILLON, quoyque Aîné de sa Maison, s'estoit fait Ecclesiastique, pour subsister plus commodément & pour fournir à la dépense de ses Freres. Il s'estoit attaché à Catherine de Medicis dans le tems qu'elle craignoit d'estre repudiée, & que personne ne luy faisoit sa cour. Catherine luy en avoit sçû si bon gré, qu'elle n'eust pas manqué de l'employer aux Negociations, où il aimoit mieux exercer son adresse qu'aux armes, s'il ne luy en eust ôté l'occasion en se declarant Calviniste. Il se reduisit ainsi à ne paroître que dans les intrigues de son party, qui ne luy donnerent pas lieu de montrer tout ce qu'il sçavoit faire. Son principal employ fut auprés de la Reine Elisabeth, qui eut toûjours pour luy plus de consideration que pour aucun autre des Calvinistes étrangers. Ils avoient ensemble de longues conversations, & quoyqu'elle lui parlast plus volontiers de belles Lettres que d'affaires, elle ne laissoit pas de se relâcher sur plusieurs points qu'elle avoit resolu de ne pas accorder, quand il s'obstinoit à les vouloir; & de fait, elle assista plus puissamment les Calvinistes de France durant qu'il fut auprés d'elle, qu'elle n'avoit fait auparavant, & qu'elle ne fit depuis. Elle aimoit à lire ses Dé-

pêches, & admiroit la neteté, l'élegance, la douceur & la facilité de son stile.

MORVILLIERS, EVESQUE D'ORLEANS, s'estoit insinüé dans l'esprit de Jacqueline de Longrüy, Duchesse de Montpensier, au point qu'elle n'agissoit que par ses conseils dans les affaires d'importance; & comme la Reine n'avoit que cette Duchesse pour confidente, & que sa Majesté ne prenoit pas volontiers d'elle-même ses dernieres resolutions, Morvilliers estoit à peu prés l'arbitre de sa conduite. Ce qu'il y eut de singulier en luy, fut qu'il ne profita point de sa faveur indirecte, & que la Duchesse qui fit tant pour elle-même, & se procura cent mille écus de rente, ne fit rien pour luy. Il y a de l'apparence qu'il ne voulut pas s'élever d'avantage par moderation, ou de crainte de s'exposer plus en butte à ses ennemis. Il estoit déja tant soit peu suspect aux Catholiques du côté de la Religion, & s'ils l'eussent vû pourvoir des premieres dignitez de l'Eglise, ils se fussent emportez contre luy, & appliquez à rechercher le détail de sa vie qu'il vouloit cacher: c'estoit alors la mode de traiter de Calvinistes les gens d'un sçavoir extraordinaire, sur tout s'ils entendoient les deux Langues originales de l'Ecriture sainte, l'Hebreu & le Grec; & la regle estoit si generale, que personne n'en fut exempt. Au reste il y a toûjours du bon sens dans les Dépêches de Morvilliers; mais il seroit à souhaiter que les disgressions trop frequentes en fussent bannies.

L'ABBE' D'ELBENE s'énonce plus netement, & il y a plus à profiter dans sa lecture. Il'estoit frere de lait de la Reine, & elle avoit voulu qu'il la suivist en France. Elle ne luy avoit pas fait beaucoup de bien; cependant elle tira plus de service de luy seul, que de tous les autres Italiens qui s'étoient attachez à elle. Il n'estoit point encore sorty de Florence un homme plus adroit; & les Courtisans François qui l'avoient frequenté, & qui vécurent assez longtemps pour connoître le Maréchal d'Ancre, estimerent le second fort in-

ferieur au premier. Certes, d'Elbene avoit tout ce qu'il falloit pour traiter avec les François, sans les rebuter d'abord par son air étranger. Il contrefaisoit si parfaitement leur maniere d'agir, qu'ils la croyoient naturelle. Il les abordoit avec une ouverture de cœur, feinte à la verité, mais d'ailleurs trop bien fardée pour estre découverte, & les obligeoit à n'avoir point de secret pour luy. Il entroit dans les inclinations de ceux qu'il pretendoit gagner, & commençoit à negocier avec eux par les convaincre que leurs interests ne luy estoient pas moins chers que ceux de la Reine.

LE CHANCELIER DE L'HOSPITAL n'estoit pas moins poly. Ses Harangues sont pleines de gravité ; mais on voit dans ses autres Ecrits une gayeté qui ne paroissoit ny sur son visage, ny dans ses mœurs. Il va droit au bien public, & ne parle que de la Paix ; mais ce n'est pas toûjours au gré de la Reine, ny de ses Favoris. Elle l'écoute tant qu'elle croit ne pouvoir regner que par la Paix ; mais quand on luy fait accroire que les Catholiques la sacrifieront à la haine des Calvinistes, si elle laisse ceux-cy plus longtemps en repos, les conseils du Chancelier deviennent alors suspects, & le font enfin disgracier (par la même raison que Caton d'Utique resta seul de son party, quand il ne voulut entrer ny dans celuy de Cesar, ny dans celuy de Pompée, & qu'il en pretendit former un troisiéme qui devoit estre celuy de la Republique.) Le Chancelier passa dans sa maison de campagne les dernieres années de sa vie, & il y avoit commencé à écrire l'Histoire de son temps en Latin, d'un stile plus approchant de Saluste que de Tite-Live. Il y a de l'apparence que la crainte d'estre enlevé à tous momens, l'empêcha de continuër, & c'est un dommage irreparable. On eut appris une infinité de secrets qu'il pouvoit seul reveler, & il y eust au moins expliqué ce qu'il n'a dit qu'en termes obscurs vers le milieu de son Testament, où il fait l'abregé de sa Vie. Il semble qu'il s'y plaigne de la Maison de Guise, qui ne l'avoit pû souffrir dans les Conseils, aprés luy avoir attiré la haine des Ca-

tholiques zelez, sous pretxe du refus qu'il avoit fait de recevoir le Concile de Trente pour la Discipline.

Quoy que CHARLES DE COSSE' MARECHAL DE BRISSAC, eust esté élevé dans l'aversion de la Noblesse Françoise pour les Lettres, il n'oublia rien pour empêcher que l'éducation de ses Enfans ne fust en cela semblable à la sienne. Il voulut même que ses filles étudiassent; & Saint-Luc d'ailleurs si habile, disoit avoir trouvé dans l'aînée qu'il épousa, son Maître & sa Maîtresse. Ses Dépêches sont pleines de bon sens, & écrites d'une maniere noble & degagée, sur tout lors qu'il rend raison de sa conduite. On n'en sçauroit attribuer le stile à Villars Boyvin son Secretaire, qui n'en approche pas dans les Memoires qu'il a laissez de la Vie de son Maître. On ne trouvera point de Capitaine de son siecle, qui parle si modestement de soy. Il ne touche qu'en passant la plus belle de ses Actions, qui fut la surprise de Cazal, & il en attribuë presque tout le succés à ses Officiers. La politique ne sçauroit inventer plus de raisons, qu'il en employe pour détourner la Cour de rendre les quarante Places qu'il avoit conquises; & quand il n'en peut venir à bout, il prie qu'on le rappelle.

TRAJAN CARACCIOLI, PRINCE DE MELPHE, ne manqua ny d'esprit, ny de conduite. Le fameux stratagême dont il se servit pour détourner les Soldats François du frequent usage des duëls, en est une preuve incontestable: mais il écrit mal en sa Langue naturelle qui est l'Italienne, & plus mal encore dans la Françoise qu'il avoit apprise dans un âge trop avancé, & dans les Armées. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner qu'il soit si peu intelligible, & qu'il n'y ait presque pas de profit à faire dans la lecture de ses Dépêches, quand même il n'eust pas eu le malheur de se trouver dans la Lieutenance generale du Piémont entre Langey & Brissac, tous deux incomparables en ce qui luy manquoit

du côté de l'expression. FRANÇOIS DE COSSE', second Marêchal de ce nom, avoit esté peu connu du vivant de Brissac son frere. La vertu heroïque de l'aîné avoit obscurcy celle du cadet, & ne luy avoit permis d'éclater que sombrement, les Emplois de Cossé avoient toûjours esté subalternes à ceux de Brissac. Il n'avoit esté que son Lieutenant à l'Armée, & son soliciteur à la Cour, où il l'envoyoit passer tous les quartiers d'Hyver; mais aprés que la guerre du Piémont eust cessé, & que les deux freres ne furent plus à la Cour que sur le pied de Courtisans, Cossé fut plus consideré qu'il ne l'avoit esté jusques-là, & quand son frere mourut, il luy succeda pour ce qui regardoit la reputation. Il ne luy parut inferieur que pour le stile, & fit incomparablement mieux que luy ses affaires domestiques. Catherine eut plus de confiance en luy qu'en aucun autre des Capitaines François. Elle le fit sur-Intendant des Finances: Elle le mit auprés de son Fils bien-aimé le Duc d'Anjou: Elle deffendit à ce Prince de rien entreprendre que de concert avec Cossé: Elle approuva toutes ses actions durant deux ans; & l'on s'étonna mal-à-propos, qu'elle l'eust rendu si long temps arbitre de la fortune de la France.

TIMOLEON, FILS AINE' DE BRISSAC, eust surpassé son Pere & son Oncle, s'il eust parvenu à la moitié de leur âge; & l'on doute s'il est jamais né de Seigneur plus accomply que celuy-là. Buchanan qui l'avoit si bien instruit aux belles Lettres, ne luy avoit pas appris à négocier, puisqu'il ne se sçût jamais luy-même au sentiment d'Elisabeth d'Angleterre. On ne voit pourtant rien de plus délié que ce que Timoleon a écrit sur cette matiere; & il est fâcheux que Catherine ne l'ait occupé qu'à des intrigues de Cour. Si elle l'eust envoyé dans les Pays étrangers, il eust duré plus long-temps, & ne se fust pas moins signalé dans le cabinet, qu'il se fit admirer dans les Armées.

JACQUES DE SAVOYE, DUC DE NEMOURS, n'a

pas passé pour si grand Politique, qu'il l'estoit par la même raison que Timoleon ; c'est-à-dire, parce que les qualitez qu'il avoit pour la guerre & pour la Cour, éclaterent si fort qu'elles ne donnerent point aux autres le loisir de se produire. Ainsi peu de gens sçavent que c'est à ce Prince que la Monarchie Françoise est redevable de la facilité qu'elle trouva dans la conquête de Mets, & que ce fut luy qui dans les Conferences qu'il eut avec le Cardinal de Lenoncourt, ajusta les conditions sous lesquelles on permit au Connêtable de Montmorency de doubler les Compagnies d'Infanterie qui entreroient dans la Ville. Catherine se servit encore de luy pour entretenir le Duc de Savoye son cousin & son intime amy, dans de bonnes dispositions à l'égard de la France, & sur tout dans la volonté de donner passage par le Piémont aux Troupes & aux Recruës que le Pape & les Princes d'Italie envoyeroient au Roy contre les Calvinistes. L'incommodité n'estoit pas mediocre : Les Piémontois se lassoient de la supporter : Ils en murmuroient hautement ; & il estoit à craindre que le Duc de Savoye ne se laissast fléchir par leur importunité, quand même ce ne seroit que pour empêcher que l'on ne convertist en droit de passage la coûtume qui s'en introduisoit. Nemours servit en cela la Cour avec un applaudissement universel ; mais il ne fut pas si heureux dans son Traité avec Castelnau & Mazere. Il avoit promis & signé de les traiter en prisonniers de guerre, & pourtant il les mit entre les mains des Commissaires nommez pour faire leur procez. Il pretendit s'en excuser sur l'ordre contraire qui depuis luy vint de la Cour ; mais on luy répondit qu'il n'y avoit pas de Courtisan plus éclairé, ny qui la connust mieux que luy : Qu'il avoit dû prévoir qu'elle n'approuveroit pas le quartier qu'il donnoit aux principaux de la conspiration d'Amboise ; & que par consequent il avoit fallu ne se point engager, ou employer tout son credit pour obtenir la permission de tenir parole. Sa derniere intrigue fut pour ramener des Adrets à l'obeïssance du Roy, & il en vint à bout contre l'opinon de tout le monde.

LOUIS DE GONZAGUE, DUC DE NEVERS, Prince de la Maison de Mantoüe, estoit un si grand homme d'Etat, qu'il y a lieu d'estre surpris de ce que Catherine ne se servit pas plus souvent de luy, puisqu'il estoit Italien; qu'il avoit d'etroites liaisons avec la plûpart des Princes de son Pays, & qu'il ne cedoit à aucun François en zele pour la grandeur de la Monarchie, où il s'estoit marié, comme il parut dans son opposition de vive voix, & par des Ecrits tout-à-fait judicieux, à la restitution du Piémont. Les curieux ont cherché en vain ce qui pouvoit avoir obligé cette Princesse à le negliger, & les moins éclairez en ont attribué la cause à la jalousie que l'on a pour ceux de sa Nation, quand on les voit mieux établis ailleurs, qu'ils ne seroient chez eux; mais les plus rafinez ont mieux aimé croire que ce fut à cause que Nevers estoit Beau-frere du Duc de Guise. Quoyqu'il en soit, il fut un des huit que l'on dit avoir sçû la Saint Barthelemy avant qu'elle fust executée, & cette marque de confiance peut suppléer aux autres qui luy manquerent. Il vécut & mourut dans le même zele pour la prosperité des François: Il s'opposa seul dans le Conseil du Roy à la demande des Espagnols, qu'il leur fust permis de remettre à la chaîne quatre cens Turcs esclaves que la tempeste avoit jettez sur la côte de Calais; & convainquit ses Collegues, que ces miserables estoient devenus parfaitement libres au moment qu'ils avoient touché la Terre de France. Il fit des efforts extraordinaires pour sauver Cambray, & rendit l'ame de regret de les voir inutiles.

FRANCOIS DE VANDOSME, VIDAME DE CHARTRES, auroit esté privé de la moitié de la loüange qui luy est dûë, s'il n'eust point esté envoyé en Ambassade vers les deux Couronnes de la Grand'Bretagne. C'estoit le plus galant & le plus magnifique Courtisan de la Cour de France, qui n'eut de pareil en l'art de plaire que le Duc de Nemours, & qui fit beaucoup plus parler de soy, parce qu'il estoit plus riche, & que n'ayant point d'enfans, il ménageoit moins, &

furvenoit mieux à la dépense. La Cour d'Angleterre, & fur celle d'Ecosse estoient sauvages avant qu'il y allast. Il leur donna le goût de la politesse, & s'insinüa si bien dans l'esprit de ces Insulaires, qu'il obtint d'eux ce qu'il pretendoit. Il eust eu lieu de s'applaudir à soy-même quand il fust de retour en France, fur l'heureuse conclusion de deux Ambassades trés-difficiles, s'il n'eust trouvé la Cour tout-à-fait changée à son égard. On en devina deux causes, dont la derniere est la plus vray-semblable. Il y en eut qui pretendirent qu'il s'estoit rendu luy-même barbare en civilisant les Anglois & les Ecossois, & d'autres soûtinrent qu'il s'estoit fait Calviniste en Ecosse. La Reine trouva mauvais qu'il se fust trop declaré, & ne le compta plus au nombre de ses amis, dés qu'elle le vit dans le party de ses aversaires. Elle le fit emprisonner, & il en mourut de regret.

LE MARESCHAL DE BIRON passoit pour le meilleur Officier de guerre qu'il y eust en France, & l'on n'en étoit pas moins persuadé à la Cour que dans les Armées. Il n'estoit pas fâché de cette sorte de reputation ; mais il souhaitoit avec plus d'ardeur qu'on l'employast à négocier. Il ne se fust pas toutefois signalé dans les Traitez, & n'eust jamais esté General, si Gondy son amy, qui fut depuis Favory sous le Marêchal de Rets, ne l'eust détourné de la resolution de se confiner dans le Perigord. Il eut plus de part qu'aucun autre dans les trois premieres guerres contre les Calvinistes; mais il ne pût obtenir la permission de négocier seul la troisiéme Paix. On luy donna pour collegue Henry de Mesmes, alors connu sous le nom de Malasise, & depuis sous celuy de Roissi. Il y a de l'apparence que ce fut à cause que la Reine croyoit Malasise, principalement attaché aux interests du Duc d'Anjou, & qu'elle tenoit Biron plus dévoüé au Duc d'Alençon. Cependant Biron s'en attribuë toute la gloire, selon sa coûtume, de faire passer autant qu'il dépend de luy, pour subalternes les collegues qu'on luy donne. Il n'oublie aucune des précaution, qui servent à persuader le Public qu'il

est

est des plus zelez Catholiques; mais on ne le voulut croire ny sur sa parole, ny sur toutes ses autres demonstrations exterieures. Il passa toûjours pour estre du party de ceux que l'on appelloit politiques, qui n'agreoient pas à la verité que l'ancienne Religion succombast, mais ne vouloient pas non plus que la nouvelle fust entierement abolie, de crainte que cessant d'estre necessaires, on ne les considerast plus. Il seroit difficile d'excuser Biron sur le Mary qu'il donna à l'aînée de ses Filles: car encore que le jeune la Force qu'il avoit sauvé à la Saint Barthelemy, fust pour elle un party tres-avantageux, qu'il fust resté seul de sa Famille, qu'il eust beaucoup de bien, & que Biron n'en eust pas à proportion des enfans dont il estoit chargé, il ne falloit pourtant pas se hâter dans une affaire capable d'estre mal interpretée. Les services de Biron estoient assez grands pour obliger la Cour à pourvoir ses enfans, ou du moins à luy en fournir les moyens. Rien ne pouvoit le dispenser d'informer le Roy du mariage de sa Fille, avant que de le conclure au lieu que s'estant mis d'abord dans la même posture que s'il eust attendu qu'on l'attaquast dans la Bastile, il donna sujet de croire que sa conscience luy reprochoit d'estre Calviniste, ou qu'il présupposoit au moins que les Catholiques eussent cette opinion de luy. Il les y confirma par les nôces précipitées de sa Fille avec un homme qui venoit de courir un extrême danger pour la nouvelle Religion, & ne donna que trop de fondement à la Cour pour luy ôter le Gouvernement de la Bastille, aussi tôt qu'elle le pût sans trop hazarder.

ALBERT DE GONDY, MARESCHAL DE RETS, fut en ce point plus grand politique que Birun, & la maniere dont il se gouverna, est plus generalement approuvée. Il estoit Italien; & il n'y avoit point eu de Courtisan de cette Nation, qui eust esté favory en France depuis la Regence de la Reine Blanche. Les François n'avoient pû souffrir qu'un estranger leur enlevast les bonnes graces de leur Roy; & le Regne de Charles IX. estoit d'autant moins propre à les faire changer

de conduite à cét égard, qu'il y avoit deux puissantes factions appliquées à tirer la Cour chacune de son côté. Cét obstacle n'estoit pas seul, & il y en avoit un autre aussi difficile à vaincre. Catherine vouloit bien qu'il y eust des gens auprés du Roy, pour le servir & pour le désanuyer; mais elle entendoit qu'ils en demeurassent là, & qu'ils ne s'émancipassent pas même jusqu'à la familiarité de leur Maître, bien loin d'aspirer à devenir ses Favoris. Elle s'en expliquoit avec eux avant que de les introduire; & quand elle ne l'eust pas fait, ils sçavoient assez qu'elle ne souffriroit jamais de compagnon dans la faveur de son Fils, & qu'elle pardonneroit plûtôt tout autre attentat que celuy-là. Gondy estoit plus obligé que les autres de se soûmettre à ces conditions, parce que n'estant protegé que de la Reine, il se perdroit en ne luy obeïssant pas aveuglément. Il se proposa neantmoins de pousser sa fortune: Il devint en peu de jours le plus civil des Courtisans, & sembla n'estre auprés de Charles que pour solliciter des graces en faveur de ceux qui l'en prioient. Il disoit du bien de tout le monde, & ne parloit jamais au préjudice de personne; Il servoit dans les occasions sans attendre qu'on l'en priast, & les manieres dont il rendoit office, estoient plus charmantes que les offices qu'on recevoit de luy. Pour se maintenir, il fit peu à peu insinüer à Catherine par des voyes indirectes, que de l'humeur qu'estoit Charles, il ne pouvoit plus se passer de Faνory: Qu'il aimoit à se divertir avec de certaines gens: Qu'il en haïssoit d'autres jusqu'à ne pas souffrir leur aproche: Que c'estoit un mal necessaire de se conformer au moins en partie à son inclination; & que puisque la Reine ne vouloit pas qu'il eust d'autres Ministres qu'elle, il falloit qu'elle luy laissast la liberté de choisir un Favory, pourvû que celuy sur lequel il jetteroit les yeux, dépendist absolument d'elle; qu'il luy fust redevable de sa fortune, & qu'il ne se pust maintenir que par son moyen. Que toutes ces qualitez ensemble ne se trouvoient qu'en Gondy: Qu'il estoit la creature de Catherine: Que tous les Courtisans le sçavoient; & que quand il seroit ingrat, il y auroit

moins de peine à l'abaisser, qu'il n'y en auroit eu à l'élever. Catherine ne goûta pas d'abord ces raisons; & ce ne fut qu'à force d'y reflechir, qu'elle les trouva bonnes. Elle souffrit plûtôt qu'elle n'approuva, que Gondy s'insinuast autant qu'il pourroit dans l'esprit de Charles; & l'evenement justifia qu'elle n'avoit rien permis qui tournast à son desavantage. Gondy poursuivit son dessein; se fit unique Favory, & ne s'oublia pas, puis qu'il fut Duc & Pair, & Maréchal de France: qu'il acquit des biens immenses, & qu'il obtint une Princesse pour l'aîné de ses Fils: Mais en travaillant à s'agrandir, il ne negligea rien de ce qu'il devoit, & même de ce qu'il croyoit agreable à la Reine. Il conferoit regulierement avec elle à certaines heures: Il recevoit ses ordres pour ce qui regardoit le Roy: Il les executoit à point nommé; & prenoit si bien ses mesures, que jamais la Reine n'eut occasion de se plaindre de luy. *Le Marquis de Belle-Isle.*

CHARLES & RENE' DE BIRAGUE freres, étoient les derniers des Milanois restez au service de la France. Il y avoit de la diversité dans leurs genies; & si Charles réüssissoit mieux à la guerre, René estoit plus propre à la negociation. Il fit comprendre aux Princes d'Italie, qu'ils n'étoient gueres moins interessez que le Roy Trés Chrétien dans les guerres civiles de France; & que si les Calvinistes vainquoient ils establiroient ensuite dans l'Italie la Democratie qu'ils vouloient introduire en France: Que leur secte à la bien prendre, n'étoit pas capable d'une autre forme de gouvernement: Que les Italiens l'accepteroient volontiers, ou du moins ne s'y opposeroient pas beaucoup par deux principes. L'un, qu'ils n'avoient pas oublié la grandeur où ils s'estoient elevez sous la Republique Romaine & qu'ils esperoient y revenir: L'autre, qu'ils se plaignoient d'estre surchargez par leurs petits Princes. Ces motifs tirerent du S. Siege des Troupes qui se signalerent dans les trois dernieres Batailles données sous ce Regne, & de l'argent des Venitiens & du Grand-Duc de Toscane. Certes, toutes les personnes avec lesquelles René de Birague

negocia, luy rendent ce témoignage qu'elles n'ont jamais vû de Ministre dont les manieres fussent plus insinüantes. Sa douceur attiroit les cœurs, & sa sincerité les retenoit. On estoit excité à se fier en luy dés qu'on l'entendoit parler; & l'on se tenoit d'autant moins sur ses gardes, que l'on sçavoit qu'il ne pensoit pas à tromper, mais seulement à s'empêcher d'estre trompé. Il ne méprisoit le bien, ny par orgueil, ny par caprice; & il suffisoit de le connoître pour juger que c'étoit par un motif de vertu. Sa pauvreté n'estoit point incommode, & il n'importunoit pas plus ses amis que la Cour de la soulager. Il se passoit de peu, & ne s'en cachoit point.

CHARLES DE BIRAGUE avoit esté employé dans les guerres du Piémont: Il y avoit servy de l'épée & de la plume: Le Marquis du Guast, le Duc d'Alve & Ferrand de Gonzague, Gouverneurs de Milan, avoient consenty qu'il fist divers voyages auprés d'eux; & il en estoit rarement revenu sans remporter quelque satisfaction pour la France. Mais il paroist dans ses Lettres qu'il ne fust pas si heureux avec les Calvinistes, soit qu'il se tinst trop ferme à leur égard, ou que les affaires dont il s'agissoit, fussent plus mal aisées à resoudre. De là vient peut-estre que la Cour luy cacha quelques fois ses principaux desseins, & qu'elle ne luy découvrit que ceux pour l'execution desquels on le croyoit necessaire.

L'ADMIRAL DE CHASTILLON avoit crû d'abord aussi bien que Brissac, que la Science non seulement ne servoit de rien, mais de plus qu'elle avilissoit le courage. Il ne reconnut son erreur que lors qu'il se vit à la teste d'un Party si difficile à gouverner, que ses lumieres naturelles ne suffisoient ny pour le commander, ny pour l'empêcher de commettre des fautes irreparables. Il voulut alors recouvrer ce qu'il avoit negligé, mais il n'en trouva pas le temps: Et d'ailleurs il n'y avoit pas beaucoup de disposition, comme il paroist dans les premiers Ecrits qui restent de luy: Ce sont les Memoires de ce qui arriva de singulier dans

Saint-Quentin, où les Eſpagnols vainqueurs l'avoient aſſiegé. Son ſtile eſt dur & tellement embarraſſant, qu'il faut le lire plus d'une fois, en quelques endroits, pour l'entendre. Il ne le diſſimule pas luy-même, & il ſe propoſa d'y remedier par la frequente lecture des Oeuvres Françoiſes de Calvin. Le modele eſtoit aſſez bien choiſi, mais il ne fut que groſſierement imité. On ne parle point icy des Ouvrages attribuez à l'Admiral, & l'on ne s'arrête qu'à ceux qui ſont indubitablement de luy, & dont les Originaux ſubſiſtent encore. Son Apologie ſur la mort du ſecond Duc de Guiſe, eſt de cette nature; & certes il s'y deffend ſi mal, que les amis qu'il auoit conſervez juſques-là entre les Catholiques, parce qu'ils ne le croyent pas capable d'une action ſi noire, en prirent occaſion de ſoupçonner qu'il l'avoit commiſe, & de l'abandonner enſuite, ſur la maniere trop foible dont il avoit travaillé à ſa propre juſtification, ſans y eſtre contraint, puiſqu'il eſtoit en guerre ouverte avec ceux qui avoient fait le procés à Poltrot; & que quand il n'euſt pû ſe diſpenſer de répondre, de trés-habiles gens qui ſe trouvoient alors dans ſes intereſts, euſſent pû compoſer une piece où le crime euſt eſté mieux déguiſé.

Comme c'étoit par l'ordre de l'Admiral, que JACQUES SPIFAME, qui tout Calviniſte declaré qu'il eſtoit, prenoit encor le titre d'Evêque de Nevers, avoit eſté trois fois envoyé vers les Proteſtans d'Allemagne, & qu'il agiſſoit ſous ſa direction, on luy en peut ſans injuſtice attribuër les Negociations. Spiſame y excite ces Princes à ſecourir puiſſamment les Calviniſtes de France, non pas tant pour la gloire qui leur en arrivera, que pour l'intereſt de détourner leur ruine. Il leur fait un épouventail de la Monarchie univerſelle de la Maiſon d'Aûtriche: Il ſuppoſe que la France en doit eſtre le centre; & que Philippes ſecond, Roy d'Eſpagne, à deſſein d'ajoûter cette Conronne à tant d'autres qu'il poſſede: Qu'il y travaille en aidant les Catholiques à exterminer les Calviniſtes, afin de les ruiner à leur tour, quand ils ſe feront affoiblis par la défaite de leurs averſaires: Que l'Allemagne aprés cela ne luy

sçauroit resister : Que la Maison d'Aûtriche la tient par ses deux bouts, qui sont les Pays-bas & la Hongrie : Que le Duché de Milan & les Provinces hereditaires en enveloppent d'ailleurs prés de trois cens lieuës : Que les Electeurs Ecclesiastiques son, à demy accoûtumez au joug ; & que bien loin d'assister les Protestans, ils contribuëront même à leur ruine ; & que l'Allemagne ne préviendra tous ces maux qu'en envoyant en France une Armée capable de sauver les Calvinistes, de leur procurer une Paix avantageuse. Ce raisonnement eut tout l'effet que Spifame s'en estoit promis : & les Protestans d'Allemagne envoyerent des Armées au secours des Calvinistes de France.

Mais pour revenir à l'Admiral, jamais Capitaine François n'a sçû gouverner la Cavalerie Allemande avec tant de succez que luy. Elle avoit esté battuë à Montcontour : Il n'avoit point d'argent à luy donner pour l'en consoler ; & ce qui la fâchoit le plus, estoit qu'elle devoit faire une marche de cent ou six vingt lieuës dans la seule vûë de se mettre en seureté & de se rafraîchir. On luy avoit promis en la menant en France, que les plus importantes Places luy seroient ouvertes, & qu'elle n'auroit qu'à piller. Elle n'estoit point encore accoûtumée à souffrir aucune incommodité, & son genie alloit à se revolter dans les moindres occasions : L'Admiral eust neantmoins le credit sur elle de la promener par la Guïenne & par les Provinces voisines, sans qu'elle en murmurast ; de l'obliger à vivre en discipline chez tous ceux de la Religion Pretenduë, où elle logea ; de la remettre en estat avec quinze mille écus seulement, que la Reine Elisabeth luy envoya ; & de la ramener au bout de quelque mois, contre les vainqueurs, dans une posture si fiere, que bien loin de l'attaquer, ils conclurent la Paix à sa vûë. Ce qu'il y a de plus singulier dans les Dépêches de l'Admiral, est qu'elles sont merveilleusement proportionnées aux personnes ausquelles elles s'adressent. Celles à la Reine Catherine, ne perdent pas à la verité le respect, mais à cela pres, on y voit une liberté qui n'est plus d'usage. Ses Dépêches à la Reine Eli-

sabeth contiennent divers secrets d'Histoire, qui n'ont esté sçûs que par là, Celles aux Officiers subalternes de son party, & mêmes aux Generaux, ont un caractere d'intrépidité qui est sans exemple. Quoy qu'ils semblassent devoir estre dispensez de l'extréme rigueur de la discipline militaire, par deux invincibles raisons, l'une qu'ils avoient en effet les armes à la main contre leur Roy, & qu'il falloit, à quelque prix que ce fust les entretenir dans la nouvelle Religion: L'autre qu'ils ne recevoient point de solde, & qu'il estoit necessaire d'avoir pour eux autant d'indulgence pour le moins que pour des volontaires, l'Admiral les traite pourtant avec la même hauteur que s'il eust changé de condition avec le Duc d'Alve, alors General pour Philippes second dans les Pays-bas, & qu'il eust eu à commander une armée aussi bien payée que l'estoit celle de l'Espagne. Il ne dissimule pas les moindres desordres, & s'en plaint en des termes emphatiques: Il reprend avec aigreur, & la perte des Batailles ne sçauroit l'obliger à rien rabatre de la fierté: Il n'a de consideration que pour THELIGNY; mais il en a plus pour ce jeune Gentilhomme, que ponr tous les autres Calvinistes ensemble: Il admire ses belles qualitez, & les vante en toutes occasions: Il luy renvoye les Commissions les plus difficiles à executer, & proteste de ne pouvoir mieux reconnoître sa vertu, qu'en luy faisant épouser sa Fille, non pas à cause qu'elle luy apparrient, mais parce qu'il n'en connoît point qui ait tant de merite. On doute si les deux Eloges n'estoient pas trop grands, & si l'Admiral n'encherissoit point sur la verité: Ceux qui le pretendent, sont fondez sur ce que Theligny ne vécut pas assez pour acquerir autaut de reputation que l'Admiral luy en attribuë, & d'ailleurs sa Veuve le perdit si-tôt, & demeura si peu avec le Prince d'Orange son second mary, que les occasions de se produire luy manquerent. Mais les personnes extraordinaites ressemblent au Soleil des jours sombres, il faut que les nüages qui le couvrent soient bien épais s'ils l'empêche de les percer au moins durant quelques momens. Le peu d'ocasions qu'eut Theligny,

suffirent pour le distinguer d'avec les autres Calvinistes, & même pour le mettre au dessus d'eux, La premiere fut l'industrie avec laquelle il ménagea la Noblesse de sa secte, que la perte de la Bataille de Moncontour avoit rebutée, non seulement pour luy remettre les armes à la main, mais encore pour l'obliger à fournir la solde des Reîtres : La seconde, la hardiesse qu'il sçut inspirer aux Seigneurs Anglois les plus considerez par la Reine Elisabeth, de proposer à cette Princesse le jeune Roy de Navarre pour Mary, nonobstant la trop grande disproportion de l'âge; & la derniere, la facilité qu'il eut à découvrir qu'Elisabeth pretendoit substituër à son alliance celle de Marguerite, Sœur de Charles IX.

ANNE DE COSIGNY sa veuve, avoit esté heureuse avec luy, mais elle y avoit esté si peu, que ce n'est pas sans fondemant qu'elle compare ce bonheur à un songe. Il faloit pourtant qu'elle l'eût trouvé grand, puisqu'elle avoit perdu l'esperance de recouvrer un second mary qui valût le premier; qu'elle demeura plus de dix ans dans le Veuvage, & qu'elle y eût achevé sa vie, si les affaires de son party ne l'eussent contrainte de passer à de secondes nôces avec le Prince d'Orange. Elle ne fut que dix-huit mois avec luy, & ne laissa pas de luy donner un Fils. Le Prince d'Orange fut tué au bout de ce terme; & comme elle se trouva hors de son pays, elle eut plus de liberté de disposer de sa personne. Elle destina ce qui luy restoit de vie à l'éducation de son Fils; & l'on n'eust pas sçû qu'elle estoit capable de plus, si l'intrigue des Arminiens ne fust survenuë. La fin de cette intrigue alloit à ruiner toute la Maison d'Orange, & la Princesse s'y opposa pour l'interest de son Fils. Il s'appelloit Frederic-Henry, & n'estoit à la verité que le troisiéme des Fils que le Prince d'Orange avoit laissez : mais Philippes-Guillaume l'aîné, estoit sans enfans, & Maurice le puîné n'avoit point d'inclination pour le Mariage. Il consideroit son jeune frere, comme luy tenant lieu de fils; & ce fut dans cette vûë que la Princesse le seconda contre les Arminiens, & qu'elle dé-

tourna

tourna de vive voix & par écrit diverses personnes puissantes de s'engager dans cette faction. Elle en retira d'autres qui y estoient entrez. Elle découvrit à Maurice le foible des Arminiens, & luy fournit les lumieres dont il avoit besoin pour les surprendre. Maurice profita des Offices de sa bellemere; mais il ne répondit pas tout à fait à l'esperance qu'elle avoit conçûë de sa moderation. Il trancha du Roy, quoyqu'il ne fust qu'un General à gages; & ne trouva pas commode la puissance limitée, pour se tirer d'affaire hautement: Il osa employer la souveraine, sans en demander congé: Il profita de la terreur dont les Etats de la Province d'Utrech avoient esté saisis au bruit de sa marche: Il tourna contre les Arminiens toute son Armée la meilleure de l'Europe: Il la distribua en divers Corps, & la fit entrer en même temps dans les Villes où les Arminiens estoient les plus forts, avant qu'ils eussent pensé à s'en assurer: Il les désarma, il leur ôta les Magistratures, & les ayant ainsi mis hors d'état de nuire, il arrêta les principaux d'entre eux pour faire travailler à leur procés. Sa belle-mere avoit agy jusque-là de concert avec luy: Mais soit qu'elle apprehendast la conspiration que l'on forma l'année suivante contre la Maison d'Orange, ou qu'elle fust accoûtumée à la maniere dont on avoit terminé les guerres civiles de France, qui consistoit dans la voye d'accord, & non pas à jetter les hommes dans le désespoir; elle employa tout son credit & toute son industrie pour empêcher que l'on ne condamnast, & depuis, que l'on n'executast les prisonniers. Des Relations de bonne main ajoûtent qu'elle se broüilla là dessus avec Maurice: Mais si la discorde est vraye, elle fut dissimulée si profondément de part & d'autre, qu'il n'en parut rien au dehors.

Ceux qui accusent CALVIN d'avoir esté l'autheur des troubles de son Pays, par d'autres voyes que celle de son Heresie, ne citent aucune Piece valable, sur laquelle ils soient fondez, &

certes j'avoüe ingenuëment de n'en avoir point vû. Il m'a bien paru qu'il avoit eu la meilleure part avec Farel, dans l'établissement de la Démocratie de Geneve, en la forme qu'elle subsiste encore, mais aprés cela on ne trouve point qu'il se soit mêlé du Gouvernement politique dans aucune autre rencontre que celle de Servet. Il se contenta de l'honneur que luy faisoient les Magistrats de le consulter dans les matieres de plus grande importance: Il ne voulut d'employ que dans le Consistoire; & ce fut peut-être en recompense de sa moderation qu'on luy permit d'y régner pour ainsi dire, & qu'il ne s'y prit aucune resolution qu'il n'eust suggerée, ou du moins approuvée. Il se fit diverses enquestes sur la conjuration d'Amboise, & ceux qui s'en mêlerent estoient trop zelez Catholiques pour épargner Calvin, s'il en eust esté autheur ou complice: Cependant leurs procés verbaux n'en font point de mention, & ce silence est sans doute une des plus surprenantes choses du siecle passé. Ce complot se fit à Geneve: La Renaudie n'y subsistoit que des charitez secretes que Calvin luy procuroit; & ce grand bienfait ne pouvoit estre reconnu que par une entiere ouverture de cœur. Il n'avoit pas lieu de se défier de Calvin; & il en avoit au contraire d'attendre de luy de grandes lumieres & de plus grands secours. La Renaudie nonobstant cela, luy cacha son dessein, ou du moins prit tant de précaution pour l'en instruire, qu'il ne reste aucune marque de la confidence, supposé qu'elle ait esté. Il n'en alla pas de même en Ecosse; & le changement d'Etat & de Religion que Calvin & Knox introduisirent dans ce Royaume, n'a esté caché ny dans son origine, ny dans son progrés. On n'en sçauroit deviner d'autre difference, sinon qu'il reüssit, & que la conspiration d'Amboise n'eut point de succés. Au reste, Calvin ne s'est jamais si bien dépeint que dans ses Lettres à Knox; & l'on ne sçauroit nier que l'idée qu'il y donne de son interieur, ne soit tout-à-fait ressemblante. On y voit un homme tout d'une piece, & qui n'a point d'égards: Il va droit à son but, & ne s'arreste par au-

cune consideration humaine; Le droit des gens ne luy est pas plus inviolable que celuy des particuliers; & il ne delibere pas plus longtemps lorsqu'il s'agit de resoudre l'abolition des Loix les plus anciennes de l'Europe, que s'il n'estoit question que de s'expliquer sur un point de Theologie. L'autorité Royale n'estoit pas beaucoup plus grande en Ecosse, qu'elle l'avoit esté à L'acedemone; cependant elle paroist trop grande à Calvin, & il opine toûjours à la diminuër.





SOMMAIRE DES LIVRES du premier Tome.

ARGUMENT DU PREMIER LIVRE.

Catherine de Medicis profite de la mort de François second, pour attirer à elle la direction des affaires. Elle trompe le Roy de Navarre & le Prince de Condé, & fait que l'un & l'autre renoncent à leurs pretentions en sa faveur. Ils r'entrent en eux-mesmes, & s'accordent avec le Connestable pour l'exclure de la Regence ; mais elle rompt la partie en faisant commander par le Roy, au Connestable, de ne se pas éloigner de la Cour. Il se forme contr'elle un Triumvirat entre le Connestable, le Duc de Guise & le Maréchal de Saint-André. Elle tâche de le déconcerter, & n'en pouvant venir à bout, elle s'appuye du party des Calvinistes : Elle leur accorde un Edit favorable ; mais ils en abusent, & les Catholiques la reduisent à la necessité de le revoquer, ou de s'exposer à la guerre civile : Elle se resoud à la revocation, & les Catholiques ont l'avantage ; mais le Cardinal de Lorraine par une faute irreparable sollicite & obtient le fameux Colloque de Poissy. La Reine y consent dans la seule vûë de regner, en tenant les deux partis en balance ; mais elle reconnoist bien-tôt que les Catoliques & les Calvinistes s'échauffent trop, & n'osant rompre la Conference, elle trouve le secret de la rendre inutile.

ARGUMENT DU SECOND LIVRE.

LE Jurisconsulte Balduin propose au Cardinal de Lorraine un expedient subtil pour terminer à l'avantage des Catholiques le Colloqae de Poissy, en commettant les quatorze Ministres qui y assistoient, avec les cinq Theologiens Lutheriens qui devoient y venir ; mais les Lutheriens arrivent trop tard, & rendent inutile par leur paresse la meilleure partie de ce projet. Le Cardinal ne laisse pas d'embarrasser les Calvinistes, en les disposant à se relâcher pour le bien de la Paix autant qu'ils pourroient, sur le point de la presence réelle. Ils le font, & mesme par écrit ; mais le Docteur Despences corrige leur Article, ce qui les met si fort en colere, qu'ils retractent ce qu'ils avoient accordé, & le Colloque se rompt là-dessus. La Regente apprehende alors que le party Calviniste ne succombe, & pour le soûtenir, luy accorde l'Edit de Iuillet ; mais au lieu de venir ainsi à bout de son dessein, les Triumvirs l'exposent au plus grand danger où elle fut jamais. Elle s'en tire contre leur opinion : Elle épuise toutes ses inventions pour s'empêcher de prendre party, persuadée qu'elle recevra la loy de celuy où elle entrera ; mais tous les deux la pressent de se declarer, & le Catholique l'y oblige. Le massacre de Vassy sert de cause ou d'occasion pour la guerre : Les Calvinistes manquent d'abord Paris, surprennent Orleans, & s'emparent de Roüen : Ils arrêtent eux-mesmes le cours de leur bonne fortune, en negligeant de se saisir du Pont de l'Arche & de Caudebec : La Regente confere à Toury avec le Prince ; mais en vain, parce qu'elle y avoit mené le Roy de Navarre qui se querelle avec son Frere.

ARGUMENT DU TROISIE'ME LIVRE.

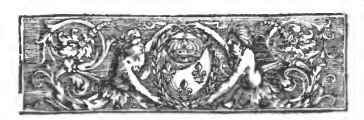
LA Regente recherche une Conference nouvelle avec le Prince de Condé, & n'y réüssit pas mieux qu'auparavant. Les Triumvirs reprennent facilement les Villes sur la Loire, à la reserve d'Orleans, & deviennent les maîtres dans les Provinces par deux fautes considerables des Calvinistes. L'une, qu'ils brûlent les Ossemens de Saint Martin à Tours: L'autre, qu'ils déterrent le corps de Jean Comte d'Angoulême, trisayeul paternel du Roy, pour convertir en bales d'arquebuses la bierre de plomb où il estoit enfermé. La Cour va au Siege de Bourges, & Yvoy-Genlis qui la deffend, capitule sans y estre contraint, nonobstant que l'Admiral de Châtillon eust enlevé toutes les munitions qui venoient aux Catholiques. Roüen se revolte, & Marvilliers y est envoyé pour les Calvinistes: Il y donne des marques extraordinaires de valeur & de prudence, en se deffendant du Siege que le Duc d'Aumale y avoit mis; mais le dépit de voir que les Calvinistes traitent avec les Anglois, l'oblige a se retirer dans sa maison, où on le laisse vivre en homme privé. Son exemple est suivy de plusieurs Gentilshommes Calvinistes, & affoiblit d'autant leur party. Des Adrets pretend au Gouvernement de Lyon, & ne peut l'obtenir. Il fait des choses prodigieuses contre les Catholiques, jusques à ce que sa vangeance soit satisfaite; mais ensuite son extrême valeur se rallentit. Il laisse perdre Cisteron, d'où Mouvans avec mille Soldats & trois mille bouches inutiles fait une des plus belles retraites qui soit dans l'Histoire. La Regente abandonne au Duc de Savoye les meilleures Places du Piémont, dans le dessein qu'elle a de s'asseurer une retraite en cas qu'elle soit poussée hors du Royaume. La Ville de Thoulouze se maintient Catholique, aprés un combat entre ses murailles, qui dure quatre jours.

ARGUMENT DU QUATRIE'ME LIVRE.

Les Catholiques deliberent s'ils assiegeront Roüen ou Orleans; & la necessité d'empêcher les Anglois de s'établir en Normandie, les détermine au Siege de Roüen. La Cour de France y va, & la Ville est attaquée avec toute la vigueur imaginable; mais Montgommery se deffend à proportion. L'émulation qui se met entre le Roy de Navarre & le Duc de Guise, attire ce Roy dans la tranchée, où il reçoit un coup mortel. Les Assiegeans conduits par Sainte Colombe, se rendent maîtres de la bréche, aprés avoir tué jusqu'au dernier des Soldats qui la deffendoient; & les Calvinistes pour se relever de la perte de Roüen, tirent du secours d'Angleterre. Des Adrets mal-traité par eux, pense à changer de party: Les Calvinistes en ont de la jalousie, & en écrivent au Prince de Condé: On leur répond avec mépris pour des Adrets: Les Catholiques interceptent la Lettre, & la luy envoyent: Son dépit s'en r'allume; mais pendant qu'il differe de se vanger, il est arrêté: Les Calvinistes menent leur Armée en Normandie pour recevoir l'argent des Anglois, & les Catholiques les suivent: Il les atteignent à Dreux, & quelques fautes commises par le Prince de Condé & par l'Admiral, les empêchent d'éviter le combat, quoy qu'ils en ayent pris la resolution: La Bataille se donne: Les deux Armées combattent avec des circonstances singulieres de part & d'autre; & si le champ demeure aux Catholiques avec le Prince de Condé qu'ils font prisonnier, les Calvinistes se retirent sans perdre leurs rangs, & prenent aussi le Connêtable, Chef de l'Armée Catholique.

ARGUMENT DU CINQUIE'ME LIVRE.

Le Duc de Guise delivré des obstacles que la jalousie du Connétable prisonnier, & le luxe du Maréchal de Saint-André mort, apportoient à ses desseins, prend seul la conduite de l'Armée Catholique, & reduit en moins de deux mois le Calvinisme à d'étranges extremitez. Il luy laisse faire de petits progrés en Normandie, & va pour luy donner le coup mortel, mettre le Siege devant Orleans: Il force d'abord les Tourelles; mais comme il est sur le point de donner l'assaut general, Poltrot le tuë. L'assassin est pris; il accuse l'Admiral, Soubise & Beze, qui s'en deffendent par des Apologies, mais il y a lieu de les convaincre par leurs propres Ecrits. La Regente tire plus d'avantage de la mort du Duc de Guise, que les Calvinistes qui en estoient les autheurs: Elle conclud la Paix: Elle reprend le Gouvernement absolu, & suivant le conseil du Chancelier de L'hôpital, elle fait declarer Majeur le Roy son Fils par le Parlement de Roüen: Elle luy persuade de former le Regiment des Gardes: D'Andelot en fait assassiner le Mestre de Camp Charry, parce qu'il ne veut pas dépendre de luy en qualité de Colonel de l'Infanterie Françoise; mais Strozzi successeur de Charry, ne le reconnoist pas non plus. Le Cardinal de Lorraine va avec les Evêques François au Concile de Trente: Il y répond d'abord à l'attente qu'on avoit conçûë de luy; mais il n'apprend pas plûtôt la mort du Duc de Guise son frere, qu'il se décourage & laisse prendre aux Espagnols deux avantages sur le fait de la Préseance.



CHARLES IX.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit les choses les plus remarquables, arrivées sous son Regne, durant le dernier mois de l'annee 1560. & les neuf premiers de l'annee 1561.

A tristesse de la Reine-Mere Catherine de Medicis, pour la mort du Roy François second son Fils aîné, arrivée le cinquiéme Decembre 1560. n'étoit pas si grande qu'elle paroissoit au dehors: & cette habile Princesse avoit des sujets de se consoler, qui n'étoient connus que du peu de personnes qu'elle honoroit de sa confidence. Elle sortoit par un bonheur imprevû d'un regne où elle n'avoit gouverné qu'en apparence, puisqu'elle étoit obligée de suivre dans les plus importantes affaires, la volonté du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine. Elle avoit été contrainte de dissi- 1560.

1560. muler long-tems par l'apprehension de s'engager dans une querelle où elle étoit presque assurée de succomber. Elle avoit ressenty prés de deux ans, tout le dépit dont une jeune femme ambitieuse jusqu'à l'excés, est capable, en se voyant privée du gouvernement qu'elle pretendoit luy être dû, sans en oser faire de plainte. La bonne opinion qu'elle avoit de sa suffisance, luy persuadoit qu'elle eût prevenu la conspiration d'Amboise & tous les autres maux du regne precedent, & luy donnoit encore l'esperance d'y remedier, maintenant que le seul obstacle qui s'opposoit à son agrandissement, étoit levé sans qu'elle y eût rien contribué.

La quarante-uniéme année de son âge qu'elle avoit accomplie, l'avoit délivrée des emportemens de la jeunesse. Elle avoit la taille admirable, & la majesté de son visage n'en diminuoit pas la douceur. Elle surpassoit les autres Dames de son siecle en la blancheur de son teint & par la vivacité de ses yeux : Et quoy qu'elle changeât souvent d'habits, toutes sortes de parures luy séïoient si bien, qu'on ne pouvoit discerner celle qui luy étoit la plus avantageuse. Le beau tour de ses jambes luy faisoit prendre plaisir à porter des bas de soïe bien tirez, suivant la galanterie du temps; & ce fut pour les montrer, qu'elle inventa la mode de mettre une jambe sur le pommeau de la selle, en allant sur des haquenées. Elle inventoit de tems en tems des modes également galantes & magnifiques; & comme on ne vit jamais un si grand nombre de belles Dames qu'elle en avoit à sa suite, on n'en vit jamais de plus brillantes.

Comme elle étoit la derniere de la Branche aînée de

la Maison de Medicis, il semble que la nature eût pris plaisir à luy donner toutes les vertus, & presque tous les vices de ses Ancêtres. Elle avoit l'attachement de Côme le Vieux [a], pour les richesses; mais elle ne les ménageoit pas mieux que [b] Pierre son Tris-aïeul, Fils de Côme. Elle étoit magnifique, au-delà de ce qu'on avoit vû dans les siecles precedens, comme [c] Laurent son Bisaïeul, & n'étoit pas moins rafinée en politique que luy; mais elle n'avoit ni la droiture de ses intentions, ni sa liberalité pour les beaux Esprits. Son ambition ne cedoit point à celle de Pierre [d], second du Nom, son Aïeul; & pour regner, elle ne mettoit pas plus de difference que luy, entre les moïens legitimes & les défendus. Les divertissemens avoient des charmes pour elle, mais elle ne les aimoit, à l'exemple de Laurent [e] second du Nom, son Pere, qu'à proportion de la dépense dont ils étoient accompagnez; & quoy qu'elle fût une des plus belles Princesses de son tems, & que ceux qui étoient en reputation de s'y connoître le mieux, comme le Duc [f] de Nemours, le Vidame de Chartres [g], & le Baron [h] de la Roche, neanmoins le Prince [i] de Condé, le Duc [k] de Guise, & [l] Lignéroles, ne laisserent pas de luy preferer la Princesse [m] Marguerite sa derniere Fille, suivant l'usage de cette Cour, où ces sortes de declarations qui n'avoient d'ailleurs rien de contraire à l'honnêteté, étoient si autorisées, que personne n'y trouvoit à redire.

Il seroit inutile de parler icy des avantages de son esprit; on les verra mieux dans la suite de cette histoire: Et la premiere marque qu'elle en donna aprés la mort du Roi son Fils, fut d'envoyer Saint [n] Gelais au Conné-

a *Marié avec Contesina Bardi.*

b *Marié avec Lucresse Tornaboni.*

c *Marié avec Clarice Ursin.*

d *Marié avec Alfonsine Ursin.*

e *Marié avec Madelene de la Tour, Comtesse de Boulogne & d'Auvergne.*

f *Jacques de Savoye.*

g *François de Vendôme.*

h *Troïlus de Mescoüet.*

i *Loüis de Bourbon.*

k *François de Lorraine.*

l *Philbert le Voyer, Seigneur de Lignéroles au Perche, Gouverneur d'Auvergne.*

m *Mariée depuis avec Henri Roi de Navarre.*

n *Loüis de S. Gelais, Seigneur de Lansac, Chevalier d'hõneur de la Reine, depuis Chevalier du S. Esprit.*

1560. table de Montmorency, pour luy dire qu'il vint en diligence trouver le nouveau Roy Charles IX. Que Sa Majesté, à l'exemple de son Pere & de son Ayeul, desiroit qu'il fût son principal Ministre : Qu'il n'y avoit plus d'autres préeminences à la Cour, que celles des Charges & du merite; & que le tems étoit venu que la Noblesse Françoise y tiendroit son rang, sans être obligée de ceder aux Etrangers.

Dans la negociation de Lansac avec le Connétable.

Le Connétable écouta Saint Gelais avec une extrême joye. Il manda au Maréchal de Montmorency son Fils aîné, que la maladie de Diane legitimée de France sa femme, avoit arrêté auprés d'elle, dans le Château d'Anet, de le venir joindre à Etampes, d'où ils allerent l'un & l'autre à Orleans. Le Connétable en y arrivant trouva un corps de garde à la porte de la Ville, que la Maison de Guise y avoit mis pour sa propre seureté, sous pretexte de celle du Roy. Il demanda fierement au Caporal, qui l'y avoit mis, & d'où venoit cette nouveauté? Et cet Officier se trouvant embarrassé de répondre à deux demandes si importantes, le Connétable se mit en colere, & le menaça de le faire pendre s'il ne se retiroit luy & ses Gardes. L'Officier & les Gardes disparurent à même temps : Et comme la curiosité y avoit attiré les Bourgeois, le Connétable qui avoit le plaisir de se voir obeï, leur dit d'un ton d'autorité, qu'il mettroit desormais si bon ordre à la seureté publique, que le Roy marcheroit sans Gardes, & se feroit obeïr par tout son Royaume, en envoyant un simple Valet de pied porter ses ordres.

La maniere obligeante dont la Reine-Mere reçut le Connétable, redoubla la jalousie de la Maison de Gui-

ſe, & leur fit remüer des intrigues dont leurs averſaires ne ſe défioient pas, pour intereſſer cette Princeſſe à les conſerver. Ils ne s'amuſerent point, comme on avoit crû, à ſortir d'Orleans pour aſſiſter à la ſepulture du feu Roy, & pour conduire ſon Corps à S. Denis. Ils en laiſſerent le ſoin aux Seigneurs de Sanſac & de la Broſſe, qui luy rendirent les derniers devoirs ſans aucune pompe. Ils feignirent de n'avoir rien ſçû d'un billet attaché au drap mortuaire, avec ces paroles piquantes : Où EST TANNEGUY DU CHASTEL ? MAIS IL ESTOIT FRANÇOIS : Le reproche étoit ſanglant ; mais ils aimerent mieux qu'on les accusât d'ingratitude à l'égard d'un Prince mort, dont ils avoient reçu tant de témoignages d'affection, que de faire une démarche qui donneroit lieu à leurs ennemis, de croire qu'ils quittoient la partie. 1560.

Du Chaſtel, Chambellan de Charles VII. avoit tué par l'ordre de ce Prince, le Duc de Bourgogne. Le Roy ſon maître, par le Traité d'Arras, fut contraint de l'abandonner : Et du Chaſtel qui s'étoit refugié dans ſon païs, bien loin de s'en ſouvenir, n'eut pas plûtôt appris qu'il étoit mort, ſans que perſonne penſât à luy rendre les derniers devoirs, qu'il accourut de la baſſe Bretagne, juſqu'à la Ville de Mehun en Berry, où Charles étoit decedé, & dépenſa cent ſoixante & huit mille francs pour ſes obſêques.

Mais la Maiſon de Guiſe faiſoit plus d'état de la prudence du Roy Charles VII. qui avoit ſacrifié ſon Favory au bien de ſes affaires, que du Favory qui s'étoit ruïné pour rendre à ſon maître méconnoiſſant de vaines démonſtrations d'amitié & de reconnoiſſance. Elle

1560. s'employoit uniquement à former de plus étroites unions avec ses anciens amis, & le Duc de Nemours fut le premier à qui elle s'adressa, parce qu'il avoit succedé au malheureux Vidame de Chartres, en ce qui regardoit la confiance de la Reine-Mere. Le Duc ne se fit pas long-tems prier pour appuyer la fortune chancelante de la Maison de Guise, parce que d'un côté il avoit perdu l'esperance de se reconcilier avec ceux du party contraire, sans être obligé de ceder au Prince de Condé la Charge de Colonel de la Cavalerie Legere, & de l'autre côté son courage & son honneur le portoient à perir avec la Maison de Guise, plûtôt que de donner la moindre marque de foiblesse, en témoignant de vouloir acheter au prix de la démission de cette Charge, sa reconciliation avec le Prince.

Le Maréchal de Saint André se trouva dans la même disposition que le Duc de Nemours. Il avoit reçu de Henry Second des gratifications immenses, il en avoit prodigué la plus grande partie, il craignoit d'en être recherché : la seule Maison de Guise pouvoit l'en preserver, comme elle avoit garenty le Connétable & les autres Courtisans ; & ses amis étoient trop reservez ou trop foibles pour se charger de la protection d'un homme qui s'étoit attiré la haine de tant de personnes.

Le Maréchal de Brissac ne s'étoit point encore consolé de la restitution du Piémont, que le Connétable l'avoit forcé de faire, & ne demandoit que l'occasion d'y reporter la guerre, qu'il attendoit plûtôt de ceux de Guise, que de leurs aversaires.

Dans l'Apologie de ce Cardinal. Enfin le Cardinal de Tournon n'avoit point oublié que la premiere action du Connétable, sous le Regne

de Henry Second, avoit été de l'exclure du miniſtere, 1560.
& n'attendoit pas de luy un traitement plus favorable, s'il rentroit dans le Conſeil.

Ces perſonnes neanmoins, toutes bien intentionnées qu'elles étoient pour la Maiſon de Guiſe, ne ſe fuſſent ni ſi promtement, ni ſi avant engagées pour la ſoûtenir dans le penchant inévitable où les moins credules ſe figuroient qu'elle fût, ſi le Vidame de Chartres n'eût manqué au Connétable dans une conjoncture ſi importante. Le Vidame avoit conſerve ſur leurs eſprits, le même aſcendant qu'il avoit ſur tous les autres Courtiſans de ſa volée: Et quoy qu'il eût perdu les deux choſes qui le rendoient le plus conſiderable, ſa liberté & la confiance de la Reine, il ne laiſſoit pas d'agir en priſon, & d'y écrire des lettres qui euſſent ôté dans la ſuite à la Maiſon de Guiſe ſes meilleurs amis, ſi la mort ne l'eût ſurpris lorſque ſa negociation étoit fort avancée, & n'eût conſumé par une fiévre lente en ſa perſonne, à l'âge de trente-huit ans, le plus parfait Courtiſan des derniers ſiecles.

La Maiſon de Guiſe délivrée d'un ſi dangereux ennemy, preſſa la Reine-Mere de prendre ſa protection. Elle avoit penetré aſſez avant dans l'intention de cette Princeſſe, pour juger qu'elle ſe reſoudroit difficilement de la ſacrifier au Connétable, parce que ſes intereſts étoient mêlez avec les ſiens: Et ſur ce fondement le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine firent ſi bonne mine, que la Reine-Mere les croyant plus affermis qu'ils n'étoient en effet, les conſidera beaucoup davantage. Elle paſſa bien-tôt de l'eſtime à la confiance, & la Maiſon de Guiſe ſe voyant careſſée comme aupa-

1560. ravant, acheva d'engager la Reine, par la protestation qu'elle luy fit de luy vouloir être uniquement redevable de sa conservation. Elle ne faisoit rien en cela qui ne fût presque également conforme à ses avantages & à la verité, puisqu'elle prevoyoit que le party du Connétable seroit tôt ou tard obligé de se jetter entre les bras de la Reine.

Pour entendre ce mistere de Cour, il faut supposer qu'encore que le Connétable eût employé tous ses soins à former sa faction, il n'avoit pû neanmoins s'en faire reconnoître le chef, & ceux dont elle étoit composée, dépendoient principalement du Roy de Navarre, à cause de sa qualité de premier Prince du Sang, & des grandes Terres que sa Femme possedoit delà la Loire. L'humeur de ce Prince étoit assez connuë pour donner lieu de croire qu'il aimeroit mieux ceder ses pretentions à la Reine, que de s'embarrasser dans une guerre civile: Et comme on ne pouvoit douter que le party du Connétable ne devînt alors inferieur à celuy de la Reine, la Maison de Guise trouvoit infailliblement son salut en interessant cette Princesse à la maintenir. Enfin sa derniere ressource consistoit dans les Deputez des Etats, dont la meilleure partie étoit à sa devotion.

Celles de Foix, d'Armagnac, d'Albret & de Cominges.

La Reine apporta de son côté plus de facilité à cette liaison, qu'on ne pensoit; & si les amis du Connétable en furent surpris, ils n'avoient pas autrement sujet de l'être. L'experience leur devoit avoir appris que Sa Majesté n'avoit à proprement parler de passion que pour commander, que la jalousie ne l'avoit pas empêchée durant la vie de son Mary, de vivre en bonne intelligence avec la Duchesse de Valentinois: Qu'aprés la mort

mort de ce Prince, elle avoit pardonné à cette Duchesse, à la priere du Duc d'Aumale son gendre; & que durant le regne de François II. elle ne s'estoit offensée des injures receües de la faction du Connêtable, & de celle de Guise, qu'à proportion que les mépris de l'une & de l'autre ébranloient son autorité, d'où il estoit aisé de conclure que son aversion pour ceux de Guise, avoit cessé au moment que la mort du Roy son fils, l'avoit délivrée de la crainte qu'ils ne la contraignissent de sortir de la Cour, & que pour peu d'avantage qui luy revînt de se reconcilier avec eux, elle seroit la premiere à les en rechercher. 1560.

Mais l'aveuglement des amis du Connêtable, estoit d'autant plus étrange qu'ils ignoroient la politique de la Reine, qui voyant la France divisée en deux factions à peu prés égales, pretendoit regner dans cet équilibre, en balançant l'une par l'autre: Et sur ce principe elle étoit si éloignée de pousser la Maison de Guise, que si le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine eussent perdu le courage, & le jugement, dans cette conjoncture, elle les eût r'assurés, & même, si ces deux fréres eussent été assés étourdis par la mort du Roy, ou assés négligens pour ne pas chercher sa protection, elle fût allée au devant d'eux, & la leur eût oferte.

Et de fait, les Amis du Connêtable s'aperçurent de leur erreur, dés le troisiéme jour aprés la mort du Roi, lorsque René de Laval, Seigneur de Loüé, tua dans Orleans, le Bâtard [a] de Bueil, fils du Comte de Sancerre. Il sembloit que la querelle fût plûtôt géné-

[a] *Loüis de Bueil, fils de Loüis de Bueil,*

1560. rale, que particuliére, en ce que ce Bâtard étoit un des plus renommés entre les braves qui servoient d'épée de chevet au Duc de Guise. b C'est ainsi qu'on nommoit les Gentilshommes que ce Prince avoit atachés à sa personne, par des bienfaits, & dont il avoit éprouvé si utilement le secours, dans la découverte de la conspiration d'Amboise. Le sujet de la querelle venoit de deux chefs, l'un que Laval prétendoit que le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine eussent suborné par le ministére du Batard de Bueil, le Marquis de c Nesle son d Oncle, dont il étoit héritier présomptif, & l'eussent porté à leur faire une donation entre-vifs de la Terre de Joigni. L'autre, que Bueil voïant Laval engagé dans la recherche de la veuve de Gié, ne s'étoit pas contenté de devenir son rival, mais avoit de plus, insolemment publié que cette veuve, ensuite d'une promesse de mariage écrite & signée de main, lui avoit acordé les derniéres faveurs. e Son dessein n'étoit peut-être, que de Laval, & ses autres rivaux, de la recherche de cette Dame : mais Laval jugea que l'ofense étoit de celles qui ne se lavent que dans le sang : il n'estima pas assés le Bâtard, pour lui faire l'honneur de se batre contre lui, il le prit à son avantage, & le tua. Le parti du Connêtable aprouva cette action, & solicita pour obtenir sa grace ; Mais la maison de Guise l'emporta dans le Conseil, au moment qu'on la croïoit ruïnée sans ressource. Le Roi de Navarre dont le Palais servoit d'azile à Laval, fut obligé de le faire évader la nuit, & ses biens furent saisis ensuite.

Cét éclat de faveur à quoy l'on ne s'attendoit pas,

Capitaine des Cent Gentilshommes de la Maison du Roy, Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur d'Anjou, du Maine & de Touraine.

b *Ils étoient prés de huit cent.*

c *Loüis de Sainte Maure.*

d *Comme frére de Loüise de Sainte Maure, mariée avec Gilles de Laval Seigneur de Loüé, pere de René de Laval.*

e *Rohan Guiméné veuve de François de Rohan Seigneur de Gié, & du Verger en Anjou.*

arrêta dans la faction de la Maison de Guise, tous ceux qui avoient attendu à s'en separer, que la Cour ce fût declarée contr'elle, & diminua le nombre de la Noblesse qui s'alloit offrir au Roy de Navarre. Ce Prince n'eût pas laissé neantmoins d'obtenir la Regence, & la Reine sa concurente, avoüa depuis qu'elle n'eût pû l'en empêcher, s'il ne se fût luy-même desisté de sa prétention. Son ambition ne se reveilla pas même dans la conjoncture où les Estats le conjurerent d'accepter le Gouvernement. Ses amis luy representerent en vain qu'il ne manqueroit ny de conseil, ny de forces pour ce faire obeïr : Mais les persuasions de la Duchesse de Montpensier, que l'on appelloit sa Sirenne, l'emporterent sur les remontrances des Montmorencis, des Châtillons, des Calvinistes & des plus éclairez Catholiques. Il se contenta de l'ombre de l'autorité, en acceptant la Lieutenance generale de l'Estat, & il en laissa le solide à la Reine, en luy déferant la Regence.

1560.

Dans la Negociation de la Duchesse de Montpensier avec le Roy de Navarre.

Dieu dont les justes jugemens vouloient punir la France, ne se contenta pas d'aveugler un Prince qui d'ailleurs ne manquoit pas d'esprit, jusqu'à le faire servir d'instrument à l'ambition sans borne d'une femme qui mit tout en usage pour se maintenir durant trente-huit ans dans la souveraine direction des affaires, où la complaisance des François l'avoit élevée, & l'on peut dire que la facilité de ce Prince, fût la cause ou l'occasion de tous les maux qui affligerent la France durant un si long-temps. Cét aveuglement passa par une fatale contagion, au Connêtable & à l'Admiral. Ils étoient venus à Orleans pour soûtenir

1560. la foibleſſe du Roy de Navarre, & ces deux grands hommes ſi éclairez dans les intrigues & dans les affaires, aſſez puiſſans ſur ſon eſprit pour décrediter la Ducheſſe de Montpenſier, & capables de le faire changer, quelque reſolution qu'il eût priſe, au lieu de le detourner d'un ſi honteux déſiſtement, l'y confirmerent par cette ſeule raiſon que ſon inconſtance les embaraſſoit trop, & qu'ils diſpoſeroient plus aiſément de la Reine, aprés l'avoir obligée par un bienfait auſſi conſiderable qu'eſtoit celuy de porter le premier Prince du Sang, à luy ceder la Regence.

La Reine qui craignoit auſſi que le Connêtable & l'Admiral ne ſe deſabuſaſſent trop tôt, leur fit perſuader qu'ils avoient ſauvé la France, en donnant un conſeil ſi moderé au Roy de Navarre : Et les flateurs de ce Prince ne manquerent pas de luy dire qu'il avoit fait une action héroïque, en preferant à ſa propre fortune les intereſts de l'Eſtat, & en oubliant que cette Princeſſe peu de temps auparavant, avoit conſenty qu'on le confinât à Loches, dans une priſon perpetuelle, & que l'on tranchât la teſte au Prince de Condé ſon frere.

Mais les fautes du Roy de Navarre, du Connêtable & de l'Amiral, ne furent ny ſi grandes, ny de ſi dangereuſe conſequence que celle des Eſtats. Ils ſe trouvoient par bonheur aſſemblez, & perſonne ne pouvoit conteſter qu'il ne leur appartînt de diſpoſer de la Regence ; cependant ils ne ſe formaliſerent pas que ceux dont l'autorité devoit ceſſer durant leur aſſemblée, en diſpoſſant ſans leur conſentement. Une partie des Députez aima mieux ſe rapporter ſur un point

si delicat, à la prudence de ceux qui l'examinoient, que d'irriter la Reine, en voulant s'en méler : Et l'autre partie qui ne voyoit que par les yeux du Cardinal de Loraine, n'eut garde de trouver mauvais ce qu'il leur representoit comme absolument necessaire. 1560.

La Reine devenuë ainsi Regente contre toute apparence, délibera avec la Maison de Guise, sur la maniere dont elle délivreroit le Prince de Condé. La difficulté n'estoit pas legere, car encore que Sa Majesté ne pût s'exempter de le mettre en liberté, il y avoit neantmoins à craindre que si on le délivroit aussi facilement qu'il avoit esté emprisonné, il ne traversât la Regence avant qu'elle fût établie en inspirant au Roy de Navarre son frere, de changer d'avis. Il faloit donc trouver l'expedient de l'élargir sans le laisser en pleine liberté : Et le Cardinal de Loraine n'avoit jamais rien inventé de si delicat que ce qu'il proposa pour tirer d'inquietude la Reine & le Duc de Guise.

Ce fut d'envoyer la Ferriere Maligny, Confident du Prince, que la Cour avoit trompé, luy dire qu'il estoit libre & pouvoit disposer de sa personne, comme il luy plairoit, de le combler de civilité, & de rejetter sur le feu Roy, sa prison, & le chagrin dont elle pouvoit avoir esté suivie ; mais de luy faire en même temps comprendre que s'il sortoit si-tôt de prison, l'on présumeroit qu'il seroit plus redevable de sa liberté au changement de regne, & à la faveur de la Regenté, qu'à son innocence, au lieu que si avant que de paroître à la Cour, & de tenir son rang dans les Estats, il alloit se faire justifier par le Parlement de

1560. Paris, il feroit une veritable action de Prince du Sang, & par là se mettroit à couvert de toutes sortes de reproches, & même de soupçon.

Il n'est pas étonnant que le Prince se laissa surprendre à cette proposition, puisqu'elle luy fut insinuée par une voye si peu suspecte, outre qu'elle estoit plausible d'elle-même, & qu'elle s'accordoit admirablement en apparence avec la franchise dont le Prince faisoit profession; mais il est beaucoup plus étonnant, que les amis du Prince y consentirent, puis qu'ils voyoient sans prévention les avantages de la conjoncture qu'on luy faisoit perdre, sous pretexte d'une vaine formalité: Cependant ils luy dirent tous qu'on ne luy pouvoit inspirer de plus salutaire conseil, & donnerent ainsi le temps, dont la Cour & la Maison de Guise avoient besoin pour s'asseurer entierement du Roy de Navarre.

Le Prince refusa de sortir de prison, sans sçavoir auparavant sa partie, & demanda de se retirer dans une des Terres du Roy son frere, jusqu'à ce que le Parlement en eût decidé. On le prit au mot & on l'envoya d'abord au Château de Han, puis à la Ferre, avec cette precaution que les gens de guerre dont il estoit environné, protestoient de n'avoir point ordre de le garder, mais seulement de le servir en tout ce qu'il luy plairoit leur commander. Il y demeura jusqu'à ce que la Cour ne le craignant plus, le manda pour assister à sa propre justification.

La Regence n'estoit pas encore tout-à fait asseurée à la Reine, quoy que le consentement du Roy de Navarre y fût intervenu, si les Estats ne l'approuvoient:

Et ce fut là la ſeule raiſon qui porta cette Princeſſe à vouloir qu'ils ſe tinſſent ; car au reſte il y alloit de ſon intereſt & de celuy du Roy ſon fils, de les congedier. 1560.

Le party du Connêtable tendoit preſque à la même fin, & s'il ne deſiroit pas qu'on les congediât abſolument, il ſouhaitoit du moins qu'on les remît à un autre temps, parce qu'ayant ſçû que le plus grand nombre des Deputez eſtoit à la devotion de la Maiſon de Guiſe, il apprehendoit que les affaires n'y priſſent le mouvement qu'il plairoit au Cardinal de Loraine de leur donner.

Mais rien ne paroiſſoit impoſſible à une Princeſſe entreprenante qui croyoit que la fortune agiſſoit de concert avec elle. La Reine menagea les Eſtats avec tant d'adreſſe, par le miniſtere du Cardinal de Loraine, qu'ils ne déliberent que ſur les matieres qu'il leur propoſa.

Dans la Harangue du Chancelier de L'hôpital aux Eſtats.

L'ouverture s'en fit le 13. de Decembre, huit jours aprés la mort de François ſecond, par un diſcours du Chancelier de L'hoſpital, qui ne pouvoit eſtre ny plus à propos, ny plus utile. Il commença en loüant la ſoûmiſſion du Roy de Navarre ; Il dit que les Rois les aſſembloient pour demander à leurs ſujets des ſecours d'hommes & d'argent, pour reformer la Juſtice & les gens de guerre, pour les Apennages des Fils de France, ou pour pourvoir au gouvernement du Royaume : Que les Rois les avoient toûjours honnorez de leur preſence, excepté lors qu'on y traita la fameuſe cauſe de la Monarchie, qui fut celle de ſçavoir à qui appartenoit de ſucceder à Charles le Bel, d'Edoüard d'An-

1560. gleterre son neveu, ou de Philippes de Valois son cousin germain. Car les Chroniques témoignent que Philippes & Edoüard ne s'y trouverent pas pour deux raisons, l'une qu'ils n'estoient point encore declarez chefs de l'Assemblée, l'autre qu'ils estoient parties dans l'affaire dont il s'agissoit. Le Chancelier adjoûta que les Rois, bien loin de diminuer leur pouvoir, en prenant avis de leurs sujets, & de ravaler leur Majesté en se rendant trop familiers, devenoient plus capables de gouverner pendant la Paix, & de commander durant la guerre, qu'ils n'entendoient que par leurs Estats la verité qui le plus souvent hors de là étoit deguisée par les flateurs ; Que Loüis XII. n'ayant point occasion de les convoquer, aimoit à se trouver travesty dans les Assemblées où l'on parloit librement, & se vantoit d'y avoir appris beaucoup de choses importantes qu'il n'auroit jamais sçuës par une autre voye ; Que les Rois apprenoient dans les Estats, en quoy consistoient leurs veritables affaires, soulageoient leurs peuples, retranchoient les dépenses superfluës, donnoient les Charges au merite, & cherchoient les adoucissemens necessaires à rendre l'obeïssance plus agreable ; Que le Royaume au milieu de la Paix au dehors, qu'il avoit si cherement achetée, étoit menacé de la guerre civile au dedans, le plus grand des maux, & pour mieux dire le mal universel ; Que la Religion en estoit la cause ou le pretexte : [comme si Dieu estoit auteur de la discorde, & que l'avantage du Christianisme sur les autres cultes, ne consistât pas en ce qu'il ne devoit point son établissement à la force ny à l'adresse, mais à la patience :]

Qu'en

Qu'en attendant le Concile que le Pape alloit convoquer, sa Majesté Trés-Chrétienne estoit obligée d'empêcher qu'un chacun ne se formât une Religion selon son caprice, parce qu'il y alloit de la tranquillité publique & de la conservation d'un Estat dont elle n'estoit qu'usufruitiere : outre que la premiere charité dont elle devoit estre touchée à l'égard de ses peuples, se reduisoit à les empêcher de hazarder leur salut éternel ; Que si la Cour de Rome n'accordoit pas assez tôt à la France ce grand remede dont elle avoit besoin, on sçavoit la maniere dont les François avoient usé dans une semblable conjoncture, & l'on y auroit recours pourvû que les Prelats & Beneficiers à charge d'ame, prissent à l'avenir tout le soin necessaire de leurs Troupeaux, & commençassent ainsi eux-mêmes à reformer l'abus par où l'heresie s'estoit principalement introduite en France ; Que l'heresie ne s'étouffoit que par la parole de Dieu & par le bon exemple, & que la plus efficace persuasion estoit celle du Predicateur qui pratiquoit ce qu'il enseignoit : Que la violence ne servoit de rien en matiere de Religion, & que tout l'avantage que la politique en avoit tiré consistoit à depeupler les Estats, en perdant les corps avec les ames ; Que les feux allumez par tout contre les Heretiques, témoignoient que l'on avoit plus d'aversion de leurs personnes, que de leurs erreurs, & que comme aucun ne s'étoit jamais sincerement converty par cette horrible voye, on avoit presque toûjours obtenu par celle de la priere, leur retour à la communion de l'Eglise : Qu'il falloit bannir les termes seditieux de Huguenot & de Papiste, qui sous pretexte 1560.

1560. de zele, alloient allumer des seditions aussi funestes à la France, que l'avoient esté à l'Italie celle des Guelphes & des Gibelains ; & puis qu'on ne pouvoit douter que ceux qui se serviroient désormais de semblables mots, ne cherchassent à satisfaire leur ambition & leur avarice aux dépens de leur Patrie, il les falloit prévenir en les opprimant avant qu'ils eussent executé leurs detestables projets. Qu'il seroit pour cela besoin d'une puissante armée, mais que le Roy ne la pouvant entretenir sans fouler extraordinairement ses Sujets, il estoit plus à propos de mettre les armes en la main des bons Bourgeois, dans les Villes que l'on sçavoit estre infectées de seditieux, & de leur permettre de les prendre & de les punir suivant la rigueur des Edits, au premier signe qu'ils feroient de vouloir troubler la tranquilité publique ; Qu'il falloit imiter en ce point la prudence des Habitans des Provinces situées le long de la mer, qui ne manquent ny de s'attrouper, ny de courir aux lieux où les phares allumez les avertissent de l'approche ou de la descente des Corsaires ; & que comme la société civile ne connoissoit point d'aversion si dangereuse que celle que la diversité des Religions excite dans les mesmes familles, il n'y avoit point aussi de temps plus utilement employé que celuy que l'on donnoit à la prévenir ou à l'éteindre : Que le soin le plus important aprés la paix, devoit estre celuy des finances, & que les deux derniers Rois bien loin de laisser l'Espargne garnie de quatre à cinq millions, à l'exemple de François premier, avoient dissipé leur Domaine & laissé l'Estat chargé de quarante millions de debtes;

Mais que le Roy resolu de s'acquitter, offroit de retrancher sa dépense & sa Maison, par l'avis de l'Assemblée, & la prioit seulement que la Majesté Royale n'en fût point avilie. 1560.

La premiere assemblée finit avec le discours du Chancelier, mais à la suivante plusieurs Deputez de la Noblesse & du Tiers-Estat pretendoient que leur pouvoir estant expiré par la mort du Roy, ils ne pouvoient passer outre sans avoir receu de nouvelles Commissions; & les autres soûtinrent que leurs Procurations n'estoient point alterées. Ainsi l'affaire fut renvoyée au Conseil d'Estat, qui decida que les Commissions apportées par les Deputez, suffisoient, nonobstant le changement de Roy, parce que la mort saisissoit le vif par la Loy du Royaume, & que la Couronne passoit sans aucune interruption du predecesseur au successeur.

Le Cardinal de Loraine avoit obtenu du Clergé de faire la Harangue au Roy, pour les trois Estats, & l'avoit composée à sa mode. Elle consistoit dans une apologie continuelle de la conduite de sa Maison, & dans une sanglante invective contre les Calvinistes: mais son Emissaire Grineau, Chantre de la sainte Chapelle de Paris, ne pût obtenir pour le Cardinal le consentement, ny de la Noblesse qui s'excusa de le donner sur ce qu'elle ne vouloit rien innover, chaque Corps ayant accoûtumé d'avoir son Orateur, ny du Tiers Estat qui répondit qu'il n'avoit garde de choisir pour son Avocat un homme dont il avoit intention de se plaindre.

Le Cardinal refusa de haranguer pour le Clergé en

1560. particulier, de peur de ſe commettre en s'égalant à ceux qui ſeroient nommez par les autres Corps : Et Jean Quintin, Profeſſeur en Droit Canon à Paris, harangua au lieu de luy, aprés que Jacques de Silly, Baron de Rochefort, eut eſté nommé par la Nobleſſe, & Jacques Lange, Avocat au Parlement de Bordeaux pour le Tiers-Eſtat.

Quintin avoit autrefois eſté ſoupçonné d'hereſie, lors qu'il étudioit à Poictiers, à cauſe d'un Diſcours public, où il avoit inſeré des ſentimens preſque ſemblables à ceux de Calvin, & n'avoit évité la priſon que par une prompte retraite. Mais il luy eſtoit arrivé dans un âge plus avancé, le ſyptome ordinaire à ceux qui changent de Religion, qui eſt de paſſer d'une extremité à l'autre. Il avoüa neantmoins d'abord que le deſordre eſtoit ſi grand parmy les Eccleſiaſtiques, qu'ils avoient beſoin d'eſtre reformez par l'authorité du Roy : mais il ajoûta qu'ils devoient eux-mêmes eſtre les Miniſtres de leur reforme, & que la correction devoit regarder les mœurs & non pas la Doctrine; Qu'il n'y avoit rien à changer dans les Articles de la Foy, dans l'uſage des Sacremens, dans la Tradition de l'Egliſe, ny dans les Ordonnances des Conciles generaux. Il propoſa enſuite que l'on exterminât une Hereſie qui faiſoit profeſſion de rüiner & de profaner les Egliſes, de briſer les Images, d'abatre les Autels, de dégrader les perſonnes ſacrées, de violer les Vœux, de vivre ſans jeûnes & ſans abſtinence, de haïr la mortification du corps, de marier les Prêtres, les Moines & les Religieuſe, & d'affecter une entiere indépendance, en preſentant des Requeſtes qui

Dans la harangue de Quintin.

tendoient à faire Schisme. Il demanda l'uniformité de la Discipline qu'il pretendit estre si absolument necessaire dans un Estat Chrétien, que Gainas, General de l'Armée des Goths, voulant usurper l'Empire d'Orient sur Arcade, ne trouva point d'autre ruse que de demander un Temple dans Constantinople, pour y prier & chanter avec ses complices, à la mode Arrienne. Il pretendit que le commerce fut interdit aux Heretiques, sur ce que c'estoit principalement par cette voye qu'ils se multiplioient. Il s'étendit sur les Privileges des Ecclesiastiques, quoy que les plus importants selon luy vinssent de la liberté des Rois Payens. 1560.

Comme la pluspart de l'assemblée avoit jetté les yeux sur l'Admiral, lors que Quintin avoit parlé des Requêtes & de Gainas, & que d'ailleurs on ne pouvoit douter que cet Officier de la Couronne n'eust esté designé dans ces deux endroits, il en fit sa plainte le lendemain au Roy & à la Reine. Quintin mandé pour rendre raison de son discours, repartit qu'il n'avoit parlé que conformément aux Memoires que le Corps dont il avoit eu l'honneur de porter la parole, luy avoit fournis : mais la Reine luy fit promettre qu'avant la separation des Estats, il declareroit n'avoir point entendu parler de l'Admiral. Et l'Admiral ayant égard au temps voulut bien s'en contenter.

Les zelez Calvinistes ne furent pas si moderez, car ils publierent un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres ; la seconde, les calomnies manifestes, & la troisiéme, les omissions malicieuses de sa Harangue, que ce Docteur plus sensible qu'il ne de-



1560. voit eſtre, ſe mit au lit aprés avoir lû ce libelle, & n'en releva pas.

Rochefort parla cavalierement, & ſuppoſa d'abord que la Monarchie Françoiſe, à ſon origine, n'avoit eſté composée que de la Nobleſſe & du Peuple. Il ajoûta que la Nobleſſe s'étoit d'elle-même affoiblie par ſes liberalitez envers les Egliſes, & que non contente de les avoir revétuës du plus liquide de ſes biens, elle leur avoit encore cedé la Juſtice, par un aveuglement d'autant plus prejudiciable que la profeſſion Eccleſiaſtique n'eſtoit point, ſelon luy, de ſe méler des affaires ſeculieres, mais de vivre dans la ſolitude, de prier, de précher, d'adminiſtrer les Sacremens; Qu'il eſtoit inutile de laiſſer la Juſtice à ceux qui ne pouvoient opiner dans les condamnations de mort; & que la Nobleſſe qui avoit toûjours l'épée au coſté, y eſtoit ſans comparaiſon plus propre: Que le Clergé eſtoit le Corps le plus dereglé de la Monarchie, & qu'il falloit commencer par luy à la reformer; Qu'on n'y travailleroit jamais avec eſperance de ſuccez, qu'en luy retranchant des immenſes richeſſes qui ne ſervoient qu'au luxe & à la licence, & en les rendant à la Nobleſſe, qui le plus ſouvent manquoit des moyens de monter à cheval, lors que le ſervice du Roy & la deffenſe de la Couronne l'appelloient à l'Armée: Que les Nobles avoient autrefois exercé ſeuls la Judicature, & que François premier avoit eu deſſein de les rétablir dans ce Droit; Qu'on ne leur pouvoit rendre en ce point ce qui leur eſtoit dû, ſi les Charges ne ceſſoient d'eſtre venales, & qu'en les diſtribuant ſelon le merite, on obligeroit les jeunes Gentilshommes d'eſtudier afin de

Ce ſont là les meſmes termes de railleries dont uſa Rochefort dans ſa harangue.

Dans la harangue de Rochefort.

s'en rendre dignes ; Que la chicane se pouvoit empescher en abregeant les formalitez de la Justice, & en punissant exemplairement ceux qui en affecteroient les longueurs, & que les confiscations ne devoient estre accordée qu'aprés l'Arrest de mort, ny converties qu'en des usages de pieté.

On observera que Rochefort, en parlant du Roy, affecta de ne se servir jamais du mot de Majesté, pour faire croire qu'il n'approuvoit pas ce terme de respect, que l'usage de nos derniers siecles à donné à nos Rois, avec autant de raison que les Romains le donnoient à leurs Empereurs.

Enfin Lange representa pour le Tiers-Estat, Que ce Corps ne pensoit point à se separer des autres, comme avoit fait autrefois le Peuple Romain en diverses rencontres. Ce n'est pas, ajoûta-t-il, qu'il n'en eust beaucoup plus de sujet, car il estoit sans comparaison plus nombreux que le Clergé & la Noblesse. Il ne possedoit pas la dixiéme partie de leurs biens : cependant il portoit luy seul presque toutes les charges publiques, contre l'équité naturelle, & la maxime de la Jurisprudence, qui desaprouvoit les societez ; où les impositions estoient inégalement partagées, lors que les avantages que les particuliers tiroient de la Republique, estoient égaux. D'où il conclut, que si la conjoncture des affaires ne permettoit pas de soulager entierement le Tiers-Estat, on luy donnât au moins quelque relâche, & que le Roy eust la bonté de l'asseurer qu'il seroit traité plus favorablement, aussi tost que le Royaume joüiroit au dedans, comme au dehors d'une pleine tranquilité.

1560. On avoit remarqué dans les Harangues, que ceux qui les prononçoient, n'avoient traité de Princes que les personnes du Sang Royal, & la Maison de Guise s'en formalisa. Elle en fit des plaintes par les Deputez de Bourgogne & de Dauphiné, dont elle avoit les Gouvernemens, comme d'une injure la plus sensible qu'elle eust put recevoir, puisque personne ne lui contestant d'estre sortie d'une Maison actuellement Souveraine, on ne laissoit pas de la frustrer du principal avantage qui luy en revenoit, en la privant en France où elle avoit rendu de si grands services, d'une qualité dont elle estoit honorée dans toute l'Europe.

Les autres Deputez répondirent, Que les Estats estoient en possession de ne reconnoistre pour Prince que ceux qui par la Loy fondamentale du Royaume pouvoient devenir leurs Souverains, & persisterent à soutenir la maniere dont on avoit parlé, quoy qu'on leur repliquât que les mots de Princes du Sang n'avoient pas toûjours esté si scrupuleusement employez à designer les mâles legitimes de la Famille Royalle, qu'on ne les eût étendus en diverses Assemblées publiques, & particulierement sous le regne de Charles VII. au Comte de Dunois bâtard d'Orleans.

La Maison de Guise piquée de ce refus, traita de seditieux ceux qui luy avoient esté contraires : Ce qui les obligea d'en faire leurs plaintes à la Reine, par la bouche du Vidame de Châlons. Sa Majesté tout-à-fait éloignée de s'attirer de nouvelles affaires, repartit, Qu'elle tenoit tous les Deputez, tant en general, qu'en particulier, pour de bons serviteurs & de fidelles

les sujets ; & qu'ils avoient d'autant moins d'occasion de se piquer du terme de seditieux, que s'estant informée de ceux de Guise, à qui ils avoient pretendu l'attribuer, ils avoient pretendu l'attribuer, ils avoient répondu, que leur intention avoit esté seulement de designer les Deputez qui voudroient entreprendre contre son authorité & contre celle de son Fils. 1560.

Ce desaveu les satisfit, & la Reine leur demanda leurs cahiers, qui furent examinez dans le Conseil du Roy. On y trouva beaucoup d'articles qu'il étoit également dangereux d'accorder & de refuser ; le seul expedient capable d'en éluder la réponse, consistoit à congedier les Estas, sous pretexte de les remettre à une plus douce saison : car c'estoit au milieu d'un hiver extraordinairement rude. On differa donc leurs seances jusqu'au premier jour de May 1561. Et de peur que le delay ne passast pour ce qu'il estoit en effet, c'est à dire pour une rupture, on ordonna que les Estats particuliers s'assembleroient en chaque Province, & que les treize Gouverneurs envoyeroient chacun deux Deputez en l'Assemblée convoquée à Pontoise, pour examiner & pour resoudre les moyens d'acquiter les debtes de la Couronne. Ils requirent qu'on leur en communiquât le détail, & que l'on fist expedier des Lettres patentes pour la revocation des dons immenses qui pourroienr avoir esté faits sous les regnes precedens.

On leur accorda volontiers la premiere de ces propositions, & il tint si peu au Roy de Navarre qu'ils n'obtinssent la seconde, qu'il offrit de rendre tout ce qu'il se trouveroit avoir receu des deniers publics.

1560. Mais le Maréchal de Saint André, que cette recherche auroit ruiné ſans reſſouce, & la Ducheſſe de Valentinois, dont la ſucceſſion eût eſté inutile au Duc d'Aumale, en éluderent l'execution.

Les Evêques furent avertis de ſe tenir preſts pour aller au Concile qui ſe devoit continuer à Trente, & tous les Juges criminels du Royaume eurent ordre de mettre en liberté les perſonnes empriſonnées pour le fait de la Religion, & de les rétablir dans la poſſeſſion de leurs biens. On decerna des peines de mort contre ceux qui s'injurieroient pour la même cauſe; & l'on ordonna que tout le monde ſe conformât à la Religion receuë depuis tant de ſiecles dans le Royaume.

Dans les Memoires des Eſtats d'Orleans,

Comme les Eſtats avoient commencé immediatement aprés la mort du Chef de la Maiſon Royale, ils ſe terminerent à celle du dernier Prince du Sang. Le Marquis de Beaupreau, Fils unique du Prince de la Roche-ſur-Yon, courant à bride abbatuë, tomba de cheval, & fut foulé aux pieds par celuy du Comte de Maulevrier, qui ne le pût retenir. Le Pere irrité d'avoir ainſi perdu ſon Fils, Prince de la plus belle eſperance que l'on eût vû, pardonna neantmoins au Comte, mais ce fut à condition qu'il ne ſe trouveroit jamais devant luy, ſoit qu'il apprehendât que la vûë du Comte, tout innocent qu'il eſtoit ne renouvellât ſa douleur, ou qu'il ſe défiat de pouvoir eſtre le maiſtre de ſon reſſentiment.

François ſecond.

Le Cardinal de Loraine prit pretexte de la remiſe des Eſtats pour aller reſider à Rheims, d'où il eſtoit Archeveſque: mais on vit bien qu'il ne ſe retiroit du

Confeil du Roy, qu'à caufe que le Roy de Navarre y avoit la principale authorité, ou qu'il craignoit de fe commettre avec ce Prince dans les occafions qui s'en offriroient tous les jours. 1560.

Le Roy de Navarre ainfi délivré de la prefence du Cardinal de Loraine, commença de regler les Finances par le retranchement de la moitié des Gages de la Maifon du Roy, & du tiers des Penfions qui fe donnoient aux François. On ne toucha point à celles des Etrangers, & cette injufte preferance obligea les intereffez à prefenter au Roy de Navarre un Ecrit fi bien raifonné, qu'il ne s'en eft peut-eftre jamais compofé de meilleur en matiere de politique. Il pretendoit que la dépenfe employée en temps de Paix à foudoyer les Etrangers & à leur donner des Penfions, eftoit tout enfemble inutile & préjudiciable à la France, Que nos Rois avoient autrefois confié la garde de leurs Perfonnes aux Ecoffois, à caufe de l'inimitié de ces Peuples avec les Anglois nos irreconciliables ennemis, fans que neantmoins leurs Majeftez fe fuffent avifées d'acheter par des liberalitez annuelles l'amitié des Ecoffois, & fans que les Ecoffois euffent pretendu de vendre à deniers comptans le fervice qu'ils rendoient : au contraire ils avoient toûjours témoigné eftre plus obligez aux Rois Tres-Chrétiens de l'eftime qu'ils faifoient de leur fidelité, que les Rois Tres-Chrétiens ne leur eftoient obligez du foin qu'ils prenoient de veiller à la confervation de leurs Perfonnes facrés : Que la Maifon d'Autriche s'eftant depuis agrandie par les fucceffions de celle de Bourgogne & d'Efpagne, les Rois de France avoient crû devoir s'allier

1561. avec les Suiſſes, dont la pluſpart avoient eſté Sujets de cette Maiſon, parce que la crainte de retomber ſous ſa domination, les retiendroit plus étroitement attachez aux intereſts de la France : Que cette alliance n'avoit d'abord couſté que dix mille écus par an ; mais qu'elle avoit monté dans la ſuite à prés de deux millions de livres : Qu'une ſi prodigieuſe gratification eſtoit peut-eſtre neceſſaire, & par conſequent excuſable durant la guerre ; mais qu'en pleine Paix il eſtoit à craindre qu'elle ne paſſaſt dans le monde pour une prodigalité ; que les ennemis de la France ne la priſſent pour un aveu continuel qu'elle faiſoit de ſa foibleſſe, & que les Suiſſes mêmes, accoûtumez depuis cent ans à recevoir ponctuellement leurs penſions, ne s'imaginſſent enfin que c'eſtoit un tribut qu'elle leur payoit : Que ce ne ſeroit pas la premiere fois qu'une ſemblable chimere tomberoit dans l'eſprit d'une Nation, & que les Anglois avoient interpreté de même la penſion de cinquante mille écus que les François avoient bien voulu payer long-temps pour les dédommager en quelque façon des Provinces de Guyenne & de Normandie, qu'ils leur avoient oſtées : Que la même raiſon qui avoit porté les Suiſſes à ſe mettre en liberté, les obligeoit aſſez d'entretenir une ſincere correſpondance avec la France, ſans que l'argent y contribuât ; & que la grandeur de la Maiſon d'Autriche leur ſeroit ſuſpecte tant qu'ils auroient chez eux le Château de Hapzbourg, que cette Maiſon regardoit comme ſon berceau, & qu'elle tâcheroit toûjours de recouvrer, puiſqu'il eſtoit ſon premier & plus ancien heritage. Ainſi les affaires des Cantons à les bien

examiner, estoient tellement disposées, qu'ils n'avoient pas moins besoin de la France lors qu'elle estoit en paix, afin que la crainte de rompre avec cette Couronne, détournast la Maison d'Autriche de les assujettir encore une fois : Que la France avoit besoin d'eux en temps de guerre, pour opposer leur Infanterie à celle des Espagnols : Que les interests des Allemans à la conservation de la France, n'estoient ny moins pressans ny de moindre consideration, & qu'ils avoient assez reconnu par leur propre experience, que l'Empereur Charles-Quint, aprés avoir vaincu les Protestans & fait prisonnier le Duc de Saxe & le Lantgrave de Hesse, eust infailliblement reduit l'Aristocratie d'Allemagne en une Monarchie absoluë, si Henry II. avec une Armée de trente mille Hommes, n'eust arresté ses progrez, en penetrant plus avant dans l'Empire, que la jalousie de la Maison d'Autriche ne pouvoit souffrir : Que la France ne devoit pas non plus negliger l'amitié des Allemans ; mais que c'estoit par des offices qu'il la falloit cultiver, plustost que par de l'argent : si ce n'est que l'on jugeast à propos de donner des pensions à des vieux Officiers de Cavalerie & d'Infanterie de la même Nation, pour s'assurer d'avoir par leur moyen des Troupes sur pied, au moment que la France seroit menacée de quelque rupture : Qu'il n'y avoit point de puissance en Italie, dont les Rois Tres-Chrétiens eussent lieu de menager l'amitié, excepté la Republique de Venise ; mais que c'estoit chez elle un crime tout-à-fait irremissible que d'accepter pension des Etrangers, sous quelque cause ou pretexte que ce fait : Que les armes Françoises

1561.

Il alla jusqu'à Vitzbourg.

Dans le pr jet de soulag l'Espagne en 1561.

1561. avoient penetré dans l'Italie, autant de fois qu'elles avoient voulu; & que l'entrée ne leur en pouvoit estre fermée, puis qu'elles y tenoient encore le Marquisat de Saluces, & que le Maréchal de Brissac, avant que de sortir du Piémont, avoit fait démolir Cautali, Tende & les autres Forteresses qui commandoient les sentiers les plus commodes entre les Alpes: Que quand la France en seroit tout-à-fait excluse, il y avoit trop de Princes en Italie pour supposer qu'ils vécussent toûjours en parfaite intelligence, & qu'à la premiere division qui surviendroit entr'eux, celuy qui se sentiroit le plus foible, ou qui soupçonneroit que son aversaire fût assisté par les Espagnols, s'adresseroient au Roy Tres-Chrétien, & l'introduiroient encore une fois dans la même Italie, d'où les Rois Catholiques avoient pris tant de soin de bannir ses predecesseurs: Que les Papes n'estoient pas en état d'oublier le besoin qu'ils pouvoient avoir du Fils aîné de l'Eglise, puis qu'à tous momens ils avoient à craindre d'estre dépoüillez par les Vicerois de Naples & par les Gouverneurs de Milan: que le Saint Siege avoit toûjours trouvé un azile en France; qu'il tenoit des liberalitez de Pepin & de Charlemagne la meilleure partie de ses états; & qu'il avoit besoin pour les conserver, de la même puissance qui les luy avoit acquis.

La principale intention de l'Auteur de ce Memoire, avoit esté de prévenir les maux que les partisans Italiens, Intendans de la Reine-Mere, introduiroient dans le Royaume, au cas que cette Princesse n'ayant point d'argent, les obligeât à faire des avances, comme il luy seroit impossible de s'en dispenser, si elle ne re-

tranchoit au moins la dépense qui se faisoit au dehors. 1561.
Mais un inconvenient que l'Auteur de l'Ecrit n'avoit pas prévû, rendit son avis inutile, en détournant le Roy de Navarre de le proposer au Conseil. Ce Prince encore plein des transports que luy donnoit la joye de tenir le premier rang, & prévenu de la crainte d'estre troublé dans sa nouvelle possession, en se commettant avec la Reine, se figura qu'elle estoit comprise en qualité d'Italienne, dans le Memoire, & sans l'approfondir davantage le supprima.

Le Roy de Navarre crut se comporter en grand politique, s'il executoit au moins une partie du Memoire, sans témoigner de l'avoir reçû : mais son malheur voulut qu'il s'adressa justement à la moins importante, & même qu'il choisit celle qui se trouvant separée des autres, devoit estre plus nuisible qu'avantageuse. Il ne prit du dessein general de se passer des Etrangers, que la circonstance particuliere de casser la Cavalerie Ecossoise; & il la ferma si absolument, que le Comte d'Aran qui la commandoit, ne fut ni récompensé ni retenu. Ce fut en vain que le Duc de Guise & l'Admiral de Châtillon se mirent en devoir de remontrer qu'elle avoit servy avec l'admiration des amis & des ennemis, & qu'estant presque toute composée de Gentilshommes, ce seroit renvoyer autant de mécontens en Ecosse, où ils altereroient la parfaite intelligence des deux Nations. Mais on n'eut égard ni aux anciennes Alliances, ni aux preuves de valeur qu'ils venoient de donner.

Jacques Amilton.

La Reine asseurée du Roy de Navarre, par les précautions qu'il prenoit pour éviter de luy déplaire, crut qu'il estoit temps de tirer le Prince de Condé de la

1561.

Dans la Lettre de la Reine au Prince de Condé, du 5. Fevrier 1561.

Fére, où il entretenoit son chagrin par un continuel exercice de la chasse, au lieu de le dissiper. Elle luy écrivit de sa propre main, le 5. Fevrier 1561. qu'il pouvoit venir à la Cour; & le Prince n'eut pas plûtôt reçû la Lettre, qu'il prit la poste pour venir à Paris, où il trouva un grand nombre de ses amis arrivez pour l'accompagner à Fontainebleau. La crainte de renouveller l'ombrage qu'il avoit autre-fois donné, l'obligea de les renvoyer tous, à la réserve du Comte de la Rochefoucault son beau-frere, & de Senerpont, Lieutenant de Roy de Picardie. La Cour le reçut avec une joye qui parut universelle; ceux qui ne la ressentoient pas en effet, s'efforçans de la faire paroître sur leurs visages. Il alla le lendemain au Conseil, & demanda au Chancelier, s'il y avoit encore contre luy quelques procedures.

Le Chancelier repartit, qu'il n'y en avoit point; & tous les Conseillers d'Estat ayans opiné qu'ils estoient suffisamment convaincus de son innocence, le conjurerent de reprendre sa place dans l'Assemblée, pour luy témoigner qu'ils le tenoient tout-à-fait purgé des crimes qui luy avoient esté imposez sous le Regne précedent. Et de fait il y eut un Arrest en sa faveur, qui le declaroit exemt non seulement du crime, mais encore de soupçon; qui luy permettoit de solliciter un plus grand éclaircissement de son innocence devant le Parlement de Paris, où estoit la Cour des Pairs, s'il jugeoit cette démarche necessaire pour une plus ample réparation de son honneur; qui ordonnoit à ce Parlement de verifier & d'enregistrer le present Arrest; & qu'il vouloit enfin qu'on en distribuât des copies aux Ambassadeurs

baſſadeurs des Princes étrangers, & que le Secretaire d'Eſtat Laubeſpine en envoyât à tous les Ambaſſadeurs de France dans les Cours de l'Europe. 1561.

Le Prince retourna peu de jours aprés à Paris; mais ſoit que ſa preſence eût encouragé ſon Frere, ou qu'en effet il eût ſujet de ſe plaindre, il n'y avoit pas trois jours qu'il eſtoit party, que le Roy de Navarre ſe plaignit hautement de la Reine-Mere, ſur pluſieurs chefs. Il prétendit qu'elle ne l'amuſoit à la Cour que pour luy faire recevoir tous les jours de nouvelles injures du Duc de Guiſe ſon capital ennemy; qu'il n'eſtoit qu'en apparence Lieutenant general de l'Eſtat, puis qu'on portoit tous les ſoirs chez ce Duc les clefs de la Maiſon du Roy; & que par cette defference on reconnoiſſoit un autre que le premier Prince du Sang, pour dépoſitaire de la ſureté de leurs Majeſtez: Qu'il avoit juſques-là ſacrifié ſon reſſentiment à la tranquillité publique, mais qu'il ne pouvoit plus deſormais ſe contenir à moins que de paſſer pour inſenſible, puis que ſes ennemis prenoient ſa condeſcendance pour lâcheté & inſultoient à ſa patience. D'où il concluoit que l'honneur ne luy permettoit plus de demeurer à la Cour, tant qu'il y auroit de la competence entre luy & le Duc de Guiſe.

La Reine ne fut pas moins indignée que ſurpriſe de ce diſcours, parce qu'elle jugea que ſi le Roy de Navarre commençoit à préter ſi-tôt l'oreille à ceux qui ne ſongeoient qu'à ſemer de la diviſion dans la Maiſon Royale, il n'y auroit pas moins d'affaire à le retenir dans le devoir, qu'à gouverner le reſte de l'Eſtat. Elle repartit donc d'un ton qui ſembloit animé par le dépit,

1561. que sa principale application avoit toûjours esté & estoit encore de rendre au Premier Prince du Sang les honneurs qui luy estoient dûs à l'exclusion des Etrangers, & sur tout de témoigner en toutes rencontres la prefererance qui estoit si évidente entre la Maison de Bourbon & celle de Guise. Mais qu'elle s'étonnoit qu'il voulût regler la préseance de ces deux Maisons par les Charges dont les fonctions dépendoient de la volonté des Rois, & pouvoient par consequent croître ou diminuer, à proportion de l'autorité qu'ils donnoient à ceux qui les exerçoient, & sur tout lors qu'ils avoient l'honneur d'estre leurs Favoris: Qu'il n'en estoit pas de même de la Famille Royale, que la Loy fondamentale de l'Estat appelloit à la Couronne, indépendamment des Rois; & que Charles VII. l'avoit emporté sur les Anglois, quoy que son Pere en eût disposé en leur faveur, en le desheritant dans toutes les formes du Droit civil: Que le Roy de Navarre se faisoit tort d'avoir égard à des clefs qui se portoient au Duc de Guise, par la seule consideration de sa Charge, & non à cause de sa qualité de Prince; & pour le montrer il ne faloit que prendre garde qu'on ne luy avoit point porté les clefs avant que le Connétable luy eût donné sa démission de cette Charge de Grand Maître, quoy qu'il fût déja Lieutenant General de l'Estat; & qu'on les avoit aussi toûjours portées au Connétable, tant qu'il avoit esté pourvû de la même Charge: Que si neanmoins le Roy de Naverre s'obstinoit à trouver à redire dans ce procédé, on porteroit desormais les clefs dans la Chambre de la Reine, mais qu'il n'y avoit pas lieu de prerendre rien davantage, si ce n'estoit qu'on la voulût

faire passer pour une Regente en peinture. 1561.

Ces dernieres paroles irriterent plus le Roy de Navarre, que l'offre de porter les clefs chez la Reine ne l'avoit appaisé. Il repliqua fierement, qu'on ne les avoit portées chez le Connétable qu'en qualité de Connétable; c'est à dire, parce qu'ayant le commandement des Armes, il devoit aussi avoir le droit de prendre garde que leurs Majestez fussent en sureté.

La Reine ne manqua pas de repartie; & la conversation s'échauffa de sorte que le Roy de Navarre prit congé d'elle, dans le dessein de se retirer de la Cour dés le lendemain. Il fit partir pour Melun les mulets qui portoient son bagage; & le bruit de son départ ne fut pas plûtôt répandu que tous les Courtisans qui n'estoient point dans les interests de la Maison de Guise, se disposerent à le suivre. Le Connétable qui luy faisoit regulierement sa Cour, fut le premier à s'offrir de l'accompagner. Les trois Châtillons l'imiterent; & tous les Princes de la Maison de Bourbon estimerent qu'il y alloit de leur honneur de ne se point separer de leur Chef, puisqu'il ne s'éloignoit de la Cour que pour une cause commune à toute leur Maison.

La Duchesse de Montpensier se mit inutilement en devoir de persuader à son Mary qu'il demeurât; & ce fut la seule fois qu'il resista à ce qu'elle souhaitoit de luy. Les Espions de la Reyne ne manquerent pas de l'avertir que la Cour alloit estre presque deserte, & que la Maison de Guise restant seule auprés du Roy, demeureroit aussi seule exposée à l'aversion publique, puis qu'on ne manqueroit pas de luy reprocher d'en avoir

1561. chassé tous les Princes & presque tous les Officiers de la Couronne ; que l'intention de tant de mécontens estoit d'aller à Paris faire declarer par le Parlement le Roy de Navarre Regent, aprés que ce Pince auroit exposé qu'on avoit arraché par violence son consentement pour la Regence de la Reine.

On suposoit que les autres Parlemens suivroient l'exemple de celuy de Paris, & que les Estats Provinciaux qui se trouveroient par tout assemblez, ratifians ce que les Parlemens auroient ordonné, la revolution deviendroit en peu de jours si generale que rien ne seroit capable de l'arrêter.

La Reine n'avoit jamais esté si proche de sa rüine qu'elle estoit alors. Elle n'avoit aucune retraite assurée hors du Royaume. Côme de Medicis qui tenoit l'Estat de Florence, estant son ennemy, parce qu'elle l'avoit en diverses rencontres traité d'usurpateur. Les amis du Roy de Navarre apprehendoient trop l'esprit de cette Princcesse, pour la pouvoir souffrir un moment aprés qu'on luy auroit ôté la Regnce. Il faloit donc pour la conserver qu'elle empêchât le départ du Roy de Navarre, en attendant qu'elle pût rompre la liaison de ce Prince avec le Connétable ; & voicy l'expedient qu'elle trouva pour arriver à une fin si vray-semblablement impossible.

Le Roy son Fils estoit le Prince de la plus belle esperance que l'on eût vû depuis Saint Loüis, sur le Trône de la Monarchie Françoise. Il estoit beau & d'une complexion extraordinairement robuste. Il avoit l'esprit delicat ; & si le Duc d'Anjou son Frere avoit plus d'attraits pour se faire aimer, le Roy le surpassoit

de beaucoup dans un certain air de grandeur qui inſpiroit la crainte & le reſpect. Cette qualité convenoit admirablement à l'humeur altiere du Connêtable, qui ſe laiſſoit moins conduire par la condeſcendance que par la ſeverité. La Reine qui le connoiſſoit aſſez, inſtruiſit le Roy de ce qu'il avoit à faire : & le Roy manda le Connêtable par le Cardinal de Tournon, qui fut depuis ſoupçonné d'avoir inſpiré ce merveilleux conſeil à la Reine. 1561.

Le Cardinal trouva le Connêtable preſt à partir auſſi bien que le Roy de Navarre. Il luy declara en des termes ſi précis que le Roy luy vouloit parler, qu'il ne reſtoit plus aucun pretexte de s'en diſpenſer ; & le Roy de Navarre même fut d'avis que le Connêtable devoit aller à l'heure même trouver le Roy. Le Cardinal l'accompagna, & le Roy, quoy que la Reine ſa Mere n'y fût pas, le reçût avec un viſage ſerieux, & luy dit d'un ton fier & de maître, qu'il luy défendoit de s'éloigner de la Cour dans une conjoncture où la preſence du premier Officier de la Couronne eſtoit abſolument neceſſaire. Le Roy, aprés avoir donné cét ordre, ſe tourna vers les quatre Secretaires d'Eſtat, comme pour leur en demander acte, & afin d'avoir en temps & lieu une preuve ſuffiſante pour faire le procez au Connêtable, en cas de contravention. Il répondit, qu'il n'avoit jamais déſobeï aux Rois ſes maiſtres ; & que comme il s'eſtoit piqué ſous les trois regnes precedens d'une plus exacte fidelité que les autres, Sa Majeſté le troveroit toûjours dans la même ſoûmiſſion où il avoit eſté.

Dans le premier Ordre de Charles neuf. au Connêtable.

1561. Il n'eut pas plûtôt donné cette parole au Roy, qu'il retourna chez luy, se prepara comme à l'ordinaire pour aller au Conseil, & ne pût jamais estre persuadé de partir par ses Neveux de Châtillon, [a] ny par le Roy de Navarre. Sa resolution retint à la Cour tous ceux qui en vouloient partir, & même le Roy de Navarre à qui on remontra à propos, qu'il perdroit sa reputation, si l'on venoit à sçavoir dans les Provinces qu'on pût se passer de luy à la Cour durant la minorité; ce qui arriveroit infailliblement, s'il s'en éloignoit sans le Connêtable, le party de ce premier Officier de la Couronne, joint à celuy de la Maison de Guise, estant assez puissant pour maintenir la Regente, de sorte que ceux qni devoient suivre le Roy de Navarre, voyant qu'il ne partoit pas, demeurerent à son exemple.

[a] *Odet de Châtillon Cardinal Evêque Beauvais, Gaspard de Coligny Seigneur de Châtillon Amiral de France, & François de Coligny Seigneur d'Andelot fils de Gaspard de Coligny Seigneur de Châtillon Maréchal de France, & de Loüise de Montmorency, Sœur aînée du Connêtable.*

Mais son changement de dessein n'empêcha pas les Estats Provinciaux de l'Isle de France, de porter autant qu'ils le pouvoient, les affaires à l'extrémité, dans la pensée que la mesintelligence de ce Prince avec la Regente, seroit bien-tôt suivie d'une entiere rupture. Ils parlerent de reformer le gouvernement à leur mode, de bannir du Conseil la plufpart de ceux dont il estoit composé, d'y introduire de nouveaux Ministres, d'obliger les anciens à rendre comte de leur conduite, d'examiner l'administration des Finances, sous les deux derniers regnes, de revoquer les dons immenses faits au Mareschal de S. André & à la Duchesse de Valentinois, de demander que les accusez n'entrassent point au Conseil, jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiez, & d'intenter procez au Con-

Dans les Resultats des Estats Provinciaux en 1561.

nêtable pour le crime de peculat, s'il se trouvoit qu'il en fût coupable. 1561.

La hardiesse de ces Députez Provinciaux estoit d'autant plus grande, que les Estats generaux d'Orleans, avant que de surseoir leurs Assemblées, avoient ordonné que les Estats particuliers ne toucheroient en aucune maniere au Gouvernement. Mais les Estats de l'Isle de France opposerent à cela, que les Estats generaux avoient excedé leur pouvoir, & qu'il appartenoit aux Estats particuliers, aussi bien qu'à eux, de chercher les veritables causes des maux publics, pour tâcher d'y apporter quelque remede. Il estoit dangereux d'examiner cette question ; & si les Députez de l'Isle de France eussent continué leurs Assemblées, pendant qu'elle estoit sur le bureau, ils l'auroient par là decidée, & les autres Provinces eussent infailliblement suivy leur exemple.

Ce second inconvenient, qui ne paroissoit pas moindre que le premier, obligea la Regente à chercher les voyes de se reconcilier encore une fois avec le Roy de Navarre, qui seul pouvoit rompre les mesures des Députez. Elle s'en expliqua au Connêtable, qui se chargea de la negociation. Elle fut assez difficile, parce que le Roy de Navarre s'obstinoit à l'éloignement de la Maison de Guise, & que la Regente refusoit absolument d'y consentir. Mais enfin on gagna ce Prince en luy accordant deux articles qui sembloient relever l'éclat de sa Lieutenance generale, quoy qu'ils n'y contribuassent rien de solide. On le fit reconnoître Viceroy dans toutes les Provinces ; & la Regente luy donna une promesse par écrit, signée des quatre Secretaires

1561. d'Estat, par laquelle elle s'obligeoit de ne rien faire à l'avenir que de concert avec luy.

Elle ne se fut pas plûtôt servie du Connêtable pour recouvrer l'amitié du Roy de Navarre, qu'elle reconnut que cette réünion redoubleroit la correspondance entre ces personnes les deux premieres de l'Estat, l'une à cause de sa naissance, & l'autre par sa dignité; & que s'ils achevoient de former leur intelligence, ils seroient en estat de disposer de la Regence, comme il leur plairoit, & qu'ainsi la Regente leur seroit entierement soûmise.

Cette maniere de gouverner qui n'eût esté que précaire, c'est à dire de pure souffrance, estoit trop opposée au genie de la Reine, pour ne luy pas inspirer toutes sortes d'inventions à dessein de secouër le joug: mais le moyen d'en sortir paroissoit impossible à la prudence humaine, & ce ne fut qu'aprés de longues meditations & d'extrêmes efforts d'esprit que la Reine s'en avisa. Il consistoit à commettre ensemble le Roy de Navarre & le Connêtable, & à s'insinuer si avant dans l'amitié des deux, qu'elle tirât tout l'avantage de leur mesintelligence, & qu'elle demeurât toûjours en estat d'empêcher que leur differend n'alterât tant soit peu la tranquillité publique. Les intrigues qu'elle employa pour aliener le Connêtable du Roy de Navarre, furent conduites par deux Dames, qui certainement estoient des instrumens convenables à une si artificieuse Princesse. L'une estoit la femme, & l'autre la meilleure amie du Connêtable.

Il aimoit passionnément Magdeleine de Savoye sa femme, pour sa fecondité qui l'avoit renduë mere de cinq

1561.

cinq Fils tous propres aux armes & capables d'augmenter l'éclat de la Maison de Montmorency, & d'autant de Filles parfaitement belles, mariées dans les plus anciennes Familles du Royaume : il l'aimoit encore pour son humeur retirée & attachée au ménage, dont elle prenoit un soin tres-rare aux Dames de sa qualité : & pour son attachement à la Religion de ses Ancestres. Elle haïssoit le Calvinisme à cause des trois Châtillons qui en estoient le principal appuy, & l'aversion qu'elle avoit pour eux venoit de la passion qui l'avoit toûjours dominée pour l'agrandissement de sa Maison. Elle estoit fille [a] du Bâtard de Savoye, qui avoit laissé peu de biens au Comte de Tende [b] & au Marquis de Villars [c] ses deux fils. La Connétable leur sœur pendant la faveur de son mary n'avoit negligé aucune occasion de le solliciter qu'il leur procurât des graces de la Cour. Cependant elle y avoit toûjours travaillé inutilement, parce que le Connétable, qui n'avoit d'affection que pour ses neveux de Châtillon, n'avoit jamais voulu parler que pour eux; & [d] son humeur revêche empéchant sa femme de luy en témoigner du rentissement, elle avoit tourné toute son indignation contre les Châtillons. La Regente qui la trouvoit dans cette disposition, la porta facilement à jetter dans l'ame de son mary les premieres pensées de jalousie contre le Roy de Navarre, & de froideur pour ses neveux, qui augmenterent toûjours depuis, sans qu'il fût possible de les arracher. Elle prit un de ces momens favorables qu'elle seule connoissoit, pour luy representer qu'il avoit perdu sa peine en reconciliant la Regente avec le Roy de Na-

a Elle étoit fille de René Bâtard de Savoye.

b Claude de Savoye Comte de Tende.

c Et Honorat de Savoye Marquis de Villars.

d Dans les causes de la rupture du Connétable avec ses neveux.

1561. varre, qu'il s'en devoit prendre à l'ingratitude & à la malice de l'Amiral, qui avoit representé à cette Princesse, que pour se passer desormais de la mediation du Connétable, elle n'avoit qu'à laisser vivre le Roy de Navarre conformément à la nouvelle Religion, & que ce Prince joüissant d'une liberté qui luy seroit si agreable, n'écouteroit pas aucune des raisons que ses amis luy apporteroient de se désunir d'avec elle.

L'autre personne qu'on employa pour mettre la division entre le Roy de Navarre & le Connêtable, fut la Duchesse de Valentinois. Elle estoit charmée de la generosité de la Reine qui luy avoit pardonné, la pouvant perdre au commencement du regne de François second, quoy qu'elle l'eût offensée en partageant le cœur du Roy son mary: Elle ne cherchoit que l'occasion de témoigner qu'elle avoit honte de demeurer ingrate, & la Reine luy en donna les moyens en priant de l'aider à diviser le seul party qu'elle avoit à craindre dans le Royaume; la Duchesse y consentit d'autant plus volontiers que ses interests se trouvoient mêlez avec ceux de la Regente: elle avoit feint de se laisser fléchir par les larmes de sa fille aînée & par les soûmissions du Duc d'Aumale son gendre, pour rentrer en bonne intelligence avec la Maison de Guise, qui l'avoit abandonné à la discretion de la Reine; & la Cour avoit pris cette réünion pour une vertu heroïque, quoy qu'elle ne l'eût fait que par une indispensable necessité. La Duchesse avoit assez d'esprit & d'experience pour juger qu'elle ne conserveroit les immenses richesses qu'elle tenoit de la liberalité d'Henry second, que par l'appuy de la Maison de

Guise ; & sa penetration s'estoit étenduë jusques à découvrir cette autre finesse de politique, que la Maison de Guise ne se maintiendroit pas long-temps si elle ne trouvoit le secret de se raccommoder avec le Connêtable. Ainsi la Duchesse travaillant en effet pour elle-même, lors que la Reine & le Duc d'Aumale se figuroient qu'elle agissoit pour eux, elle usa si efficacement de l'authorité qu'elle avoit conservée sur l'esprit du Connêtable, qu'elle l'accoûtuma à ne plus regarder les Guises comme ses plus grands ennemis. 1561.

Enfin l'artifice de la Regente pour s'insinuer dans l'amitié du Roy de Navarre, en faisant semblant de favoriser les Calvinistes, fut de laisser prêcher à la Cour, Jean de Montluc, Evêque de Valence, suspect aux Catholiques, non seulement à cause que son Archidiacre l'accusoit d'avoir épousé une Dame de qualité, & que Balagny, depuis Maréchal de France, nay du commerce de ce Prelat avec elle, pretendoit estre legitime, mais encore parce que les Sermons de Montluc sembloient attaquer la Doctrine de l'Eglise, sous pretexte de n'en vouloir qu'à la corruption de la Discipline ; & les desordres pretendus de la Cour de Rome, y estoient aussi vivement dépeints, que dans les declamations les plus licentieuses des Heretiques. Mais les intrigues de la Regente, concertées en la maniere que l'on vient de representer, eussent eu moins d'effet, ou n'eussent pas si tôt réüssi, si le Roy de Navarre ne les eût secondées sans y penser, par une vaine ostentation de son autorité aux Estrangers.

Ils furent alors imprimez.

Dans l'entretien du Roy de Navarre avec Gluk.

Chrétien III. Roy de Dannemarc, avoit envoyé

1561. en France George Gluk, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, pour faire les complimens de condoleance sur la mort du feu Roy, & pour feliciter le Roy Charles IX. sur son avenement à la Couronne. Le Roy de Navarre se piqua de traiter l'Ambassadeur, & luy dit dans la gayeté du festin, qu'il pouvoit assurer son Maître, que dans un an au plus tard, la nouvelle Religion seroit professée en France avec autant de liberté que dans le Septentrion. L'Ambassadeur qui estoit Lutherien, comme tous ceux de son pays, repartit qu'il loüoit Dieu de cet heureux changement; mais il avertit le Roy de Navarre de prendre garde que le Calvinisme ne s'introduisit dans l'Estat, parce qu'il estoit dangereux pour les Monarchies, & qu'il usât de son pouvoir pour y faire plûtôt accepter la Confession d'Ausbourg, qui estoit déja reçûë dans des Royaumes dont l'étenduë n'estoit pas moindre que celle des Estats demeurez dans la Communion de l'Eglise Romaine. Le Roy de Navarre repartit que Luther & Calvin s'étoient separez en quarante articles de la croyance de l'Eglise Romaine; que l'un & l'autre convenoient en trente-huit, & ne differoient qu'en deux, sçavoir l'Eucharistie & la Discipline; que de ceux-cy il n'y avoit que le premier de solide, mais qu'il ne faloit point esperer d'accord entre les Lutheriens & les Calvinistes, tant que le Pape seroit en estat de le traverser; qu'il faloit donc que les Protestans unissent leurs forces & leurs richesses, pour renverser la machine de la Cour de Rome, & qu'ensuite il leur seroit aisé d'assembler un Concile tout à fait libre pour se reconcilier entr'eux, & pour

rétablir l'Eglise dans son ancienne pureté. 1561.

La Regente avertie de cet entretien, s'en prévalut admirablement pour la fin qu'elle s'estoit proposée : Elle en fit le recit au Connêtable, puis elle ajoûta que c'estoit fait de la Religion Catholique en France, si on n'empêchoit l'union des Lutheriens avec les Calvinistes ; que pour elle qui n'estoit qu'une femme, elle ne pouvoit ny s'opposer directement au Roy de Navarre, ny trahir les interests du Roy son Fils, qui demandoient qu'elle se ménageât avec un Prince qui changeoit tous les jours de resolution : Mais que pour luy qui estoit le premier Officier de la Couronne, sa reputation demeureroit éternellement noircie, si à l'âge de soixante-quinze ans, aprés s'estre élevé par son merite à la plus grande dignité où un sujet pouvoit pretendre, il souffroit que l'on alterât par une honteuse complaisance, la Religion de ses Ancestres qui luy avoient laissé pour leçon, aussi-bien que pour devise, *Dieu aide au premier Chrétien*, comme s'ils eussent eu dessein de l'avertir en particulier, que la Maison de Montmorency, qui s'estoit renduë la plus illustre du Royaume, en recevant la premiere de toutes, le Baptême, & qui s'étoit maintenuë aussi ancienne que la Monarchie, en retenant inviolablement la Foy Catholique qu'elle avoit alors embrassée, commenceroit à decliner, & périroit enfin aussi-tost qu'elle cesseroit de s'opposer en toute maniere au progrés de l'Heresie.

Le Connêtable déja beaucoup ébranlé ne fut point à l'épreuve d'un discours si touchant. Il se reprocha son indulgence pour les Calvinistes, & l'amitié qu'il avoit

1561. contractée avec eux : il regreta les bienfaits dont il avoit comblé ses Neveux de Châtillon, parce que c'estoit autant d'armes qu'il avoit fournies à l'heresie : Il se proposa de les détacher des interests des deux premiers Princes du Sang, & promit de les traiter d'ennemis au cas qu'il ne les y pût resoudre. Le Sacrifice qu'il fit à sa Religion de ce qu'il aimoit le mieux, fut sincere, & l'on ne remarqua plus en luy de penchant pour les Châtillons, quoy qu'ils ne negligeassent rien de ce qui servoit à se reconcilier. Il se plaignit hautement que les François commençoient à changer de Foy comme d'habits, & qu'ils introduisoient un culte à la mode, dont ils ne prévoyoient pas les dangereuses suittes ; que des hommes inconnus, sans mission & sans aveu, s'ingeroient de prescher au peuple la parole divine, & de luy administrer les Sacremens, & que la viande se vendoit & se mangeoit publiquement les jours défendus ; que le Prince de Condé & l'Amiral, abusoient des chambres qu'on leur avoit accordées par honneur dans le Palais de Fontaine-Bleau ; & que par un attentat insupportable, ils faisoient prêcher dans la Maison du Roy, contre sa Religion.

Le Connêtable ne se fut pas plûtôt declaré, que les amis de la Maison de Guise, n'oublierent rien pour le confirmer dans son aversion. Le Maréchal de S. André l'assura que c'estoit l'Amiral qui avoit fait resoudre dans l'Assemblée Provinciale des Estats de l'Isle de France, qu'on luy demanderoit compte des gratifications qu'il avoit receuës de François I. & de Henry II. & que pour joindre la moquerie à l'injure, il

avoit fait ajoûter cette restriction, s'il estoit vray qu'il en eût receu, comme s'il eût esté difficile de justifier que le Connêtable tenoit une partie de ses biens de la liberalité de ses Maîtres. 1561.

Montpezat gendre de Villars luy écrivit de quitter le Languedoc où il estoit Lieutenant de Roy, & de venir en poste à la Cour, où l'occasion s'offroit de se venger. L'Amiral l'avoit accusé en plein Conseil, de traiter avec trop de rigueur les Calvinistes de sa Lieutenance; & soit que le fait eust esté suffisamment prouvé, ou que la Regente eust affecté de favoriser l'Amiral, Villars avoit eu ordre de se défaire de sa Charge. Il vint en diligence, & trouvant le Connétable son beaufrere, déja prevenu contre l'Amiral, par l'intrigue du Maréchal de S. André, il fit aisément changer en haine le soupçon qu'il avoit déja de son ingratitude.

Melchior Desprez Seigneur de Montpezat mari d'Henriette fille unique de Honorat de Savoye Marquis de Villars.

Ainsi il ne resta dans la Maison du Connêtable, que le Maréchal de Montmorency son Fils aîné, qui pressé de l'inclination qu'il avoit pour les Châtillons, ou de la crainte que l'autorité de son pere ne succombât sous celles de la Regente & de la Maison de Guise, luy representa avec la douceur qui luy estoit ordinaire, que la prudence ne vouloit en aucune occasion, & bien moins dans celle où l'on estoit sur le point d'entrer en une guerre civile, qu'on rompît avec des anciens amis dont la fidelité estoit éprouvée, pour se reconcilier avec des ennemis declarez, dont il estoit presque impossible d'attendre une longue & sincere correspondance; qu'en choquant le Prince de Condé, les Châtillons & le Comte de la Rochefoucaud, il pri-

1561. voit sa Maison des plus puissans amis qu'elle eût, & s'attiroit de gayeté de cœur les plus redoutables ennemis du Royame, sans estre assuré que la Regente & le Roy de Navarre, luy en eussent obligation, parce qu'on sçavoit assez que ce Prince ne consentiroit jamais à la perte de l'Amiral, qu'il regardoit comme le principal appuy de la nouvelle Religion ; & l'on n'estoit pas moins persuadé que la Reine entretenoit une intelligence secrette avec l'Amiral, nonobstant l'aversion qu'elle feignoit d'avoir pour son party. Que les Maisons de Guise & de Coligny, alloient entrer dans une querelle qui ne se termineroit que par la ruine de l'une ou de l'autre, & que selon toute les apparences, celle de Guise succomberoit ; Que la Maison de Montmorency avoit d'autant plus d'interest de demeurer neutre, qu'elle n'estoit pressée de se mêler ni d'un côté ni d'un autre ; & que cependant elle en tireroit le principal avantage, parce que les Châtillons, aprés avoir renvoyé en Loraine les Guises leurs ennemis, & disposé de la Regence à leur fantaisie, se contenteroient d'obtenir l'exercice libre de leur Religion, & rétabliroient le Connétable leur Oncle dans le credit qu'il avoit eu sous le regne de Henry second : Qu'il n'estoit pas assuré que ce fussent eux qui l'eussent exposé à la recherche d'une Chambre de Justice, dans l'Assemblée Provinciale de l'Isle de France ; mais que s'ils l'avoient fait, on leur en devoit sçavoir gré, puis qu'enfin il ne pouvoit rien arriver de plus glorieux au plus ancien & au premier Officier de la Couronne, que de montrer à toute l'Europe, sur un theâtre aussi fameux que seroient les Estats Generaux, qu'aprés avoir exercé

On soupçonna dés lors le Maréchal de Montmorency d'estre Calviniste secret.

exercé plus de quarante ans les fonctions de premier Ministre & de Favory tout ensemble, il n'avoit point accepté la septiéme partie des gratifications accordées à la Duchesse de Valentinois, & au Maréchal de Saint André, & s'estoit si long-temps chargé de tout le poids des affaires, avec si peu d'apointemens, que les Estats seroient plus surpris de l'apprendre que luy de l'avoüer. 1561.

Le discours de Montmorency y estoit si pressant, que le Connétable incapable de revenir, n'y répondit qu'indirectement. Il dit à son Fils, d'un ton qui luy défendoit de repliquer, qu'il avoit assez vêcu pour apprendre que les Estats ne changeoient point de Religion sans changer de forme; & que si les Calvinistes obtenoeint enfin la liberté qu'ils prétendoient, la Monarchie dégenereroit du moins en Democratie, si elle ne passoit jusqu'à l'Anarchie: Qu'il estoit redevable de sa Fortune à François premier; & que tant que les petits-Fils de ce Prince vivroient, il estoit résolu par reconnoissance autant que par devoir, de dépenser tout son bien, & de répandre tout son sang pour les maintenir sur le Trône. Qu'il n'apprehendoit point qu'ils luy ôtassent ce qu'il tenoit de la liberalité de leur Pere & de leur Ayeul; & que quand il n'y auroit que le seul motif de conserver la réputation des trois derniers Rois, il ne consentiroit jamais que l'on permît dans leur Royaume, la profession d'un culte qu'ils avoient si souvent puny par le fer & par le feu.

Jusques ici la Regente avoit admirablement bien conduit son projet; mais le plus adroit de ces Emissaires, par un excez de précaution, la jetta dans un péril

1561. incomparablement plus grand que les precedens. L'Evêque de Valence, le Confident le plus ſecret & le plus accredité de la Reine, continuoit de prêcher à la Cour, contre les abus introduits de temps en temps dans la diſcipline Eccleſiaſtique. Un jour qu'il s'emportoit avec plus de chaleur qu'à l'ordinaire ſur cette matiere, il eut pour auditeurs le Connétable & le Duc de Guiſe, c'eſt à dire les deux perſonnes de la Cour les moins capables de juger équitablement de ſa doctrine, faute d'étude.

Jean de Montluc.

Le Duc de Guiſe ſe contenta de dire qu'il ne retourneroit plus au Sermons de cet Evêque: mais le Connétable paſſa plus avant; car eſtant bien informé de l'intelligence de Montluc avec la Reine, & s'imaginant que c'eſtoit par l'ordre de cette Princeſſe que l'Evêque declamoit contre la Cour de Rome, il jugea que bien que la Regente luy eût témoigné de l'averſion pour le Calviniſme, elle avoit deſſein de le favoriſer, en attendant que ſes affaires luy permiſſent d'en faire une profeſſion publique ſans hazarder ſon autorité. De ce ſoupçon il entra dans un autre qui n'eſtoit ni moins dangereux, ni moins vrai-ſemblable. Il crut que la Regente s'entendoit avec le Roy de Navarre: il l'accuſa de mauvaiſe foy. Il examina les motifs qu'elle auroit pû avoir de le porter à rompre avec ce Prince, & n'en trouva point de plus apparent que celuy qu'il luy imputa d'avoir eu deſſein de priver la Maiſon de Montmorency, de tous ſes amis, afin de pouvoir enſuite la ruiner avec plus de facilité. Son erreur eſtoit ſi plauſible, qu'un eſprit plus ſubtil que le ſien, eût eu bien de la peine à s'en preſerver. Il venoit en effet

de rompre avec les deux premiers Princes du Sang, & avec ses trois Neveux de Châtillon; & il sçavoit assez que tout ce qu'il avoit d'amis en France, l'abandonneroient aussi-tôt qu'ils sçauroient sa mesintelligence avec eux. Il ne pouvoit se résoudre à sortir de la Cour, puis que le Roy le luy défendoit, ni à demeurer sans amis dans un lieu où l'on n'estoit consideré que par le credit; & cette derniere apprehension d'y rester seul, fut si puissante, qu'elle acheva de le déterminer à s'unir tres étroitement avec le Duc de Guise, & avec le Maréchal de Saint André, pour asseurer leur fortune, en défendant l'ancienne Religion. 1561.

Voila la principale cause du *Trium virat*, qui fut la source ou du moins l'occasion de quarante ans de guerres civiles, & qui ne fut pas moins funeste à la France, que celuy d'Auguste, d'Antoine & de Lepide à l'Empire Romain.

La liaison éclata aussi-tôt qu'elle fut formé, soit que les trois Collegues, eussent une égale envie de la publier, ou que leur interest fût d'engager dans leur parti les Catholiques zelez, en se declarant hautement leurs protecteurs. Ils souperent ensemble le jour de Pâques 1561. & allerent le lendemain dans un même carosse de Chantilly, celebrer les nôces de Thoré, cinquiéme Fils du Connétable, avec l'heritiere d'Humieres. Le Duc de Guise & le Maréchal de Saint André se retirerent ensuite à Nanteüil, qui n'estoit éloigné de Chantilly, que de six lieuës, d'où ils eurent de frequentes conferences par écrit, avec le Connétable.

La Regente ne fut pas moins alarmée du *Trium virat*, qu'elle l'avoit esté de l'union du Connétable avec le

1561. Roy de Navarre ; & le premier remede qu'elle crut y devoir apporter fut de mener au plûtôt le Roy à Rheims, pour y estre sacré. Le Duc de Guise prétendit marcher & s'asseoir dans la Ceremonie, entre le Roy de Navarre & le Duc de Montpensier ; & le Duc de Montpensier soûtint que la qualité de Prince du Sang luy donnoit la préseance sur le Duc de Guise, en tous lieux. L'un & l'autre donnerent au Conseil du Roy, leurs raisons par écrit. Celles du Duc Guise se réduisoient à quatre. La premiere, qu'il estoit petit-Fils de Roy. La seconde, qu'il estoit plus ancien Duc & Pair que son concurrent. La troisiéme, que la qualité de Prince du Sang, n'estoit aucunement considerée à l'égard du Sacre ; & la derniere, que dans la Ceremonie du Sacre de Charles VI. Le Duc de Bourgogne, quoy que le plus jeune des trois Oncles paternels du Roy avoit precedé ses deux Freres, par la seule consideration qu'il estoit le Doyen des Pairs.

Dans l'intrigue durant le Sacre de Charles IX.

Le Duc de Montpensier n'apporta que deux raisons. L'une, que la Loy Salique mettoit absolument les Princes du Sang au dessus de toute comparaison, & principalement dans les occasions où il s'agissoit de sacrer celuy qui venoit de succeder comme plus proche de la Couronne ; qu'ils ne demandoient la préseance ni par leur dignité, ni par aucune constitution des Estats, mais par le droit de la naissance, & parce qu'ils avoient l'honneur d'estre de la Maison Royale ; & qu'entr'eux-mêmes, ils n'avoient point d'autre rang que celuy qui les approchoit plus ou moins de la Couronne, les premiers Fondateurs de la Monarchie Françoise l'ayant ainsi ordonné, pour ôter jusqu'aux pretextes qui pour-

roient à l'avenir troubler, ou alterer tant soit peu la succession Royale. L'autre raison estoit, que ceux de Guise estant Etrangers, & par consequent incapables de succeder à la Couronne, quoy qu'il pût arriver, ne devoient pas sous pretexte des Duchez & Pairies dont ils estoient presque tous revétus, pretendre des honneurs, & occuper des places qui n'estoient duës qu'aux Princes du Sang; Qu'il paroissoit assez que leur ambition ne tendoit qu'à desacoûtumer le peuple, à mettre de la difference entre la Maison Royale, & la leur, en attendant qu'ils fussent plus en estat de profiter de la premiere occasion qui s'offriroit de remonter sur le Trône qu'ils prétendoient avoir perdu. 1561.

La Reine qui ne vouloit mécontenter ny l'nn ny l'autre de ces Princes, trouva un expedient pour terminer leur querelle, & pour les reconcilier comme elle fit si parfaitement, que le Duc de Montpensier épousa depuis la fille du Duc de Guise. Il estoit vray qu'au Sacre des deux derniers Rois, le pere du Duc de Guise, & le Duc de Guise luy-même, s'estoient assis & avoient marché immediatement aprés le Roy de Navarre, c'est à dire devant tous les Princes de la Maison de Bourbon: d'où la Reine concluoit qu'en changeant un usage étably par deux exemples si recens, on reduiroit la Maison de Guise à n'oser plus paroître aux grandes Ceremonies; & en ne le changeant pas, on fourniroit un nouveau pretexte à la Maison de Bourbon, de se retirer de la Cour. Le milieu entre deux si facheuses extremitez, fut au sens de la Reine, d'innover en effet quelque chose dans la Ceremonie, mais avec le moins de préjudice des parties qu'il seroit possible.

Catherine de Lorraine.

1561. Le Duc d'Anjou, frere aîné du Roy, fut assis, & marcha immediatement devnat le Roy de Navarre, & le Duc de Guise aprés. La Reine employa toute son industrie pour persuader à Montpensier qu'il y trouvoit son compte, puisque la preseance estoit conservée aux Princes du Sang, en la personne du Duc d'Anjou. Le Duc de Montpensier vit bien que l'avantage demeuroit par là tout entier au Duc de Guise; mais il avoit si peu de bien, & la Reine promettoit à sa femme de la rendre si riche par la restitution des biens confisquez, sur le Connétable de Bourbon, qu'il luy fut impossible de resister à la tentation.

La Maison de Guise ne se retira pas avec moins de reputation d'une autre querelle, qui luy fut suscitée au même Sacre. Duc de Guise, avoit persuadé la Maison de Longueville de luy ceder la Charge de Grand Chambellan de France, mais la Mere de Leonor d'Orleans Marquis de Rotelin, devenu Duc de Longueville, par la mort de son cousin germain sans enfans, pretendit que la Charge n'avoit pû estre venduë tant qu'il y auroit un mâle de la posterité de Jean bâtard d'Orleans Comte de Dunois, & se fonda sur ce que par les Lettres de provision de cette Charge, il estoit porté que c'estoit tant pour le Comte, que pour sa posterité masculine. Cette Dame qui estoit de la Maison de Rohoan, & faisoit profession du Calvinisme, s'estoit mise durant les regnes precedens, sous la protection du Duc de Guise, de peur d'estre recherchée sur sa Religion, & même estoit demeurée d'accord que son Fils épouseroit la Fille aînée du Duc; mais lors qu'elle vit les Calvinistes assez puissans pour se maintenir

Dans les provisions du Comte de Dunois.

Jacqueline de Rhoan Giê.

par leurs propres forces, elle changea de conduite, & prenant de nouvelles mesures pour l'alliance de son Fils, intenta procez au Duc de Guise pour la Charge de grand Chambellan. Elle demanda même à la Reine, que son Fils exerçât au Sacre la fonction de ses Ancestres, en attendant que le Conseil ou le Parlement eussent terminé leur different : Mais la Regente estoit trop politique pour sacrifier les interests de la Maison de Guise, à ceux de la Maison de Longueville, aprés les avoir maintenus avec tant de fermeté contre la Maison de Bourbon. Elle repartit que le Duc de Guise estant en possession de cette Charge n'en pouvoir estre justement privé qu'aprés qu'il auroit esté prononcé par Arrest, que ses provisions avoient esté mal obtenuës. Le Duc de Guise neantmoins, qui ne vouloit pas s'attirer de nouveaux ennemis, offrit de consentir que le Duc de Longueville exerçât au Sacre, la fonction de Chambellan, pourvû qu'il luy donnât une declaration que ce seroit en son nom, & qu'il ne pretendroit acquerir par cette condescendance, aucun nouveau droit à la Charge : mais le Duc de Longueville ne crût pas devoir accepter ce party, & se contenta de remedier par une protestation en forme, à l'injustice qu'il pretendoit luy estre faite. Il est vray que son Conseil, en pensant à luy conserver un privilege, eut assez peu de lumieres pour en negliger un autre de plus grande importance ; car il oublia d'avertir ce Prince que la qualité de Prince du Sang, & la seance en ce rang, dans toutes les Assemblées publiques, sans excepter celle des Estats generaux, avoit esté accordée à sa famille, à cause des services rendus

1561.

1561. par le Comte de Dunois à la Couronne, & que ce Comte avoit commencé d'en joüir aux Estats generaux d'Orleans, en 1438.

Le Prince de Condé mieux instruit de ses interests, que le Duc de Longueville, poursuivit bien tost aprés le Sacre, sa justification en Parlement, afin de la rendre plus celebre par toute l'Europe, & principalement en Allemagne, où il avoit dessein d'établir sa reputation. Il fut oüy, les Chambres assemblées, il prononça avec une hardiesse qui ne pouvoit estre plus grande, un discours étudié, dont la substance fut, Que Dieu, par un miracle tout visible, avoit protegé son innocence, & qu'il esperoit de l'équité de la Cour, que ses Arrests seconderoient ceux du Ciel, & mettroient un frein à la calomnie pour l'empescher à l'avenir de s'étendre jusques aux Princes du Sang.

Dans le Plaidoyer de Robert, pour luy.

Robert son Avocat, particularisa ce qu'il avoit dit en general, & montra que les formes n'avoient point esté gardées dans un procés de si grande importance: Que l'ordre judiciaire y avoit esté renversé par la substitution des Commissaires en la place des Chambres assemblées: Que les Appels n'avoient esté ny receus, ny jugez dans le temps prescrit par les Ordonnances: Qu'ils avoient esté mis au neant, sans que le Prince eût esté oüy par sa bouche, ou par celle de son Avocat; Que les Sentences intervenuës là dessus, n'estoient pas plus regulieres que leur fondement; & que le refus du Prince, de répondre aux interrogations, n'estoit procedé ny de la crainte de parler contre sa conscience, ny du defaut de soûmissions aux ordres du Roy, mais de la necessité de conserver un des principaux privileges

privileges des Princes du Sang, qui consistoit à ne pouvoir estre jugé que par le Roy même, au milieu de ses Pairs dans le Parlement. 1561.

Le Procureur General fit quelques reparties, & consentit aprés de faire la fonction de Deffendeur, pendant que le Prince feroit celle de Demandeur, se reservant neantmoins de demander à son tour, s'il trouvoit dans la suite du procez, des preuves suffisantes contre le même Prince. On luy donna du temps pour les chercher ; & aprés avoir declaré qu'il n'en avoit point, & que les quatre Secretaires d'Estat sommez en presence du Roy, de les representer, eurent fait serment & exposé par un Acte public, qu'ils n'avoient & ne sçavoient rien dont le Prince pût estre chargé, il fut absous par Arrest du troisiéme Juin 1561. & eut la liberté de se pourvoir par tout où il jugeroit à propos, contre ses accusateurs. La belle-mere du Prince, le Vicomte de Cany, & le Conseiller la Haye, furent compris dans la même justification, & la memoire du Vidame de Chartres, fut aussi rétablie.

Magdeleine de Mally.

François de Barbançon.

Et Robert de la Haye Conseillers au Parlement.

Cét avantage augmenta la hardiesse des Calvinistes, & les fit agir dans leurs Assemblées de Pontoise & d'Amiens, avec aussi peu de retenuë, que s'ils eussent obtenu liberté de conscience. Le Cardinal de Châtillon, au lieu de communier exemplairement dans l'Eglise de Beauvais, dont il estoit Evêque, fit la Cene dans son Palais, avec ses domestiques ; & le peuple en fut tellement émû, que peu s'en falut qu'il ne massacrât tous ceux qui y avoient assisté. Les Calvinistes s'en plaignirent comme d'un attentat contre la seureté publique ; & voyant la Regente reduite à leur accorder la

1561. meilleure partie de ce qu'ils avoient à luy demander, parce qu'elle n'avoit presque plus d'autre puissance que la leur, qu'elle pût opposer à celle du *Triumvirat*, ils la presserent de sorte, qu'ils luy arracherent le 28. Janvier 1561. un Edit irregulier adressé aux Gouverneurs des Provinces, sous pretexte que le mal qu'il estoit question d'éviter, estoit trop pressant pour donner le loisir d'attendre qu'il eût esté verifié dans les Cours Souveraines. Il renouvelloit les anciennes défenses de violer le droit que chacun avoit de faire ce qu'il luy plairoit dans sa maison, sans que ses voisins s'en formalisassent, & les étendoit même jusqu'aux cas où il s'agiroit de dissiper les assemblées clandestines, si l'enqueste ne se faisoit par une Ordonnance expresse des Magistrats, dont ils seroient obligez de repondre en leur propre & privé nom. Il ouvroit les prisons à quiconque estoit detenu pour cause de Religion. Il r'appelloit ceux que l'on avoit banis, sous les trois Regnes precedens, & les rétablissoit dans tous leurs biens, à condition de vivre desormais dans la profession Catholique, & de ne scandaliser personne par leur conduite : Enfin il donnoit la permission à ceux qui ne voudroient point retourner dans la Communion de l'Eglise Catholique, de vendre à leur commodité tout ce qu'ils possedoient en France, & de se retirer du Royaume.

L'Edit de Janvier.

Le Parlement averty de ce que contenoit l'Edit, ordonna que tres-humbles remontrances seroient faites à leurs Majestez, & empêcha cependant qu'il ne fût publié. Les remontrances se reduisoient, premierement à la licence qui s'alloit introduire dans le Royaume, si la Religion n'y estoit plus desormais re-

glée que par l'exterieur, au lieu que depuis Clovis, on n'en avoit point reconnu d'autre que la veritable. 1561.

En second lieu, aux grands troubles où la pluspart des familles seroient inévitablement exposées, si les banis pour le Calvinisme depuis trente ans, rentroient dans leurs heritages: car outre qu'ils en demanderoient les joüissances, & contraindroient les detempteurs de bonne foy, de proceder à nouveau partage, la clause ajoûtée par l'Edit, de vivre à la Catholique & sans scandale, estoit illusoire, puisqu'il n'y avoit rien de si facile que d'abuser du nom de Catholique, & que les Protestans déja maîtres des immenes Provinces du Septentrion, aspiroient bien-tôt à la qualité de Catholiques, puis qu'ils auroient autant d'étenduë que les Romains.

Dans les remontrances du Parlement en 1561.

En troisiéme lieu, que les Loix de l'Estat de France, où il n'y avoit point d'autre argent que celuy que le commerce y apportoit, deffendoient expressément de l'en transporter; & si l'on en donnoit la permission aux Calvinistes, sous pretexte d'emporter le prix de la vente de leurs biens, ils en tireroient une si prodieuse quantité, qu'ils appauvriroient le Royaume, & l'exposeroient par consequent à l'invasion du premier Conquerant.

La Regente n'eut point d'égard aux remontrances, & l'Edit publié dans les Provinces, y produisit tous les pernicieux effets que le Parlement avoit en vain prévûs. La France se vit remplie en un moment, d'une infinité de personnes desacoûtumées de vivre à la Françoise, & d'autant moins propres à servir d'exemples dans une Monarchie absoluë, qu'elles avoient plus long-temps goûté de la Democratie de Geneve & des

1561. Suisses, & de l'Aristocratie d'Alemagne. Les Prêches devinrent par tout si frequentez, que les salles des grandes maisons, ne suffisoient plus pour contenir la multitude des Calvinistes ; & les Ministres obligez de parler en pleine campagne, deliberoient déja de demander les Eglises desertes, pour y faire plus commodement leurs fonctions, lors que le Clergé qui prevoyoit en ce cas la perte des plus riches Benefices, pressa le Cardinal de Lorraine, de prevenir le mal par de nouvelles remontrances qui ne seroient point inutiles, comme avoient esté celles du Parlement, s'il engageoit le *Triumvirat* à les appuyer. Le Cardinal estoit interessé dans l'affaire en plus d'une maniere. Il possedoit en France plus de Benefices que nul autre, & de plus grand revenu. Ces Benefices estoient à la bien-seance de ses ennemis ; s'ils s'en fussent une fois emparé, il eût esté presque impossible de les recouvrer : Et comme la jalousie des Grands contre la Maison de Guise, avoit esté la principale cause de l'agrandissement du Calvinisme, elle en devoit attendre sa principale rüine, pour peu qu'elle augmentât. Ces quatre considerations obligerent le Cardinal de Lorraine à se charger de porter à leurs Majestez, la parole du Clergé, aprés que le *Triumvirat* eut promis de le seconder. Il demanda audiance, & l'obtint si solemnellement, que tous les Princes, sans excepter le Prince de Condé & tous les Officiers de la Couronne s'y trouverent. Il representa avec son éloquence ordinaire, animée de ce que plus de la moitié de son auditoire luy estoit favorable, Que les derniers remedes dont on s'estoit servy contre l'heresie, n'avoient fait qu'entre-

tenir le mal, au lieu de le guerir; & que si l'on n'avoit inceſſamment recours à des remedes plus forts, il deviendroit tout à fait incurable : Que les Calviniſtes, au lieu de ne s'aſſembler comme auparavant que dans les caves & dans les cavernes, tenoient la campagne & les places publiques, & s'empareroient bien-tôt des Egliſes, ſi leur inſolence n'eſtoit arreſtée par des Edits plus rigoureux & plus conformes à ceux du regne de François premier : Que le peuple ignorant & curieux, eſtoit d'abord attiré au Prêche par le ſeul deſir de la nouveauté, & ſe laiſſant enſuite ſurprendre par des diſcours artificieux qui flatoient les ſens, il embraſſoit par intereſt les erreurs qu'on luy propoſoit comme neceſſaires au ſalut : que la vaine gloire achevoit de contribuer à le pervertir : Et comme il s'imaginoit ſur la foy des Miniſtres, que toute la veritable Theologie eſtoit contenuë dans les quarante articles de leur Confeſſion de Foy, il croyoit devenir docte en les apprenant par cœur, avec les paſſages citez aux marges, & demandoit enſuite avec une impudence inſupportable, à diſputer contre les plus ſçavans Docteurs : Qu'un ſeul homme prevenu de ces maximes, eſtoit capable de ſeduire en tres-peu de temps tout un Village. Et que ſi les riches évitoient quelquesfois le piege, les pauvres y tomboient infailliblement, parce que l'on prenoit un ſoin extraordinaire de leur ſubſtance dans ces commencemens de Religion, où le faux zele n'avoit pas moins d'ardeur que s'il eût eſté veritable : Que tant d'inconveniens ne s'éviteroient jamais que par un Concile, ou du moins par une Conference de bonne foy entre les deux partis; mais qu'en attendant l'un ou l'autre, le Clergé re- 1561.

1561. queroit qu'il ne ſurvint aucun changement ſur le fait de la Religion ; & qu'il plût à leurs Majeſtez d'accorder un Edit dérogatoire au precedent, qui tiendroit lieu de loy indiſpenſable par tout le Royaume, aprés avoir eſté verifié dans les Parlemens.

Le Cardinal de Lorraine prononça ces dernieres paroles avec une confiance qui témoignoit aſſez qu'il eſtoit certain de la verification de l'Edit : Et le *Triumvirat* l'ayant appuyé de toute ſa force, la Regente & les Calviniſtes ne purent empêcher qu'on ne reſolut dans le Conſeil, que leurs Majeſtez iroient tenir leur Lit de Juſtice au Parlement de Paris, pour y prendre les expediens qui ſeroient jugez les plus propres à prevenir les deſordres dont la France eſtoit menacée. Les Princes, les Officiers de la Couronne, & la principale Nobleſſe, y accompagnerent le Roy & la Reine en plus grand nombre qu'auparavant, & le Chancelier de L'hoſpital dit en peu de mots. Que le Roy venoit demander le ſentiment de la Compagnie, & la prioit de s'expliquer en peu de mots, parce qu'il ne s'agiſſoit point du fond de la Religion, qui ſeroit examiné dans un Concile general ou dans un National, mais des moyens d'appaiſer les differens déja ſurvenus ou preſts d'éclater ſur le même ſujet. Il y eut trois principaux avis. Le premier fut de ſurſeoir la pourſuite judiciaire & la punition des Calviniſtes, juſqu'à ce que l'un ou l'autre des Conciles accordez, eût decidé les matieres ſur leſquelles ils eſtoient ſeparez de la communion Catholique. Le ſecond, que l'on traitât les Calviniſtes avec la rigueur dont François premier & Henry II. avoient uſé à leur égard. Et le troiſiéme, de ren-

voyer aux Tribunaux Ecclesiastiques la connoissance d'un crime qui sembloit leur estre reservé, & de condamner irremissiblement à la mort quiconque s'assembleroit sous pretexte de Religion, & administreroit ou recevroit les Sacremens autrement que l'on avoit accoûtumé dans l'Eglise Catholique. 1561.

Ce dernier avis l'emporta sur les deux precedens, quoy que l'on soupçonnât le Greffier du Tillet de n'avoir pas compté avec assez d'exactitude le nombre des suffrages. On dressa conformément à ce qui avoit esté resolu le fameux Edit de Juillet, dont les principaux articles furent, que les fideles sujets du Roy ne s'engageroient dans aucun party sous pretexte d'assemblée: Que les Predicateurs éviteroient toutes sortes de termes seditieux, instruiroient les peuples dans toute la modestie Evangelique : Que s'il y manquoient, ils seroient aussi-tôt & sans autre forme de procez, punis de mort par la Justice des Bailliages ou des Sieges Presidiaux: Que l'on n'iroit aux Prêches ny en public, ny en secret, avec armes, ny sans armes; & que les assemblées & l'administration des Sacremens, ne se feroient à l'avenir que dans l'Eglise Catholique, & selon son usage: Que lors qu'il ne s'agiroit que du crime de l'heresie sans mélange de sedition ou de rebellion, l'Edit de Romorantin qui en renvoyoit toute la connoissance aux Tribunaux Ecclesiastiques, seroit observé dans toute son étenduë, & que neantmoins si ces Tribunaux renvoyoient les accusez & convaincus au bras seculier, on ne les pourroit punir d'une peine plus rigoureuse que celle de l'exil, le tout par maniere de provision seulement, & jusqu'à la decision d'un Concile

Iean du Tillet Seigneur de la Bussier, Greffier du Parlement.

Dans l'Edit du 13. Iuillet.

1561. general ou nationnal : Qu'il y auroit une Amnistie generale de tous les desordres commis à cause ou sous pretexte de Religion, pourvû que ceux qui recevroient une grace si considerable, vécussent à l'avenir en Catholiques, & en repos : Que les faux délateurs seroient irremissiblement executez à mort ; & que personne ne porteroit les armes, excepté la Noblesse, la Soldatesque & les Officiers commis à l'execution de la Justice.

Si le Cardinal de Lorraine en fut demeuré là, il eût merité des loüanges des Catholiques, & l'admiration de ses propres ennemis. Il auroit rendu à sa Patrie & à sa Religion, les deux plus grands services qu'elles pouvoient attendre de luy dans une conjoncture si difficile, c'est à dire qu'il auroit obligé la politique mitigée de la Regente & du Chancelier de Lhospital, à la supression de l'Edit de Janvier, & à l'execution de celuy de Juillet ; ce qui eût insensiblement ruiné les Calvinistes. Il avoit surpris le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon, qui avoüerent depuis que lors qu'ils avoient accompagné le Roy au Parlement, ils n'avoient point eu le moindre soupçon de ce qui s'y devoit résoudre, bien loin de prendre les mesures necessaires pour l'empêcher. Le *Triumvirat* alloit devenir le maître des plus importantes affaires, parce que n'y en ayant point alors d'autres que la conservation de l'ancienne Religion, & l'observation de l'Edit de Juillet, la Regente eût esté contrainte de se fier entierement à luy, & de rompre par consequent le commerce qu'elle avoit continué jusques-là avec les Calvinistes, par le ministere de l'Amiral de Soubise. Ces deux personnes qui re-
muoient

müoient tout le party, n'ayant plus de rendez-vous chez la Reine, ni d'audiance ſecrette, n'euſſent plus eſté ſi conſiderables dans leur ſecte; & les eſprits remüans qui s'y eſtoient jettez dans leſperance d'un prompt ſoûlevement, n'y voyant plus aucune apparence, l'euſ-ſent bien-tôt quittée pour ſe réünir aux Catholiques: Ainſi l'hereſie venant tout d'un coup à manquer de la faveur qu'elle auroit dû tirer de la nouveauté, tomberoit inſenſiblement dans le mépris, & perdroit ce qui la rendoient redoutable.

1561.

Iean Archevêque, Seigneur de Parthenay & de Soubiſe.

Mais il n'eſt rien de ſi difficile aux plus grands genies, que de reconnoître exactement le point où doivent s'arréter les actions éclatantes. Si le Cardinal de Lorraine eût demeuré à celuy que l'on vient de repreſenter, il eût ſauvé ſa reputation, ſon repos, la vie de ſon Frere,[a] la ſienne propre, & celle de pluſieurs millions d'hommes; au lieu que la trop bonne opinion qu'il avoit de ſon éloquence, & le deſir de diſputer contre des perſonnes qui avoient employé tout leur temps à l'étude de la Controverſe, l'engagerent dans une conference de Theologie poſitive, où l'avantage n'eſt pas toûjours du côté de l'eſprit.

On pretend que S. Barthelemy l'empoiſonna.

Pour s'expliquer en cette matiere auſſi nettement qu'elle le peut ſouffrir, il faut ſupoſer que le Cardinal de Lorraine n'avoit étudié en Sorbonne qu'à la mode de ſon temps, c'eſt à dire qu'il n'y avoit appris que la Theologie ſcolaſtique, fondée au ſentiment des Heretiques, ſur un ajuſtement des veritez Chrétiennes avec la Philoſophie d'Ariſtote. Il eſt vray qu'il s'eſtoit rendu ſi habile dans cette ſcience où il ne faloit qu'un peu d'attention & beaucoup de ſubtilité pour excel-

1561. ler, qu'il eût eſté choiſi pour ſoûtenant quand même la naiſſance ne luy eût pas procuré cet avantage.

Mais les Calviniſtes avoient le dernier mépris pour la Theologie ſcolaſtique, qu'ils accuſoient comme la ſeve, ou du moins comme la principale cauſe de la perte des belles Lettres & des bons Livres, & de l'introduction des abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Egliſe. Tous les Miniſtres ſçavoient l'Hebreux & le Grec: ce qui eſtoit ſi rare parmy les Eccleſiaſtiques, ſans excepter les Docteurs Catholiques, qu'il ſuffiſoit de ſçavoir les premiers élemens de l'une ou de l'autre de ces deux langues, pour eſtre auſſi-toſt ſoupçonné d'hereſie. L'ignorance des Conciles, des Peres, & même de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, eſtoit à peu prés égale des deux coſtez; mais les Calviniſtes y trouvoient leur compte en plus d'une maniere. Ils avoient eu l'adreſſe par une doctrine preſque toute negative d'engager leurs averſaires dans la preuve, & ils tenoient ſi ferme dans ce fort, qu'il n'eſtoit pas poſſible de les en tirer par les voyes ordinaires. Ils ſçavoient l'Ecriture par cœur. Ils ſe mocquoient de la verſion Vulgate, eſtant bien avertis que les Catholiques n'en étudioient point d'autre. Quand on la leur oppoſoit, ils prenoient plaiſir à la rendre ridicule en la confrontant avec les originaux Hebreux & Grecs; & comme ny leurs averſaires, ny leurs auditeurs, n'endoient aucune de ces langues, ils leur en faiſoient accroire, ou du moins ils les étourdiſſoient, de ſorte que le ſilence des premiers, & l'admiration des ſeconds, ſembloient leur adjuger la victoire, la plûpart des hommes ne pouvant ny ſe reſoudre à avoüer leur igno-

rance, ny s'empêcher d'estimer trop ce qu'ils n'entendent pas assez. Ils intrepretoient avec la mesme adresse les passages des Conciles, des Peres & des Histoires Ecclesiastiques. Ils ne répondoient qu'à livre ouvert à ceux qu'on leur objectoit. Ils avoient toûjours recours à l'original Grec & Latin. Il falloit que le passage fust bien net s'ils n'en éludoient la force, en s'arrestant à quelques mots dont l'Autheur ne s'estoit pas servy dans toute l'exactitude de la Grammaire. Et quand tout cela leur manquoit, & qu'il ne faloit que des yeux & du sens commun pour en estre juges, les Ministre s'échappoient par un faux fuyant de pure critique, en niant que le passage fust du Pere ou du Concile à qui il estoit attribué; sur la difference du stile & des expressions, & en faisant de longs discours qui passoient pour une montre surabondante de doctrine, au lieu d'estre pris pour ce qu'ils estoient en effet, c'est à dire pour cacher leur ignorance.

1561.

Dans les veritables causes du progrés des Calvinistes.

Ils avoient moins de terrain à garder, puis qu'ils ne recevoient que les Conciles & les Peres des quatre premiers siecles : ce qui ne les empeschoit pas de foüiller impunément dans les siecles suivans, lors qu'ils y trouvoient quelque point capable de donner de la peine à leurs aversaires. Enfin ils n'avoient que quarante articles à soûtenir contre les Catholiques qui se chargeoient de deffendre toute l'Ecriture Sainte, toute la Tradition, toute la Discipline & toute la Litterature Ecclesiastique, sans en excepter même le Droit Canon.

Ces raisons avoient paru si fortes aux plus sages & aux moins passionnez des François, qu'ils eurent aver-

1561. ſion de la Conference, au moment que le Cardinal de Lorraine la propoſa, & n'oublierent rien de ce qui ſervoit à détourner la Regente de la permettre, ſous couleur que ce ſeroit mettre en compromis la Doctrine receuë durant tant de ſiecles, & hazarder temerairement la Foy dont on eſtoit en poſſeſſion contre des gens la pluſpart Apoſtats, ou prevenus de plusieurs crimes qui ſufiſoient pour les faire condamner à la mort, & pour s'en défaire par une ſi juſte voye. Leur naiſſance eſtoit ſi baſſe, & leur vie ſi obſcure, que s'ils ſuccomboient dans la conteſtation, le Cardinal de Lorraine n'en tireroit aucun avantage, & il leur ſeroit toûjours glorieux d'avoir fait montre de leur ſufiſance à la veuë de toute la Cour: au lieu que s'ils paroiſſoient vainqueurs, ils entreroient dans l'entiere perſuaſion de leur doctrine qu'ils n'avoient juſques-là ſoûtenuë que par intereſt ou par caprice: ils deviendroient inſuportables aux Catholiques: la foibleſſe particuliere du Cardinal & des Prelats qui luy ſeroient aſſociez, paſſeroit pour un défaut ſubſtantiel de l'ancienne Religion, & la Foy Catholique cederoit en France aux chimeriques nouveautez de Calvin.

Mais le Cardinal eſtoit ſi perſuadé qu'il convaincroit ſes averſaires dans une diſpute réglée, & ſes admirateurs chantoient ſi publiquement le triomphe avant la victoire, que la Regente voyant les deux partis demander la Conference avec une égale ardeur, crut ne la devoir pas refuſer. Elle fut donc ordonnée pour le dixiéme Aouſt 1561. & les Sauf-conduits furent dreſſez en bonne forme, tant pour les Miniſtres François, que pour les Etrangers. Mais il n'y avoit

aucune apparence de la tenir pendant que les chefs des deux partis auroient à démesler une querelle particuliere ; & le Prince de Condé prevenu de la pensée que sa prison estoit l'ouvrage du Duc de Guise, croyoit dans les maximes d'honneur qui étoient alors en usage, estre obligé de s'en vanger. Il avoit assemblé les plus braves de ses amis, & le Duc de Guise revenu de Calais où il avoit vû embarquer la Reine veuve sa niece, pour l'Ecosse, imitoit le Prince, afin de n'estre pas surpris. Tant de gens de main ne pouvoient demeurer long-temps en presence sans se battre, & la France eût presqu'également perdu de quelque costé qu'eut esté le desavantage. 1561.

La Regente eut beaucoup de peine à negocier l'accommodement en secret, parce que les deux Princes qu'il falloit porter à se relâcher, estoient également fiers sur le point dont il s'agissoit ; mais elle les connoistoit si parfaitement, & les sçût si bien toucher parce qu'ils avoient de plus tendre, qu'enfin l'un & l'autte luy remirent leurs interests. La ceremonie de la réünion se fit à l'ancienne mode, & le Roy à la veuë de toute la Cour, manda les deux Princes, leur fit une remontrance toute civile, où estoit marqué l'estime qu'il avoit pour eux, exagera le besoin qu'avoit l'Estat de leur valeur, demanda la cause de leur querelle ; & sur la plainte que fit le Prince d'avoir esté injustement fait prisonnier, le Duc répondit qu'il n'en avoit esté ny l'autheur, ny le Conseiller. Le Prince dit qu'il tenoit pour scelerat quiconque y avoit trempé, & le Duc repartit qu'il le tenoit aussi pour tel, mais que cela ne le regardoit point. Ensuite le

Dans l'accommodement du Prince de Condé avec le Duc de Guise.

1561. Roy leur commanda de s'embrasser, & la reconciliation se termina par un magnifique festin chez la Reine.

Cette Princesse aprés avoir ainsi rétably le calme à la Cour, s'appliqua mieux aux plus pressant de ses interests, qui consistoit à se maintenir en possession de la Regence. Elle n'y estoit pas si bien affermie que les Estats generaux r'assemblez à Pontoise au commencement de Juillet 1561. ne pensassent à la luy contester; & du Mortier, le plus ancien Conseiller d'Estat, fut envoyé pour les en détourner. Il leur remontra que le Roy de Navarre seul interessé dans l'affaire, s'estoit demis de son droit en faveur de la Reine, & persistoit encore dans le même sentiment, qu'on ne pouvoit l'obliger à se charger malgré luy du poids des affaires; & que quand la Reine en seroit excluse, on ne trouveroit personne qui osât remplir une place si exposée à la jalousie, puisque le Roy de Navarre n'auroit garde de reprendre ce qu'il avoit cedé de si bonne grace; & les autres Princes du Sang qui luy estoient inferieurs, feroient scrupule de s'élever au dessus de luy.

André Guillart sieur du Mortier.

Mais les Etats ne goûterent point ces raisons, & la Reine informée qu'ils traitoient sous main de son exclusion, s'adressa à l'Amiral de Châtillon, & surprit encore une fois la politique de cét habile courtisan. Elle luy fit entendre par un discours équivoque, qu'elle n'avoit plus besoin pour lever le masque, que d'estre confirmée dans la Regence par les Etats; & que si elle se declaroit Calviniste avant que de l'avoir obtenuë, elle ne luy seroit jamais accordée à la pluralité des suf-

frages, parce que le plus grand nombre des Députez, étoit encore Catholique : Que le Colloque qui se tiendroit à Poissi dans six semaines au plus tard, serviroit de pretexte & de theâtre à ce changement de Religion ; & que faignant d'y estre éclaircie de ces doutes, elle passeroit au Calvinisme sans estre soupçonnée d'inconstance dans une si delicate matiere. 1561.

Il n'y avoit personne en France, capable d'executer ce que pretendoit la Reine, que l'Amiral. Il estoit le maître de tous les suffrages des Députez Calvinistes ; & s'il les faisoit pancher en faveur de cette Princesse, dans le mesme temps que le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise luy procureroient les voix du Clergé & de la Noblesse Catholique, elle estoit assurée non seulement de la pluralité, mais encore de toute l'Assemblée ; ce qui l'établiroit d'une maniere si authentiqué dans la Regence, qu'il n'y auroit plus à craindre qu'elle luy fût contestée.

L'Amiral connoissoit assez son pouvoir & l'obligation que luy auroit la Reine, s'il la servoit à son gré. Il se trompoit seulement en ce qu'il estoit persuadé qu'elle estoit Calviniste dans l'ame ; mais tout autre que luy s'y seroit également abusé. Soubise luy faisoit part des longues conferences qu'il avoit tous les jours avec cette Princesse sur le Calvinisme. Il l'assuroit qu'elle n'en estoit pas moins instruite que la Reine de Navarre. Il supposoit qu'elle y eût du moins autant d'inclination ; & comme ces deux Reines avoient sans comparaison plus d'esprit que les autres Dames de la Cour, il estoit à croire qu'elles les attireroient à la nouvelle Religion, & que ces Dames ensuite l'inspi-

Dans les entretiens de la Regente avec Soubise.

1561. reroient à leurs maris, la mode de la Cour estant alors de gagner les hommes par les Dames.

La Duchesse de Montpensier estoit toûjours presente à ces entretiens, & témoignoit d'estre si persuadée des discours de Soubise, qu'elle s'opposa autant qu'elle pût au dessein de son mary, de mettre dans un Cloître leurs trois dernieres Filles ; & l'on soupçonna même depuis qu'elle les avoit instruites du Calvinisme, sur ce que l'aînée viola ses vœux, abjura sa croyance, rompit sa clôture, & passa en Allemagne, où elle épousa le Prince d'Orange ; & de fait à l'article de la mort, où la dissimulation n'est plus d'usage, la Duchesse manda Jean Malot Ministre de Paris, & luy demanda la Cene à la Calviniste. Malot répondit que ce Sacrement n'avoit pas esté institué pour chacun des fideles en particulier, dans l'intention de leur estre administré separement comme le Baptême, mais pour estre receu par toute une Eglise, c'est à dire par une Communauté assemblée : Ce qui ne satisfit pas la Duchesse.

Ainsi l'Amiral prévenu que l'affermissement du Calvinisme dépendoit de celuy de la Reine dans la Regence, se chargea de la negociation, & ménagea avec tant d'adresse les amis qu'il avoit aux Etats, qu'ils luy promirent leurs suffrages. Il revint trouver la Reine avec cette agreable nouvelle, & cette Princesse sans perdre de temps, fit agir si efficacement le Cardinal de Lorraine auprés du Clergé, & le Duc de Guise auprés de la Noblesse Catholique, que l'on vit passer les Estats tout d'un coup, de la resolution d'élever à la Regence le Roy de Navarre, malgré qu'il en eût, à celle

celle de confirmer la Reine dans cette dignité, par un consentement universel, personne ne se lassant d'admirer l'adresse & le bonheur de cette Princesse, d'avoir obtenu ce qu'elle pretendoit par le ministere de deux partis contraires en toutes choses, excepté dans le dessein de l'empescher de devenir trop puissante. 1561.

Comme les Etats n'avoient esté continüez que pour ce sujet, la Reine aprés en avoir tiré ce qu'elle desiroit, se hâta de les terminer de peur qu'on ne luy suscitât de nouvelles affaires à leurs occasions. Ils furent mandez à S. Germain, où la ceremonie fut plus auguste que n'avoient esté les precedentes, quoy qu'elle fût d'ailleurs troublée par une difficulté de préseance. Les Cardinaux voulurent estre assis au dessus des Princes du Sang, sur ce que les Princes leurs donnoient la droite dans les autres Cours de l'Europe. Le Conseil obligé de juger la question, la decida en faveur des Princes. Les Cardinaux de Châtillon [a] & d'Armagnac [b] acquiescerent à l'Arrest; mais les Cardinaux de Tournon, de Lorraine, & de [c] Guise, se retirerent. Il échappa même au Cardinal de Guise de blâmer indiscretement les Cardinaux de Châtillon & d'Armagnac, en disant qu'il y avoit des gens qui honoroient la pourpre, & d'autres qui en estoient honorez.

a Odet de Coligny frere aîné de l'Amiral.

b Georges d'Armagnac &

c Loüis de Lorraine Cardinal de Guise.

Les Etats presenterent leurs cahiers, & l'on y répondit de maniere que la décision des principaux articles, fut remise à un autre temps. La Noblesse & le Tiers Etat s'excuserent de contribuer pour acquiter les detes de la Couronne, & le Clergé offrit quatre deci-

1561. mes pour chacune des six années suivantes qui furent acceptées.

La Regente obligée à l'Amiral d'un succez si peu attendu, se piqua de luy en témoigner du moins au dehors quelque reconnoissance. Elle écrivit au Pape une longue Lettre dattée du quatriéme Aoust 1561. dont on soupçonna l'Evêque de Valence d'avoir esté le Secretaire. Elle representoit à sa Sainteté le péril ou la Foy Catholique estoit exposée en France, l'exhortoit en Pere commun, d'y apporter le remede necessaire. Elle ajoûtoit que la multitude de ceux qui s'estoient separez de l'Eglise, estoit desormais si grande que l'on ne pouvoit plus user contre eux de la severité des Loix ; & que la consideration des Grands & des Magistrats, qui embrassoient à l'envy le Calvinisme, estoit assez puissante pour y attirer les peuples, qui n'examinoient pas s'ils faisoient bien ou mal : Qu'ils n'étoient distinguez (comme en Alemagne) ny de sentimens ny de party ; & que l'union si rare dans l'erreur, estoit infiniment à craindre : Qu'il y avoit au moins à loüer Dieu de ce qu'il ne se trouvoit parmy eux aucun libertin ny Anabaptiste, & de ce qu'ils concouroient tous à recevoir les douze articles du Symbole des Apostres, au sens que les sept premiers Conciles generaux luy avoient donné : Que les plus sages en tiroient cette conclusion, qu'il seroit à propos de les retenir dans la Communion de l'Eglise, quand même ils auroient des sentimens differens des Catholiques sur tous les autres articles : Qu'il ne paroissoit dans cette condescendance, aucun danger pour l'Etat ny pour la Religion, & que la Religion au con-

Dans la Lettre de la Regente à Pie IV.

traire, y gagneroit infiniment, en ce que les Grecs 1561.
se réünirοient avec les Latins, & qu'il n'y auroit plus de schisme entre les Chrétiens : Que les animositez n'auroient pas plûtost cessé dans le sein de l'Eglise, que Dieu qui luy avoit promis de l'assister jusqu'à la fin du monde, luy donneroit assez de lumieres pour distinguer les abus des veritables maximes de l'Evangile, & pour connoistre (autant qu'il se pourroit par la Foy) tout ce qu'il y avoit à croire & à faire pour le salut : Que si sa Sainteté n'estimoit pas se devoir relâcher d'abord jusqu'à ce point, & qu'elle aimât mieux assembler un Concile general, elle devoit au moins considerer que le remede seroit trop long pour un mal si pressant, si on ne cherchoit en attendant les expediens necessaires pour ramener à la Communion de l'Eglise, ceux qui s'en estoient separez, & pour y retenir ceux dont on craignoit la separation : Que le premier de ces deux biens, dépendoit uniquement de la vigilance des Pasteurs, & des conferences familieres ; & le second, d'oster de bonne heure les occasions capables de scandaliser les simples, en ne souffrant, par exemple, plus d'Images aux lieux où elles pouvoient estre adorées, en retranchant les exorcismes & la salive des ceremonies du Baptême, en accordant la Communion sous les deux especes, & ne la distribuant plus en particulier, en abolissant la Feste Dieu, & l'usage de porter par les ruës un Sacrement qui n'avoit esté institué ny pour les spectacles, ny pour la pompe, & en rétablissant les prieres en langue vulgaire, principalement à la Messe, où les assistans offroient également avec le Prestre.

1561. Cette Lettre produisit un effet que l'Histoire n'a pas assez remarqué : Ce fut la derniere convocation du Concile de Trente. Il y avoit deux ans que le Pape Pie IV. ne pouvoit s'y resoudre, quoy qu'il en fut sollicité par les Princes Chrétiens ; & les raisons qui l'en détournoient, estoient les mêmes qui avoient paru invincibles au Pape Clement VII. Pie IV. [a] estoit persuadé comme luy, que les Evêques ne tendoient qu'à recouvrer leur ancienne puissance ; ce qu'ils ne feroient qu'en diminüant la sienne. Il estoit fils d'un Receveur de la Doüanne [b] aux Portes de Milan. Son frere aisné [c] devenu par des trigues que l'on a particularisées ailleurs, Marquis de Marignan, & General des Armées de l'Empereur, l'avoit élevé à la pourpre ; & les Espagnols avoient efficacement brigué pour luy la Papauté, dans la pensée qu'il ne recevroit point d'autres mouvemens que ceux du Conseil de Madrid. Leur conjecture s'estoit d'abord trouvée assez bien fondée, puisqu'il leur avoit sacrifié les trois Caraffes, neveux de Paul IV. son predecesseur ; mais au lieu d'estre satisfaits de ces fameuses victimes, ils avoient supposé que Pie, aprés une grace si singuliere, ne seroit plus en estat de leur rien refuser. Ils l'avoient pressé de convoquer un nouveau Concile, ou d'achever celuy de Trente, & leur dessein estoit d'en tirer deux grands avantages, de purger d'heretiques les dix-sept Provinces des Païs-bas, & de perpetuer l'Empire dans la Maison d'Autriche, en affoiblissant les Protestans d'Alemagne, qui seuls estoient desormais capables de l'en tirer.

Le Pape qui n'osoit témoigner son aversion pour le

a *Jean Ange Médéquin dit vulgairement de Médicis.*
b *Bernardin de Medicis.*
c *Jean Jacques de Medicis.*

Concile, s'estoit toûjours excusé de le convoquer, 1561.
sur ce que la France, quoy qu'elle feignit d'en avoir un extrême besoin, ne le desiroit point en effet ; & que pour une preuve de ce manquement d'intention, il ne faloit que remarquer que les Rois trés-Chrétiens n'avoient point envoyé de Prelats aux deux precedentes convocations.

Mais la Lettre de la Regente inspira de nouveaux sentimens à sa Sainteté. Elle ne douta plus que les François ne fussent resolus d'assembler un Concile de leur Nation, & d'y faire resoudre tout ce qui estoit contenu dans la Lettre : comme il estoit évident qu'en ce cas ils ne dépendroient plus de l'Eglise Romaine, il n'y avoit plus rien que le S. Siege ne dût mettre en usage pour les en détourner, parce que si la France s'en separoit, le contrepoids qui maintenoit la grandeur de la Cour de Rome cesseroit ; & l'Espagne ne le voyant plus sous une protection si sûre, n'auroit plus tant de consideration pour luy. Il y avoit donc moins de danger pour le Pape, de conserver les François dans la devotion du S. Siege, en assemblant un Concile general, que d'assujettir aux caprices de l'Espage, ce qui restoit de libre dans l'Eglise Catholique, en consentant qu'ils en fussent separez. Ainsi la continuation du Concile de Trente, fut preferée à la convation d'un nouveau, où l'on eût pû prendre des mesures plus dangereuses à la Cour de Rome.

Mais comme la precipitation de Clement VII. à fulminer la Bulle d'Excommunication contre le Roy Henry VIII. avoit esté fatale à l'Angleterre ; aussi la lenteur de Pie IV. à publier la Bulle de rétablissement

1561. du Concile à Trente, fut funeste à la France, en ce que le temps destiné pour la Conference de Poissy, estant arrivé, & le Cardinal de Lorraine & les autres Prelats François qui n'eussent osé s'aboucher avec les Calvinistes, s'ils eussent esté certains de la prochaine convocation du Concile, ne le voyant point publier, & se figurant que la Cour de Rome ne le promettoit qu'à dessein de rompre en France, aussi bien qu'ailleurs, toutes les disputes de Religion qui se feroient sans son autorité, commencerent le fameux Colloque de Poissy, dont ils eurent depuis de trop veritables sujets de se repentir.

Dans les Prélimenaires du Colloque.

Les Calvinistes n'avoient pas manqué de choisir les plus habiles hommes de leur secte ; & comme les Saufconduits qu'on leur avoit accordez, estoient sans limite, ils avoient eu la liberté de produire à la Cour, sous ce pretexte, ceux de leurs Ministres qui pour des crimes abominables, ou pour l'Apostasie, eussent au moins dû presque tous passer leurs jours en penitence dans une solitude.

C'estoient Theodore de Beze, Pierre Martyr, Augustin Marlorat, François de S. Paul, Raymond, André Merlin, Jean Malot, François de Morel, Nicolas Polion, Claude de la Boissiere, Jean Viret, Nicolas Desgalards, Jean Bouquin, Jean de Lespine, & Jean de la Tour.

Leur premiere industrie avant que d'entrer dans la Conference, fut de presenter au Roy une Requeste qui se reduisoit à quatre chefs. Le premier, que les Evêques & les Prelats n'intervinssent pas dans l'affaire en qualité de Juges, puis qu'ils estoient parties. Le

ſecond, que ſa Majeſté avec ſon Conſeil, preſidât à la Conference. Le troiſiéme, que toutes les queſtions ſe decidaſſent par la ſeule parole de Dieu; & le dernier, que des Ecrivains de probité connuë, & choiſis du conſentement des deux partis, marquaſſent ſur le champ ce qui ſeroit accordé, ou nié de part & d'autre, afin que l'on y pût avoir recours en temps & lieu, & que le témoignage qu'ils rendroient fût irreprochable. 1561.

Le Roy repartit qu'il en communiqueroit à ſon Conſeil; & Beze preſchant le lendemain dans la Maſon de ſa Majeſté, dans l'appartement du Prince de Condé, eut un ſi prodigieux nombre d'auditeurs, qu'il ſembla que toute la Cour, & ſur tout les Dames qui en faiſoient le principal ornement, fuſſent devenuës Calviniſtes.

La Regente même eut la curioſité d'entretenir le Predicateur, & luy manda de la venir trouver le ſoir dans la chambre du Roy de Navarre, ou ſe trouverent les plus conſiderables perſonnes des deux partis. La Reine ſe plaignit de quelques Vers ſatyriques contre elle, qui couroient ſous le nom de Beze, & celuy-cy les deſavoüa: Enſuite on parla de Religion; & le Cardinal de Lorraine qui vouloit preſſentir les deſſeins de ſon averſaire, en feignant de luy applaudir, le cajola ſur ſon bel eſprit, & luy dit que comme ſa retraite à Geneve, avoit attiré au Calviniſme une infinité de François, ſon retour à la Communion de l'Egliſe Catholique, les y rameneroit, pourvû qu'il ne s'embaraſſaſt pas davantage dans les erreurs de quelques Proteſtans d'Alemagne: ce qui eſtoit d'autant plus à craindre qu'il ſe ſouvenoit d'avoir lû

1561. dans un de ses derniers Livres Latins, que le Corps de JESUS-CHRIST n'estoit pas plus dans le S. Sacrement, que dans la bouë. La force de cette pensée consistoit dans l'allusion de deux mots Latins qui ne differoient que d'une lettre. Mais le Cardinal de Lorraine s'estoit trompé, ce n'estoit pas Beze qui avoit écrit cette proposition, & il ne s'estoit point encore trouvé d'heretique de qui l'impudence eût passé à un tel excés. Elle avoit esté formée dans la chaleur d'une dispute entre Melancthon & Carlostad, au sujet de l'Eucharistie, où le premier avoüoit la presence réelle de JESUS-CHRIST, & le second ne reconnoissoit que le signe. Surquoy Melancthon dit à Carlostad, que si son sentiment estoit veritable, il s'ensuivroit que JESUS-CHRIST ne seroit non plus dans le S. Sacrement, que dans la bouë. Carlostad s'estoit deffendu de cette consequence comme il avoit pû; & le Cardinal de Lorraine qui ne le sçavoit peut-estre que par le recit de ceux qui avoient lû les actes de cette Conference, avoit pris Beze pour Carlostad.

Les mots Latins estoient Cœlum Cœnum.

Mais Beze estoit trop honneste pour tirer avantage de ce défaut de memoire. Il ne luy insulta point, & ne fit pas même appercevoir de son erreur la compagnie. Il se contenta de répondre modestement qu'il ne se souvenoit point d'avoir écrit une proposition si sçandaleuse, & que pour l'en convaincre, il la faloit trouver & montrer dans ses ouvrages. Il ajoûta qu'il croyoit que le Corps & le Sang & de JESUS CHRIST, estoient veritablement offert dans l'Eucharistie, à toutes sortes de personnes; mais qu'il y estoit receu spirituellement & par la Foy; & que neanmoins la com-

munion

munion en estoit si certaine, que ce qui tomboit le plus évidemment sous les sens, n'estoit pas plus assuré. 1561.

Le Cardinal qui ne vouloit pas ceder en civilité à un homme dont la naissance estoit si fort au dessous de la sienne, repartit qu'il ne desaprouvoit pas cette explication dans toute son étenduë, & que s'il faloit juger du succés de la Conference, par ce coup d'essay, il y avoit lieu d'esperer qu'il seroit heureux si l'on continuoit d'agir avec la même douceur & par raison. La compagnie se leva là dessus, & la Comtesse de Crussol qui avoit succedé à la Duchesse de Montpensier, dans la confidence de la Reine, & se piquoit de railler aussi agreablement qu'elle, dit qu'il faloit obliger le Cardinal à signer ces dernieres paroles, parce qu'il y avoit à craindre qu'il ne s'en souvint pas le lendemain.

Loüise de Clermont. Tallart femme d'Antoine Comte de Crussol, Vicomte, puis Duc d'Vzez Grand Panetier de France.

La satisfaction que Beze pretendoit avoir receuë dans cet entretien, se r'allentit par une fâcheuse affaire. Il avoit vendu avant que de se retirer à Geneve, son Prieuré de Longjumeau, au Seigneur du lieu, quoy qu'il eût receu du Fermier, douze cens livres d'avance. Le Fermier depossedé avant que de pouvoir se rembourser, le fit suivre par son fils qui ne l'atteignit qu'à Geneve. Beze ayant besoin d'argent pour s'établir, ne paya le fils de son creancier que de promesses, & le fils fut obligé de s'en contenter, parce que le debiteur n'étoit point en lieu où il pût estre contraint par les voyes de la Justice.

La mort du Fermier, & de son Fils qui ne laissa qu'une veuve incommodée, & de petits enfans, em-

Dans la relation du Ministre Launoy.

1561. pescha Beze d'estre poursuivy, jusqu'à ce que la Conference de Poissy ayant assez fait de bruit, pour n'estre ignorée ny dans les Bourgs, ny dans les Villages, la veuve avertie que Beze y paroissoit à la teste des Ministres, profita de l'occasion. Elle mena ses enfans à Poissy : Elle pressa Beze de la satisfaire, & le menaça que s'il y manquoit, elle iroit se jetter aux pieds de la Regente.

Beze ne fut pas moins confus en la voyant que ses confreres en furent scandalisez. Ils n'avoient tous eu d'argent que pour leur subsistance : ils n'osoient en emprunter ; & la crainte d'estre exposez à la raillerie des Catholiques, s'ils ne fermoient la bouche à ces importuns creancierr, leur persuada qu'il estoit permis dans une si dangereuse conjoncture, de mettre les mains sur les deniers sacrez. Il y avoit chez les surveillans de l'Eglise Calviniste de Paris, une somme notable en depost pour la subsistance des pauvres. Ils en tirerent ce qu'il faloit pour acquiter Beze, & le Ministre de Launoy choisi pour tirer de peine son confrere, s'en acquita avec tant d'adresse & de secret, qu'on n'eût rien sçû de toute l'intrigue, s'il ne l'eût revelée longtemps aprés, lors qu'il rentra dans la Communion de l'Eglise Catholique. Et de fait Beze voyant que le Conseil du Roy ne répondoit point à sa Requeste, ne laissa pas de se mettre incontinent aprés, à la teste des Ministres & des Députez Calvinistes, & d'en presenter une seconde aux mêmes fins que la precedente. La Regente qui jugeoit de leur obstination par leur conduite, crut que la Conferenee se romproit avant que d'avoir commencé, si les Calvinistes n'ob-

tenoient les quatre conditions préliminaires que l'on a rapportées. Elle repartit donc comme d'elle-même, & sans avoir communiqué la seconde Requeste au Conseil, qu'elle y consentoit pourvû qu'il y eût un Secretaire d'Estat avec ceux qui écriroient les actes de la Conference. 1561.

Beze ne fut pas tellement surpris de la condescendance de la Regente, qu'il ne se défiast de l'artifice dont elle usoit, & de sa precipitation à luy répondr. Il luy repartit par de profonds respects & par d'humbles remerciemens. Mais il ajoûta que les Calvinistes auroient une double obligation à sa Majesté, si elle les mettoit tout à fait hors de la crainte d'estre inquiettez ou surpris par les Catholiques, en leur faisant donner une réponse conforme à leurs Requestes, c'est à dire qui fust par écrit. La Reine n'avoit garde d'accorder cet écrit, parce qu'il eût servy de cause suffisante pour luy oster la Regence, si les Calvinistes se fussent accordez avec les Catholiques, pour y travailler. Mais il faloit chercher une autre excuse; & la meilleure au sens de la Reine, fut qu'il ne se donnoit point de promesses par écrit pour les choses dont l'effet ne devoit point estre differé.

Ainsi l'ouverture de la Conference se fit le neufviéme Septembre 1561. en presence de leurs Majestez, de toute la Cour, de six Cardinaux, de trente-six Evêques & d'un grand nombre de Docteurs. Le Roy tout jeune qu'il estoit, parla d'une maniere aussi serieuse que l'exigeoit l'importance de l'affaire; & se tournant vers les Prelats & les Docteurs, leur dit qu'il les avoit assemblez à dessein de prendre avec eux & par leurs avis,

1561. les remedes necessaires à prevenir les troubles dont l'Etat estoit menacé. Sa Majesté les pria de suspendre leurs passions, & de n'avoir en veuë que la tranquillité publique, & les assura d'un gouvernement plus heureux que n'avoit esté celuy de ses Ancestres, s'ils y contribuoient sincerement ; ce qui dépendoit d'eux.

Dans la Harangue du Chancelier au Colloque.

Le Chancelier ajoûta que le Roy pretendoit faire ce que son Frere, son Pere & son Ayeul eussent executé, si les guerres étrangeres & les divisions civiles ne les en eussent empeschez ; & qu'elle souhaitoit d'avoir plus d'âge & d'experience pour assister toûjours à la Conference, & pour y presider comme avoit fait Constantin au Concile de Nicée : Que le salut spirituel & temporel de la France, aprés Dieu, dépendoit uniquement des Evêques, & qu'ils obligeroient leur patrie dans le point le plus important de la Religion, pourvû qu'ils ne se contentassent pas d'adoucir le mal pour un temps, au lieu de le guerir tout à fait : Que le remede si souvent proposé d'un Concile general, estoit à le bien prendre, sujet à deux inconveniens qui le rendoient inutile pour la fin que la France s'estoit proposée. Le premier, que quelque soin que l'on prît de se hâter, il se tiendroit trop tard ; & le second qu'il seroit composé d'Evêques presque tous inconnus, étrangers, ignorans de coûtumes Françoises, & par consequent mal propres à soulager le mal dont le Royaume estoit travaillé : Mais que les Prelats presens estoient tous François, & que c'estoit leurs freres, leurs parens & leurs amis qu'il s'agissoit de soulager ou de perseverer du plus dangereux des maux, qui estoit l'er-

reur : Que les motifs de charité dont ils devoient estre touchez, estoient d'autant plus pressans, que personne d'entre eux n'ignoroit les causes & les symptomes de la maladie : Qu'il ne faloit point s'amuser à l'impossibilité pretenduë de tenir deux Conciles en même temps, puis qu'il y avoit des exemples dans l'Histoire Ecclesiastique, que cela s'estoit fait dans les conjonctures où l'Eglise avoit eu besoin de s'assembler en plus d'un lieu ; & qu'aprés tout il y avoit moyen de convoquer un Concile universel dans un païs, & un national dans un autre, sans violer la discipline présente, puisque les Decrets de l'un & de l'autre pouvoient estre envoyez au Pape qui les confirmeroit séparément: Que ç'avoit esté la conduite de Charlemagne dans la convocation du Concile national à Francfort, quoy que les matieres qu'on y devoit traiter, fussent les mêmes que le second Concile de Nicée avoit entrepris de decider : Que le grand Saint Hilaire avoit preservé par un Concile de peu d'Evêques Gaulois assemblez en secret, sa partie de l'Arrianisme, aprouvé dans le Concile de Riminy ; & qu'il y auroit lieu d'esperer un semblable succés de tant de Prelats & de Théologiens qui se trouvoient alors à Poissy, pourvû qu'ils y apportassent la soûmission d'esprit & le desir de la paix, qui avoient toûjours fait triompher leurs celebres Predecesseurs, des héréfies qui s'estoient voulu introduire de temps en temps dans la Monarchie Françoise : Que ceux des deux partis qui avoient plus de doctrine que les autres, ne les devoient pas mépriser, & que dans une si grande multitude de questions à décider, il seroit ridicule de s'amuser à celles qui ne regardoient que la 1561.

1561. seule curiosité : Qu'il n'estoit necessaire pour trouver la verité, ny de beaucoup d'étude, ny de livres, & que le celebre Spiridion, qui faisoit profession de ne sçavoir que le Mystere de la Croix, ne laissa pas de confondre dans le premier Concile de Nicée, les Philosophes qui se servirent en vain contre luy, de toute la subtilité de leurs sophismes : Que puisque l'Ecriture Sainte estoit la mesure (pour ainsi dire) & la regle des sentimens Chrétiens, on ne pouvoit disconvenir qu'elle n'en dût estre encore la pierre de touche, & qu'on ne devoit pas se laisser tellement prévenir contre les Calvinistes, que l'on n'examinât à la rigueur sur le vieux Testament, & sur le nouveau, s'ils avoient raison, qu'aprés tout, leurs faux raisonnemens n'empêchoient pas qu'ils ne fussent nos freres, & qu'ils ne crussent Jesus-Christ comme nous : Qu'ils ne pouvoient estre amenez à la Communion de l'Eglise que par la douceur : Qu'Alexandre Patriarche d'Alexandrie, pour avoir traité Arrius Prêtre de son Eglise, avec trop de severité, l'avoit réduit au desespoir ; & que Nestorius eût infailliblement abjuré son erreur, s'il y eût eu plus d'intervale entre son procez & sa dégradation : Qu'il devoit suffire aux Prelats d'estre Juges dans leur propre cause, & qu'ils en devoient d'autant mieux concerter la Sentence, qu'ils avoient à prononcer, puis qu'enfin si elle estoit conforme à la parole de Dieu, elle subsisteroit malgré toute la malice humaine, & fermeroit la bouche à leurs aversaires, en ne leur laissant ny sujet, ny pretexte de se plaindre de leur condamnation, & si elle n'y estoit point conforme, elle se détruiroit d'elle-même, quelque soin que prît la politique de l'établir.

Le Chancelier n'eût pas plûtôt achevé de parler, 1561.
que le Cardinal de Tournon qui avoit eu bien de la peine à se contenir, tant il venoit d'oüir de choses contraires à ses sentimens, se leva. Il pretendoit estre le premier du Clergé de France, par sa qualité de Doyen du Colége des Cardinaux, & il l'étoit en effet par celle d'Archevêque de Lyon, & de Primat des Gaules. Il dissimula neanmoins une partie de son ressentiment, & loüa pour la doctrine & pour le zele, le discours qu'il venoit d'oüir; mais ce ne fut que pour remontrer ensuite à leurs Majestez, qu'il n'y pouvoit faire de réponse sans l'avoir concertée avec ses confreres, & que pour demander qu'on luy en communiquât une copie, afin que la réponse qu'il y feroit, fût plus précise, & que plusieurs Prelats qui n'estoient point encore arrivez, & que l'on attendoit le soir, en pussent dire leur avis.

Le Chancelier estoit trop éclairé pour ne pas apercevoir qu'on ne luy demandoit sa harangue que pour alonger la Conference, en changeant l'ordre d'y procéder de vive voix, en celuy de répondre par écrit, & pour luy susciter en son particulier une querelle avec le Pape, sous pretexte d'avoir avancé des erreurs. Il refusa de la donner pour deux raisons. L'une, qu'elle avoit esté prononcée devant une Assemblée si nombreuse, qu'il estoit impossible qu'il en eût échapé le moindre mot. L'autre, qu'il avoit tâché de se rendre si intelligible, que tout le monde pût comprendre ce qu'il avoit à dire.

Beze qui portoit la parole pour les Ministres, se mit alors à genoux, invoqua le Nom de Dieu, fit sa

1561. profeſſion de Foy, & ſe plaignit de paſſer avec ſes Confreres, pour des perturbateurs du repos public, quoy qu'ils ne travaillaſſent que pour contribuer au ſalut des fideles, en leur annonçant les pures veritez de l'Evangile. Il declara que la liberté de conſcience qu'ils demandoient, n'eſtoit pas pour mener une vie impure à l'exemple des Athées & des Anabaptiſtes; mais pour obéïr aux Puiſſances Souveraines, avec d'autant plus de joye, qu'ils le feroient ſans contrevénir aux preceptes Divins. Il expliqua la difference des ſentimens Calviniſtes, d'avec ceux qu'il appelloit Romains. Il s'étendit ſur la maniere de vivre Chrétiennement ſur la Foy, ſur les bonnes œuvres, ſur la parole de Dieu, ſur l'autorité des Conciles & des Peres, ſur la vertu des Sacremens, & ſur l'uſage legitime que l'on en devoit faire; & ce fut ſur un point ſi debatu, que la chaleur du diſcours l'emporta au de-là des bornes qu'il s'eſtoit preſcrites: car encore qu'il avoüât que les fideles participoient au Corps & au Sang de Jesus-Christ, auſſi veritablement qu'ils mangeoient, touchoient & voyoient les eſpeces, il ajoûta neantmoins que ſi l'on avoit égard à l'eſpace des lieux, comme il eſtoit neceſſaire de le conſiderer, lors qu'il s'agiſſoit de la preſence diſtincte du même Jesus-Christ, ſon Corps & ſon Sang étoient auſſi éloignez des eſpeces du pain & du vin, que le plus haut des Cieux l'eſt du centre de la terre.

Ces dernieres paroles exciterent un frémiſſement ſi univerſel dans l'Aſſemblée, que la préſence de leurs Majeſtez, eut de la peine à la contenir dans le ſilence, & à l'empeſcher de ſe ſeparer ſur le champ. La Régente

gente commença pour lors à reconnoître la faute qu'elle avoit faite en permettant la Conference ; mais la honte d'en demeurer d'accord en se retractant, & la crainte d'irriter les Calvinistes, & de leur donner pretexte de publier qu'on avoit fait cesser la dispute pour leur ôter l'avantage qu'ils y eussent remporté, furent plus fortes dans l'esprit de cette Princesse, que la peur d'un danger éloigné, qu'elle ne découvroit pas encore dans toute son étenduë. 1561.

Beze continüa avec autant de hardiesse, que s'il n'eût scandalisé personne, & prit l'indignation qui paroissoit sur le visage des Catholiques, pour marques qu'ils se défioient de la justice de leur cause. Il traita de l'ordre des Calvinistes dans la Discipline Ecclesiastique. Il répondit à l'objection qu'on luy faisoit de violer l'obeïssance duë aux Magistrats, & conclût sa harangue en presentant la Confession de Foy des Calvinistes, qu'il demanda d'estre publiquement examinée.

Le Cardinal de Tournon qui ne regardoit Beze qu'avec des yeux de colere, s'adressa au Roy, & à la Regente, & leur dit d'une voix toute tremblante de couroux, que les Prelats s'étoient fait violence, d'avoir laissé blasphémer si long-temps un Evangeliste nouveau, sans l'interrompre, & qu'ils supplioient leurs Majestez de se souvenir que ce n'estoit que par leur ordre exprés & absolu, qu'ils avoient accepté la Conference : Qu'il avoit eu l'honneur de representer, en leur portant la parole pour ses Confreres, que les Ministres abuseroient de l'audiance qu'on leur donneroit, & qu'elles ne voyoient que trop sa prediction accomplie : Que

1561. l'on ne l'avoit pas plus écoûté, lors qu'il s'estoit réduit à pretendre que du moins le Roy ne fut pas present, & qu'il ne fût point exposé à des discours si dangereux, en un âge où il n'estoit pas encore capable de distinguer la verité d'avec le mensonge. Ensuite il se tourna vers le Roy : il conjura de perseverer dans la Religion de ses Ancestres, & de suspendre son jugement jusqu'au lendemain ; & il promit que les Prelats y feroient une réponse si nette & si satisfaisante, qu'il ne resteroit aux Calvinistes que la confusion d'avoir étalé sur un theâtre si fameux, leur abominable doctrine.

Dans le Discours du Cardinal de Tournon,

La Regente se sentit piquée de ce que le Cardinal sembloit insinüer qu'il se repentoit aussi bien que ses Confreres, de n'avoir pas rompu la Conference. Elle eut peur qu'il ne passât des menaces aux effets ; & comme cét attentat eût infailliblement mis en compromis l'authorité où elle s'estoit élevée avec tant de peine, elle crut estre obligée de repartir que la Conference n'avoit esté projettée que par l'avis des Princes, du Conseil du Roy & du Parlement : Qu'on n'avoit dessein ny de changer, ny d'alterer l'ancienne Foy, mais d'appaiser le trouble à qui cette Foy servoit de fondement ou de pretexte, & de ramener à la Communion de l'Eglise, par une si douce voye, ceux qui s'en estoient écartez.

Beze sçachant aussi le scandale que son emportement sur le Mystere de l'Eucharistie, avoit excité dans l'Assemblée, presenta à la Reine une troisiéme Requeste, pour adoucir ce qu'il avoit dit, en feignant de s'expliquer. Il se plaignit d'avoir esté mal entendu, &

traita d'impies & de blaſphematoires les ſentimens 1561.
qu'on luy impoſoit. Il avoüa que Jesus-Christ avoit inſtitué l'Euchariſtie à deſſein de nous rendre de plus en plus participans de ſon veritable Corps & de ſon veritable Sang, & de nous attacher ainſi plus indiſpenſablement à luy par un ſi precieux gage de la vie eternelle : Que Jesus-Christ eſtoit veritablement à la Cene ; mais qu'il ne s'enſuivroit pas que ſon Corps enfermé dans une certaine partie du Ciel, ſe cachât encore ſous les eſpeces du pain & du vin, puis que ſaint Auguſtin avoit ſoûtenu contre les Arriens, que Jesus-Christ comme Dieu, eſtoit preſent par tout, & dans le Ciel en qualité d'homme ; & Vigile Evêque de Trente, contre les Eutychiens, que le Fils Unique de Dieu, aprés s'eſtre fait homme, eſtoit contenu dans un lieu, pour ce qui regardoit la nature de ſa chair, quoy qu'il ne fût contenu en aucun lieu ſelon la nature de ſa divinité.

La Requeſte fut communiquée aux Prelats, dans le temps qu'ils eſtoient occupez à convenir des meſures qu'ils avoient à garder pour la ſuite de la Conference. Ceux qui avoient eſté d'avis d'empeſcher qu'elle ne ſe tint, inſiſterent que l'on dreſſât une Profeſſion de Foy à la Catholique, comme les Calviniſtes en avoient dreſſé une à leur mode ; qu'on la preſentât à ſigner aux Miniſtres ; s'ils le refuſoient, qu'on les declarât heretiques ſans y apporter d'autre formalitez ; & que la Conference ſe terminât ainſi par l'excuſe honneſte qu'auroient les Prelats, de ne pas conferer davantage avec des gens qui ſe reconnoiſtroient eux-mêmes heretiques. Mais le plus grand nombre couclut qu'il eſtoit abſo-

1561. lument necessaire de répondre à Beze, parce que si l'on s'en dispensoit pour quelque cause que ce fût, toute la France croiroit qu'on ne l'auroit pû, & que c'estoit pour cela qu'on auroit pris le change, en proposant à contre-temps une Profession de Foy.

Mais comme il estoit difficile d'examiner dans un discours, tout ce que ce Ministre avoit dit, on demeura d'accord de ne toucher qu'aux deux principaux points de la harangue, qui estoient de l'Eglise & de la Cene; & le Cardinal de Lorraine, le plus éloquent de l'Assemblée, se chargea avec joye de porter la parole. Il avoit tant de chagrin de ce que les Ministres avoient demandé que le Roy presidât à la Conference, & que le Chancelier avoit depuis avancé que Constantin avoit presidé au Concile de Nicée, qu'il ne pût s'empescher de commencer par là le discours le plus pathetique qu'il prononça jamais. Il avoüa bien que le Roy estoit le Fils aîné, & le Prince le plus considerable de l'Eglise, mais il nia qu'il en fût le Chef, & qu'il eût d'autre droit sur elle, que celuy de la proteger. Il soûtint qu'il n'y avoit jamais eu que les Schismatiques qui eussent parlé de la sorte. Il cita les passages des Rois & des Empereurs les mieux instruits de la Religion, qui s'estoient declarez sujets de l'Eglise & de ses Ministres, en ce qui touchoit des matieres de Foy. Il montra que l'Eglise de JESUS-CHRIST n'estoit point une simple communauté d'Elûs, mais une grange où la paille estoit mélée avec le bon grain, suivant l'expression de l'Evangile. Il ajoûta qu'elle estoit infaillible à la prendre en general, & que les particuliers qui tomboient dans l'erreur, pouvoient & devoient estre re-

Dans la seconde Harangue du Cardinal de Lorraine à Poissy.

dreſſez par elle, lors qu'elle s'aſſembloit en corps dans les Conciles ; & qu'elle eſtoit la fidelle depoſitaire du veritable ſens de l'Ecriture Sainte, & de l'autorité des Traditions: Que les Arriens, pour n'avoir pas ſuivy cette regle, s'eſtoient engagez dans des labyrinthes d'où la prudence la plus rafinée des deux Euſebes de Ceſarée & de Nicomedie, n'avoit pû les tirer ; & que le même piege eſtoit tendu pour les nouveaux inventeurs de dogmes en matiere de Religion, qui ſe piquoient de voir un feſtu dans les yeux de leurs freres, quoy qu'ils n'apperçûſſent pas la poûtre qui eſtoit dans les leurs. 1561.

Il les trouva dans un ſemblable aveuglement à l'égard de l'Euchariſtie, fondé ſur ce qu'au lieu de ſe ſoûmettre à l'interpretation que l'Egliſe avoit donnée aux paſſages du nouveau Teſtament, qui marquoient ſon inſtitution, ils s'eſtoient épuiſé le cerveau pour inventer juſqu'à quatre-vingts-deux ſens differens des textes des Evangeliſtes, & avoient ainſi reduit en abuſant de la ſubtilité de leurs eſprits, à des recherches purement ſpeculatifs, un myſtere deſtiné tout entier à embrazer les cœurs en l'amour divin : Qu'en ouvrant la porte à tant de queſtions indiſſolubles, & à des differens qui ne ſeroient jamais terminez, on n'auroit fait autre choſe que de ſeconder le principal effet du Demon, qui conſiſtoit à faire paſſer pour une matiere feconde & durable de diſcorde, le plus prodigieux effet de la charité de JESUS-CHRIST, & à le changer en un obſtacle eternel de reconciliation entre les Chrétiens : car l'on ſuppoſoit que le Verbe depuis ſon Incarnation, ne ſe trouvât pas plus ny d'une autre maniere dans le mon-

1561. de,qu'il y eſtoit avant ſon Incarnation, qu'il n'eût point de Corps qui ne fût viſible, qu'il ne fût point autrement dans l'Euchariſtie, que dans la Predication de la parole Divine ; & qu'on ne le receut dans ce Sacrement, que comme en celuy du Baptême, il faloit renoncer à la Tradition, & former une Egliſe nouvelle en brûlant tous les Ecrits des Peres & des Conciles.

Les Prelats applaudirent au diſcours du Cardinal de Lorraine; & le Cardinal de Tournon ajoûta qu'ils étoient tous preſts de répandre leur ſang pour cette doctrine. Il conjura le Roy d'y perſeverer, & declara que les Prelats vouloient bien continüer la Conference, pourvû que les Calviniſtes ſouſcriviſſent aux deux points que le Cardinal de Lorraine venoit d'établir; mais que s'ils refuſoient une ſignature ſi raiſonnable, non ſeulement il ne faloit plus les oüir, mais qu'il eſtoit neceſſaire de les chaſſer du Royaume à l'heure même.

Beze demanda la permiſſion de répondre ſur le champ au Cardinal de Lorraine, & fut remis à une autre fois, parce qu'il eſtoit déja nuit, & que l'auditoire eſtoit trop fatigué pour donner une attention qui ſeroit du moins auſſi longue que la precedente : Mais comme on ne parloit point à la Cour les jours ſuivans, de renoüer la Conference, les Calviniſtes apprehenderent que la Regente intimidée par le Clergé, n'osât plus la continüer; & ne doutant point que les Catholiques ne ſe vantaſſent d'en avoir remporté l'avantage, ſur ce que le diſcours du Cardinal de Lorraine eſtoit demeuré ſans replique, ils preſenterent une quatriéme Requeſte dont le ſens eſtoit, Que tous les gens de bien

avoient cru que la Conference de Poiſſy eſtoit l'unique 1561.
moyen d'appaiſer les troubles de la Religion ; mais que le Demon qui avoit ſujet d'en redouter le ſuccés s'eſtoit aviſé de la traverſer par l'intrigue de ſes emiſſaires : Que leurs Majeſtez bien loin de contribuer ce qui dépendoit d'elles pour en interrompre la ſuite, avoient trop de zele pour ne pas obliger les Evêques à la continuer ; & que leurs fideles ſujets eſperoient qu'elles ne s'appliqueroient pas à ce ſaint œuvre avec moins de pitié qu'en avoit autrefois témoigné le ſaint Roy Joſias, dans une ſemblable conjoncture.

On n'euſt trouvé rien à redire dans la Requeſte, ſi ceux qui la dreſſerent, en fuſſent demeurez-là ; mais comme ils apprehendoient le credit de leurs averſaires, & qu'ils s'imaginoient que le temps eſtoit venu de le ſaper par le fondement, ils ajoûterent tant de faits ſatyriques contre la pretenduë tirannie des Papes, & contre celle des autres Evêques, à leur exemple, en ce qui regardoit les conſciences, que le Conſeil du Roy fut d'avis de rejetter la Requeſte, afin de ne pas laiſſer aux Prelats qui n'eſtoient déja que trop animez, une occaſion nouvelle de mécontentement. La Regente même eſtoit reſoluë de ne plus inſiſter ſur le Colloque ; car quoy qu'elle ne prevît pas encore les maux qu'il attireroit, elle commençoit à remarquer dans l'obſtination invincible des deux partis, qu'il ſeroit inutile de les avoir aſſemblez. Mais l'Evêque de Valence avoit trop d'intereſt de maintenir la Conference, qu'il appelloit ſon ouvrage, & trop d'aſcendant ſur l'eſprit de la Reine, pour ne la pas détourner d'un deſſein qui le touchoit en ce qu'il avoit de plus ſenſible.

1561.

Jean de Montluc Seigneur de Balagny, fils naturel de Jean de Montluc, Evêque de Valence, & d'Anne Martin, & legitimé au mois de Janvier 1567.

On a déja remarqué qu'il avoit un Fils qui fut depuis Maréchal de France, & Prince de Cambray, & si la Conference eust esté terminée avec douceur, on s'y fût au moins relâché en faveur des Calvinistes, pour ce qui regardoit le Mariage des Prêtres, & le Fils de l'Evêque en ce cas, eût esté legitime, puis que le Pere & la Mere eussent pû impunément avoüer les Nôces clandestines qu'on pretendoit qu'ils eussent contractées. C'est ce qui vray-semblablement obligea l'Evêque de remontrer à la Regente, que la convocation de la Conference, estoit une de ces entreprises que la politique appelle hardies, c'est à dire qui ne doivent point avoir esté formées, ou qui doivent s'executer dans toute leur étenduë: Qu'il n'y avoit lieu ny de retourner en arriere, ny de s'arrester sur un chemin si glissant; & que si le précipice estoit à craindre au bout de la carriere, il estoit inévitable d'y tomber en tournant le dos, ou en prenant haleine: Que sa Majesté avoit deux partis dans l'Etat, qui luy estoient presque également à craindre, le Catholique & le Calviniste: Que le Catholique n'avoit jamais accepté sincerement la Conference; & qu'encore que le Cardinal de Lorraine l'y eût fait condescendre, on sçavoit assez que l'artifice & les importunitez y avoient eu plus de part que l'inclination; & qu'il arriveroit enfin dans ce vaste corps, ce qui ne se remarquoit que trop souvent dans les grands fleuves, qui sembloient n'avoir esté tirez de leurs lits par les digues & par les canaux, que pour y retourner ensuite avec plus d'impetuosité: Que les Calvinistes, qui pour des fins contraires, avoient souhaité la même Conference, n'estoient point à s'en repentir; car outre qu'elle ne se

faisoit

faiſoit ny dans les formes, ny aux conditions qu'ils avoient d'abord propoſées, ils commençoient à s'appercevoir de deux defauts dans leur doctrine, qui leur avoient eſté juſques-là inconnus, & qui cependant les empêcheroient de remporter le ſuccés dont ils s'eſtoient tant vantez par toute l'Europe. L'un, que la maniere dont Beze venoit d'expliquer l'Euchariſtie, avoit inſpiré de l'horreur, ou pour le moins donné des ſujets de ſcandale à tous ceux qui n'avoient jamais oüis parler des Miniſtres ſur cette matiere, ſoit que la prevention eût entierement produit un effet ſi general, ou que la nouveauté en eût eſté la ſeule cauſe. L'autre que le même Beze avoit ſi ſubtilement traité les difficultez, que les ſeuls beaux eſprits & les doctes, les avoient compriſes, & le reſte, c'eſt à dire les trois quarts de l'auditoire pour le moins, eſtoient demeurez dans la même diſpoſition qu'ils y étoient venus, ou avoient applaudy au Cardinal de Lorraine, par la ſeule raiſon, que ſon diſcours comme plus ſimple & moins élevé, s'eſtoit auſſi trouvé plus conforme à leur portée : Que ſa Majeſté en faiſant ceſſer la Conference, n'appaiſeroit pas les Catholiques qui avoient témoigné trop d'indignation de la liberté accordée à Beze, de dire impunément tout ce qu'il avoit voulu, & mettroit neantmoins les Calviniſtes au deſeſpoir, en leur oſtant l'unique moyen d'éclaircir les points de leur croyance : Qu'ils pretendoient n'avoir bleſſé les oreilles delicates, que pour avoir eſté mal entendus ; au lieu qu'en continüant la Conference, ſa Majeſté devoit au moins s'aſſurer que les Calviniſtes luy en ſeroient tout-à fait redevables, & qu'ils tiendroient uniquement de ſes bon-

1561.

Dans le Diſcours de l'Evêque de Valence à la Regente.

1561. tez, la moindre indulgeance dont on uſeroit à leur égard, puis qu'il n'auroit dépendu que d'elle de les renvoyer ſans en avoir rien obtenu.

Le diſcours de l'Evêque de Valence, eut un effet aſſez bizarre, en ce que ſon credit auprés de la Regente, empeſcha qu'il ne fût entierement inutile ; mais auſſi la crainte d'aliener les Catholiques ſans eſpoir de retour, fit que cette Princeſſe chercha & trouva enfin l'expedient qu'elle jugeoit propre à faire que perſonne ne ſe mécontentât. Elle accorda d'un côté la continuation de la Conference, aux inſtantes prieres de l'Amiral de Châtillon ; mais elle ordonna dans le même temps en faveur des Catholiques, qu'elle ne ſeroit plus publique, mais particuliere, & promit que le Roy ſon Fils n'y aſſiſteroit plus.

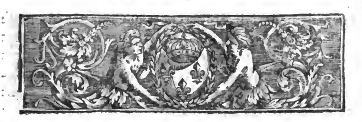


ARGUMENT
du second Livre.

LE Iurisconsulte Balduin propose au Cardinal de Lorraine un expedient subtil pour terminer à l'avantage des Catholiques le Colloque de Poissy, en commettant les quatorze Ministres qui y assistoient, avec les cinq Theologiens Lutheriens qui devoient y venir ; mais les Lutheriens arrivent trop tard, & rendent inutile par leur paresse la meilleure partie de ce projet. Le Cardinal ne laissa pas d'embarasser les Calvinistes, en les disposant à se relâcher pour le bien de la Paix autant qu'ils pourroient sur le point de la presence réelle. Ils le font, & même par écrit ; mais le Docteur Despences corrige leur Article, ce qui les met si fort en colere, qu'ils retractent ce qu'ils avoient accordé, & le Colloque se rompt la dessus. La Regente apprehende alors que le party Calviniste ne succombe, & pour le soûtenir, luy accorde l'Edit de Iuillet, mais au lieu de venir ainsi à bout de son dessein, les Triumvirs l'expose au plus grand danger où elle fut jamais. Elle s'en tire contre leur opinion : Elle épuise toutes ses inventions pour s'empécher de prendre party, persuadée qu'elle recevra la Loy de celuy où elle entrera ; mais tous les deux la pressent de se declarer, & le Catholique l'y oblige. Le massacre de Vassy sert de cause ou d'occasion pour la guerre : Les Calvinistes manquent d'abord

Paris ; ſurprennent Orleans , & s'emparent de Roüen : Ils arrêtent eux mêmes le cours de leur bonne fortune , en negligeant de ſe ſaiſir du Pont de l'Arche & de Caudebec : La Regente confere à Toury avec le Prince ; mais en vain , parce qu'elle y avoit mené le Roy de Navarre qui ſe querelle avec ſon Frere.





CHARLES IX.

LIVRE SECOND.

OV L'ON VOIT LES CHOSES les plus memorables arrivées sous son Regne, sur la fin de l'année 1561. & au commencement de 1562.

ON s'imaginoit à la Cour, que la 1561.
continuation de la Conference avec les adoucissemens que l'on vient de representer, ne seroit agreable ny aux Catholiques, ny aux Calvinistes, parce que les Catholiques avoient assez témoigné qu'ils ne s'y étoient trouvez que pour rendre raison de leur foy en presence du Roy, qui n'y devant plus assister, feroit cesser le motif qu'ils avoient eu de conferer avec des gens convaincus de soûtenir des opinions déja condamnées : Et les Calvinistes frustrez de l'esperance de gagner la Cour, qui leur avoit

1561. principalement fait rechercher la Conference, ne se mettroient plus en peine d'étaler leur doctrine devant leurs amis qui en estoient assez instruits, & devant leurs aversaires qui ne l'entendroient que pour la condamner. Cependant la Conference fut également continüée par les deux partis ; & les Calvinistes y consentirent les premiers, parce qu'ils supposerent qu'ils en tireroient au moins l'avantage d'ôter ce qu'il y avoit de rude & de plus scandaleux dans leurs sentimens sur l'Eucharistie, en accoûtumant les Catholiques, sans qu'ils y prissent garde, à les oüir. Et les Catholiques acquiescerent enfin aux prieres de la Regente, aprés que le Cardinal de Lorraine leur eut remontré qu'il n'y auroit plus de hazard pour la Religion, dans les Conferences, où les Prelats ne paroîtroient plus comme soûtenans, mais en qualité de Juges entre les Docteurs & les Ministres.

Ainsi le Colloque de Poissy recommença le vingt-cinquiéme Octobre 1561. & Beze discourut des marques de la veritable Eglise. Il prétendit que les plus certaines consistoient dans la prédication de la parole Divine, sans aucun mélange des traditions humaines, & dans l'administration des Sacremens, en la maniere toute simple que JESUS-CHRIST les avoit institués, sans les alterer par de vaines cérémonies la plûpart inventées de nouveau, ou tirées du Paganisme. Il tâcha de prouver que les autres marques étoient équivoques, & il passa de ces raisonnemens subtils, à d'autres historiques, pour montrer que la succession des Prélats & de la Doctrine ; avoit esté souvent interrompuë dans toute l'Eglise. Il ne parla que peu de

Dans la troisiéme harangue de Beze.

la vocation ordinaire des Pasteurs, & s'étendit davantage sur l'extraordinaire, dont il se plaignit qu'on luy faisoit mal à propos, & à ses Collégues, un crime irrémissible. Il réduisit l'authorité de l'Eglise universelle, à la seule discipline. Il assura que les Conciles généraux s'étoient quelques fois trompés en matiere de Foy. Enfin il compara l'Ecriture Sainte avec la tradition de l'Eglise, & conclut qu'il estoit ridicule de donner la préférence à celle-cy, puis qu'elle empruntoit de celle-là, tout ce qu'elle avoit de plus avantageux. 1561.

Claude Torgnel d'Epence.

Le Cardinal de Lorraine fit signe au Docteur d'Epence de répondre; & les Calvinistes avoüerent depuis, qu'il n'avoit pû jetter les yeux sur un plus digne sujet. C'estoit un Gentil-homme qui contre la coûtume de la Noblesse Françoise, s'estoit adonné à l'étude des saintes Lettres. Il ne s'estoit pas appliqué à la Théologie Scolastique, pour en demeurer là, comme les autres Ecoliers de son temps; & l'on avoit d'abord observé qu'il n'y employoit pas même la plûpart de ses heures. Il les reservoit pour l'Ecriture Sainte, pour les Conciles, pour les Peres & pour l'Histoire Ecclesiastique, qui sont comme les quatre parties de la positive; & s'il n'avoit que mediocrement profité dans un si long travail, ce n'estoit pas tant sa faute, que celles des matieres qui n'estoient pas encore assez developées, & des Autheurs, dont la plûpart estoient corrompus. Il avoit néantmoins entrevû la meilleure partie des véritez qui ont depuis esté éclaircies à force de recherches, & de confrontations des Livres imprimés, avec les anciens Manuscrits; & com-

1561. me personne ne voyoit plus distinctement que luy, les abus qui s'estoient glissés dans l'Eglise, aussi personne n'estoit touché d'un zéle plus ardent de les retrancher, quoy que la prudence luy fit desaprouver les moyens injustes dont les Calvinistes s'estoient servis pour y parvenir, s'il estoit vray qu'ils en eussent eu le dessein. Il commença sa Harangue, par l'aversion qu'il avoit toûjours euë de voir brûler des miserables, pour la seule cause de la Religion. Il témoigna un extrême desir de terminer les differends par des éclaircissemens réciproques : Mais il avoüa de n'avoir jamais pû comprendre de quelle autorité, ny par quelle vocation, les Ministres, & sur tout les quatorze Chefs du petit Troupeau Calviniste, estoient entrez dans le Ministere, & comment ils osoient passer pour de veritables Pasteurs, & en faire les fonctions, puis qu'ils ne pouvoient nommer de Prélat qui leur eût imposé les mains, & que par consequent ils n'estoient point établis par la voye ordinaire dans la conduite des ames dont ils se méloient : Qu'ils ne l'estoient pas non plus par une voye extraordinaire, puis qu'on ne s'introduisoit par là dans la Maison de Dieu, qu'à la faveur des Miracles ; & que comme ils avoüoient qu'ils n'en faisoient point, ils ne devoient pas aussi trouver étrange qu'on ne les crût point sur leur seule parole : Qu'il estoit au moins necessaire d'avoir recours à la Tradition, lors qu'on ne convenoit point du vray sens de l'Ecriture ; & qu'en ce cas la succession legitime & non interrompuë des Evéques, leur devoit avoir acquis une autorité pour le moins égale à celle des Levites de l'ancien Testament, dont les décisions estoient infaillibles

C'estoit le mot des Calvinistes.

libles : Que les Calvinistes mêmes, aussi bien que les Catholiques, recevoient beaucoup de choses qu'ils ne sçavoient que par cette voye, par exemple que dans la Trinité, n'estoit point engendré, & le Fils estoit consubstantiel au Pere; qu'il faloit baptiser les enfans, & que la Mere de JESUS-CHRIST estoit demeurée Vierge aprés l'enfantement : Que les Conciles generaux ne pouvoient errer par le même principe; & qu'on ne trouveroit point qu'ils se fussent contredits en ce qui regardoit la doctrine.

1561.

Dans la Harangue de d'Epense à Poissy.

Le Docteur de Saintes, qui parla aprés d'Epence, ne dit que la même chose en d'autres termes; & Beze répondant à l'un & à l'autre, établit pour principe, qu'il n'y avoit que deux marques suffisantes & necessaires pour distinguer la veritable vocation d'avec la fausse, l'Election & l'Examen de la doctrine & des mœurs; d'où il resultoit que l'imposition des mains estoit tout au plus une marque équivoque & par consequent incertaine : Que ny ses Confreres ny luy, ne la vouloient point recevoir des Prelats qui se disoient leurs Ordinaires, parce que leur vie licentieuse, leur ignorance, leur superstition & leur idolatrie, les rendoient incapables de donner aux autres ce qu'ils n'avoient pas receu pour eux-mêmes. Outre que ces pretendus Ordinaires n'eussent jamais approuvé des gens pour annoncer une doctrine dont ils avoient interest d'empescher l'accroissement. Que les Miracles non plus n'estoient pas une marque indubitable de la vocation extraordinaire, puis que Dieu ne s'en estoit point servy pour appeller à la souveraine Prestrise Samüel, qui n'estoit point de la race d'Aaron.

1561. Les Theologiens ne manquerent pas de repliquer à Beze ; & la Conference commençoit à degenerer en une dispute de College, lors que le Cardinal de Lorraine dit qu'il faloit traiter avec moins de passion les matieres Divines, & proceder avec ordre en examinant le fonds de celle qui contribuoit d'avantage à fomenter le schisme entre les Chrétiens, comme estoit la presence de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie : Que les Calvinistes ayant choisi cét article pour motif principal de leur separation, avoient plus d'interest que leurs aversaires, qu'il fût éclaircy, & s'y devoient uniquement arrester, bien loin de trouver mauvais que la question y fût reduite. Ensuite il se tourna vers Beze, & luy demanda s'il approuvoit en ce point la Confession d'Ausbourg, receuë par tous les Lutheriens de l'Europe.

Beze fut d'autant plus surpris de cette proposition artificieuse, qu'elle le portoit à d'étranges extremitez. S'il l'avoüoit absolument, il se broüilloit avec ses Confreres, il ruinoit sa fortune, il rendoit ridicule la mort du Conseiller du Bourg, le plus considerable de leurs pretendus Martyrs, il décreditoit le Calvinismes, ou pour mieux dire il l'abandonnoit tout à fait en ostant la fameuse barriere qui le separoit du Lutheranisme : S'il la rejettoit absolument, il commettroit les Villes & les Republiques de son party, avec ce grand nombre de Souverains du Nort, qui avoient receu la même Confession, & les privoit inconsiderément de leur assistance dans une conjoncture où elle leur estoit necessaire, au cas que la Maison d'Autriche & le Duc de Savoye, n'estant plus occupez contre la France,

Anne du Bourg nevéu d'Antoine du Bourg, Chancelier de France.

penſaſſent à recouvrer les Suiſſes & Geneve. S'il l'acceptoit en une partie, & la rebutoit en l'autre, il faiſoit encore pis, puis qu'il s'expoſoit aux deux ſortes d'inconveniens que l'on vient de repreſenter, ſans en tirer aucun avantage pour luy, ny pour les ſiens : Enfin s'il differoit de répondre, en demandant quelque temps pour conferer avec ſes Collegues, il découvroit le ſecret, ou pour mieux dire le foible du Calviniſme, en faiſant voir que les Miniſtres, pour avoir reduit leur croyance à quarante articles, n'en eſtoient pas plus d'accord entr'eux. Il tâcha neanmoins de ſortir de ce mauvais pas par un faux fuyant, c'eſt à dire qu'il preſſa à ſon tour le Cardinal de Lorraine, de declarer ſi luy & les autres Prelats, voudroient ſigner le reſte des articles de la même Confeſſion. 1561.

Mais le Cardinal qui jugeoit de l'embaras de Beze, par ſa repartie, avoit trop d'eſprit & de deſir de le vaincre, pour luy laiſſer prendre le change. Il ne luy repliqua rien ſur ce qu'il avançoit de nouveau, parce qu'il ſuppoſa y avoir pleinement ſatisfait en reduiſant l'entretien à la difficulté de l'Euchariſtie. Il demanda d'un ton plus fier, ſi les Calviniſtes approuvoient ou rejettoient la Confeſſion d'Auſbourg, en ce qui regardoit la Cene ; & Beze aprés avoir regardé ſes Confreres qui ne luy témoignoient rien ny de vive voix, ny par ſigne, trouva cette ſeconde défaite. Il dit que les quatorze Miniſtres n'avoient eſté envoyez que pour ſoûtenir la Confeſſion de Foy qu'ils avoient preſentée à leurs Majeſtez, & que la Conference ne tendoit qu'à cette unique fin, qu'ils avoient ordre de ne travailler qu'à cela, & qu'ils ne

1561. pouvoient ſans une contravention manifeſte s'en écarter, en répondant ſur une autre Confeſſion.

Mais l'Aſſemblée témoigna par un murmure, que l'excuſe de Beze ne la ſatisfaiſoit pas. Et de fait, le principal article de la Confeſſion Calviniſte, regardoit la Cene, & les Miniſtres par leur propre aveu, eſtant obligez à l'éclaircir, il n'eſtoit point hors de propos de s'enquerir, avant que de paſſer plus avant, s'ils reconnoiſſoient la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans le Pain Euchariſtique à la Lutherienne, ou s'ils pretendoient l'en exclure.

Les Miniſtres voyant qu'on les chargeroit d'avoir rompu la Conference, s'ils perſiſtoient dans leur obſtination, demanderent la permiſſion de conferer entr'eux en particulier ; & s'eſtant retirez dans la chambre la plus proche, en ſortirent au bout de trois quarts d'heure. Ils declarerent que ſi on leur donnoit par écrit l'article de la Confeſſion d'Auſbourg dont il s'agiſſoit, ils l'examineroient à loiſir, & en diroient leur ſentiment à la premiere aſſemblée. Le Cardinal leur mit auſſi-toſt en main un écrit où la Cene eſtoit expliquée en deux textes Latins preſques entierement ſemblables. Le premier tiré mot à mot de la Confeſſion d'Auſbourg, & le ſecond, de celle de Virtemberg. Ils ne demeurerent pas long-temps ſans découvrir l'intention du Cardinal ; & les émiſſaires que leur party entretenoit juſques dans ſa maiſon rapporterent que les meſures eſtoient priſes pour commettre encore une fois les Miniſtres Lutheriens avec les Calviniſtes, & que l'homme dont ſe ſervoit le Cardinal de Lorraine, pour arriver à cette fin,

estoit le Jurisconsulte Baudoüin, devenu Precepteur du Fils naturel du Roy de Navarre, par les voyes que l'on va representer. François Baudoüin né dans la Ville d'Arras, avec beaucoup d'esprit & peu de bien, avoit en sa jeunesse suivy la destinée des Ecoliers de sa volée, qui pretendoient s'avancer par le moyen des Lettres, c'est à dire qu'étudiant avec trop de curiosité les nouvelles opinions, afin d'en pouvoir discourir à fond dans les compagnies, il estoit tombé dans l'heresie. Calvin qui pretendoit le pousser par les mêmes voyes que Beze s'estoit accredité dans le party, l'avoit appellé à Geneve, receu dans sa maison, mis dans l'intrigue du Consistoire & s'en estoit servy plusieurs années en qualité de Secretaire. Mais soit que l'humeur de Baudoüin fût extraordinairement inconstante comme les Calvinistes luy reprocherent depuis, ou qu'il eût reconnu que le Calvinisme n'estoit qu'une hipocrisie rafinée, comme il le publia dans une piquante Apologie, il se retira de Geneve à Heildesberg, où il professa la Jurisprudence jusqu'à ce que Cassander luy ayant inspiré la passion de réünir toutes les Religions, il crut qu'il faloit commencer par la France, où il s'attendoit de trouver moins d'opposition. Il vint à Paris, où il porta & communiqua au Cardinal de Lorraine, la fameuse consultation que le même Cassander avoit composée pour l'acheminement de son projet.

Dans la premiere invective de Calvin contre Baudoüin.

Le Cardinal de Lorraine le receut avec d'autant plus de joye qu'il prevoyoit qu'encore qu'elle ne produisist pas tout l'effet que son autheur avoit pretendu, elle commetroit du moins les Protestans les uns contre

1561. les autres, & diviseroit les Ministres de l'Assemblée de Poissy, par les ouvertures d'accord qu'elle suggeroit aux plus moderez d'entr'eux. Il la fit adroitement tomber entre leurs mains, & negocia de sorte que les Calvinistes de qualité qu'elle avoit ébranlez, demanderent à leurs Pasteurs ce qu'ils en pensoient.

Mais les Ministres n'avoient garde de l'approuver, puis qu'ils ne la jugeoient inventée que pour faire cesser leur employ, en réünissant leur petit Troupeau à un plus grand, comme celuy des Lutheriens, ou des Catholiques; & en l'un ou l'autre de ces cas, le ministere deviendroit inutil. Mais comme il eût esté trop dangereux de témoigner que leur interest particulier estoit mêlé avec celuy de la Religion, ils éviterent de censurer la consultation de Cassander, quoy que la plusspart des choses qu'elle contenoit, fussent directement opposées à leurs principes. Ils s'attacherent à dire seulement que l'Autheur du Livre avoit caché son nom, & conclurent de là que ce seroit se donner inutilement de la peine, que de l'examiner dans un lieu où le temps estoit si precieux, & où il y avoit tant d'autres importantes affaires à terminer. Ils sortirent ainsi du mauvais pas où Baudoüin les avoit engagez.

Mais ils n'eussent pas démeslé avec autant de facilité la seconde difficulté de Baudoüin, si la fortune ne les eût secondez. Il avoit persuadé le Cardinal de Lorraine, de mander les plus fameux Professeurs Lutheriens du Palatinat & du Duché de Virtemberg, pour les introduire dans la Conference, où il estoit assuré qu'ils s'emporteroient avec plus de chaleur con-

tre les Calviniſtes, que contre les Catholiques; & que par cét artifice, outre le plaiſir qu'il y auroit de voir les heretiques aux mains les uns contre les autres, leur oppoſition les rendroit ridicules à la Cour, où leur doctrine eſtoit auparavant admirée; & le peuple qui les croyoit uniformes, apprenant qu'ils s'entredéchiroient, changeroient ſi promptement en mépris ſon ancienne eſtime pour eux, qu'on ne verroit plus de François ſortir de la Communion de l'Egliſe.

Il faut avoüer que les Catholiques ne receurent jamais de conſeil plus ſalutaire que celuy de Baudoüin; & s'il eût eſté executé avec autant de diligence qu'il en eſtoit beſoin pour le ſuccés d'une intrigue ſi delicate, on eût prevenu tous les maux qu'on vit depuis naître de la Conference de Poiſſy. Et de fait les Miniſtres qui n'ignoroient aucune des plus ſecretes maximes de leur averſaires, ayant ſçû ce que Baudoüin avoit propoſé à leur deſavantage, s'emporterent contre luy dans tous les excés que l'indignation, le dépit, la jalouſie & la fureur peuvent inſpirer lors qu'elles ſont animées par le faux zele, & qu'elles ſe cachent ſous une ſi ſpecieuſe couverture. Ils le traiterent d'Ante-Chriſt & de Satan. Calvin écrivit à cette occaſion le plus ſatyrique de ſes ouvrages. La conſultation de Caſſander devint le plus horrible objet de l'averſion des Calviniſtes, par la ſeule raiſon que leurs Miniſtres l'attribuoient à Baudoüin; & comme s'il eût eſté permis en cette occaſion d'étendre la vengeance au de-là du Tombeau, aprés la mort de Calvin, Beze ſe preſenta autant

Dans le dernier Volume de Calvin.

1561. pour succeder à la querelle de son maître, que pour défendre sa reputation.

Mais Baudoüin ne fût pas si heureux dans le succez de son avis, qu'il le fût à repousser dans son Apologie les injures qu'on luy disoit. Le Cardinal de Lorraine, à la verité ne perdit point de temps à mander les Theologiens de Wirtemberg & du Palatinat. [a] Il en écrivit à Vieilleville, Gouverneur de Metz, qui negocia si promptement avec les Souverains de ces deux Etats, qu'ils accorderent les cinq plus habiles Professeurs en Theologie, qu'ils eussent : Mais le plus grand obstacle survint du côté qu'il estoit le moins attendu. Le Palatin avoit nommé pour la Conference de Poissy, Michel d'Illier, [b] & Pierre Boquin; & le Duc de [c] Wirtemberg, Jean André, Jacques de Bocling, & Balthasar Christofle. Ces gens de Lettres eurent tant de peine à sortir de leur païs, quoy que les sommes considerables qu'ils toucherent par avance, fussent à leur égard une assez puissante amorce; qu'ils n'arriverent à Paris que vers la fin de la Conference; & pour surcroît de malheur, Bucling le plu[s] resolu d'entr'eux, estant mort de la peste dont cett[e] Ville estoit affligée, ses quatre compagnons en fu[-]rent si intimidez, que rien ne pût les obliger à con[-]tinuer leur voyage jusqu'à Poissy, d'où ils estoient proches, ny les empescher de retourner promptemen[t] en Alemagne.

a François de Scêpeaux, Seigneur de Vieilleville, depuis Maréchal de France.

b Frederic III. du nom, Comte Palatin Electeur de l'Empire, Duc de Baviere.

c Christophe Duc de Vvirtemberg.

Le temps que Beze avoit demandé pour confer[er] avec ses Confreres, sur l'écrit qu'on luy avoit mis e[n]tre les mains, estant expiré, il revint à la Confere[n]ce, où il lût un long discours qu'il avoit compos[é]

& divifé en deux parties, s'excufant de n'avoir pas eu le loifir de l'apprendre par cœur. La premiere partie mit tellement en colere les Prelats Catholiques, qu'elle les rendit incapables de donner affez d'attention à la feconde. Ce Miniftre fous pretexte de juftifier fa vocation & celle de fes Confreres, s'étendit fur la vocation du Clergé Catholique, montra par une longue déduction en forme de fatyre, que les plus hautes Dignitez s'y achetoient à prix d'argent, ou par des voyes encore plus infames; & tira de tout cela des confequences qui fembloient revoquer en doute leur validité. Le Cardinal de Lorraine n'eftoit pas moins indigné que les autres Prelats, mais comme il luy vint en penfée que la declamation qu'il entendoit, n'eftoit peut-eftre prononcée que pour donner le change aux Catholiques, en les empêchant de preffer les Calviniftes de répondre fur les articles de la Confeffion d'Aufbourg, il fufpendit fon reffentiment, & fouffrit tout l'emportement de Beze, fans l'interrompre, afin de le faire fouvenir enfuite de l'écrit dont il s'étoit chargé. 1561.

Beze ne pouvant plus differer de s'expliquer, avoüa que l'article qu'on luy avoit donné, eftoit de la Confeffion d'Aufbourg, mais il ajoûta qu'il y avoit de l'artifice à propofer la fignature d'un article tronqué, fans reprefenter en même temps la piece entiere dont on l'avoit détaché. Il demanda que le Cardinal de Lorraine eût à declarer s'il avoit prefenté l'article de fon mouvement, ou de concert avec les Catholiques, parce que dans le premier cas, il fuffiroit de luy répondre en particulier, & dans le fecond, les Eglifes

1561. reformées de France, auroient sujet de loüer Dieu de ce que les Catholiques abandonnoient la Transubstantiation. Enfin il pressa à son tour le Cardinal de montrer l'exemple aux Ministres, en mettant le premier son nom au bas de l'écrit dont il exigeoit la signature, afin que ceux qui les avoient envoyez, ne les accusassent pas d'avoir trahy leur cause, en renonçant à l'égalité qui devoit toûjours estre dans les Conferences reglées.

Le Cardinal repartit que l'égalité estoit chimerique entre des Prelats & des gens qui s'estoient eux-mêmes retranchez de l'Eglise, & qu'on avoit seulement appellez les Calvinistes à Poissy, pour les éclaircir, & non pas pour traiter du pair avec eux. Il leur repeta qu'il faloit s'expliquer sur l'article de la Confession d'Ausbourg, ou se separer : mais au lieu d'en demeurer là, il en sortit à la persuasion des Prelats, qui le presserent de répondre à la satyre que Beze avoit faite contre leur vocation. Il fit un long discours pour exagerer l'insolence de ce Ministre, qui n'épargnoit pas même leurs Majestez, & les accusoit de superstition, d'idolatrie, de scandale & de simonie. Comme il sçavoit que c'estoit particulierement à luy que l'invective s'adressoit, parce que les Calvinistes supposoient qu'il fût redevable de la plûpart de ses Benefices, à la Duchesse de Valentinois, le ressentiment de cette injure ; & la commodité de s'en venger, sous pretexte de celle qui estoit faite aux autres Prelats, le porterent si loin, qu'il ne se tût que lors qu'il ne luy fut plus possible de parler. Le Docteur d'Epence le voyant hors d'haleine, reprit le dernier argument qu'il

avoit proposé, & montra par l'exemple de Calvin, que les Ministres pouvoient avoüer sans crainte d'estre repris de leur Superieur, que le Corps de JESUS-CHRIST estoit substantiellement dans l'Eucharistie. Il se servit de cet adverbe qui faisoit toute la contestation entr'eux & les Catholiques, comme le mot de consubstantiel avoit esté autre fois celle de l'Arrianisme, puisque le même Calvin qui avoit tant de credit à Geneve, n'auroit garde de souffrir qu'on leur fist le procés pour avoir parlé comme luy. Pierre Martyr qui ne sçavoit pas parler François, repartit en Italien, par un discours qui contenoit en substance un Livre entier qu'il avoit composé sur cette matiere, à dessein de montrer que les Peres de l'Eglise & les Theologiens modernes ne s'estoient servy du mot de substance, que pour ôter l'occasion de croire qu'il y voulussent introduire un corps imaginaire, & une maniere toute chimerique de le recevoir.

1561.

Dans le quatriéme Livre de l'Institution.

Une interpretation si contrainte, fâcha de telle sorte un sçavant Jesuïte Espagnol qui assistoit à la Conference en qualité de Theologien du Cardinal Legat Hypolite d'Este, qu'il harangua à son tour avec toute la fierté de sa nation, mais non pas avec toute la subtilité. Il compara les heretiques à des singes, à des renards & à des monstres. Il soûtint que c'étoit perdre le temps que de disputer contr'eux, & qu'il les faloit renvoyer au Concile de Trente, où il leur seroit permis d'assister avec toute seureté : Que la bien-seance ne permettoit pas d'examiner des points de Religion devant les Dames & devant les Gens de

Jacques Laynez second General de la Compagnie de Jesus.

1561. guerre ; & que comme le Christianisme ne s'estoit étably ny par les unes ny par les autres, il n'avoit pas besoin d'eux pour se maintenir.

Ce discours qui ouvroit un nouveau champ pour sortir de la question dont il s'agissoit, en examinant cette autre, si la convocation prochaine d'un Concile general, avoit droit d'empescher les Assemblées particulieres sur le fait de la Religion, inspira à tant de gens l'envie de parler tous ensemble, que la Conference devint si tumultueuse, & la bien-seance y fut si mal observée, aussi bien que la gravité, que la Regente & les Cardinaux de Tournon & de Lorraine, qui en estoient les principaux moderateurs, furent obligez à la faire changer de face une seconde fois. Ils ordonnerent du consentement des Calvinistes, qu'il n'y auroit plus que cinq personnes de chaque côté qui travaillassent à convenir des articles contestez & à les reduire par écrit, & que l'on commenceroit par celuy de l'Eucharistie. Les Catholiques nommerent les Evêques de Valence & de Sées, & les Docteurs Salignac, Bouthillier & d'Epence ; & les Calvinistes Beze, Martyr, Desgallards, Marlorat, & de Lespine.

La precaution que l'on avoit euë de jetter les yeux sur les personnes les plus pacifiques des deux partis, ne fut pas inutile. Les cinq Ministres pressez de se relâcher autant qu'ils le pourroient pour le bien de la paix, sans toucher au fonds de leur croyance, convinrent enfin de s'expliquer en ces termes. *Nous avoüons que* JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie, donne & nous presente veritablement la substance de son*

Corps & de son Sang, par la vertu de son Esprit saint, & que nous recevons & mangeons spirituellement par la Foy, ce veritable Corps offert & sacrifié pour nous, à dessein que nous devenions les os de ses os, & la chair de sa chair, qu'il nous donne la vie, & que nous y recevions les choses necessaires à nostre salut : Et parce que la Foy fondée sur la parole Divine, rend ces choses presentes, c'est par elle que nous recevons en effet le Corps & le Sang veritables & naturels de JESUS-CHRIST, *par l'efficacité de son Esprit; & c'est en cette maniere que nous le reconnoissons dans l'Eucharistie.* 1561.

Les Catholiques se fussent contentez du commencement de cét article, si la fin ne les eût rebutez. d'Epence eut ordre de la corriger, & mit au lieu de ces paroles, *Et parce que la Foy fondée, &c.* celles-cy. *Et parce que les paroles & les promesses Divines qui servent de fondement à la Foy, ne peuvent estre frustrés de leurs effets, nous recevons par l'efficacité & la vertu de la même parole, réellement & de fait le Corps & le Sang veritables & naturels de* JESUS-CHRIST, *& nous le reconnoissons present comme il est en soy.*

Lors que l'article ainsi reformé, fut presenté aux Ministres, d'Epence pour le rendre plus agreable, ou pour mieux dire moins choquant, leur dit que les Schismatiques le signeroient ainsi sans aucune difficulté, au lieu que de la maniere dont il estoit auparavant, les Eglises d'Orient & d'Occident, d'Afrique & d'Ethiopie, l'eussent également rebuté. Les Ministres qui pensoient avoir accordé tout ce qu'ils pouvient aux Catholiques, indignez de ce que l'on ne se contentoit pas de les presser de se relâcher en

1561.

Dans les causes de la rupture de la Conference.

core, mais qu'on leur suggeroit des termes pour s'expliquer, comme s'ils n'eussent pas esté capables de dresser leur Confession de Foy, sans l'assistance d'autruy, effacerent ce que d'Epence avoit changé dans leur article ; & craignant que leurs aversaires ne profitassent de la maniere obscure dont il estoit conçû, l'interpreterent par une addition où leur doctrine estoit plus amplement exprimée en ces termes. *Qu'il n'y avoit aucune distance de lieu capable d'empescher de recevoir le Corps & le Sang de* JESUS CHRIST, *puis que l'Eucharistie estoit une chose toute celeste, & qu'encore que l'on reçût en terre par la bouche le pain & le vin qui estoient les veritables signes de ce Corps & de ce Sang, on ne recevoit que par la Foy & par la vertu du S. Esprit, le même Corps & le même Sang, l'ame s'élevant dans le Ciel, où elle estoit veritablement nourrie de cette Divine viande, dans le temps que le pain & le vin passoient de la bouche dans l'estomach : Que c'estoit en ce sens que le pain estoit veritablement uni au Corps, & le vin au Sang de* JESUS-CHRIST ; *mais que la maniere estoit toute particuliere à ce Sacrement, c'est à dire que la presence de* JESUS CHRIST *ne regardoit ny le lieu, ny la situation naturelle, & que les especes signifioient efficacement que* JESUS-CHRIST *se donnoit à ceux qui le recevoient avec fidelité, & qu'ils participoient à luy veritablement & par la foy.*

Les Catholiques non moins irritez à leur tour de voir les Ministres reculer, lors qu'ils sembloient n'avoir plus qu'un pas à faire pour se réünir avec eux, insisterent que l'article fût rétably en la maniere que l'avoit mis d'Epence ; & les Evêques de Valence &

de Sées mediateurs, n'ayant pû reduire les Ministres à consentir qu'il demeurât au moins dans les termes qu'ils l'avoient d'abord presenté, le Colloque de Poissy fût rompu sans esperance d'estre jamais renoüé. 1561.

La Regente n'éprouva que trop tôt les malheurs que le Cardinal de Tournon luy avoit inutilement predits. Martyr en passant par la Ville de Troyes en Champagne, encouragea le Fils du Prince de Melfe, qui en estoit Evêque, de se declarer Calviniste; & pour tourner en ridicule le Clergé de France, en la personne de ce Prelat, il feignit de rétablir l'ancienne penitence publique. L'Evêque s'accusa devant les Calvinistes du païs, assemblez en forme d'Eglise, d'estre entré dans la Prélature par une voye simoniaque, de l'avoir acceptée à titre de recompense pour les services que son pere avoit rendu à la Couronne, & de dédommagement pour avoir perdu de grands biens au Royaume de Naples, & avoir mieux aimé se reduire à la mendicité, que d'abandonner le party des François. Il témoigna de vouloir estre élû par les suffrages du peuple. Il pria l'assemblée d'examiner par de purs motifs de prudence & de charité, s'il estoit à propos qu'il se démît de sa dignité, où si elle souhaitoit qu'il la retint, & il la pressa en ce dernier cas de procéder à une nouvelle élection à son égard. L'assemblée accepta sa démission; & voyant qu'elle ne pouvoit jetter les yeux sur un Prélat plus digne de son ministere, que celuy qui venoit de témoigner tant d'indifference pour l'Evêché, elle l'élût de nouveau. Il prêcha publiquement le Calvinisme dans son Diocése;

Antoine Caracciol, fils de Jean Caracciol, Prince de Melfe, au Royaume de Naples, Mareschal de France, & d'Eleonore de S. Severin.

Dans la relation de ce fait.

1561. & ses Confréres scandalisés d'un exemple dont ils n'avoient que trop de sujet d'apprehender les suites, ne cesserent de poursuivre sa dégradation auprés de la Regente, jusqu'à ce qu'ils l'eussent obtenuë.

Mais il ne fut pas si facile de lever le scandale que les Princes Catholiques avoient pris de la Conference de Poissy. Comme Philippe II. Roy d'Espagne estoit le plus considerable d'entr'eux, la Régente eut un soin particulier de luy faire entendre tout ce qui servoit à sa justification. Elle luy envoya Montberon d'Ausance, Gentil-homme non moins considerable par son ancienne noblesse, que par sa prudence, & par la facilité de négocier, que ses diverses Ambassades luy avoient acquise. Montberon trouva des difficultés à Madrid pour avoir Audiance, qu'il n'avoit pas préveuës. Le crédit de Sebastien de Laubespine, Evêque de Limoges, Ambassadeur ordinaire de France en Espagne, ne suffit pas pour l'obtenir; & Montberon eût eu la mortification de s'en revenir à la Cour sans avoir exécuté sa commission, si la Reine d'Espagne, qui joignant une estime particuliere de sa personne, à l'affection naturelle qu'elle avoit pour tous les François, ne se fût interessée à ne pas souffrir que l'on renvoyât honteusement un homme d'un si grand mérite. Elle représenta si efficacement au Roy son mary, l'indignité de refuser à un Envoyé Extraordinaire de France, ce que l'on accordoit au moindre Agent des Princes d'Italie, & combien cela rendroit méprisable une Princesse, qui avoit l'honneur d'estre sa Belle-Mere, que le Roy Catholique plustost lassé des importunitez de sa femme, que persuadé de ses raisons,

Iacques de Montberon, Seigneur d'Auzance.

raisons, donna audiance à Montberon, qui déguisa la Conference de Poissy avec toutes les couleurs dont l'éloquence est capable. Il représenta la France sur le point d'entrer dans une guerre civile, si l'on n'eût appaisé les Calvinistes extrêmement éfarouchés d'avoir perdu tant de vaillans hommes à Amboise, en leur accordant la satisfaction légére d'entendre leurs Ministres devant des Prélats & des Docteurs, dont la présence, & les reparties avoient confondu l'hérésie, bien loin de luy laisser prendre l'accroissement qu'elle s'estoit promis de la Conference. 1561.

Le Roy Catholique laissa parler Montberon autant qu'il voulut, sans l'interrompre, mais aussi ne luy répodit il rien de positif, & demeura comme en suspens, entre la complaisance qu'il devoit à sa femme, & son propre ressentiment. Il eut honte de dire quelque chose de fâcheux contre une Princesse, dont il avoit épousé la Fille; mais il ne pût se resoudre de dissimuler le dépit d'une action qui le choquoit en son particulier, en ce que si les Calvinistes Flamans demandoient une Conference à l'exemple des François, il prévoyoit qu'il seroit impossible de l'éluder sans les exciter à la révolte. Il renvoya Montberon au Duc d'Albe, c'est à dire à l'homme d'Espagne le plus propre à le mortifier. Ce Duc, aprés avoir sauvé les Etats que le Roy son Maître avoit en Italie, du plus grand danger où ils eussent esté exposés, depuis que l'Espagne s'en estoit saisie, avoit esté rappellé à Madrid, sous prétexte de recevoir la récompense qu'il avoit méritée, mais en effet, de peur qu'il ne luy prit envie d'usurper ce qu'il avoit si heureusement confer-

Isabelle de France surnommée de la Paix.

Dom Fernand Alvarés de Tolede, Duc d'Albe.

1561. vé. On l'avoit déclaré premier Ministre de la Monarchie Espagnole, pour satisfaire sa vanité par un titre spécieux ; mais l'autorité qu'on luy donna, ne s'étendoit presque que sur les matieres odieuses. Les affaires de grace estoient renvoyées au Prince d'Eboli, qui les expédioit sans les communiquer à personne ; & lors qu'il s'agissoit de refuser, ou de faire des corrections, on y employoit le ministere du Duc d'Albe. Ce n'est point icy le lieu d'examiner si la Cour d'Espagne luy faisoit injustice ; mais il est certain qu'elle n'avoit point de Sujet plus propre aux actions severes, & que le Duc d'Albe qui estoit naturellement le plus fier, & le plus rebutant de tous les hommes, le fit bien sentir à Montberon, lors qu'il luy dit que le Roy Catholique son Maître, n'avoit entendu qu'avec une extrême douleur, qu'on traitoit avec tant de tiédeur & de dissimulation, les principaux articles de la Religion, dans un Etat dont les Rois portoient la qualité de Tres-Chrétiens, & que l'on y eût si-tôt oublié la sévérité si religieusement pratiquée par les Rois Henry II. & François II. dans la Mercuriale, & dans la conjuration d'Amboise : Qu'il n'estoit plus temps d'avoir de la consideration pour le sang, ou pour le mérite ; & que si des Rois majeurs n'avoient crû pouvoir étouffer l'hydre renaissante de l'hérésie, qu'avec les armes d'Hercule : la massuë & le feu, un Roy mineur, & une femme étrangere tutrice, se mettroient vainement en peine d'empescher son accroissement par une honteuse dissimulation : Que le Roy Catholique ne pouvoit mieux témoigner à cette Princesse, la sincérité de son affection, qu'en la conjurant d'avoir

Ruï Gomés de Silva.

Dans la negociation de Montberon.

égard à Dieu, à ſon ſalut, à ſes Enfans, à elle-même, & d'arrêter au plûtôt une cangrene, qui pour peu de négligence que l'on continuât d'y apporter, deviendroit incurable. 1561.

Le Duc d'Albe ajoûta d'un ton plus terrible, que ſi la Régente differoit un remede ſi néceſſaire, l'Eſpagne de ſon côté, ne pouvoit négliger le danger qui la menaçoit, puis qu'elle n'y eſtoit pas moins intéreſſée à cauſe des Païs-bas, que la France même; & que le Conſeil de Madrid avoit reſolu d'employer toutes les forces de la Monarchie Eſpagnole, pour empeſcher les ſuites de ce mal, dans les diverſes parties dont elle eſtoit compoſée, en l'arreſtant par toutes ſortes de voyes, dans les Etats de ſes voiſins: Que les François zélés pour l'ancienne Religion, faiſoient tous les jours des plaintes au Roy Catholique, du progrés de l'héréſie, & preſſoient qu'on les aidât à l'étouffer au déffaut de leur Roy; Que l'Eſpagne ne pouvoit plus les amuſer par de belles promeſſes, ſans s'atirer une rebellion en Flandre: Qu'il n'y auroit pas lieu de luy reprocher la rupture de la Paix, en faiſant entrer ſes Armées en France, puis que ce ne ſeroit que pour y maintenir la Couronne ſur la tête du jeune Charles, en retenant dans l'ancienne Religion, les eſprits inconſtant de ſes ſujets; & que les ſoldats Eſpagnols ne combatroient qu'avec des Catholiques François, & ſous des Enſeignes Françoiſes.

Montberon fut plus étourdy du ſens myſterieux de ces dernieres paroles du Duc d'Albe, que de la maniere outrageuſe dont elles avoient eſté prononcées. Comme il avoit l'eſprit pénétrant, il reconnut qu'on

1561. avoit déja commencé à jetter en France les fondemens de la Ligue, qui fut si fameuse sous les Regnes suivans, & qu'une partie de la Noblesse Françoise Catholique, se défiant de l'éducation du Roy Charles, & de la Religion de la Régente, avoit plus d'intelligence qu'on ne croyoit, avec le Conseil de Madrid.

Cette conjecture fut bien-tôt appuyée par la découverte d'une intrigue, dont les Calvinistes ne manquerent pas de tirer avantage. Artus Désiré, Prestre qui ne s'étoit distingué que par une vie extraordinairement licencieuse, & par de méchans Vers qu'il avoit osé publier, se laissa persuader par quelques Docteurs en Theologie, de prévenir le changement de Religion dont la France estoit menacée, en implorant la protection d'Espagne. Ce projet luy parut si glorieux que pour l'exécuter, il ne trouva point de moyens illicites, quelques criminels qu'ils fussent. Comme il se connoissoit assez, pour juger que les Espagnoles rebuteroient infailliblement, s'il agissoit en son nom, il feignit d'être Député du Clergé de France. Il composa au nom de ce Clergé, une longue & pathétique Requeste à Philippe II. Il y insera tout ce qui pouvoit augmenter le zele, ou flâter l'ambition Espagnole. Il la fit transcrire sur du vélin, aprés l'avoir communiquée à ceux de sa faction, & se chargea d'en estre le porteur. Elle contenoit que l'hérésie étoit si puissante dans toutes les Provinces de France, & principalement dans celles de de-là la Loire, que les forces du Roy Tres-Chrétien ne suffisoient plus pour l'en arracher, & ne seroient plus même bien-tôt en

1561.

état de luy résister, si elles n'étoient jointes à celles du Roy Catholique son Beau frere : Qu'outre sa minorité, & le peu d'obéïssance qu'il trouvoit en la plûpart de ses sujets, il étoit désormais trop foible, pour s'opposer avec ce qui luy restoit de Catholiques, à l'union des Calvinistes François avec les Protestans d'Alemagne, & pour éviter qu'il ne se formât une espece de République au milieu de son Royaume: Qu'il prendroit bien-tost envie aux Calvinistes Flamans, de suivre un si pernicieux exemple; & que la fortune ne pouvoit offrir à sa Majesté Catholique, une occasion plus éclatante d'exercer sa puissance, & sa bonté, qu'en la conviant à prendre la protection du Clergé & d'une partie de la Noblesse de France, qui luy seroient redevables de leur seureté, de leurs biens, de leur liberté, & de leur vie.

Dans la Requeste de Véfiré.

Mais la Requeste avoit été communiquée à trop de gens pour demeurer secrete. Nicolas Peintre de la Régente, l'en avertit, & luy donna les éclaircissemens nécessaires pour surprendre Désiré, dans son passage de France en Espagne. Le Prévost des Maréchaux d'Orleans, l'arrêta sur la Riviere de Loire, où il s'étoit mis; & le Parlement de Paris, chargé de travailler à l'instruction de son procés, trouva tant de personnes de qualité envelopées dans l'affaire, qu'il jugea ne la devoir pas approfondir davantage. Il communiqua sa pensée à la Régente, qui l'approuva. Et Désiré ne fut condamné qu'à faire amande honorable, & à passer le reste de ses jours dans les Chartreux, d'où il trouva moyen de se sauver.

D'autres Thélogiens qui faisoient scrupule d'avoir

1561. recours aux Eſpagnols, n'en firent point de ſe porter à une extrémité qui n'eſtoit guere moins dangereuſe. Ils ſe figurerent que le plus court & le plus facile moyen d'abolir promptement l'héréſie, étoit d'élever l'autorité du Pape, à une Monarchie abſoluë, & de donner au S. Siege un Empire ſans limites, ſur les choſes temporelles, auſſi bien que ſur les ſpirituelles. Jean Tanquerel, Bachelier en Théologie ſoûtint en Sorbonne des Théſes, dont la ſubſtance eſtoit, qu'il n'y avoit point d'autre Vicaire de JESUS-CHRIST, que le Souverain Pontife, dont le pouvoir ſur toute l'Egliſe, eſtoit purement Monarchique, ſoit qu'elle fût diviſée en autant de Communautés differentes, qu'il y avoit d'Evêchés, & de Parroiſſes dans le monde Chrétien, ou qu'on la regardât comme légitimement aſſemblée dans les Conciles generaux: Que tous les Fidéles de quelque qualité Eccléſiaſtique, & Séculiere qu'ils fuſſent, étoient également ſujets du Pape, quant aux fonctions de l'une & de l'autre; & que ſa Sainteté pouvoit dépoüiller de leurs Etats, les Souverains qui refuſoient de luy obéïr, ſans que d'autres qu'elle, euſſent droit de juger ſi la punition eſtoit proportionnée à l'offenſe.

La hardieſſe du Bachelier n'eût pas eſté ſoufferte dans une autre conjoncture, mais dans celle-cy, où l'on s'imaginoit mal à propos que la Majeſté Royale pouvoit eſtre impunément mépriſée par les François, auſſi bien que par les Etrangers, le Parlement ſe contenta de condamner par coûtumace Tanquerel qui s'en eſtoit fuy, & d'obliger le Bedeau de Sorbonne à faire une ſatisfaction publique.

On sçavoit que cét Arrest tout modéré qu'il estoit, ne déplairoit pas moins à l'Espagne, que la détention de Désiré, parce que le Conseil de Madrid estoit alors dans les sentimens d'augmenter autant qu'il pourroit, la puissance de la Cour de Rome. Et Montberon informé de ce qui se passoit en France, crut ne devoir plus s'arrester aux excuses de la Conference de Poissy, qu'il voyoit si mal receuës. Il proposa le rétablissement du Roy de Navarre dans le Royaume de sa Femme; & le Roy Catholique continüant à se joüer de la crédulité de ce Prince, renvoya Montberon au Duc d'Albe. 1561.

Le Duc ravy d'avoir à joüer le personnage d'un homme indigné, qui luy estoit si propre, prit un visage où le chagrin, & le dépit estoient vivement dépeints, & repartit qu'il estoit étonnant qu'un Roy Tres-Chrétien sollicitât de rendre un Etat entierement peuplé de Catholiques, à un Prince dont le pernicieux exemple avoit engagé presque toute la Guyenne dans l'hérésie, & dont la complaisance pour sa Femme, venoit de rendre Calviniste depuis deux ans, la moitié de la France. Il ajoûta que sa Majesté Catholique ne pouvoit négocier avec luy, que los qu'elle seroit si certaine de son retour sincere à la Foy Catholique, qu'il n'y eût plus lieu d'en douter. Monberon pressa le Duc de déclarer quelles preuves on exigeoit de cette conversion, & le Duc feignant de n'estre plus le maître de sa colere, repliqua brusquement que l'on commenceroit à tenir le Prince de Bearn pour bon Catholique, lors qu'on luy verroit déclarer la guerre aux Calvinistes de France, en qualité

Jean d'Albret.

1561. de Lieutenant general du Roy mineur, & poursuivre avec le fer, & le feu, les Châtillons, que l'on sçavoit estre ses intimes amis.

Monberon doublement mécontant, revint en France, sans avoir tiré d'autre fruit de sa négociation, que d'apporter d'Espagne de quoy convaincre la Reine, qu'il y avoit moins de disposition dans l'esprit du Roy Catholique son Gendre, à la maintenir dans la Régence, qu'à ruiner son autorité, en tâchant de la rendre dépendante de celle dont les zelés Catholiques s'alloient emparer.

Cette Princesse ainsi frustrée de l'appuy dont elle pensoit estre assurée, en chercha un autre dans la Cour de Rome, que le Parlement venoit de choquer. Elle promit d'empescher le Concile national qui ne pouvoit plus estre differé en France, pourvû que le Pape convoquât un General: Et sa Sainteté qui suivant la maxime des derniers Papes, ne vouloit plus souffrir de Conciles nationaux, résolut de donner quelque satisfaction à la Régente, non pas en convoquant un nouveau Concile, qui eût pû retoucher aux matieres décidées au gré de la Cour de Rome, mais en rétablissant celuy de Trente, dont il y avoit apparence qu'elle seroit toûjours la maîtresse.

Ainsi la Bulle du Concile fut expédiée en des termes qui ne pouvoient estre plus doux, ny plus attirans. On ne s'y proposoit point d'autre fin que la gloire de Dieu, que le retour des brebis égarées au Troupeau de l'Eglise, que la paix inviolable de la Republique Chrétienne, & que la réünion de ses armes contre

contre les Infideles. Toutes sortes d'hérétiques y estoient invités : on leur offroit des Saufs-conduits en tres-bonne forme : on leur promettoit tout le temps necessaire pour proposer leur doutes ; & l'on montroit aux Evêques, l'esperance prochaine de rentrer dans les anciens droits de l'Episcopat. 1561.

Les Protestans d'Alemagne résolus de n'y point assister, quelques instances que leur en fit Ferdinand I. répondirent par la plume de Paul Verger, qui d'Evêque, & de Nonce du Pape auprés de sa Majesté Imperiale, s'estoit fait Lutherien, Que la réformation si nécessaire dans l'Egise, & si désirée de tous les gens de bien, ne pouvoit venir des Papes, qu'aprés que la Cour de Rome auroit réformé ses propres désordres : Que le Cérémonial Romain contenoit en termes exprés, que les Conciles généraux ou particuliers ne devoient estre composés que des Evêques, des Abbés & des Prélats qui auroient presté serment au Pape, avant que d'estre élevés à ces dignités, & que les autres personnes Ecclesiastiques & Séculieres, sans en excepter les Empereurs & les Rois, pouvoient bien y venir pour expliquer les sentimens que Dieu leur avoit inspiré sur les matieres qu'il faloit traiter, mais non pas pour déliberer sur les choses qui devoient estre décidées, ny pour les résoudre : Que si cela s'observoit à Trente, on empêcheroit qu'une infinité de personnes habiles, separées de l'Eglise Romaine, ne fussent écoûtées, quoy que le Pape Paul III. eût solemnellement promis le contraire, & que les doctes Laïques, qui par foiblesse, ou par d'autres considérations, estoient demeurés dans la même Eglise, se voyoient entiere-

1561. ment frustrés de leurs espérances, puis que l'entrée du Concile ne leur estoit pas moins interdite qu'aux habile Protestans: Qu'ainsi la Cour de Rome retranchoit l'unique moyen qui restoit, de réünir les Protestans avec les Catholiques, & jettoit dans la République Chrétienne, les semences d'une division qui ne cesseroit jamais, en ôtant au plus grand nombre des fideles, la qualité que le Sang de Jesus-Christ leur avoit aquise, d'estre les dépositaires vivans de sa parole, & les témoins de la tradition qu'ils avoient receuë de leurs Peres. Verger conclut par une remarque que l'on a depuis attribué à un autre, que l'on verroit porter tous les huit jours, de Rome à Trente, les résolutions qui seroient prises dans le Concile.

La Bulle du Concile ne fut pas d'abord plus favorablement receuë en France, qu'en Alemagne. Les Calvinistes la traiterent de ridicule; & les Catholiques se diviserent à son égard en deux partis à peu prés égaux. Le premier fut de ceux que l'on nomma Politiques; & le second, de ceux qui pour se distinguer des autres, prirent eux-mêmes le titre de Catholiques zélés. Les Politiques dont on prétendoit que le Chancelier de L'hospital fût le chef, n'estoient pas contens de la continuation du Concile de Trente, pour deux raisons. L'une qu'estant General, il ne soulageroit que peu la France, qui avoit besoin d'un Concile national. L'autre, que si les Evêques qui s'assembleroient à Trente, suivoient le projet de ceux que les Papes Paul III. & Jules III. avoient déja convoqués dans le même lieu, ils donneroient infailliblement atteinte aux libertés de l'Eglise Gallicane, & réduiroient ainsi les

Parlemens du Royaume, à l'invincible nécessité de ne pas recevvoir entierement ses décisions. 1561.

Les Catholiques zélés au contraire, avoient de l'aversion pour le Concile national, parce qu'ils suposoient que toute la prudence humaine ne seroit pas capable d'empescher qu'il n'arrivât, où que la France changerot de Religion, ou qu'elle se commetteroit avec la Cour de Rome. Mais comme ils n'étoient pas les plus forts, ny pour le nombre, ny pour la qualité des personne, ils eurent recours à cét artifice, pour exécuter leur dessein. Ils engagerent le Pape à prier l'Espagne d'employer toutes sortes d'ofices pour détourner la Cour de France, d'assembler un Concile national; & Philippe II. à qui Pié IV. venoit de sacrifier les trois Caraffes, Neveux de Paul IV. son prédécesseur, & qui n'étoit pas moins interessé que le Saint Siege, dans la priere qu'on luy faisoit, envoya Antoine de Tolede, le plus adroit de ses Ministres subalterne, à la Regente sa Belle-Mere, pour luy remontrer qu'elle n'avoit rien tant à craindre que le Concile national, qu'on la pressoit de convoquer, & que les Calvinistes, & les Politiques ne le souhaitoient que pour se mettre en République, & pour saper l'autorité qu'elle s'étoit acquise, en ôtant la Couronne au Roy son Fils.

Le Cardinal Caraffe, le Duc de Paliano, & le Comte de Montorio.

Tolede mourut en chemin; & Jean Manriquez qui luy succeda, eut d'autant moins de peine à persuader la Régente, qu'elle croyoit déja plus de la moitié de ce qu'il avoit à luy dire. Mais sa négociation n'en fut pas plus avancée: car le Roy de Navarre & le Chancelier, s'étant declarés pour la convocation du Concile

1561. national, imposoient à la Regente la necessité d'y donner les mains, puis qu'elle ne pouvoit douter que le reste des Grands du Royaume, ne suivit l'exemple des deux premiers Officiers de la Couronne, & que le party des Catholiques zélés, ne fût bien-tôt réduit aux seuls amis & dépendans de la Maison de Guise. Ainsi la Regente étoit bien éloignée de donner aux Espagnols une parole qu'elle ne pouvoit tenir; & quoy qu'elle n'oubliât rien pour empescher Manriquez de découvrir la foiblesse de son autorité, ce Ministre jugea neantmoins par les défaites étudiées dont elle usoit à son égard, qu'elle n'étoit pas tout à fait maistresse de ce que le Pape & le Roy Catholique souhaitoient. Il examina ensuite tous les endroits d'où pouvoit procéder un si subtil & si dangereux obstacle; & ne trouvant point de personnes plus propres à le former, que le Lieutenant general de l'Etat, & le Chancelier, il conclut aussi tôt que ce devoit être l'un & l'autre. L'unique expédient consistoit à les gagner; mais le Chancelier étoit hors d'ateinte en toute maniere. Le Roy de Navarre ne l'estoit pas, au moins indirectement, puis que ses favoris avoient trop de pouvoir sur son esprit; & ce fut par là qu'il fut ataqué.

Dans la negociation de Manriquez.

On a remarqué sous le Regne de François II. que d'Escars, Bouchard & l'Evesque de Mande, gouvernoient absolument ce Prince. Bouchard étoit mort; mais Philippe de Lénoncour Evesque d'Auxerre, avoit succedé à sa confidence. Ce Prelat avoit d'assés belles qualités pour la Cour, & s'y étoit jetté, non pas tant pour y faire fortune, que pour suivre son inclination. Il étoit extraordinairemenr crédule: il aimoit le luxe &

la bonne chere : il êtoit ravy qu'on luy dit à l'oreille de ſurprenantes nouvelles ; & quoy qu'il ne fût plus aiſé de le corrompre, il ne l'étoit que trop, de le tromper. Ainſi Manriquez le prit par ſon foible, & l'atira dans le party des zélés Catholiques, en luy rendant tous les offices qu'un Eveſque ambitieux pouvoir civilement recevoir d'un Miniſtre Etranger, & en luy ofrant l'amitié du Roy Catholique, pour toutes les prétentions en Cour de Rome, qu'il pourroit avoir dans la ſuite de ſa faveur. 1561.

d'Eſcars dont le génie êtoit diférent, fut engagé par une autre voye. Comme il n'avoit deſſein que de s'enrichir, Manriquez luy promit tant de biens, qu'il n'y auroit en France aucune perſonne de ſa qualité, qui n'eût ocaſion de luy porter envie : Et il n'en falut pas davantage, pour diſpoſer ces deux favoris du Roy de Navarre à écoûter encore une fois des propoſitions d'acommodement avec l'Eſpagne. Elles conſiſtoient en ce que n'ayant n'y troupes, ny moyens pour obliger le Roy Catholique à luy reſtituer la Navarre, ou du moins à luy donner quelque autre Etat en échange de cette Couronne, il devoit rendre à ſa Majeſté Catholique, un office ſi conſiderable, qu'il tint lieu de troupes & de moyens : ce qu'il pouvoit faire, en prenant en France la protection de la Foy Catholique, & en ſe laiſſant perſuader de ce principe des Docteurs en Droit Canon, que l'héréſie étoit un ſujet ſuffiſant pour rompre ſon mariage : Qu'on luy feroit obtenir en Cour de Rome tout ce qui ſeroit néceſſaire pour répudier Jeanne d'Albret, ſur la notorieté publique du Calviniſme dont elle faiſoit profeſſion, ſans que

1561. neantmoins il fût obligé de rendre à cette Princesse, sa dot, ny les pretentions qu'elle luy avoit apportées, parce que le Pape, de pleine puissance la dépoüilleroit de tout, pour en revêtir celuy qui avoit esté son mary ; Que le Roy de Navarre épouseroit incontinent aprés, la Reine d'Ecosse, Veuve de François II. & que cette Princesse, outre son incomparable beauté, luy apporteroit trois Couronnes, celle d'Ecosse qu'elle tenoit en droite ligne de ses Ancestres, & celles d'Angleterre & d'Irlande, qui ne luy pouvoient manquer, en qualité d'héritiere presomptive de la Reine Elisabeth, si elle vouloit attendre la mort de cette Reine, ou comme y ayant déja un droit incontestablement ouvert, si elle aimoit mieux soûtenir qu'Elisabeth étoit une usurpatrice, par la raison qu'elle étoit bâtarde, & sortie du Roy Henry VIII. & d'Anne de Boulen, durant la vie de Catherine d'Espagne sa Femme legitime ; & qu'étant tombée dans l'héréſie, on obligeroit le Pape à la déposer, & qu'ensuite le Saint Siege, & l'Espagne, fourniroient au Roy de Navarre à communs frais, de puissantes Armées par mer & par terre, pour se mettre avec la Reine sa Femme, en possession de l'Angleterre.

Dans les causes de la mort de Marie Stuart.

Il faut avoüer qu'il n'y eut jamais de tentation plus conforme au génie du Roy de Navarre, ny par consequent plus dangereuse que celle de Manriquez. Ce Roy étoit d'une complexion amoureuse, & ne se piquoit pas de garder une exacte fidélité à la Reine sa femme. Il sçavoit que Marie Stuart Reine d'Ecosse, étoit la plus belle Princesse de l'Europe, & qu'elle n'avoit que dix neuf à vingt ans. Il se laissoit agréable-

-ment flater, par l'avantage qu'il recevroit en épousant la Veuve du feu Roy; & il n'avoit pas si peu d'ambition, qu'il ne ressentît par avance, le plaisir qu'il y auroit de mettre sur sa teste quatre Couronnes effectives, au lieu de celle qu'on luy retenoit. Il connoissoit l'éclat qui réjailliroit sur l'auguste Maison de France, si un de ses cadets étoit jugé digne de commander à quatre Monarchies. Et l'austere vertu de Jeanne d'Albret, luy donnoit bien à la verité, de l'estime, & même de l'admiration, mais elle ne plaisoit pas toûjours à un mary, qui eût sans comparaison mieux aimé de sa femme, des caresses, que des respects. Cependant la bonne fortune de Henry le Grand, quoy qu'il ne fit alors, pour ainsi dire, que sortir du berceau, l'emporta sur la plus fine politique des Espagnols, qui jettoient déja des fondemens necessaires pour luy contester l'avantage de sa naissance, en travaillant à la rupture du mariage dont il estoit sorty. 1561.

La seule proposition du divorce, quelque adoucissement que Manriquez y eût apporté, inspira tant d'horreur au Roy de Navarre, qu'il repartit sur le champ avec une émotion extraordinaire, que tous les Sceptres de l'Univers ne seroient jamais capables de luy faire commettre une si noire injustice contre la Reine sa femme. L'étrange altération qui parut sur son visage, donna suffisamment à connoistre à l'Envoyé d'Espagne, qu'il ne faloit pas s'engager plus avant dans un entretien qui offensoit trop ce Prince. Il changea de discours; mais il chargea l'Evêque d'Auxerre & d'Escars, de prendre leurs temps pour repre-

1561. senter au Roy de Navarre, le préjudice qu'il se faisoit, en s'opposant luy-même si mal à propos à sa propre grandeur.

Ces deux favoris n'oublierent rien de ce qui pouvoit contribuer à la conclusion d'une affaire, où leur interest étoit mêlé avec celuy du Roy leur maître. Mais les précautions dont ils userent, ne l'empescherent pas de se mettre contre eux dans une si violente colere, la premiere fois qu'ils oserent luy en parler, que ny les promesses, ny les presens de Manriquez, n'eurent plus la force de les obliger à rompre le silence. Tout ce que l'on pût obtenir d'eux fut qu'ils appuyeroient l'échange de la Navarre, avec la Sardaigne; & d'Escars sous pretexte qu'il avoit esté autrefois jetté par la tempeste dans cette Isle, quoy qu'il n'en eût reconnu que le Port qui l'avoit preservé du naufrage, receut de Manriquez une carte falsifiée, où la Sardaigne paroissoit un des plus beaux, & des plus importans Royaume de l'Europe, bien loin de passer pour ce qu'elle estoit en effet, c'est à dire pour un climat empesté, où la République, & les Empereurs de Rome, envoyoient autrefois en exil, les personnes de qualité dont ils avoient dessein de se défaire, & ne l'osoient pourtant par le fer, ny par le poison, dans la pensée que l'air grossier, & corrompu de l'Isle, suffiroit pour les ôter du monde.

L'Evéque d'Auxerre débitoit les mesmes impostures sur la foy de d'Escars, & soûtenoit aussi bien que luy, que la Sardaigne étoit la plus grande, la plus riche, la plus fertile, & la mieux peuplée des Isles de la Méditeranée, aprés la Sicile : Qu'elle abondoit en pâturages, en

troupeaux

troupeaux, en chevaux de prix, en froment, & qu'elle estoit si commode pour la navigation, que l'on pouvoit entrer de tous vents dans ses ports : Qu'elle ne seroit pas de moindre importance entre les mains du Roy de Navarre, pour la conqueste de l'Italie, qu'elle l'avoit esté aux Espagnols, pour la conservation de ce qu'ils y possedoient ; & que la nature sembloit l'avoir située à dessein que quiconque en seroit le maître, commandât à toute la Côte de Barbarie, tant il trouvoit de facilité à s'en emparer, pourvû qu'il entretint une Flote médiocre : Qu'il n'y avoit pas d'apparence de refuser une offre si considerable du Roy Catholique, qui promettoit avec la Sardaigne, son amitié & sa protection, sans estre assuré de luy pouvoir oster la Navarre ; & que cependant il ne restoit aucune voye pour la tirer par force de ses mains : Que le Roy de Navarre ne pouvoit par luy même ; & qu'il attendoit en vain du secours de la Régente, qui n'avoit garde de contribuer à le rendre si puissant, qu'il fût en estat de la chasser quand il luy plairoit : Qu'encore que cette Princesse fût tout à fait bien disposée à son égard, le Conseil de France ne consentiroit jamais que la Paix qu'on avoit achetée au prix de tant de Places, & de Provinces, se rompit pour une querelle particuliere : Que la France n'estoit pas assez puissante, pour sacrifier si légérement son repos à l'interest du Roy de Navarre ; & qu'en refusant l'échange que les Espagnols proposoient, on leur donnoit sans y penser, le pretexte qu'ils cherchoient peut-estre pour s'exemter de rien donner.

1561.

Dans la remontrance de d'Escars au Roy de Navarre.

Le Roy de Navarre n'avoit ny la force de refuser

1561. entierement ses favoris, ny la foiblesse de leur accorder tout ce qu'ils demandoient. Cette irresolution l'obligea, avant que de repartir, à leur demander à quel prix le Roy Catholique prétendoit vendre son amitié. Ils répondirent qu'il n'y avoit point d'autre voye pour se bien mettre avec luy, que de rompre avec le Prince de Condé son frere, & les Châtillons ses meilleurs amis; & de se rendre Chef des Catholiques. Une déclaration si hardie, & si précise, au lieu d'aider au Roy de Navarre à se déterminer, augmenta l'embarras où il estoit; & à dire le vray, ce n'estoit pas sans raison. Il se connoissoit assés, pour juger que l'estime où il estoit en France, & sa consideration parmy les Etrangers, ne venoient à proprement parler, ny de sa personne, ny de son mérite; & que le Duc de Vendôme son pere, quoy que devenu premier Prince du Sang, par la mort du Connêtable de Bourbon, n'en avoit pas esté dans une plus haute fortune, ny plus respecté par les Princes voisins. Le Roy de Navarre concluoit de là, que ce qui avoit tourné les yeux de toute l'Europe sur luy, dés le commencement du regne des Rois François II. & Charles IX. procedoit uniquement, des grands, & riches établissemens, que luy avoit apporté sa femme, qui estoit Heritiere de Navarre, des démonstrations qu'il avoit fait d'estre Calviniste, lesquelles avoient engagé ceux de la nouvelle Religion dans ses interests; & de l'attachement inseparable que le Prince de Condé son frere, & les Châtillons, avoient eu pour luy, jusques-là, que ny les offres de la Régente, ny les propositions avantageuses de la Maison de Guise, n'avoient pas esté capables

Charles de Bourbon.

Charles III. Duc de Bourbon.

d'altérer la fidélité qu'ils luy avoient promise : ce que 1561.
les Courtisans, & la plûpart de la Noblesse Françoise qui suivoit leur exemple, ayant penetré, ils s'estoient presque tous attachés à ses interests, dans la pensée qu'il auroit infailliblement le dessus, puis qu'il seroit soûtenu par la valeur du Prince de Condé, & par la prudence de l'Amiral.

Cependant le Roy de Navarre en acquiesçant aux Espagnols, se privoit luy-même de tous ces avantages. Il se divisoit d'interests d'avec la Reine sa femme, passionée Calviniste, & luy fournissoit un pretexte de se retirer dans ses Etats, aussi-tôt que la guerre civile seroit commencée en France, tant pour sa seureté, que pour empécher le Roy Catholique de s'emparer du reste de la Navare, que le Pape ne manqueroit pas d'abandonner au premier qui s'en rendroit le maître. Il se mettoit à la teste d'un party qui n'avoit intention que d'exterminer les Calvinistes ; & par une conduite que la prudence n'approuveroit jamais, il rompoit avec son Frere, & avec les trois personnes dont l'assistance luy étoit la plus certaine, pour se reconcilier avec des gens, dont l'union seroit d'autant moins sincere, que leurs interests étoient directement contraires aux siens.

Mais ce n'estoit pas là ce qui se presentoit de plus fâcheux à l'esprit du Roy de Navarre. Il prévoyoit encore qu'en déférant à l'Espagne, il se mettroit hors d'état d'en estre consideré, & qu'aparemment elle ne penseroit plus à luy restituer la Navarre, aprés qu'elle luy auroit osté ses anciens amis, & qu'elle ne le verroit protegé que des zélés Catholiques, qui dépen-

1561. droient plus sans comparaison d'elle, que de luy. Ainsi les magnifiques promesses des Espagnols, & les vaines persuasions des favoris du Roy de Navarre, n'eussent point achevé de déterminer ce Prince naturellement irresolu, si le Cardinal de Ferrare, Hipolite d'Este, Légat en France, ne se fût mis de la partie. Ce Cardinal, outre l'interest de la Cour de Rome, qui depuis l'établissement de l'Inquisition en Italie, consistoit à poursuivre l'heresie avec le fer, & le feu, en avoit de particulieres pour seconder les intrigues de Manriqués, & de la Maison de Guise. Il aspiroit à la Papauté. L'Espagne ne pouvoit estre disposée que par un grand service, à lever l'exclusion qu'elle luy avoit tant de fois donnée ; & plus le Duc de Guise qui avoit épousé sa Niéce, seroit puissant en France, plus il se trouveroit en estat d'assister en cas de besoin, ses Alliez d'Italie. Le principal Promoteur du Concile National, estoit le Chancelier. Il avoit mis les plus grands obstacles au succés de la Légation du Cardinal. Il avoit rebuté ses pouvoirs, sous prétexte qu'ils étoient contraires en plusieurs articles, au Résultat des Etats d'Orleans, qui défendoient d'envoyer en Cour de Rome, & de s'addresser à d'autres, qu'aux Prélats du Royaume, pour la Collation des Benefices, & qui déclaroit nulles, toutes les Dispenses qui s'obtiendroient à l'avenir, pour quelque cause que ce fût, contre les Constitutions des Saints Peres, & des anciens Canons.

Dans la Légation du Cardinal de Ferrare.

Anne d'Este fille du Duc de Ferrare.

Le Cardinal d'autant plus irrité de ce refus, qu'il s'attendoit moins qu'on en dût user ainsi, à l'égard d'un Prince comme luy, dont le [a] Frere avoit épousé une Fille [b] de France, avoit eu recours à toutes sortes

[a] *Hercules d'Este second du nom Duc de Ferrare.*

[b] *Renée de France, fils du Roy Loüis XII.*

de moyens, ſans en excepter les plus humbles prieres, 1561.
pour obtenir la confirmation de ſes pouvoirs, juſqu'à promettre de n'en faire aucun uſage. Le Chancelier pour y mettre le Sceau, avoit attendu que le Roy le commandât plus d'une fois, & ne l'avoit fait qu'en écrivant ſur le replis, qu'il n'y conſentoit point. Enfin, pour avilir le miniſtere du Légat, en rendant ſa perſonne odieuſe, les Calviniſtes avoient fait imperceptiblement tomber entre les mains des principales perſonnes de la Cour, des libelles où il eſtoit déchiré par la plus outrageuſe des ſatyres; & l'on y tranſcrivoit le paſſage qui avoit eſté retranché de l'Hiſtoire de François Guichardin.

Le Cardinal Légat obligé par tant de raiſons, de ſeconder l'effort de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, alla voir le Roy de Navarre, & luy dit, que s'il traitoit avec le Roy Catholique, le S. Siege entreroit en garantie de ce qui ſeroit promis en échange de la Navarre.

Cette propoſition à la bien prendre, ne contenoit rien de plus ſolide que celle de Manriqués: car outre qu'elle n'eſtoit que conditionnée, & que le Pape ne s'engageoit à rien, ſi les Eſpagnols n'avoient pas deſſein de conclure, elle eſtoit injuſte, en ce qu'elle exigeoit du Roy de Navarre des effets preſens, & ſolides, comme de changer de parti, & de rompre avec ſes meilleurs amis, pour de vaines promeſſes d'une recompenſe future, dont l'execution dépendroit toûjours de la bonne ou de la mauvaiſe foy des Eſpagnols.

Cependant la méditation imaginaire de la Cour de Rome, ſuffit pour reſoudre le Roy de Navarre à ſeparer ſes intereſts de ceux de ſon Frere, quoy qu'ils

1561. fussent joints en partie avec ceux de la Maison de Bourbon, dont il estoit le chef. Il renonça à tous ses amis : il se mit à la teste du party Catholique ; & tout ce que les larmes de sa femme purent obtenir de luy, fut la permission d'aller dans sa Principauté de Bearn, vivre à la Calviniste. Il n'attendit pour faire tant d'importantes démarches, ny le retour d'Anduze, dépêché à Madrid, pour sçavoir si Philippe II. autorisoit ce que Manriqués avoit promis, ny le succés de la negociation de d'Escars envoyé à Rome, pour tirer du Pape un engagement par écrit à la garantie. Le Chancelier de L'hospital regarda ce changement si prompt, comme la derniere disposition, ou pour mieux dire le signal de la guerre civile en France, qu'il avoit tant de fois détournée par ses conseils. Il sçavoit que le Roy de Navarre en se mettant à la teste des Catholiques zélés, leur apportoit les deux avantages qui avoient toûjours triomphé dans les troubles, la reputation & préjugé. La reputation, par sa qualité de premier Prince du Sang, plus interessé que nul autre à la conservation d'une Monarchie qui le regardoit de si prés : Et le préjugé, par sa Charge de Lieutenant general de l'Etat, qui feroit considerer à toute l'Europe le party qu'il embrasseroit, comme le meilleur, & ceux du party contraire comme autant de rebelles.

De plus le Chancelier qui connoissoit parfaitement les Guises, les croyoit assés habiles pour juger qu'ils se prévaudroient de l'inconstance du Roy de Navarre, & que dans cette conjoncture où il y avoit pour eux toutes les apparences d'une entiere victoire, ils ne

manqueroient pas d'attaquer le parti Calviniste, qui comprenoit presque tous leurs ennemis particuliers. La prudence humaine ne découvroit plus d'autre expendient pour éviter la rupture entre deux partis si animés l'un contre l'autre, qu'elle ne vint du côté des Calvinistes; parce que les Catholiques zélés ne seroient point assés imprudens pour prendre les armes, quelque envie qu'ils en eussent, si leurs aversaires ne leurs en fournissoient une juste cause, ou du moins un pretexte plausible. Mais il n'estoit presque plus possible de contenir les Calvinistes dans le devoir. Leur nombre estoit tellement augmenté depuis la Conference de Poissy, que non seulement il n'y avoit plus lieu de les reduire à l'execution de l'Edit de Juillet, qui leur défendoit de s'assembler pour les fonctions de leur Religion, mais encore ils ne vouloient plus se contenter de ce qu'on leur avoit fait dire sous main, qu'il ne seroient point inquietés, pourvû qu'ils ne s'assemblassent que dans des maisons particulieres, & au nombre de vingt ou vingt-cinq personnes à la fois. Ils avoient prétendu que les sales les plus spacieuses ne suffisoient plus à tant de gens, & s'estoient attroupez dans les Jardins, & dans les Places publiques Le menu peuple Catholique ne l'avoit pû souffrir, & de là, s'estoient formées à Paris deux seditions que les Magistrats avoient eu bien de la peine à calmer. Il étoit aisé de juger qu'il en éclateroit bien tôt une troisiéme, si l'on ne permettoit que les Prêches se fissent avec un peu plus de liberté; & le Chancelier estimant que la raison d'Etat serviroit d'excuse à cette condescendance. Il persuada la Régente de mander les Princes, les 1561.

1562. Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, & les autres Officiers de la Couronne, qui se trouverent à S. Germain en Laye, le 16. Janvier 1561.

Dans l'Assemblée des Notables en 1568.

Aprés que le Roy eut déclaré que son intention estoit d'attendre les avis de ses principaux sujets, sur une matiere où leur interest se trouvoit entierement uny avec le sien ; Le Chancelier expliqua ce que sa Majesté venoit de dire en terme generaux ; n'oublia rien de ce qui s'estoit fait jusques là, contre les Calvinistes. Il montra que la severité, bien loin de les avoir exterminés, en avoit tellement augmenté le nombre, que si on continüoit de les maltraiter, on armeroit les peres contre les enfans, & l'on commenceroit une guerre, dont les vainqueurs mêmes seroient tellement affoiblis, qu'ils resteroient en proye aux ennemis de la France : Qu'il ne s'agissoit ny de deliberer ny de resoudre laquelle des deux Religions estoit la meilleure ; mais seulement d'examiner s'il y alloit de l'interest du Roy & de ses sujets, de permettre aux Calvinistes de s'assembler : Que l'etablissement de la Religion, & l'ordre politique, estoient deux choses toutes differentes : Que l'on pouvoit estre bon citoyen, & mauvais Chrêtien tout ensemble : Que l'on ne cessoit pas d'estre François, & sujet du Roy, pour estre excommunié ; & que comme les Loix du Royaume approuvoient le Mariage entre des personnes de differente Religion, elles pouvoient se relâcher pour un aussi grand bien que seroit la bonne intelligence politique entre les Catholiques, & les Calvinistes.

Il y eut des Officiers de la Couronne qui proposerent leur sentiment avec beaucoup de liberté, mais la

plûpart

plûpart aprehendant la guerre civile, où il n'y avoit que la Noblesse, & les plus insolens du Tiers Etat qui s'enrichissent, conclurent qu'il faloit adoucir l'Edit de Juillet, & permettre les Assemblées publiques des Calvinistes. Le Chancelier qui n'atendoit que leur consentement pour se mettre à couvert des reproches des zélés Catholiques, dressa l'Edit de Janvier. Il ordonnoit que les Calvinistes rendissent de bonne foy les Eglises, les Maisons, les terres, les décimes, & les autres biens Ecclésiastiques qu'ils avoient usurpés, & qu'ils en laissassent désormais joüir les Titulaires en toute liberté : Qu'ils ne touchassent ny aux Croix, ny aux Images ; & que quiconque d'entr'eux feroit une action scandaleuse à l'égard des Catholiques, fût incontinent puny du dernier supplice : que sous quelque cause, ou prétexte que ce fût, les Calvinistes ne pussent s'assembler en grand ou petit nombre, publiquement, ou en particulier, de jour, ou de nuit, dans l'enclos des murailles des Villes, ny d'y prêcher, d'y prier & d'y administrer les Sacremens à leur mode. Mais aussi qu'il ne fut pas permis de maltraiter ceux de leur Secte qui s'assembleroient hors des Villes, pour les seules fonctions de leur Religion, jusques à ce que le Concile general eût regle la Doctrine des Fidelles, sur les matieres de controverse, & que le Roy jugeât qu'il falût pourvoir d'une autre maniere à la tranquilité de son peuple : Que les Magistrats le prissent en leur protection & employassent leur authorité pour empêcher qu'on ne les inquiétât : Qu'on punit exemplairement les séditieux, de quelque Religion qu'ils fussent, & que quiconque leur donneroit re- 1562.

1562. traite, ou refuseroit de les livrer, fut d'abord condamné à une amende de cent écus, puis au foüet, & enfin à la mort; Que les Ministres Calvinistes ne receussent, & n'avoüassent personne, pour estre des leurs, sans une information suffisante de leur vie, & mœurs; & qu'ils livrassent à la premiere demande qui leur en seroit faite, ceux que la Justice leur demanderoit, ou qui auroient esté condamnés par contumace: Que les Magistrats eussent de temps en temps la liberté de voir, & d'examiner ce qui se passeroit dans leurs Assemblées, & qu'on leur y rendit les respects convenables à leur dignité: Que les Calvinistes ne tinssent de Consistoire ny de Synode, sans y appeller le Magistrat, & que tout ce qui s'y feroit en son absence, fut nul: Qu'ils n'eussent le pouvoir ny de créer de nouvelles dignitez dans leur Eglise, ny de les remplir; mais que lors qu'il s'agiroit d'un point de Discipline, ils concertassent entr'eux le Statut qu'ils jugeroient à propos de dresser, & qui pourroit le rejeter, ou consentir qu'on le mit en execution: Que les Loix civiles fussent exactement gardées, principalement celles du Mariage en qualité de Contract; & que les Ministres prêtassent serment de ne rien enseigner au de-là de ce qui estoit contenu dans leur Confession de Foy.

Dans l'Edit de Janvier.

Le Parlement pressé de verifier l'Edit, fit des rémontrances par écrit qui furent présentées au Roy par le Président [a] de Thou, & par le Conseiller [b] Viole. Mais il receut le même jour des Lettres de Jussion qui luy ordonnoient de passer outre à cét enregistrement. Il ne se rendit pas neanmoins à ce second comman-

[a] *Christofle de Thou.*
[b] *Iacques Viole.*

dement, & il falut que le Roy luy témoignât par une troisiéme Jussion, dont le Prince de la Roche-sur Yon fut porteur, que sa Majesté vouloit absolument estre obéye : Encore ne se relâcha-t'il qu'en ajoûtant ces modifications, qu'il ne le faisoit, que parce qu'il faloit céder à la volonté de son Souverain, & à la nécessité du temps; que sa complaisance ne passoit point pour une approbation, & qu'elle ne devoit subsister, qu'autant qu'il plairoit au Roy de favoriser l'execution de l'Edit.

1562.

Charles de Bourbon.

La Maison de Guise jugea par l'opposition que l'Edit avoit touvé dans le Parlement, qu'il ne subsisteroit pas long-temps, & ne douta plus que les guerres civiles ne commençassent bien-tôt. Comme elle sçavoit que le party Catholique estoit plus fort que le Calviniste, elle prévit qu'il remporteroit la victoire, pourvû que les Protestans d'Alemagne n'entrassent point dans la querelle. Mais il n'estoit pas aisé de les en empêcher ; car encore que les Calvinistes ne fussent pas d'accord avec les Luthériens, en ce qui regardoit le Mystere de l'Eucharistie, ils convenoient presque en tout le reste de leur doctrine ; & la crainte qu'on ne pensât à les oprimer, aprés que les Calvinistes seroient ruinés, estoit un motif assés fort pour les proteger, sur tout s'ils apprenoient que le Pape, & le Roy Catholique s'en mêlassent.

Il s'agissoit donc de trouver un expédient pour endormir les Protestans ; & le Duc de Guise qui n'en connoissoit point de meilleur qu'une Conférence, feignit un voyage en Lorraine, & se rencontra avec le Cardinal son Frere, dans la Ville de Saverne, en Alsace, où le Duc de Virtemberg arriva, sous prétexte

Christofle Duc de Virtemberg.

1562. d'aller à Montbéliard. Leur entretien dura trois jours. L'on n'oublia rien de ce qui servoit à donner de la jalousie aux Protestans, sur le progrés du Calvinisme, & à leur persuader qu'on ne l'alloit attaquer en France, qu'afin de travailler ensuite par des voyes douces, à réünir avec le S. Siege, les Lutheriens, qui n'estoient pas beaucoup prés, si éloignés des Catholiques.

Le Duc de Virtemberg s'estoit fait accompagner par les deux plus zélés Professeurs de la Théologie Luthérienne en Alemagne, Jean Brente, & Jacques André.

Le Cardinal de Lorraine, qui avoit appris dans l'Université de Paris, à gouverner ces sortes d'esprits si difficiles à manier, s'insinüa bien-tôt dans l'amitié des deux Luthériens, en feignant de traiter du pair avec eux, & de n'avoir étudié à fond de Théologie Scolastique, que pour estre en état de la condamner ; & quoy qu'il eût apperçû qu'ils avoient déja de la créance pour ce qu'il disoit, il attendit encore qu'ils luy demandassent des nouvelles de la Religion en France, pour repartir d'un ton indifferent, & de l'air dont on exprime les choses connuës, qu'au Coloque de Poissy, il avoit toûjours opposé aux Calvinistes, la Confession d'Ausbourg, & qu'il les avoit voulu porter à la recevoir, mais qu'ils y avoient toûjours eu plus d'opposition qu'à reconnoître l'autorité du Pape : Qu'il n'estoit pas aisé de deviner d'où procedoit une aversion si déraisonnable, & pourtant si obstinée, à moins que de soupçonner qu'ils ne cherchoient pas tant à rétablir la Doctrine, & la Discipline des premiers sie-

Dans la Conference de Saverne.

cles, qu'à troubler l'Alemagne, en y répandant par la Suiſſe, leurs monſtrueuſes erreurs : Que le Roy de Dannemarck avoit ſagement prévû cét inconvénient, lors qu'il avoit fait dire au Roy de Navarre, par ſon Ambaſſadeur en France, qu'il ſe réjoüiſſoit du deſſein qu'on avoit pris de réformer la Réligion ; mais qu'il apprehendoit pour les François, qu'ils n'y travaillaſſent ſur le modéle de Genéve : Que les Princes d'Alemagne y avoient le plus d'intereſt, parce que ſi la France devenoit Calviniſte, elle feroit pancher la balance, & la Confeſſion de Genéve l'emporteroit ſur celle d'Auſbourg. D'où le Cardinal conclut, que ſi les Princes Proteſtans conſentoient à ſupprimer en France la Religion de Zuingle, rien n'empêcheroit plus le Roy Trés-Chrétien de réformer de concert avec eux, les Egliſes de ſon Royaume. 1562.

C'eſtoit là juſtement attaquer les deux Profeſſeurs par leur foible, qui conſiſtoit en général, à déclamer contre la Confeſſion de Genéve, & en particulier, à plaindre la France de ce qu'elle panchoit plûtôt du côté de Calvin, que du côté de Luther. Ils en étoient ſi touchés à leur dire, qu'ils n'euſſent rien épargné pour éviter un ſi grand mal ; & comme ils étoient aſſés éclairés, pour comprendre par le diſcours du Cardinal, qu'il ne déſiroit autre choſe, ſinon que le Duc de Virtemberg & les autres Princes Proteſtans, ne priſſent point de part dans la guerre que l'on méditoit en France contre les Calviniſtes ; ils agirent ſi éficacement ſur l'eſprit de leur maître, qu'il donna parole au Duc de Guiſe, & au Cardinal de Lorraine, en prenant congé d'eux, qu'il approuvoit ce que le Cardinal

1562. venoit de propoſer, & qu'il employeroit ſes offices auprés de ceux de ſon parti, pour les diſpoſer à conſentir que l'on empêchât en toute maniere le Calviniſme de prendre racine en France, à condition que l'on y travaillât en même temps à réformer la Religion, & que l'on ceſſât de perſecuter ceux qui n'eſtoient inquietés que pour ne s'eſtre pas voulu ſoûmettre à l'Evêque de Rome.

Une déclaration ſi nette, ſatisfit preſque entierement le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine : car encore qu'elle fût modifiée, il y avoit pourtant lieu de croire que les Catholiques n'en tireroient pas moins d'avantage, que ſi elle eût eſté abſoluë ; puis qu'il n'y auroit rien de ſi facile en bonne politique, que d'en éluder les deux conditions, ſous prétexte que la guerre civile où l'on alloit entrer, rendroit l'une & l'autre également impoſſibles.

Le Duc & le Cardinal rétournérent à Joinville, où ils avoient deſſein de ſe divertir durant quelque temps, lors qu'ils y trouverent des Lettres du Roy de Navarre, qui les avertiſſoit que leur preſence eſtoit abſolument neceſſaire, & qu'ils vinſſent vîte à la Cour. Les termes de la Lettre, quoy que generaux, étoient neanmoins ſi précis, que le Duc & le Cardinal jugerent qu'il y avoit une entrepriſe nouvelle du party Calviniſte contre le Catholique ; & monterent ſur l'heure à cheval, pour en eſtre plûtôt éclaircis, ne ſçachant pas qu'ils aloient eux-mêmes donner occaſion à la rupture, par un évenement où il leur importoit ſur toute choſe de ne rien contribuer, tant il y a d'abus dans ce que l'on penſe avoir le plus ſagement prévû.

Il y avoit en Champagne, auprés de Joinville, une petite Ville nommée Vaſſy, dont les Habitans étoient preſque tous dévenus Calviniſtes, par l'atrait de la nouveauté, ou par l'averſion qu'ils avoient pour la Maiſon de Guiſe. Ils ſe plaignoient de ce que ſous le Regne de Henry ſecond, elle avoit retranché du reſſort de leur Prévôté, & de leur Siége Royal, la Baronie de Joinville, qui en eſtoit la principale dépendance, pour la faire ériger en Principauté, & comme le caprice du peuple ne ceſſe pas avec la même facilité qu'il commence, ceux de Vaſſi, dans la penſée de choquer le Duc de Guiſe qui avoit profité de ce qu'on leur avoit oſté; s'eſtoient accommodés d'un lieu qui pouvoit tenir plus de douze cens perſonnes. Le Prêche s'y faiſoit publiquement, quoy que ce ne fût que par intervales : Il n'y avoit point encore de Miniſtre particulier à Vaſſi; mais les Calviniſtes du lieu en faiſoient venir un de Troyes, lors qu'ils en avoient beſoin. Le Clergé s'en eſtoit plaint au Magiſtrat, qui n'ayant point aſſés de force pour y remédier, s'êtoit contenté de donner des Sentences fort inutiles. Les Eccleſiaſtiques, d'autant plus émûs, qu'ils ſe voyoient moins appuyés, avoient eu recours à leur Evêque, qui eſtoit celuy de Châlons ſur Marne.

1562.

Dans la Rélation du deſordre de Vaſſi. Hierome Burgenſis.

Ce Prélat s'eſtoit tranſporté ſur le lieu, ſans autre fruit que d'obliger le Miniſtre qui s'y eſtoit trouvé, à diſputer contre un Théologien Catholique de ſa ſuite, ſur la vocation des Paſteurs & ſur l'impoſition des mains. Le ſuccés de la Conférence n'avoit point eſté differend de celles qui ſe tenoient depuis le Coloque de Poiſſy. Elle s'eſtoit paſſé en tumulte, & chacun

1562. des deux partis se vantoit d'avoir remporté l'avantage. Le Clergé aussi peu satisfait de l'Evêque, que du Magistrat, avoit mis en usage le dernier moyen qui luy restoit, en implorant la protection d'Antoinette de Bourbon, Duchesse Doüairiere de Guise. C'estoit une Princesse d'une vertu héroïque, qui avoit autrefois gueri le Duc Claude son mari, de la passion qu'il avoit pour une fille de Vilage, en faisant tendre la plus belle de ses tapisseries dans une chaumiere, où elle avoit sçû qu'il devoit la voir. Depuis son veuvage, elle s'estoit retirée à Joinville, où elle vivoit dans une exacte solitude, & ne sortoit du Château que pour vaquer aux œuvres de charité. Comme elle passoit le reste de son temps dans une austere penitence, son zele pour l'ancienne Religion, luy fit employer tout son crédit auprés de ses enfans, pour les disposer à ne plus souffrir si prés d'eux le Temple de Vassi, dont la contagion passeroit bien-tost à Joinville. Le Duc de Guise résolu d'accorder ce qu'il pourroit aux solicitations de sa mere, sans violer les Edits, passa par Vassi, avec le Cardinal de Guise, son plus jeune frere. Il n'avoit que son train ordinaire, & quelques Gentilshommes qui l'accompagnoient par honneur. Son intention estoit bien éloignée de la violence, puis qu'il supposoit que sa seule presence suffiroit pour dissiper les assemblées des Calvinistes par tout où il se trouveroit. Mais il se trompa cette fois, & donna lieu, sans y penser, à former l'orage qui l'accabla deux ans aprés.

Loüis de Lorraine.

Il entra dans la Ville de Vassi le premier jour de Mars 1562. à neuf heures du matin, & alla droit à l'Eglise,

l'Eglise, où son Chapelain commença la Messe. Les Calvinistes, dont le Temple estoit fort proche de là, entonnerent en même temps leurs Pseaumes; & l'on n'a pû démêler si se fût par hazard, ou de propos déliberé. Le bruit qu'ils firent fut si grand, que le Duc contraint d'interrompre ses prieres, leur envoya demander un demy quart d'heure de silence, & les assura qu'ils pourroient ensuite continuer leurs chants avec liberté, dés que la Messe qu'il entendoit seroit finie. Les Calvinistes, au lieu de repondre civilement, chanterent encore plus haut; & quelques Rélations ajoûtent qu'ils ne repartirent à celuy qui leur parla, que par des railleries, & par des injures. Le Duc qui fut assés patient pour les endurer, se remit à lire dans son Livre des priéres, aprés avoir fait signe au Chapelain de continüer la Messe: mais ses Domestiques n'eurent pas tant de rétenuë. Chébeque, & Cliqueberg, deux de ses Pages, Allemans de nation, indignés du mépris des Calvinistes pour le Duc, coururent au Prêche, & se trouvans armés, parce que le premier portoit l'arquebuse de chasse, & le second, les pistolets du Duc, donnérent occasion aux Valets de les suivre. Ils se contentérent d'abord de crier à la porte, que ceux de dedans estoient des chiens, & des rebelles à Dieu, & au Roy; mais entendans qu'on leur répondoit de même, & que les Calvinistes fermoient les verroüils, il leur prit envie d'enfoncer la porte, & le desordre devint si grand, que les Maîtres craignans que leurs Valets, qui étoient dans le Temple, ne succombassent sous le nombre des Calvinistes, coururent à leur secours. Le Duc qui comprit par

1562.

1562. les cris des femmes & des enfans, ce que ce pouvoit estre, quita la Messe, & marcha l'épée à la main vers la porte du Temple. Il y fut à peine arrivé, qu'une pierre jettée à l'avanture par un Calviniste, le blessa à la main dont il tenoit l'épée. Quoique la blessure ne fut ny profonde, ny dangereuse, il en sortit neanmoins une assés grande quantité de sang, & ses gens le voyant couler, entrérent dans une si grande fureur, que sans attendre ses ordres, ils donnérent tête baissée dans le Temple. Ceux qui y purent entrer, frapérent indifféremment sur tout ce qui se présenta devant eux; & ceux qui demeurérent au dehors tirérent toûjours sur les Calvinistes qui cherchoient à se sauver par dessus les tuilles, jusqu'à ce que le Duc, à force de priéres, & de menaces, fit cesser le tumulte, & poursuivit son chemin par Rheims, où il devoit joindre le Cardinal de Lorraine.

Le mal-entendu de Vassi, fit plus de bruit qu'il ne devoit, quoy qu'il y eût eu soixante morts, & plus de deux cens blessés; parce qu'il y avoit déja en France, tant de disposition à la guerre civile, que la moindre étincelle suffisoit pour y exciter un grand embrasement. Chacun en jugea suivant le party qu'il avoit choisi, ou qu'il avoit dessein de suivre; & ceux mêmes qui estoient indifférens, se partagérent en deux sentimens contraires. Les prémiers, attribuérent le tort à la Maison de Guise, sur ce que c'étoit en vain que l'on avoit suspendu par l'Edit de Janvier, les supplices pour le fait de la Religion, si l'on permettoit aux particuliers de vanger leurs propres injures: Et les autres la justifiérent, par la raison qu'on avoit euë selon eux, d'ar-

rêter la licence des Calvinistes Provinciaux, qui ne se contenoient en aucun lieu, dans les bornes prescrites par l'Edit, & qui s'émancipoient tous les jours de plus en plus, soit qu'ils fussent prévenus de l'opinion d'être les plus forts, ou que la négligence des Catholiques augmentât leur hardiesse. Mais il ne s'agissoit pas de sçavoir qui avoit le droit, ou le tort; & d'ailleurs, l'on reconnut assés que le Duc de Guise n'estoit point coupable, lors que se trouvant à l'extrémité de la vie, où l'on n'est plus en estat de feindre, il pria Dieu de luy pardonner toutes ses fautes, excepté celle de Vassi. 1562.

Il faloit pourtant regarder cette action de Vassi, comme le signal qu'attendoit les factieux, pour prendre les armes; & le Prince de Condé averty de l'émotion qu'elle avoit causée dans les Provincces, y ajoûta tout ce qu'il estimoit capable de l'augmenter. Il étoit à Mouceaux, où la Cour goûtoit les plaisirs du Printems. Il avertit de-là les Calvinistes de se tenir prêts, pour tirer eux-mesmes raison de l'injure qu'ils avoient recuë, si la Régente refusoit de la faire. Il fit demander une Audiance particuliere à cette Prince: Il exagéra l'action de Vassi: & la fit passer pour plus criminelle, que tout ce que l'Histoire Romaine reproche à l'Empereur Neron. Il prétendit qu'elle étoit d'un pernicieux exemple, & qu'elle seroit imitée par tout où il y auroit des Calvinistes, si la punition n'étoit proportionnée à l'offense. Il demanda qu'elle fût commencée par une trés-étroite défense d'entrer dans Paris, à ceux qui avoient encore les mains teintes du sang innocent; & il protesta qu'autrement, il seroit

V ij

1562. impossible d'empêcher un soulévement général de ceux de son party.

La Régente fut extraordinairement surprise de voir ses intrigues déconcertées par un accident si imprévû. Ce que le Prince de Condé luy demandoit n'estoit pas en sa puissance ; car outre que la Maison de Guise avoit gagné les cœurs des Parisiens, par le recouvrement de Calais, on sçavoit assés qu'ils la recevroient à bras ouvers, lors qu'elle y seroit amenée par le Roy de Navarre, & par le Connétable, pour lesquels ils avoient tant d'estime & d'affection. Il y avoit donc apparence que le Prince cherchoit un prétexte de querelle, en proposant une condition dont la Régente n'estoit pas la maîtresse. Elle en estoit mieux persuadée que nul autre, puis qu'elle connoissoit l'esprit du Cardinal de Lorraine, sujet à se porter d'abord aux plus fâcheuses extrémités, & elle craignoit que s'il devenoit le maître du Triumvirat, aprés avoir disposé le Roy de Navarre à suivre ses conseils, il ne poursuivit le hardi projet qu'il avoit formé sous le Regne de François II. & ne le commençât par luy ôter la Régence.

Le Duc de Guise l'avoit prise sur l'Anglois en 1556.

Cependant il estoit d'une si grande importance pour elle, de retenir le Prince de Condé dans quelque modération, jusques à ce que l'on eût vû les mesures que prendroient le party des Catholiques zélés à Paris, où leurs Chefs s'aloient assembler, que l'on mît en usage à la Cour tout ce qui pouvoit servir à détourner le Prince des pensées de la guerre. La Régente n'écoûta plus que ce qu'il luy proposa. Elle feignit même, de profiter des leçons que Soubise luy donnoit tous les jours, pour l'instruire de Calvinisme.

Elle fit tous ses efforts pour détacher du Triumvirat le Maréchal de Saint André, en luy faisant entendre qu'il s'estoit mis dans un party dont il estoit le moins considerable, & que par conséquent, si les Catholiques triomphoient des Calvinistes, il n'auroit que la moindre part de l'honneur, & des avantages, qui passeroient presque entierement au Duc de Guise, & au Connétable : Et si les Catholiques succomboient, il y auroit sans comparaison plus de danger pour luy que pour ses colégues : au lieu qu'en entrant dans les intéreſt de la Régente, il ne verroit qu'elle au dessus de luy ; & la premiére dignité de la Couronne luy seroit assurée, lors que le Connétable viendroit à manquer par son grand âge, ou par le destin de la guerre : Enfin, soit que la victoire panchât du côté des Calvinistes, ou qu'elle se déclarât pour les Catholiques, il luy seroit d'autant plus aisé de s'accommoder avec ceux qui auroient le dessus, qu'il n'auroit point pris de parti. 1562.

Ce raisonnement paroissoit spécieux, mais le Maréchal estoit trop fin pour n'en pas remarquer le défaut. La Régente n'estoit point en estat de former un troisiéme party, & quand elle l'eût esté, le Maréchal la connoissoit trop bien, pour s'imaginer qu'elle voulût le mettre à la teste, ou qu'elle l'y laissât longtems. Il jugeoit par la haine irréconciliable des Calvinistes pour luy, qu'il ne pouvoit estre en seureté que parmy les Catholiques, & dans une occasion où il estoit absolument nécessaire de se fier à quelqu'un, il valoit mieux que ce fût au Duc de Guise, qui se piquoit d'une générosité au dessus de celle de son tems,

1562. qu'à la Régente, dont il avoit luy-même tant de fois éprouvé la légéreté. Ainsi demeura ferme dans le Triumvirat, & la Régente ne le pouvant gagner, tâcha de le rendre inutile à son party. Elle envoya Crussol en Languedoc, & Montluc en Guienne, pour empêcher les Calvinistes de se soûlever dans ces deux Provinces ; puis, feignant qu'il y avoit beaûcoup à craindre pour la Ville de Lion, à cause du voisinage de la Provence, & du Dauphiné, où l'on avoit avis qu'ils s'estoient déja mis en campagne, Elle fit ordonner par le Roy, au Maréchal de Saint André, qui en estoit Gouverneur, d'y aller incessamment.

Antoine Comte de Crussol.

Si le Maréchal de Saint André eût eu l'esprit moins présent, il auroit esté contraint d'obéïr à cet ordre si imprévû, parce qu'il n'eût pas trouvé d'excuse assés plausible pour s'en dispenser : mais il répartit sur le champ, & sans témoigner de surprise, Que sa Majesté n'avoit pas sans doute fait réfléxion que le Roy, son pére l'avoit honoré du bâton de Maréchal de France, long-tems avant que de luy donner le Gouvernement de Lion : Qu'en acceptant le bâton, il avoit fait serment de ne pas s'éloigner de la personne du Roy, pour quelque cause que ce fût, dans les tems dificiles ; & qu'en recevant le Gouvernement, il n'avoit fait serment que de conserver au Roy la Ville de Lion : Qu'il pouvoit bien s'aquiter par un autre, de la seconde obligation, mais non pas de la prémiére ; & que si les deux sermens estoient incompatibles, la raison vouloit que l'on s'atachât au prémier, qui se trouvoit sans comparaison plus important, & plus indispensable.

1562.

Le Roy, qui avoit déja assés de pénétration pour voir l'artifice de ce discours, mais qui estoit encore trop jeune & par conséquent trop peu expérimenté pour l'éluder, répliqua au Maréchal, qu'il avoit raison: Et la Régente croyant trouver moins de résistance en ceux de la Maison de Guise, leur fit faire une défense générale d'entrer dans Paris, & écrivit en particulier au Duc de Guise de revenir à la Cour, sans estre accompagné.

Dans la Lettre de la Régente au Duc de Guise en Mars 1562.

Le Duc fit réponse à la Régente, que les Calvinistes s'estans déclarés contre luy depuis le desordre de Vassi, & ses amis estans accourus de toutes parts pour s'offrir à luy, il ne pouvoit s'éxemter de leur faire le bon accüeil que méritoit leur zéle, & qu'il conjuroit leurs Majestés de luy en donner le tems. Ces deux tentatives n'ayans point eu le succés que prétendoit la Régente, précipitérent cette Princesse dans le plus grnd danger qu'elle eût couru de sa vie.

Le Triumvirat persuadé qu'elle ne tendoit qu'à le déconcerter, & informé à tous momens par les émissaires secrets qu'il entretenoit auprés d'elle, que trois personnes hérétiques, ou suspectes de l'estre partageoient toute sa confiance, s'assembla pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Ces trois personnes estoient le Prince de Condé, Soubise, & le Chancelier. Le Prince estoit reconnu pour le chef des Calvinistes. Soubise avoit esté choisi pour inspirer leur doctrine à la Régente, & pensoit avoir réüssi dans ses instructions. Le Chancelier ne donnoit point d'autres témoignages publics de la Religion qu'il professoit, que d'aller à la Messe les jours de Fêtes, & ses ennemis, pour con-

1562. vaincre le peuple qu'il n'y aloit que par grimace, avoient mis en proverbe cette expression satirique, *Dieu nous préserve de la Messe du Chancelier.*

Il sembloit donc que la Régente bornant toute sa confiance en ces trois personnes, fut enfin résoluë de se déclarer pour la nouvelle Religion; & sur ce préjugé, le Maréchal de de Saint André fut d'avis, pour prévenir les maux dont le Royaume aloit estre accablé, de se défaire de cette Princesse. La proposition donna de l'horreur au Duc de Guise, & luy fit imaginer divers expédiens pour sauver la vie à la Reine, en la mettant neantmoins hors d'estat de pouvoir disposer, ny de sa personne, ny de celle du Roy, sans qu'il parût que son autorité fût diminüée, ou qu'on la tint prisonniere. Le Connétable fut de même sentiment, par un reste de tendresse pour la veuve de son Maître; & Saint-André se voyant seul, fut obligé de passer à l'avis des deux autres.

Peu de jours aprés cette étrange délibération, la Régente en sçût jusques aux moindres particularités, & l'on soupçonna que c'estoit par une sarbatane, placée de sorte dans la chambre où se tint le conseil, que personne ne l'aperçût. Quoy que la Régente fût en réputation d'estre peu sensible au plus grands bienfaits, elle garda neanmoins dans le fond de son cœur, la mémoire de celuy-cy; & si quelques considérations l'empécherent d'en témoigner de la reconnoissance au Duc de Guise, pendant sa vie, elle le fit aprés sa mort, en conservant ses Charges, & ses Gouvernemens à ses enfans, & en se déclarant si hautement leur protectrice, que les Calvinistes qui sans cet apui les eussent infailliblement traités de mesme que leur pére,

furent

furent contraints de rechercher leur amitié. 1562.

La Régente aprés avoir évité ce grand danger, ne laissa pas de demeurer encore dans la crainte, car bien qu'elle fût assurée du Duc de Guise, le Maréchal de Saint-André étoit assés hardy, pour entreprendre seul ce qu'il avoit osé proposer, & assés adroit, pour ramener le Connétable à son sentiment. La frayeur de la Reine redoubla lors que le Roy de Navarre parut à la Cour, pour commencer d'éxécuter la résolution du Triumvirat, qui estoit d'observer de si prés la Régente, qu'elle ne pût se mettre entre les mains des Calvinistes, ny leur livrer le Roy, au cas qu'elle en eût formé le dessein. Il salüa leurs Majestés, dans le temps que Francour, & Béze se jettoient à leurs piés, pour demander justice du carnage de leurs fréres, fait à Vassi. La Régente se mit en devoir de les appaiser par de douces paroles: mais le Roy de Navarre se voulant servir en cette occasion de l'autorité que luy donnoit sa Charge de Lieutenant Général de l'Etat, répondit, que les innocens prétendus de Vassi avoient esté justement punis de leur témérité; Qu'ils s'estoient attirés le mal dont on se plaignoit; Qu'ils avoient commencé la querelle, en jettant des pierres aux Domestiques du Duc de Guise, & qu'une injure si pleine de mépris, n'avoit pû estre dissimulée.

Béze au commencement du 2. Tome.

Béze répartit, que si cela eût esté vray, le Duc de Guise qui estoit assés puissant pour se saisir des coupables, les eut mis entre les mains de la Justice, sans se la faire luy-mesme, & le Roy de Navarre offensé de la liberté de ces paroles, repliqua, qu'il s'étonnoit que Béze qui faisoit l'Avocat des Eglises préten-

1562. duës réformées, ignorât que c'estoit à l'Eglise de souffrir, & de se taire dans les persécutions.

Béze ne pouvant souffrir qu'un Prince qu'il accusoit d'avoir abandonné légérement le Calvinisme, luy reprochât de le mal défendre, s'emporta jusqu'à repartir, qu'à la verité c'estoit à l'Eglise d'endurer les coups, & non pas d'en donner; mais que si elle estoit une enclume, elle avoit usé beaucoup de marteaux.

Les menaces cachées sous ces derniers mots, dont le Roy de Navarre ne sentit que trop-tôt les effets, estonnerent toute l'Assemblée, & Béze qui en écrivit la Relation vingt ans aprés, avoüa qu'il s'estonnoit encore, qu'on l'eût laissé retirer avec tant de moderation.

Cependant la Regente qui par tout ailleurs, châtioit les moindres manquemens de respect à l'égard des Princes, feignit de n'avoir pas pris garde à celuy-cy: Et le Triumvirat ne doutant plus qu'elle ne fût entrée dans les intérests des Calvinistes, n'aporta plus tant de précautions pour la ménager.

Le Connétable, & le Maréchal de Saint André allérent prendre à Nanteüil le Duc de Guise, & le ramenérent à Paris, où une affectation légére donna sujet de parler au desavantage de la Maison de Guise. Le droit chemin en revenant de Nanteüil, à Paris, estoit d'entrer par la porte saint Martin; & cependant les Triumvirs entrérent par celle de saint Denis. On glosa là dessus, comme si leur dessein eût esté de sonder l'inclination du peuple, & d'éprouver s'il souffriroit que d'autres que les Rois entrassent avec pompe, par la Porte destinée à les recevoir au retour

1562.

de Rheims, lors qu'ils revenoient de leur Sacre.

Les Magiſtrats, & la Bourgeoiſie augmentérent encore ce ſoupçon, ſur ce que Guillaume de Marle Verſigni Prévôt des Marchands, & les Echevins intimidés par les avis qu'on leur donnoit des Aſſemblées fréquentes des Calviniſtes dans Paris, s'imaginérent qu'elles ſe faiſoient à deſſein de livrer la Ville au pillage des troupes du Prince de Condé; & comme les perſonnes accoûtumées à la vie paiſible, paſſent aiſément de l'extrémité de la peur, à la vaine confiance, le Prévôt des Marchands, & les Echevins, qui trembloient en l'abſcence du Duc de Guiſe, n'eurent pas plûtôt ſçû qu'il aprochoit, qu'il ſe figurérent que ce Prince les empêcheroit bien de tomber en la puiſſance des Calviniſtes, puis qu'il avoit défendu Métz contre toutes les forces de l'Empereur; & ſans délibérer davantage, ils allérent au devant de luy. Le peuple prévenu de la même penſée borda les ruës par ou les Triumvirs devoient paſſer, & dans l'excés de ſes acclamations, on entendit parmy le bruit confus de ceux qui crioient, *Vive le Roy*, quelques-uns qui crioient auſſi, *Vive Guiſe*.

Dans l'entrée du Duc de Guiſe à Paris, en 1562.

La Régente attentive aux moindres bruits qui tendoient à l'affoibliſſement de ſon autorité, jugea que le Triumvirat ne s'eſtoit retiré dans Paris, que pour ſe rendre maître des affaires publiques, ſous prétexte d'empêcher les Calviniſtes de s'emparer de cette grande Ville: Et comme elle s'eſtoit accoûtumée à la Souveraineté, afin de la conſerver, elle ne balança plus, de porter les choſes à l'extrémité. Elle conjura le Prince

1562. de Condé de la prendre en sa protection, elle, & ses enfans, & d'empêcher que les Triumvirs ne dépoüillassent le Roy son Fils, de la plus belle Couronne de l'Europe, qu'ils vouloient partager entre eux: Elle luy persuada d'aller à Paris rompre leurs mesures: Elle luy écrivit plusieurs Lettres pour l'entretenir dans ce dessein; & ce fut toûjours avec la précaution de luy parler qu'en secret & de ne luy écrire que par des personnes afidées, afin de ne pas donner au peu d'amis qui luy restoient entre les Catholiques, l'occasion qu'ils cherchoient peut-être de l'abandonner. Mais il y avoit à craindre que le Prince de Condé profitant de la confiance qu'elle luy témoignoit, ne pensât à l'enlever, ou que le Triumvirat persuadé qu'elle se vouloit jetter entre les bras du Prince, ne la prévint en s'assurant de sa personne. Pour éviter ces inconvéniens, elle s'enferma dans Melun, elle, & le Roy son Fils, parce qu'ils y estoient hors de surprise; & d'ailleurs, s'ils y estoient assiégés par l'un des deux partis, l'autre ne manqueroit pas d'accourir incontinent à leur secours, quand ce ne seroit que pour avoir l'honneur de les délivrer, & pour imputer au party contraire, d'avoir entrepris sur la liberté de leurs Majestés.

Mais les Catholiques n'avoient garde de prendre si facilement le change. Le Roy de Navarre suivit la Cour à Melun: Et le Prevôt des Marchands y arriva dés le lendemain, pour remontrer à la Régente, que le Prince de Condé avoit écrit à tous les vieux Soldats Calvinistes, de le venir trouver à Paris: Qu'il y en arrivoit à tous momens: Que le nombre estoit déja si grand, que la Bourgeoisie avoit sujet de soup-

çonner que leur intention ne fut de s'en rendre maîtres, & que leurs Majestés n'avoient point d'autres moyens pour détruire ce projet, que de retourner à Paris, & de rendre aux Bourgeois les armes, que le Maréchal de Montmorenci leur avoit ôtées. 1562.

La Régente ne fut pas peu embarassée à répondre, puis qu'en déferant aux remontrances du Prévôt des Marchands, elle se mettoit à la discrétion du Triumvirat, & en les réjettant, elle luy donnoit prétexte de s'emparer du Gouvernement. Elle suivit pourtant le conseil du Chancelier, qui fut de promettre de rémener le Roy à Paris dans peu de jours, sur l'esperance qu'il surviendroit peut-être quelque événement qui la dégageroit de sa parole, & elle ordonna à Montmoranci de rendre les armes aux Bourgeois, parce que l'on sçavoit qu'en cas qu'on les refusât, qu'ils êtoient dans la résolution de les aller reprendre eux-mêmes à l'Hôtel de Ville. Elle retourna donc à Fontainebleau, pour montrer qu'elle ne craignoit rien, & que la peur des Parisiens êtoit mal fondée. Elle y reçût une Lettre du Prince de Condé, qui luy mandoit qu'il avoit une intelligence infaillible sur la Ville d'Orleans; qu'il alloit monter à cheval pour l'éxécuter, & que si elle vouloit y conduire le Roy, la Cour y seroit dans une retraite assurée contre les entreprises du Triumvirat.

Mais outre que la Régente sentit une extrême répugnance à faire cette derniére démarche, les Triumvirs ne luy en donnérent pas le loisir; & le Roy de Navarre, courut à Paris, aprés avoir laissé auprés d'elle des gens qui l'auroient empéchée de sortir de Fontai-

1562. nebleau, si elle se fut mise en estat de le vouloir faire. On y commença de mettre ordre aux affaires, en ostant à Montmoranci son Gouvernement : Et le Connétable son pére, au lieu de le maintenir, découvrit ses secrettes liaisons avec la Régente & avec le Prince de Condé. Le Cardinal de Bourbon fut mis en sa place, & la Bourgeoisie orgueilleuse de se voir armée, méprisant le Gouverneur qu'on venoit de luy donner, déclara qu'elle ne vouloit plus souffrir de Calvinistes.

Charles de Bourbon.

Le Prince de Condé ne recevant point de réponse de la Régente, avoit differé d'éxécuter l'entreprise d'Orleans, pour ne se pas atirer toute la haine de la rupture, mais reconnoissant le danger qui menaçoit son parti, s'il demeuroit plus long-tems à Paris, où vingt-cinq mille Bourgeois Calvinistes, seroient exposés à la fureur des Catholiques, aussi-tôt qu'il n'y seroit plus. Il declara au Cardinal de Bourbon son frére, qu'il estoit prest de se retirer avec tous les gens de guerre qui l'accompagnoient, à condition que les Triumvirs en fortissent en même tems.

Les Triumvirs assurés que Paris ne seroit pas moins à leur devotion durant leur absence, parce qu'ils en avoient gagné les principaux Bourgeois ; & jugeans d'ailleurs leur présence nécessaire à la Cour pour arrêter la légéreté de la Régente prirent au mot le Prince, & alérent à Fontainebleau, pendant qu'il marchoit du costé de Meaux. Il estoit suivi d'environ mille chevaux, & l'Amiral, qui le joignit en chemin avec pareil nombre de Cavalerie, le fit apercevoir de la faute qu'il avoit faite, en sortant de Paris, dont il luy eût esté fa-

cile de se saisir, & de donner de la réputation à son parti, par une conqueste si importante. Il voulut la réparer, mais lors qu'il faisoit repaître pour retourner sur ces pas, un espion l'avertit que le Prévôt des Marchands & les Echevins y avoient déja fait entrer des troupes, pour veiller à leur sureté. 1562.

Le dépit d'avoir encore manqué cette occasion, le porta à une entreprise beaucoup plus hardie, & qui pourtant n'eut pas laissé de réüssir, s'il eût moins différé à l'éxécuter. C'étoit d'enlever le Roy, ses fréres, & la Régente dans Fontainebleau.

Le succés n'en étoit pas si difficile à éxécuter, qu'il paroissoit; Le Roy n'avoit point encore de Régiment des Gardes, & la plûpart des troupes destinées à sa sureté, estoient, pour la commodité des logemens, dispersées en tant de lieux, qu'il eût esté impossible de les assembler, avant que le Prince eût exécuté son dessein. De plus, la meilleure partie des troupes que le Triumvirat faisoit venir, par le motif que l'on répésentera bien-tost, n'estoient pas encore arrivées, & dans une ataque impréveuë, la plûpart des Courtisans eut disparu: Ceux qui fussent restés n'eussent pû soûtenir la prémiére impétuosité des plus braves du parti Calviniste, qui s'estoient rangés auprés du Prince: *Dans la Vie de Soubise.* Enfin Soubise qui lassé des longueurs de la Régente, l'avoit enfin quitée, assuroit qu'encore qu'elle n'eût pas le courage de se déclarer Calviniste, elle ne seroit pas fâchée qu'on l'y contraignît.

Mais ce qui sembloit appuyer avec plus de force le dessein du Prince, le rendit inutile. Les plus sages de son conseil luy firent comprendre, que tout ce qu'il

1562. y avoit de perſonnes de qualité dans le parti Calviniſte, eſtoient actuellement auprés de luy ; & que ſi par hazard l'entrepriſe de Fontainebleau venoit à manquer comme celle d'Amboiſe, (qui bien que concertée avec beaucoup de jugement, & éxécutée avec toute la hardieſſe imaginable, n'avoit pas laiſſé d'eſtre funeſte) la nouvelle Religion ſeroit entierement ruinée : Et le Triumvirat aprés en avoir oprimé les principaux, achéveroit d'exterminer le reſte dans les Provinces, ſans y employer d'autres forces que celle des Magiſtrats Catholiques. On conclut donc que le Prince iroit à Orleans, & toutes ces conſidérations l'emportérent.

Les Triumvirs ménagérent mieux le tems que le Prince leur avoit laiſſé. Le Duc de Guiſe manda les Gentilshommes qui l'avoient auparavant aidé à diſſiper la conjuration d'Amboiſe ; & le Connétable, & le Maréchal de Saint André ayans aſſemblé leurs amis, obtinrent par ce moyen, ce qu'ils n'auroient pû eſpérer autrement. C'eſt à dire que la Régente ſe déclara en leur faveur. Cette Princeſſe avoit toute la timidité de ſon ſexe ; quelque ſoin qu'elle prît de la cacher ; & ſon inclination pour les Calviniſtes ne la dominoit pas aſſés pour l'atirer dans leur parti, ſi elle n'eût eſté perſuadée qu'en y entrant, ſa puiſſance ſeroit ſupérieure, ou du moins égale à celle des Catholiques. Sans cela, elle eſtoit réſoluë de demeurer neutre tant qu'elle pourroit, & lors qu'elle ne le pourroit plus, de ſe mettre du coſté qui ſe trouveroit le plus fort. Il ne faloit donc que la convaincre que le parti du Prince eſtoit le plus foible ; & les Triumvirs l'ayant fait de maniére qu'elle

qu'elle n'en pouvoit plus douter, elle ne laissa pas neanmoins, avant que de se résoudre, de demander aux Emissaires que Soubize avoit laissés auprés d'elle, qu'ils luy fissent voir précisément de quelles forces, & de combien de troupes elle pouvoit s'assurer en se déclarant pour les Calvinistes. 1562.

Les Emissaires d'autant plus surpris de cette demande, qu'ils supposoient que le Prince de Condé, & Soubise y eussent répondu plus d'une fois, se figurérent que puis que ny l'un ny l'autre ne l'avoient pas fait, ils n'avoient pas crû luy devoir confier les secrets de leur party; & que par conséquent ils ne devoient pas luy en dire plus qu'eux. Ils ne répondirent donc qu'en général à la Régente, & luy aprirent pourtant une nouvelle qui la tint encore trois jours en suspens. Ils luy dirent que le Prince s'avançoit avec toute sa Cavalerie vers le Pont de Saint Clou, & qu'aparemment c'estoit pour venir à Fontainebleau. Comme il faloit absolument qu'il passât par là, pour aler à la Cour, ou pour surprendre Orleans, il y avoit lieu de douter sur la route qu'il prendroit; & les Parisiens persuadés qu'il leur en vouloit, se préparérent à se défendre, en cas qu'on les attaquât. Les Triumvirs ne perdirent pas une occasion si favorable de représenter à la Régente la nécessité de retourner à Paris, puis que leurs Majestés ne pouvoient estre en seureté que dans cette Ville.

Cette raison toute pressante qu'elle estoit, ne suffisoit pas pour la Régente; & le Maréchal de Saint André ajoûta que les Espagnols luy feroient infailliblement la guerre, si elle ne la déclaroit aux Calvinistes:

1562. Que leur prétexte seroit d'empêcher l'Hérésie de couler dans les Pays-bas, & la véritable cause, la facilité qu'ils auroient de conquerir un Royaume épuisé par les derniéres guerres, & si divisé, que les factions ne s'y réüniroient pas même pour résister aux Etrangers.

La Régente fit assés connoître que la crainte qu'on luy vouloit donner, estoit mal fondée, en répondant, que si l'intention du Roy Catholique estoit d'empêcher l'Hérésie de passer de France, en Flandres, il éviteroit sur tout, la guerre entre les deux Couronnes, puis qu'il luy seroit impossible, tant qu'elle dureroit, de fermer l'entrée des Pays bas aux Protestans d'Allemagne, dont il auroit besoin, pour renfonçer ses armées.

Le Triumvirat irrité du peu d'effet qu'avoit produit le discours du Maréchal de Saint André, leva le masque, & le Roy de Navarre portant à la Régente de nouvelles Lettres des Magistrats de Paris, plus pressantes que les autres, luy dit d'un ton aussi ferme, que sa contenance paroissoit respectueuse, qu'il sçavoit que le Prince de Condé son frére estoit en marche pour enlever leurs Majestés, & que dans une si périlleuse conjoncture, il estoit du devoir de sa Charge, de conduire dans ce moment à Paris, la Personne du Roy. Il sortit aprés avoir dit ces paroles, pour donner les ordres du départ ; & la Reine forcée d'accompagner le Roy, ou de perdre la Régence, en se séparant de luy, le suivit avec un visage si composé, que les plus fins Courtisans n'y remarquérent aucun signe de tristesse.

Dans les motifs de la premiere guerre civile.

Le jeune Roy ne dissimula pas si profondément, & les larmes qu'on luy vit répandre, ne témoignérent que trop jusques à quel point il estoit touché de la violence qu'on luy faisoit. Ainsi le Triumvirat atira de son costé l'aparence de la justice, & rejetta sur le party contraire, le préjugé de rebellion, dont il luy fut depuis impossible de se laver. 1562.

Et de fait, le Prince de Condé averti que le Roy estoit dans Paris, sous la puissance du parti Catholique, jugea que le sien estoit perdu sans resource, si l'intelligence qu'il avoit dans Orleans, ne luy donnoit à l'heure même, le moyen de la surprendre. Elle consistoit en ce que Monteru qui commandoit dans la Place, en qualité de Lieutenant, en l'abscence du Prince de la Roche-sur-Yon, avoit favorisé les Calvinistes, en les employant à garder la Ville pour deux raisons. L'une, qu'ils estoient plus grand nombre que les Catholiques. L'autre, que les amis qu'il avoit à la Cour, luy mandoient qu'elle se déclareroit infailliblement pour le Prince de Condé. Les Calvinistes qui connoissoient son humeur, ne doutant pas qu'il ne suivit à leur égard les mouvemens de la Cour, avoient résolu de le mettre hors d'estat de rendre les Catholiques maîtres d'Orleans, lors qu'il le voudroit. Ils avoient écrit à l'Amiral de les assister dans une tentative si nécessaire à la fureté du party; & l'Amiral leur avoit envoyé son frére d'Andelot, accompagné des meilleurs Officiers de l Infanterie Françoise, qui estoient séparément entrés dans Orleans, déguisés en Païsans. Leur arrivée n'avoit pû estre plus favorable à leur dessein, parce que Monteru ne fut pas plûtôt averti que

Innocent Trépier.

Dans la Rélation de la surprise d'Orleans.

1562. le Triumvirat avoit mené la Cour à Paris, qu'il passa dans le party Catholique ; & pour tenir en bride les Calvinistes, il écrivit à la Régente de luy envoyer la Compagnie d'Hommes d'Armes de Cipiere, qui estoit la plus proche d'Orleans.

Philibert de Marcilly, Seigneur de Cipierres, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Charles IX.

La Régente avoit réconnu que les Triumvirs en la contraignant de les suivre, l'avoient plus obligée qu'ils ne pensoient ; puis qu'ils l'avoient empêchée de se jetter dans un parti, qui selon toutes les apparences, devant succomber, l'eut envelopée dans sa ruine. Elle supposa donc, qu'elle ne pouvoit désormais, sans manquer à ce qu'elle se devoit, s'éxemter de favoriser le Triumvirat, par reconnoissance & par interest. Mais en même temps elle borna son intention à deux choses, qui ne s'accommodoient nullement avec celle du Triumvirat. Elle résolut d'empêcher le Prince de Condé de surprendre les bonnes Villes, mais non pas les moins importantes, & de s'oppoler à son agrandissement, de maniere qu'il ne fût point oprimé, au moins durant la minorité de son Fils. Ainsi dans les entreprises où la fin qu'elle s'estoit proposée répondoit à celle des Triumvirs, qui estoit d'exterminer les Calvinistes, elle agissoit sincerement & de concert avec eux ; & comme celle d'empêcher la surprise d'Orleans, en estoit une, elle usa de toute son industrie pour en détourner le Prince.

Elle luy dépêcha, divers Couriers, l'un sur l'autre, à Angerville, où il coucha, la nuit du dernier Mars, mil cinq cens soixante-deux, pour l'arrester, ou du moins pour suspendre sa marche. Elle l'assura qu'elle avoit disposé les Triumvirs, à consentir que les Cal-

vinistes joüissent des privileges portés par l'Edit de 1562.
Janvier, dans toute son étenduë : Elle luy promit en son particulier, des Charges & des Gouvernemens capables de satisfaire son ambition ; & tout ce qu'elle exigea de luy, fut de ne pas commencer la guerre civile. Mais il estoit difficile à cette Princesse de n'estre pas trompée par ses Domestiques, puis qu'elle leur montroit si souvent l'exemple de tromper les autres. Dans le même tems qu'elle amusoit le Prince par des Lettres, elle envoyoit dans Orleans, l'homme de France le plus propre à conserver cette Ville dans le party Catholique, sans donner d'ombrage aux Calvinistes. C'estoit Jean d'Estrées, grand Maître de l'Artillerie, le plus vieux Courtisan du Royaume, & le moins gâté de la corruption de la Cour. Il vivoit encore sous le regne de Charles IX. comme il avoit vû vivre les personnes de sa qualité, soixante & dix ans auparavant, sous le regne de Charles VIII. lors qu'il estoit Page de la Reine Anne de Brétagne : Et quoy que le peu de lumiere dans la Foy Catholique, qu'avoient alors presque tous les Gentilshmmes, qui se piquoient d'une profonde ignorance, l'eût engagé dans le Calvinisme, il y estoit de bonne foy, comme l'on parloit alors ; c'est à dire qu'il estoit persuadé qu'on ne pouvoit prendre les armes pour cause de Religion, ou se mettre dans un party, qui fut en effet, ou en apparence, contre son Souverain. Ainsi, tenant pour de faux Calvinistes le Prince de Condé, & ceux qui l'accompagnoient, il eût infailliblement traversé la surprise qu'ils meditoient, si dans le même tems que les Triumvirs luy donnoient les Troupes qui devoient l'assister, un es-

1562. pion qu'avoit le Prince entre les Ministres subalternes de la Régente, ne l'eût averty qu'Lstrées se mettoit en campagne, à dessein de le prévenir. Il n'en falut pas davantage pour obliger le Prince de monter à cheval: mais sa fortune, ou pour mieux dire le malheur de l'Etat, travailloit avec plus de fruit à l'acheminement de son entreprise, que ces ennemis n'inventoient de ruses pour la déconcerter.

Monteru s'estoit figuré de pouvoir introduire dans Orleans les Troupes Catholiques logées à Boigency, en trompant la Bourgeoisie Calviniste, & luy faisant accroire qu'il estoit encore pour elle. Il luy avoit confié, comme à l'ordinaire, la garde des portes durant la nuit, esperant que le lendemain, lors qu'elle se retireroit à la pointe du jour pour dormir, la Bourgeoisie Catholique qui prendroit sa place, laisseroit entrer les Troupes de Boigency. Mais les Calvinistes informés par d'Andelot de l'approche du Prince, au lieu de rétourner dans leurs maisons, demeurérent à la porte de Saint Jean, & réfusérent de la céder aux Catholiques. Montereu se mit plus d'une fois en devoir de s'en rendre le maître; mais d'Andelot & les siens, sortis du lieu où ils estoient cachés, luy résisterent si long tems, qu'ils donnérent le loisir au Prince de Condé d'arriver à leur secours. Il s'étoit avancé avec une diligence incroyable, & l'Histoire ne fait mention d'aucun Capitaine, qui ait fait faire en six heures, une si longue traite à plus de deux mille Chevaux. Ceux qu'il les voyoient courir à toute bride, sans en pénétrer le sécret, les prénoient pour des insensés, & se confirmoient dans cette pensée, lors que les Cavaliers piquoient leurs Che-

vaux avec autant de véhémence que s'ils eussent eu intention de les crever. Ceux d'entre eux qui tomboient étoient impitoyablement foulés aux piés, personne ne s'amusoit à ramasser ny son chapeau ny ses armes; & le silence de tant de Soldats, qui ne pouvoit estre plus grand, inspiroit plus d'étonnement, que de curiosité.

1562.

Le Prince entra dans Orleans sur les onze heures du matin, & aprés s'estre assuré de la Ville avec le moins de violence qu'il se pouvoit, son prémier soin fut décrire une Lettre circulaire aux deux mille cent cinquante Eglises Calvinistes de France, par laquelle il leur demandoit des secours d'hommes & d'argent. Les Ministres qui suivoient l'armée, y joignirent leurs sollicitations : Et parce qu'il y avoit à craindre que les plus gens de bien du party, dont on esperoit une subvention plus notable, ne fussent rétenus de contribüer, par des considérations approchantes de celles qui avoient porté Estrées à servir la Cour contre ceux de sa Réligion, on ne tâcha pas moins de les éblouïr dans le Manifeste qui fut publié, que de couvrir ce qu'il y avoit d'injustice, & de rebellion dans la surprise d'Orleans. On y prouvoit par un long détail de tout ce que les Triumvirs avoient fait en particulier contre les Calvinistes, sous les regnes précédens, que le Triumvirat en général, avoit un dessein formé de les empécher de joüir des Edits que la bonté des Rois leur avoit accordés ; & que c'estoit pour conserver un pretexte d'oprimer la nouvelle Religion, quand il en auroit la puissance : Qu'il s'estoit retiré de la Cour, aussi-tôt qu'on y avoit parlé de l'Edit de Janvier : Que le

Dans la Lettre circulaire du Prince de Condé, en Avril 1562.

1562. Duc de Nemours, dont personne n'ignoroit l'étroite liaison avec la Maison de Guise, avoit en même tems pris des mesures, pour enlever l'aîné des deux fréres du Roy, presomptif heritier de la Couronne, & pour le conduire en Savoye ou en Lorraine, comme s'il n'eût pû estre élevé à la Catholique auprés du Roy son frere, ny de la Régente sa mere : Que ces deux voyes pernicieuses de commencer la guerre civile, n'ayans pas réüssi, le Triumvirat avoit eu recours à la troisiéme, qui estoit le massacre de Vassi, & s'en estoit servy comme de signal, pour exciter la sédition dans toutes les Provinces; & que le Duc de Guise qui en avoit esté l'Auteur, avoit pratiqué dans une occasion si barbare, la maxime de ceux qui soûtiennent qu'il ne faut plus remettre l'epée dans le foureau, quand on l'a une fois tirée contre son Prince : Que la Regente luy avoit ensuite inutilement envoyé l'ordre de réjoindre la Cour à Monceaux; & qu'au lieu d'obéïr, il estoit allé commencer la guerre, en se rendant le Maître de la Ville capitale du Royaume : Que le Connétable rencontrant la Cour sur le chemin de saint Denis, bien loin de luy rendre ses respects, l'avoit traitée d'inconnuë, en passant outre, sans la salüer : Et comme si les trois personnes qui composoient le Triumvirat, fussent convenu de se rendre également coupables, le Maréchal de Saint-André avoit ajoûté l'insolence, à la désobeïssance du Duc de Guise, & au mépris du Connétable, en repondant à la Regente qui pretendoit l'envoyer à son Gouvernement, que sa presence estoit bien plus necessaire à la Cour : Que les Triumvirs avoient appellé Royal, le conseil qu'ils tenoient à Paris, quoy que la Cour

Monsieur le Duc d'Anjou.

Cour en fût absente, & que le Prince de Condé qui s'y trouvoit alors, n'y eût point esté invité : Et que ce Conseil n'avoit abouty qu'à l'enlevement de leurs Majestés, afin de couvrir sous leur nom auguste, ou pour mieux dire, afin de rejetter sur elles tous les excés qui se commettroient dans la suite : Qu'ainsi le Triumvirat avoit levé le masque, & temoigné qu'aprés s'estre enrichy des libéralités des Rois precedens, il pretendoit par là plus noire de toutes les ingratitudes, dépoüiller le Roy de la même puissance dont ses Ancêtres s'estoient servy si long-tems, pour élever les Maisons de Guise, de Montmorency & d'Albon : Qu'il étoit aisé de discerner qui avoit la meilleure cause, de ceux qui tenoient le Roy prisonnier, ou de ceux qui n'estoient armés que pour le délivrer; de ceux qui troubloient la tranquilité publique, en violant les Edits, ou de ceux qui ne pouvant plus demeurer sous l'azile des Loix violées, s'estoient mis dans Orleans, à couvert de l'orage ; de ceux qui cherchoient à monter sur le Trône, par l'abolition de la Loy Salique, & par la ruine de la Maison Royale, ou de ceux qui exposoient leurs vies pour maintenir l'une & l'autre : Que le Prince de Condé & ceux de son party, protestoient solemnellement de ne s'estre mis en campagne, que pour s'aquiter de leurs trois principaux devoirs, en obeïssant à Dieu qui vouloit estre servy d'un culte pur, c'est à dire également éloigné de la superstition & de l'Idolatrie ; en tirant d'esclavage leur Souverain, & en preservant leur Patrie de tomber sous la domination étrangere : Que les Triumvirs prétendoient partager entre eux les deniers destinés par les Etats, à

1562.

Dans le Manifeste du Prince de Condé, aux premieres guerres.

1562. payer les dettes de la Couronne ; & que le Prince, bien loin d'y consentir, les obligeroit même à rendre compte de iceux qu'ils avoient touchés depuis quinze ans : Que ny luy, ny ceux de son party, ne seroient point à charge à l'Etat, dont ils entreprenoient la défense à leurs propres dépens, & que c'estoit principalement par cette considération, qu'ils invitoient les gens de bien, & les véritables François, à se joindre avec eux, & à n'avoir aucun égard aux ordres de la Cour, tant qu'elle seroit prisonniere des Triumvirs.

Les Calvinistes finissoient leur Manifeste en offrant de poser les armes, & de se retirer chacun dans sa maison, pourvû que le Triumvirat en fist de même, que leurs Majestés recouvrassent leur liberté ; que les Conseillers d'Etat n'eussent rien à craindre, en disant leurs avis, & que les Edits subsistassent jusqu'à la majorité du Roy.

Le second soin des Calvinistes, aprés la rupture, fut de prévenir les Princes Protestans d'Alemagne. Ils prévoyoient qu'ils en auroient besoin pour résister aux Catholiques : Et comme la Maison de Guise avoit choisi le Duc de Virtemberg, Prince Lutérien, pour empécher l'Allemagne d'intervenir dans la querelle, ils choisirent le Comte Palatin, Prince Calviniste, pour l'y engager. Ils luy depécherent ceux de leurs Emissaires qu'ils jugeoient les plus capables de luy persuader tout ce qui estoit contenu dans leur Manifeste ; & le conjurérent par des Lettres extraordinairement soûmises, de n'abandonner ny la cause de la Religion, dont les Triumvirs vouloient empécher la réforme,

ny celle d'un jeune Roy qu'ils alloient détrôner, ſous un ſi déraiſonnable prétexte. 1562.

Le troiſiéme ſoin des Calviniſtes fut de dreſſer le Formulaire de leur union, qui les engageoit à reconnoiſtre le Prince de Condé pour leur Chef, & à luy obéïr, juſqu'à ce que le Royaume eût eſté rétably dans ſon premier luſtre.

Les Calviniſtes s'eſtoient juſques-là contenus dans les bornes que le droit des gens ſemble avoir preſcrites : Mais le quatriéme ſoin qu'ils prirent fut ſi peu régulier, que leur Panégiriſte réduit à l'impoſſibilité de l'excuſer, a eſté contraint de le paſſer ſous ſilence. Ils feignirent d'avoir intercepté les articles d'une Ligue prétenduë entre le Triumvirat d'une part, & le Pape & le Roy Catholique de l'autre. Sur ce faux principe, ils inventérent des calomnies également indignes du Chriſtianiſme & de l'humanité. Ils ſupoſérent qu'un Courier de la Maiſon de Guiſe avoit eſté dévaliſé au retour de Trente, d'où il rapportoit la ratification d'un Traité qui n'avoit point d'autre fondemeut que l'imagination de ſon auteur. Le Roy Catholique y eſtoit étably Chef de l'union la plus étroite entre ceux qui s'oppoſeroient déſormais au progrés de l'Héréſie ; & le Duc de Guiſe y eſtoit déclaré ſon Lieutenant en France, à des conditions qui luy donnoient toute l'autorité, & chargeroient l'Eſpagne de toute dépenſe de la guerre : Que ſi le Roy de Navarre vivoit en bonne intelligence avec le Triumvirat, on continuëroit de l'amuſer en luy prometant la Sardaigne ; & s'il ſe réüniſſoit avec le Prince de Condé ſon frere, il y avoit des troupes deſtinées à le dépoüiller du reſte de la

1562. Navarre, pendant que le Duc de Guise avec les siennes occuperoit les Calvinistes : Que le Pape alumeroit la guerre civile entre les Suisses Catholiques & les Sacramentaires ; & qu'aprés que les uns & les autres se seroient affoiblis, le Duc de Savoye avec une Armée assemblée aux dépens de la Ligue, recouvreroit sa Ville de Génève, & les autres Etats qu'ils avoient ôtés à son Pere : Que toutes les forces de la même Ligue se réüniroient ensuite, pour accabler les Calvinistes de France ; & que l'on enveloperoit dans leur ruine toute la branche Royale de Bourbon, afin que l'Hérésie demeurât sans apuy, dans un Royaume où elle avoit esperé de régner : Qu'aprés que celle de Calvin qui estoit la plus foible, & la plus dangereuse tout ensemble, auroit succombé, les seules forces de la Maison d'Autriche suffiroient pour accabler les Luthériens dans tout le Septentrion ; & si elles y trouvoient trop de résistance, la France & l'Italie marcheroient à son secours : Qu'un si vaste projet ne tendant qu'à ramener toute l'Europe sous l'obéïssance du Saint Siege, on prendroit la moitié des revenus Ecclésiastiques pour les frais de l'éxécution, & l'on emprunteroit de l'argent sur les biens de la Noblesse Calviniste pour les avances de la prémiére année : Que les Moines & les Prêtres qui voudroient servir dans les Troupes, seroient dispensés de leurs Vœux ; & que les séculiers y trouveroient des récompenses spirituelles & temporelles, proportionnées non seulement à leur besoin, mais encore à leur zéle.

Dans le faux plan de la Ligue en 1561.

Il n'estoit pas difficile de connoistre que ce projet n'estoit qu'une chimére ; & l'on observa que les Fran-

çois & les Italiens ne s'y laisserent pas tromper. Il eut neantmoins tout l'effet en Allemagne, que ceux qui l'avoient supposé s'en estoient promis, soit que nonobstant les promesses faites à la Maison de Guise, les Princes Protestans de l'Empire, ne cherchassent qu'un prétexte pour secourir le Prince de Condé, & l'Amiral, ou qu'ils ne voulussent pas perdre l'occasion d'aguerrir aux dépens de la France, la multitude d'hommes dont leurs Etats abondoient, afin de les trouver instruits dans les exercices de la guerre, lors que la conjoncture se présenteroit de les opposer aux Turcs. 1562.

Le Triumvirat informé par les espions que le Cardinal de Lorraine avoit en Allemagne, que les Protestans armeroient en faveur des Calvinistes, jugea que ce contre-poids rendroit les forces du Prince de Condé à peu prés égales à celles des Catholiques, & qu'ainsi la guerre civile de France tireroit en longueur. Il commença même à douter du succés, quoy qu'il se fût auparavant vanté que la ruine du Calvinisme seroit l'ouvrage d'une seule campagne. Et comme il ne paroissoit rien de certain dans l'avenir, sinon, que si le party Catholique avoit le dessus, il seroit tellement affoibly, que l'Espagne en auroit bon marché, supposé qu'elle l'attaquât ensuite; & si le party Calviniste avoit l'avantage, la Couronne & la Religion changeroient; On travailla presque également de part & d'autre, à se précautionner contre ces deux formidables événemens.

Le coup d'essay des Triumvirs fut d'ôter du Conseil d'Etat les personnes suspectes, & comme le Chan-

1562.

celier de l'Hospital estoit de ce nombre, on luy fit dire de se retirer, sous prétexte que ne s'y devant plus traiter que des affaires de la guerre, sa présence y seroit inutile. Le Chancelier répartit en vain, qu'encore que l'expérience de la guerre luy manquât, Dieu luy avoit donné assés de lumiere pour connoître si elle estoit nécessaire, & quand il faloit avoir recours à cet étrange moyen de se faire justice, dont les Loix avoient dépoüillé les particuliers, pour en révêtir les Souverains : Il fut obligé de céder, parce que la Régente ne se sentant pas assez forte pour le soûtenir, fit ce que l'on devoit attendre d'une Princesse ambitieuse, c'est à dire qu'elle sacrifia le mieux intentionné de ses Ministres, à la vengeance de ceux qu'il n'avoit irrités que pour la servir.

Les Triumvirs introduisirent en sa place le grand Ecuyer [a] de Boisi, Vilars, [b] beaufrére du Connétable, [c] Sansac, d'Escars, & l'Evêque [d] d'Auxérre ; & s'estans assurés par cette voye, des résolutions qui s'y prendroient, ils firent publier une Déclaration, dont le sens estoit : que leurs Majestés se plaignoient du faux bruit que le Prince de Condé semoit de leur captivité. Elles soûtenoient que ce prétexte étoit le plus grossier qu'il pouvoit inventer pour couvrir sa rebellion ; puis que leurs Majestés n'avoient jamais, grace à Dieu, joüi d'une liberté plus entiere, & que leur retour à Paris n'avoit point eu d'autre motif, que celuy de chercher à loisir les moyens de donner à ce Prince, & à ceux de son party, des satisfactions qui les empêchassent de se soûlever.

Mais les Triumvirs eurent trois jours aprés recours

a *Claude Gouffier Seigneur de Boisi, grand Ecuyer de France.*

b *Honorat de Savoye, Marquis de Villars frére de Madelene de Savoye, femme du Connétable, Anne de Montmorency.*

c *Loüis Prévost Seigneur de Sansac.*

d *Philipe de Lenoncourt, depuis Cardinal.*

Dans la Déclaration du 7. Avril 1562.

à l'artifice dont avoit usé l'Empereur Charles-Quint, pour affoiblir de sorte les Protestans d'Allemagne, qu'il pût les défaire sans rien hazarder, au passage de l'Elbe. On a déja rémarqué que les Calvinistes étoient divisés en deux parties à peu prés égales. Il y en avoit de bonne foy ; il y en avoit aussi d'autres de pure cabale : Et l'on étoit assuré de ruiner les uns & les autres, en mettant la division entre eux. Car encore que les Calvinistes de cabale remplissent presque toutes les Troupes qui avoient surpris Orleans, & celles qui étoient en marche pour composer l'Amée destinée à conserver cette conquête, il étoit neanmoins aisé de juger qu'ils croiroient que c'estoit assés que de servir le party, de leurs personnes, & qu'ils prétendroient tirer leur subsistance des Calvinistes de bonne foy. Il ne faloit donc pour obliger les Calvinistes de cabale à se séparer, & à rétourner chacun dans sa maison, que leur retrancher les contributions des Calvinistes de bonne foy ; & l'unique moyen d'arrester le zele de ceuxcy, en les détournant d'envoyer au Prince de Condé, ce qu'ils avoient d'or, d'argent, & de pierreries, consistoit à leur persuader que la guerre que le Prince venoit de commencer, étoit purement d'Etat, & non pas de Religion, & que le Roy ne prétendoit que punir la révolte, sans toucher en aucune maniére au Calvinisme. Ainsi, l'on s'avisa, pour rendre les plus grossieres capables d'un discernement si subtil, d'adresser une autre Déclaration aux Gouverneurs des Provinces, & à leurs Lieutenans, parce que l'on sçavoit que le Parlement ne la recevroit pas plus que l'Edit de Janvier, dont elle n'étoit que la confirmation. 1562.

1562. Celuy qui l'avoit dressée, y avoit travaillé avec tant d'artifice, qu'à le bien prendre, elle estoit toute à l'avantage des Calvinistes de bonne foy, & les Calvinistes de cabale y estoient lézés, bien loin de trouver leur compte avec les autres. Elle accordoit une amnistie générale à quiconque demeureroit chés soy, & se contenteroit d'y vivre à la Calviniste sans scandale & sans se mêler d'instruire. Elle désaprouvoit tous les procés criminels & civils, intentés sur le fait de la Réligion. Elle permettroit les Assemblées publiques, les Sermons, les Priéres, & l'Administration des Sacremens, suivant la Discipline de Génève, par tout le Royaume, sous l'autorité des Magistrats des lieux, excepté Paris, & sa banlieuë, où leurs Majestés prétendoient que le respect qui leur estoit dû, suffisoit pour empêcher de professer en sa présence une Réligion contraire à la leur.

Mais la ruse de Charles-Quint avoit eu ce défaut commun avec tous les stratagémes inventés aprés une longue contention d'esprit, de ne réüssir que la prémiére fois qu'on les met en usage, & de demeurer par consequent inutiles à tout autre qu'à leur auteur. La Déclaration en faveur des Calvinistes de bonne foy, n'en détacha pas un du party, soit qu'ils fussent mieux instruits de leurs véritables intérests, que n'avoient esté les Protestans d'Allemagne, ou qu'ils supposassent que la Déclaration dont on tâchoit de les éblouïr, ne seroit exécutée que jusques à ce que le Prince de Condé fût défait, & Orleans pris.

Le Prince n'eût pas plûtôt évité la division des siens, qu'il apprehendoit comme le plus grand des maux

maux ; qu'il chercha les voyes nécessaires pour continuer la guerre, sans estre à charge aux Calvinistes de bonne foy, qui venoient de luy estre si fidelles. La plus commode estoit de subsister aux dépens des Catholiques, & pour y parvenir, l'Amiral proposa de s'emparer des meilleurs Villes du Royaume, avant que le Triumvirat y eût mis des garnisons suffisantes. Cet avis étoit de ceux qui dépendent presque tout à fait d'une diligence extraordinaire, parce qu'ils ne peuvent estre loüés qu'aprés l'éxécution. Le Prince dépêcha des Gentils-hommes, par tout où les Calvinistes étoient en état d'entreprendre, & celuy qui alloit à Roüen ayant fait plus de diligence que les autres, ou trouvé les choses mieux disposées, excita le 15. Avril un tumulte, dont l'évément fut que les Calvinistes partagés en plusieurs bandes, se saisirent des Portes, mirent hors du Château le Seigneur de Villebon, qui y logeoit en qualité de Bailli, chasférent du vieux Palais le sieur de la Lande, prirent les munitions trouvées dans la Maison de Ville, & surprirent deux Galeres des mieux équipées, qui revenoient d'Ecosse.

1562.

Jean d'Estoute-ville.

Le Duc de Boüillon, Gouverneur de Normandie, accourut à la conservation de la Ville capitale de la Province ; mais la Bourgeoisie Calviniste de Roüen ne le voulut recevoir que luy sixiéme : Et la Cour persuadée qu'il étoit luy-même Calviniste, & que par cette considération il n'agiroit que foiblement contre ceux de sa Religion, le revoqua pour mettre en sa place le Duc d'Aumale son oncle.

Robert de la March.

Sa Mere & la femme du Duc d'Aumale étoient sœurs.

1562. Ce changement nécessaire à la vérité, mais fait à contre-tems, eut rendu les Calvinistes maîtres absolus de la Normandie, si, bien loin de suivre la fortune qui les favorisoit, ils n'eussent commis en s'arrêtant, deux fautes irréparables. La Ville de Roüen, la plus importante du Royaume aprés Paris, est située sur la Riviere de Seine, & par conséquent sujéte aux mêmes incommodités; & comme Paris pouvoit être affamé par ceux qui se saisiroient du Pont de Charenton, qui est au dessus, & de celui de Saint Clou, qui est au dessous; de même, il étoit aisé de retrancher à la Bourgeoisie de Roüen toutes les provisions qu'elle tiroit par eau, en s'emparant du Pont de l'Arche, qui est au dessus, & de celuy de Caudebec, qui est au dessous. Cependant les Calvinistes de Roüen ne pensérent au Pont de l'Arche qu'aprés que Villebon y eut mis une garnison Catholique, qui repoussa vigoureusement leurs attaques: Et quand ils eurent ensuite assiégé & pris Caudebec, au lieu de le raser, ils s'amusérent à le vouloir conserver, quoy qu'ils ne fussent déja plus maîtres de la campagne. D'où il arriva, que peu de jours aprés, il fut surpris par le Baron [a] de Clére, Enseigne de Villebon, & que les Calvinistes de Roüen, furent ainsi presque aussi-tôt investis que soulevés.

Ils furent plus heureux à Diepe, à Caën, à Bayeux, à Falaise, à Vire, à Saint-Lo & Carentan, & [b] Matignon avec toute sa valeur, & tout son esprit, eut bien de la peine à retenir dans le party Catholique, Granville, & Cherbourg. L'Evêque [c] du Mans, de

a *Jean Baron de Clére en Normandie.*

b *Jacques Gouyon de Matignon, depuis Marechal de France.*

c *Charles d'Augennes de Rambouïllet, depuis Cardinal.*

Dans la Rélation des fautes militaires des Calvinistes.

la Maison d'Angennes, ayant esté chassé de son Eglise par les Calvinistes, prit l'épée, & se fit Capitaine, de ceux qui voulurent s'enrôler dens son Diocése. 1562.

Le Prince de Condé, ravy que tant de Villes eussent esté conquises, sans éfusion de sang, crût qu'il ne faloit plus que mettre de son côté, l'apparence du droit, pour achever de vaincre le Triumvirat. Il présuposa, que rien ne seroit capable d'éloigner de la Cour les trois personnes dont il étoit composé, soit qu'il fondât sa conjecture sur le réfus qu'elles en avoient fait auparavant, ou que jugeant de la répugnance d'autruy par la sienne, il fût persuadé que quand on s'étoit une fois emparé de l'autorité souveraine, en quelque maniere que ce fût, on ne la quitoit jamais que par force. Il écrivit encore une fois sur ce fondement, au Roy, à la Régente, & au Roy de Navarre, qu'il étoit prêt de poser les armes, & de restituer les Villes prises; pourvû que les Triumvirs s'absentassent sincérement de la Cour: Et les Triumvirs trop fins pour souffrir que le Prince remportât sur eux cet avantage chimérique, dont il eût pourtant tiré de trés-solides éfets, consentirent qu'on le prit au mot. Leurs Majestés, & le Roy de Navarre répondirent, qu'encore qu'il ne fût pas juste de commander au Duc de Guise, au Connérable, & au Maréchal de Saint-André, de s'éloigner de la Cour, en un tems où leurs Charges, & le service de leurs Maîtres les y rétenoient: & les y auroient appelés, s'ils en eussent été absens, nean-

1562. moins ces trois Officiers de la Couronne, pour montrer leur inclination à la paix, offroient de leur bon gré, de se retirer dans l'endroit du Royaume qui leur seroit marqué, à condition que ceux qui étoient en armes dans Orleans rétournassent dans leurs maisons, pour y vivre en repos : Que les Villes occupées fussent rétablies dans leur ancien gouvernement : Que l'autorité Royale y fût uniquement respectées ; & que le Roy de Navarre eût l'exercice libre de sa Lieutenanee générale ; qu'on n'entendoit pas toutefois comprendre le Prince, parmy ceux d'Orleans qui se condamneroient à un volontaire exil ; & qu'au contraire, on le souhaitoit à la Cour, & on le conjuroit d'aler au plûtôt prendre auprés de leurs Majestés la place duë à sa naissance.

La politique du Prince, & l'expérience de l'Amiral, n'empéchérent ny l'un ny l'autre d'estre presque également déconcertés. La rétraite si volontiers acceptée par le Triumvirat, leur ostoit le prétexte de continüer la guerre, sur lequel ils fondoient pourtant, toute l'esperance de leur grandeur ; & comme ils ne concevoient rien qui les flatât davantage, que de se voir obéïs par tant de vaillans hommes, ils ne concevoient aussi rien de pire, que de quiter le commandement. Cépendant ils auroient perdu tout le crédit qu'ils avoient dans leur party, s'ils eussent témoigné de l'atachement pour l'authorité qu'il leur donnoit ; & le Calvinisme qu'ils avoient entrépris de protéger, tendant à la Démocratie, ce n'estoit pas le moyen de conserver l'amitié des

Calvinistes, que de leur faire soupçonner que leurs Chefs n'eussent esté attirés dans leur party, que par l'esperance d'un pouvoir absolu. Il faloit donc sauver au moins l'apparence de la modération, en témoignant le contraire, & couvrir l'inconstance toute visible de ce procédé, d'un prétexte si plausible, que s'il n'étoit suffisant pour éblouïr le Triumvirat, il le fût au moins pour retenir les Calvinistes : Et ce fut là le motif de la réplique du Prince du Condé à la Régente. Elle contenoit que les Calvinistes ne pouvoient accepter l'offre du Triumvirat, parce qu'elle estoit manifestement captieuse : Que les Calvinistes ne seroient pas plus en sureté, si les Triumvirs restoient dans le Royaume, que s'ils demeuroient à la Cour : Que quand le Duc de Guise seroit relegué dans son Gouvernement de Dauphiné, la Maison de Guise, & le Maréchal de Brissac, ne laisséroient pas de poursuivre leurs ambitieux projéts : Et que l'on devoit attendre la même chose des amis du Connétable, & du Maréchal de Saint André, aprés que pour tromper le public, ils se séroient retirés l'un & l'autre dans leurs Gouvernemens : Que ce feint éloignement ne suffisoit pas pour des gens qui s'estoient emparés de l'autorité souveraine, & qui ne travailloient plus en sécret, mais ouvertement à la ruine de la Maison Royale : qui introduisoient auprés du jeune Roy, des personnes dont l'unique fonction estoit de rafiner sur les vices, & qui menaçoient déja la Régente, de la reléguer dans sa Maison de Chenonceaux : Que les seules mesu-

1562.

Dans la réplique du Prince à la R.

1562. res qu'il y avoit à prendre contre une si grande ambition, consistoient à chasser entiérement les Triumvirs du Royaume, & à les en chasser de sorte, qu'ils perdissent l'esperance d'y revenir, en se faisant rappeller par l'intrigue de ceux qu'ils auroient laissés à la Cour, pour y travailler durant leur absence.

Le Triumvirat ravy que ses aversaires se fussent donné le tort, au jugement de toutes les personnes éclairés ne s'amusa plus à écrire, & se mit en Campagne.

Le Prince de Condé craignant de perdre sa réputation s'il demeuroit enfermé dans Orleans, en sortit, & la Régente persuadée qu'on en viendroit bientôt à une bataille, & que les vainqueurs disposeroient à leur gré des affaires, n'oublia rien de ce qu'elle jugeoit capable d'adoucir les esprits, avant qu'une si sanglante extrémité eût achevé de les rendre irréconciliables. Elle ménagea les Triumvirs avec tant d'adresse, qu'ils luy rémirent leurs intérês; & ne doutant point que le Prince n'en fit de même, aprés la promesse qu'il luy en avoit tant de fois réiterée, elle luy envoya demander une entrevûë à Touri, pour le premier jour de Juin. Le Prince ne l'osa réfuser, quoy que son conseil n'en fût pas d'avis: Et elle avoit si finement éludé toutes les défaites qu'il eût pû trouver à dessein de s'en exempter, qu'il luy eut esté bien difficile de le faire.

Elle offroit de ne mener avec elle que le Roy de Navarre, & le nombre de gens que le Prince luy

marqueroit ; & elle consentoit qu'il en prit autant. 1562.
Elle avoit même eu soin de marquer une distance d'environ huit cens pas entre les deux Troupes, qui ne devoient estre que de trente-six Cavaliers chacune, de peur que la proximité ne leur fit naître l'occasion de s'attaquer. Mais la précaution fut inutile, & les François des deux partis ne furent jamais plus sages que dans cette conjoncture, qui paroissoit assés délicate.

Aprés que la Régente, & les deux prémiers Princes du Sang eurent commencé leur entretien, les deux Troupes approchérent insensiblement l'une de l'autre ; & appercevans de l'autre côté leurs fréres, leurs parens, & leurs amis, elles coururent s'embrasser. Ils plaignirent le malheur qui les avoit engagés dans des partis contraires ; & quoy qu'ils fussent prêts de se battre au prémier signe de leurs Chefs, ils suspendirent durant la Conférence, les mouvemens que le véritable, & le faux zéle de la Religion inspirent également dans l'ame.

Dans la Conference de Touri.

La Régente & le Roy de Navarre d'un côté, le Prince Condé, & Soubise de l'autre, retirés dans une Cappelle, y parlerent d'affaires ; & la Régente commença par l'instance qu'elle fit au Prince, d'exécuter la promesse qu'il luy avoit tant de fois renouvelée, en présence de Soubise, de poser les armes au prémier ordre qu'il en recevroit de sa Majesté. Le Prince qui ne pouvoit le nier, l'éluda par une subtile défaite. Il répondit, que lors qu'il avoit donné sa parole à la Reine, il n'estoit que particulier, mais que

1562. depuis environ deux mois, estant devenu personne publique, par l'honneur que luy avoient fait ceux de sa Religion, de l'élire pour Général, il n'estoit plus en son pouvoir d'accorder une chose, où ils avoient pour le moins autant d'interest que luy. La Régente eût pû répliquer, que lors que le Prince luy avoit promis, il estoit libre, & que par conséquent, il n'avoit pû depuis s'engager à rien d'incompatible avec sa promesse, en acceptant le Généralat des Calvinistes; mais elle reconnut assés à l'air dont il s'estoit expliqué, qu'il aimoit mieux manquer à sa parole, que de renoncer au commandement. Elle luy demanda donc, pour ménager le tems, à quelles conditions ceux de son party consentiroient de désarmer. Il répondit qu'ils désarmeroient, pourveu que les Triumvirs, & ceux de leur cabale sortissent du Royaume, & qu'on observât exactement l'Edit de Janvier, & il ajoûta, pour ne pas abuser de l'honneur que Sa Majesté luy faisoit de s'entretenir avec luy, que les Calvinistes estoient résolus de ne se relâcher ny en l'un ny en l'autre de ces deux points.

La Régente, & le Roy de Navarre, estoient également d'avis de retenir à la Cour les Triumvirs, & de modifier l'Edit de Janvier, parce qu'ils n'eussent pû faire autrement, quand ils l'eussent voulu : cependant, il ne fut que trop aisé de remarquer dans leur refus, la différence, & même les contrarietés des mouvemens dont ils étoient agités.

La Régente, de qui l'interest consistoit à ne pas aigrir les esprits, & à tenir en balance les factions, repartit

repartit doucement, qu'elle avoit bien du déplaisir que l'honneur, & la justice, ne luy permissent pas de bannir sans forme de procés, les premiers Officiers du Royaume, durant une minorité ; & que tout le Clergé, tout le peuple, & plus de la moitié de la Noblesse, s'estant expliqués de ne vouloir plus en aucune maniere souffrir l'exercice de la Religion Calviniste, & s'estant mêmes armés, & mis en campagne pour cet unique sujet, il n'y avoit pas d'apparence de les choquer, à moins que de mettre un obstacle insurmontable à la Paix. 1562.

Le Roy de Navarre au contraire, résolu d'éfacer le soupçon que sa conduite passée avoit donné de son inclination pour le Calvinisme, se jetta dans l'autre extrémité, & traita son frére avec autant de dureté, que si la diversité de Religion eût arraché de son ame tous les sentimens de la nature : Il le salüa froidement : il luy parla comme à un étranger, dont il se défioit ; Toutes les réponses qu'il luy fit, furent mêlées de reproches ; & il ajoûta pour l'irriter davantage, qu'encore que les Triumvirs, & l'éxécution de l'Edit de Janvier pussent s'accorder, sans que la France demeurât exposée à la révolution que la Régente avoit sagement prévûë, il s'y opposeroit neantmoins de toute sa force, & autant que sa qualité de premier Prince du Sang, & sa Lieutenance générale luy donnoient d'autorité, pour empécher que les trois meilleurs sujets du Roy, & les plus grands Capitaines de l'Europe, ne fussent sacrifiés au caprice d'une assemblée tumultueuse de libertins, qui aprés avoir aban-

1562. donné le culte de Dieu, & s'estre révoltés contre leur Prince, prenoient défroyables mesures, pour faire dégénerer la Monarchie, en Démocratie.

La Régente craignant que l'emportement des deux fréres ne passât trop loin, rompit la Conférence, & fit connoistre, en se retirant sans rien conclure, que les entrevûës des Grands, ne servent qu'à augmenter les passions, en aigrissant les esprits.

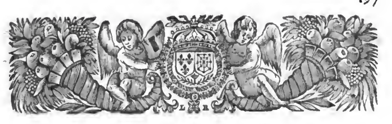


ARGUMENT
du troisiéme Livre.

LA Régente recherche une Conférence nouvelle avec le Prince de Condé, & n'y réüssit pas mieux qu'auparavant. Les Triumvirs reprennent facilement les Villes sur la Loire, à la réserve d'Orleans, & deviennent les Maîtres dans les Provinces, par deux fautes considerables des Calvinistes. L'une, qu'ils brûlent les Ossemens de S. Martin à Tours: L'autre, qu'ils déterrent le corps de Iean Comte d'Angoulême, trisayeul paternel du Roy, pour convertir en bales d'arquebuses la bierre de plomb où il étoit enfermé. La Cour va au siege de Bourges; & Yvoy-Genlis qui la défend, capitule sans y être contraint, nonobstant que l'Admiral de Châtillon eût enlevé toutes les munitions qui venoient aux Catholiques. Roüen se revolte, & Morvilliers y est envoyé pour les Calvinistes: il y donne des marques extraordinaires de valeur, & de prudence, en se défendant du Siege que le Duc d'Aumale y avoit mis; mais le dépit de voir que les Calvinistes traitent avec les Anglois, l'oblige à se retirer dans sa maison, où on le laisse vivre en homme privé. Son exemple est suivy de plusieurs Gentilshommes Calvinistes, & affoiblit d'autant, leur party. Des Adrets prétend au Gouvernement de Lion, & ne peut l'obtenir: Il fait des choses prodigieuses contre les Catholiques, jusqu'à se que sa vengeance soit satisfaite; mais ensuite son extrême valeur

ſe r'alentit. Il laiſſe perdre Ciſteron ; d'où Mouvans ; avec mille Soldats , & trois mille bouches inutiles , fait une des plus belles retraites qui ſoit dans l'Hiſtoire. La Régente abandonne au Duc de Savoye les meilleures Places du Piemont, dans le deſſein qu'elle a de s'aſſurer une retraite , en cas qu'elle ſoit pouſſée hors du Royaume. La Ville de Toulouſe ſe maintient Catholique , aprés un combat entre ſes murailles , qui dure quatre jours.





CHARLES X.

LIVRE TROISIE'ME.

OU L'ON VOIT LES CHOSES les plus memorables arrivées sous son Regne, durant le reste de l'année 1562.

AU retour de la Conférence de Touri, le Prince de Condé mena son Armée contre celle du Duc de Guise, du Connétable, & du Maréchal de Saint-André, à dessein de la combattre. Elle étoit moins nombreuse que la leur; mais en recompense, elle estoit beaucoup plus aguerrie, parce que la plûpart des Soldats qui avoient servy en Italie sous le Maréchal de Brissac, s'y estoient jettés, soit qu'ils eussent apris le Calvinisme en passant, & repassant par les Valées des Alpes qui en estoient infectées, ou que l'Hérésie ne servit que de prétexte, pour couvrir leur haine contre le Connétable, 1562.

1562.

& le Maréchal de Saint-André, principaux auteurs de la Paix honteuse de Cateau Cambresis, pour laquelle on avoit rendu sans nécessité, le Piémont, le Montferrat, & les autres Conquêtes qu'on avoit fait en Italie.

Le Comte de [a] Grammont, y commandoit les Troupes Gasconnes, & cherchoit à venger la mort du Vidame de Chartres, son beau-frere, dont il croyoit que la Maison de Guise fût coupable, quoy que la vérité fût, que le Vidame n'avoit pû, ny voulu vivre, aprés l'inconstance d'une grande Dame, qui s'estoit lassée de l'aimer.

Le Comte de la [b] Rochefoucault estoit à la teste des Troupes de Xaintonge, & de Poitou, & s'estoit fait Calviniste, pour épouser la belle-sœur du Prince de Condé, qui ne luy avoit esté promise qu'à cette condition.

Le Vicomte [c] de Rhoan, menoit les Troupes du Languedoc, & du Dauphiné, qu'il avoit levées à la solicitation de Soubise, qui luy promettoit en mariage sa fille unique.

Le Prince [d] de Porcien conduisoit les Troupes de Champagne, aprés avoir contracté le Calvinisme à Genéve, où il avoit demeuré.

Les Troupes de Picardie obéïssoient aux deux Genlis [e] fréres, qui croyoient estre intéressés à défendre le Calvinisme, parce que Calvin estoit fils d'un de leurs Domestiques, & qu'il estoit né dans leur maison.

Enfin, [f] Piennes estoit Chef des Troupes Bourguignones, & l'on supposoit qu'il n'avoit changé de Re-

a Antoine d'Aure, dit de Grammont, marié avec Héléne de Clermont, Dame de Toulonjour, sœur uterine de François de Vendome Vidame de Chartres.

Brantome dans l'Eloge du Vidame.

b François III. du nom, Comte de la Rochefoulcaut, marié avec Charlotte de Roye sœur d'Eleonore de Roye, Princesse de Condé.

c René II. du nom, Vicomte de Rohan, marié avec Caterine de Partenai, fille unique de Jean l'Archevêque, Seigneur de Soubise.

d Antoine de Croy.

e Charles de Hangest, Seigneur de Genlis, & Jean de Hangest, Seigneur d'Ivri

ligion, que pour tirer par les armes, la réparation de l'injure faite à sa sœur par le Connétable, lors qu'il avoit rompu son mariage avec le Maréchal de Montrency, son fils aîné.

1562.

f Charles d'Halvuins, Seigneur de Piennes, frére de Jeanne d'Halvuins, accordée avec François de Montmorency.

D'Andelot estoit Colonel de l'Infanterie Françoise, dont il avoit atiré les plus braves, sous les Enseignes des Calvinistes : Et l'Amiral, outre le Généralat de la Cavalerie, estoit le conseil, ou pour mieux dire, l'ame de son party.

Voilà les motifs qu'atribuoient aux principaux Officiers de l'Armée Calviniste, ceux qui jugeoient la Noblesse Françoise trop ignorente, pour se déterminer prudemment, & avec connoissance de cause, en matiére de Foy.

Comme les Ministres de ce party, se piquoient de rétablir l'Eglise dans la pureté où elle avoit esté du tems des Apôtres, ils retenoient les Soldats dans une modestie sans exemple, & dans une exactitude de discipline dont on n'eût jamais crû les François capables. Il y avoit un Ministre pour chaque Compagnie, qui n'y souffroit ny la licence, ny les blasphêmes si communs parmy les Catholiques; & c'estoit principalement à cette marque que l'on distinguoit les deux Camps. Dans celuy des Calvinistes, on prioit Dieu réguliérement; la correction publique, ou particuliére, suivoit de prés la qualité des fautes, & leur estoit toûjours propprtionée. L'oisiveté & le luxe, en estoient également banis; & si l'autorité du Maréchal de Brissac avoit esté assés grande dans son Armée, pour empécher qu'il ne s'y vuidât de querelle que par la douceur, les Ministres estoient alés au de-là, puis qu'ils avoient mê-

1562. me trouvé le secret de les prévenir. On n'y chantoit que les Pseaumes ; on n'y joüoit ny pour le divertissement, ny pour le gain. On n'y étaloit que les viandes grossieres, & absolument nécessaires ; & si les Vivandiers en apportoient d'autres, ils estoient sévérement punis. Les Filles débauchées ne s'y pouvoient ny garder, ny cacher, & aussi tôt que l'on en découvroit une, on obligeoit celuy qui l'entretenoit à l'épouser. Les Marchands & les Païsans y faisoient commerce en toute sureté ; & les Soldats ne s'écartoient jamais de leurs Enseignes pour aler à la picorée. Enfin durant la prémiere guere, l'Armée Calviniste ne fut soüillée que du crime public de Gabriel de Boulainvilliers, qui viola une vilageoise de Beausse. La Nouë, & les autres Calvinistes de bonne foy, demanderent qu'on le punît exemplairement ; mais le Prince de Condé, qui craignoit de commettre son pouvoir, en l'exerçant si-tost sur un homme de qualité, luy pardonna : Et Dieu ne voulant pas que l'injure demeurât impunie, permit que le même Boulainvilliers fût pris, & conduit à Paris, où il eut la teste tranchée.

La Régente interessée à empécher les deux Armées de combattre, gagna Belle-ville, Agent du Prince, Gentilhomme pourvû de toutes les qualités necessaires à negocier ; mais qui ne s'estoit engagé dans le party Calviniste qu'à dessein d'y faire sa fortune, aprés l'avoir inutilement recherchée auprés des Catholiques. Comme il connoissoit mieux que les autres l'esprit du Prince, il le disposa insensiblement à une seconde entrevûë, sur l'offre qu'il luy fit de la part de la Regente, qu'elle accepteroit toutes les conditions qui luy seroient

roient imposées, & les feroit agréer aux Triumvirs, pourvû qu'il vint trouver la Cour à Talsi, où elle estoit alors. 1562. *En Vendomois.*

Le Prince charmé d'une offre si agréable, qu'estoit celle de donner la loy à la Cour, & au Triumvirat, obtint des Calvinistes, quoy qu'avec peine, la permission d'aler conferer une seconde fois avec la Regente, en leur remontrant que cette seconde condécendance estoit necessaire, pour achever de mettre de leur côté tout le droit imaginable, puis que le monde seroit convaincu qu'il n'auroit rien negligé, non pas même la sureté de sa personne, pour faciliter l'accommodement. *Dans la Conference de Talsi.*

Son conseil luy donna par écrit, les conditions qu'il se promettoit d'imposer à la Cour, sous pretexte de dresser un projet de reconciliation. Elles consistoient, en ce qu'à l'instant que le Prince partiroit de son camp, pour aler trouver la Regente, les Triumvirs partiroient aussi d'auprés d'elle, pour sortir incessamment du Royaume: Que le Prince Paroîtroit devant sa Majesté, en qualité d'hotage pour les Calvinistes; & qu'ils obéyroient désormais à tous les ordres qu'ils recevroient de la Cour. Le projet fut accepté plus facilement que ceux qui l'avoient dressé ne s'imaginoient. On n'a pas bien penetré le veritable motif qui disposa les Triumvirs à un exil volontaire; mais il est constant qu'ils partirent de la Cour, & se retirerent à Châteaudun.

Le Prince arrivant à Talsi, trouva Montluc, Evêque de Valence, avec lequel il avoit commerce de Lettres, nonobstant la rupture. Cet Evéque étoit uni-

1562. quement dans les interests de la Régente, & assés bon François, en tout ce qui pouvoit compatir avec cet atachement. Il n'avoit d'aversion ny pour les Calvinistes, ny pour les Triumvirs : mais il eut esté ravy que la retraite des uns & des autres eut laissé la Régente seule, & par conséquent absoluë dans le gouvernement. Il se proposa dans cette vûë un dessein, qui tout hardy & extravagant qu'il estoit, se trouva neanmoins pris sur de si justes mesures, qu'il eût infailliblement réüssi, s'il n'eût esté traversé par un événement imprévû. Ce fut de persuader au Prince de Condé d'offrir à la Régente de se bannir du Royaume, avec les principaux de son party, pourvû que les Triumvirs, & les plus considérables de leur faction fissent de même. Les raisons employées pour y parvenir, furent de deux sortes. Les premiéres, se fondoient sur l'honneur du Prince, qui ne manqueroit jamais d'estre noircy de la tache honteuse, ou au moins du soupçon de rebellion, si les peuples n'estoient convaincus par une action éclatante, qu'il n'avoit rien oublié pour éviter la guerre civile, & qu'il s'estoit même voulu bannir de sa patrie avec ses amis, pour ce sujet. Les secondes estoient tirées de l'interest de ce Prince, qui réduisoit par là, les Triumvirs à deux extrémités inévitables ; car s'ils acceptoient l'offre, ils estoient assurés de ne retourner jamais en France, ce que le Prince n'avoit point à craindre, puis qu'il estoit de la Maison Royale, & s'ils le refusoient, ils atireroient sur eux mêmes l'envie qu'ils tâchoient de rejetter sur les Calvinistes.

Le Prince estoit tellement attentif à ce qu'il y avoit d'héroïque dans l'action qu'on luy proposoit, qu'il ne

1562.

remarqua pas assés les inconvéniens à quoy elle estoit sujete. Il eut un long entretien avec la Régente, & les civilités de cette Princesse ayant achevé d'adoucir ce qu'il y avoit de rude dans son humeur, il luy fit l'offre dont il estoit convenu avec l'Evêque de Valence. La Reine, aprés luy avoir donné plus de Loüanges qu'il n'en eût merité, quand même il eût exécuté ce qu'il promettoit, n'oublia pas de le prendre au mot ; & le Prince en écrivit aux plus considerables de son party, comme d'une chose résoluë. Il les surprit d'autant plus, qu'il s'y attendoient moins ; & le peu d'apparence qu'ils virent à le désavoüer, parce que le pouvoir qu'ils luy avoient donné, estoit sans limite, les obligea d'avoir recours à des voyes extraordinaires, pour se dispenser de ce qu'ils ne vouloient point observer. Ils alérent trouver le Prince, & le firent aisément revenir à leur avis, en le priant de remarquer, que s'il sortoit du Royaume, il abandonneroit ce qui resteroit de Calvinistes à la discretion des Catholiques zélés, qui les voyans sans Chef, & sans support, conviendroient de les exterminer en même tems, par toutes les Provinces.

Le Prince reconnu de bonne foy qu'il avoit esté surpris, & comme il ne cherchoit qu'à se dégager, il mena ses amis à la Reine, & cette habille Princesse se doutant du véritable motif qui les menoit, se mit en devoir de prévenir les plaintes qu'elle supposoit qu'ils luy venoient faire ; elle les traita de libérateurs, & les remercia d'avoir empéché les Triumvirs de la supplanter. Elle ajoûta aussi, que le Roy son fils leur estoit redevable de la conservation de sa Couronne : Et fei-

1562. gnant de croire que le Prince ſe fût engagé de concert avec eux, elle les conjura de perſéverer dans le deſſein généreux de ſacrifier leur ſatisfaction à la tranquilité de leur partie. Le Prince repartit d'un ton de voix qui marquoit aſſés qu'il n'eſtoit plus le même qu'il avoit eſté le jour précédent, qu'il ne pouvoit, ſans préjudicier à ſa qualité de Prince du Sang, entrer en comparaiſon avec trois hommes qui n'eſtoient conſiderables, que par le ſeul honneur qu'ils avoient d'eſtre Officiers de la Couronne; & que ce ſeroit les trop honorer que de ſe ſoûmettre au même exil.

La Régente évita le diſcours de la compétence, où elle voyoit bien que bien que le Prince n'eſtoit entré que pour couvrir ſa faute; elle aima mieux luy demander d'où venoit un ſi prompt changement, & le Prince en dit deux raiſons, dont il avoit inventé la prémiére, & ſon conſeil luy avoit ſuggéré la ſeconde. Il ſuppoſa que le deſſein des Triumvirs eſtoit de s'arreſter à Châteaudun, qui n'eſtoit qu'à cinq lieuës de Talſi, parce qu'ils n'en eſtoient point party le jour précédent, pour continuer leur route: Et il montra une Lettre du Duc de Guiſe, au Cardinal de Lorraine, qu'il prétendoit avoir eſté interceptée, dont les termes obſcurs ne laiſſoient pas de faire connoiſtre qu'il y avoit une grande conſpiration prête d'éclater: car on y parloit d'une révolution prochaine, & de la ruine entiére de ceux qui penſoient avoir le deſſus. Le Prince y fit des commentaires ſatiriques, & conclut en preſſant la Regente de ſe déclarer pour ſon party, maintenant qu'elle le pouvoit, ſans craindre le Triumvirat; & qu'il avoit une Armée en eſtat de la ſecourir, & de l'eſcorter juſ-

Dans la Lettre interceptée du Duc de Guiſe en 1562.

qu'à Orleans, où elle gouverneroit ſeule. 1562.

La Reine qui n'avoit plus rien à ménager avec des gens qu'elle prévoyoit la devoir traiter d'ennemie, au ſortir de la Conférence, repartit au Prince, qu'elle haſarderoit trop à ſuivre le conſeil des Calviniſtes : Que leur party eſtoit ſans comparaiſon plus foible que les Catholiques; & qu'ils ne devoient pas trouver étrange, que l'on uſât en France à leur égard, d'une rigueur ſemblable à celle dont ils avoient uſé en Suiſſe : que l'on comptât exactement dans chaque lieu du Royaume, toutes les perſonnes de l'une & de l'autre Religion, & que quand il ne ſe rencontreroit qu'un ſeul homme de plus en l'une qu'en l'autre, tous ceux du lieu fuſſent obligés à ſuivre la Religion où ſeroit cet homme. Le Prince repartit, que ſi ſa Majeſté le prenoit par là, & meſuroit une action qui s'eſtoit paſſée en Suiſſe de gré à gré, à une autre de même nature, qui ne pouvoit eſtre pratiquée en France, qu'à la derniere extrémité, elle ne devoit point auſſi s'eſtonner, ſi tous ceux qu'elle voyoit devant elle, aloient répandre juſqu'à la derniere goute de leur ſang, pour maintenir la pureté de l'Evangile.

L'Armée Calviniſte murmuroit cependant des Conférences du Prince avec la Régente. Elle ſoupçonnoit cette Princeſſe de s'entendre avec les Triumvirs, & d'employer tous ſes artifices pour arreſter la premiere impétuoſité de tant de braves & d'expérimentés ſoldats réſolus de mourir, ou d'obtenir une entiere liberté de conſcience, juſqu'à ce que les Troupes d'Italie & d'Eſpagne eſtant arrivées au ſecours du party Catholique, ils ſuccombaſſent ſous la multitude de leurs ennemis :

1562. Et le Prince, pour rétablir parmy les ſiens la réputation que ſon engagement de parole avec la Reine avoit diminué, ne trouva point de meilleur expédient que de leur propoſer d'enlever la nuit ſuivante l'Armée Catholique.

L'occaſion n'en pouvoit eſtre plus favorable, parce que les Triumvirs qui eſtoient l'ame de cette Armée, en eſtoient abſens ; & quoy que le Roy de Navarre y fût reſté, ſon autorité n'eſtoit pas aſſés grande pour mettre en action dans une attaque imprévûë, des gens qui ne ſervoient pas tant le Roy, que les Triumvirs. La Cavalerie avoit élargi ſes quartiers dans les Bourgs & dans les Vilages voiſins. Ce qui donnoit lieu de défaire l'Infanterie avant qu'elle pût venir à ſon ſecours. Toute la précaution qu'il y avoit à prendre, conſiſtoit à marcher la nuit pour éviter d'eſtre découvert par les batteurs d'eſtrades, ou par la Cavalerie légére : Et les Calviniſtes aprés avoir mis des chemiſes ſur leurs armes, pour ſe reconnoiſtre, partirent de la Ferté Allais à la brune, avec autant de diligence, que de gayeté.

L'Amiral menoit l'Avant-garde, avec huit cens Lances deſtinées à ſurmonter les obſtacles qui pourroient traverſer la premiere attaque, Et d'Andelot la devoit commencer avec douze cens mouſquetaires choiſis qui avoient tous le morion doré en teſte. Le reſte de l'Infanterie que les Rôles des Calviniſtes faiſoient monter à plus de huit mille huit cens hommes avoient ordre de donner teſte baiſſée droit à l'Artillerie Catholique & de s'en ſaiſir ; Et le Prince s'eſtoit réſervé l'Arrieregarde de mille Lances, & la Cavalerie légere, pour

Dans la Rélation de la marche des Calviniſtes pour Talſi.

le secours de ceux qui en auroient besoin. On ajoûte 1562.
que c'estoit pour faire un dernier éfort & pour détourner les Catholiques de se rallier par la crainte d'estre accablés par un si grand corps de Cavalerie qui n'auroit point encore combatu, & pour tailler en pieces les fuyars, à mesure qu'ils sortiroient de leur camp.

L'entreprise ne pouvoit estre concertée avec plus de régularité, & rien n'eût empêché la défaite de l'Armée Catholique, si Dieu qui prévoïoit peut être que de la conservation de cette Armée dépendoit celle de l'ancienne Religion en France, ne l'eût préservée du danger qui la manaçoit en permettant que les guides de l'Armée Calviniste l'égarassent de sorte, qu'aprés avoir marché toute la nuit dans un silence merveilleux & sans prendre haleine, elle ne se trouva au point du jour qu'à une lieuë de la Ferté Allais, d'où elle étoit partie. Les Calvinistes furent à l'instant découverts par la Garde avancée de Danville qui commandoit le quartier le plus proche d'eux : Et Danville, ayant fait tirer le coup de canon qui devoit servir de signal pour rappeller la Cavalerie Catholique, elle revint si promtement, que l'Amiral l'eût trouvé dispoſée à le bien recevoir, s'il eût poursuivy sa marche : mais le Prince luy manda de faire halte ; & les deux Armées ennemies s'estant depuis rencontrés deux jours de suite en présence l'une de l'autre, n'oserent en venir aux mains, soit qu'elles se fussent intimidées, ou que le jour fatal, où se devoit donner le plus rude & le plus obstiné combat du siecle passé, ne fut point encore venu.

Le Prince alla forcer Boisgency, & les Triumvirs,

1562. Blois d'où la Bourgeoisie Calviniste avoit chassé la Catholique. La nécessité d'un exemple sévere, qui retint dans le devoir les autres Villes qui voudroient se déclarer pour les Calvinistes obligea les Catholiques de ne pardonner qu'aux enfans, & d'arquebuser même une femme qui n'avoit pû estre noyée dans la riviere, quoy qu'on l'y eût jettée piés & mains liez.

Mais rien n'est si capable de porter l'humeur Françoise à d'éfroyables extrémités qu'un traitement trop rigoureux. Les Calvinistes de Tours, irrités plus qu'étonnés du carnage de leurs fréres, se saisirent de leur Ville, & ne prévoyant ny la haine qu'ils aloient attirer à leur party, ny l'obstacle invincible qu'ils mettroient à leur réconciliation avec les Catholiques, profanerent le Tombeau de Saint Martin, & brûlerent ses Reliques. Un sacrilege de cette nature, à l'égard du plus grand Sant de l'Occident, & du plus précieux trésor que la France se vantât de posseder, fit que les Calvinistes ne furent plus désormais regardés que comme des personnes abominables, & que ceux qui les avoient auparavant ménagés ne garderent plus aucune mesure à les punir. Béze même si habile à déguiser les mauvaises actions de son party, par désespoir d'excuser celle-cy, la passe sous silence.

Le Parlement de Paris donna un Arrest qui permettoit indifferemment à tous de prendre les armes, de sonner le toxin, & d'attaquer par toutes voyes & d'exterminer les Calvinistes, comme autant de pestes publiques sans respecter la qualité, l'âge & le sexe, de les assaillir dans leurs maisons, d'y faire main-basse, de les piller, & d'y mettre le feu. L'Arrest publié dans les

les Paroisses n'apporta guéres moins de préjudice aux Catholiques, qu'aux Calvinistes par le prétexte qu'il donna à tous les séditieux d'en estre les exécuteurs, & d'attenter sur la vie des plus gens de bien, en leur faisant accroire qu'ils estoient Calvinistes. Cette sorte de gens profiterent de l'occasion qui leur estoit offerte de vivre impunément dans le desordre. Ils se mirent à la teste des Païsans Catholiques extraordinairement animés de ce qu'on défiguroit leurs Images; & quoy qu'ils ne se missent point en peine du fond de la Religion, ils ne laisserent pas de commettre ces horribles excés contre les prétendus martirs du Calvinisme, dont on fit des Livres entiers enrichis de Figures pour exciter leurs fréres à la vengeance. 1562.

Le Ministre de Ligueil fut brûlé à petit feu aprés avoir eu les yeux crevés. Les innocens perirent avec les coupables à Loches, à l'Isle-Bouchard, à Comeri, & à Chinon. On inventa de nouveau supplices pour punir les Calvinistes de Vendôme à cause que les plus emportés d'entr'eux avoient foüillé dans les Sepulchres des Ancestres du Roy de Navarre : Et le fameux Poëte Ronsard Gentilhomme du Païs, qui lassé de la Cour & de vivre peu accommodé dans sa maison avoit accepté la Cure d'Evailles, reprit les armes qu'il avoit autrefois portées en Ecosse & en Angleterre. Il s'en excusa depuis, en disant agreablement que n'ayant pû défendre ses Parroissiens avec la Clef de Saint Pierre, que les Calvinistes ne respectoient ny ne craignoient, il avoit pris l'Epée de Saint Paul, & se mettant à la tête de sa Noblesse voisine, avoit garanty du pillage son Eglise & sa Paroisse. De là vinrent l'éfroyable satire

1562. que Florent Crétien alors passionné Calviniste & Precepteur du Prince de Navarre écrivit sous le nom du Ministre de la Baronie contre le même Ronsard ; & la réponse de celuy-cy où il montra que l'indignation estoit capable de luy faire composer de plus beaux Vers encore que la nature, quoy que son genie fût incomparable pour la Poësie.

Les deux pieces sont imprimées.

Les Calvinistes ainsi poursuivis ne trouvoient de salut qu'à se retirer dans les meilleures Villes ; & leur adresse les rendit maîtres d'Angers, sans qu'il en coûta la vie à personne. Le Duc de Montpensier Gouverneur, en estoit absent, & n'avoit laissé que peu de Soldats dans le Château sous un Gentilhomme nommé la Faucille qui y commandoit. Celuy-cy estoit Catholique mais Beauchesne son fils, s'estoit déclaré Calviniste, & enseigna à Mebretin & à la Noblesse Angevine de son party un moyen d'entrer dans la Ville, & de s'en saisir en commençant par le côté qui s'appelle la Cité. La Faucille fut laissée paisible dans le Château, soit que son fils ne l'en osât chasser, ou qu'il fût bien aise que la maxime politique fût déja pratiquée en France, qui conseilloit à ceux d'une même Maison de se diviser en passant dans les deux partis contraires, & de s'y faire considerer autant qu'il seroit possible, afin que celuy qui se rencontreroit par hazard entre les vainqueurs, sauvât la vie de son pere, de son fils, de son frére ou de son ami, qui auroit le malheur de succomber avec les vaincus.

La faute de laisser le Château d'Anger en des mains Catholiques ne fut ny la seule ny la plus importante que commirent les Calvinistes, aprés avoir supris la

Ville. Ils y en ajoûterent bien-tôt une seconde en renversant l'ordre que ceux qui avoient surpris la place jugeoient nécessaire, pour conserver leur conqueste. Beauchêne avoit cedé le commendement à Mebretin, qui en usoit avec tant de modération que les Catholiques s'accoûtumoient insensiblement à le souffrir, lors que le Prince de Condé envoya Soucelles en qualité de Lieutenant dans Angers. Soucelles avoit toutes les qualités nécessaires pour s'en acquiter dignement; & comme personne ne s'estoit plus hasardé que luy pour le Calvinisme, personne aussi ne meritoit mieux qu'on luy confiât une Place de l'importance d'Angers. Mais il n'estoit pas tant estimé dans son païs qu'ailleurs; & quoy qu'il fût capable de garder fidellement une Place de quelque importance qu'elle fût dans toute autre Province, il eut le malheur neanmoins de perdre celle où il estoit né. Il n'estoit que simple Gentilhomme, & il n'avoit pas même sçû le projet de surprendre Angers, bien loin d'y avoir contribué. Ces deux raisons suffirent pour empécher Mebretin de luy ceder le commandement, & pour détourner la Noblesse Calviniste de luy obéïr: Mais le zele de la Religion qui eût trop souffert si le désordre eût éclaté, fit trouver cet expédient que Soucelles exerceroit sa commission, & que Mebretin iroit dans l'Armée du Prince de Condé avec les Gentils-hommes qui luy avoient aidé à surprendre Angers. 1562.

Soucelles reduit à garder la Ville avec la Bourgeoisie Calviniste, ne demeura pas long-tems sans estre chassé. Le Duc de Montpensier attentif aux occasions de la recouvrer en donna l'ordre à Pui Gaillard Capitai-

1562. taine Gascon, qui se coulant sans bruit le long de la Loire trouva moyen de la passer à la brune avec des Troupes choisies, une lieuë au dessous du Pont de Cée occupé par les Calvinistes, sans en estre perçû. Ainsi il entra avec la même diligence dans le Château d'Angers où la Faucille le reçût, quoy que les Calvinistes prétendent qu'il eût promis le contraire : Et donnant à minuit sur le Corps de garde des Bourgeois qu'il trouva la plûpart endormis, reprit Angers aussi promptement & par la même voye qu'il avoit esté perdu.

Ce succés donna courage aux Triumvirs de faire sommer Tours, Chinon & Châtelleraut en même tems au commencement de Juillet 1562. sur l'avis certain que le Prince n'avoit pû jetter que mille Soldats dans ces trois importantes Places : Et de fait, la Bourgeoisie Calviniste qui y estoit demeurée la plus forte, craignant d'estre pillée, & jugeant que le Prince la méprisoit par le peu de secours qu'il luy avoit envoyé, n'atendit pas d'estre assiegée pour capituler.

Les sçavans en l'Art militaire remarquerent icy la bizarrerie des guerres civiles en ce que le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon avoient supposé que le meilleur, & peut-estre l'unique moyen de rendre leur party supérieur au Catholique, consistoit à surprendre d'abord & tout d'un coup les principales Villes du Royaume ; parce que les Triumvirs attaqués en tant d'endroits, & incapables de remédier assés tôt à tant de disgraces, perdroient le jugement & cesseroient de tenir la campagne, pour distribuer leur Armée dans ce qui leur resteroit de Places pour les conserver. Cependant cette raison fut la cause de l'affoiblissement des

Calvinistes, en ce que le Prince n'envoyant dans les Villes surprises que la dixiéme partie des gens de guerre nécessaires à leur défense, perdit sa réputation, & fit voir sa foiblesse en un tems où il estoit important de la cacher, & encouragea ses ennemis à récouvrer ce qu'ils venoient de perdre. La facilité qu'ils y trouverent, leur osta la pensée d'abandonuer la campagne aux Calvinistes. 1562.

Les Soldats de ce party sortis de Tours, de Chinon & de Châtelleraut, se joignirent sur la route de Poitiers, mais ils furent taillés en pieces par Villars, beau-frére du Connétable. Le Ministre Jean de Tournai fut le premier des quatorze de la Conférence de Poissi qui mourut alors pour confirmer la Doctrine qu'il y avoit professée. On offrit de luy sauver la vie s'il vouloit changer de Religion, & prendre l'Habit d'Augustin qu'il avoit quitté. Il refusa l'un & l'autre avec la même obstination; & son âge de soixante & quinze ans ne l'empécha pas d'estre mis entre les mains d'un Bourreau qui le lia & le noya dans la riviere du Clain.

La Garnison du Mans, qui desesperoit d'obtenir le pardon des profanations des Eglises & de tout ce qui servoit à la Religion Catholique, évita par une prompte retraite dans l'Armée du Prince, la punition dont elle estoit ménacée.

D'un autre côté le Duc de Guise apercevant que la Duchesse de Ferrare sa belle-mére avoit fait de sa Ville de Montargis un azile générale pour les Calvinistes, y voulut aporter de la modération, sous prétexte d'empécher que la libéralité de cette Princesse ne luy fût nuisible, & qu'il ne prît envie à ceux qu'elle lo-

1562. geoit avec tant de charité, de la déloger, en s'emparant de sa Ville & de son Château. Il y envoya de son chef Malicorne avec des Troupes, qui furent receuës dans Montargis sur une simple Lettre du Duc : Mais lors que Malicorne, aprés s'estre asſuré de la Ville, voulut encore entrer plus fort dans le Château. La Duchesse s'y opposa : & Malicorne qui s'estoit trop avancé pour reculer, fit approcher l'Artillerie. La Duchesse, par un de ces transports de dépit & de courage qui s'excitent dans l'ame des personnes de la plus haute qualité au moment qu'elles se sentent méprisées en public par des gens beaucoup inferieurs, avertit Malicorne d'examiner encore une fois ce qu'il aloit faire. Elle ajoûta qu'il devoit sçavoir que les Filles de France ne déféroient qu'aux ordres qu'elles recevoient immédiatement du Roy, & que cependant celuy qu'il luy avoit apporté n'estoit que de son gendre : Que s'il insistoit à battre la Place, elle étoit résoluë de s'exposer à la premiere volée de canon, & d'éprouver s'il seroit assés téméraire pour ne point épargner la Fille de Loüis XII. assurée en tout cas, qu'il se trouveroit assés de personnes pour vanger sa mort, non seulement sur ceux qui s'en rendroient coupables, mais encore sur leurs parens & sur leur posterité.

Malicorne plus étonné de l'air dont la Duchesse avoit parlé, que de ce qu'elle avoit dit, délibéra sur ce qu'il avoit à faire. Il sçavoit d'un côté que cette Princesse n'avoit pas moins contribué à la naissance & au progrés de l'Hérésie que Calvin même ; puis qu'elle luy avoit donné retraite aprés son évasion de France,

& que c'estoit chés elle à Ferrare qu'il avoit composé les Livres de son Institution : Qu'elle s'estoit broüillée avec son mari le plus doux des hommes par son obstination à suivre les égaremens de cet Héréſiarque ; & que c'étoit pour les soûtenir avec la liberté qui luy étoit déniée à Ferrare, qu'elle étoit retournée en France. Mais il consideroit de l'autre côté que la même Princesse possedoit toutes les qualités de l'esprit, capables de la consoler de ce qu'elle étoit privée de celle du corps : Que personne ne la surpassoit dans les connoissances les plus profondes de la Philosophie, des Matématiques & de l'Astrologie : que son courage étoit à l'épreuve des choses les plus terribles ; & que si elle eût esté d'un autre sexe, la France n'eût jamais eu de Monarque plus digne de commander. Elle s'estoit insinüée dans l'amitié des François en usant d'une prodigieuse libéralité à l'égard des Soldats malades & sans argent, qui passoient par Ferrare. Elle n'avoit point d'autre retraite que le Château de Montargis : Elle y continüoit ses charités ; & le Duc de Guise qui pretendoit empécher les Calvinistes de s'en saisir, eût esté fâché qu'il en eût coûté la vie à sa belle-mere. Ces dernieres raisons l'emporterent sur les premieres, & Malicorne laissa la Duchesse en liberté de disposer de son Château, où elle ne fut depuis inquietée ni par l'un par l'autre parti. 1562.

La commission donnée en même temps au Duc d'Aumale, de bloquer la Ville de Roüen, ne fut pas plus regulierement exécutée. Les Calvinistes maîtres de la Ville y avoient fait entrer quatre mil cinq cens vieux Soldats, mais ils manquoient de Cavalerie &

1562. de Chef. Le Prince de Condé qui n'osoit y conduire son Armée de peur que les Triumvirs ne profitassent de son éloignement pour assieger Orleans, en donna le Gouvernement à Loüis de Lanoi Morvillier, & lui commanda d'y mener trois cens Chevaux choisis. Morvillier étoit homme de qualité & d'experience; & quoy qu'il fût Picard, on le tenoit le plus propre des Calvinistes à se faire obéïr par les Normands. Il cachoit sous une douceur apparente l'extréme exactitude dont il se piquoit; & il n'avoit recours à l'autorité, qu'aprés avoir inutilement employé les prieres. Il ne portoit jamais aucune marque qui le distinguât de ceux qui servoient sous luy, & il se plaisoit à les traiter d'égaux par tout où il ne s'agissoit pas de leur commander. Comme il n'estoit pas en estat de forcer les Troupes du Duc d'Aumale il feignit d'aller au Havre de grace, dont la Ferriere, Vidame de Chartres, & Beauvais la Nocle s'étoient emparés pour les Calvinistes: Et pour mieux tromper ses ennemis, il commença par donner le change à ceux de son parti. Il traversa le Païs Chartrin, & arriva au Ponteau de mer où il s'arrêta pour jetter les Catholiques & les Calvinistes dans une égale incertitude, s'il vouloit entrer dans Roüen ou dans le Havre. Le Duc d'Aumale se figura d'abord que c'estoit dans Roüen; & comme les Troupes qui bloquoient cette grande Ville, n'étoient point assés nombreuses pour empécher Morvillier d'y entrer en se glissant durant la nuit au travers des Quartiers trop éloignés les uns des autres, il crût qu'il valoit mieux lever le blocus, & se saisir du défilé de la Boüille, où six cens hommes suffiroient pour

Tans la Lettre de la Régente au Duc de

pour empêcher de passer une Armée entiere. 1562.

Morvillier n'eut pas plûtôt apris le prémier succés de son stratagême, qu'il changea de conduite. Il témoigna du chagrin de ce que le Duc d'Aumale avoit occupé le seul endroit par où il pouvoit entrer dans Roüen, & fit semblant de changer le dessein d'y aler en celuy de passer au Havre. Il descendit jusqu'à Homfleur où les Calvinistes s'étoient trouvés les plus forts, & il embarqua sa Cavalerie sur des bateaux qui servoient au transport des marchandises de cette Ville dans celle du Havre, la riviere de Seine qu'il y faut traverser, estant en cet endroit large de deux lieuës.

Le Duc d'Aumale informé de cette contre-marche, soupçonna que Morvillier prétendoit faire un gros des Troupes de son party qui s'assembloient aux environs du Havre, & de Diepe, & sur la frontiere de Picardie, pour les mener dans le Païs de Caux, dont il luy étoit aisé de s'emparer à cause que le nombre des Calvinistes y égaloit presque celuy des Catholiques. L'impossibilité de continuer le blocus de Roüen si les Troupes qui le formoient étoient privées des commodités qu'elles tiroient du païs de Caux, fit retour le Duc d'Aumale sur ses pas. Il traversa la riviere au Pont de l'Arche à dessein de prévenir Morvillier, & de le combatre avant qu'il eût été renforcé: Mais l'extréme diligence dont il usa ne servit qu'à favoriser la ruse de Morvillier, qui faisant débarquer sa Cavalerie la mena par le droit chemin à Roüen, où il arriva sans obstacle, au point du jour l'onziéme de Juin. Comme il prévoyoit qu'on l'assiegeroit bien-tôt il ménagea tous les momens que luy donnoit l'éloignement du Duc

Dans la Rélation du stratagême de Morvillier.

1562. d'Aumale, pour rétablir sa Garnison dans une exacte discipline, afin que les Bourgeois n'en fussent point incommodés; pour enlever du plat-païs tout ce qu'il y trouva de vivres & de fourages, à quoy la Galere qui s'estoit trouvée dans Roüen fut d'un merveilleux usage; pour reparer les Fortifications du Mont Sainte-Catherine, & pour en entreprendre la défense; aprés que le brave Languedot son Lieutenant se fut chargé de garder la Ville.

Ces preparatifs donnerent occasion à la fortune de Matignon le plus adroit Gentilhomme de Normandie; car le Triumvirat connoissant qu'il y auroit plus de difficulté à recouvrer Roüen qu'il n'avoit crû d'abord, & se défiant du Duc de Boüillon Gouverneur de la Province, à cause qu'il estoit Calviniste, chercha les moyens de tirer adroitement de son obeïssance les Villes qui luy estoient afidées. Matignon étoit l'homme le plus propre que l'on pouvoit choisir pour exécuter une entreprise de cette nature; parce que s'il ne réüssissoit pas, il n'y avoit point de risque à le désavoüer; & s'il réüssissoit, il y auroit moins de peine à tirer les Places de ses mains que de celles du Duc de Boüillon, dans une conjoncture de minorité où les Gouverneurs n'obeïssoient que par bien-séance. Il étoit dans les interests de la Régente qui le proposa; Et les Triumvirs l'ignorant, mirent dans l'employ sans y penser un homme, qui se rendit incontinent si fort en Normandie, qu'il y eût pû donner retraite à la Reine, s'ils se fussent broüillés avec elle. Car sans montrer qu'à peu de personnes la Commission secrete qu'il avoit reçûë de la Cour, il se trouva insensiblement le plus fort dans

Alençon, Séz, Argentan, Domfront, Pontorson, Avranches, le Mont Saint Michel, Granville & dans Cherbourg. 1562.

Le Duc d'Aumale encouragé par ses progrés retourna devant Roüen, & fit dresser une batterie de treize gros canons & de deux doubles coulevrines au bois de Turinque, d'où il batit le Fort Sainte Catherine dans le même tems qu'une autre baterie dressée sur le chemin de Paris, tiroit jusqu'au milieu de la Ville; & ce fut celle-cy qui tua Languetot & Saint-Aignant gendre de Senarpont. La bréche fut raisonnable l'onziéme de Juillet au Fort sainte Catherine, & les Catholiques y donnérent avec autant de vigueur que de jugement. Ils passérent au travers des ruines, & plantérent trois Enseignes sur le Donjon : Mais Morvillier qui prévoyoit que la conservation de la Ville étoit atachée à celle du Fort, chargea si vigoureusement les Catholiques avant qu'ils eussent le loisir de prendre haleine, qu'il les repoussa.

Le Duc d'Aumale dont les forces ne sufisoient pas pour une nouvelle tentative, leva le siege la nuit suivante. Il laissa beaucoup de malades & de blessés, & Morvillier n'en eut pas moins de soin que s'ils eussent été des siens. Comme il n'aprehendoit pas tant le retour du Duc d'Aumale que la venuë des Triumvirs avec toutes leurs forces, il agit en Chef expérimenté, & supposa que le Siege qu'il venoit de soûtenir n'étoit qu'un jeu, en comparaison de celuy qu'il devoit attendre. Il convertit en Artillerie la plûpart des cloches de Roüen, il rétablit les eaux des Fontaines que d'Aumale avoit détournées; il fit dépecer les bateaux qui

1562. se trouverent au Port de Saint Oüin pour servir de Palissades, & il applanit les éminences d'où les assiegeans avoient batu la place. Mais son extrême diligence n'empécha point le Duc d'Aumale d'éprouver s'il ne réüssiroit pas mieux par surprise que par la force ouverte. Il eut intelligence avec plusieurs Catholiques de Roüen que Morvillier ennemi de toutes les résolution extrêmes, n'avoit pas voulu chasser, & leur persuada de se soûlever, & de venir attaquer par derriere les Calvinistes à l'endroit où il presenteroit l'escalade. Villebon son Lieutenant, se chargea de les avertir quand il seroit tems, & choisit pour cela un jeune garçon, qui fut découvert. Morvillier au lieu de le faire prendre, luy fit donner un écu d'or, & le renvoya dire au Duc d'Aumale qu'une autre fois il se servit de plus habiles gens, & que ses échelles étoient trop courtes.

Dans le Siege de Roüen par le Duc d'Aumale.

Cette galanterie n'êtoit pas de saison dans un party qui sur les moindres apparences étoit sujet à concevoir de tres-dangereux soupçons contre ses Chefs, & les Calvinistes jugerent que la clemence de Morvillier étoit intéressée, & qu'il travailloit à se faire des amis parmy les Catholiques, en cas de besoin. Les bruits qu'ils en firent courir ne l'empécherent pas de se disposer à soûtenir un Siege regulier avec autant de circonspection, que s'il n'eût pas sçû qu'il travailloit pour des ingrats.

Il ordonna que les Catholiques sortiroient de Roüen dans vingt-quatre heures. Il éleva une plate-forme extraordinairement spacieuse entre la riviere de Seine & la muraille au dessus du Pont, d'où l'on pouvoit battre jusqu'au delà du Fort de Sainte Catherine. Il abatit

les arbres & les maiſons d'une Iſle qui empéchoient 1562.
qu'on ne vît ce qui ſe faiſoit aux deux bords de la riviere. Il tira trois profondes tranchées, l'une devant le Fort Sainte Catherine, l'autre au bout de la chauſſée de Martinville, & la derniére entre les murailles & les maiſons. Il remplit de terre le vieux Palais, il démolit le Monaſtere des Dominiquains & le Fauxbourg de la Porte Cauchoiſe, il mura les portes qui n'étoient pas abſolument néceſſaires, & répara les murailles des démolitions des Egliſes, des Statuës, & des Autels.

Mais l'attachement qu'il avoit à ſon party venoit, de ce qu'il n'en connoiſſoit, ny le ſecret, ny le défaut, & qu'il ne diſtinguoit point encore les Calviniſtes de bonne foy d'avec les Calviniſtes de cabale. Il commença de s'en appercevoir, lors qu'il apprit que le Prince de Condé, pour être ſecouru des Anglois, avoit deſſein de les introduire dans les Places maritimes de Normandie. Le zéle dont il étoit prévenu pour ſa Religion ne l'aveugloit pas juſqu'à l'empécher de juger qu'il n'étoit pas permis pour en obtenir l'exercice, de livrer les clefs de la France à ſes anciens ennemis : mais il ne fut pas aſſés éclairé pour conclure, qu'il ne pouvoit plus en conſciene perſiſter dans une Religion qui dés ſon origine cherchoit à ſe maintenir par la perfidie & par la rebellion. L'expédient qu'il choiſit dans cet embaras, pour ſatisfaire tout d'un coup & par une meſme voye, à ſa conſcience & à ſon honneur, fut de quiter les armes, & de ſe retirer dans un lieu où il ne fût obligé d'agir, ny contre ſon pary, ny contre ſon Roy. Il conjura le Prin-

1562. ce de Condé par une Lettre extraordinairement pressante de luy envoyer un successeur sous prétexte qu'il avoit besoin de repos, & que la Ville de Roüen n'avoit désormais rien à craindre, le Duc d'Aumale ayant divisé ses Troupes. Le Prince n'osa refuser un homme qui venoit de servir si utilement; & Morvillier ainsi déchargé de son Gouvernement, alla droit à Diepe pour empêcher s'il estoit possible, cette importante Place de tomber au pouvoir des Anglois, en détournant de la livrer les deux Capitaines Calvinistes qui l'avoient surprise, la Chenaïe & Valfréniere. Il n'eut pas beaucoup de peine à les persuader: mais son éloquence n'en eut pas plus d'éfet en ce que la Chenaïe & Valfreniere voulant à leur tour persuader leurs Soldats, furent découverts & mis en prison. Morvillier rebuté par ce contre-tems, se retira dans son Château de Folleville en Picardie, où les Triumvirs le laissérent vivre à la Calviniste sur la parole qu'il donna & qu'il observa tres exactement, de ne se plus mêler de rien.

Nicolas Rouhault de Gamache son voisin engagé dans le même party, suivit son exemple: Et l'on ne doute point qu'il n'y en eût eu beaucoup d'autres, si les Calvinistes qui prévoyoient l'affoiblissement qu'ils en recevroient, ne se fussent avisés d'y remédier, en traitant d'infames déserteurs ceux qui aspiroient à la neutralité, & en les persecutant d'une maniere à donner de la crainte, lors que le hazard ou le malheur les faisoit trouver dans les lieux où ils arrivoient les plus forts.

Le Prince de Condé & la Bourgeoisie de Roüen ne

ſ'accordérent pas au choix de celuy qui ſuccedéroit à Morvillier. Il avoit jetté les yeux ſur Bouchavannes, & elle demandoit Mongommery. Le danger en ne la ſatisfaiſant pas étoit d'autant plus grand, que la fortune ſembloit alors pencher du coſté des Triumvirs. La facilité qu'ils avoient trouvée à recouvrer les Villes de Blois & de Tours donnoit un prétexte de perſuader au Roy de Navarre de faire venir le Roy dans leur camp pour achever de mettre l'apparence de leur côté ; & le Roy de Navarre y avoit enfin conſenty par la douce vanité dont on avoit ſçû le flater, de commander une Armée où ſe trouveroit en perſonne le plus grand Roy du monde. Ainſi la Cour eſtoit venuë à Chartres, où les Triumvirs n'ayant plus d'intereſt de hazarder une bataille, avoient réſolu de diviſer leurs forces. Le Duc de Nemours en avoit méné les deux tiers devant Bourges que les Calviniſtes avoient ſurpris & le Maréchal de Saint-André s'eſtoit chargé avec l'autre tiers de recouvrer Poitiers. 1562.

Le Prince de Condé n'avoit pas tant affecté d'imiter ſes ennemis, qu'il y avoit eſté contraint. La prémiere impetuoſité des ſiens ne trouvant point d'obſtacles, s'eſtoit ralentie d'elle-meſme ; & comme l'eſpérance de combattre auſſi-toſt qu'ils ſeroient enrôllés, les avoit attirés ſous les Enſeignes du Prince, le peu d'apparence d'en venir aux mains les faiſoit ſoûpirer aprés leurs maiſons. Il y avoit d'autant moins de ſujet de les retenir qu'ils avoient déja dépenſé l'argent qu'ils avoient apporté, & que d'ailleurs il n'y en avoit point à leur donner. Il les faloit donc congédier, où s'expoſer à les voir deſerter par troupes ; & la prémiere

1562. de ces deux extrémités n'estant pas à beaucoup prés si préjudiciable à la réputation du Calvinisme que la seconde, le Prince s'y soûmit, sous prétexte d'envoyer Soubise avec une partie de ses Troupes à Lion, qui venoit de se déclarer pour les Calvinistes ; la Rochefoucault en Poitou pour observer le Maréchal de Saint-André ; d'Andelot en Alemagne, pour hâter le secours des Protestans ; & Ivoy-Genlis, pour soûtenir le Siége dont Bourges étoit ménacé.

Licenciement des Troupes.

Mais rien n'est si difficile en Politique que de déguiser les véritables causes du licenciement d'une Armée. Les gens de Soubise se dissiperent tellement en chemin, qu'il ne luy restoit que vingt Cavaliers lors qu'il arriva au Port de Digoin ; & les autres Officiers ne furent pas plus heureux, excepté Ivoy-Genlis, qui entra dans Bourges avec quatre Enseignes, & trois Cornetes. Comme il s'attendoit d'estre bien-tost assiegé, & qu'il connoissoit l'importance de se rendre maître d'Issoudun, où la Bourgeoisie Calviniste l'invitoit de venir, offrant de se soûlever à sa vûë, il y mena ses Troupes, & donna un furieux assaut : mais sur la nouvelle que les Catholiques en plus grand nombre marchoient au secours d'Issoudun sous la conduite de a la Brosse le pére, & étoient déja arrivés à Romorentin ; Ivoy Genlis fit sonner la retraite, & reprit le chemin de Bourges.

Dans la fausse tentative d'Issoudun.

a Jacquet Seigneur de la Brosse.

Cette précaution si peu conforme à la hardiesse de Montgommeri qui avoit surpris Bourges avec six vingts Chevaux seulement, rendit Ivoy-Genlis l'objet de la haine & du mépris de ses propres Soldats. Ils prétendirent qu'il s'estoit laissé corrompre, & qu'il avoit reçû de l'argent pour

pour faire cesser l'attaque d'Issoudun. Leur mécontentement dégénéra en sédition, aprés leur retour à Bourges : Ils le voulurent déposer, & mettre en sa place Haumont Soldat de réputation & de mérite : mais celuy-cy, qui n'estoit pas assés imprudent pour s'attirer la haine de la Noblesse Calviniste, en acceptant la démission forcée d'Ivoy-Genlis, la refusa modestement, & apaisa le desordre, en remontrant d'un côté aux gens de guerre, le danger qu'ils couroient, en deposant à la veille d'estre assiegés, un homme d'expérience & de qualité; qui leur faisoit l'honneur de de les commander; & en conseillant de l'autre côté à Ivoy-Genlis de leur faire distribuer de l'argent, pour les dédommager en quelque maniere du pillage d'Issoudun, dont ils prétendoient avoir esté frustrés. 1562.

Ses conseils n'eurent pas le succés qu'ils méritoient, un des maux particulierement attachés à la guerre civile, est que les reconciliations n'y sont ny faciles, ny sinceres, ny entieres, ny de longue durée. La paix que fit Haumont, ne fut que plâtrée; & le Duc de Guise informé de cette circonstance, excita le Roy de Navarre à mettre sur pied de nouvelles Troupes, dans le tems que le Prince de Condé licencieroit les siennes, & d'en assembler un si grand nombre, que le Siege de Bourges pût estre formé, sans que l'exécution des autres desseins des Catholiques en fût interrompuë.

Le Roy de Navarre, plus animé contre les Calvinistes, que le Triumvirat, par un changement incompréhensible à ceux qui l'avoient vû persuadé de leur Doctrine, & qui sçavoient que son frere étoit à leur teste, arresta au service de la France deux Corps d'Al-

1562. lemans, l'un d'Infanterie, commandée par Roquendolf, & l'autre de la Cavalerie sous le Rhingrave Foelc, Colonel de réputation, qui eut ordre de lever dans la Suisse les quinze Compagnies que les Cantons étoient obligés de fournir à la France, par le dernier Traité; & ce nombre ne suffisant pas pour les desseins du Triumvirat, Paschal, qui de Clerc de Greffe à Grenoble, s'étoit élevé à la dignité de Chevalier de l'Ordre, fut envoyé en qualité d'Ambassadeur, pour obtenir un suplément de six autres Compagnies. La négociation fut difficile, parce que les quatre Cantons Protestans de Berne, de Basle, de Zurich & de Schafouze, & les deux mi-partis de Glaris, & d'Apenzel, gagnés par Maligni confident du Prince de Condé, furent d'avis d'en demeurer précisément aux termes du Traité, sous prétexte que c'étoit obliger la France, que de contribuer le moins qu'on pourroit à fomenter les troubles dont elle étoit agitée. Mais enfin l'adresse de Paschal l'emporta; car outre qu'il engagea les Cantons Catholiques dans ses intérests, en leur inspirant de la jalousie de ce que les Cantons Protestans se déclaroient trop ouvertement pour les Calvinistes, il menaça les principaux des Cantons Protestans qui tiroient du Roy Trés-Chrétien des pensions particulieres, de les faire retrancher, s'ils ne servoient le Triumvirat de tout leur crédit. Ces Offices furent secondés par ceux du Nonce du Pape, & de l'Ambassadeur d'Espagne; & l'Assemblée de Bade accorda ce que desiroit Paschal, à condition neanmoins que la France envoyeroit auparavant à Souleures une années de Pensions générales: Mais les intrigues de Foulc furent si puissantes, que

Dans la négociation de Pascal.

l'Assemblée de Bade se relâcha depuis à l'égard de cette clause. 1562.

Le Roy de Navarre, aprés ce renfort, enferma son Frere dans les murailles d'Orleans; & ne jugeant pas encore à propos de l'assiéger dans une Ville abondante en toutes choses, & défenduë par une garnison de sept mille vieux Soldats, alla droit à Bourges. La nouvelle qu'il reçût en chemin, hâta sa marche, en luy donnant de l'émulation pour la valeur & la bonne fortune du Maréchal de Saint-André, qui luy mandoit qu'il venoit de reprendre Poitiers. Cette Place qui avoit esté le berceau du Calvinisme, c'étoit soûlevée à la faveur des Troupes de la Rochefoucault: mais les Calvinistes s'étoient mal à propos avisés de confier la garde du Château à un homme de la Secte, nommée Pineau, qui l'avoit demandée pour y mettre en seureté les deniers Royaux, dont il étoit Receveur général. Gramont, en passant par là, les avoit fait appercevoir de la faute qu'ils avoient commise, en laissant la plus importante clef de leur Ville entre les mains d'un Financier, qui pour conserver sa Charge, seroit indispensablement obligé de suivre les mouvemens de la Cour.

Sainte-Gemme, que le Prince de Condé avoit envoyé pour commander dans Poitiers, fut de même avis; & Gramont aïant ofert ses Troupes pour livrer l'assaut, le Château eût êté des lors ataqué, si la Bourgeoisie Calviniste ne s'y fût opposée, par la raison que si les Gascons de Gramont emportoient le Château, il seroit impossible d'empêcher le pillage des deniers Royaux, que l'on ne manqueroit pas de demander aux

1562. Habitans, aussi-tôt que la Paix seroit faite. Ainsi, Sainte-Gemme fut contraint de se contenter de la parole que donna Pineau, de vivre dans une parfaite neutralité, & Poitiers demeura paisible jusqu'à ce que Villars, aprés avoir défait les Garnisons Calvinistes de Tours, de Chinon & d'Angers, qui s'y vouloient jetter, s'en approcha du côté du Château, comme s'il eût eu dessein de l'attaquer. Par là a. Sainte-Gemme soupçonna que les Catholiques n'auroient pas fait cette démarche, sans estre assurés de Pineau, & le somma de luy rendre le Château. Pineau répartit qu'il mourroit plustost; & Sainte-Gemme renforcé de neuf Compagnies que luy menérent à point nommé Tigni, Minquetiéres, Mangot, la Bresche, la Tour, Bournezeau, Corneille, la Riviere, & Besse, fit battre le Château, & donner un assaut, qui dura depuis cinq heures du soir, jusqu'à deux heures aprés minuit.

a Lancelot du Bouchet, Seigneur de Sainte Géme.

Pineau qui n'avoit pas encore pris ses mesures avec Villars, se défendit avec plus de générosité que l'on en attendoit d'un homme de sa profession. Les plus braves des Calvinistes demeurérent sur la bréche ou dans le fossé; mais les assiegeans plus indignés que rebutés de leur prémiere tentative, gagnérent les offices du Château à la seconde attaque. Pineau & ses gens, si las qu'ils ne pouvoient plus agir, demandérent suspension d'armes jusqu'au lendemain, & l'obtinrent, par la même crainte du pillage des deniers Royaux, qui avoit empêché qu'on ne les pressât dabord. La suspension ne fut pas plustost expirée, que Sainte-Gemme livra un troisiéme assaut; & Pineau l'ayant soûtenu, ne fut plus inquieté, parce que les Calvinistes

b Dans la Rélation de la reprise de Poitiers.

1562.

furent depuis assés occupés à se défendre contre Villars. Celuy-cy fit sommer Poitiers, au nom du Roy de Navarre, Lieutenant général de l'Etat; & Sainte-Gemme s'étant caché pour ne pas répondre, la Ville fut batuë du costé de la Porte S. Lazare, par où Montpezat & Richelieu tâchérent inutilement d'entrer. Mais enfin le Maréchal de Saint André arriva au Siege le premier d'Aoust 1562. & comme il étoit pressé d'aller joindre le Connétable & le Duc de Guise, devant Bourges, il fit à l'heure même un dernier éfort contre Poitiers. Ses troupes furent repoussées : mais lors qu'étant intimidées par la perte du vaillant Capitaine Lagot, qui venoit d'estre tué sur la bréche, elle commençoient à lâcher le pié, Pineau se déclara pour elles, en déchargeant son Artillerie sur les Calvinistes qui défendoient la bréche. Les plus déterminés d'entre eux aimérent mieux estre foudroyés que de reculer: mais les autres s'étant mis à fuïr, attirérent à leurs trousses les Catholiques, & les rendirent ainsi maîtres de Poitiers. Le Maréchal l'abandonna huit jours au pillage; & mena les troupes qui avoient repris cette Ville, devant Bourges, deux jours aprés que le Duc de Guise y fut arrivé avec trois mil chevaux, & quinze mil hommes de pié.

Loüis du Plessis, Seigneur de Richelieu.

La Ville fut si promptement investie, qu'Ivoy-Genlis n'eut le loisir que de mettre le feu aux Fauxbourgs. Ceux qu'il avoit envoyez pour rompre la chaussée du grand Estang de Bougi, qui eût remply d'eau tous les marais dont Bourges est presque entierement environné, furent repoussés par la Faïette, Gouverneur de Nevers: Et le 28. Août, l'Artillerie des Catolique com-

1562. mença à batre les murailles du costé de S. Ursin. Les assiegés tâchérent de la démonter, & tuerent Chatenier Toufou qui en avoit le soin. Ils sortirent trois jours aprés, au nombre de trois cens, pour nétoyer la tranchée; & ne furent repoussés qu'aprés le combat singulier du Capitaine [a] Saint-Martin Brichanteau avec Richelieu, où celuy-cy fut laissé pour mort & désarmé. Le 21. sept cens vingt-quatre volées de canon firent une bréche considérable, qui fut reparée la nuit suivante: Et le 22. l'Amiral de Châtillon, que le Prince de Condé avoit laissé dans Orléans, ne fut pas plustost averty, qu'il étoit party de Paris un grand convoy de munitions de guerre, pour le Camp devant Bourges, qu'il résolut de l'enlever. Il en donna l'ordre au Baron d'Anconne & à cinq cens chevaux qui l'ateignirent auprés de Chartres, le 28. Mais ceux qui conduisoient ce convoy eurent le loisir de le mettre en seureté dans cette Ville, & d'y demeurer jusqu'à ce que l'escorte que le Duc de Guise envoyoit, fut arrivée. Elle étoit composée des Compagnies d'Hommes d'armes de Vaudemont, [b] d'Elbeuf, de [c] Gonnor, & [d] de Cipierre, & de six Enseignes d'Infanterie, sous le Capitaine la Chambre, qui s'étoit donné ce nom pour avoir été autrefois Valét de chambre du Prince de Condé.

L'Amiral peu satisfait de ce qu'Anconne n'avoit pas réüssi, se mit luy-méme en campagne, il sortit d'Orléans le dernier d'Aoust, à la teste de huit cens chevaux, à huit heures du soir; & sa marche fut si prompte & si secrete, qu'il ateignit le lendemain à midy, le convoy, à une lieuë de Châteaudun. Il y avoit deux

a *Il y avoit deux Capitaines du nom de S. Martin, dans la Garnison.*

b *Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont.*

c *René de Lorraine Marquis d'Elbeuf.*

d *Artus de Cossé, Seigneur de Gonor, depuis Maréchal de France.*

e *Philibert de Marcilli Seigneur de Cipiere.*

cens caques de Poudre, sur trente-six charettes, si gros canons avec leur attirail, & une prodieuse quantité de boulets. La Cavalerie Catholique soûtint avec assés de vigueur la premiére ataque; mais elle succomba sous le nombre des Calvinistes à la seconde; les fuyars furent poursuivis jusqu'aux Portes de Châteaudun & de Chartres, où ils jetérent tant d'éfroy, que si les vainqueurs eussent profité de leur avantage, en sommant ces deux Villes, personne n'eût eu le courage de les défendre. L'infanterie de l'escorte fut presque toute taillée en pieces, & le charoy entier demeura au pouvoir de l'Amiral. Il luy fut neanmoins inutile, parce que les chartiers, aprés avoir coupé les traits, s'étoient sauvés de bonne heure avec les chevaux; & tout ce que pûrent faire les Calvinistes, fut de gâter les munitions. Ils les mirent en un monceau: ils tournerent la bouche des canons l'une contre l'autre. Ils firent une longue traînée de poudre, & ils y mirent le feu, lors qu'ils se furent retirés sur une montagne voisine, d'où ils pouvoient regarder sans péril un spectacle plus terrible & plus innocent, que celuy dont Neron s'étoit donné le bizarre plaisir à l'embrasement de Rome. Le tonnere fut horrible, mais les canons ne crevérent pas. Cette perte eût obligé le Duc de Guise à lever le Siége de Bourges, par le défaut des choses nécessaires pour le continüer, si la Régente qui avoit mené le Roy au camp, ne se fût avisée d'entrer dans Bourges par une autre voye. 1562.

Elle envoya dire à Ivoy-Genlis de la venir trouver, & celuy-cy n'osant la refuser, assembla son Conseil de Guerre, où il luy fut permis de voir la Reine, à condi-

1562. tion d'avertir le Prince de Condé de tout ce qui se passeroit dans la conférence, & de ne rien conclure sans sa participation. La Régente le receut accompagné des trois meilleurs amis qu'il eût, le Duc de Nemours, le Maréchal de Montmorenci, & le Rhingrave. On usa de tant d'artifices pour le gagner, & on luy offrit une capitulation si avantageuse, qu'il l'accepta, sous le bon plaisir des Calvinistes enfermés dans Bourges. Il la fit approuver par les Capitaines la Porte, Saint-Martin-Brischanteau, Brion, & Saint-Remi, dont les Compagnies étoient plus nombreuses que celles du Capitaine Harnoult, Saint-Martin le Lutérien, Peté, la Magdelaine, & Copé, qui luy étoient contraires. Il dépécha Chénoncher à Orléans, pour recevoir les ordres du Prince de Condé. Chénoncher n'alla pas loin, sans estre enlevé par des coureurs Catoliques, qui vray-semblablement étoient informés de sa route, & du sujet de son voyage: Et le terme qu'il avoit pris pour revenir, s'étant écoulé, sans qu'Ivoy-Genlis receut aucune de ses nouvelles, il éxécuta la capitulation.

Dans l'intrigue pour la prise de Bourges.

Le Duc de Guise traita si généreusement ceux qui l'avoient signée, qu'ils prirent tous party dans ses Troupes, à la reserve d'Ivoy-Genlis, qui retourna vers le Prince de Condé. Mais le Prince luy fit dire, que s'il entroit dans Orléans, rien ne le pouvoit exemter d'avoir la teste tranchée; & cette menace suffit pour l'obliger à se retirer dans sa maison, jusqu'à ce que la nécessité eût contraint ceux de son party de le r'apeler, comme il arriva, leurs affaires ne permettant pas de mécontenter impunément les personnes de qualité

lité persuadées de leur Doctrine. 1562.

La Rochefoucault, à son retour en Poitou, les avoit fait entrer dans Angoulesme, Coignac, Pons, & dans Saint Jean d'Angeli; mais la licence qu'ils s'étoient donnée de foüiller impunément dans les Tombeaux, leur avoit atiré là comme ailleurs, l'abomination publique. Ils ne s'étoient pas contenté de tirer d'une biere de plomb qu'ils avoient convertie en balles d'Arquebuse, le corps de Jean d'Angoulesme, Trisayeul du Roy, mort il y avoit cent ans, en réputation de sainteté, & leur emportement avoit passé jusqu'à vouloir traîner à la voirie ce corps, qui s'étoit exemté de pourriture, de crainte, disoient-ils, que les Catoliques n'en fissent une Idole. Les peuples, à qui la mémoire de ce bon Prince étoit en singuliére vénération, s'étoient armés contre les profanateurs de son cercüeil; & la Maison même de la Rochefoucault s'étoit divisée à cette occasion. Martron, Oncle paternel du Chef de la Famille, s'étoit mis avec Sansac, à la teste des Catoliques, & avoit si utilement employé les Troupes que le Maréchal de Saint André luy avoit envoyées aprés la reprise de Poitiers, que les Calvinistes avoient esté chassés d'Angoulesme. Son Neveu irrité de tant de pertes, & plus encore de ce que la Noblesse Calviniste de Xaintonge & d'Angoumois, n'étoit plus si disposée à monter à cheval, parce qu'elle commençoit à douter de la justice des armes prises contre le Roy, quoy que sa Majesté fût en la puissance des Triumvirs, assembla soixante Ministres dans la Ville de Xaintes.

La question y fut éxaminée, & le scruple levé, par

1562. une décision dont le sens étoit, que les armes que la Régente avoit mises en la main du Prince de Condé, & de ceux de son party, contre les ennemis du Roy & du Royaume, étoient tout ensemble légitimes & nécessaires : mais les plus sçavans Calvinistes ne furent pas contens d'un decret si prompt & si général. Belleville, le plus docte de ceux du party qui portoient les armes, en montra les nullités par un discours si judicieusement écrit, que la Rochefoulcaut ne tira pas l'avantage qu'il esperoit d'un cas de conscience si favorablement répondu ; & l'éloquence du Ministre Léopard, ne réüssit pas mieux à persuader au Seigneur de Jarnac, quoy que zélé Calviniste en tout le reste, qu'il y avoit sureté de conscience, à croire ce qui venoit d'estre prononcé solemnellement dans le Temple de Xaintes.

Ceux de la Rochelle, que la Rochefoucault prétendoit sur tout engager dans ses interests, luy déclarérent qu'ils ne croyoient pas pouvoir s'aquiter de ce qu'ils devoient à leur Souverain d'un côté, & de ce que le Calvinisme, dont la pluspart de leur Bourgeoisie faisoit déja profession, exigeoit de l'autre ; qu'en demeurant dans une telle indifference, qu'ils n'eussent rien à se reprocher sur deux articles si délicats. Ils ajoûterent, qu'il leur sufisoit de se maintenir dans la liberté portée par l'Edit de Janvier : Que ce n'estoit point une marque d'avoir la veritable Religion, que de vouloir l'établir par le fer, le feu, le sang, & le tumulte : Que les événemens de la Guerre étoient trop incertains pour atendre d'eux la décision d'une chose de si grande importance ; & que si la fortune étoit aussi peu favorable

aux Calvinistes à la fin, qu'elle l'avoit été au commencement, leur procédé ne serviroit qu'à leur atirer l'envie publique, & à détourner les gens de bien de recevoir la verité par leur ministere. 1562.

Les Calvinistes de Meaux périrent tous, à la reserve de quarante, pour n'avoir pas imité la modération des Rochelois. Ils osérent se soûlever, quoy qu'ils ne fussent que quatre cens hommes; & ils prirent si bien leur tems, qu'ils renversérent les Autels, & brisérent presque toutes les Images: mais Lioux, [a] frére de Montluc, étant accouru au prémier bruit, avec sa compagnie d'ordonnace, les chassa. Leur dessein étoit d'aler en Champagne, se joindre au Prince de Portien, mais en chemin ils furent presque tous taillés en pieces par les Païsans.

[b] Le Duc de Nevers, Gouverneur de Champagne, Fils de la Sœur du Prince de Condé, avoit promis à son oncle de se déclarer pour luy, mais il en fut détourné par [c] Vigenaire son Secretaire. Et les Calvinistes de Châlons sur Marne, & de Troyes, qui s'étoient revoltés sur cette fausse presupposition, furent si généralement opprimés, que Robert, Procureur du Roy à Troye, fit pendre son propre Fils, par la seule raison qu'il étoit Calviniste.

[d] Saint Estienne voulut résister dans le Château dont il portoit le nom, avec [e] Beaumont [f] & Chalouzi ses fréres, & vingt-deux Gentilshommes Calvinistes qui s'y étoient réfugiés, à dessein de joindre au passage l'Armée Alemande qui marchoit déja pour secourir le Prince de Condé; mais seize cens Soldats Catoliques ne leur en donnérent pas le loisir. Ils attaquérent le

a Ioachim de Montluc, Seigneur de Lioux, frere de Blaise, Seigneur de Montluc.

b François de Cleves II. du nom, Fils de François de Cleves, premier Duc de Nevers, & de Marguerite de Bourbon.

c Blaise de Vigenaire.

d Gui Cauchet, dit de Beaumont Seigneur de Saint Estienne, auprés de Richelieu.

e Roland de Beaumont, Seigneur d'Auvilliers.

f Jean de Beaumon Vicomte de Chauvrusi.

1562. Château, d'autant moins facile à défendre, qu'il n'y avoit point de fossés : cependant la Noblesse qui s'y étoit enfermée, ne l'abandonna, pour se retirer dans une vieille Tour prochaine, qu'aprés qu'on y eut mené le canon. On batit la Tour le vingt-troisiéme Septembre, depuis midy jusqu'au soir ; & la bréche ne paroissant pas suffisante, on recommença le lendemain. L'assaut fut donné, & dura deux heures. Les Catoliques furent répoussés, sans perte que de deux hommes de la part des assiégés. La mine succeda à l'assaut ; mais les mantelets & les loges dressées pour couvrir les Mineurs, furent brûlés : & les Catoliques pensoient à la retraite, lors que le Baron de Cerni qui les commandoit, cousin issu de germain de Saint-Estienne, s'avisa de gagner une petite chambre jointe à la Tour, d'où les assiégés n'ayant pû chasser le Mineur, le même Cerni demanda de parler à Saint-Estienne, & le pressa de se rendre au Duc de Nevers, qu'il disoit estre en personne au siege. Saint-Estienne offrit d'obeïr à ce Prince, pourvû qu'il le vît ; mais on luy dénia cette satisfaction, soit que le Duc ne fût pas en effet au camp, où qu'il y eût trop de danger à l'exposer aux arquebusades des ennemis, irrités de ce qu'il avoit abandonné leur party. L'attaque recommença donc, & les assiégés furent assés heureux pour brûler la petite maison d'où l'on travailloit à la mine : Mais le 25. la Tour éfroyablement batuë, menaça ruine ; & les assiégés n'eurent pas plûtôt mis dans le caveau, leurs femmes & leurs enfans qu'une partie de la Tour tomba, & les contraignit de se retirer à leur tour dans le même caveau. On apporta de la paille pour les

Dans le Siege de Saint-Estienne.

Jean Jacques de Susanne, depuis Seigneur du Saint-Esprit.

y étouffer à force de fumée, aprés que l'on en eut tiré les femmes par une corde. Cerni fit dire à Saint-Estienne, que le Duc de Nevers étoit là pour luy tendre la main ; & Saint-Estienne n'eut pas plûtôt montré la teste, qu'une arquebusade luy fit voler la cervelle. Les autres furent traités de même, excepté quatre, qui trouvérent des parens ou des amis plus charitables parmy les assiegeans ; & le massacre de dix-neuf Calvinistes determinés, coûta la vie à cent soixante braves Catoliques qui périrent dans une occasion si peu importante. 1562.

On a remarqué sous le regne de Henry II. qu'un Duc de Brunzvick dans Amiens, avoit eu l'audace de mettre la main au pistolet contre le Duc de Guise son Général, & qu'il avoit été durant quelque tems prisonnier dans la Bastille. Le desir de se venger l'engagea dans le party des Calvinistes ; mais sa précipitation fut cause de sa mort ; car au lieu d'attendre l'Armée Alemande, qui marchoit pour entrer en France, il se hazarda de traverser la Champagne avec si peu de Troupes, que Bussi d'Amboise, [a] & ce qu'il pût assembler de ses amis, eut la hardiesse de l'arrêter entre Vitri-le-François & Troyes, & de luy donner un combat, dont l'événement fut si funeste à Brunzvik & à ses Reîtres, [b] qu'aucun n'en échappa. Les Calvinistes de Châlons sur Sône, mirent leur Ville entre les mains de Montbrun, [c] qui ne se sentant pas assés fort pour la défendre avec cinq cens Soldats levés à la haste, contre toutes les forces de la Bourgogne, commandées par Tavanne, l'abandonna.

a *Loüis de Clermont: dit d'Amboise, Seigneur de Bussi.*

b *Cavaliers Alemans.*

c *Charles Dupuy, Seigneur de Montbrun.*

Les Calvinistes de Mâcon qui s'étoient aussi revol-

1562. té, furent d'abord plus heureux, en ce que Ponſenat, Capitaine de reputation, entra dans leur Ville avec plus de deux mil Suiſſes Zuingliens, qui la préſervérent des tentatives que Tavannes fit enſuite pour la ſurprendre, pendant que les Calviniſtes du voiſinage, pillérent l'Abbaye de Clugni, & mirent le feu à la fameuſe Bibliotecque de Manuſcrits, qui avoit épuiſé le travail des Moines durant plus de cinq cens ans, & où les doctes eſperoient de trouver ce qui manque des anciens Auteurs.

Mais dans le tems que Ponſenat renforcé de tant de Troupes, qu'il ſe jugeoit inutile à garder Mâcon en étoit ſorty, pour camper entre cette Place & Châlon. Tavanes, aprés avoir gagné quelque Bourgeois de Mâcon, entreprit de ſurprendre cette Ville, & éxécuta ſon deſſein d'une maniere qui donna lieu de douter, laquelle de la prudence, de la hardieſſe, de la valeur ou de la fortune y avoit le plus contribué. Il ne pouvoit tirer de Châlon que treize cens hommes de pié, & quatre Cornettes de Cavalerie. Il faloit paſſer auprés des ennemis, qui n'euſſent pas manqué de le défaire, s'ils l'euſſent apperçû. Sa marche, quoy que longue, devoit eſtre ſi ſecrete que perſonne ne la découvrît; & quand même il ſeroit aſſés heureux pour éviter ces trois inconveniens, & pour arriver devant Mâcon inviſiblement & ſans peine, il y avoit apparence qu'il ſuccomberoit au quatriéme, qui conſiſtoit dans l'impoſſibilté de faire ſa retraite, s'il étoit repouſſé. Cependant la gloire qu'il y auroit à ſe ſignaler, en ôtant aux Calviniſtes une Ville qui leur rendroit celle de Lion preſque inutile, l'emporta dans l'eſprit de Tavannes, ſur

toutes les autres conſiderations. Il ſe démêla des partis de Ponſenat, qui batoient l'eſtrade. Il ſe coula le long de leur camp ; Il arriva dans un profond ſilence au point du jour, devant la porte de la barre. Il fit coucher ſur le ventre ſes fantaſſins, il les mit derriere les murailles des jardins les plus proches, & ſe tint plus loin avec ſa cavalerie, pendant que des charettes chargées de blé & de paille, ſe préſentérent pour entrer, & dire que c'étoit pour le magazin public. Celuy qui gardoit les clefs de la porte, étoit d'intelligence, & n'eut pas plûtôt receu l'ordre d'ouvrir qu'il l'éxécuta. Les charettes entrérent à la file ; & celuy qui conduiſoit la prémiere, aprés avoir adroitement paſſé la prémiere & la ſeconde porte verſa ſous la troiſiéme. Vingt Capitaines & Soldats choiſis, paſſérent auſſi-tôt à droit & à gauche, & ſurprenant le Corps de garde, qui ne venoit que d'eſtre changé, l'égorgérent ſans nulle peine. L'Avocat du Perron, qui avoit formé l'entrepriſe avec Tavannes, la conduiſit avec tant de précaution, que perſonne ne l'en pouvoit convaincre, que celuy qui gardoit les clefs ; & la crainte d'un ſi dangereux témoin qui le pouvoit perdre, ſi les Calviniſtes recouvroient Mâcon, luy fit commettre une infidélité, en priant les prémiers Catoliques qui entrérent, de tüer ce malheureux : ce qu'ils firent.

1562.

N.....de Boucé, Seigneur de Poſenat en Bourbonnois.

Ponſenat averty d'une ſi grande perte, marcha à l'heure même pour la reparer, & l'on ne doute point que trouvant les Catholiques occupés au pillage, il n'eût recouvré Mâcon auſſi facilement qu'il l'avoit perdu, ſans une pluye extraordinaire qui l'empécha d'arriver à tems, ce qui fut cauſe que ſa petite armée

1562. n'ayant plus de retraite assurée, elle se dissipa d'elle-même.

Les Suisses pressés par le vieux [a] Mendoze, dont on a parlé sous le regne de François I. r'appellerent leurs compatriotes enrôllés sous les Enseignes des Calvinistes, & les Soldats qui avoient servi sous Ponsenat, chercherent un Capitaine plus heureux, en la personne de François de Beaumont, Baron des Adrets. On a remarqué dans un autre lieu, les raisons qui avoient engagé des Adrets. On a remarqué dans un autre lieu, les raisons qui avoient engagé des Adrets dans l'hérésie, dont la principale étoit la passion de se venger de la Maison de Guise, qu'il soupçonnoit avoir empéché la Cour de luy rendre justice, contre le Vidame [b] d'Amiens. L'occasion n'en pouvoit estre plus favorable; & il y avoit d'autant moins d'apparence de la manquer, que vray-semblablement elle ne reviendroit jamais si belle. Le Duc de Guise étoit Gouverneur de Dauphiné, où il avoit un double interest d'empécher l'hérésie de s'accroistre. Le premier en qualité de Triumvir & de Chef le plus estimé du party Catolique. Le second, pour diminüer le nombre des ennemis qu'il étoit assuré de trouver dans cette Province, s'il y cherchoit une retraite en cas de disgrace. Il luy faloit donc choisir, pour représenter sa personne en Dauphiné, un homme de qualité, dont le mérite fût connu de tout le monde, & la réputation si grande, qu'on ne l'osât choquer impunément. Il le faloit encore zélé Catolique, intrépide, incapable de dissimuler un affront, & sur tout entiérement dévoüé à sa Maison.

a *Jean de Mandoça, premier Maistre d'Hôtel du Roy François I.*

Dans la Vie de Henry II.

b *Loüis d'Ailli.*

Toute

Toutes ces conditions ensemble ne paroissent en aucun Gentilhomme du Royaume, avec tant d'éclat qu'en la Motte Gondrin. C'étoit un cadet de Gascogne, qui n'avoit en partage que la naissance & la valeur. Las de la chasse, & de la vie oisive, il étoit passé en Piémont, où le Maréchal de Brissac l'avoit enfin connu pour le meilleur Officier de Cavalerie qui fut dans son Armée ; & le témoignage qu'il en rendit au Roy, estoit d'autant plus considérable, que cette Armée estoit une pépiniere de Capitaines & de Généraux. Lors qu'elle fut licenciée, le Duc de Guise qui étoit en faveur, tâcha de s'aquerir l'amitié des principaux. Il réüssit en plusieurs, sur tout à l'égard de Gondrin, & ce fut particulierement par leur assistance qu'il se développa de la conspiration d'Amboise. Mais il eut le malheur de négliger des Adrets, & de ne se pas reconcilier avec luy parce qu'il présupposa que ce seroit en vain, puis que des Adrets s'estoit déja déclaré Calviniste : Mais il ne sçavoit pas que ce Baron ne l'avoit fait que pour se venger de luy, & que comme il estoit encore plus ambitieux que vindicatif, si on luy eût offert la Lieutenance du Dauphiné, il eût quité l'hérésie, & servi la Maison de Guise, avec la même ardeur dont il fut depuis transporté contre elle. Cependant il fut exclus de cette Lieutenance, & Gondrin en l'emportant sur luy, devint son plus grand ennemy.

1562.

Hector de Pardaillan.

Dans les causes de la revolte de des Adrets.

Le prétexte que prit des Adrets, pour le rendre odieux aux Dauphinois, fut de leur représenter, qu'on avoit violé leurs privileges, en leur donnant un Lieutenant qui n'estoit pas du païs. Il assembla ensuite la

1562. Noblesse Calviniste à Valence, en luy persuadant que Gondrin n'y estoit allé que pour faire élire des Consuls contraires à la nouvelle Religion ; & il acheva de l'irriter en luy montrant des Lettres du Duc de Guise à Gondrin, dans lesquelles il y avoit un ordre secret de faire pendre le Ministere de Valence. On n'a pas sçû si elles estoient supposées ou veritables ; mais il n'importe, puis qu'elles ne laisserent pas de produire le même effet. Gondrin n'eut pas plûtôt déclaré qu'il vouloit proceder à l'élection des Consuls, que la Bourgeoisie Calviniste se souleva, & se saisit de la Porte de S. Felix. Gondrin y accourut, & fit de si prodigieux efforts, qu'il l'eût recouvrée, si la Noblesse Calviniste qui s'estoit cachée dans les maisons prochaines, ne fût venuë au secours des siens. Gondrin, à la vûë de tant de Gentilshommes, fut abandonnée de tous ceux qui le secondoient ; & se faisant neanmoins jour au travers de tant d'ennemis, se retira dans sa maison, extraordinairement las, & chargé de blessures, peu dangereuses, à la verité, mais incommodes à cause de leur multitude. Il esperoit d'y prendre du repos, & d'y recevoir du secours ; mais on ne luy en donna pas le loisir. Il y fut presque aussi tôt investi qu'entré. On mit le feu à sa porte. On enfonça celle de sa chambre, & l'on apercut qu'il s'estoit sauvé sur les tuiles. On l'en fit descendre sur la parole qu'on luy donna, qu'il ne recevroit aucun mal ; mais elle ne fut point observée. Un des principaux Gentilshommes Calvinistes, apelé Montroux, ami de des Adrets, & beau-frere de [a] Blacons, se faisant voye entre la presse, aborda Gondrin, & le poignarda. On pendit ensuite le

a H. Etor, de la Foré. z.

corps aux fenêtres pour servir de spectacle. 1562.

Aprés que des Adrets eut satisfait sa vengeance, il eut le loisir de faire reflexion, que le crime qu'il venoit de commettre, le rendroit abominable à tous les gens de bien des deux partis. Il tâcha de s'en excuser en écrivant à la Régente, qu'il estoit allé à Valence pour travailler à la reconciliation de quelques Gentils-hommes, & qu'il y avoit trouvé le peuple tellement animé contre Gondrin, qu'il n'en avoit pû empécher l'assassinat, ny les outrages faits à son corps aprés sa mort.

Dans la Lettre de des Adrets à la Régente.

La Lettre fut à peine envoyée, que des Adrets se douta qu'elle seroit démentie par une infinité de témoins, & que par consequent on n'y ajoûteroit aucune foy. La punition estant donc inévitable, à moins que de s'en exemter par la force, il eut recours à l'unique moyen que la politique fournit pour sauver les grands coupables. C'est à dire qu'il n'oublia rien de ce qui servoit à rendre ses complices irréconciliables avec la Cour. Il feignit d'avoir trouvé entre les papiers de Gondrin, une commission en bonne forme, d'exterminer tous les Calvinistes du Dauphiné, sans distinction d'âge, ny de sexe, & sans pardonner aux femmes grosses. Le jour, l'heure, & les autres circonstances y estoient marquées, & les Calvinistes du Dauphiné trop credules, élurent des Adrets pour leur Chef, en l'abscence de Montbrun, occupé dans la Bourgogne.

Des Adrets trop fier pour se contenter de commander en la place d'autruy, chercha les moyens de se procurer un employ plus solide, & s'approchant de

1562. Lion, sous pretexte de mener un prompt secours aux Calvinistes de cette grande Ville qui s'en estoient saisis, il les cajola si bien qu'il leur persuada de luy obeïr, & d'écrire au Prince de Condé qu'ils seroient ravis de l'avoir pour Gouverneur. Il fit en attendant la réponse des choses si prodigieuses qu'on eût eu de la peine à les croire, s'il n'eût imité la foudre en laissant de funestes marques de son passage par tout où il estoit allé. Il défit avec cinq cens hommes, Saint Vital qui venoit avec trois mille ravager les environs de Lion pour y causer la famine; & sçachant que la Noblesse de Forest s'estoit assemblée pour le même dessein, il la prevint, la dissipa sans rien perdre, en contraignit une partie de se sauver dans les montagnes voisines, & reduisit l'autre partie à s'enfermer dans Feurs, où il la força de se rendre à discretion, & la tailla en pieces. Il passa de là comme un éclair dans le Dauphiné où il se porta pour Lieutenant de Roy, quoy qu'il n'en eût pas même les provisions du Prince de Condé. Il contraignit le Parlement de Grenoble de chasser ceux de son Corps qu'il soupçonnoit estre affectionnés aux Triumvirs; & l'obeïssance qu'on luy rendit en ce point important luy servit comme de moyen pour achever de rendre Calviniste la Ville de Grenoble. Il permit à ceux de son party d'en oster toutes les marques de l'ancienne Religion, & l'argenterie des Eglises fut envoyée par son ordre à Valence, quoy que ceux qui l'en avoient tirée pretendissent qu'elle devoit estre employée aux frais de la garde de leurs murailles. Il ne pardonna pas même à la grande Chartreuse, sur ce que sa situation & son voisinage pouvoient estre à la bienseance

Antoine de la Tour, Baron de S. Vidal.

des Catoliques. Il imputa fauſſement au Religieux qui l'habitoient, d'avoir donné retraite aux Troupes que [a] Maugiron avoit levées pour la ſureté des Catoliques, & ſans chercher de pretexte plus vray-ſemblable, il pilla & reduiſit en cendre ce Monaſtére, où on vivoit plus regulierement qu'en pas un de la Crétienté. Son inconſtance, ou pour mieux dire ſon ambition cachée, qu'on pouvoit appeller l'ame de ſes actions parut incontinent aprés, en ce que ne doutant point que les Catoliques ne luy enlevaſſent Grenoble à la premiere occaſion que la neceſſité des affaires l'obligeroit d'en ſortir, il en tira deux groſſes pieces d'artillerie & vingt de campagne, ſous couleur qu'il en avoit beſoin pour chaſſer des places voiſines les Catoliques; mais en effet, pour les empécher d'en profiter, puis qu'il les fit conduire à Valence. 1562.

[a] *Laurent, Seigneur de Maugiron en Dauphiné.*

Il ſe preparoit à diſſiper par une attaque impreveuë ſelon ſa coûtume, les levées de Maugiron, lors que les Italiens luy fournirent le prétexte qu'il cherchoit depuis long-tems d'exercer dans toute ſon étenduë, la cruauté qui luy étoit naturelle. Le Pape au premier bruit des troubles de France, avoit envoyé des gens de guerre pour la ſureté du Comtat d'Avignon ſous les ordres de Fabrice Serbellon Gentilhomme Milanois, d'ancienne famille & de longue experience, qui s'abandonnoit à la plus grande partie des vices de ſon païs comme il en poſſedoit les vertus. Serbellon ne pouvoit ſouffrir, autant par inclination que par politique que les Calviniſtes d'Orange ſe fuſſent rendus maîtres de leur Ville, & qu'ils y euſſent introduit une garniſon de ſix cens hommes. Il ſe figuroit

1562. que c'estoit à dessein de ravager son Gouvernement, & pour les prevenir, il se joignit aux Catoliques de Provence que les Comtes de [a] Sommerive, de [b] Suze, de [c] Carces & de [d] Flassam, avoient assemblés, il leur persuada de faire une entreprise sur Orange, mais des Troupes levées à la hâte ne sufisoient pas pour un Siege regulier, & neanmoins la Place ne pouvoit estre surprise autrement, si les Calvinistes ne fussent privés de leur avantage par une precaution à contre-tems. Ils envoyerent à Lion le plus considerable de leurs Magistrats [e] pour y prendre les mesures d'une commune défence, & pour y acheter des munitions de guerre. Parpaille s'aquita fort adroitement de sa commission; mais au retour il fut trahy par le Bâtelier qui le conduisoit sur le Rhône, & livré aux Catoliques à cinq lieuës d'Orange. La Bourgeoisie de cette Ville fut incontinent informée du fait; & la passion qu'elle eut de recouvrer son Magistrat fut si violente, qu'elle fit sortir incontinent toute sa garnison pour courir aprés ceux qui l'emmenoient. L'inconsideration fut d'autant plus déplorable, qu'il n'y avoit que cinq heures que la garnison estoit partie lors que Serbellon parut devant Orange avec ses Troupes & celles des François Catoliques.

Dans les causes de la prise d'Orange.

a Honorat de Savoye.

b François de la Baume, Comte de Suze en Dauphiné.

c Jean de Pontevés, Comte de Carces, en Provence.

d Durand de Pontevés son frére, Seigneur de Illessam.

e Jean Perrin, Seigneur de Parpaille.

La Bourgeoisie surprise écrivit à la hâte à sa garnison de revenir, & tâcha cependant d'amuser Serbellon par une fausse negociation; Mais Serbellon estoit trop convaincu que le succés de son entreprise dépendoit d'une diligence extraordinaire pour perdre un seul moment. Sa baterie fit une bréche raisonnable; & pendant que ses Soldats y livroient l'aussaut, les Cato-

liques reſtés dans Orange, luy en ouvrirent une Porte. 1562.
Il entra par là, & ſes gens ſe contenterent d'abord de tüer tout ce qui ſe trouva ſous les armes; mais ils renouvellerent enſuite les exemples d'une inhumanité la plus rafinée que les Tirans euſſent inventé autrefois. Ils employerent leur induſtrie à faire que ceux qui avoient eſté aſſés malheureux pour éviter leur premiere furie ſe ſentiſſent mourir, & ne les tüerent qu'à petits coups. Ils en precipiterent ſur des pieux, ſur des hallebardes, ſur des épées & ſur des piques. Ils en pendirent à la cheminée & les brûlerent à petit feu. Ils prirent plaiſir à leur couper les parties ſecretes; & leur rage ne pardonna ny aux enfans, ny aux vieillards, ny aux moiſſonneurs, quoy qu'ils ne leur euſſent point trouvé d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas quittes pour la perte de leur honneur, & pour eſtre enſuite abandonnées aux Goujats, car on les mit en bute aux arquebuſades, & on les pendit aux feneſtres. Les garçons furent reſervés pour ſervir au comble de l'abomination; Et pour ajoûter la moquerie à l'injure, les Dames qui avoient mieux aimé mourir que d'aſſouvir l'impudicité des vainqueurs, furent expoſées nuës à la riſée publique avec des cornes enfoncées dans les parties que la pudeur défend de nommer. Il y en eut de l'un & de l'autre ſexe lardés avec des tirets de papiers coupés des Bibles de Geneve: On ne pardonna pas même aux Catholiques qui avoient ouvert la porte, & aprés qu'on leur eut marqué une place, & promis qu'ils y ſeroient en ſeureté avec leurs femmes & leurs enfans on les tailla en pieces.

Il ne ſe trouva que cent neuf Soldats dans le Châ-

1562. teau, qui ne suffisant pas pour le défendre demanderent à capituler. On leur accorda tout ce qu'ils proposerent; mais ils ne furent pas plûtôt sortis qu'on les envelopa, & ceux qui ne furent pas jugés dignes de mourir par la main des Soldats, furent precipités du haut du rocher. Aprés que le pillage eut esté mis en seureté, les vainqueurs travaillerent à la démolition des murailles d'Orange; & Serbellon persuadé qu'il y auroit de la folie à laisser si proche du Comtat d'Avignon une Ville considerable dont le Souverain estoit Calviniste, y fit mettre le feu qui reduisit incontinent en cendres le Palais de l'Evêque, & trois cens maisons avec ceux qui s'y estoient cachés. L'embrasement eût continué sans une pluye extraordinaire qui l'éteignit en un moment & rendit inutile le soin de ceux qui atisoient le feu. L'horrible tonnere qui la preceda, donna lieu aux habitans qui trouverent l'occasion de se sauver, d'aller joindre la garnison à Serignan, d'où ils passerent avec elle au camp des Adrets.

Cet intrepide & vigilant Capitaine aprit les cruautés exercés dans Orange, avec les transports interieurs de joye dont est capable une ame sanguinaire, lors qu'un accident imprevû la met en estat de commettre toutes sortes d'excés, sans qu'on luy puisse reprocher d'avoir commencé. Comme le saccagement dont il se plaignoit n'avoit point d'exemple parmy les Crétiens, il resolut de ne garder ny moderation ny mesure à le punir; & sçachant que trois cens des Soldats qui l'avoient commis, estoient demeurés en garnison dans Pierrelatte, par l'ordre du Comte de Suze, il les y surprit le lendemain. Son artillerie eut à peine abatu deux

deux ou trois toises de muraille qu'il monta luy-même à l'assaut, & intimida de sorte les assiegés qu'ils abandonnerent la breche, quoy qu'ils la pussent aisement défendre, & se retirerent dans la Citadelle sitüée sur un roc escarpé, où il n'y avoit d'accés que par un sentier fort étroit. Des Adrets qui jugeoit de leur crainte par l'avantage qu'ils avoient negligé, ne leur donna pas le loisir de se reconnoître, & les poursuivit de si prés qu'ils ne s'aviserent pas de luy disputer l'entrée d'un sentier que dix hommes pouvoient défendre contre mile. Ils ne penserent qu'à parlementer, & des Adrets fut ravy de les amuser par une feinte négociation, pendant que ceux de ses Soldats qui s'estoient sauvés d'Orange trouverent moyen d'ouvrir la porte & de se couler dans la Citadelle. Il leur permit alors de se venger à leur fantaisie, & ces ames éfarouchées ne mirent aucune distinction entre les innocens & les coupables. Tout passa par le precipice ou par le feu, & des Adrets dont la fureur n'estoit qu'éguisée par un chastiment si general & si severe, tira de Pierrelatte reduite en une affreuse boucherie, ses Soldats encore dégoutans du carnage, pour les mener devant Bourg.

1562.

Dans la reprise de Pierrelatte.

Quelque diligent qu'il fût, le bruit de ce qu'il venoit de faire l'avoit precedé; & les Bourgeois de la Ville qu'il menaçoit apprehenderent d'estre traités de même que leur voisins. Ils luy porterent humblement leurs clefs, & cette soûmission leur ayant sauvé la vie, excita ceux du Pont S. Esprit à les imiter. Ils envoyerent au devant de luy, & le mirent en possession de cette Clef du Rhône, qui empéchoit la communication des Catoliques en trois ou quatre Provinces. Il y

1562. laissa une forte garnison sous la conduite de du Pont; le meilleur de ses Officiers, quoy qu'il n'eût qu'un bras; & n'apprehendant plus que les forces du Triumvirat pûssent dérober Serbellon à sa vengeance il se jetta dans le Comtat d'Avignon. Boulenne, petite Ville où le Regiment de Barteleſſo s'estoit mis à couvert avec une partie du pillage d'Orange, se mit inutilement en devoir de resister : elle fut emportée de vive force, & de toutes les rigueurs de la guerre elle n'évita que celles du feu.

Rien ne pouvoit plus traverser l'ataque d'Avignon; & des Adrets y couroit avec toute la vitesse imaginable. Les Calvinistes le suivoient avec d'autant plus d'ardeur, qu'il avoit promis de leur abandonner Serbellon & generalement tout ce qui se trouveroit entre les murailles de cette agreable Ville. La Bourgeoisie y estoit intidimée, & les Soldats Italiens se trouvoient en trop petit nombre pour soûtenir sans elle un assaut. La conjoncture sembloit favorable d'oster aux Papes un Etat florissant qui ne leur avoit coûté que cinquante-deux mille livres d'achapt; & les Calvinistes outre la satisfaction d'affoiblir l'Eglise Romaine, y trouvoient leur compte en s'emparant d'une Ville qui fût bientost devenuë entre leurs mains une seconde Genéve.

Mais les grands évenemens sont presques aussi souvent traversés que les petits par de legers obstacles. Soit que le moindre éfort suffise pour les déconcerter, ou que l'orgüeil humain ne puisse estre reprimé par une voye plus charitable qu'en assujetissant ses vastes desseins aux moindres irregularités de la nature

& de la fortune. Des Adrets reçut à une lieuë d'Avignon la seule nouvelle capable de l'obliger à retourner sur ses pas, qui fut celle de la surprise de Grenoble par les Catoliques. Maugiron à qui le Duc de Guise avoit fait donner la Lieutenance generale du Dauphiné, aprés la mort de Gondrin, estoit passé en Savoye pour y faire des levées, sans crainte que des Adrets qui ne sortoit point du Royaume les dissipât. 1562.

Elles étoient presque achevées lors que la Bourgeoisie Catolique, que les Calvinistes avoient retenuë pour l'employer au travail des fortifications, resolut d'appeller Maugiron, & de se mettre en liberté à la faveur de ses Troupes. La négociation fut conduite avec tant d'adresse que les Calvinistes ne la découvrirent pas, & ce ne fut que par un leger soupçon fondé sur l'approche de la Cavalerie de Maugiron qui se tenoit le plus prés de Grenoble qu'elle pouvoit, sans sortir neanmoins des Terres du Duc de Savoye, que le Magistrat Calviniste de Grenoble pria le Parlement d'ordonner à Maugiron d'envoyer ses Troupes en des quartiers plus éloignés. Le Parlement estoit Catolique, & supportoit avec beaucop d'impatience que ce Magistrat luy ravit tous les jours quelque chose de son autorité. L'occasion de s'en défaire ne pouvoit estre plus favorable, en ce que Brionne que des Adrets avoit laissé pour Gouverneur dans Grenoble estoit malade. Le Parlement en profita sous pretexte de contenter le Magistrat. Il députa vers Maugiron, pour le conjurer en apparence de lever les justes soupçons que le voisinage de ses gens de guerre donnoit aux Calvinistes de Grenoble, mais en effet pour le hâter d'y venir, & pour

Dans la reprise de Grenoble.

1562. concerter avec luy toutes les circonstances de l'entreſe. Maugiron qui avoit apris à diſſimuler à la Cour, où il avoit eſté Page d'Henry II. eut avec les Deputés des conferences ſecretes, où l'on prit les meſures neceſſaires pour ſurprendre Grenoble, il leur donna enſuite par écrit ſa réponſe au Parlement concuë en des termes dont le ſens eſtoit, Qu'il n'avoit aſſemblé le peu de Soldats qui donnoient de l'ombrage que pour la pompe, & pour eſtre accompagné lors qu'il prendroit poſſeſſion de la Lieutenance generale du Dauphiné: Que ſes predeceſſeurs en avoient eu pour le moins autant, & comme il ne leur eſtoit inferieur ny pour la naiſſance, ny pour les biens, il n'eſtoit point auſſi d'humeur à leur ceder en ce qui regardoit l'éclat: Que les Calviniſtes n'avoient aucun intereſt de s'en formaliſer, & que neanmoins s'il y avoit de la défiance dans leurs eſprits il eſtoit preſt de la lever en leur communiquant les ordres exprés qu'il avoit recus de la Cour pour maintenir ceux de la nouvelle Religion dans tous les privileges qui leur eſtoient accordés par l'Edit de Janvier. En même tems il ſe ſaiſit des avenuës de Grenoble, s'avança juſqu'au Pont de la Roche, envoya ſes Proviſions au Parlement & fit alte en atendant qu'elle fuſſent enregiſtrées. Le Parlement & les Officiers de la Ville, s'aſſemblerent extraordinairement; ils remontrerent aux Calviniſtes qu'ils n'eſtoient pas les plus forts, & que des Adrets étoit trop éloigné pour venir aſſés promptement à leur ſecours: ils les intimiderent d'un côté, en les menaçant d'une mort inévitable, pendant qu'ils les aſſuroient de l'autre par les promeſſes d'un traitement encore plus

favorable que celuy que les Catoliques avoient reçu d'eux; & les reduisirent enfin à consentir que Maugiron entrât par une Porte, en même tems que la garnison de des Adrets sortiroit par l'autre, à condition que les Calvinistes y auroient liberté de conscience, & que l'Eglise des Cordeliers leur serviroit de Temple. 1562.

Maugiron se mit vainement en devoir de reprimer l'insolence de ses Soldats, parce qu'ils ne s'étoient enrôlés que pour piller. Les potences qu'il fit dresser ne les empécherent pas de rençonner les riches Heretiques, & l'on ne trouva point d'autre expedient pour arrester leurs excés, que de les tirer de Grenoble, pour les mener au siege de la Côte Saint André, Château qui tenoit encore pour des Adrets.

Maugiron le prit aisement, mais il échoüa devant celuy de la Bussiere, où des Adrets avoit laissé le Capitaine la Roche, Officier en qui la grandeur de courage suppléoit abondamment à l'extraordinaire petitesse du corps. Les assauts y furent soûtenus avec tant d'ordre & de vigueur, que Maugiron trop habile pour laisser plus longtems consumer ses forces devant une Place qui n'en valoit pas la peine, les ramena à Grenoble, où il obligea les Habitans de luy porter quatorze mil écus pour une entreprise qu'il avoit formée sur Valence.

Elle étoit si bien concertée, que rien ne l'eût empéchée de réüssir, si le hazard ne s'en fut mêlé. Des Adrets qui ne sçavoit rien de l'intelligence des Catoliques dans la Place, y arriva un peu devant qu'elle dût estre livrée; & l'approche de Maugiron luy donna lieu

1562. de ſoupçonner la verité, il en fit une ſi exacte recherche qu'il la découvrit. Il abandonna la punition des Bourgeois coupables à leurs Concitoyens Calviniſtes, & courut à Romans, où il eſperoit de joindre les Troupes de Maugiron & de les combatre quoy qu'elles fuſſent plus fortes que les ſiennes, & principalement en Cavalerie; mais Maugiron quita la partie, rentra dans la Savoye, mépriſa les défis de ſon averſaire, & laiſſant en doute laquelle il craignoit le plus de ſa fortune ou de ſa valeur, il aima mieux mener ſa petite armée en Bourgogne pour la joindre à celle de Tavanes. Romans ouvrit ſes portes à des Adrets qui n'y demeurant qu'une partie de la nuit, parut le lendemain au point du jour devant S. Marcellin. Il la força en moins de trois heures, & aucun des trois cens Soldats qui la défendoient, n'évita la corde ou le precipice.

Les Catoliques de Grenoble n'atendoient rien de plus doux d'un homme crüel qu'ils venoient de trahir; mais il n'eſt point de paſſion dont une Communauté ſoit moins ſouvent capable que celle du deſeſpoir. Celle-cy ne s'amuſa à ſe plaindre ny de la lâcheté, ny même de l'ingratitude de Maugiron; & quoy qu'également perſuadée de la grandeur de ſa propre offenſe & l'humeur implacable de des Adrets, elle joignit ſes Deputés à ceux de ſes Concitoyens Calviniſtes, qu'elle ſçut intereſſer dans la conſervation. Elle fut plus heureuſe qu'elle ne penſoit puis qu'elle obtint tout ce qu'elle demanda. Des Adrets ſe contenta d'avoir recouvré Grenoble auſſi facilement & avec beaucoup plus de gloire qu'il n'en avoit aquis en la ſurprenant; & y logea toute ſon armée, où il y avoit plus de ſix mille hommes, ſans

Dans la repriſe de Grenoble par ces Calviniſtes.

qu'elle y commit aucun desordre. Il ne voulut pas même que le Parlement cessât de s'assembler, pour ne rien oublier de ce qui servoit à gagner cette Compagnie toute composée de la principale Noblesse du Dauphiné. 1562.

Lors qu'il fut obligé de retourner à Lion, il laissa Grenoble à la garde d'un Conseiller Calviniste nommé de Ponnat, avec cinq Enseignes d'Infanterie. Mais il n'eut pas tant de complaisance pour ceux qu'il devoit ménager le plus ; & ce fut là l'origine & même la principale cause de sa dégradation. Comme il estoit le plus souvent obligé de tenir la campagne, non seulement pour y faire subsister ses Troupes, mais encore pour déloger les Catoliques des environs de Lion, il jetta les yeux pour commander les gens de guerre dans cette importante Ville, sur [a] Bourjac, Gentilhomme de son Païs, fidele à la verité, mais plus capable de toute autre chose que des fonctions militaires. Ce choix fait par un Capitaine Soldat s'il en fût jamais, fut trouvé d'autant plus étrange que les Calvinistes de Lion s'estoient imaginé qu'il prendroit un d'entr'eux pour son Lieutenant, ou du moins qu'il n'en chercheroit pas plus loin que parmy la Noblesse du voisinage. Ils se piquerent d'autant plus de cette exclusion, qu'elle passoit dans leur esprit pour un effet de son mépris ou pour une marque de sa defiance ; & ils ne voulurent point obeïr à Bourjac, sous pretexte que c'estoit un des plus anciens privileges de leur Ville de ne se pas soûmettre aux Chefs qu'ils n'auroient point élûs. Ils presserent Soubise de revenir à Lion, pendant que des Adrets persuadé qu'ils recevroient

André de Ponnat.

[a] *Felix de Bourjac, Sénéchal de Valentinois.*

1562. enfin le Bourjac, avoit mené son Armée devant Mouron.

Cette petite Place ne se défendit pas long-tems, & celle de Montbrison resista davantage. Moncelar qui en estoit Gouverneur, pretendoit arrester la fougue de des Adrets. Il fut même assés heureux pour dissiper la crainte qui s'estoit emparée de la Bourgeoisie au seul nom de son ennemy, & pour leur inspirer la resolution de tenir jusqu'à l'extremité ; mais leur nombre étoit trop petit & leurs murailles trop foibles pour resister à une longue batterie. Des Adrets en mit par terre prés de la moitié, & livra un assaut si furieux, que les assiegés ne purent le soûtenir. Ceux qui moururent sur la breche furent les mieux traités, parce que les autres qui s'étoient retirés dans un boulevart furent contraints de se rendre à discretion. On se contenta d'abord de les desarmer ; mais l'aprés-dinée des Adrets voulut avoir le plaisir de les voir tous se precipiter eux-mêmes l'un aprés l'autre du haut de la Tour. Poncenat, Mouvans, Blacons & ses autres Officiers, luy representerent que le droit des gens regnoit dans la guerre, aussi bien qu'ailleurs : Qu'il y avoit de la barbarie à tüer de sang froid les plus dangereux ennemis vaincus, & de l'inhumanité à se divertir du supplice des plus coupables : Que les prisonniers de Montbrison n'estoient plus à craindre : Que leur perte atireroit au Calvisme une infinité de nouveaux adversaires ; & que le Ciel étoit trop juste pour continuer de favoriser les armes d'un Chef qui renouvelleroit dans sa patrie des excés qui n'y avoient point esté commis depuis les guerres des Anglois. Des Adrets repartit avec un visage dont la

la laideur naturelle étoit beaucoup augmentée par la fureur, & qui par conſequent tenoit plus de la furie que de l'homme, Que le châtiment dont il aloit uſer étoit neceſſaire pour arreſter la cruauré des Catoliques; & que pour les reduire aux loix de la bonne guerre qu'ils avoient violés les premiers à la priſe d'Orange; il leur faloit montrer auparavant que les Calviniſtes ſçavoient faire la mauvaiſe guerre auſſi bien qu'eux.

Ces deux ridicules excuſes furent ſuivies d'une execution qui devoit eſtre retranchée de l'Hiſtoire, s'il étoit permis de ſupprimer les verités honteuſes à la nation. On monta les priſonniers ſur la plate-forme au deſſus de la Tour. On jetta du haut en bas ceux qui n'eurent pas la reſolution de ſe precipiter eux-mêmes; & l'on ne pardonna pas même à leur Chef le brave Moncelar, quoy qu'il ne ſe fût rendu qu'à condition d'eſtre traité en priſonnier de guerre. Des Adrets contempla tant d'horribles ſpectacles avec autant de froideur que s'il eût aſſiſté à la Comedie, comme s'il eût voulu montrer que l'excés des paſſions n'eſt jamais ſi grand qu'en matiere de cruauté.

Il y eut neanmoins un Soldat qui ſauva ſa vie par une action qui tenoit plus du ridicule que de la preſence d'eſprit. Il prit deux fois ſa ſecouſſe d'un bout de la plate-forme à l'autre comme s'il eût eu deſſein de ſauter plus loin; & cependant il s'arreſta tout court ſur le bord du precipice. Des Adrets indignés de ce qu'il avoit fruſtré ſon attente, luy dit d'un ton aigre, Qu'il perdoit le tems, & qu'il ſufiſoit d'avoir deux fois ſondé le gué: Mais le Soldat ſans s'étonner luy répondit qu'il le luy donnoit en quatre; & des Adrets

1562. admirant l'intrepidité d'un homme à qui l'approche de la mort n'estoit pas capable d'ôter la liberté d'esprit necessaire à la raillerie, luy pardonna.

Il reçut dés le lendemain la nouvelle que Soubise étoit rentré dans Lion ; & il ne pût s'empécher dans les premiers transports du dépit dont il fut saisi d'accuser d'ingratitude le Prince de Condé. Il falut pourtant obéïr & faire bonne mine : car d'un côté son humeur farouche rebutoit ceux à qui son incomparable valeur donnoit de l'estime, & le rendoit plus propre à estre déposé impunément : & de l'autre, Soubise fit plus qu'on ne devoit attendre de la prudence la plus consommée. Il mania cet esprit fier avec tant de delicatesse, que non seulement il luy fit avaler sans dégoût un breuvage aussi amer qu'étoit à son égard la perte du Gouvernement de Lion, mais encore il luy persuada d'aller avec [a] Montbrun continüer la guerre dans le Dauphiné.

[a] *Charles du Pui, Seigneur de Montbrun en Daufine.*

Ce n'est point icy le lieu de decider si des Adrets avoit sujet de se plaindre de son parti ; mais il est constant que la Ville de Lion avoit alors plus de besoin d'un Chef politique & populaire, que d'un grand Capitane. Son Magistrat avoit intercepté une Lettre du Roy de Navarre au Comte de Sommerive, fils aîné du Comte de Tende, Gouverneur de Provence, dont le sens étoit, que la Cour luy seroit d'autant plus obligée de ce qu'il perseveroit dans la Religion Catolique, que son Pere estoit le protecteur secret des Calvinistes, & que ses Freres s'étoient declarés pour eux. On l'avertissoit ensuite de prendre soin d'un Gouvernement dont il avoit la survivance, c'est à dire qu'on

l'engageoit à decrediter ses plus proches, & à leur laisser si peu de pouvoir qu'il leur fût desormais impossible d'en abuser. Enfin on luy envoyoit des commissions pour augmenter les Troupes de son Pere qu'il avoit débauchées, pour aller joindre Tavannes & Maugiron, pour faire avec eux le déguât aux envrons de Lion; & pour commer ensuite le blocus de cette grande Ville, en atendant qu'on luy envoyât des forces sufisantes pour y former un siege regulier. 1562.

Les Calvinistes de Lion avoient envoyé cette Lettre aux Suisses Zuingliens, pour les exciter à leur donner du secours, en leur montrant le besoin qu'ils en auroient bien-tôt; & les Suisses s'étoient comportés en gens qui d'un côté ne vouloient pas que la Bourgeoisie de Lion dont la Religion étoit presque semblable à la leur perit tout à fait, & de l'autre, n'osoient l'assister ouvertement de peur de perdre les pensions qu'ils tiroient tous les ans de la France. Ceux de Berne avoient accordé huit Enseignes; Ceux de Neuchâtel, trois; & ceux de Valais, quatre; Mais à condition de n'agir que pour la défense des murailles de Lion. Soubise informé de cette clause, remontra au Conseil de Berne qu'une Ville aussi peuplée que celle de Lion n'avoit pas besoin de Soldats pour défendre ses murailles, mais pour y faire entrer du pain, & pour l'empécher d'être assiegée. Cette raison secondée par l'éloquence, & plus encore par le credit du fameux Libraire Jean Frelon, à qui rien ne manquoit que l'experience pour les grandes affaires, obligea ceux de Berne à revoquer la condition; mais ceux de Neuchâtel & de Valais au lieu de les imiter, ne chercherent pas même

1562. de pretexte pour r'apeller leurs septs Enseignes qui n'étoient qu'à deux journées de Lion.

Blacons joignit avec de la Cavalerie, les huit Enseignes de Berne, & les conduisit en Auvergne à l'Abbaye de la Chaise Dieu, où il étoit assuré de trouver un tres-grand magazin de bled. La forte situation du Monastere, & la garnison que les Moines y entretenoient ne l'exemterent pas d'être forcé; mais Blacons pressé de se retirer à la hâte par les Troupes Catholiques des Troits Saints (c'est ainsi que l'on nommoit les Seigneurs de Saint [a] Chaumont, de Saint [b] Héram, & de Saint Vidal) qui marchoient à ses trousses, fut contraint de laisser dans la Chaise-Dieu l'élite de ses Soldats sous la conduite de Montroux, qui ne se défendit pas avec tant de resolution qu'il avoit témoigné de brutalité dans l'assassinat de la Motte-Gondrin, comme s'il eût voulu donner un exemple celebre que la veritable valeur n'est pas plus éloignée de la lâcheté, qu'elle l'est de cette fausse valeur qui sert à commettre les grands crimes. Il capitula sans attendre l'extremité, quoy qu'il luy fût aisé de prevoir que la foy ne luy seroit point gardée: Et il eut le dépit d'éprouver que ce fut seulement à son égard que les Catoliques la violerent. Ils le menerent piés & poings liés à Riom, où l'on tâcha inutilement de le faire mourir en prison à force de mauvais traitemens, la crainte de des Adréts empéchant de mettre en usage les voyes ordinaires.

a *Christofle, Seigneur de S. Chaumont, en Forests.*

b *Gaspard de Montmorin, Seigneur de S. Hérem, en Auvergne.*

Mais Blacons fut bien-tôt sujet à l'inconvenient ordinaire à ceux qui commandent des Soldats étrangers & mercenaires; car son Infanterie deserta tout d'un

coup. Mendoſſe Ambaſſadeur de France en Suiſſe, ſçût ſi bien remontrer au Canton de Berne qu'il violoit l'aliance contractée depuis cent ans avec les Rois Tres Chrétiens, & le menaça ſi fortement de le faire declarer perfide par les autres Cantons, qu'il obtint de luy la revocation des huit Enſeignes qui ſervoient ſous Blancons. 1562.

Soubiſe qui n'avoit pû parer ce coup, tâcha de le rendre moins dangereux en faiſant lever de la Cavalerie Alemande, au lieu de l'Infanterie Suiſſe, mais il n'évita pas la terreur que le départ de celle cy jetta dans la Bourgeoiſie de Lion. Elle fut ſi generale que la Ville eût été deſertée, ſi Soubiſe n'en eût arrêté les Habitans par une diſſimulation ſi ſubtile, que tout autre qu'un Courtiſan achevé comme luy n'en eût pû venir à bout. Non ſeulement il ne s'opoſa pas à ceux des deux Religions qui ſe preſentoient pour ſortir, mais il offrit même de leur donner eſcorte. Il ajoûta que ſa Charge l'obligeoit à prendre un ſoin tout particulier de leurs biens pendant qu'ils ſeroient abſens, & qu'ainſi il ne pouvoit ſe diſpenſer de leur demander un état exact & fidele de ce qu'ils laiſſoient dans Lion, qu'il promettoit de repreſenter à leur retour tous les effets qui ſe trouveroient ſur le livre qui ſeroit dreſſé de concert avec eux, mais qu'il declaroit auſſi n'être pas reſponſable de ce qu'on luy demanderoit au delà. Les Bourgeois découvrirent une partie de l'artifice de Soubiſe, & jugerent que ſa precaution ne venoit pas tant de charité à leur égard, que de deſſein qu'il avoit de s'emparer de leur biens ſous pretexte de retenir des gages de leur retour pour les vendre imme-

1562. diatement aprés qu'ils ſeroient partis, & pour trouver ainſi le fonds neceſſaire à la ſubſiſtance de ſa garniſon ſans incommoder ceux qui demeureroient à Lion.

L'unique moyen d'arréter les reſolutions extrémes, eſt de ſuſpendre la premiere impetuoſité qui porte à les executer. La crainte de perdre ces effets retint la Bourgeoiſie qui vouloit ſortir, & luy donna le tems de reflêchir ſur ſon action; & l'adreſſe de Soubiſe la reduiſit à faire de ſon gré ce que toute ſa garniſon n'eût pût la contraindre de faire par force. Le ſuccés de cette ruſe eut plus d'étenduë que n'avoit prevû Soubiſe. Des Adrés tout ſon ennemi qu'il étoit, l'admira d'autant plus qu'il étoit naturellement moins capable de parvenir à ces fins par des voyes ſi delicates; & n'oſant plus envier le Gouvernement de Lion à un homme qui s'en aquitoit ſi finement, alla décharger ſa colere ſur le Comte de [a] Suze.

Celuy-cy aprés avoir manqué Boulenne, ou [b] Ventabren avoit été bleſſé dangereuſement en écrivant le nom de ſa maîtreſſe au plus haut de la muraille, par une galanterie qui étoit alors en uſage, avoit pris & pillé Vaureas, il s'étoit enſuite campé ſous l'artillerie de la Place, lors que des Adrets d'un côté & Montbrun de l'autre, quoy que plus foibles, reſolurent de le forcer. Ils l'ataquerent ſi bruſquement qu'ils ne luy donnerent pas le loiſir de ſe reconnoiſtre; & le ſeul nom de des Adrets mit en fuite la plûpart des Catoliques. Suze fit tout ce que pouvoit faire le Soldat le plus déterminé & le plus ſage Capitaine; il par-

a *François de la Baume, Comte de Suſe, en Dauſine.*

b *Guillaume de Quinquéran, Seigneur de Ventabren, en Provence.*

Dans la Relation de la défaite de Vaureas.

loit & montroit l'exemple à des gens à qui la peur avoit ôté à son égard l'usage des yeux & des oreilles. 1562.

Cette victoire aquit à des Adrets la Principauté d'Orange, & le Comtat Venaissin. La Ville d'Avignon trembloit déja dans la crainte de le revoir au pié de ses murailles; mais l'assurance qu'un Soldat luy avoit donnée de l'introduire par intelligence dans Carpentras, luy fit quiter une conquête assurée pour une qui étoit imaginaire. Le Soldat n'executa pas ce qu'il avoit promis, parce que ceux qui le devoient seconder manquerent de resolution; & le défaut de vivres où des Adrets étoit souvent reduit à cause de la longueur & de la promtitude de ses marches, l'obligea de retourner à Valence. Le séjour qu'il y fit r'apella dans sa memoire ses mécontentemens passés. Il se souvint à contre-tems, qu'il servoit des ingrats; & cette reflexion le porta insensiblement à passer du dépit au chagrin, & du chagrin à l'oisiveté, quoy que d'ailleurs il fût le plus diligent des hommes, & que son party n'eut jamais eu plus de besoin de son assistance qu'il en avoit alors.

Le Comte de Sommerive avoit achevé de dépoüiller le Comte de Tende son Pere du Gouvernement de Provence, & avoit renfermé dans la Ville de Cisteron tous les Calvinistes de la Province dont il se défioit. Il les y avoit ensuite investis, & Mouvans qui prenoit le soin de les défendre, perdant l'esperance de resister à la longue, parce que Suze qui s'étoit sauvé de Vaureas à course de cheval, avoit r'alié de sa défaite seize Compagnies d'Infanterie & deux Cornettes de Cavalerie qu'il

1562. avoit menées à Sommerive. Il n'y avoit que des Adrets qui pût dégager Cisteron ; & l'apparence étoit qu'il refuseroit d'autant moins de rendre cet Office à Mouvans, que Mouvans étoit sorty de Provence pour l'accompagner devant Grenoble, à la premiere demande qu'il luy en avoit faite. Cependant ny les Lettres puissantes de Mouvans, ni le voyage d'un adroit Calviniste qui passa travesti au travers des lignes de Sommerive, & rendit un comte exact de l'état du siege à des Adrets ne le toucherent point. Il differa aussi longtems qu'il eut des pretextes de delay, & ce ne fut qu'aprés les avoir tous épuisés qu'il feignit de ceder aux importunités de la Noblesse Calviniste du Daufiné, qui vouloit en toute maniere être conduite au secours de ses Fréres assiegés dans Cisteron. Il r'assembla son armée au Pont S. Esprit, & détacha Montbrun avec cinq cens hommes, pour conduire l'artillerie gagnée au combat de Vaureas, par le chemin de la Croix haute qui étoit le plus propre au chariage. Il promit de le suivre par le chemin des Baronies, le plus court à la vérité, mais aussi le plus incommode, & luy commanda de l'atendre à Nions. Il prit ensuite sa route par Saint Laurent des Aubres, & par Roquemaure qu'il força. Il extermina tous les Italiens qui se trouverent dans le Pont de Sorgues, qu'il venoit de surprendre. Sa diligence toute incroyable qu'elle étoit, ne fut toutefois pas assés grande pour seconder la fortune qui l'eût fait entrer dans la Tour de Villeneuve & dans le Fort de S. André, d'où les garnisons avoient fuï par une terreur panique, & l'eût par conséquent rendu maître d'Avignon, s'il se fût assés tôt présenté pour

Dans les causes de la défaite de Montbrun.

pour y entrer. Il ne laissa pas neanmoins de donner heureusement le change à Serbellon, qui le prétendoit défaire par stratagême. Serbellon avoit envoyé des barques pour l'amuser au dessus du Rhône, pendant qu'il ataqueroit son camp avec l'élite de ses Troupes; mais des Adrets s'étant contenté de mener la moindre partie de ses gens, contre les barques, laissa le reste à Mirebeau, avec ordre de battre le chemin d'Avignon. Mirebeau trouva Serbellon au sortir de la Ville, & le batit avec d'autant plus de facilité, que la Cavalerie du Pape se renversa presque d'abord sur l'Infanterie. 1562.

Des Adrets vainqueur avec tant de facilité, décendit comme un tourbillon vers la Durance, & renversa tout ce qui parut, avoir dessein de l'arréter. Il prit Cavaillon, & sçachant que pour l'observer, les Troupes destinées à la conservation d'Arles, s'étoient avancées de l'autre côté de la Durance, & postées à Orgon petite Ville, vis à vis de Cavaillon, il trouva le moyen de passer à gué la riviere, qui par hazad se trouva plus basse qu'à l'ordinaire, & fit donner si promtement l'escalade à Orgon, la nuit du dernier Aoust au premier Septembre 1562. que tout ce qui s'y étoit jetté, passa au fil de l'epée.

Rien ne s'opposoit plus à la jonction de des Adrets avec Montbrun, qui aprés avoir surmonté par la patience, & par l'industrie, une infinité de dificultés jugées invincibles, étoit arrivé sans perte au rendés vous que son Général luy avoit donné, lors que des Adrets gagné par les intrigues dont on parlera dans la suite de cette Histoire, ou persuadé que les assiegés dans

1562. Cisteron, n'étoit pas si pressés qu'ils écrivoient, ruina par une négligence affectée, les affaires de son parti, que sa vigilence avoit établies par tant de victoires. Il changea le projet de joindre Montbrun dans les montagnes, en celuy de marcher par la plaine, & mena ses Troupes devant la Ville d'Apt, leur faisant accroire que Sommerive ne l'auroit pas plûtôt senti devent cette importante Place, qu'il leveroit le siege de Cisteron. Montbrun atendit inutilement des Adrets à Nions, & n'y recevant aucune de ses nouvelles, crût devoir aller au secours de ceux de Cisteron, qui luy mandoient ne pouvoir plus tenir que trois jours. Il s'avança jusqu'à Lorgron Village à demie lieuë de la Ville d'Orpieres, où Suze l'atendoit avec l'élité des Troupes Catoliques qu'il avoit tirées du siege de Cisteron. Le combat fut long ; mais enfin le plus grand nombre vainquit le moindre. Montbrun plus foible de la moitié, fut défait, & Suze recouvra l'honneur & l'artillerie qu'il avoit perdus à Vaureas. Son retour devant Cisteron, augmenta le courage aux assiegeans, sans le diminuer aux assiegés. Les premiers firent une bréche de cent quarante pas, & les seconds la reparérent avec tant de courage, que les femmes & les enfans marchoient hardiment sur les corps de ceux qui venoient d'être tués, pour jetter plustost aux lieux qu'il falloit, la terre, le fumier, & les fascines. L'assaut ne ne laissa pas d'être donné au même endroit, & de continuer avec une égale ardeur durant sept heures. Les deux partis y consumérent ce qu'ils avoient de poudre, & combatirent depuis avec des pierres & à coups de main. Les assiegés n'ayant plus de vivres, résolu-

rent de se sauver la nuit par un sentier dont les Catoliques avoient négligé la garde, sur ce qu'il n'y avoit aucune aparence que des hommes eussent jamais passé par là. Un Calviniste mécontent de Mouvans, alla reveler à Sommerive, que les assiegés avoient dessein de s'enfuïr par cet endroit. Suze voulu envoyer des gens de guerre pour se saisir de l'avenuë, mais il en fut détourné par [a] Cental, prévenu de la pensée que c'étoit une ruse des Calvinstes, inventée à dessein de l'obliger à tirerer de ses lignes un bon nombre de Soldats, afin que lors qu'elles seroient affoiblies les assiegés fissent une sortie, & donnassent sur l'artillerie des assiegeans. Ainsi les Catoliques, par un excés de rafinement perdirent l'occasion d'exterminer ce qui pouvoit un jour relever le parti Calviniste dans la Provence; Mouvans tout blessé qu'il étoit, sortit par une fausse porte avec la garnison, & la Bourgeoisie de Cisteron fit une retraite qui ne sçauroit être assés estimée. 1562.

a Gabriel de Bouliers, Seigneur de Cental en Provence.

La nuit du quatre au cinq de Septembre 1562. Il fit charger sur les chevaux qui luy restoient, les enfans, les malades, les blessés & les vieilles gens. Il traversa le Pont, le Bourg, le défilé & la montagne de Molard, & ne donnant à ses gens que le loisir de reprendre haleine, il les fit marcher prés de vingt-quatre heures par des chemins écartés, sans dormir, jusques à ce qu'ils arriverent à Bargues, Village éloigné de Cisteron de sept grandes liuës. Il y fit la reveuë, & trouva plus de quatre mille personnes dont il n'y avoit que mille Soldats. Il distribua ceux-cy à la tête & à la queuë, & s'étant rafraichi dans le Village de Salonet, il tira

1562. droit à celuy d'Ubaïe, où il pretendoit passer la Durance; mais en la reconnoissant, il aperçût des Troupes Catoliques postées sur deux costeaux, au travers desquels les Calvinistes devoient passer: ce qui le jetta dans un étrange embaras, car s'il avançoit, il êtoit perdu sans ressource, & s'il retournoit sur ses pas, il deviendroit avec tous les siens, la victime des Païsans Catoliques que son passage avoit alarmez par tout, & qu'il retrouveroit par consequent sous les armes en état de luy disputer le retour. Il ne luy restoit qu'une seule voye pour se sauver, qui étoit celle de se réfugier en Piémont; mais le Duc de Savoye n'y souffroit point de Calvinistes, & n'êtoit pas d'humeur à consentir sans être forcé, qu'ils portassent delà les Alpes, les semences de leurs erreurs. Mouvans ne laissa pas neanmoins d'en prendre la route à tout hazard. Il tourna tête vers le Pas de Lozet, qui n'est qu'une roche fenduë par où l'on sort de France, & l'on entre dans la Valée de Terranova en Piémont. Il avoit détaché ses meilleurs arquebusiers qui s'étoient saisis du Pas: mais les Habitans de la Valée qui les avoient découverts, étoient courus aux armes; & l'ataque aloit commencer, lors qu'il arriva avec l'arriegarde Calviniste. Il prévit judicieusement que le succés luy en seroit également desavantageux, soit qu'il fût vainqueur, ou qu'il fût vaincu, parce que si les arquebusiers étoient chassés du Pas, ses Calvinistes demeureroient en proye à leurs ennemis, ou à la famine; & que si les Piémontois êtoient repoussés, l'inutilité de l'éfort qu'ils auroient fait, attireroit dans la Valée les Troupes destinées par le Duc de Savoye, à

la garde de ses Frontieres qui ne donneroient point de quartier aux Calvinistes. Il faloit donc mettre le différent en négociation ; & Mouvans qui connoissoit des personnes dans la Valée, les fit venir en donnant des ostages. Il les ménagea avec tant d'adresse, qu'il convint par leur entremise, avec les autres Habitans de la Valée, qu'il retireroit du Pas ses arquebusiers, & que les femmes, les enfans & les personnes inutiles, auroient la liberté de passer le même Pas, & de se rafraichir dans la Valée : Que l'on dépêcheroit cependant à la Cour du Duc, pour recevoir ses ordres, & qu'en les atendant, Mouvans avec ses gens de guerre, s'arréteroit à une raisonnable distance deça le Pas. Ainsi les bouches inutiles passérent dans l'état déplorable où elles étoient & leur vuë atendrit les Piémontois de sorte, qu'ils mandérent deux ou trois heures aprés à Mouvans, qu'il pouvoit venir avec le reste de sa troupe en toute seureté. 1562.

Les Calvinistes délogérent dés le lendemain septiéme, nonobstant une grosse pluye qui dura jusqu'à midi, & ne les empêcha pas neanmoins de coucher dans le Village de Sanpaolo. Leur dessein étoit de rentrer en France le huitiéme, par le Dauphiné ; mais l'avis d'une embuscade que l'Archevêque a d'Ambrun leur avoit dressée, les contraignit de prendre la route de Pragelas, toute rude & deserte qu'elle étoit, & de coucher au Village de la Chanau, qui ne leur fournit que des choux. Ils montérent le neufiéme la fâcheuse Montagne de la Guêle. Ils s'ouvrirent l'épée à la main, un chemin au travers des Troupes Catoliques que la Casette Gouverneur de Briançon, avoit mises

a Guillaume de S. Marcel d'Avençon.

1562. dans le Village de Mélieres, pour les arrêter; & se contentérent aprés une longue traite, du peu de pain & de laitage que leur offrirent par pitié les Habitans de Biajas. Le dixiéme ils passérent le Mont de l'Argentier, & se logérent sur le soir dans le Vilage de Sauze, à une lieuë de Pragelas, où la commodité des vivres, & le peu d'aparence d'y estre ataqués, les inviterent à prendre quatre jours entiers de repos. Mouvans y profita de l'occasion pour remettre en discipline ses Soldats, & pour les ranger sous huit Enseignes, afin qu'ils se divisassent plûtôt & plus aisément, lors qu'il seroit necessaire d'agir en même tems dans des lieux trop éloignés.

Ceux de Pragelas & d'Angrogne, les défrayerent gratuitement huit jours entiers, leur donnerent des vivres, les accommoderent de poudre dont leurs arquebusiers manquoient, & les escorterent jusqu'à Sauze, où ils retournerent le vingt septiéme, dans l'intention d'aller à Grenoble ou à Valence. Ils couchérent le vingt-deuxiéme dans le Village de Sezanne; & Mouvans persuadé que la Casette ne manqueroit pas de luy dresser une seconde embuscade, la prévint en partant à minuit. Il avoit passé à la vuë de Briançon, lors que le jour commença de paroître, & il aloit traverser la Durance sur le pont qui n'en êtoit éloigné que d'un quart de lieuë ou environ. Mais la Casette s'y êtoit retranché de sorte, qu'il fut impossible de l'en déloger. Mouvans descendit plus bas, où il y avoit un autre pont. Il le trouva rompu, & le desespoir eût alors jetté le desordre entre les siens, s'il n'y eût remedié par une admirable présence d'esprit. Il

ne laissa pas d'aller droit au pont, & demeurant à l'arriere-garde avec son Infanterie, pour resister à la Casette qui s'avançoit pour l'enfoncer, il fit passer l'eau à sa Cavalerie, avec ordre de chercher s'il ne se trouveroit point au delà, dequoy refaire le pont. Les Catoliques y avoient laissé par hazard les planches qu'ils en avoient ostées, & les Calvinistes les rajustérent si habilement, qu'ils eurent le loisir de passer durant que Mouvans combatoit. Il les suivit incontinent aprés s'être démêlé de ses ennemis, & ne s'arrêta qu'au Village d'Orpére, où des moutons que les Païsans Catoliques avoient négligé d'emmener avec eux, servirent de nourriture aux siens. Il aprit le 23. à Saint Bonnet, que Vinai Lieutenant général de l'Armée Catolique, avoit investi Grenoble, & prit à l'instant la résolution de s'y jetter avec ses Gens de guerre, ne voyant rien de meilleur à faire pour son party. Il se proposoit de laisser à deux lieuës de cette Ville, les bouches inutiles qu'il avoit amenées de Cisteron, & de les faire passer surement jusqu'à Valence. Il avoit commencé d'éxécuter ce projet, en prenant la route de Corpt, auprés de Gap, & s'aloit mettre sans y penser à la discrétion des Catoliques : car Vinai au prémier avis de sa marche, avoit levé le blocus de Grenoble, & s'étoit saisi de Corpt, comme du Poste le plus commode pour dresser une embûche aux Calvinistes ; mais un Païsan avertit les troupes de Mouvans, sans les reconnoître, du danger qu'elles couroient, & leur facilita l'accés de Triéves, d'où elles arrivérent le vingt-septiéme à Grenoble.

1562.

Cesar d'Ancesune, Seigneur de Vinai en Dauphiné.

Elles y trouvérent un ordre de Soubise, pour aller

1562. à Lion, & se mirent trois jours aprés en devoir de l'éxécuter. Des Adrets leur écrivit à Moïrenc, où elles logérent le premier Octobre, qu'il les atendoit à Virieu pour les escorter, parce que l'Armée Catolique du Duc de Nemours, observoit les grands chemins. Elles s'y rendirent à point nommé, & des Adrets les faisant marcher toute la nuit du troisiéme au quatriéme, les conduisit jusqu'à Crémieu, où elles trouvérent des bateaux qui les porterent le septiéme à Lion, où ceux qui les virent ne purent assés admirer le bonheur & la conduite de leur Chef, qui par des routes inconnuës, les avoit tirées d'une infinité de périls que la prudence humaine sembloit ne pouvoir éviter.

Claude Seigneur de Montchenu, en Dauphiné, à cause de Marie de Montchenu sa femme, fille aînée de Marin Seigneur de Montchenu, premier Maître d'Hostel du Roy, Senechal & Gouverneur de la Marche, & de Limousin, &c. & d'Antoinette de Pontbriand.

Comme il ne paroissoit plus en Provence de Calvinistes armés, depuis la retraite de Mouvans, Sommerive envoya ses Troupes à Tavannes, qui se disposoit à convertir le blocus de Lion en un siege regulier, lors que la Cour s'avisa à contre-tems de le rapeller. La Régente s'étoit imaginé que Soubise vivoit toûjours dans sa dependance, & sur ce faux principe elle avoit promis au Triumvirat, de le tirer de Lion par des voyes plus sures & plus éficaces que celles de la force. Elle avoit dépéché vers luy Monchenu, gendre de celuy qui avoit été Favori de François I. avec des offres plus que sufisantes pour tenter un homme, qu'elle suposoit n'être engagé dans le party Calviniste, que par l'amitié qu'il avoit contractée avec l'Amiral. Mais Soubise ne s'étoit trouvé ny ambitieux, ny inconstant, & Monchenu n'avoit pû tirer de luy d'autre réponse, sinon que la Régente avoit interest qu'il conservât jusqu'à la majorité du Roy son Fils,

la

la plus importante Ville du Royaume, aprés celle de Paris. La Régente indignée de s'estre trompée, & d'avoir hazardé inutiliment son autorité, acquiéça par dépit à la proposition que luy fit le Duc de Guise, d'envoyer le Duc de Nemours assieger Lion. Elle ne croyoit pas qu'il dût donner aucun sujet à Tavanes de se mécontenter, parce qu'elle n'estimoit point Tavanes assés fier pour refuser d'obeïr à un Prince: mais la vertu des Courtisans ne va pas jusqu'à ceder volontairement le Généralat à qui que ce soit, quand ils ont commencé de l'éxercer avec une autorité presque souveraine, & Tavanes jugeant qu'il y aloit de son honneur de n'être plus que Lieutenant général dans une armée qu'il avoit commandée en Chef, se retira en Bourgogne. 1562.

Le succés du siege que le Duc de Nemours mit ensuite devant Lion, fit douter si la retraite de Tavanes venoit d'un véritable dédain, où plûtôt de la prévoyance que le siége ne seroit point heureux. Et de fait, le Duc de Nemours aprés s'estre engagé mal à propos devant Lion, fut contraint de se retirer abandonné par trois mille Italiens qui desertérent faute d'estre payés à point nommé. Leur vie avoit esté si licentieuse, que les Païsans ne jugérent pas la pouvoir expier d'une autre maniere qu'en brûlant toutes les Chevres des lieux par où ils avoient passé. Mais le Duc de Nemours n'estoit pas assés mal avec la fortune, pour en estre persecuté, sans qu'elle travaillât un moment aprés à réparer par une faveur imprévûë, l'affront qu'elle venoit de luy faire. L'on pensoit qu'il fut encore devant Lion, lors qu'il se presenta en bataille devant la Ville de Vienne, où commandoit pour les Calvi-

1562. niſtes, François du Terrail, Seigneur de Bernin; héritier du nom & des armes, mais non pas de la valeur du Chevalier Baïard. Soubiſe dont il eſtoit obligé d'éxécuter les ordres, luy avoit écrit plus d'une fois de ſe tenir enfermé dans ſa Place, & de n'en ſortir pour aucune occaſion que ce fût. Sa ſureté & celle de la Place, conſiſtoient à obéïr exactement, parce qu'il avoit plus de Troupes qu'il n'en faloit pour s'empécher d'eſtrer ſurpris; & d'ailleurs des Adrets avoit promis d'eſtre à luy avec toutes les forces de Dauphiné en deux jours. Mais Bernin oublia ſon intereſt & ſon devoir à la vuë des coureurs du Duc de Nemours. Il ſortit à la teſte de ſa Cavalerie pour les charger, & les trouvant plus forts qu'il n'avoit crû, rentra dans Vienne avec une terreur panique qui luy oſta le jugement. Il s'imagina qu'il luy ſeroit impoſſible d'y ſoûtenir la premiére ataque, & la laiſſant en proye aux Catoliques, il s'enferma dans le Château : Mais il y porta ſa crainte, & ſous prétexte qu'il n'en trouva pas la ciſterne en bon eſtat, il le rendit peu d'heures aprés au Duc de Nemours. Une capitulation ſi promte, déconcerta tous les projets des Calviniſtes, tant deça que delà le Rône.

Des Adrets s'eſtoit mis en campagne au premier bruit de la marche du Duc de Nemours; & comme il ſçavoit admirablement la guerre, il s'étoit douté de l'intention de ce Prince; mais il n'avoit preſſenty ny l'imprudence, ny la lâcheté de Bernin : au contraire, il s'eſtoit imaginé que s'il ne luy donnoit le loiſir de le ſecourir avec toutes ſes forces, il tiendroit au moins juſqu'à ce qu'il fût à luy avec ſa Cavalerie légere : Et

ce fut là la prémiére fois que la vigilance de des A- 1562.
drets fut surprise. Il prit quatre cens arquebusiers à cheval, & les avoit conduits jusqu'à Beaurepaire, lors que le Duc de Nemours qui n'avoit employé que cinq heures à la réduction de la Ville & du Château de Vienne, les fit enveloper avec toute sa Cavalerie, & les défit si universellement, que des Adrets eut luy-même bien de la peine à se sauver. Le reste de sa petite armée qui suivoit, eût esté sujete au même inconvénient, sans la merveilleuse intrépidité de Montbrun & de Furmeïer, Officiers de des Adrets, qui jugérent sagement du malheur arrivé à leur Général, par l'aproche trop promte du Duc de Nemours avec sa Cavarie. Ils se rétrancherent à la hâte, & se défendirent un jour entier ; mais ils eussent esté le lendemain emportés par les Catoliques, renforcés de sept mille hommes d'Infanterie, & de quatre pieces de campagne, si un Domestique du Duc de Nemours, qu'il prirent à l'entrée de la nuit, ne les eût avertis du secours qu'attendoit son maistre : cette nouvelle les obligea de déloger incontinent, & de ne s'arrêter qu'à la Côte Saint André, où n'ayant pris que trois heures de rélâche, ils continüerent leur rétraite jusqu'à Romans, sans avoir trouvé d'autres obstacles à surmonter, que les rochers. Des Adrets se remit à leur tête, & se laissa tellement transporter à la vengeance de l'affront qu'il avoit reçû, qu'il les ramena à Beaurepaire, sans faire réfléxion que le lieu luy estoit fatal, & sans informer Soubise de son intention, de crainte qu'il ne la traversât, Il y trouva le Duc de Nemours, qui plus fort de la moitié, le défit une seconde fois.

Dans la defaite de Beaurepaire.

Iacques Rambaud, Seigneur de Furmeïer en Dauphiné.

1562. Mais la présence d'esprit & l'expérience, ne paroissent jamais avec tant déclat à la guerre, que dans les adversités les plus surprenantes. Des Adrets reconnut sa faute au moment qu'il vit ses Saldats commencer à se mettre en desordre ; & il la répara avec la même froideur d'esprit & d'action, dont un autre qui ne l'auroit pas commise, eût esté capable. Il réduisit insensiblement le combat en escarmouches. Il détacha par un coup de maistre, ses escadrons & ses bataillons d'avec ceux des Catoliques. Il donna le signal de la retraite, & la fit sans perdre ses rangs jusqu'à Bourgoin qui en étoit éloigné de quatre lieuës, n'y reçût ny plaintes, ny reproches de la part de Soubise, soit que celuy-cy eût plus d'admiration de sa vertu, que de ressentiment de sa précipitation, où qu'il n'osât le pousser, de peur de le reduire au desespoir, dont les Calvinistes soupçonnoient qu'il n'estoit déja que trop proche : au contraire il luy envoya deux mille Suisses que le Colonel Lambiel avoit amenés sans aveu, autant d'Infanterie Françoise, sous la conduite de [a] Senas, & trois cens chevaux, commandés par Mouvans.

[a] *François de Gerente, Baron de Senas, en Provence.*

Des Adrets devenu de cette sorte, contre son espérance, plus fort qu'il n'estoit avant ses deux disgraces de Beaurepaire, forma sur le champ, & éxécuta de même, une entreprise qui rétablit tout à fait sa réputation. Il alla jusqu'aux portes de Vienne, présenter un troisiéme combat au Duc de Nemours, qui ne pût l'accepter, parce que ses soldats presque tous mercenaires, demandérent d'estre payés de tout ce qui leur estoit dû, avant que de combatre, quoy qu'ils sçûssent bien que ce Prince n'avoit point d'argent.

L'avantage que les Calvinistes en tirérent, fut de traiter à leur tour les Catholiques de vaincus. Des Adrets campa sur le bord du Rône, entre Vienne, & & Lion, tint comme blocquée la prémiére de ces deux Villes, reduisit à d'étranges extrémités l'Armée Catolique qui n'en vouloit pas sortir, & mit Soubise en état d'enlever à son aise tous les vivres qui se trouvérent à dix lieuës aux environs de Lion, & de les y conduire. 1562.

Cette facilité de ravitailler une grande Ville, dans le tems qu'il y avoit moins de sujet de l'espérer, passa pour la récompense d'une action de Soubise, d'autant plus conforme à l'esprit du Christianisme, qu'elle sembloit éloignée des loix les plus rigoureuses de la guerre. Il n'avoit presque plus de pain que pour nourrir sa garnison; & son Conseil étoit d'avis qu'il chassât les bouches inutiles. Il y en avoit plus de sept mile; & c'eût esté les exposer à une mort certaine, parce que les regles de la bonne guerre ne s'observoient plus depuis que des Adrets les avoit violées, & les Catoliques vengeoient irrémissiblement le massacre de Montbrizon, sur tout ce qu'ils trouvoient de Calvinistes. Mais les résolutions injustes sont quelquefois sujétes à estre changées par l'oposition d'un seul homme de bien.

Le Ministre Viret eut la hardiesse de réprésenter à Soubise, qu'il n'estoit pas permis de sacrifier un innocent, pour quelque cause que ce fût, & que Dieu étoit trop juste pour laisser long-tems Lion entre les mains des Calvinistes, s'ils tâchoient de le conserver par de si mauvaises voyes. Soubise touché de cette re- *Dans l'Eloge du Ministre Viret.*

1562. montrance, retint les bouches inutiles; & comme si l'action eût esté trop belle pour demeurer plus de trois jours sans récompense, des Adrets luy facilita précisément au bout de ce terme, le ravitaillement de Lion.

Mais rien n'est si dificile que de se ménager dans un bonheur inespéré. L'empressement qu'eut Soubise de faire provision de blé, luy fit vuider les gréniers de la Principauté de Dombes, & le Duc de Montpensier à qui ils appartenoient, Prince ménager, comme le sont d'ordinaire les personnes passées de trés-peu de bien, à de grandes richesses, en conçût un ressentiment qui ne fut appaisé, ny par les raisons, ny par les soûmissions de Soubise.

Emanuel Philibert, Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye avoit regardé jusques-là les troubles de France, avec plus d'atention, que d'espérance d'en profiter; mais Lion n'eût pas plûtôt été pourvû de vivres, qu'il prévit sagement que la conjoncture étoit venuë de récouvrer les six Places les plus importantes du Piémont, que la France s'étoit réservées par la Paix de Cateau-Cambresis. Car il ne faloit point douter que le Triumvirat n'ayma mieux reprendre la Ville de Lion, que de conserver ce qui restoit au Roy, de là les Alpes. Cependant il n'y avoit plus aucune aparence de tirer cette grande Ville des mains des Calvinistes, qu'en intéressant le Duc de Savoye à les en chasser. Le Duc de Nemours, bien loin d'y remettre le siége, n'estoit pas même en estat de tenir la campagne, & Soubise commençoit à mépriser les Catoliques, depuis qu'il avoit à dos le Dauphiné libre, & l'armée de des Adrets. Il n'avoit plus rien à craindre, si les Triumvirs ne mar-

choient en perſonne contre luy, avec toutes leurs forces, animées par la préſence du Roy; ce que vrayſemblablement ils n'oſeroient entreprendre, de peur d'expoſer Paris à la diſcrétion du Prince de Condé, qui rétabliſſoit ſon Armée, & ne manqueroit pas de s'en ſaiſir, auſſi-tôt qu'il verroit les Catoliques trop éloignés pour le ſecourir. 1562.

Sur ce fondément, le Duc de Savoye mit en uſage trois ſortes de négociations. La prémiére, publique & ſolemnelle, conſiſtoit dans la propoſition d'un échange des Villes que la France s'eſtoit reſervées en Piémont, avec quelques-unes de celles qu'elle avoit reſtituées. La ſeconde, ſecréte, & ſans la participation d'autres perſonnes que de la Régente & du Triumvirat, ſe faiſoit à deſſein de convenir des aſſiſtances que le party Catolique tiréroit de la Savoye, & du Piémont, moyennant l'évacuation des ſix Places; & la troiſiéme, encore plus ſecréte, ſe paſſoit toute entre la Régente, & la Ducheſſe de Savoye.

Il y avoit pluſieurs ſiecles qu'il n'eſtoit ſorty de la Maiſon de France, une Princeſſe plus accomplie que Marguerite Ducheſſe de Savoye; mais ſon inclination dominante, étoit directement contraire à celle que l'on a remarqué ſur la fin du regne de François I. dans les Filles de la Maiſon d'Aûtriche. Non ſeulement elle ne s'eſtoit point ſacrifiée comme elles, pour agrandir le Chef de ſa Famille, à l'exemple des Tantes, des Sœurs, des Filles, & des nieces de Charles-Quint, mais elle avoit même réfuſé d'épouſer le premier Prince du Sang, lors que le Roy ſon Pére, qui avoit droit de le luy commander, & le Daufin ſon Frére l'en avoient priée

Fille du Roy François I.

Antoine de Bourbon Duc de Vendôme.

1562. pour le bien de l'Etat. Elle leur avoit nettement répondu, que son cœur estoit reservé pour un Souverain, & qu'elle ne pouvoit se résoudre d'épouser un Prince, qui pour estre de la plus auguste Maison du monde, ne laissoit pas d'estre né sujet, & le seroit apparemment toute sa vie. Une fierté si obstinée, avoit coûté à la France toutes ses Conquestes d'Italie durant trente ans, parce qu'il avoit falu rétablir le Duc de Savoye, en luy donnant cette Princesse pour femme. On s'estoit neanmoins consolé sur l'espérance qu'elle étoit désormais trop âgée pour avoir des enfans; & l'on s'y estoit d'autant plus confirmé, qu'on l'avoit vûë passer les deux prémiéres années de son mariage, sans devenir grosse: mais elle avoit declaré qu'elle l'estoit sur la fin de la troisiéme; & l'on s'estoit aperçû incontinent aprés, qu'elle n'estoit pas moins atachée que son mary, à renvoyer les François de-là les Alpes. Elle avoit toûjours conservé une étroite liaison avec la Régente; & comme elle avoit sçû faire l'Hospital Chancelier, sans la participation de personne, elle ne desesperoit pas de rendre par la même voye, le Duc son mary Souverain indépendant, de précaire qu'il étoit, puis que les François tenoient sa Ville principale, & les clefs de ses Etats. Elle obtint dans ces vûës, une conférence entre deux Députés de France, & autant de Savoye, sous prétexte de terminer quelques differens de peu d'importance, que la Paix de Câteau-Cambresis, avoit laissés indécis. Le Président a Seguier, & Antoine Chandon, nommés par la Régente, sans estre informés de ses véritables intentions, portérent en gens d'honneur les interests de

a Pierre Seguier, second Président au Parlement.

de leur patrie, & conférérent six mois avec Cassien del Pozzo & Loüis Odinetti, Députés du Duc. Le succés n'eut rien d'extraordinaire, & les parties aprés s'estre souvent enroüées à force de disputer, se séparérent sans rien conclure, & raportérent de longs procés verbaux pour acte de leur diligence. 1562.

Celuy des Députés de France, contenoit en abrégé, Que le Comté de Nice appartenoit au Roy, & luy devoit estre restitué avec les fruits que les Ducs de Savoye s'en estoient apropriés depuis l'année mil trois cens quatre-vingt-huit : Que les Banlieuës de Montregio, de Coni, de Fossan, de Savillan, de Quiers, & d'Ast, estoient de même nature, pour avoir fait durant tant de siecles partie du Comté de Provence, sans que néanmoins la France pût prétendre aucune restitution des fruits, lors que ces Places luy seroient renduës. Que l'on nommât des Commissaires pour éxaminer les Titres des Chambres des Comtes de Provence & de Dauphiné, qui justifieroient que la Ville de Turin & son ressort, estoit au Roy, soit qu'on le considerât en qualité de Dauphin, ou qu'on le prit comme Comte de Forcalquier ; & que cependant, la prétention demeurât dans toute sa force : Que pour le reste du Piémont, & pour la Savoye, le Duc fit raison au Roy, de la moitié qu'il en devoit posséder, comme principal héritier de Loüise de Savoye sa bisayeule, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre que son Pére & son Ayeul avoient faite sur le refus du feu [a] Duc, de les satisfaire.

Dans le procés verbal des Députés François.

Le Procés verbal des Députés de Savoye, disconvenoit de tous ces faits, & soûtenoit au contraire,

a Charles III. du nom, Duc de Savoye, frére de Loüise de Savoye, mére du Roy François I.

1562. Que les Ducs de Savoye étoient devenus legitimes Proprietaires du Comté de Nice, par la faute des Comtes de Provence, de ne l'avoir pas dégagé dans le terme prescrit par le Traité d'engagement : Que les Villes de Monterégio, de Coni, de Fossan, de Savillan & de Quiers, avoient esté données aux mêmes Ducs, pour lever les Troupes qu'ils avoient eux mêmes conduites à Naples, pour la Maison d'Anjou : Qu'ils tenoient le Comté d'Ast de la libéralité de l'Empereur Charlequint, à qui la France l'avoit cedé par trois Traités autentiques ; & qu'enfin Loüise de Savoye estoit suffisamment excluse de la succession de son Frére, par la Loy fondamentale de la Maison de Savoye, qui en frustroit toutes les femelles, tant qu'il y auroit un mâle capable de porter le Nom & les Armes, & qui les condamnoit en ce cas à se contenter d'une somme d'argent pour leur legitime.

La seconde négociation ne fut pas plus éficace ; mais la troisiéme eut tout l'effet que le Duc de Savoye s'en estoit promis. La Duchesse sa femme, émût si puissamment la Régente par trois considérations, qu'elle luy fit violer la raison, la justice, les loix fondamentales de l'Etat, & les intérests de ses propres enfans. La premiére consistoit à se procurer un azile, en cas que celuy des deux partis en France, qui demeureroit vainqueur, entreprît de la déposer. Il est vray que dans une telle extrémité, elle n'avoit point de retraite plus convénable en Europe, que le Piémont, puis que le Duc de Florence Chef de sa Famille, estoit son ennemy, & qu'en se refugiant en Angleterre, ou dans les Etats de la Maison d'Aûtriche, elle perdoit

tout ce qu'elle avoit d'amis dans le Royaume. Cependant il n'y avoit point d'autres Souverains que ceux-là, auprés de qui elle pût estre dans une entiere fureté. La seconde considération estoit tirée de la perte irréparable pour la Monarchie, des Provinces situées le long du Rône, si le Duc de Savoye travailloit avec les Calvinistes, à les faire revolter, Parce que le Prince de Condé pouvoit aisément conclure avec ce Duc, un Traité qui luy abandonneroit le Marquisat de Salusses, & ce que la France tenoit en Piémont, & le Duc en échange, pouvoit l'aider à se cantoner, & à former une Souveraineté indépendente, dont Lion seroit la capitale. Enfin la derniére considération estoit que la Régente n'avoit point de troupes dont elle fût assurée, & qu'on la leurroit de l'espérance de celles qui gardoient les Places du Piémont, aprés qu'on les auroit restituées. 1562.

Ainsi la Régente persuadée de la nécessité qu'il y avoit pour elle, de contenter le Duc de Savoye, & le Triumvirat n'osant s'atirer à contre-tems un ennemi si redoutable, l'ordre fut envoyé au Maréchal [a] de Bourdillon, de rendre au Duc de Savoye, tout ce que la France possedoit en Piémont, pour les Places de Pignerol, de Savillian & de la Perouse, où il luy seroit permis de mettre garnison.

a Imbert de la Platiere, Seigneur de Bourdillon en Nivernois.

Le Maréchal qui ne devoit pas tant sa fortune à la Maison de Guise, qu'à sa propre vertu, ne concevoit rien de plus honteux à sa réputation, que d'obéïr à l'ordre qu'il recevoit. Il le communiqua aux Officiers des Troupes, qui n'en furent pas moins indignés que luy : Et les Peuples n'en furent pas plûtôt avertis,

1562. qu'ils allerent en foule le conjurer de ne pas souffrir qu'ils retournassent sous la domination de leurs Ducs, tant celle de France leur avoit esté douce.

Dans la prémière remontrance du Maréchal de Bourdillon.

Cette correspondance l'encouragea de faire une remontrance à leurs Majestés, concuë en termes généraux, qui sans toucher au fonds de l'affaire, ne faisoit mention que du sang répandu pour la conqueste des Places, des sommes immenses qu'elles avoient coûtées à conserver, de l'obstination des Soldats François à les vouloir garder, & de l'aversion des Peuples à changer de maître. Mais au lieu d'y avoir égard, on luy dépécha Florimond Robertet, Secrétaire d'Etat, avec des Lettres de Jussion, plus fortes & plus circonstanciées. Elles portoient, *Qu'il tirât incessamment des Villes que les François tenoient en Piémont, les munitions de guerre & de bouche, & qu'il les abandonnât pour recevoir ensuite Savillan, Pignerol & la Pérouse.* Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, & René de Birague depuis Chancelier de France, furent nommés Commissaires pour regler avec ceux du Duc, le territoire des deux dernieres Places.

La Duchesse se promettoit déja l'avantage de la négociation, lors que Bourdillon témoigna qu'il ne déferoit pas plus au second ordre, qu'il avoit fait au prémier. Il soûtint que l'affaire estoit de trop grande importance pour estre reglée durant une minorité, & que la même Loy qui défendoit aux Tuteurs de dépoüiller leurs Pupiles, obligeoit indispensablement un Maréchal de France, à garder des Places confiées à sa fidelité, jusqu'à ce que le Roy son maistre, fût en âge d'en disposer. Il pretendit que sa vie n'estois

pas moins engagée que son honneur, dans une restitution si importante. Et il raporta les propres termes du Contract d'engagement de l'année 1388. pour le Comté de Nice, qui ne pouvoient estre plus formels en faveur de Loüis d'Anjou, Comte de Provence qui en estoit Engagiste. Il ajoûta ceux de la Transaction faite en 1353. entre le Roy Jean, Dauphin de Viennois, & le Comte [a] de Savoye, qui justifioit que ces deux Etats avoient esté meslés l'un dans l'autre : Et il prouva par des Actes autentiques, que la Bisayeule du Roy, en qualité de Sœur de Pere & de Mere du Duc Philbert, luy avoit dû succeder, au moins en ce qui regardoit les biens allodiaux de la Savoye, quoy que d'ailleurs, par les Loix de l'Empire Romain, & par les Constitutions de celuy d'Alemagne, les Filles fussent excluses des investitures accordées aux seuls mâles ; & par consequent, ces biens allodiaux devoient suivre la nature des autres biens dont les femelles estoient capables : Qu'il faloit avant toutes choses, executer l'Arrest contradictoire du Parlement de Paris, donné le 10. Juin 1390. qui déclaroit Fief du Daufiné, le Marquisat de Salusses, & condamnoit le Comte [a] de Savoye à restituer toutes les Places de ce Marquisat, que luy ou ses Predecesseurs en avoient occupées. Ces Places estoient au nombre de ving-sept. Barges, Cavours, Pancalier, Epimie, Villeneuve du Solier, Morete, Muret, Carignan, Monasterol, Cardé, Vigon, Villefranche, Cavalmont, Raconis, Maulibaune, Carail, Sommerive, Caravagio, Cavalier Lion, Palanquiers, Casalgias, Forpas, Faule, Mulasson, Villefalier, & Lusque : Que l'investiture de ce Marquisat

1562.

[a] *Amé V. du nom dit le Verd : Comte de Savoye.*

[a] *Amé VI. du nom.*

1562. donné par l'Empereur Othon premier, à Aléran premier du nom, Marquis de Monferrat l'an neuf cens soixante-sept, comprend en termes exprés, les Villes & dépendances de Coni; de Fossan, de Mondouis, de Savillan, de Cental & de Busque; & que les Empereurs ayant depuis consenti qu'elles fussent alienées aux Comtes de Provence, elles devoient estre restituées au Roy Trés-Crétien, à deux titres. Le premier, comme Proprietaire de ce Marquisat, par l'extinction entiere de la Famille, que ses Prédécesseurs Daufins de Viennois, en avoient investi; & le second, en qualité d'héritier & de donataire tout ensemble du Comté de Provence, dont les Comtes de Savoye avoient autrefois pris l'occasion d'usurper les Seigneuries qui s'estoient trouvées le plus à leur bienséance, pendant que les Comtes de Provence estoient occupés à la Guerre-Sainte, ou travailloient à recouvrer le Royaume de Naples: Qu'enfin la Ville de Turin se voyant abandonnée par le Duc Charles de Savoye; qui luy avoit dit de penser à ses affaires, en la maniere qui luy seroit la plus commode, avoit en recours au Roy François I. l'an 1535. s'estoit donnée à luy dans les formes les plus autentiques, l'avoit conjuré de l'unir à la Monarchie Françoise, & n'avoit perdu la crainte de retourner sous la domination de ses Ducs, qu'aprés avoir passé les dix ans, qui la devoient rendre inaliénable: Qu'une donation si volontaire, avoit esté enregistrée à sa requeste dans tous les Parlemens de France, & que les trois Rois suivans, l'avoient confirmée à leur avenement à la Couronne.

Dans les investitures d'Othon I.

Mais les raisons du Maréchal de Bourdillon, cedé-

rent au deſſein qu'avoit la Régente, de gagner en toute maniére le Duc de Savoye, pour le beſoin que penſoit avoir le Triumvirat, des Troupes Françoiſes reſtées en Piémont, & parce que le Cardinal de Lorraine, partant de Paris pour aller à Trente, accomplir les vaſtes deſſeins qui ne regardent pas cette Hiſtoire, s'eſtoit mis en teſte d'obliger l'Eſpagne à luy eſtre favorable, en rétabliſſant le Duc de Savoye. 1562.

Bourdillon reçût un troiſiéme ordre, qui ne le ménaçoit de rien moins que d'eſtre déclaré rébelle; & l'évacuation des Places n'eut pas plûtôt eſté faite, que le Duc de Savoye, pour punir la Bourgeoiſie de Turin de ſon inclination pour la France, & pour luy ôter l'eſpérance de retourner un jour ſous une domination ſi déſirée, fit élever ſur les ruines de l'Egliſe de Saint Soluteur, la plus belle & la plus ſpacieuſe Citadelle qui eût eſté vûë en Europe, depuis que l'on y commençoit à travailler ſur les nouvelles regles de l'Architecture militaire.

Mais on ne touche point impunément aux parties nobles du corps politique, non plus qu'à celles du corps humain. Non ſeulement la Régente & le Triumvirat furent fruſtrés des offices qu'ils avoient prétendu tirer de la reſtitution des Places ſituées dans le Piémont, mais encore les Calviniſtes en tirérent des avantages plus grands que le Conſeil de France ne s'eſtoit imaginé, puis qu'ils eurent occaſion d'attirer ſur leurs ennemis, l'indignation de tous les gens de bien, en leur reprochant d'avoir trahi les intereſts de leur patrie, & de leur Roy.

Ceux de Guyenne, trop éloigés des principales for-

1562.

ces du Triumvirat, & encouragés par la présence de la Reine de Navarre, que la Cour, par une faute signalée, avoit laissé partir d'auprés de son Mary, demandérent une Eglise aux Catholiques de Bordeaux, & usurpérent à Agen & à Nérac, celles des Cordeliers.

Le fameux Jurisconsulte Roaldés, inspira les nouvelles erreurs à la plûpart de la jeunesse qu'il instruisoit dans l'Université de Cahors; & son auditoire fût devenu la pépiniére du Calvinisme, si on n'eût obligé les péres de ses disciples, à rapeller leurs enfans: Ce qui ne se fit pas néanmoins si-tôt, que les Eglises ne fussent auparavant profanées, & pillées, mais les Catoliques restés les plus forts, par le départ des Ecoliers de Droit, ne se contenterent pas de recouvrer leurs Eglises, ils coururent à leur tour, au Temple des Calvinistes, y tuérent quarante-cinq personnes, & entraînerent les corps morts dans le feu. Les Calvinistes de Fumel, qui s'étoient trouvés dans le Temple de Cahors, & s'étoient sauvés du carnage, rencontrerent, en retournant dans leurs maisons, leur [a] Seigneur revenu depuis peu de l'Ambassade de Constantinople. Il étoit en équipage de chasse, & son zele pour la Religion Catolique, ne luy permit pas d'apercevoir entre ses vaisseaux, un Diacre Calviniste de Cahors, sans l'injurier. Celuy-cy, luy rendit insolemment la pareille avec usure; & Fumel ne le pouvant souffrir, luy déchargea sur la teste un coup de la crosse de l'arquebuse qu'il tenoit. Ses vassaux prirent aussi-tôt le party du Diacre, contre luy, & l'eussent tué, sans la vigueur, & l'agilité de son cheval

a N.... Baron de Fumele Querci.

Dans la Relation de la mort de Fumel.

val qui le tira de la presse, & le ramena dans son Château. Il y fut incontinent investi ; mais la Place estoit assés bonne pour atendre du secours, si Fumel ne se fût laissé voir imprudemment, d'une guérite, où il reçut une arquebusade dont il tomba demi mort. Pendant que ses domestiques le portoient dans son lit, ses vassaux entrérent avec des échelles dans le Château, enfoncerent la porte de sa chambre, le tirerent par les piés hors du lit, & acheverent de le massacrer à petits coups. Il y avoit lieu de croire que leur rage seroit satisfaite par les indignités qu'ils exercerent ensuite sur son corps, mais elle s'étendit encore sur sa femme, & sur ses enfans, qui n'évitérent aucun des outrages où sont exposées les Places prises d'assaut. 1562.

Cette action abominable d'elle même, & plus dangereuse encore, par le scandale horrible, & le pernicieux exemple qu'elle donnoit, reveilla la Noblesse de Languedoc, demeurée jusques-là dans l'indiférence, en luy persuadant que les Peuples, sous prétexte de Religion, travailloient à se défaire chacun de son Seigneur, sur l'opinion que les Ministres avoient insinüée dans les esprits, que pour estre de veritables Calvinistes, il se faloit mettre en République, à l'exemple des Suisses, & commencer comme eux, par exterminer tous les Gentilshommes. On n'a pas sçû précisément, d'où venoit le bruit qui s'en répandit, mais il reçut un accroissement notable, par la monnoye que les Calvinistes fabriquérent en même tems, à Montauban, avec cette inscription, *Monnoye nouvelle de la République de Montauban.*

1562. Mais les desseins que forme le Peuple, se déconcertent d'ordinaire pour estre trop tôt découverts. Les Calvinistes de Toulouse s'estoient accommodés avec les Catoliques de cette Ville, à condition que les Calvinistes auroient cent hommes armés dont ils répondroient, pour les garder pendant qu'ils seroient dans leur Temple, situé dans un des Fauxbourgs: Que les Catoliques en auroient deux cens dont ils répondroient aussi, pour garder en même tems la Ville; & que tous ceux qui n'estoient point Bourgeois, ou qui ne demeuroient point dans Toulouse, par la nécessité de leurs affaires, en sortiroient dans vingt-quatre heures. Mais outre que le traité ne pouvoit estre au plus, que provisionel, puis qu'il n'avoit été ratifié, ny par le Triumvirat, de qui les Catoliques dépendoient, ny par le Prince de Condé, pour les Calvinistes, deux événemens que les Loix, & les Magistrats n'avoient pû détourner, renouvellerent la défiance réciproque des deux partis.

[a] Compaing, & Girard, Calvinistes secrets, que la Cour avoit pris pour Catoliques zélés, & nommés Commissaires pour faire le procés aux séditieux de Cahors, voulurent épargner ceux de leur Secte, sous pretexte qu'il avoient esté suffisamment punis par le massacre commis dans leur Temple, & exercerent toute leur severité sur les Catoliques qu'ils pretendoient avoir animé les autres à ce massacre: le plus considerable d'entre eux, estoit Mainfroi de Cardaillac-Bioule, Chancelier de l'Université. Ils se saisirent de sa personne, & l'eussent fait executer à mort, si les principaux de la Noblesse Catolique, aprés avoir tenté

a *Nicolas Compaing Conseiller au Grand Conseil.*

b *Pierre Girard Lieutenant de la Prevôté de l'Hôtel.*

d'autres voyes pour luy ſauver la vie, & ne ſe fuſſent avisés d'intimider les Commiſſaires qui s'enfuyrent, & d'obtenir du Conſeil, qu'on leur ſubſtituât de plus équitables Juges. 1562.

Les Calviniſtes s'en eſtoient plaints comme d'une violence faite à la Juſtice, & l'on ne s'eſtoit pas mis en peine de les ſatiſfaire. Leur mécontentement s'eſtoit acrû, de ce que leurs Freres de Caſtelnaudari n'avoient pas laiſſé d'eſtre ataqués dans leur Temple, quoy qu'ils euſſent fait un eſpece de traité avec les Catoliques du lieu, pour leur ſureté commune; & ils avoient conclû de ces deux contraventions Publiques, qu'il leur ſeroit deſormais impoſſible de ſubſiſter dans les Villes dont ils ne ſeroient pas tout à fait les maîtres. Ils avoient là-deſſus concerté de ſurprendre Toulouſe; & le projet eſtoit d'autant moins éloigné de l'aparence du ſuccés, que les Capitoux, qui ſont les Magiſtrats populaires, eſtoient preſque tous Calviniſtes, comme le Parlement eſtoit preſque tout Catolique. Le plus adroit d'entr'eux, nommé [a] Lanta, eſtoit allé conferer avec le Prince de Condé à Orleans, ſur les circonſtances de l'execution, & à ſon retour elle avoit eſté determinée pour le dix-huitiéme May 1562. Les preparatifs des Calviniſtes, ſe faiſoient avec un ſecret merveilleux, lors qu'un Gentilhomme du Comté de de Foix, paſſant par Cahors, demanda à ſon hôte s'il ne connoiſſoit point quelqu'un qui fût amy de Montluc. L'hôte luy nomma la Roque des Arts, avec lequel il eut conference. Il declara qu'il venoit d'Orleans, où il avoit pris la peſte, dont il n'eſtoit pas encore gueri, & qu'un des Capitoux de Toulouſe y

Dans les cauſes de la ſedition de Toulouſe en 1562.

[a] *Pierre Hunault, Seigneur de Lanta.*

1562. avoit negocié, & conclû de mettre sa Ville entre les mains des Calvinistes, le dix-huitiéme May.

La Roque des Ars en écrivit incontinent à Montluc, qui envoya la Lettre à [a] Mazencal, premier President au Parlement de Toulouse. Mazencal le reçût le matin du douziéme May; mais au lieu de la communiquer à peu de gens, il la lût, les Chambres assemblées, & son imprudence le jetta presque dans le precipice qu'il pensoit éviter: car une Compagnie si nombreuse ne s'estant pas toute trouvée capable de garder le secret, les Calvinistes furent incontinent informés du veritable motif de la resolution qu'elle prit, de faire entrer dans Toulouse les quatre Enseignes de Montmor, de Clermont, de Basourdan, & de Treboux, Capitaines Catoliques. Jean Cormeri, surnommé de Barelle, qui de Cordelier défroqué, estoit devenu Ministre, ne se mêloit pas moins des affaires politiques, que des Ecclésiastiques, & possedoit toutes les qualités propres pour alumer une sedition, quoy qu'il n'en eut aucune de celles qui eussent été necessaires pour l'éteindre. Il estoit vain, turbulant, vindicatif & sans jugement; & comme son éloquence émouvoit les passions, sans le secours de la raison, elle ne recevroit d'applaudissemens que du menu peuple: Mais ces aplaudissemens estoient si grands, que Barrelle étoit assuré de le tourner en la maniere qu'il luy plairoit; & de fait, il n'eut qu'à faire un Prêche extraordinairement emporté, ou pour mieux dire, une satire, pour inspirer aux Calvinistes de Toulouse, d'avancer de six jours entiers, l'execution de leur entreprise, quoy qu'ils eussent à peine, la moi-

a *Jean de Mazencal.*

tié de ce qu'il faloit pour y réüssir. 1562.

Cependant elle fut si proche du succés, qu'aparemment rien ne l'en éloigna que la Providence Divine, qui ne vouloit, ny que l'Heresie s'emparât entierement des Provinces Françoises de delà la Loire, ny qu'elle élevât sur le Trône le Prince de Condé, comme Barelle avoit osé le proposer en plaine chaire. Saux, Capitaine Calviniste, suivi de trois cens Soldats Gascons, qui avoient été les plus diligens à venir, heurta si doucement à la porte de la Maison de Ville, sur les neuf heures du soir, que le Portier ouvrit, & fut aisement poussé. Les conjurés s'en saisirent sans repandre de sang, aussi bien que des Coléges de S. Martial, & de Sainte Caterine. Ils se retrancherent ensuite, dans les deux Carrefours voisins, & ils s'étoient déja rendus maîtres de la porte de Villeneuve, & des Tours qui la défendoient, lors que les Catoliques coururent aux armes.

Le premier soin du Parlement, fut de depecher des Couriers, pour demander du secours à [a] Fourquevaux, Gouverneur de Narbonne, à Bellegarde, à Montluc, & à Terride; & le second, de donner un Arrest pour coure sus aux Calvinistes, dans toute l'étenduë de sa Jurisdiction. Montluc s'estoit mis en campagne, avec sa Compagnie de Cavalerie, & celles de [b] Gondrin, & de [c] Fimaçon, aprés avoir détaché celles de Bellegarde, & du [d] Massés, qui entrérent à point nommé dans Toulouse, la même nuit que les Calvinistes tâchoient de surprendre cette Ville.

a *Tans le Iournal pour la surprise de Toulouse.*

b *Raimond de Pavie Seigneur de Fourquevaux, en Languedoc.*

c *Roger de saint Lari, Seigneur de Bellegarde, depuis Maréchal de France.*

d *Antoine de Lomagne, Baron de Terride.*

1562.

e *Hector de Pardillan, Baron de Gondrin & de Montespan.*
f *Jean de Narbonne, Seigneur de Fimarcon.*
g *Aimeri de Bion Seigneur du Massés.*

Mais rien ne contribua tant à la conserver, que la précaution dont usa Montluc, en mettant son Infanterie sous le Capitaine [h] Charri, dans un poste avantageux, entre Montauban & Toulouse, d'où il empescha la communication de ces deux Places, & ferma le passage aux Calvinistes qui se tenoient dans la premiere, en atendant l'ordre d'aller dans la seconde.

h *Jacques Seigneur de Charri, en Nivernois.*

Les Catoliques animés par l'entrée du renfort qu'on leur envoyoit de tous côtés, soûtinrent le lendemain treiziéme, avec une vigueur incroyable, les prodigieux efforts que firent les Calvinistes contre les moulins du Bazacle, où ils étoient assurés de trouver le pain dont ils craignoient de manquer dans peu de jours; & contre la Place de Saint Georges, d'où ils eussent percé jusqu'au centre de la Ville. Les plus hardis Calvinistes demeurerent sur la place, & ceux qui resterent, ne penserent plus qu'à garder ce qu'ils avoient pris d'abord, jusqu'à la venuë des Troupes de Montauban, qu'ils atendirent en vain.

Le quatorziéme, le Parlement fut obligé de faire proceder la Bourgeoisie Catolique, à la creation nouvelle des Capitoux, parce que la plûpart de ces Magistrats s'estoient declarés pour les Calvinistes; & le Gouverneur de Narbonne, & le Comte de [i] Carmain, s'étant mis inutilement en devoir d'accorder les deux partis, le Catolique à son tour, ataqua le Calviniste;

i *Odet de Carmain & de Foix, Comte de Carmain en Languedoc.*

& ne le pouvant deloger par force de la Maison de Ville, mit le feu dans les boutiques des Libraires, sur la supposition que les matieres y estant plus faciles à s'embrazer, la flâme passeroit en un moment jusqu'aux ennemis : mais le vent ne secondant pas leurs desseins, les Calvinistes furent en même tems assaillis à la Tour de Nageac, à la ruë de la Pomme aux Pérolliers, à Saint Rome, & à Matebuou. Ils se défendirent par tout, avec tant de vigueur, que l'on ne pût emporter un pié de terrain sur eux ; & lors que les Catoliques se furent retirés, ils se virent chargés par leurs ennemis, qu'ils supposoient estre dans une extréme lassitude. Leur dessein estoit d'aller droit au Palais, qui étoit le principal poste des Catoliques, s'ils n'en eussent esté detournés par le Capitaine Saux, qui les conduisit dans d'autres quartiers qu'ils forcetent ; & ils eussent poussé leur avantage au delà, sans le Comte de Carmain, qui les contraignit de se retirer aprés un long combat, où il fut blessé. Ils retournerent à la charge le lendemain quinziéme, & prirent les Convents des Cordeliers, des Dominiquains, & des Augustins, pendant que les Catoliques s'amusoient inutilement à recouvrer la porte de Villeneuve : Mais les Catoliques brûlerent deux cens maisons autour de l'Hôtel de Ville, & recommencerent une ataque qui dura jusqu'à midy du lendemain seiziéme, que les Calvinistes, faute de vivres, demanderent une suspension d'armes pour vingt-quatre heures, & capitulerent avec Fourquevaux, durant cet intervale. On 1562.

1562. leur promit une entiere ſeureté pour leur ſortie, & pour leur retraite, à condition de laiſſer leurs armes dans les lieux qu'ils abandonneroient ; mais le traité ne s'executa pas avec tant d'exactitude, qu'il n'en fût tué prés de trois mile avant qu'ils arrivaſſent à Montauban.



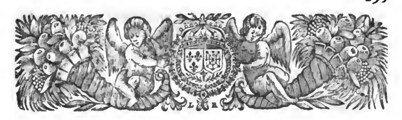
ARGU-

ARGUMENT du quatriéme Livre.

LEs Catoliques délibérent s'ils assiégeront Roüen, ou Orleans; & la necessité d'empecher les Anglois de s'établir en Normandie, les détermine au Siege de Roüen. La Cour de France y va, & la Ville est ataquée avec toute la vigueur imaginable; mais Montgommeri se deffend de méme. L'émulation qui se met entre le Roy de Navarre, & le Duc de Guise, atire ce Roy dans la tranchée, où il reçoit un coup mortel. Les Assiégeans conduits par Sainte Colombe, se rendent maîtres de la bréche, aprés avoir tüé jusqu'au dernier des Soldats qui la deffendoient; & les Calvinistes pour se relever de la perte de Roüen, tirent du secours d'Angleterre. Des Adrets mal traité par eux, pense à changer de party: Les Calvinistes en ont de la jalousie, & en écrivent au Prince de Condé: On leur répond avec mepris pour des Adrets: Les Calvinistes interceptant la Lettre, & la luy envoyent: Son dépit s'en r'allume; mais pendant qu'il differe de se vanger, il est arrêté: Les Calvinistes menent leur Armée en Normandie, pour recevoir l'argent des Anglois, & les Catoliques les suivent: Ils les ateignent à Dreux, & quelques fautes commises par le Prince de Condé, & par l'Amiral, les empéchent d'éviter le combat, quoy qu'ils en ayent pris la resolution: La bataille se donne: Les

deux Armées combattent avec des circonstances singulie-res de part & d'autre ; & si le camp demeure aux Cato-liques, avec le Prince de Condé qu'ils font prisonnier ; les Calvinistes se retirent sans perdre leurs rangs ; & prennent aussi le Connétable, Chef de l'Armée Cato-lique.





CHARLES IX.

LIVRE QUATRIE'ME.

OU L'ON VOIT LES CHOSES les plus memorables arrivées sous son Regne, durant une partie de l'année 1563.



LEes executions militaires dont l'on vient de parler dans la Province de Languedoc, étoient bien capables d'entretenir la guerre civile en France, mais non pas de la terminer; & les plus judicieux prévoyoient que la querelle du Prince de Condé, & des Triumvirs, ne se vuideroit que par eux-mêmes. 1562.

Les Triumvirs aprés la prise de Bourges, avoient mis en déliberation à quoy ils occuperoient leur Armée, encore trop fraîche pour estre mise en quartier d'hiver; & le Maréchal de Saint André, toûjours auteur des conseils violens, & decisifs, avoit proposé d'as-

1562. ſiéger Orleans. Ses raiſons étoient, que cette Ville devoit être conſiderée comme le centre, & la pepiniere, pour ainſi dire, de la guerre civile, puis que le Prince de Condé, & l'Amiral, qui donnoient le mouvement au parti des Calviniſtes, s'y étoient retirés : Que les forces deſtinée par les Proteſtans d'Alemagne, au ſecours de l'hereſie, étoient aux écoutes ſur la frontiere du Royaume, en atendant la reſolution des Catoliques : Que ſi elles apprenoient que ceux qui leur avoient promis le pillage des plus rches Provinces, ſe fuſſent renfermés dans Orleans, elles les accuſeroient de s'être reduits à l'impoſſibilité de tenir parole, & le dépit d'être fruſtrés de leur eſperance, les remeneroit dans leurs maiſons, d'où le deſir du gain les avoit tirés : Qu'Orleans n'avoit pour toutes défenſes que ſes murailles ; que les Calviniſtes s'étoient aviſés trop tard de fortifier les Iſles voiſines ; qu'il étoit aiſé de les en chaſſer en les ataquant avant que leurs travaux fuſſent achevés ; & qu'en ſuite une baterie de trente gros canons, continüée ſans relâche, ſufiroit pour faire une breche raiſonnable. Mais le Connetable de Montmorency, & le Duc de Guiſe, pretendoient au contraire, que le Prince de Condé n'étoit que trop fort pour ſoûtenir un ſiege, quoy qu'il ne le fût point aſſés pour tenir la campagne ; & qu'il ne pouvoit deſirer rien de plus utile au rétabliſſement de ſes affaires, ſinon que ſes ennemis s'engageaſſent dans une entrepriſe qui ruineroit infailliblement leur Armée : Qu'il y avoit ſept mille vieux Soldats dans Orleans, qui enleveroient tous les quartiers des aſſiegeans l'un aprés l'autre, ſans qu'il leur fût poſſible de s'entreſe-

courir, separés, comme ils le feroient par la situation de la riviere & des Isles ; qu'il faloit au moins pour un siége de cette importance, cent mil livres de poudre, douze mille boulets de canon, & deux mille pionniers, & que la provision n'en ètoit pas si facile à faire, qu'on n'y mît au moins un mois entier : Que l'Armée Catolique demeureroit cependant inutile, & qu'il valoit bien mieux l'occuper au siege de Roüen, dont la reprise n'ètoit guere moins importante dans la conjoncture presente, que celle d'Orleans ; que les Anglois n'y ètoient pas encore en assés grand nombre pour donner la loy à la garnison Françoise des Calvinistes qui les avoit apelés, mais que pour peu qu'on differât, ils y feroient leur place d'armes, pour rétablir leur domination en Normandie : Que les Catoliques aprés avoir remedié au mal le plus pressant, retourneroient sur leurs pas, & camperoient devant Orleans avec d'autant plus d'esperance de l'emporter, que rien ne pourroit desormais les obliger à lever le siege : Que les Troupes Protestantes que d'Andelot menoit d'Alemagne, n'auroient pas durant cét intervale, le passage libre pour joindre le Prince de Condé, pourvû qu'on leur opposât quinze cens chevaux, & quatre mille fantassins, sous un Chef de valeur, & d'experience, qui profitant des trois notables avantages qu'il auroit sur elles, la commodité des Villes, la faveur des Peuples, & le rampart des rivieres, se metroit en état de ne pouvoir être reduit à combatre malgré luy, empêcheroit les ennemis d'entrer en Campagne, enleveroit leurs vivres, & leurs quartiers, lors que la necessité les contraindroit de se separer, les obligeroit à

1562.

1562. marcher serrés, & les extermineroit ainsi, par la faim, & par la lassitude.

Cet avis prévalut, & le Maréchal de saint André s'étant chargé de disputer le passage aux Alemans, le Connêtable & le Duc de Guise marchérent contre Roüen. L'avis qu'ils reçûrent en chemin, de la conclusion du Traité entre le Prince de Condé, & l'Angleterre, leur fit doubler le pas, au lieu de les arrêter. Ils prévirent que si on ne fermoit promtement cette porte à l'ancien ennemi de la Monarchie Françoise, il rentreroit par là dans les Provinces qu'il avoit long-tems possedées; & le Duc de Guise en particulier apréhendoit que la gloire qu'il avoit aquise par le recouvrement de Calais, ne fût obscurcie, si les Anglois s'emparoient d'un autre lieu plus commode pour décendre en France, que n'avoit été celuy-là. Sa crainte ne pouvoit être mieux fondée; & comme l'Angleterre n'avoit jamais eu de Roy si prudent ny plus interessé que la Reine Elisabeth, qui regnoit alors, aussi la France n'avoit jamais été si proche d'une entiere revolution. Elisabeth avoit étably le Calvinisme dans son Royaume, & elle ne l'y pouvoit maintenir qu'en demeurant armée. Elle avoit besoin pour cela d'une guerre qui fût étrangere; & elle en cherchoit l'occasion avec soin, lors que le Prince de Condé l'envoya solliciter par le Vidame de [a] Chartres, de luy prêter de l'argent pour la deffense de leur commune Religion. Elle repartit avec son stile ordinaire, qui étoit de cacher sous un pretexte de pieté, ses projets d'ambition, & de vangeance, Que la charité chrêtienne obligeoit à la verité d'assister ceux qui s'étoient comme elle dé-

[a] *Jean de Ferriéres.*

livrés de l'esclavage de Rome, pour vivre dans la pureté de l'Evangile; mais que n'étant pas maîtresse absoluë des biens, non plus que de la vie de ses sujets, elle ne pouvoit disposer de l'argent qu'ils luy avoient accordé, sans leur rendre comte de l'avantage qu'ils en tireroient. 1562.

Le Vidame vit bien qu'on luy demandoit une Place de sureté, & le pouvoir qu'il avoit apporté, luy permettant d'engager la Ville de Diépe, ou celle du Havre de Grace; il offrit Diépe : mais Elisabeth ne la trouva pas si commode que le Havre, car outre qu'elle n'étoit pas si forte, elle n'avoit pas l'avantage d'être située à l'embouchure de la Seine. Neanmoins Elisabeth ne s'en expliqua pas d'abord, & se contenta de differer, sur de nouveaux obstacles qui luy étoit aisé de faire naître les uns sur les autres, supposant comme il arriva, que lors que le Prince de Condé seroit plus pressé, il offriroit le Havre, au lieu de Diépe. Et de fait, Bourges n'eut pas plûtôt capitulé, que le Vidame reçût un Courier qui portoit l'ordre de conclure en toute maniere; & Elisabeth eut la satisfaction de voir des François par un aveuglement déplorable, luy presenter eux-mêmes la clef de la Normandie.

La ceremonie qu'elle fit en l'acceptant, merite d'être sçûë. Elle manda les Ministres des Princes Etrangers, & sur tout, Paul [a] de Foix Ambassadeur de France en Angleterre, qui s'étoit inutilement opposé à ce commerce, & comme si elle eût aprehendé d'estre trompée dans le tems qu'elle trompoit les autres, elle declara qu'elle n'entendoit pas que la Place qu'on luy livreroit en Normandie, luy tint lieu de recompense

[a] *Paul de Carmain, dit de Foix.*

1562. pour ses prétentions sur Calais. Aprés cette precaution, elle signa le Traité qu'elle avoit fait dresser en ces termes, Qu'elle s'estoit enfin laissée vaincre aux instantes prieres de ses freres les Calvinistes François, qui luy avoient representé que l'oppression qu'ils souffroient en France, sous un Roy mineur étoit si cruel qu'il ne leur est permis ny de vivre en sureté dans leur patrie, ny de chercher ailleurs un refuge inviolable : Qu'ils l'avoient conjurée de leur aider au moins à s'asseurer de quelques Ports qui facilitassent leur retraite, si la crainte d'une rupture entre les deux Couronnes, la retenoit de les assister directement ; & qu'elle n'avoit pû sans impieté, leur refuser ce charitable office : Qu'elle estoit donc convenuë avec eux, de leur entretenir trois mille hommes pour la sureté du Havre ou de Diepe ; mais que pour montrer combien luy estoient chers les interests du Roy Trés-Chrétien, elle n'accordoit un si foible secours à ceux de sa Religion, tout persecutés qu'ils étoient, qu'à condition que les Magistrats, & les autres Officiers François, seroient continués dans la libre & entiere fonction de leurs Charges, & que rien ne seroit changé dans les deux Places, que la garde qui se feroit aux portes, & sur les murailles.

La Reine d'Angleterre sauvoit jusques-là les apparences, mais le venin étoit à la queuë, & ce qui suivoit ne pouvoit estre favorablement interpreté. Elle ajoûtoit dans le plus considerable des articles secrets, Qu'elle preteroit au Prince de Condé cent quarante mille écus pour les frais de la guerre, & que le Prince de Condé, pour gages du remboursement consentiroit qu'elle mît trois mille Soldats en garnison dans

le

le Havre, afin que les trois autres mille Anglois distribués dans Roüen, & dans Diépe, fussent assurés de leur retraite, en cas de disgrace. Le Triumvirat avoit trop d'interest à convaincre de rébellion le parti contraire, pour tenir caché le Traité dont on vient de parler, conclû à Hamptoncourt, Il en fit imprimer, & publier par tout, la copie que l'Ambassadeur avoit euë par adresse. La convention du Prince de Condé avec l'Angleterre, parut si horrible à tous les bons François, qu'elle attira sous les Enseignes des Triumvirs, les Calvinistes restés jusques-là dans leurs maisons, sur le doute s'ils feroient bien de porter les armes, pour ou contre leur Religion ; & l'Armée Catolique devint si grosse, que le Duc de Guise n'aprébenda plus de mener la Cour devant Roüen. 1562.

On a déja vû que le Comte de Montgommeri avoit esté nommé Gouverneur de cette importante Place, & que rien ne lui manquoit pour soûtenir un long siége; mais sa négligence, & le plaisir qu'il ne trouvoit que trop souvent dans l'oisiveté, étoient trop connûs du Prince de Condé, & de l'Amiral, pour obliger deux personnes si défiantes, à se raporter entiérement à sa conduite.

On lui avoit donné pour surveillant a Briquemault, Gentilhomme de mérite, & qui n'avoit point d'autre défaut que d'estre si zelé pour la Religion Calviniste, qu'il ne reconnoissoit point de crimes qu'il ne crût permis, pour en obtenir le libre exercice: Mais un Chef de guerre manque rarement à connoître les espions qu'on lui donne, soit que le personnage qu'on leur fait joüer soit trop difficile à représenter, ou que la délicatesse de

a *François de Briquemault, Seigneur de Briquemault.*

1562. l'ame soit plus grande en matiere d'indépendance, que dans toutes les autres fonctions de l'esprit. Montgommeri ne demeura pas long-tems sans se douter de la verité; & il en fut convaincu dans la prémiere montre que Briquemault fit toucher à la garnison, où il lui sembla que ce Gentilhomme parloit aux Soldats avec plus d'autorité qu'il n'apartenoit à un simple Commissaire. Le dépit de se voir traité de la sorte, par les Calvinistes qu'il avoit si bien servis, en surprenant Bourges, & la honte qu'il y avoit à demeurer dans un parti où il estoit soupçonné, l'eussent au moins porté à se retirer comme son prédécesseur Morvilliers, s'il n'eût pris de plus violentes résolutions, dont l'on sçavoit assés qu'il estoit capable; mais la prudence de Briquemault, retint cét homme également ambitieux, & vindicatif, sur le point qu'il n'avoit plus à faire qu'une démarche pour aller si loin, qu'il lui eût esté désormais impossible de revenir. Une vertu médiocre se fût contentée d'agir selon le pouvoir qui lui avoit esté donné; mais Briquemault passa plus outre. Il présuposa que la jalousie de Montgommeri ne cesseroit qu'en le voïant sortir de Roüen, & même qu'elle ne cesseroit pas si absolûment, qu'elle ne se renouvellât à la prémiére ocasion, si cét esprit outré, n'estoit gueri, de sorte qu'on l'obligeât à croire que sa jalousie avoit esté sans fondement. Briquemault pour remédier à ces deux inconveniens, feignit d'estre envoïé en qualité de Gouverneur de Diépe, & de ne s'estre arresté dans Roüen, que pour satisfaire le Prince de Condé, qui l'avoit prié d'en visiter la garnison, & de lui mander s'il la jugeoit assés résoluë, pour disputer

Loüis de Launoi, Seigneur de Morvilliers.

le terrain à une Armée Roïale. Il écrivit au Prince, une Lettre qui lui rendoit un compte exact de cette prétenduë commission : il la montra à Montgommeri, il le chargea de la faire tenir ; & il partit dés le lendemain pour Diépe, où il reçeut les Anglois que menoit le Comte de Varvick, dont il envoïa une partie à Roüen. 1562.

On ne sçait si ce procédé détruisit entiérement la jalousie qui s'étoit insinüée dans l'ame de Montgommeri: mais il est constant qu'il agit depuis, comme s'il n'eût été prévenu d'aucun ressentiment. Il fut sommé de rendre la Ville le 28. Septembre, & sur son refus, les assiégeans firent une ataque au Fort Sainte Caterine, d'où ils furent repoussés avec perte. Le trentiéme, ils emportérent le Fauxbourg saint Hilaire ; & le deux Octobre, les assiégés firent une sortie qui coûta la vie à quelques Oficiers des troupes du Roi. On tira les trois jours suivans, six cens coups de canon, contre le Fort que Montgommeri venoit de bâtir, pour couvrir celui de Sainte Caterine, & l'on enfonça au passage de Caudebec, de vieux vaisseaux massonnés pour lui fermer le secours que les assiegés atendoient du Havre : mais le flux de la Mer, plus grand sans comparaison, vers les côtes de Normandie, & de Holande, au commencement d'Octobre, qu'en nulle autre saison, secondé par l'adresse de ceux qui conduisoient les galéres des Calvinistes ; surmonta toutes sortes d'obstacles, & Montgommeri ne laissa pas de recevoir par cette voïe, sa [a] femme, ses [b] enfans, douze canons, & d'autres munitions de guerre, & de bouche. Le sixiéme, l'on surprit des espions qui portoient l'avis à Montgommeri, que les

[a] *Elisabeth de la Touche.*

[b] *Jacques & Gabriel Comtes de Montgommeri.*

Gilles, Seigneur de Lorges.

1562. trois mile Anglois destinés à son secours, étoient arrivés au Havre; que d'Andelot avec les Troupes Alemandes, étoit entré en Champagne, malgré l'oposition du Maréchal de Saint-André; que le Prince de Condé aloit au devant; & qu'aprés leur jonction, ils travailleroient de concert, à la levée du siége de Roüen.

Claule, Seigneur de S. Iean. Gédéon, Charlotte, & Roberte de Montgommeri.

Comme la nouvelle étoit certaine, & que le cas dont elle parloit, arrivant, le Duc de Guise eût été réduit à lever le siége, il fit donner l'assaut aux deux Forts Sainte Caterine, par l'élite de ses Troupes, & choisit l'heure, entre les neuf, & dix du matin, pour la plus commode, parce qu'il avoit gagné le Capitaine Loüis, Oficier de la garnison, qui l'avoit averti que c'étoit-là précisement, le tems que prenoient ceux d'entre les assiégés qui défendoient les deux Forts, pour s'aler rafraichir dans la Ville. La nécessité de réüssir à l'ataque, ou de voir encore un coup les Anglois maîtres de la Normandie, inspira tant de courage aux assiégeans, que la résistance des Calvinistes, plus rude qu'on ne devoit l'atendre de gens surpris, & plus foibles de la moitié qu'il ne faloit, n'empêcha pas que les deux Forts ne fussent enfin emportés l'épée à la main.

La perte fut irréparable des deux côtés, parce que les Catoliques qui furent tués, étoient presque tous considérables par leur naissance, ou par leur mérite. C'étoit la moitié des Compagnies Colonelles de l'infanterie Françoise, qui s'étoit chargée de défendre les deux Forts. Elle étoit composée des plus vaillans, & des plus expérimentés Soldats que la France eût janais produits; d'Andelot leur Colonel, avoit eu l'adresse de les engager dans son parti; & leur plus grand malheur fut de mou-

rir pour les Calviniſtes, quoi que Catoliques. La Bouverie, Revelles, & Confolant, qui les commandoient, ne voulurent point recevoir de quartier, & le Duc de Guiſe fut quite à bon marché, des promeſſes faites au Capitaine Loüis, car un de ſes Soldats le voïant aider les aſſiégeans à monter, le renverſa lui même d'une arquebuſade dans le foſſé. 1562.

L'impétuoſité des vainqueurs, ne ſe termina point à cete grande action. Ils ſe jetterent ſur les Troupes ſorties de la Ville, au ſecours des Forts. Ils les mirent en fuite, & les pourſuivirent de ſi prés, que les aſſiégés furent contraints de fermer plûtôt qu'il ne faloit, la porte par où elles eſtoient ſorties. Cette précaution fut preſque également funeſte aux deux partis; parce que d'un coſté, tous les Calviniſtes qui ne purent entrer furent tués; & de l'autre, on fit main-baſſe ſur les plus intrepides des aſſiégeans; qu'un excés de courage avoit fait entrer dans la Ville, aux trouſſes des ſuïards, ou qui tâchoient de grimper ſur le boulevard de Martinville. L'on blâma la Régente d'avoir mené le Roi ſon fils, dans les forts auſſi-tôt qu'ils eurent été pris, comme ſi elle eût eu deſſein d'acoûtumer au carnage, les yeux de ce jeune Prince; & l'on trouva mauvais qu'elle eût regardé trop curieuſement, le corps nû d'une fille morte, qui s'étoit traveſtie en homme, pour augmenter le nombre des défenſeurs, tant on eſt jaloux de ne rien pardonner aux Grands.

L'artillerie des Catoliques fut auſſi-tôt miſe en baterie ſur les deux Forts, ſur la montagne de Jérico, au Fauxbourg S. Hilaire, & ſous les fourches de Bihorel. On découvroit de ces cinq endroits, juſqu'au centre de la

1562. Ville, & on la foudroioit de front, par les deux flancs. On miroit à l'aise, quiconque paroissoit sur les remparts: cependant le Capitaine [a] Valfrénieres fit une si furieuse sortie, qu'il avoit passé jusqu'au Fort de Maugiron, lors que le Duc de Guise acourut en personne au bruit, & le contraignit de rentrer dans Roüen. Le neuviéme, les assiégés reçûrent cinq cens Anglois; mais le vaisseau qui les portoit, chargé de provisions, avoit été coulé à fonds par l'artillerie de Caudebec: Et les assiégeans emploïerent les trois jours suivans, à percer la Tour du Coulombier qui fut reparée. Le treisiéme, ils donnérent un furieux assaut, & le continüérent inutilement depuis dix heures du matin, jusqu'à six heures du soir, parce que les rampars, quoi qu'entiérement découverts, ne manquoient point de nouveaux défenseur de l'un & de l'autre sexe, qui remplissoient la place des mourans, & des blessés. Le quatorziéme, le Protonotaire de Vely, natif de Roüen, demanda à parler à ses compatriotes, de la part de la Cour, & fut reçû dans le boulevart de la porte Cochoise; par Montgommeri, assisté de Soquence, de Bertonvilliers. & d'Emandreville. Il exhorta les assiégés de prévenir, par un promt recour à la clémence du Roi, les horeurs d'un sacagement inévitable; & l'on promit de lui rendre réponse le même jour, à quatre heures du soir: Mais incontinent aprés qu'il fut rentré dans le camp, les assiégeans assaillirent avec une vigueur inconcevable, le rampart Saint Hilaire, quoi que la bréche ne fût pas raisonnable, & ils s'obstinerent si long-tems à l'emporter, qu'enfin, ils plantérent dessus, trois de leurs Enseignes, aprés une ataque de six heures. On commença pour lors,

a *René Iuvana, Seigneur de Valfrénieres.*

Dans le Iournal du Siege de Roüen.

a *Vincent Grucher Sieur de Soquence, Eschevin de Roüen.*

b *Iean Cotuon Sieur de Bertinville Bourgeois de Roüen.*

c *Iean du Bosc Sieur d'Emandreville President à la Cour des Aides de Roüen.*

de combatre à coups de main ; & pour exprimer autant qu'il est possible à un Historien désinteressé, l'extrême valeur des deux partis, il sufit de remaquer, que les assiégeans y virent tomber huit cens de leurs meilleurs soldats, & les assiégés cinq cens, & pourtant, ni les uns ni les autres ne perdirent courage. Mais enfin, les assiégés fâchés de soufrir plus long tems leurs ennemis sur la bréche, firent un tel éfort, qu'ils les repousserent au delà du fossé, & comme si la fortune eût pris plaisir à favoriser les deux partis, chacun à son tour, les Catoliques qui préferoient la mort ; aux reproches du Duc de Guise, piqués de honte, & de dépit, retournerent à la mélée, & s'atacherent à la porte Saint Hilaire, se saisirent enfin du dessus, & y firent un logement, d'où l'on batoit dans les ruës des Celestins, & de Sainte Claire. 1562.

L'avanture du plus hardi, & du plus robuste des assiégés, dans le combat dont on vient de parler, mérite d'étre raportée, en passant. François de Civille, jeune Gentilhomme Calviniste des environs de Roüen, s'étoit jetté dans cette Ville, avant qu'elle fût assiégée, & Montgommeri l'avoit mis à la teste d'une Compagnie de Fantassins, avec ordre de garder un poste dangereux, entre la porte S. Hilaire, & les Fourches. Il y reçût une arquebusade dans la machoire droite ; & la violence du coup, qui entroit fort avant dans la teste, le renversa du haut des ramparts, en bas, où les pionniers travailloient à un retranchement. Ces gens brutaux, & trop acoûtumés au sang, pour se laisser toucher à la pitié, prirent Civille pour mort, ou du moins, jugérent qu'il le seroit bien-tôt, en le dé-

1562. poüillant, ils recompenférent par avance, de la sépulture qu'ils lui alloient donner, & quoi qu'il ne fût qu'à demi mort, ils le mirent dans un fossé, auprés d'un Soldat qu'ils enterroient. Il y avoit six heures qu'il étoit enterré, lors que l'assaut cessa. Son Valet qui l'atendoit dans la ruë, avec son cheval, ne le voïant pas revenir, & aprenant par un bruit confus qu'il étoit mort, alla trouver Montgommeri, pour s'en éclaircir. Montgommeri lui dit la maniére dont il croïoit que Civille avoit esté tüé: & le Valet extraordinairement afligé, demanda par grace, qu'au moins on lui montrât l'endroit où estoit son Maître, afin qu'il pût le déterrer, & raporter le corps à ses parens. Jean de Clére, Lieutenant des Gardes de Montgommeri s'ofrit de l'y mener. La nuit estoit des plus sombres, & l'on n'eût osé se servir de lumiére, sans estre tiré aussi-tôt par les ennemis. Le Lieutenant avoit neanmoins remarqué si précisément la fosse, que le Valet y trouva les deux corps; mais les plaïes qu'ils avoient reçûs au visage, & la terre limoneuse dont ils estoient couverts, les avoient tellement défigurés, qu'il ne fut pas possible de distinguer celui de Civille d'avec l'autre; ainsi, le Valet fut réduit à les remettre dans la fosse d'où ils les avoit tirés. Cependant, le danger où il s'exposoit en rendant ce pitoïable ofice, & la distraction d'esprit, causée par la bizarrerie de son avanture, ne lui permirent pas de le faire avec tant d'exactitude, qu'il ne laissât un bras sans le couvrir de la terre. Il s'en retourna acablé de tristesse; mais lors qu'il fut sur le point d'entrer dans la ruë, & qu'il eût perdu de vûë l'endroit où il avoit caché

Dans la Relation de l'avanture de Civille.

caché son Maître, il tourna la teste pour le regarder encore une fois. La Lune qui se levoit, luy fit appercevoir le bras sortant de terre; & la crainte qu'il n'atirât les chiens à deterrer les deux corps, & à les dévorer, fut assés puissante sur le Valet, pour l'obliger à retourner, afin de couvrir le bras. 1562.

Il trouva en le maniant, une bague au doigt, que les pionniers y avoient laissé, pour s'estre trop hâtés, & la considerant de prés, il reconnut le diamant que son Maître avoit accoûtumé de porter. Il le deterra, & sentit en l'embrassant, que la chaleur naturelle n'étoit pas encore tout à fait éteinte. Il le mit sur son cheval, & le mena dans le Monastere de Sainte Claire, destiné pour les blessés. Les Chirurgiens aprés l'avoit visité, jugerent qu'il seroit inutile de le penser, & le rendirent au Valet, qui ne sçachant qu'en faire, le porta à l'Hôtellerie où il logeoit, Il l'y garda quatre jours sans pouvoir luy faire prendre de nourriture; & ce ne fut que le cinquiéme, que Grente, & le Gras, fameux Medecins, avertis qu'il vivoit encore, l'alerent visiter par curiosité, plûtôt que sous l'esperance de le soulager. On luy desserra les dents, on netteya sa playe, & on reconnut, en luy appliquant le premier appareil, que la nature avoit encore assés de force pour se rétablir, pourvû que l'art la secondât. Et de fait, elle commençoit à réüssir, au grand étonnement de ceux de Roüen, lors que la Ville étant forcée, des Officiers Catoliques qui avoient querelle avec le frere de Civille, coururent à l'Hôtellerie où ils apprirent qu'il logeoit, ceux qui leur en avoient donné l'avis, s'étant trompés, sur ce que les deux freres portoient le même nom.

1562. Le dessein de ces Officiers étoit de tüer leur ennemi ; & le dépit de le voir échapé à leur vangeance, parce qu'il n'étoit plus dans Roüen, fut si grand, qu'ils dechargerent leur colere sur son miserable frere. Ils ne voulurent pas neanmoins l'achever, & commanderent à leurs Valets, de le jetter par les fenestres : ce qui fut executé à l'instant. Mais rien n'est capable d'oster la vie à un homme, quand sa derniere heure n'est pas venuë. Civille tomba sur du fumier, que ceux qui le jetterent, n'avois pas vû ; & comme ils ne penserent ensuite, qu'à piller promptement ce qu'ils trouverent dans la chambre, pour aller en faire autant ailleurs, ils ne se mirent point en peine de ce qu'il étoit devenu, non plus que leurs Maîtres qui étoient sortis, aprés avoir commandé de le jetter. Il demeura trois jours sur le fumier sans recevoir de nourriture, jusqu'à ce que son Valet ayant informé ses parens de ce qui luy étoit arrivé, le plus charitable d'entre eux nommé Coroisset, gagna à force d'argent les Soldats Catoliques qui l'enleverent du lieu où il étoit, & le porterent à une maison champestre auprés de Roüen, où il fut pensé avec tant de soin, qu'il vécut depuis, prés de cinquante ans.

Le quinziéme, l'émulation du Roy de Navarre, luy fut fatale. Il étoit informé que le Duc de Guise s'exposoit tous les jours aux fonctions les plus dangereuses, & le desir d'y prendre part, l'obligea de venir à la tranchée, où le Duc luy donna à dîner. Il se retira à l'écart, aprés le repas, pour quelque necessité naturelle, & il y reçût une arquebusade, dans l'épaule gauche, au même endroit où le Duc de Gui-

se fut depuis blessé, comme s'il eût esté déterminé que l'un & l'autre periroient de la même sorte. Le Duc courut à luy, & le fit porter hors de la tranchée, sur un ais qui servoit aux Soldats, & aux Pionniers blessés, faute de mieux. La tente la plus proche étoit celle du Rhingrave Othon Loüis, & les Gentilshommes qui se chargerent de porter le Roy de Navarre, n'eurent pas moins de peine que de peril. La douleur que ce Prince ressentoit de sa blessure, le forçoit de les conjurer à tous momens de l'arrester. Cependant, les assiegés qui jugeoient assés par l'apparence, que la personne blessée étoit de tres-grande qualité, & qui supposoient que ce pouvoit estre le Duc de Guise, faisoient un feu extraordinaire.

1562.

Dans la Relation de la mort du Roy de Navarre.

Le Roy de Navarre arrivé dans la Tente, fut sondé par deux Chirurgiens, qui ne pûrent trouver la bale, ny par l'incision, ny avec la sonde. Il y reçût visite de la Régente, du Prince de la Roche-sur-Yon, & du Connétable, qui le firent transporter à Dernetal, d'où il estoit party.

Cét accident fit differer l'assaut qui devoit estre donné ce jour-là, jusqu'au lendmain seiziéme, que le different fut sur le point d'estre terminé à l'amiable. Il ne tint qu'à l'article des Ministres, que la Cour pretendoit devoir estre au moins envoyés en exil, & que ceux de Roüen s'obstinerent à retenir. L'assaut fut donné, & encore une fois repoussé; & le dix septiéme, le President d'Esmandreville renoüa inutilement la negociation.

Le dix huitiéme, Damville defit au Bois de saint Goré, quatre cens Arquebusiers qui venoient de Dié-

1562. pe, au ſecours des aſſiegés ; & les aſſiegeans donnerent un aſſaut, que la pluye fit ceſſer deux heures aprés qu'il eut commencé. La mine qu'ils creuſoient ſous la porte S. Hilaire, fut éventée par un coup de canon tiré de dedans la Ville ; mais en échange, ils reüſſirent à détourner la riviere de Robec.

Le vingtiéme, une exhortation patetique du Miniſtre des Rochers, empêcha les aſſiegés d'accepter la paix qu'on leur offroit, à telle condition qu'ils deſireroient, pourvû que le Prince de Condé n'y fût pas compris ; & le vingt-uniéme, les aſſiegés ſoûtinrent vaillamment un aſſaut, à la porte S. Hilaire, & demonterent celle des bateries du Duc de Guiſe, qui les incommodoit le plus. Le vingt-deuxiéme, ils comblerent le foſſé des aſſiegeans, à la chauſſée de Martinville, qui detournoit les eaux de Robec, & ſechoit la prairie, & reparerent auſſi la breche, que plus de deux mille coups de canon avoient faite à la Tour du Colombier. Le vingt-cinquiéme, la Tour du Colombier fut ataquée avec toute la vigueur, & toute l'obſtination poſſible. Le Duc de Guiſe fit mettre le feu à trois mines, dont l'effet ne fut pas conſiderable, & les Soldats Catoliques, au lieu d'en eſtre rebutés, donnerent avec plus de vigueur ; mais leur effort tout extraordinaire qu'il étoit, ne fut pas plus heureux que les precedens. Ce n'étoit que le lendemain vingt ſixiéme, qu'ils devoient entrer dans Roüen par la bréche ; & l'aſſaut general fut preparé avec tant de ſecret, que les aſſiegés bien loin d'en eſtre avertis comme ils l'avoient eſté les autresfois, s'imaginerent qu'ils auroient le loiſir de ſe rafraîchir. La principale ataque fut deſ-

tinée contre la Tour qui deffendoit la porte Saint Hilaire ; & le Duc de Guise qui avoit vû ses meilleurs Soldats rebutés d'y retourner, soupçonna qu'il y avoit un faux flanc dans le recoin de la Tour, & que les meilleurs Arquebusiers Calvinistes y pouvoient estre à couvert. Pour s'éclaircir là-dessus, il commanda à [a] Bellegarde, qui fut depuis Maréchal de France, d'aller reconnoître la Tour. 1562.

a *Roger de Saint Lari.*

Bellegarde avoit passé dans les Guerres du Piémont, pour un bravache, & pour un mangeur de ravelins : cependant le danger luy parut si grand, qu'il remontra au Duc, qu'il n'avoit-là, ny casque ny rondelle. Le Duc luy preta les siens, & Bellegarde n'ayant plus d'excuse, executa l'ordre de son General. Il reçût au retour, deux arquebusades dans sa rondelle ; & le raport qu'il fit, n'ostant pas entierement la défiance au Duc, ce Prince luy redemanda ses armes, & y alla luy-même. Le feu que les ennemis redoublerent à sa vûë, ne l'empêcha pas de reconnoître la Tour, à son aise, ny de revenir au petit pas : il dressa, sur ses propres lumiéres, le plan de l'assaut general, & le communiqua au dernier des trois Freres sortis de l'illustre Maison de Sainte Colombe en Béarn, qu'il obligea de mener les enfans perdus à l'assaut. Sainte Colombe avoit autrefois aquis beaucoup de reputation, & exercé diverses Charges dans l'Infanterie Françoise, mais il étoit alors sans employ, & solicitoit un procés. On n'a pas sçû s'il ne fut touché que d'un simple desir de gloire, ou s'il eut l'intention d'expier la faute qu'il avoit faite, de vivre six ans à la Calviniste, en donnant sa vie pour la Religion Catolique ; mais

C'est ainsi qu'on nommoit alors les plus déterminés Soldats.

Dans la prise de Roüen.

1562. il est certain que le Duc aprés l'avoir embrassé, luy permit de choisir dans toute l'Armée les soldats dont il vouloit estre accompagné dans une si dangereuse occasion. Sainte Colombe jetta les yeux sur cinquante Basques qui venoient d'arriver de Mets, où ils avoient demeuré en garnison, & mêlant entr'eux vingt Cadets dont il avoit éprouvé la valeur, il se mit à leur teste.

Il avoit à vaincre ce qui restoit de vieux soldats dans dans les Compagnies Colonelles, c'est à dire à tüer jusqu'au dernier des Soldats, resolus de mourir sur la bréche qu'ils deffendoient. Comme ils n'étoient pas d'humeur à demander quartier, il ne faloit point atendre qu'ils en donnassent. Ils étoient commandés par le plus jeune des freres de Gordes, que l'on appelloit Gordillon, à cause de la petitesse de sa taille. Moneins, Gentilhomme de Périgord, extraordinairement grand, & de bonne mine, portoit l'Enseigne Colonelle, & se faisoit remarquer par sa rondelle, & par sa bourguinotte, couvertes de satin vert. Ils combatirent avec une valeur que le Duc de Guise, qui s'estoit avancé vers l'élite de la Noblesse Catolique, pour soûtenir Sainte Colombe, ne se lassa point d'admirer. Il ne pouvoit s'empêcher, ny de souhaiter, ny de regreter la perte de tant de vaillans hommes, qui luy avoient autrefois aidé à prendre Calais & Tionville, & il les avoit reduits à faire dependre la conservation de Roüen, de leur seule valeur. Car ils n'avoient pas eu le loisir de faire des traverses, capables de les garantir de la baterie que le Duc avoit élevée sur le Fort Sainte Caterine, & cette baterie les foudroyant de tous côtés, l'on n'en vit neanmoins aucun, faire le moindre signe

Aimar de Simiane, Seigneur de Rochegiron, en Provence.

de crainte, ny refuser de prendre la place de son camarade qui venoit d'estre emporté. Mais enfin, Gordillon ayant les deux jambes brisées, & la cuisse rompuë, & la pluspart de ses Soldats estant hors de combat, Sainte Colombe entra le premier dans la Ville, quoy que blessé à mort, d'une arquebusade au visage. Les Seigneurs [a] d'Andoüins, de Castelpers, de Saint Martin, & de Brion, pour l'avoir suivi de trop prés, furent traités, de même; & les Catoliques irritez eussent fait main-basse sur tout ce qu'ils trouvérent d'ennemis, si le Duc de Guise ne leur eût crié de sauver les François. 1562.

a *Paul, Seigneur d'Andoüins, en Guienne.*

Montgommeri, s'estoit si bien atendu d'estre forcé, qu'il tenoit preste la galere où il s'embarqua, avec autant d'Anglois qu'elle estoit capable d'en contenir. La raison qui luy fit preferer les Etrangers aux François, fut la crainte d'estre mal reçû en Angleterre, où il avoit dessein de passer, s'il eût exposé à la boucherie, les Soldats que la Reine Elisabeth luy avoit envoyés. Ce fut donc autant pour leur sauver la vie, que pour conserver la sienne, qu'il promit aux forçats de leur donner la liberté s'ils le pouvoient conduire jusqu'au Havre. L'entreprise estoit apparemment impossible, à cause de la palissade, & des vaisseaux enfoncés devant Caudebec, mais la hauteur de la marée, & la vigueur des hommes, triompherent de ces obstacles.

Les Ministres & les principaux assiegés qui s'estoient retirés dans le vieux Palais, y furent investis par Saint Estéphe, qui les contraignit de se rendre à discretion; mais les Soldats qui les gardoient, s'estant debandés la nuit, pour piller, donnerent le loisir à tous les prisonniers de se sauver, excepté le Ministre Marlorat, & le

Augustin Marlorat.

1562. President d'Emandreville, qui s'estoient imaginés ; que deux mille écus d'or, dont ils avoient fait provision, estoient une somme plus que suffisante pour les tirer du peril, sans estre exposés à l'insolence de la Soldatesque, qu'ils trouveroient dans les ruës. On prit leur argent, & on ne laissa pas de les mener au Connêtable, qui leur fit essuyer les saillies les plus importunes de la mauvaise humeur. Il leur reprocha qu'ils avoient eu dessein d'élever le Prince de Condé sur le Trône, à condition qu'il investiroit incontinent aprés, l'Amiral, du Duché de Normandie, & d'Andelot, du Duché de Bretagne ; & commanda qu'on les resserrât, jusqu'à ce que Parlement retourné de Louviers, fit leur procés. On les envelopa dans le crime de Soquence, & de Bertonville, & on les excepta de l'Amnistie, sous pretexte qu'ils étoient complices du Traité conclû avec l'Angleterre. On les interrogea sur cet article, & ils ne répondirent autre chose, sinon que le Prince de Condé avoit eu recours à la Reine d'Angleterre, en qualité d'Aliée de la Monarchie Françoise, & l'avoit conjurée par l'interest qu'elle avoit à défendre la Majesté Royale, de luy aider à tirer le Roy de captivité ; & par son zele pour la Religion Calviniste, d'empécher qu'on ne mal-traitât en France, ceux qui en faisoient profession. On prit cette déclaration pour un aveu, & l'on demanda aux coupables, par l'ordre de qui, ils avoient pris les armes. Ils repartirent que c'estoit le Prince de Condé qui les avoit assurés que la Régente entendoit que les Calvinistes se deffendissent par cette voye, contre ceux qui entreprendroient de violer l'Edit de Janvier. Ensuite, on

Dans le Procès de l'Amiral.

on les fit retirer, & on leur prononça l'Arrest de mort. [a] 1562.

Le Maréchal de Brissac obtint le pardon du Capitaine Valfénieres; mais les soins du Duc de Guise, furent inutils, pour sauver la vie au Capitaine de [b] Crosses, dont il avoit tant de fois admiré la prodigieuse valeur. L'action d'avoir livré le Havre aux Anglois, fit oublier les Forts emportés l'épée à la main devant Calais, & devant Tionville; & l'on présuposa qu'un homme, quelques services qu'il eût rendus à sa patrie, ne meritoit plus de vivre, aprés qu'il y avoit introduit les plus anciens, & les plus irreconciliables de ses ennemis.

a *Le Président d'Esmandreville, eut la teste tranchée, & Soquence: Bertonville, & Marlorat, furent pendus.*

b *Jean de Crosses, qui eut la teste tranchée.*

La bonté du Duc, ne fut pas plus heureuse à l'égard de Sainte Colombe. Il aperçût de loin, porter un blessé dans une chaise nattée, & commanda à Boissi son Ecuyer, d'aller voir ce que c'estoit. Il raporta que c'estoit Sainte Colombe, & le Duc se détournant de son chemin, courut au grand galop l'embrasser, & luy demander de ses nouvelles. Sainte Colombe répondit qu'il sentoit aprocher sa fin, mais qu'il mourroit content d'avoir donné sa vie pour sa patrie, & pour sa Religion, pourvû qu'il fût assuré des bonnes graces de sa Majesté, & des siennes. Le Duc repartit qu'il devoit prendre courage, & travailler à se guerir, pour joüir long-tems de la gloire, & de la recompense dûës à son incomparable valeur; qu'il auroit sujet d'estre content de la fortune où le Roy l'alloit élever, mais que quand il ne le feroit pas, il pouvoit en tout cas, faire son comte que le Duc de Guise partageroit la sienne avec luy, comme avec son frere d'armes. Ce dis-

1562. cours arracha des larmes à Sainte Colombe, & le Duc aprés les avoir mêlées avec les siennes, luy rendit durant sa maladie, tous les Offices qu'exige la plus tendre amitié, lors qu'elle est soûtenuë par une singuliere estime; & jamais on ne l'a vû si triste que lors qu'on luy vint dire que Sainte Colombe étoit mort. Il honora de sa presence, les funerailles de ce brave homme, & sa gratitude alla jusqu'à vouloir connoître particulierement, & à gratifier les Soldats qui avoient servy sous cét illustre mort. Ce Prince qui venoit de recouvrer Roüen, reçût ensuite de leurs Majestés, tout l'accüeil qu'il meritoit, mais il ne les pût empécher de permettre au Parlement de se vanger des Calvinistes, qui l'avoient chassé sous pretéxte de retablir l'autorité Royale.

La severité de ces Juges irrités, fut si grande, que le Prince de Condé, & l'Amiral, crurent la devoir arréter, en usant du droit de représaille que la guerre autorise. Un de leurs partis avoient enlevé auprés de Tours, Odet[a] de Selve, que leurs Majestés envoyoient en Espagne, en qualité d'Ambassadeur. [b] Sapin Conseiller au Parlement de Paris, & [c] l'Abé de [d] Gâtine, furent pris avec de Selve, & aprés que la nouvelle de la penderie de Roüen, eut été portée à Orleans, on leur ordonna de se préparer au même supplice, qu'ils endurerent. De Selve en fut exemt, mais ce ne fut point en faveur de son caractere. On le rendit aux prieres de son [e] frere, Calviniste, & confident du Prince de Condé; & la crainte qu'eut le Triumvirat d'être abandonné, si ceux qui le servoient, étoient désormais exposés à la corde, luy fit arréter la severité des

a *Maître des Requestes.*
b *Baptiste Sapin.*
c *Jean de Troyes.*
d *En Touraine, Religieux de l'Ordre de S. Augustin.*
e *Claude de Selve, Maistre d'Hôtel de la Reine de Navarre.*

Juges, du conſentement du Roy de Navarre, qui ſe voyant proche de la mort, panchoit du côté de la clemence. 1562.

Le coup qu'il avoit reçû dans l'épaule gauche, avoit fait entrer la bale juſqu'à la jointure du bras, de maniere qu'elle avoit pouſſé devant elle une petite portion d'os qui y étoit demeurée. Il faloit l'ôter de là, & commencer la cure par une dilatation de la playe : mais l'extréme douleur qu'eut ſouffert le Roy de Navarre, ayant fait juger aux Medecins & aux Chirurgiens que cette operation n'étoit pas abſolument neceſſaire, l'opinion la plus douce fut preferée à la plus ſalutaire, & il fut reſolu que la bale ſeroit laiſſée dans le lieu où elle eſtoit, puis que le tréfonds n'y pouvoit ateindre ſans qu'on agrandit la bleſſure. Mais cette portion d'os qui fut incontinent couverte de chair ſe corrompit facilement, parce que les medicamens ne purent pas aller juſqu'au fonds de la playe. Un Medecin Italien nommé Vincent, l'entretenoit cependant de l'eſperance de guerir, & les Filles d'honneur de la Régente, qui le viſitoient ſouvent à deſſein de le divertir, il y en avoit une nommée Mademoiſelle [a] du Roüer, qui étoit la moins propre que l'on eût pû choiſir pour moderer l'inflammation. C'eſtoit une beauté achevée que le Roy de Navarre [b] aimoit, & ce Prince achetoit ſi cher, la ſatisfaction de la voir, qu'il ſe forma un abcés dans ſon bras gauche, d'où il ſortit un pus ſi malin, qu'il infecta la chambre. Il luy ſurvint encore une apoſtume au genoüil du même côté ; & l'opinion qu'il s'en formoit une troiſiéme, entre les côtes les plus proches de la bleſſure, y fit mettre le raſoir.

a Loüis de la Beraudière, de la Gauche, des Seigneurs de l'Iſle Roüen en Poitou.

b Il en avoit eu Charles de Bourbon, qui fut Archevêque de Roüen.

Mais nonobſtant ces dangereux ſimtômes, le Roy

1562. de Navarre éprouva que la derniere chose dont on guerit icy-bas, est l'ambition. Il voulut prendre part à la joye du recouvrement de Roüen, & il s'y fit porter par une espece de triomphe, pitoyable d'un côté, & ridicule, de l'autre. On rompit les murailles de sa chambre, & des Suisses le porterent jusques dans la Ville, où il arriva sur le soir, precedé de deux Cavaliers Allemans qui batoient des timbales. Mais la fiévre ne le quitant point, quelque incision qu'on luy fît, il crût la Régente, qui s'étoit chargée de l'avertir de se disposer à la mort; & sans juger icy s'il y avoit du surnaturel dans le changement qui survint alors en sa personne, on peut assurer qu'il ne s'en estoit jamais remarqué de si grand, ny de si soudain, dans aucun Prince. Il renonça tout d'un coup à ses deux inclinations, la gloire, & le plaisir. Il ne reçût plus de visite des Dames, & il témoigna à [a] Chantenai, Ambassadeur d'Espagne, frere du Cardinal de [b] Grandvelle, qu'il ne pensoit plus à la Sardaigne. Il se confessa à l'Official de Roüen, & il reçût l'Eucaristie de sa main. Mais il montra bientost aprés par une triste experience, qu'il est quelquefois plus aisé de renoncer à des passions indomptables, que de se défaire des défauts naturels.

[a] *Thomas de de Perrénot, Baron de Chantenai, au Comté de Bourgogne.*

[b] *Antoine Perenot de Grandvelle, Evêque d'Arras.*

Quoy qu'il eût l'esprit penetrant, il ne l'avoit pas ferme, & soit qu'il fût sujet à une prodigieuse inconstance, ou pour mieux dire, à un continüel flux & reflux de pensées, ou qu'il se méfiât de soy-même, jusqu'au point de croire qu'il n'étoit pas capable de former aucune resolution solide, il changeoit de dessein autant de fois qu'on luy en proposoit de nouveaux, & le dernier qui luy parloit, avoit toûjours l'avantage de luy inspirer ses sentimens.

Ainsi, lors qu'il eut satisfait à tous les devoirs Catoliques, on le laissa mourir en repos ; mais on n'eut pas le soin d'oster d'auprés de luy Raphaël de a Taillevis. Mésiéres, son Medecin, Calviniste secret, qui connoissant le foible de son Maître, prit pretexte de ce que la Régente en quitant le Roy de Navarre, l'avoit exhorté de se faire lire l'Ecriture Sainte. Il se chargea de la lecture, & se servit si adroitement de quelques passages obscurs du Livre de Job, pour representer au malade, qu'il avoit eu tort de changer de Religion, qu'il le jetta dans de nouvelles inquietudes ; & aprés un accés de Fiévre chaude, ce Prince demanda avec tant d'instance, d'estre mené par la riviere, à sa Maison de S. Maur, où l'air estoit sans comparaison meilleur qu'à Roüen, qu'on fut obligé de le transporter. Il sembla d'abord qu'il se portoit mieux sur l'eau, mais une sueur froide dont il fut saisi à Andeli, l'ayant obligé de s'y arrester. Il y mourut le dix-septiéme Novembre 1562. à l'âge de quarante-deux ans, & delivra la Régente, & les Triumvirs, de la crainte où ils étoient à tous momens, qu'il ne changeât de party. 1562.

a *Seigneur de Mésiéres en Vendomois.*

Ils avoient trouvé dans Roüen, les clefs de Caën & de Diépe, que l'apréhension d'un pareil traitement, avoit obligés d'avoir recours à la clémence du Roy, & la vigilance de Montluc, les avoit délivrés des Troupes Gasconnes qui marchoient sous la conduite de Duras, au nombre de huit mille, pour joindre le Prince de Condé. Elles avoient enlevé l'Evêque b de Cahors dans son Château de Mercurés, & prétendoient en faire autant à celuy de Sarlat, enfermé dans sa Ville Episcopale, lors que Montluc aprés la prise de Leitou.

Sinforien de Durfort, Seigneur de Duras en Agenois.

b *Pierre Bertrand, frere de Jean Bertrand, Archevêque de Sens, Cardinal & Chancelier de France.*

1562.

re, s'aprocha d'elles, avec les Soldats Catoliques de Guienne, dont il commandoit une partie, & [a] Burie, commandoit l'autre.

a François de Saint Nectaire.
b Charles de Coucy, Seigneur de Burie, Lieutenant pour le Roy de Navarre au Gouvernement de Guienne.

La discipline militaire étoit si mal observée dans le camp de Duras, que non seulement il ne fut point informé de la marche des ennemis, mais encore il se logea dans le Bourg de Saint Andras, éloigné d'une demie lieuë du Bourg d'Alvaire, où son Infanterie estoit campée. Il y avoit à la teste de ce Bourg, douze maisons separées, occupées par des Cabaretiers qui donnoient retraite aux Marchands de Périgueux, & de Bergerac, lors qu'ils alloient de l'une à l'autre de ces deux Villes. Les Coureurs de Montluc qui pousserent jusqu'à ces maisons, y firent prisonniers les Seigneurs de Salignac, & de Moncaud, occupés à faire aprêter le souper qu'ils vouloient donner à b Langoiran leur cousin, au retour de la chasse, où il estoit allé avec le Peuch-Pardaillan.

b N.... de Montferrand, Seigneur de Langoiran, auprès de Bourdeaux.

Les Coureurs se découvrirent si peu, & se retirerent si promptement aprés leur prise, que Duras s'imagina que c'estoit le Prévôt de Périgueux, & ses Archers : ce qui l'empêcha de passer la riviere d'Isle, & de se mettre en sureté par un trajet si necessaire. On ajoûte que Duras, résolu de se vanger du Prévôt, jetta le Bordet avec soixante Cavaliers choisis, dans un Bois prochain pour l'attraper, & s'avança avec le reste de ses Troupes en bataille, jusques devant le Vilage de Ver. Les Compagnies de Burie, d'Escars & de Randan, qui alloient renforcer la Brigade de Montluc, trouverent le Bordet dans le Bois, & furent si rudement chargées, qu'elles étoient sur le point de fuïr,

Jean d'Escars Seigneur de la Vauguion.
Charles de la Rochefoucaud, Comte de Randan, Colonel general de l'Infanterie.
Philippe de la Roche, Seigneur de Fontenilles en Comminge, marié avec Françoise de Montluc.

lors que Fontenille gendre de Montluc, survint à leur secours, & les dégagea. Duras reconnut alors qu'il avoit en teste toutes les forces Catoliques de Guienne, & demanda l'avis de Pardaillan, sur ce qu'il avoit à faire. Pardaillan répondit que la France n'avoit que trop apris devant Saint Quentin, que quand deux Armées ennemies étoient en presence, celle qui pensoit à la retraite, cédoit la victoire à l'autre ; & que si les Calvinistes étoient plus foibles, ils avoient en recompense l'avantage du champ de bataille. Mais l'opinion du Bordet fut contraire, & Duras le suivit, parce qu'on le vint avertir que sa Cavalerie étant déja sur le bord de l'Isle, elle faciliteroit à l'Infanterie le moyen de la passer, avant que les Catoliques arrivassent. Il se mit à l'arriere-garde, aprés avoir donné l'avantgarde à Pardaillan, & le corps de bataille, où étoit l'artillerie, fut conduit par Sainte Hermine : Mais il n'eut pas fait demy quart de lieuë, que les Catoliques l'ateignirent. Il se fût neanmoins prévalu d'une situation presque aussi avantageuse que celle qu'il venoit de quiter, si on luy eût donné le loisir de monter sur la coline, au pié de laquelle on le trouva. Il y fut ataqué si brusquement, qu'on l'obligea de tourner visage, & d'essuyer l'artillerie des ennemis. Sa Cavalerie resista peu, mais son Infanterie presque toute composée de vieux Soldats, tint long-tems la victoire en balance : Aussi de vingt-trois Enseignes qu'il y avoit, il en perit dixneuf, & de treize Cornettes de Cavalerie, il n'y en demeura que cinq.

1562.

Dans la Relation de la bataille de Ver.

Comme les Catoliques eussent perdu la Guienne, s'ils eussent été batus, ils la recouvrerent si pleinement

1562. par le gain de cette bataille, donnée le quinze Octobre 1562. que la Rochefoucaud qui assiégeoit S. Jean d'Angeli, fut contraint de lever le siége, & de sortir de la Province. Il joignit Duras à Montmorillon; mais l'un & l'autre n'avoient plus que deux cens hommes, lors qu'ils arrivérent au camp du Prince de Condé. S'ils y eussent pû mener les douze mille qu'ils venoient de perdre, le Prince eût sans doute triomphé à Dreux, puis que sans cela il fut si prés de vaincre. La Cour eût été contrainte d'affoiblir l'Armée Royale, & d'en détacher une partie, pour la donner au Duc de Montpensier, qu'elle envoyoit dans la Guienne, au lieu que ce Prince tira de cette Province, onze Compagnies de Gendarmes, & vingt-trois Enseignes de Gascons, & d'Espagnols, qui se trouverent à point nommé à la Journée de Dreux.

Il ne restoit plus d'autre ressource au Prince de Condé de là la Loire, que le secours qu'il atendoit de Provence, & de Daufiné; mais il en fut aussi frustré par une bizarre avanture. Montluc Evêque de Valence, avoit obtenu de la Régente, la permission d'aller faire un tour à son Evêché, il fut assés malheureux en passant par Annonai, pour tomber entre les mains des Calvinistes; ils le retinrent prisonnier, & aprés avoir envoyé ses papiers au Baron des Adréts, qui les examina, il pretendit y avoir trouvé des preuves sufisantes pour faire le procés à l'Evêque; il demanda qu'il luy fut livré, & envoya des gens pour le recevoir. L'Evêque qui estoit le plus adroit Courtisan que la France eût élevé, ne perdit point le jugement dans un si grand péril. Il fit apréhender aux Soldats qui le gardoient, de

de se commettre avec Soubise, dont l'autorité estoit superieure à celles de des Adréts, s'ils livroient leur prisonnier sans son consentement, il leur persuada de le demander, avant que de répondre positivement à des Adréts, & par le Courier qu'ils dépêcherent à Soubise, il le fit souvenir de l'amitié qu'ils avoient contractée en Italie, il y avoit trente ans : Il exagera la cruauté de des Adréts, Il representa l'obstacle qu'elle aporteroit à la Paix, si on luy abandonnoit pour victime, celuy des Evêques de France, qui avoit aquis le plus de reputation chés les Etrangers, & qui avoit servi sa patrie avec plus de gloire : enfin il le conjura d'user de son autorité, en commandant à ceux qui le tenoient, de le conduire à Lion, sous pretexte qu'il y seroit plus surement gardé. 1562.

Soubise fit ce que désiroit l'Evêque, mais ce ne fut pas tout-à fait pour les raisons qu'il luy avoit écrites. Il luy en vint dans l'esprit une plus éficace, qui consistoit à ne vouloir pas s'atirer la haine irréconciliable de la Régente, en laissant perir le plus intime confident de cette Princesse, lors qu'il le pouvoit sauver. Il envoya donc, un ordre aux Soldats qui le gardoient, de luy mener leur prisonnier : mais la nuit qui préceda le jour destiné pour leur départ de l'Evêque, craignant que des Adréts ne l'enlevât en chemin, & trouvant l'occasion de se sauver, ne la laissa pas perdre. Des Adréts s'imagina que ç'avoit esté du consentement de Soubise, & cette supposition rappella dans sa memoire, tous les sujets de mécontentement qu'il prétendoit avoir reçûs des Calvinistes en general, & de Soubise, en particulier. Il accusa d'ingratitude les premiers,

1562. pour luy avoir refusé le Gouvernement de Lion, aprés tant de dangers courus, & de victoires remportés pour eux; & reprocha au second, de pousser l'insulte trop loin, en ne se contentant pas de luy avoir ôté la recompense dûë à ses travaux, mais en entreprenant de plus, sur sa Charge, qui luy laissoit le commandement des armes Calvinistes dans le Vivarais, & dans le Dauphiné, & luy permettoit par consequent, de profiter de la rançon du plus considerable Evêque du Royaume, que la fortune avoit fait son prisonnier.

Les passions excessives cessent d'ordinaire aprés avoir été satisfaites, ou du moins elles changent d'objet. Des Adréts ne s'étoit fait Calviniste que pour se vanger de la Maison de Guise. Il avoit apparemment sujet d'estre content, puis qu'il n'y avoit jamais eu de simple Gentilhomme en France, qui eût porté la vangeance si loin. Il ne luy restoit plus que de retourner parmy les Catoliques, pour se vanger des Calvinistes; & s'il ne le fit pas d'abord, il en voulut au moins donner la peur à ceux de son party. Il prit occasion d'une Lettre que le Duc de Nemours luy avoit écrite, pour le prier de traiter en prisonniers de guerre, deux Soldats Italiens tombés entre ses mains, & il répondit à ce Prince, d'un stile tout different de celuy dont il avoit accoûtumé d'user. Il y fit son apologie, luy qui se soucioit autrefois si peu de l'estime d'autruy: & il n'oublia pas une des actions qu'on luy reprochoit, sans l'excuser, ou la déguiser. Il rejetta le meurtre de la Motte Gondrin, sur la sedition des Calvinistes de Valence, qu'il avoit esté impossible de calmer avant qu'ils eussent exterminé celuy qu'ils supposoient estre le seul qui em-

Dans les causes de sa detention.

péchoit l'exercice de leur Religion. Il imputoit les sanglantes executions de Vauréas, de Boulenne, & de Pierrelate, à la neceſſité d'obliger les Catoliques à faire bonne guerre aux Calviniſtes, qu'ils envoyoient au gibet auſſi-tôt qu'ils les prenoient. Il ajoûtoit qu'aprés avoir obtenu cette condition ſi neceſſaire à ſon parti, il s'eſtoit exactement contenu dans les loix de la guerre, qu'il avoit apriſes en Piémont, & il en prenoit à témoin, les maiſons qu'il avoit exemtées d'embrazement, & les femmes dont il avoit ſauvé l'honneur. Il concluoit enfin, par une ſerieuſe proteſtation, que comme il eſtoit Calviniſte de créance, & non pas de party, il ſeroit toûjours preſt de poſer les armes, ſans autre prétention que celle de la liberté de conſcience. 1562.

Le Duc de Nemours auſſi rafiné politique, que grand Capitaine, preſſentit par le changement de ſtile, & par les derniers mots de la Lettre de des Adréts, qu'il étoit mécontent. Il chercha les voyes d'exciter ſa colere, & luy fit dire par de Gaſt, Gentilhomme Calviniſte, qu'il ſeroit ravy de l'entretenir, & qu'il eſperoit que la conference ſe termineroit à l'avantage des uns & des autres.

Des Adréts avant que de rien conclure, mit l'affaire en déliberation avec les principaux Officiers de ſon Armée; Mouvans, Senas, Blacons, Ponſenad, Cugi, ce Peigne, & Bataille, qui furent tous d'avis qu'il écoutât ce que le Duc de Nemours avoit deſſein de luy propoſer. Mais les Miniſtres qui n'avoient point eſté conſultés, & les Anciens des Egliſes, dont l'autorité commençoit à balancer celle des Généraux d'Armée,

Paul Richaud. Baltazard de Gerente. Hector de la Foreſt de Mirambel. Claude de Bouc.

1562. entrerent incontinent dans la défiance si fatale, & neanmoins si ordinaire au Calvinisme, & jugérent que des Adrés vouloit changer de Religion. Ils en avertirent le Comte [a] de Crussol, qui prenoit soin des affaires des Calvinistes en Languedoc : Soubise qui se défioit depuis long-tems de des Adréts : & le Comte de Beauvais, c'est ainsi que le Cardinal de [b] Châtillon se faisoit nommer, aprés avoir préféré sa [c] Maîtresse, à la Pourpre.

Aimé d'Vrre de Golav, Seigneur de Cugi, en Suisse.

[a] *Antoine Comte de Crussol.*
[b] *Odet de Coligni.*
[c] *Isabelle d'Hauteville, Dame de Loré.*

Ces trois Chefs du party Calviniste le long du Rône, estimérent la chose assés importante pour estre communiquée à l'Amiral, & au Prince de Condé, & leur dépêchérent un Officier de la garnison de Lion; mais ils furent malheureux en leur choix, car encore que l'Officier eût toutes les qualités nécessaires pour s'aquiter de sa commission, il n'aimoit pas assés le Calvinisme, pour négliger de faire sa fortune, en le trahissant; & son inclination dominante étoit de porter encore une fois les armes, sous le Maréchal de Brissac, qu'il avoit servi dans les Guerres de Piémont, en qualité de simple Soldat. Il alla dans cette disposition à Orleans, mais il en partit incontinent aprés avoir reçû une réponse écrite de la main de l'Amiral, & l'aporta au Maréchal de Brissac, assuré d'une récompense proportionnée au service qu'il tendoit. Brissac, par ordre de la Cour, envoya au Duc de Nemours, la dépêche de l'Amiral, & aprés l'avoir instruit de la maniére dont il devoit agir pour irriter davantage des Adréts, il luy envoya une Lettre qu'il écrivoit à ce Baron, pour préparer le poison que celle de l'Amiral luy devoit faire avaler.

L'Amiral mandoit à Beauvais, à Cruſſol, & à Soubiſe, qu'il eſtoit de leur ſentiment en ce qui regardoit des Adréts, mais qu'il faloit ſupporter encore un peu de tems ſon inſolence, de peur de la faire dégénérer en frénéſie, avant que l'on fût en état de la réprimer. 1562.

Saint Sernin, Gentilhomme de Daufiné, qui porta cette Lette au Duc de Nemours, luy en mit en main deux autres de la Régente, & du Duc de Guiſe, qui luy propoſoient un moyen infaillible pour traiter avec des Adréts. Il conſiſtoit en ce que le Duc de Guiſe ſe démettroit de ſon Gouvernement de Daufiné, en faveur du Duc de Nemours, afin de faire ceſſer la cauſe qui avoit engagé des Adrets dans l'héréſie. Le Duc de Nemours, obligé par un ſi puiſſant intereſt, à tenter toutes les voyes poſſibles de ramener des Adréts, luy envoya Saint Sernin, qui le jetta dans toute l'indignation dont il eſtoit capable, en luy montrant la Lettre de l'Amiral. Il tâcha enſuite de luy inſpirer d'autres ſentimens, en luy donnant une Lettre du Maréchal de Briſſac, qui le traitoit avec autant d'affection & de franchiſe, que s'il eût été ſon fils. Il luy écrivoit, que le dépit de le voir maltraité par des ingrats, dont il maintenoit ſeul le party, l'avoit porté à luy repréſenter dans la liberté que les Guerres du Piémont luy avoient aquiſe, que les plus courtes folies étoient les meilleures, & qu'en perſiſtant dans le party où la paſſion l'avoit précipité, il ne pouvoit éviter d'être aſſaſſiné par les ſiens, ou déchiré, s'il eſtoit pris par les Catoliques: au lieu qu'en ſe racommodant avec la Cour, on luy offroit une amniſtie en la forme qu'il dé-

Dans la Lettre de Briſſac à des Adréts.

1562. désireroit, une Compagnie de cinquante hommes d'armes, entretenus en tout tems, l'Ordre de Saint Michel, & cent mille livres à prendre sur les Tailles de Daufiné, au cas qu'il voulût demeurer dans le Royaume, & joindre ses armes à celles du Duc de Nemours: que s'il étoit résolu de persévérer dans le Calvinisme, & s'il aimoit mieux par conséquent sortir du Royaume, que de combatrre contre ceux de sa Religion, Brissac s'obligeoit en son nom, à luy faire recevoir dans Strasbourg, ou dans quelque autre Ville qu'il nommeroit, cent mille écus comtans.

Saint Sernin n'oublia rien de ce qui pouvoit estre ajoûté de vive voix, à des propositions si avanrageuses; mais ny son éloquence, ny celle d'un domestique de Dugast nommé la Duche, que le Duc de Nemours luy envoya immédiatement aprés, ne sufirent pas pour le faire succomber à une tentation d'autant plus dangereuse, qu'elle flatoit en même tems ses intérests & son ressentimenr. Il ne voulut point oüir parler d'un accommodement particulier, & il n'accorda l'entrevûë qu'on luy demandoit, qu'aprés avoir consulté Soubise, qui luy repondit qu'il ne la désaprovoit pas. Le Comte de [a] Montrevel, & [b] Mandelot, furent donnés pour ôtages, de la part des Catoliques; Ponsenac, & Blacons, de la part des Calvinistes.

Ceux qui étoient venus pour assister le Duc de Némours, & le Baron des Adréts, s'abordérent au plus fort de la conference; & les Catoliques remarquérent la précaution de des Adréts, en ce qu'il avoit eu soin de mener un Domestique de Soubise, pour servir de témoin. C'estoit un jeune Gentilhomme nommé Jean

a *François de la Baume 2. du nom, Comte de Montrevel en Bresse.*

b *François de Mandelot, Seigneur de Passi, Lieutenant général au Gouvernement de Lionnois, Forests & Beaujolois, & Chevalier du S. Esprit.*

Poltrot, Seigneur de Meréen Angoumois, qui avoit estre nourri dans la maison d'Aubeterre, & avoit suivy [a] l'héritiere de cette Maison, lors qu'elle avoit épousé Soubise. Il n'avoit point d'autres talens que d'estre juste arquebusier, & de dire le mot pour rire; & c'étoit par son enjoüement, qu'il avoit empêché son Maître allant à Lion, d'estre pris au Port de Digoin, par le Bailly de Dijon, qui s'estoit amusé avec ce causeur, pendant que Soubise fuyoit à toute bride. Mais il estoit si sujet à se vanter, & à exagérer toutes choses, le plus souvent aux dépens de la vérité, que ceux qui le connoissoient le mieux, avoient le moins d'égard à ce qu'il disoit. De-là vint qu'on ne fit alors aucune réflexion, sur ce que s'entretenant avec les Domestiques du Duc de Nemours sur la mort du Roy de Navarre, & sur les avantages que les Calvinistes en avoient tirés, il luy échappa de s'écrier, en jettant un profond soupir, que ce n'estoit pas là la victime qui leur étoit dûë, & qu'il leur faloit le chien au grand colier. On luy demanda de qui il vouloit parler, & il ne se contenta pas de déclarer que c'estoit le Duc de Guise, mais il ajoûta, en levent la main droite. *Voilà le bras qui fera le coup.* Il répéta les mêmes termes, & réitera la même action de Soubise, en rapportant ce qu'il avoit vû à la conférence, lors qu'il fut retourné à Lion, & l'on n'observa point, que Soubise l'en reprit.

1562.

Le Duc de Nemours proposa cependant, de la part de la Régente, à des Adréts, de remettre le Daufiné dans la tranquilité dont il joüissoit avant la guerre civile, à condition d'estre reçû pour Gouverneur au Par-

[a] *Antoinette Bouchard, fille de François Bouchard Vicomte d'Aubeterre, en Perigord & d'Isabeau de Pompadour, mariée avec Jean l'Archevêque de Partenai Seigneur de Soubise.*

1562. lement de Grenoble, sur les provisions que la Cour luy en avoit accordées, par la démission du Duc de Guise. Il demanda de plus, que les Ministres sortissent pour un tems de la Province; que les Calvinistes se contentassent de l'exercice de leur Religion, chacun chés soy; & que l'on accordât une Tréve de quelques jours, pour ajuster les articles de moindre importance.

Des Adréts répondit, qu'il raporteroit à ceux de son parti, ce qu'il venoit d'entendre, & qu'il feroit sçavoir au Duc, leur résolution. L'Armée Calviniste & le Conseil donné à des Adréts, conclurent également, que les propositions du Duc de Nemours étoient raisonnables, & qu'il faloit accepter la Tréve. Ils la jugérent avantageuse à Soubise, sur ce qu'il leur avoit écrit qu'il commençoit à manquer de vivres, & priérent des Adréts, de l'aller trouver, pour lever les obstacles que ce Gouverneur de Lion, plus Courtisan, que Capitaine, y pourroit aporter. Des Adréts eut avec luy une longue conférence, mais elle fut inutile. Soubise témoigna une aversion insurmontable pour les Traités séparés, & protesta de n'en signer jamais d'autre, que celuy qu'il verroit signé de la main du Prince de Condé.

Dans l'Interrogatoire de des Adréts.

Les Calvinistes de Daufiné, ne laissérent pas d'accepter la Tréve, qui fut si religieusement observée des deux côtés, que l'on permit à des Adréts de décendre avec son Armée le long du Rône, pour recouvrer Vauréas & quelques autres Places du Comtat que [a] Serbellon luy avoit enlevées. Il revint ensuite à Montelimar, où les principaux Calvinistes s'étoient assemblés.

[a] *Fabrice Serbellon Milanois Cousin du Pape Pie IV.*

Il

Il leur représenta que toutes les choses nécessaires pour la subsistance d'une Armée, luy manquoient, & les avertit d'y pourvoir au plûtôt par une prompte subvention, s'ils n'aimoient mieux accepter les offres du Duc de Nemours. Les Calvinistes du Daufiné, épuisés d'argent, & les Colonels de leur Armée, qui désespéroient de retenir plus long-tems sous leurs Enseignes les Soldats de leur party, opinérent tous à la Paix, & ordonnérent à Remi, Conseiller de Grenoble d'en dresser les articles, ce qu'il fit si bien que tout le monde y trouvoit son comte, à la réserve des Ministres. Mais de quelque désintéressement qu'ils se piquassent, ils furent assés puissans pour exciter en secrét le tiers des Députés à changer de sentiment, & à demander la révocation de ce qu'ils avoient arrété, sous prétexte que le Duc de Nemours n'étoit pas plus en estat d'exécuter ce qu'il promettroit, qu'il l'avoit esté de sauver la vie à Mazéres, & à a Castelnau, durant la conspiration d'Amboise. On répondit pertinemment à cela, que la difference étoit toute visible, & que le Duc n'avoit point alors eu de pouvoir de traiter, comme il l'avoit maintenant : Mais on ne pût empêcher que Changi, & quelques autres Gentilhommes n'allassent tumultuairement au logis de des Adréts, & ne luy protestassent qu'ils ne poseroient point les armes sans la participation du Prince de Condé. On ne sçait si des Adréts fût plus indigné, ou de leur inconstance, ou de leur insolence ; & des Rélations remarquent que son emportement alla jusqu'à vouloir jetter dans le feu, le projét du Traité. Il en fut pourtant empêché par ceux qui l'environnoient, dont

1562.

a *Iacques de Castelnau, Baron de Chalosse, en Tursam.*

1562. l'inclination étoit plus portée à la Paix. Ceux-cy le pressérent de sacrifier son ressentiment au bien de son party, & luy firent espérer que le projét seroit universellement agrée dans la prochaine Assemblée, pourvû qu'on y changeât deux ou trois articles qu'ils luy montrérent. Mais ceux de la cabale des Ministres, voyant qu'on leur alloit oster le prétexte de les critiquer, & de s'en plaindre, s'avisérent de dire qu'il faloit avant toutes choses, que les provisions accordées au Duc de Nemours, pour le Gouvernement de la Province, fussent réformées, parce qu'il y étoit parlé de séditieux, & de rebeles, & que ces mots ne pouvant estre entendus que des Calvinistes, les noircissoient autant que s'ils les eussent distinctement exprimés.

Des Adréts aprit cette nouvelle chicane au Pont S. Esprit, où il avoit esté contraint de courir, sur l'avis que les Comtes de Beauvais, & de Crussol, avoient envoyé les Capitaines Bullargues, & [a] Spondillan, pour surprendre cette importante Place, sous couleur d'en renforcer la garnison. Le dépit de voir que ceux de son party, travailloient à le dépoüiller de ce que sa valeur luy avoit acquis, bien loin de l'aveugler, & de le transporter hors de luy-même, comme l'on croyoit ne servit qu'à luy rafiner l'esprit, & à le faire agir avec plus de retenuë, en luy découvrant le nombre, & la qualité des ennemis qu'il avoit entre les siens. Il se contenta de mettre au Pont S. Esprit, celles de ses Troupes, dont la fidélité luy étoit le moins suspecte; puis, faisant une réflexion sérieuse sur la supercherie dont les Comtes avoient voulu user à son égard, il prévit que s'il ne tâchoit de les détourner de leur des-

a N.... du Cailar, Seigneur de Spondillam, en Languedoc.

ſein, pendant que le regret de ne l'avoir point executé, les toucheroit encore par la honte de l'avoir entrepris inutilement, il ſeroit difficile de les empêcher de le tenter une autre fois; & que ſon éloignement en feroit naître une nouvelle conjoncture. 1562.

Il feignit ſur ce raiſonnement, de n'avoir pas ſçû les auteurs de la conſpiration faite pour luy ôter le Pont Saint Eſprit, & preſſa les Comtes, d'une entre-vûë, ſous prétexte de leur communiquer ſes projéts pour la campagne ſuivante.

Les Comtes l'accordérent avec d'autant plus de facilité, qu'ils réſolurent de profiter de l'occaſion que leur donneroit des Adréts, de ſe ſaiſir de ſa perſonne, parce qu'il offroit d'aler avec peu de gens, au lieu qui luy ſeroit marqué.

Et de fait, il s'aloit jetter entre leurs bras, par un excés de confiance, lors qu'un Gentilhomme de Languedoc, à qui les Comtes n'avoient pû s'empêcher de communiquer leur deſſein, à cauſe du beſoin qu'ils avoient d'un homme déterminé, pour commander les Soldats qui ſe ſaiſiroient de des Adréts, l'avertit de ce qu'on avoit réſolu contre luy; ſoit qu'il ne pût ſouffrir une ſi noire ingratitude, ou qu'il apréhandât que ceux qui le mettroient en action, ne ſe défiſſent de luy, immédiatement aprés qu'il l'auroit commiſe, ſuivant la maxime la plus ordinaire des politiques embaraſſés dans la guerre civile, de chercher leur impunité dans la perte de leurs complices.

Des Adréts s'excuſa facilement d'aler trouver les Comtes, parce qu'un Général d'Armée trouve aſſés de prétexte pour ne la pas perdre de vûë, quand il en

1562. cherche : Mais il sçût peu de jours aprés, que le piége qu'il venoit d'éviter, n'estoit ny l'unique, ny même le plus grand de ceux qui luy étoient tendus. Saint Auban Gentilhomme de Daufiné, étoit le plus dangereux de ses ennemis : car outre qu'il ne le connoissoit pas pour tel, il n'avoit garde de se défier d'un voisin, d'un alié, d'un confident, & d'un Frére-d'armes. Toutes ces qualités se rencontroient en la personne de Saint Auban ; mais il estoit ambitieux & bigot dans la profession Calviniste, c'est à dire possédé d'un zéle indiscret en tout ce qui la regardoit. On n'a pas pû démêler, s'il viola l'amitié jurée avec des Adréts, par le désir de le suplanter, ou si les Ministres le réduisirent à ce point, en tournant à leur mode, la tandresse irréguliere de sa conscience. Mais il est certain, qu'il prit le premier prétexte qui se presenta de faire un voyage à Orleans, quoy que le danger n'en pût être plus grand, depuis que les Catoliques pensoient au siége de cette Ville, aprés la prise de celle de Roüen, qu'il eut diverses conférences, premiérement avec l'Amiral, & ensuite, avec le Prince de Condé ; qu'il leur donna de l'ombrage pour la conduite de des Adréts, & qu'il leur persuada de le tirer de Daufiné, sous prétexte que le seul champ digne de sa valeur, étoit d'agir en qualité de Lieutenant général du Prince, dans l'Armé Françoise, & Alemande, qui s'aloit opposer à celle du Triumvirat.

Jacques Paper, Seigneur de Saint Auban.

Les Lettres du Prince, que Saint Auban se chargea de mettre en main propre à des Adréts, étoient conçûës en ces termes ; mais il en porta d'autres qui découvroient tout le mistere. Elles s'adressoient à [a] Sou-

a Jean l'Archevêque.

bise, aux Comtes de [a] Beauvais, & de [b] Crussol, & aux autres Chefs du party : Elles rendoient les raisons secretes de la déposition de des Adréts : Elles excusoient la supercherie dont on usoit à son égard : & comme elles marquoient distinctement, que le dessein des Calvinistes estoit de l'empêcher de rentrer jamais dans le Daufiné, s'ils l'en pouvoient une fois tirer ; elles substituoient en sa place Saint Auban, sans laisser aucune espérance à celuy qu'elles dépossedoient de recouvrer un jour, sa dignité. 1562.

a *Odet de Coligni, Cardinal de Chatillon.*
b *Antoine. Comte de Crussol.*

Mais on ne surprend pas aussi aisément les hommes heureux, que l'on éblouit les plus éclairés. Saint Auban, aprés s'estre joüé de la crédulité de l'Amiral & du Prince de Condé, s'en retournoit avec une escorte de quatre-vingts Cavaliers qu'ils luy avoient donnée, lors qu'il fut rencontré vers la Montagne de Tarare, par un escadron Catolique, qui l'enleva, & le conduisit au Duc de Nemours. On luy trouva toutes les Lettres qu'il portoit, parce qu'il n'avoit pas eu le loisir de les déchirer, & le Duc les envoya à des Adréts, qui y étoit le plus intéressé.

Dans les Lettres trouvées sur Saint Auban.

Des Adréts n'entra pas neanmoins tout à fait en les lisant, dans les transports qu'on luy vouloit inspirer : car encore qu'il se vît universellement décrédité dans son party, il se contenta de se plaindre en général à l'Assemblée Calviniste qu'il avoit convoquée à Valence, des atentats de ses ennemis, contre son honneur, & contre sa dignité. Il en par la même si peu, qu'il donna lieu de croire, qu'il en avoit conçû plus de mépris, que d'indignation. Il passa aux affaires plus importantes, & demanda ce qu'il

1563. y auroit à faire, au cas que le Duc de Nemours ne voulût pas renvoyer ses provisions à la Cour, pour estre réformées.

L'assemblée résolut que des Adréts négocieroit avec le Duc de Nemours, une Tréve de quatre mois, & qu'à tout évenement, son Généralat luy seroit continué. Le Duc refusa la Tréve; & des Adréts pour ne plus tomber dans les inconvéniens qu'il venoit d'éviter, tâcha de se rendre maître de ses Troupes, en cassant les Officiers qui luy étoient suspects; en mettant à leur place, des gens dont il avoit éprouvé la fidélité; en tirant des Places conquises, ceux qui s'étoient déclarés contre luy; & en les remplissant de personnes intéressées à le maintenir.

Mais l'aveuglement de l'homme n'est jamais si déplorable, que lors qu'il se trompe au choix de ses amis. L'humeur fiére, & indocile de des Adréts, luy en avoit acquis si peu, que la plûpart de ceux dont il s'assuroit, ne l'étoient point. Et de fait, malgré toutes ses précautions, un ordre par écrit de Soubise, sufit pour le faire arrester le 10. Janvier 1563. dans la Ville de Romans, qu'il avoit choisie pour son azile. Il devint ainsi, la preuve de la maxime dont il s'estoit tant de fois moqué, que la cruauté ne plaît qu'aussi long-tems que dure le profit qu'on en tire; & que l'ame se remet d'elle-même à la considérer avec horreur, dés que le premier transport de la passion qui en déguisoit la laideur commence à se ralentir.

L'avantage que trouvérent les Catoliques dans cette détention, fut que les Calvinistes le long du Rône, divisés entr'eux, ne pûrent envoyer le secours

qu'ils avoient promis au Prince de Condé, & le réduisirent ainsi à mettre toute sa ressource dans le renfort qu'il atendoit d'Alemagne. Il y avoit envoyé Jacques [a] Spifame, qui pour épouser une [b] Boulangére, étoit devenu d'Evêque de Nevers, le dernier Ministre de Genéve. Il se lassoit déja de sa Profession; & soit qu'il n'y fût pas tout à fait propre, ou qu'il eût un pressentiment secrét qu'il devoit périr dans Genéve par la main d'un Boureau, il avoit brigué la négociation d'Alemagne, & s'en aquita avec un succés plus grand que ne l'atendoient les Chefs de son party. Les obstacles qu'il y trouva, ne pouvoient estre plus aparemment invincibles; & pour se figurer la peine qu'il eut à servir des gens qui le récompensérent si indignement, il sufit de présuposer que le Pape, l'Empereur, la France, & l'Espagne, conspiroient à le traverser. La Régente avoit choisi trois des plus habiles Conseillers d'Etat, d'Oisel, Laubépine, & Ramboüillet, pour les oposer à Spifame : La conjoncture estoit d'autant plus favorables à la Cour, que la Maison d'Autrîche briguoit alors ses Offices pour l'éléction du Roy des Romains. Cependant Spifame sçut représenter avec tant d'adresse aux Princes Protestans, que leur conservation dépendoit de celle des Calvinistes de France, qu'ils donnérent de l'argent pour lever une Armée dans leurs Etats.

Ramboüillet qui n'avoit pû détourner ce coup, tâcha de le rendre inutile, en corrompant les Colonels Ratzenberg, & Schatin, qui s'estoient chargés de la levée. Il en vint à bout, & les Colonels firent naître des obstacles qui eussent empêché le Prince de Condé,

1563.

a *Successivement Conseiller au Parlement, President des Enquestes, puis Maistre des Requestes.*

b *Caterine Gasperne, veuve de Jacques le Greste, Procureur au Parlement.*

Il eut la teste tranchée le 25. Mars 1565.

Dans la Negociation de Spifame.

Henri Clutin, Seigneur d'Oisel, Chevalier de l'Ordre, Lieutenant general en Ecosse, & Ambassadeur à Rome.

Claude de Laubépine, Secretaire d'Estat.

Jacques d'Angennes, Seigneur de Ramboüillet.

1563. de recevoir avant l'Eté de l'année suivante, le secours d'Alemagne, si le Landgrave [a] de Hesse, d'autant plus zélé Protestant, que son Pére avoit esté maltraité par les Catoliques, n'eût découvert l'intrigue de Ramboüillet, & ne l'eût en même tems punie par la déposition des Colonels, qu'il traita de Colonels d'Eté. Il mit à leur place, Fédéric de Roltzhausen, Maréchal de Hesse, & écrivit au Prince de Condé, d'envoyer un homme capable de commander l'Armée, jusqu'à ce qu'elle fût arrivé à Orleans. Il n'y en avoit point dans le party Calviniste, de plus propre que d'Andelot, pour une si dangereuse commission. Il s'offrit : on l'accepta. Il alla nonobstant une infinité de difficultés, jusques à la Ville de Bacara sur le Rhin. Il y fit la revûë des Troupes qu'il devoit conduire : il y trouva trois mille Cavaliers, sous dix-neuf Cornettes, & quatre mille Fantassins, sous douze Enseignes. Il les mena par le chemin de Strasbourg, où le Prince [b] de Portien l'ateignit avec cent Gentilshommes François, tous bien montés ; & il estoit déja passé de l'Alsace, en Lorraine, lors qu'il tomba malade d'une fiévre quarte. Comme il n'y avoit point d'autre sureté pour luy, que celle de l'Armée qu'il commandoit, il estoit obligé de se faire mettre dans une litiére au milieu du Camp, les jours de l'accés, & les autres ne l'empéchoient pas de s'aquiter infatigablement de toutes les fonctions de Général. Il traversa de cette sorte la Lorraine, & trouvant les frontiéres de Champa trop bien garnies, parce que le Duc de Nevers, Gouverneur de la Province, qui les deffendoit avec la Noblesse, & la Milice du Païs, pouvoit estre renforcé par les Troupes que le Maréchal de

a *Philippe Landgrave de Hesse Cassel.*

b *Antoine de Croy, Prince de Portien.*

de Saint André avoit logées aux environs de Troyes, il se jetta comme un torrent dans la Bourgogne, & traversa la riviere d'Yonne, à Crevant, avant que les Catoliques fussent en estat de s'opposer à son passage. Il usa de la même diligence jusqu'à Montargis, d'où il joignit à Orleans, le Prince, qui l'atendoit pour se mettre en campagne avec les trois cens chevaux, & les quinze cens Hommes de pié, que le Comte de la Rochefoucaud, & [a] Duras, luy avoient amenés. Il ne s'en estoit pas sauvé davantage de la défaite de Ver; mais en récompense ils étoient tous vieux Soldats, & fort zélés pour le Calvinisme. Le Maréchal de Hesse fit d'abord espérer au Prince de Condé, qu'il atireroit sous ses Enseignes tous les Alemands qui servoient dans l'Armée Catolique : & de fait, il débaucha d'abord quelques Reîtres, avec le Comte de Valdec leur Commandant; mais la civilité, & les précautions militaires du Duc de Guise, bornérent les intrigues du Maréchal, à ce petit nombre de déserteurs, & conservérent le reste dans le party Catolique, de quelque Religion qu'il fût.

1563.

a *Simforien de Durfort, Seigneur de Duras en Agénois.*

La Régente se mit en devoir d'empécher de son côté, la Noblesse Calviniste qui s'estoit retirée dans ses maisons, de remonter à cheval pour renforcer l'Armée du Prince, & fit dresser une Amnistie nouvelle, en meilleur forme que les précédentes, pour tous ceux qui voudroient se contenter de vivre à leur mode dans leurs Châteaux. Les Seigneurs de [b] Piennes, & de [c] Belleville, Confidens du Prince, l'acceptérent, & furent imités par tant d'autres, qu'on ne trouva point de meilleur expédient pour les arrester, que de traiter les

b *Charles d'Halvuin, Seigneur de Piennes.*

c *N... Seigneur de Belleville, en Poitou.*

1563. transfuges de ridicules, en les nommant Quille-bédoins, & de mettre en campagne l'Armée Calviniſte, aprés l'avoir renforcée de tout ce que le Prince put tirer des garniſons, où il n'y avoit plus tant à craindre, parce que le ſiége de Roüen avoit notablement affoibly l'Armée Catolique.

La premiére entrepriſe du Prince, fut contre Pitiviers, où il y avoit un magaſin capable de ravitailler Orleans. Les Prêtres, & les Moines y furent tués, & les Capitaines pendus, pour avoir fait une trop longue réſiſtance. Mehun, & Boiſgency ſe rendirent à la prémiere ſommation; & le renfort que le Maréchal de S. André, en alant joindre à Paris, le Connêtable, & le Duc de Guiſe, avoit jetté dans Pontoiſe, n'exemta pas cette Ville d'eſtre forcée. On y délibéra ſi le Prince iroit ſaccager les Fauxbourgs de Paris, où s'il s'occuperoit à prendre les Villes circonvoiſines qui ſerviroient a l'affamer. Le premier de ces deux partis, eût donné beaucoup de réputation aux armes des Calviniſtes, & jetté la terreur dans les cœurs des Pariſiens qui s'eſtoient montrés les plus irréconciliables. Mais outre qu'il n'y avoit aucune aparence d'emporter les Fauxbourgs, où l'on trouveroit retranchées les Troupes victorieuſes de Roüen, l'Armée Calviniſte eſtoit aſſurée en cas qu'elle l'emportât, d'eſtre défaite par une ſortie des Triumvirs ſur ſes Soldats, aprés qu'ils ſe ſeroient débandés, pour mieux piller.

Le ſecond party fut donc preferé, & les Villes de Montlhery, de la Ferté-Aléts, & de Dourdan, cederent à la premiere impetuoſité des Calviniſtes. Corbeil qu'ils aſſiegerent enſuite, ſe fût rendu, ſi le Maréchal de

S. André n'y eût entré avec des Troupes qui contraignirent le Prince de Condé de lever le siége. Il ne laissa pas neanmoins de se presenter devant Paris, & d'aller ensuite se camper à Juvisi, où la Regente l'amusa par des propositions de Paix, pendant que l'armée Catolique se retranchoit hors les Fauxbourgs de S. Victor, de S. Marcel, de S. Jacques, & de S. Germain, pour les couvrir. On négocioit cependant, & aux propositions qui se faisoient plus ou moins avantageuses, selon que les Calvinistes témoignoient plus ou moins d'aversion à l'acommodement, succédérent des entrevûës des principaux Chefs des deux partis, avec le succés ordinaire à de semblables conférences; c'est à dire que ceux qui n'avoient pas la Cour pour eux, y furent toûjours la dupe des autres. 1563.

La Régente eût esté ravie de traiter en personne avec le Prince de Condé, & le Prince s'y estoit engagé; mais la défiance des Calvinistes, le contraignit de feindre d'estre malade, pour avoir prétexte de manquer de parole. Ils le tenoient trop foible en matiére de négociation contre une si habile Princesse, & ils aimérent mieux remetre leurs intérests entre les mains de l'Amiral qu'ils apelloient leur Nestor, comme ils nommoient le Prince, leur Achile. L'Amiral évita bien avec son adresse ordidaire, les piéges qu'on lui avoit dressés dans le cabinet, mais il ne perçût pas seulement de deux inconvéniens où la conférence réduisit son parti, bien loin de les éviter. Le premier fut, qu'il donna le loisir de renforcer l'Armée Catolique aux Troupes de Guïenne, qui n'aïant plus d'exercice dans céte Province, de-

Ils apelloient alors le Prince de Condé & l'Amiral, de ces deux noms comme il paroist dans les pieces du tems.

1563. puis la victoire de Ver, venoient joindre l'Armée Roïale. Le second, que les gentilshommes des deux costés s'étant mêlés, pendant que leurs Chefs s'entretenoient à part, les Catoliques qui avoient pouvoir de promettre les graces, & les autres biens que la Cour est en possession de distribüer, furent en état de corrompre beaucoup de Calvinistes, qui ne s'estant engagés avec le Prince, que pour s'agrandir, prirent confiance en eux; & les Calvinistes au contraire, bien éloignés de faire largesse, puis qu'ils n'avoient pas même l'argent pour païer leurs Alemands, ne séduisirent pas un Catolique.

Le mal ne parut que lors qu'il n'y avoit plus de remede, & le pis fut, que les Calvinistes enclins à soupçonner légérement, commencérent à se défier de ceux de leur parti qu'ils avoient vû dans la derniére conférence, converser trop familiérement avec les Catoliques. Genlis fut de ce nombre, & l'on ajoûta pour le noircir, qu'on l'avoit oüi parler à l'avantage du Duc de Guise. Le Conseil du Prince ne lui estoit pas déja trop favorable, parce qu'il acusoit Ivoi-Genlis son frére, de ne s'estre pas défendu assés long tems dans Bourges. De là vint qu'il fut résolu de ne lui point communiquer le dessein d'ataquer la nuit suivante, les rétranchemens des Catoliques: mais le Prince ne garda pas le silence avec toute l'exactitude qu'il avoit promise; il s'estoit proposé d'engager Genlis par un entretien, à lui avoüer ingenuëment, si le soupçon qu'on avoit de lui, estoit bien fondé, ou d'en tirer en tout cas quelques éclaircissemens. Cependant il ne fit ni l'un ni l'autre, & de plus, il eut la foiblesse

François de Hangest.

de révéler son secrét à Genlis sans aprendre le sien. 1563.

Aprés l'avoir entretenu sur diverses circonstances de l'entrevûë du jour précédent ; entre le Connêtable, & l'Amiral, il lui demanda si Damville estoit bien-intentionné pour la Paix. La curiosité du Prince estoit fondée sur ce que Damville estoit le mieux aimé des cinq Fils du Connestable, il y avoit aparence que son Pére ne lui avoit pas caché les sentimens du Triumvirat, sur la Paix ; & Genlis qui ne pensoit qu'à se vanter de la confiance que Damville lui avoit témoignée, dit au Prince qu'on lui renvoïeroit le lendemain signer les derniers articles qu'il avoit envoyés à la Régente.

Dans les causes du mécontentement de Genlis.

Le Prince qui ne vouloit point d'acommodement, fut tellemenr déconcerté par une si surprenante nouvelle, qu'il lui échapa de dire d'un ton de voix, que l'indignation, & le dépit avoïent altérés. *Ce sera donc aprés que nous aurons visité cette nuit les Triumvirs dans leurs tranchées.* Genlis aprit tout d'un coup par ce peu de mots, que la résolution estoit prise de forcer les retranchemens des Faux-bourgs de Paris, & qu'il n'y avoit point esté apellé, quoy qu'il fût des principaux Oficiers de l'Armée Calviniste.

Les transports de ressentiment, & de vangeance qu'il en conçut, ne pouvoïent estre plus violens, mais la dissimulation estoit nécéssaire pour les exécuter ; & Genlis fut tellement maistre de son extérieur ; qu'il repartit avec la même gaïeté qui le rendoit si agréable dans la conversation, qu'il prétendoit estre de la visite, & qu'il s'aloit parer de ses habits de cérémonie. Et de fait, il ne fut pas plûtôt de retour dans son

1563. poste de Montrouge, qu'il s'arma de toutes piéces, & monta sur le meilleur de ses chevaux. d'Avaret son Lieutenant, estoit le plus zélé, & le plus déterminé tout ensemble, des Gentilhommes Calvinistes, aprés la Nouë. Le Prince lui avoit confié le secrét de l'ataque, & lui avoit commandé de n'en rien dire à Genlis. Il fut surpris de le voir à cheval, & y monta lui-même, sous prétexte de lui tenir compagnie, mais en éfet à dessein de l'observer. Genlis ne laissa pas néanmoins d'estre fort embarrassé. Il conduisit insensiblement d'Avaret jusqu'auprés des retranchemens des Catoliques, il lui raconta son entretien avec le Prince, & il ajoûta que ne pouvant plus demeurer avec honneur dans un parti où il estoit suspect, il aloit trouver la Régente, & la conjurer de lui permettre de se retirer en sureté dans l'une de ses Terres de Picardie.

D'Avaret ne fut pas tant surpris du discours de Genlis, que de la ferme résolution qu'il lui témoigna de vouloir passer outre, quelque remonstrance qu'il fit pour l'en dissuader. Il s'imagina que Genlis ne lui découvroit qu'une partie de son intention, & qu'il ne s'aloit jetter parmi les Catoliques, que pour retourner à leur Communion, & pour recouvrer l'amitié des Triumvirs, en leur révélant le projet de l'ataque La crainte qu'il en eut, lui donna la pensée de mettre la main au pistolet, & de tuer Genlis, mais il en fut retenu par une autre pensée contraire, & plus raisonnable, qui consistoit en ce que l'inconvénient qu'il pretendoit éviter par le meurtre de son Capitaine, au lieu de cesser par sa mort, deviendroit plus grand, & plus inevitable, puisque si son pistolet man-

quoit, Genlis croiroit que le Prince auroit comman-dé de faire le coup, & en seroit d'autant plus tenté de découvrir l'entreprise; s'il ne manquoit pas, les Catoliques accoureroient au bruit, & trouvant par terre un homme aussi qualifié que Genlis, suposeroient incontinent qu'Avaret qu'ils verroient fuïr, l'auroit tué, & ne pouvant s'imaginer que ce fût sans cause, ils en concevroient un ombrage qui les obligeroit à se tenir sur leurs gardes. 1563.

Ainsi Genlis eut la liberté d'appeller les sentinelles des Catoliques, & de se faire mener au corps de garde, d'où l'on le mena au Louvre. Mais l'évenement justifia qu'il avoit esté plus sincere qu'Avaret n'avoit crû; car non seulement il ne revela point le secret du Prince, mais encore, il refusa les propositions avantageuses des Triumvirs, pour le porter à changer de party. Il persista dans la resolution de poser les armes, se retira dés le lendemain dans le Château dont il portoit le nom, & se contenta de la sauvegarde qu'on luy donna pour y vivre à la Calviniste.

Il est vray que sa fidelité fut inutile au party qu'il venoit de quiter, parce que le Conseil du Prince, qui raisonnoit sur cette maxime de politique, que la vertu la plus inconnuë, & la plus inutile aux transfuges, est celle de garder inviolablement le secret, supposa que Genlis l'avoit découvert, & changea le projét de l'ataque, en celuy de passer en Normandie, où le Prince devoit recevoir d'Angleterre des Troupes, & de l'argent, pour payer son Armée.

Il avoit promis d'éviter la Bataille avant cette jonction, mais il éprouva qu'un General qui n'est pas le

1563. plus fort, ne peut s'exemter de combatre en pleine campagne, lors qu'il marche en païs ennemi, & qu'il a en teste un autre General hardi & experimenté. Le Triumvirat n'eut pas si tôt pressenti le dessein des Calvinistes, qu'il se mit à leurs trousses ; & le Prince aprés avoir atiré l'Armée Catolique en Beausse, par la feinte qu'il fit, de vouloir assiéger Chartres, proposa dans le Conseil de guerre, de retourner sur ses pas en toute diligence, & d'ataquer les retranchemens des Fauxbourgs de Paris. Ses raisons furent, qu'il y arriveroit infailliblement avant l'Armée du Triumvirat ; qu'il les trouveroit dégarnis ; qu'il s'en saisiroit d'abord, & des Fauxbourgs ensuite, & qu'il obligeroit par là, les Catoliques à prendre un long détour, afin de passer la Seine, & de rentrer dans Paris par l'autre côté de cette riviere : Que cependant les Parisiens épouvantés, & ne voyant point d'apparance d'estre secourus, ouvriroient leurs portes, ou du moins se racheteroient par une contribution plus notable, que ne feroient les sommes que l'on atendoit d'Angleterre.

Dans la vie de l'Amiral de Châtillon.

Les principaux Officiers eussent aprouvé ce dessein, si l'Amiral ne les en eût détournés, en les pressant d'observer que l'Armée ne pouvoit rien desirer de plus funeste, que de réüssir en la maniere que pretendoit le Prince : car elle n'auroit pas plûtôt emporté les Fauxbourgs, qu'elle se verroit assiegée entre Paris, & les forces du Triumvirat, qui se trouvant plus nombreuses de la moitié, ne laisseroient pas de la suivre de pres, & que cette seule incommodité l'obligeroit à se debander d'elle-même : Que les Soldats Alemans n'estoient pas si satisfaits de la fertilité de la Beauce, où ils trouvoient

voient à manger, & à boire, le jour & la nuit, sans rien payer, qu'il ne leur échapât de tems en tems des plaintes de ne pas recevoir leur montre, à point nommé, comme on leur avoit promis; & que si on les reduisoit à la necessité de n'avoir ny vivres ny argent, leur mecontentement degeneroit en une sedition d'autant plus à craindre, qu'elle procederoit d'une cause apparemment équitable; & comme ils étoient plus forts que le reste de l'Armée Calviniste, ils s'assureroient des personnes du Prince, & des plus riches Gentilshommes, qu'ils meneroient en leur Païs pour servir d'ôtages, s'ils ne les livroient au Triumvirat, pour acheter à ce prix infame, la liberté de s'en retourner en assurance, ou estre payés comtant de ce qui leur estoit dû. D'où l'Amiral conclut qu'il valoit mieux poursuivre la route de Normandie, & s'ouvrir l'épée à la main, le chemin du Havre, où l'Armée Calviniste deviendroit à peu prés égale à la Catolique, par les secours d'Infanterie, & d'argent, dont elle avoit besoin, & seroit en état de la batre, puis qu'elle la surpassoit en valeur. 1563.

Cette opinion n'estoit pas moins embarassée que celle du Prince, quoy qu'elle ne le parût pas tant, parce qu'il faloit traverser une vaste Province ennemie, & passer la riviere de Seine. La premiere de ces deux necessités estoit indispensable, & l'execution de la seconde, ne pouvoit estre sans temerité, parce qu'il s'agissoit du trajet d'un fleuve large, impetueux, profond, sujet au flux, & au reflux de la mer, dont les ponts estoient tous au pouvoir des Triumvirs, & les bords gardés de distance, en distance, par des troupes re-

1563. glées, & ſur tout, avec le grand obſtacle d'une Armée en queuë, qui eſtoit beaucoup plus puiſſante. Cependant, comme l'Amiral avoit plus d'autorité que le Prince, dans l'Armée, ſon ſentiment fut ſuivy ; & il avoit d'autant plus lieu de s'en étonner, qu'il ne s'eſtoit pas expliqué de la principale raiſon qui l'obligeoit à le propoſer.

Perdriel [a] Baubigni eſtoit fils aîné du Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris. Son Pere aprés avoir aquis d'immenſes richeſſes, tant par les grandes ſucceſſions qui luy étoient arrivées, que par ſa longue épargne, & ſon travail infatigable, n'avoit eu d'ambition que pour l'agrandiſſement de ſes enfans. Il avoit à la verité, negligé le conſeil de ſes amis, qui l'exhortoient à ſe défaire de ſa Charge, pour en prendre une qui pût annoblir ſa grande famille ; mais il avoit pourtant fait entrer Baubigni dans la Maiſon du Maréchal de Saint André, qui paſſoit alors pour le meilleur endroit où l'on pouvoit mettre un jeune Bourgeois, dont le deſſein eſtoit de s'avancer par la profeſſion des armes. Baubigni s'y eſtoit d'abord maintenu dans quelque conſideration, parce que ſon Pere ſervoit de caution pour l'ordinaire au Maréchal, lors qu'il avoit beſoin d'argent, & qu'il s'adreſſoit à des creanciers reſolus de n'en pas preſter ſans caution Bourgeoiſe. Mais enfin, cet homme s'eſtoit laſſé de repondre, & même, avoit preſſé le Maréchal, en Juſtice, de le garentir des pourſuites de ſes creanciers.

[a] *Pierre Perdriel, fils de Pierre Perdriel, ſieur de Baubigni.*

Les Grands ne s'irritent pas tant d'eſtre refuſés de la premiere grace qu'ils demandent à leurs inferieurs, que lors que ceux-cy diſcontinüent, aprés avoir com-

mencé de les obliger. Le Maréchal lassé de souffrir que le pere de Baubigni le sommât si souvent de garantie, & que Baubigni même osât luy en parler de tems en tems, eut recours à l'artifice ordinaire aux personnes de son rang, pour se defaire des importuns. Saint Sernin jeune Gentilhomme de Dauſiné, neveu du Maréchal, à la mode de Bretagne, prit querelle avec Baubigni, & luy donna un souflet. Baubigni, d'autant plus incapable d'oublier une telle injure, qu'elle déconcertoit absolument les mesures qu'il avoit prises de faire fortune par la voye de l'épée, pressa le Maréchal d'obliger par son autorité, Saint Sernin à luy faire une reparation convenable, ou de ne pas trouver mauvais qu'il le fit apeller. Le Maréchal offensé de la comparaison que Baubigni sembloit affecter avec son neveu, repartit fierement qu'il estoit fâché de l'action, & qu'il donnoit le tort à Saint Sernin ; mais il ajoûta qu'il y avoit trop de disproportion entre la naissance de ce Gentilhomme, & la sienne, pour donner lieu à un duel. Baubigni presque autant irrité du mépris caché dans les derniers mots qu'il venoit d'entendre, que du souflet qu'il avoit reçû, sortit de la maison du Maréchal, & mit tant de gens en campagne pour épier Saint Sernin, qu'il le surprit à son avantage, & l'assassina. 1563.

Le Maréchal n'eut pas l'esprit tellement occupé de la perte de son neveu, qu'il ne pensât à profiter des biens que le pere de Baubigni luy avoit donnés en le [a] mariant. Il fit instruire le procés par le grand Prevôt de l'Hôtel. On cita le criminel dans les formes : on le condamna par coutumace, & le Maréchal obtint sa confiscation.

[a] *Avec Anne de S. Simon, fille de Loüis de S. Simon, Seigneur de Rasse, & d'Antoinette de Mailli.*

1563. On ne sçait si la crainte qu'eut Baubigni de mourir par les mains d'un Boureau, s'il estoit pris, & le desir de chercher l'occasion de se vanger, furent les seuls motifs qui le porterent dans le party Calviniste, où s'il y fut atiré par principe de Religion ; mais il est constant qu'il n'y demeura pas trois mois sans se satisfaire, comme l'on verra dans la suite de cette Histoire.

Il ne fut pas plûtôt arrivé au camp du Prince de Condé, qu'il s'ingéra de le tirer de l'inquietude où le mettoit l'approche des Catoliques, en luy proposant de surprendre la Ville de Dreux, où il trouveroit d'un côté, les vivres dont il avoit besoin, & de l'autre, il s'y retrancheroit de sorte, qu'il ne pourroit estre contraint de hazarder la bataille. Le Prince & l'Amiral luy demanderent les moyens dont il pretendoit se servir, & il répondit, que son Pere possedoit le Château de Méziéres, auprés de la Ville, & que la grange de ce Château, estoit si proche d'une porte de Dreux, qu'on la voyoit de là, ouvrir, & fermer ; qu'il se cacheroit de nuit, dans la grange, avec des Soldats choisis, dont une partie s'avanceroit le ventre à terre, si proche de la porte, qu'ils pourroient entrer à l'instant qu'elle seroit ouverte ; que le reste accoureroit pour les seconder, & donneroit le signal de venir aux Troupes Calvinistes, aussi tôt qu'il se seroit assuré de la même porte.

Dans le projet de la surprise de Dreux.

Le projet de Baubigny fut approuvé ; & le brave Sourdeval qui s'estoit jetté dans Dreux avec une Compagnie de Chevaux legers & cinq Enseignes d'Infanterie, ne l'eût point exemtée d'estre prise, si l'arquebuse d'un Soldat caché dans la grange, n'eût tiré par ha-

Jean de Carbonel, Seigneur de Sourdeval, en Normandie.

zard. Le bruit donna l'alarme au corps de garde Catolique le plus proche, & ceux que Sourdeval fit sortir pour en reconnoître la cause, délogérent incontinent la troupe de Baubigni. 1563.

Cette disgrace fut suivie d'une autre moindre en apparence, mais plus importante en effet. L'Armée Calviniste pour subsister plus commodément, & pour estre mieux disposée à combatre, au cas qu'elle fût ataquée à la sortie de la Beausse, où ses Cavaliers n'auroient plus tant d'espace, s'estoit divisée en deux Corps. Le premier, portoit le nom d'Avant-garde, & le second, de Bataille, quoy qu'il n'y eût point d'arriére-garde; & la même discipline militaire qui les avoit obligés de se separer, vouloit qu'ils ne fussent pas neanmoins dans une telle distance, qu'elle donnât occasion aux Catoliques de les ataquer separement, & d'en tailler un en pieces, avant que l'autre pût le secourir. Cependant, les Maréchaux des Logis, Calvinistes s'aquiterent de leur commission avec tant de negligence, que le Corps de Bataille se trouva le 17. d'Octobre 1562. dans le Vilage d'Ormoy, plus avancé d'une lieuë, que l'avant-garde postée dans le Vilage de Néron. Cette irregularité reduisit les Calvinistes à la necessité du combat qu'ils vouloient éviter, parce que le Triunvirat qui s'étoit contenté de les suivre à six lieuës de distance; pendant qu'ils marchoient dans les plaines de la Beausse, où leur Cavalerie plus forte de la moitié que la sienne, eût eu la liberté de s'étendre, s'aprocha davantage, lors qu'il les vit entrer dans un païs inégal, couvert d'arbres & entrecoupé de rochers, & de ravines; & l'Amiral aprés avoir reconnu la faute des Maréchaux

1563. des Logis, fut obligé d'aller trouver le Prince, & d'assembler le Conseil de guerre, pour y mettre remede. Il ne s'en trouva point d'autre, que d'obliger le corps de bataille à demeurer tout le lendemain 18. dans son poste d'Ormoi, pendant que l'avant-garde prendroit le devant; ce qui ne pût estre executé avec tant de promtitude, & de secret, que les Catoliques n'eussent le tems d'arriver à deux petites lieuës d'Ormoi, la riviere d'Eure, entr'eux, & leurs ennemis.

Le Prince songea la nuit qu'il donnoit trois batailles; que les Triumvirs y étoient tués; & qu'ensuite, se voyant à son tour blessé à mort, il s'étoit fait mettre sur les corps de ses trois ennemis, où il avoit expiré. Il soûtint le lendemain sur la foy de ce songe, qu'il y auroit combat, contre l'opinion de l'Amiral, qui s'imaginoit que la plaine de Dreux étant encore trop spacieuse pour les Catoliques foibles en Cavalerie, ils attendroient que les Calvinistes fussent entrés plus avant en Normandie, pour les charger à leur avantage; & l'évenement justifia que le Prince ne s'estoit pas trompé, car la Bataille se donna le lendemain à Dreux, où Baubigni tua le Maréchal de S. André. Poltrot assassina bien-tôt aprés, le Duc de Guise, devant Orleans. Le Connêtable mourut du coup de pistolet qu'il reçût ensuite de la main de Stuart, à la Bataille de Saint Denis. Et enfin, le Prince fut renversé d'un semblable coup, que luy donna Montesquiou, à la Bataille de Jarnac.

Les Triumvirs postés si prés du Prince, reconnurent la faute que les Calvinistes avoient faite, de ne pas laisser Dreux à main droite, & de ne pas s'avancer à la

gauche, jusqu'à Châteaneuf, où ils eussent été délivrés de la crainte d'estre ataqués non seulement en ce lieu, mais encore dans le reste de leur marche, pour en profiter. Biron Maréchal de Camp, reçût ordre du Connêtable, de chercer un gué commode dans la riviere d'Eure, pour le trajet de l'Armée Catolique; & les Coureurs Calvinistes le découvrant, lorsqu'il travailloit à s'acquiter de sa commission, raporterent en diligence à l'Amiral, & au Prince, que leurs ennemis passoient l'eau. L'Armée Calviniste s'avança dans l'esperance d'en trouver la moitié deça, & l'autre moitié de-là la riviere, & de la défaire avec la facilité de vaincre, qu'aporte l'embarras d'un trajet, aux Chefs qui sçavent s'en prévaloir. Mais ses Avant-coureurs l'arrêterent au milieu de sa marche, en raportant que ce n'avoit point été l'Armée du Triumvirat qui avoit paru sur le bord de la Riviére, mais seulement un de ses escadrons qui ne s'y étoit arrêté que peu, & s'en étoit allé rejoindre son gros, posté à une lieuë de là. 1563.

L'avis étoit vray, puisqu'en effet Biron aprés avoir sondé la riviere, & trouvé deux endroits commodes pour le trajet des Troupes, & de l'Artillerie, étoit retourné promptement vers le Connêtable, pour luy rendre compte de sa commission. Il étoit encore vray semblable, en ce qu'il n'y avoit aucune apparence que les Triumvirs qui étoient de grands Capitaines, eussent voulu combatre en un temps où il ne restoit qu'une heure & demie de Soleil, les tenebres étant bien favorables aux Armées les plus foibles, mais non pas à la leur, plus nombreuse sans comparaison, & qui avoit besoin de lumiere pour étendre ses bataillons, & pour enveloper les Calvinistes.

Dans les Discours de la Noüe.

1563. Les maximes de la Guerre conseilloient au Prince, & à l'Amiral, dans cette conjoncture, de passer outre, & d'aller loger dans les meilleurs Vilages situés sur le bord de la riviere, dont les Catoliques se saisirent six heures aprés, ou de camper au moins sur le lieu où il se trouvoient, d'où ils eussent oüi le bruit qu'eût fait l'Armée Catolique, en passant la riviere. Cependant, ils ne firent ny l'un ny l'autre, & il ne parut jamais plus évidemment, que l'excés de confiance a toûjours été fatal, & neanmoins assés ordinaire aux François.

Les Catoliques traverserent la riviere d'Eure, la nuit du 18. au 19. Decembre 1562. avec tant d'ordre & de silence, qu'ils eurent le loisir de s'emparer des Vilages situés au delà, avant leurs ennemis, qui étoient retournés coucher dans les lieux où ils avoient passé la nuit precedente, sans laisser des bateurs d'estrade, & sans donner des commissions si necessaires en semblables rencontres, d'observer l'ennemy.

Le Prince levé deux heures avant le jour dix-neuviéme pour signer ses dépêches, aprit que les Triumvirs étoient plus proches de luy qu'il ne pensoit, & manda à l'Amiral de le venir joindre. L'Amiral persista dans son opinion, que le Triumvirat ne hasarderoit point la Bataille contre les Calvinistes qu'il pouvoit affamer, en les enfermant dans un coin de la Normandie, ou contraindre de quiter la partie, en passant dans l'Angleterre. Il ne laissa pas neanmoins d'aller joindre le Prince, mais ce fut sans avertir la Cavalerie de se preparer au combat, d'où il arriva que plusieurs Gentilshommes de ce Corps, se trouverent desarmés lors que la Bataille se donna, & chargerent pourtant l'ennemy avec une hardiesse qui ne sera jamais assés loüée.

Les

Les Catoliques au contraire, s'étoient preparés à combatre, & le Duc de Guise avoit déja reçû les Sacremens de la Penitence & de l'Eucaristie, lors que le Maréchal de Saint André l'abordant à la sortie de l'Eglise, se repentit de ne l'avoir point imité, & donna des marques d'un secret pressentiment de sa mort prochaine. Ils allerent tous deux à la Tente du Connêtable, où l'on demeura d'accord que le Maréchal de Saint André rangeroit l'Armée en Bataille. Il s'en aquita d'une maniere qui fut également admirée des deux partis; & les meilleurs Capitaines avoüerent qu'il étoit impossible de la disposer plus avantageusement, eu égard à l'inégalité des lieux. 1563.

Elle étoit enfermée de haïes, & postée de sorte, que les Calvinistes ne la pouvoient découvrir toute entiere. Elle avoit à dos la riviere d'Eure, à côté droit, le Vilage de Nuisement, où étoit son bagage; & au côté gauche, un bois bordé d'Arquebusiers. On ne pouvoit aller à elle, que par un chemin étroit, si long, & si découvert, qu'il faloit se resoudre d'essuyer avant que de l'aborder, trois décharges de son Artillerie. Comme sa Cavalerie étoit moins forte de la moitié que la Calviniste, on l'avoit divisée, & mêlée dans chaque bataillon d'Infanterie, afin de la rendre plus ferme au choc de la Cavalerie ennemie, si elle donnoit sans être suivie de ses Fantassins. Il y avoit en tout, dix-neuf mille hommes de pié & deux mille chevaux. Le Connêtable étoit au Corps de Bataille avec dix-sept Compagnies d'hommes d'armes, toute la Cavalerie legere, vingt-deux Enseignes Suisses, & dix-sept Françoises, precedées de huit canons.

1563. Le Duc de Guise étoit à la tête de l'aîle droite, avec le reste de la Cavalerie Françoise, qui montoit à dix-neuf Compagnies de Lances, onze Enseignes d'Alemans, & les vieilles Bandes du Piémont. Et le Maréchal de Saint André s'étoit chargé de mener l'aîle gauche, où il n'y avoit point de Cavalerie, parce qu'elle étoit suffisamment couverte par les maisons des Vilages, & par les chariots de l'Armée, rangés aux lieux où les maisons manquoient, mais il y avoit en recompense, quatorze pieces d'Artillerie, autant d'Enseignes Espagnoles, & vingt deux de vieille Infanterie Françoise.

Le Prince, & l'Amiral surpris de la diligence des Catoliques, s'avancerent pour les reconnoistre avec d'Andelot, qui entroit alors dans l'accés de sa fiévre quarte, & n'étoit monté que sur une haquenée, sans autres armes que son bonnet de nuit, & sa robbe fourrée, dont il étoit envelopé. Il ne laissa pas en cette posture, d'observer plus exactement que les deux autres, l'Armée Catolique, dont ce qu'il pût découvrir, luy parut si regulierement ordonné, & si avantageusement posté, qu'il jugea qu'il y auroit de la temerité à l'ataquer : car encore que le chemin qu'il y avoit à faire, semblât plein & uny, il ne l'estoit pas en effet, puis qu'il faloit decendre dans un valon, & monter ensuite sur une coline. Si les Calvinistes aloient vîte, ils se mettroient hors d'haleine ; & s'ils aloient doucement, ils seroient plus long tems en bute à l'Artillerie du Triumvirat. De plus, l'Armée Catolique occupoit de front tant de terrain, que si les Calvinistes l'eussent choquée au lieu où elle étoit, elle eût pût se courber

Dans le second volume de Beze.

en forme de croissant, & les developer. 1563.

Ces deux raisons sufirent pour exciter le Prince à changer le dessein de combatre, en celuy de faire s'il étoit possible, une retraite honorable vers le Bourg de Trion. Les Calvinistes étoient comme auparavant, divisés en deux gros de six mille vieux Fantassins, & de quatre mille chevaux. Le premier qu'on nommoit l'avant-garde, étoit composé de trois cens cinquante Lances Françoises, de quatre Cornettes Alemandes, de six Enseignes de la même Nation, & d'autant de Gasconnes. L'Amiral qui le commandoit, marchoit à une distance raisonnable du Prince qui menoit le second, tenant lieu de corps de bataille. Il y avoit cinq cens hommes d'armes François, six Cornettes de Reîtres, autant d'Enseignes d'Infanterie Alemande, douze de Fantassins François, & six Compagnies d'Arquebusiers cheval, qui servoient de Cavalerie legere.

Le Connêtable qui voyoit filer devant luy de si belles Troups ennemies, n'avoit pour les vaincre, qu'à demeurer immobile, pendant qu'elles executeroient le dessein qu'elles s'étoient proposé; qu'à les suivre de prés, & qu'à les ataquer, lorsquelles seroient arrivées à Trion, tant elles y eussent été logées à leur desavantage. Elles abandonnoient un lieu où leur Cavalerie avoit toute l'étenduë necessaire pour agir, & se retiroient dans un autre si resserré, que les seuls bataillons Catoliques y étoient capables de leur resister. Le grand nombre de chariots que traînoient leurs Reîtres, non seulement n'eût pû servir de rampart en cas de besoin, mais encore eût infailliblement causé du desordre, par la longueur du temps qu'ils eussent mis

1563. à passer l'un auprés l'autre, par des chemins raboteux, & presque tous environnés de fondrieres, d'où nul effort humain n'eût pû tirer les chevaux qui s'y fussent une fois engagés. Outre que quand il n'y fût point arrivé de confusion, le tiers de l'Armée Catolique eût sufi pour les y arrêter, & pour les defaire sans rien hazarder : Que si le Connêtable n'eût pas voulu exposer à un évenement certain, le tiers de ses forces, il n'eût eu qu'à se mettre de prés aux trousses des Calvinistes, & qu'à leur retrancher les vivres, parce que tout le païs tant de-ça que de-là la Seine, leur étant contraire, ils n'en eussent pû avoir qu'à la pointe de l'épée. Ce qui n'eût pas été facile en presence de l'ennemi.

Mais il n'appartient qu'aux plus grands Capitaines, de demeurer fermes sur un avantage qu'ils ont reconnu solide, quelque violente que soit la tentation qui les presse de l'abandonner, pour courir aprés un autre, sans comparaisons plus grand en apparence, que la fortune leur offre à dessein de leur donner le change. Le Connêtable laissa passer la brigade de l'Amiral, parce qu'étant plus foible que celle du Prince, & marchant sur une ligne beaucoup plus longue que large, elle étoit moins disposée à recevoir un grand échec de l'artillerie Catolique. Mais il n'eut pas plûtôt aperçû la brigade du Prince, qui s'aprochoit davantage des Catoliques, parce qu'elle étoit plus forte, & que sa forme étant quarrée, elle occupoit plus de terrain, que la trouvant en beau début, il fit tirer toute son artillerie dans le flanc qu'elle luy montroit. Les bouléts emportérent des rangs entiers d'Arquebusiers à cheval, & de Reîtres, qui n'étant point encore accoûtumés à de telles salves,

eurent tant d'effroy qu'ils se mirent presque tous à fuïr, & à pousser leurs chevaux pour arriver plus vîte dans un valon où ils alloient entrer, hors la portée de l'artillerie. 1563.

Ce desordre paroissant plus grand qu'il n'estoit en effet, tira mal à propos le Connêtable de son poste. Il s'imagina qu'il acheveroit de renverser les Calvinistes à la premiére charge, & sur cette fausse présupposition, il s'avança sur le terrain dont on a déja parlé, large seulement de mille à douze cens pas, & resserré entre les deux Vilages de Lespine, & de Blainville, & quita le lieu qui luy eût donné tant d'avantage sur ses ennemis, s'ils fussent venus par là contre luy. Comme l'espace n'avoit pas plus de largeur, que le terrain que le corps de bataille des Catoliques venoit de quiter, il le remplit entiérement, & contraignit ainsi l'aîle droite du Duc de Guise, de demeurer derriére, & l'aîle gauche du Maréchal de S. André, de s'en écarter. Le Prince de Condé jugeant d'un côté, qu'il ne pouvoit éviter le combat, & de l'autre, qu'il ne le commenceroit jamais dans une conjoncture plus favorable à son party, que celle où le Corps de Bataille des Catoliques estoit hors d'état de recevoir à tems du secours de ses deux aîles, convint avec l'Amiral de l'ataquer avec toutes les forces des Calvinistes, c'est à dire de le charger avec sa brigade par la pointe gauche où estoient les Suisses, pendant que l'Amiral avec la sienne, le prendroit par la pointe droite où estoit la Cavalerie Catolique, sous les ordres du Duc d'Aumale & de [a] Brichantau-Nangis.

[a] Nicolas de Brichanteau Seigneur de Beauvais Nangis, Che-

En quoy les plus intelligens accusérent depuis, le

1563. Prince d'avoir commis trois notables fautes. La premiére, que laissant à côté les deux aîles ennemies, il se reservoit plus de matiére qu'il n'en faloit pour un nouveau combat, lors qu'il seroit las de la défaite du Connêtable : ceux qu'il negligeoit, étant trop habiles pour ne pas fondre sur luy, quand ils le verroient dans les extrémités où se trouverent ceux qui ont acheté trop cher une victoire douteuse. La seconde, d'avoir laissé toute son Infanterie derriere, & ainsi, de l'avoir exposée à l'une ou à l'autre, & même à toutes les deux aîles Catoliques, qui la trouvant sans Cavalerie; pouvoient aisément la tailler en piéces. La troisiéme, en ce qu'estant plus fort de la moitié en Cavalerie que les Triumvirs, il luy étoit inutile d'ataquer leur Infanterie, qui se fût infailliblement renduë aprés la défaite de la Cavalerie du Duc d'Aumale, & Brichanteau. Quoy qu'il en soit, le Prince de Condé, dont les hommes d'armes avoient des casaques blanches, pour les distinguer des Catoliques qui en portoient de rouges, donna le signal de la charge aux Compagnies de Moüi, & d'Avaret, qui choquérent le bataillon des Suisses avec tant d'impétuosité, qu'elles l'ouvrirent, & passérent au travers; mais ces vieux Fantassins instruits de jeunesse en l'art militaire, & braves au delà de l'imagination, se rejoignirent, & se rétablirent si promtement dans leur premier ordre, qu'il n'y paroissoit point d'autre changement, sinon que le bataillon étoit plus petit par le défaut des morts, & des blessés.

valier de l'Ordre.

Dans la vie du Prince de Condé.

Le Prince de Condé non moins indigné de leur résistance, que surpris de leur valeur, & de leur conduite, ouvrit par une seconde charge, la queuë de leur ba-

taillon, & l'éclaircit de ſorte, que ceux qui reſterent, ne s'eſtant pû r'alier aſſés-tôt, les Reîtres y entrérent en troiſiéme lieu, & firent une boucherie, qui ne peut eſtre mieux repréſentée, qu'en diſant qu'il y mourut treize Capitaine Suiſſes, & des Soldats à proportion. Le front du même bataillon ne laiſſa pas de demeurer immobile, & de menacer l'ennemy par le mouvement des piques croiſées; ce que le Comte de la Rochefoucaud ne pouvant ſouffrir, il ſe mit en devoir de l'ouvrir pour la quatriéme fois. Son ataque ne céda point en furie aux trois précédentes, & fut même d'abord plus heureuſe, puis que le Colonel des Suiſſes fut tué d'un coup de lance: mais les Soldats au lieu d'eſtre intimidés par la perte de leur Chef, s'obſtinérent à le vanger, ou à le ſuivre, & par un prodige de valeur qu'on aura de la peine à croire, repouſſérent la Rochefoucaud. 1563.

Damville s'eſtoit avancé par l'ordre du Connêtable ſon pére, pour les ſoûtenir avec trois Compagnies d'hommes d'armes, & autant de Chevaux legers; mais les Reîtres du Prince, & la Cavalerie Françoiſe du même party, commandée par Vaudrei, le reçûrent d'une maniére, qu'ils le contraignirent enfin de ſe retirer vers l'aîle droite, aprés avoir perdu Montberon, le quatriéme, & le mieux fait des cinq Fils du Connêtable. Il n'y avoit point à la Cour de Gentilhomme plus fier que celuy-là; mais il n'y en avoit point auſſi qui ſoûtint ſa fierté par de plus véritables marques de courage. Il avoit pris querelle deux ans auparavant, contre un Ecuyer du Prince de Condé, qui l'avoit menacé de le tuer par tout où il le rencontreroit avec armes éga-

Dans les mêlées de Camuſat.

Gabriel de Montmorenci.

1563. les. La Bataille de Dreux fut le premier lieu où ils se revirent, & l'Ecuyer n'exécuta que trop véritablement sa promesse.

L'Amiral étoit cependant venu fondre avec impétuosité sur l'autre bout du Corps de Bataille du Connêtable, & l'avoit mise dans le plus effroyable desordre où l'on eût vû depuis long-tems l'élite de l'armée Françoise. La Cavalerie Catolique plia, aprés que Brichanteau l'un de ses premiers Officiers, eut été mis hors de combat; & l'Infanterie tirée de diverses Provinces, que l'on avoit eu soin de séparer pour luy donner de l'émulation, ne se piqua que de fuïr avec plus de vîtesse. Le mal passa par contagion des simples Soldats, aux Chefs les plus célébres; & le malheureux a Aussun, de qui la valeur étoit passée en proverbe, se vit en même tems abandonné de la fortune, & de son propre courage. Il se trouva dans le moment fatal aux plus grands Héros, où l'ame surprise & entraînée par un simptóme de crainte qu'elle n'avoit jamais senti, se cherche inutilement en elle-même, & a recours en vain, à sa premiére vertu. Non seulement il fut des plus échauffés à fuïr, mais il alla même sans se reconnoître, jusques à Chartres, où la lâcheté qu'il venoit de commetre, le toucha d'une telle sorte, qu'il en mourut. Il y en eut d'autres que la frayeur ne quita qu'aprés les avoir accompagnés jusques aux Portes de Paris, où ils arrivérent le lendemain à huit heures du matin, & publiérent que les Catoliques avoient perdu la Bataille.

a Pierre Seigneur d'Aussun.

Le Connétable porté par terre d'un coup de pistolet qui lui rompit une partie de la machoire fut contraint

1563.

contraint de se rendre à [a] Vezines, à qui les Reîtres l'enlevérent. Ils rencontrérent le Prince de [b] Porcien; & la presence de cét ennemi avec lequel le Connêtable avoit un démêlé lui fit juger que sa fin étoit proche. Il avoit offensé la Comtesse [c] de Séninghen, mére de ce Prince, en la retenant prisonniére, pour l'obliger à païer cinquante mille écus, pour le Duc d'Arscot, frére de son mari, sous prétexte qu'elle l'avoit aidé à se sauver du Bois de Vincennes, & qu'elle avoit frustrée ainsi, le Connêtable, de la rançon que le Roi lui avoit acordée. Mais rien n'est si capable d'étoufer les sentimens de haine dans une ame véritablement grande, que quand elle voit son ennemi à sa discrétion. Le Prince de Porcien fut touché de la disgrace du Connêtable, lors qu'il le vit en état de lui demander la vie. Il n'usa à son égard, ni d'insultes, ni de reproches, & l'on ajoûte méme, qu'il fut assés généreux pour tâcher de le consoler. Le jeune [d] d'Annebaut, Seigneur de grande esperance, fut tué en voulant dégager le Connêtable, qui avoit neanmoins été [e] l'Auteur de la disgrace de son Pére, & la Compagnie de Givri, fut presque toute taillée en piéces avec son Capitaine.

Brichanteau renversé d'un coup de lance, fut trouvé sous un tas de morts, & n'en fut tiré que pour expirer peu de tems aprés. [f] d'Oraison, Rochefort, & [g] Esclavoles, furent pris prisonniers. Saint [h] Hérem qui l'étoit aussi, fut relâché par un Trompette de son païs, & [i] Piennes toucha de compassion la Louë, à qui il s'étoit rendu. Il le disposa à le mettre en liberté, en lui remontrant que si l'Amiral étoit averti de

a *Robert Stuart, Seigneur de Vesines.*
b *Antoine de Croi.*
c *Françoise d'Amboise. Philippe de Croi. Charle de Croi, Comte de Porcien.*

d *Jean, Seigneur d'Annebaut, fils de Claude Amiral de France.*
e *René d'Anglure, Seigneur de Givri.*
f *Antoine Baron d'Oraison en Provence.*
g *N.... Guédon Seigneur d'Esclavoles.*
h *Gaspard de Montmorin.*
i *Antoine d'Hallwin, Seigneur de Piennes.*

1563. sa détention, il le traiteroit de déserteur. Le Duc d'Aumale eut l'épaule démise, dont il fut long-tems à guerir. Et les dix-sept Compagnies Bretonnes qu'il soûtenoit, n'étant plus couvertes par le Connétable, lâchérent le pié.

La Cavalerie du Prince, eut alors le passage ouvert pour aller jusqu'au bagage de l'armée Catholique, dont elle pilla une partie; & l'infanterie Alemande des Calvinistes, ne pouvant souffrir que les Suisses osassent tenir ferme devant elle, aprés avoir été mis tant de fois en desordre, les attaqua une cinquiéme fois. Elle s'étoit proposée de décider dans une si fameuse Journée, l'ancienne contestation, qui des deux Nations l'emportoit sur l'autre pour les combats à pié, & la présuposition étoit toute entiere pour elle, contre des ennemis fatigués, puis qu'enfin elle n'avoit point encore combattu. Mais les Suisses étoient si fiers d'avoir repoussé la Rochefaucaud, que bien loin de se retirer vers l'aîle droite, où ils eussent eu le loisir de respirer, ils firent la moitié du chemin pour recevoir les Alemands. La mêlée ne fut ni si longue, ni si rude que l'on s'êtoit imaginé, puis que les Alemands furent bien-tôt renversés, & les Suisses ne s'amusérent point à les poursuivre, parce qu'ils aperçurent le Prince r'alier ses Troupes, à dessein de leur faire une sixiéme charge. Ils la soûtinrent sans perdre leurs rangs; & le courage leur étant acrû, ils pensérent à recouvrer les huit pieces d'artillerie que le Connétable avoit mises au front de la Bataille. Ils les vouloient pointer contre l'endroit où le Prince, & l'Amiral faisoient leur raliement, & leur oster ainsi le moyen

de remporter une victoire entiére. Mais lors qu'il entroient déja dans le parc de l'artillerie, Moüy, le Prince de Portien, Avaret, & la Nouë passérent par là en revenant de piller le bagage des Catoliques. Le dépit de voir exécuter un projet de cette importance, par des gens plus qu'à demy batus, & dont les piques, & les épées étoient presque toutes brisées, leur fit employer un septiéme effort, plus vigoureux sans comparaison que les six précédens, pour achever de les vaincre. Les Suisses résistérent aussi long-tems qu'il leur resta des armes, & quoy qu'ils fussent forcés de se retirer ensuite vers l'aîle droite, en se défendant avec des pierres, ils remportérent la gloire d'avoir mieux combatu ce jour-là, que l'Infanterie Romaine, dans les quatre cens vingt-cinq Batailles qu'elle avoit gagnées, & ils ne laisserent pas en cét état, de tuer le cheval de Moüi, à qui ils en vouloient, parce qu'il les avoit ouverts la premiére fois, & de le contraindre de se réfugier à pié dans un Bois prochain, où il fut pris.

1563.

Dans le premier Tome de la Popeliniere.

Les deux aîles de l'Armée Catolique, avoient eu cependant le loisir de se réünir, & de se renforcer de ce qui s'étoit sauvé du Corps de bataille; & d'Andelot selon quelques rélations, où l'Amiral selon d'autres, les ayant aperçûs lors qu'on le félicitoit déja de la victoire, répartit qu'elle n'estoit pas encore remportée, & qu'il voyoit une nüée prête à crever sur les Calvinistes à leur tres grand dommage. Et de fait, le Duc de Guise, & le Maréchal de Saint André, aprés avoir concerté avec Biron, Maréchal de Camp, les moyens dont ils useroient pour arracher la victoire à leurs ennemis,

1563. ſe jettérent ſur l'Infanterie de Grammont, & du jeune Rohan, & la défirent. Ils ouvrirent enſuite le bataillon de l'Infanterie Alemande, & l'abandonnérent à leurs Troupes Eſpagnoles, & Gaſconnes, qui en firent une horrible boucherie.

Leur troiſiéme effort fut contre le Corps de reſerve des Calviniſtes, & contre les Reîtres qui ſe r'alioient derriére. Il faloit eſſuyer quatre volées de canon avant que de l'aborder, & la perte qu'y firent les Catoliques, n'y fut pas ſi regrétée, que celle du Duc de [a] Nevers, qui périt immediatement aprés, par une pitoyable avanture. Il aloit au combat, ſerré contre le meilleur de ſes amis nommé des Bordes, qui tenoit ſon piſtolet ſur l'arçon en travers; Il luy dit de le tenir haut, parce que s'il ſe débandoit dans l'agitation, il luy donneroit dans la cuiſſe; & il n'eut pas plûtôt ceſſé de parler, que ce qu'il apréhendoit, arriva. Le piſtolet tira de luy-même, & luy briſa la cuiſſe, trois doigts au deſſus du genoüil. Le coup étoit mortel, & des Bordes pour ſe punir de ſon imprudence, s'alla jetter au milieu des ennemis où il fut tué.

a François de Cléve.

Quoy que d'Andelot fut dans l'accés de ſa fiévre, il ſe mit en devoir d'arréter l'Infanterie Alemande de ſon party, qui fuyoit au travers du Vilage de Blainville; mais ny ſes priéres, ny ſes reproches, n'en pûrent retenir un ſeul. Il reconnut alors qu'il s'eſtoit trompé dans le choix qu'il en avoit fait dans les Etats des Princes Proteſtans d'Alemagne, & que les Soldats de la meilleure mine & les mieux couverts, n'eſtoient pas toûjours les plus vaillans. Sa Compagnie même de Cavalerie, ſe laiſſa preſque toute perſuader de ſuivre leur

exemple. Il ne luy resta que sept ou huit chevaux; & ce nombre ne sufisant pas pour se faire jour au travers de cent Cavaliers Catoliques, car il n'y en avoit pas davantage à donner la chasse à l'Infanterie Alemande, il fut réduit à se retirer dans le Bourg de Trion, d'où le lendemain il trouva moyen de rejoindre les siens, feignant d'estre Catolique, & de travailler à prendre les Calvinistes qui s'estoient sauvés dans les Bois. 1563.

La trop longue résistance du Corps de réserve, qu'ataquoit le Duc de Guise avec toute la vigueur possible, eût enfin redonné l'avantage au Prince, s'il eût pût persuader les Calvinistes d'en profiter: Mais les Reîtres qu'il avoit r'aliés, s'excusérent d'aller au combat, sur la nécessité de recharger leurs pistolets; & se retirérent à ce dessein dans un valon, où deux cens Cavaliers François les suivirent. L'Amiral les y joignit avec ce qu'il avoit ramassé de Troupes; & le Prince en prenoit aussi le chemin, lors que son cheval qui avoit reçû une arquebusade au pié droit de devant, se renversa sous luy. Damville qui le poursuivoit, l'ateignit dans cét instant, & le fit prisonnier. L'Amiral ne fut pas tant afligé de cette perte, qu'il ne cherchât en même tems les moyens de la réparer. Il r'alia ce qui restoit de Cavalerie, tant de sa brigade, que de celle du Prince, à la faveur d'un bois tailli qui couvroit le valon, où les Reîtres s'estoient retirés, & faisant un gros de quinze à seize cens chevaux dont il commandoit le milieu, le Prince de Porcien, l'aîle droite, & le Comte de la Rochefoucaud, la gauche, revint encore une fois à la charge. Le Duc de Guise voyant que pour vaincre,

Dans la vie de Damville.

1563. il faloit commencer tout de nouveau, monta sur un cheval frais & le Maréchal de Saint André ne pût faire de même, parce que Pierre Gourde Page de la Chambre du Roy, qui luy gardoit son second cheval de bataille, oubliant son devoir, s'estoit mis par un emportement de courage, à poursuivre un Reître, qui l'ayant défié au combat, l'atira si loin aprés luy, que le Maréchal de Saint André ne le trouva plus au lieu qu'il luy avoit marqué, & fut ainsi contraint d'aler au choc avec son cheval recrû. L'amiral chargea la Cavalerie du Duc de Guise avec tant de furie, qu'il l'eût renversée sans un secours qui luy fut d'autant plus sensible, qu'il l'avoit moins prévû. Le Duc de Guise avoit réservé pour la derniére ressource, prés de deux mille vieux Fantassins François, & les avoit rangé en bataille dans un endroit où sa Cavalerie les couvroit de sorte, que l'Amiral ne les avoit pû voir. Ils obéïssoient au brave Vicomte [a] de Martigues, devenu leur Colonel par la perte du Comte [b] de Randan, mort des blessures reçûës au siége de Bourges ; & lorsqu'ils aperçûrent le signal du Duc de Guise, ils se piquérent de l'honneur qu'il leur faisoit, en les choisissant pour gagner la bataille de Dreux ; comme l'Infanterie Espagnole s'étoit autrefois piquée de ce que le Marquis de [c] Pescaire avoit jetté les yeux sur elles pour remporter la victoire de Pavie. Ils s'avancérent donc, non pas par petits pelotons comme l'Infanterie Espagnole, parce que le lieu n'y estoit pas propre, comme l'avoit esté le fameux Parc de la Chartreuse, mais rangés en un seul bataillon quarré, qui prenant en flanc l'escadron de l'Amiral, luy coucha par terre tant d'hommes, & de

a *Sébastien de Luxembourg.*
b *Charles de la Rochefoucaud.*
c *Alphonse d'Avalos.*

chevaux, dés la premiére charge, qu'il le contraignit de quiter la Cavalerie Catolique qu'il tâchoit de mettre en desordre, pour se délivrer de cét importun bataillon. 1563.

La diversion arriva fort à propos pour la Cavalerie Françoise, qui venoit de perdre le Maréchal de Saint André par un accident qui le fit regréter de ses propres ennemis, quoy qu'il fût d'ailleurs le plus hay des Triumvirs. Il agissoit dans le combat, & donnoit les ordres avec autant de soin que s'il eût esté remonté, lors que son cheval qui luy avoit servy à ranger son Armée en Bataille, se trouvant tout d'un coup épuisé, s'abatit, & laissa son maître tellement engagé sous luy, que ne se pouvant relever, il fut contraint de tendre la main, & de se rendre à un Gentilhomme Calviniste qui le dégagea, & le fit monter en croupe, à dessein de le conduire en lieu de sureté. Et de fait, il étoit déja vers le coin du Bois, où les Reîtres s'estoient r'aliés, lors que Baubigni s'y trouva, qui reconnoissant le Maréchal de Saint André, luy donna du pistolet dans la teste. La a Brosse, Lieutenant du Duc de Guise, fut tué à l'âge de soixante & quinze ans, par un Escadron de Reîtres qui l'avoit envelopé, & son Fils b fut traité de même, en tachant de sauver la vie à celuy de qui il la tenoit.

a *Jacques Seigneur de la Brosse, Chevalier de l'Ordre.*
b *Jean de la Brosse.*

Comme le Duc de Guise étoit averty qu'on en vouloit particulierement à sa personne, il ne prit aucune des marques extérieures qui servoient à le distinguer; & si d'un costé, sa précaution le sauva, de l'autre, elle perdit Boissi son Ecuyer, qui fut pris pour luy: car outre qu'il luy ressembloit de taille, il estoit monté sur

1563. un cheval que l'on ſçavoit eſtre de l'écurie du Duc de Guiſe. Les autres Cavaliers furent tellement diſſipés, qu'il n'en reſtoit que quatre-vingts au Duc de Guiſe, quand l'Amiral le quita pour s'atacher à l'Inſanterie de Martigues. Il l'ataqua de front, & l'effort fut ſi violent, & de ſi longue durée, qu'il eût enfin ouvert ce gros bataillon, s'il eût eu des lances à donner aux Cavaliers de ſes premiers rangs : mais toutes celles dont il avoit fait proviſion, étant briſées, & les épées que portoient les Hommes d'armes, ne ſufiſant pas pour couper les piques croiſées dont le bataillon étoit heriſſé ; les places de ceux que les coups de piſtolet renverſoient, furent ſi promtement remplies, qu'à peine paroiſſoit-il qu'elles euſſent eſté vuides ; & les Arquebuſiers tirant ſans diſcontinuer, parce qu'ils ſe donnoient tour à tour le loiſir de recharger, ils mirent tant de Calviniſtes hors de combat, que l'Amiral fut contraint d'abandonner le front du bataillon, pour éprouver s'ils ſeroient moins fermes par les côtés. Il les ataqua tous deux l'un aprés l'autre, avec toute la vigueur, & toute l'obſtination qu'inſpire le déſir de vaincre, quand il eſt joint à l'expérience la plus conſommée ; & comme il trouva à droit, & à gauche, les mêmes obſtacles qui s'étoient préſentés de front, il y fut repouſſé de même. Ce qui ne l'eût pas néanmoins empêché de faire un quatriéme effort ſur le dernier bataillon : mais en caracolant pour s'y jetter, lors qu'il y ſeroit le moins atendu, il aperçût le Duc de Guiſe qui s'étoit retiré derriére le bataillon, où il avoit eu le tems de r'alier ſa Cavalerie, & de la diſpoſer à charger encore une fois celle de l'Ennemi. L'Amiral paſſa

quelques

quelques momens à la contempler, & s'étant enfin résolu de luy céder la victoire, il se retira du champ de Bataille, dans un ordre beaucoup plus régulier qu'il n'y étoit venu, puis qu'il avoit encore deux gros Escadrons de Reîtres, avec le Maréchal de Hesse à l'Avant garde. Il menoit luy-mesme au milieu ce qui luy étoit resté de Cavalerie, & d'Infanterie Françoises, avec tout son bagage, & toute son Artillerie; & les Troupes choisies, commandées par son intime amy Bouchavannes, faisoient l'Arriére garde. Le Duc se mit à ses trousses, mais à peine eut-il marché sept, ou huit cent pas, que la nuit luy fit perdre de vûë les Calvinistes, qui ne s'arresterent qu'au Vilage de la Neuville, éloigné de plus d'une lieuë du champ de Bataille. Les Catoliques à la vérité, retournérent sur le mesme champ, mais ce ne fut que pour oster aux Calvinistes le prétexte de pouvoir contester la victoire. 1563.

Ainsi se donna la Bataille de Dreux, fameuse sur toutes celles de l'antiquité, par trois circonstances bizarres. La premiére, qu'aucune escarmouche ne la précéda, quoy que les deux Armées eussent demeuré plus d'une heure & demie en présence. La seconde, que les deux Généraux de part & d'autre, furent faits prisonniers. Et la troisiéme, que les Catoliques & les Calvinistes se r'aliérent sans obstacle, autant qu'ils voulurent.

Le Duc de Guise tenoit le plus dangereux, & le moins réconciliable de ses ennemis, en la personne du Prince de Condé. Il sçavoit que ce Prince avoit résolu sa mort, à la conspiration d'Amboise, & qu'il a-

1563. voit cherché depuis, les occasions de le faire périr avec toute sa Famille. Il le connoissoit d'un naturel implacable ; & il étoit persuadé, que si le Duc de Guise fût devenu prisonnier du Prince de Condé comme le Prince de Condé l'étoit du Duc de Guise, la clémence n'y eût point eu de part. Cependant, il voulut vaincre en vertu, son ennemy, aprés l'avoir surmonté par les armes : il ne se contenta pas de luy pardonner dans toutes les circonstances de la générosité la plus exacte, mais encore, il prit un soin tres-particulier de sa vie ; & ne le pouvant mettre en liberté sans l'ordre du Roy & de la Régente, il le mena dans une chambre joignant la sienne, où il l'avertit de ne se montrer à personne pendant son absence, afin de ne pas irriter à contre-tems la fureur de quelque Catolique indiscret, en qui le faux zele auroit plus de force, que de respect pour le Sang Royal. Il ne le quita que pour aller donner ses ordres, & le rejoignit incontinent aprés. Ils soupérent & couchérent ensemble ; & le lendemain le visage du Prince n'ayant pû cacher la passion de douleur, & de crainte, dont il étoit agité ; & le recit qu'il fit de n'avoir pû fermer l'œil, & que le Duc avoit dormi profondément toute la nuit, furent les plus autentiques témoignages qu'il pouvoit rendre à la confiance héroïque & à l'intrépidité du Duc de Guise.

L'Amiral à qui la prison du Prince laissoit le commandement des armes Calvinistes, croyant qu'il y alloit de son honneur d'abandonner quatre piéces de campagne, & quelques Enseignes, au pouvoir des Catoliques, assembla le soir aprés souper, ce qui luy restoit de principaux Officiers, tant Alemands, que

François, & leur proposa d'aller le lendemain vingtiéme de Decembre 1563. attaquer les Catoliques. 1563.
Ses raisons furent qu'ils seroient d'autant plus aisés à défaire, qu'on les trouveroit moins sur leurs gardes, & qu'ils n'obéïssoient que par bien-séance au Duc de Guise, qui n'avoit pas voulu accepter les Patentes de Général, que la Régente luy avoit offertes; parce que d'un côté, il avoit appréhendé de se commettre avec le Connêtable, incapable de souffrir aucune égalité; & de l'autre, il avoit évité la honte qu'il y auroit euë à se contenter du second rang dans l'Armée, aprés avoir esté plus d'une fois Lieutenant Général de l'Etat: que la Cavalerie de ce Duc étoit encore dissipée: & que l'Infanterie de Martigues, qui seule avoit soûtenu les derniers efforts des Calvinistes, ne l'avoit pû suivre: qu'ils ne s'estoient retirés du combat, que parce qu'ils manquoient de lances: & qu'il leur en fourniroit de neuves, s'ils agréoient de le recommencer le lendemain au point du jour.

Les Officiers François acquiécérent à la proposition, dans l'espérance de recouvrer la personne du Prince, que les Catoliques n'auroient pas eu le loisir de mettre en lieu de fureté. Mais le Maréchal de Hesse, & les autres Officiers Etrangers, remontrérent que les chevaux de la plûpart de leurs Cavaliers estoient blessés ou déferrés; que leurs pistolets avoient besoin d'estre racommodés; & que d'ailleurs, ils n'iroient pas volontiers à la charge, si on les y menoit avant qu'ils eussent eu le tems de rassembler leurs chariots, que les Goujats avoient éloignés du champ de

1563. Bataille, lors qu'il l'avoient vû balancer affés fouvent pour douter du fuccés.

Ainfi l'Amiral qui n'eût ofé rien entreprendre fans eux, fut contraint de perdre une occafion de fe fignaler, qui l'eût rendu le plus glorieux Capitaine de fon fiécle, quoy qu'il en eût pû arriver ; & fçachant que la Cour n'auroit garde de maltraiter le Prince, tant que le Connêtable feroit entre les mains des Calviniftes, il fit conduire celuy-cy par des chemins détournés à Orleans, où d'Andelot eut ordre de fe jetter, & de fe préparer à foûtenir un long fiége.

Les morts à la Bataille, furent fi diverfement raportés, chaque party ne comptant pas les fiens, qu'il eft impoffible d'approcher de la vérité à trois ou quatre mille prés. La plus jufte fuputation que l'on en pût faire, eft fur une Lettre du Duc de Guife à la Régente, écrite le lendemain de la Bataille, qui faifoit mention de huit mille morts trouvés fur la place, & fur le procés verbal de la revûë de l'Amiral, qui trouva qu'il ne luy manquoit que quatre mille huit cens hommes, y compris les quinze cens Fantaffins Alemands qui s'eftoient rendus prifonniers.

Les ennemis du Duc de Guife, l'accuférent d'avoir malicieufement laiffé défaire, & prendre le Connêtable, afin de fe délivrer d'un homme à qui il étoit obligé de céder le commandement des armes. Mais outre que la prudence ne permet pas de juger ainfi des actions purement intérieures, l'Amiral dont le témoignage ne pouvoit eftre foupçonné de flaterie, juftifia le Duc de Guife, en avoüant que fi ce Prince fe fût avancé plûtôt qu'il ne fit, c'eft à dire avant que

d'avoir joint son aîle à celle du Maréchal de Saint André, & de s'estre renforcé de tant de vaillans Catoliques sauvés du Corps de Bataille, il n'eût pû éviter d'estre défait en l'une des quatre maniéres suivantes. Par le Corps de Bataille qui se fût renversé sur luy : Par la communication de la frayeur qui n'est que trop souvent contagieuse en de semblables rencontres : Par une ataque générale de la Cavalerie Calviniste, d'autant plus redoutable en ce moment, que les Reîtres ne s'en étoient point encore détachés pour piller le bagage des Catoliques, & pour en aller charger leurs chariots : au lieu que la plûpart d'entr'eux s'étant depuis écartés, le Duc de Guise eut meilleur marché, premiérement de leur Infanterie, & ensuite, de la Cavalerie Françoise Calviniste, extraordinairement fatiguée par sa longue résistance ; Ou enfin par un nouveau choc qu'eussent fait les Reîtres, pour se garantir des Arquebusiers de Martigues, qui les tuoient impunément, à mesure qu'ils retournoient du pillage, au combat ; & ce fut à proprement parler, de cette circonstance, que s'ensuivit le gain de la Bataille : car les Calvinistes empêchés par ce fatal obstacle, de former un Escadron assés considérable pour achever de dissiper la Cavalerie du Duc de Guise, pensérent à la retraite ; & les Reîtres maltraités au point que l'on vient de représenter, ne voulurent jamais retourner le lendemain à la charge.

1563.

Brantôme dans la Vie du Duc de Guise.

L'Amiral ne leur en osa parler davantage, de peur qu'ils n'écoutassent les propositions que les Catoliques leur firent à dessein de les atirer sous leurs Enseignes. Il leur fit éviter le chant de ces dangereuses Sirénes,

1563. en les conduisant dans le Berri, où il les paya des Reliquaires d'or, & d'argent, convertis en monnoye, qui se trouvérent dans Selles, dans Saint Agnan, & dans Mont-Richard. Mais la somme ne suffisoit que pour les arrérages passés ; & bien loin d'exciter les Etrangers, en les satisfaisant, à servir fidélement à l'avenir, il sembloit qu'on leur donnât prétexte de déserter, sur ce que rien ne leur étant plus dû, il leur étoit plus libre de quiter un party batu, qui apparemment n'auroit plus le moyen de leur payer aucune montre. Il les faloit donc approcher de l'Angleterre, où ils sçavoient qu'il y avoit de l'argent destiné pour faire subsister en France le Calvinisme ; & ce fut uniquement pour ce sujet, que l'Amiral aprés avoir surpris Gergeau, y passa la Loire, laissant dans Orleans d'Andelot, avec dix huit Enseignes d'Infanterie, & peu de Cavalerie sous Clermont d'Amboise, Duras, Bouchavannes & Puigreffier.

Le Duc de Guise n'eut pas plûtôt pressenti son dessein, qu'il pria la Régente d'envoyer en Normandie le Maréchal de Brissac, pendant qu'il distribuoit la Cavalerie Catolique dans les Villes du Perche, où les Calvinistes devoient passer. Mais il est rare dans les guerres civiles, de voir une Armée empêcher longtems l'autre de se faire voye dans la Province où elle à dessein d'entrer. L'Amiral ne s'amusa dans la Sologne, & dans la Beausse, que pour se rafraîchir & pour faciliter l'évasion du Prince de Condé, gardé par Damville dans le Château d'Onzain, avec d'autant plus d'exactitude qu'il devoit estre échangé avec le Connêtable son Pere. On ne laissa pas néanmoins de cor-

rompre un des Soldats qui le veilloient, mais il fut découvert par son camarade qu'il prétendoit gagner, & pendu devant la fenêtre de la chambre du Prince. 1563.

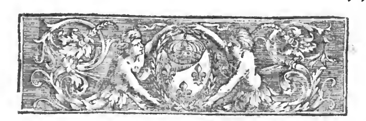
L'intelligence de l'Amiral avec ce Soldat, estant ainsi déconcertée, il se démêla sans peine de la Cavalerie Catolique opposée à son passage, & se glissa sans combatre jusqu'aux environs des Villes d'Evreux & de Bernai ; le Duc de Guise aimant mieux travailler à recouvrer Orleans durant son absence, que de le poursuivre.



ARGUMENT
du cinquiéme Livre.

Le Duc de Guise délivré des obstacles que la jalousie du Connétable prisonnier, & le luxe du Maréchal de Saint André mort, aportoient à ses desseins, prend seul la conduite de l'Armée Catolique, & réduit en moins de deux mois le Calvinisme à d'étranges extrémités. Il luy laisse faire de petits progrés en Normandie, & va pour luy donner le coup mortel, mettre le Siége devant Orleans : Il force d'abord les Tourelles ; mais comme il est sur le point de donner l'assaut général, Poltrot le tuë. L'assassin est pris ; il acuse l'Amiral, Soubise, & Beze, qui s'en défendent par des Apologies : mais il y a lieu de les convaincre par leurs propres Ecrits. La Régente tire plus d'avantage de la mort du Duc de Guise, que les Calvinistes qui en étoient les Auteurs: Elle conclud la paix : Elle reprend le Gouvernement absolu, & suivant le conseil du Chancelier de L'hôpital, elle fait déclarer Majeur le Roy son fils, par le Parlement de Roüen: Elle luy persuade de former le Regiment des Gardes: d'Andelot en fait assassiner le Mestre de Camp Charri, parce qu'il ne veut pas dépendre de luy, en qualité de Colonel de l'Infanterie Françoise ; mais Strozzi successeur de Charri, ne le reconnoît pas non plus. Le Cardinal de Lorraine va avec les Evéques François au Concile de Trente: Il y répond d'abord à l'atente qu'on avoit conçûë de luy ; mais il n'aprend pas plûtôt la mort du Duc de Guise son frere, qu'il se décourage, & laisse prendre aux Espagnols deux avantages sur le fait de la Presseance.

CHARLES



CHARLES IX.

LIVRE CINQUIE'ME.

OU L'ON VOIT LES CHOSES les plus memorables arrivées sous son Regne, durant l'année 1563.



ENcore que la victoire de Dreux eût infiniment coûté aux Catoliques, & qu'ils y eussent perdu pour le moins autant que les Calvinistes, elle ne laissoit pas néanmoins d'avoir décidé la fameuse querelle qui servoit de cause, ou de prétexte à la guerre civile, puis qu'enfin les Calvinistes n'estoient plus en état de rétablir leur Armée, & que celle des Catoliques se trouva presque aussi forte huit jours aprés, qu'elle l'avoit été devant le combat. Mais ce qu'il y eut de plus contraire à l'opinion commune, fut que le party du Triumvirat 1563.

1563. que l'on croyoit abſolument ruiné par la priſon du Connétable, & par la mort du Maréchal de Saint André, devint ſans comparaiſon, plus puiſſant lors qu'il fut réduit à la ſeule perſonne du Duc de Guiſe.

Pour entendre ce ſecret, il faut obſerver que le Connêtable, & le Maréchal, nuiſoient beaucoup plus qu'ils ne ſervoient à leur party, dans le tems que ſe donna la Bataille de Dreux, quoy qu'il fût vray de dire, qu'en y entrant, ils l'avoient rendu plus conſidérable que l'autre, & qu'aparemment la Religion Catolique eût été bannie de France, s'ils ſe fuſſent d'abord déclarés pour les Calviniſtes. Car ſi d'un côté, le Connêtable étoit conſideré par ſon mérite, par ſa naiſſance, par ſa dignité, & par ſa longue expérience, il étoit mépriſé de l'autre, par deux qualités qui luy étoient également préjudiciables, quoy que l'une fût un pur ouvrage de la fortune, & l'autre, un défaut de ſes propres lumiéres. Il étoit mal-heureux, & comme perſonne n'ignoroit qu'il avoit été batu, bleſſé, ou pris, par tout où il avoit combatu, il oſtoit le cœur à ceux que la néceſſité, ou quelques autres cauſes rangeoient ſous ſes Enſeignes, en les prévenant de l'opinion qu'ils participéroient à l'infortune de leur Général. Il étoit de plus, ſi jaloux d'exercer par luy-même toutes les fonctions de ſa Charge, ſans en excepter les plus petites; & il pardonnoit ſi peu, lors qu'on s'ingéroit par mégarde, ou par néceſſité, d'en faire la moindre, que pour éviter de luy donner de l'ombrage, le Maréchal de Saint André avoit été réduit à ſe ſéparer de l'Armée, ſous prétexte de recouvrer Poitiers, & le Duc de Guiſe à n'y commander que ſa Compagnie d'Ordonnance.

Pour le Maréchal de Saint André, on ne luy pouvoit disputer la qualité de grand Capitaine, mais son luxe effroyable, & ses concussions dont il n'y avoit point d'exemple en France, luy avoient atiré la haine publique, & l'on n'aimoit point à vaincre pour un dissipateur, qui ne cherchoit les ennemis que pour trouver dans leur défaite, le moyen de survenir pour un tems à sa prodigalité. 1563.

Le Duc de Guise au contraire, étoit heureux, & tellement en réputation de l'être, qu'il sufisoit de servir sous luy, pour s'assurer par avance de la victoire. Il possédoit l'admirable talent de s'abaisser, sans que ceux qu'il honoroit de sa familiarité, perdissent le respect qu'ils avoient pour luy, & comme personne ne s'aquitoit de toutes choses avec plus d'adresse, & de succés que luy-même, il n'avoit point aussi d'occasion d'estre jaloux qu'on entreprît de le soulager. Il avoit trouvé le tempérament si difficile à découvrir entre la magnificence, & le luxe, & il ne s'éloignoit jamais de celle-là, pour donner dans l'extrémité vicieuse de celuy-cy. Les biens que son Pére luy avoit laissés, étoient assés grands pour entretenir un train convenable à sa qualité, & s'il avoit reçû quelques gratifications de la Cour, ce n'avoit point été de celles qui étoient à la charge du Peuple.

Dans son Eloge par Masson.

Ainsi toutes les vertus du Triumvirat se trouvant réünies dans la seule personne du Duc de Guise, sans qu'il en eût les défauts, il se mit à faire la guerre aux Calvinistes, d'une maniére qui les eût exterminés en une seule campagne, si elle eût été achevée avec autant de vigueur, qu'elle commença. Il ne s'amusa point à

1563. pourſuivre l'Amiral, parce qu'il préſupoſa que les progrés qu'il feroit en Normandie, ne l'empécheroient pas de périr s'il perdoit Orleans : & ſur ce fondement, dont la ſolidité parut dans toute ſon étenduë, quoy que l'événement ne répondit pas à l'atente du Duc, il permit aux Calviniſtes de s'avancer juſques ſur les bords de la Mer, les plus proches des côtes d'Angleterre ; il les laiſſa recevoir les ſecours d'hommes, d'argent, de munitions, & d'artillerie que la Reine Eliſabeth leur envoya dans huit ramberges. Il ne ſe mit point en devoir de traverſer le ſiége qu'ils formérent enſuite, devant le Château de Caën, aprés qu'ils eurent ſurpris la Ville par intelligence. Il prévit que les progrés de ſes ennemis s'arréteroient à cette conquête peu importante dans la conjoncture d'alors ; & ramaſſant les Troupes qu'il avoit miſes en quartiers de rafraichiſſement, il campa le cinquiéme Février mil cinq cens ſoixante-trois, au Bourg d'Olivet. Il y rétablit avec une diligence incroyable, pour la communication de ſes quartiers, des ponts par où l'on alloit de la chauſſée des moulins de Saint Sanſon, aux quartiers Catoliques ; & réſolut de preſſer Orleans dés le lendemain, avec la même impétuoſité qui l'avoit fait entrer dans Roüen. Le ſoir s'étant couché en public, ſuivant ſa coûtume, & enſuite levé pour viſiter traveſti, les quartiers de ſon Camp, il oüit un dialogue aſſés long entre deux Soldats, dont l'un découvroit le deſſein qu'il avoit formé d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe, & l'autre tâchoit de l'en détourner. Le Duc aprés avoir remarqué l'endroit, s'en retourna, fit arrêter les deux Soldats, commanda qu'on les luy amenât, & leur fit un raport ſi exact

de leur entretien, qu'ils avoüérent la vérité. Le Duc s'adressant alors au coupable, qui étoit Calviniste secret, l'interrogea sur le motif qu'il avoit eu de vouloir conspirer sa mort; & le coupable répartit ingénument, qu'il n'en avoit point eu d'autre, que celuy de delivrer sa Réligion d'un ennemy qui l'alloit ruiner sans ressourse. Le Duc moins indigné de la fureur, que surpris de l'aveuglement de ce miserable, luy dit avec cét air charmant qui luy servoit à gagner les cœurs, qu'il étoit aisé de juger sur ce qu'il venoit de dire, laquelle des deux Religions étoit plus conforme à l'Evangile; parce que si la Calviniste enseignoit aux Soldats d'assassiner le Duc de Guise qui ne l'avoit point offensé, la Catolique ordonnoit au Duc de Guise de pardonner au Soldat, encore qu'il confessât son crime. Aprés l'avoir atendry par ce peu de mots, il l'embrassa, & le mit en liberté; il luy fit même sentir les effets de sa libéralité, & luy donna le choix de demeurer dans son Armée, ou d'aller servir dans celle de l'Amiral. 1563.

Il envoya a Cipiere avec douze Enseignes de gens de pié, & quatre cens chevaux, ataquer les trois dehors d'Orleans; le Fauxbourg de Porterau, où l'Infanterie Calviniste s'étoit retranchée par l'avis du petit Feuquiéres, qui servoit d'Ingénieur aux Assiégés; le côté qui regarde Gergeau, où leur Cavalerie Françoise avoit son quartier; & le côté de Cleri, où logeoit la Cavalerie Alemande. Les François se défendirent dans le Portereau avec tant de vigueur, que l'on ne pût rien emporter sur eux; mais les Alemands saisis d'une terreur panique, tournérent le dos avec tant de précipitation, que sans la présence d'Andelot accouru nonobstant l'accés de sa fiévre quar-

a *Philbert de Marcilli, Seigneur de Cipiere.*

Jean de Pas.

1563. te, pour arrester les fuïards, les Catoliques qui s'étoient mis à leurs trousses, fussent entrés dans la Ville. Il y mourut neanmoins autant de Calvinistes François que d'Alemands, parce que les maximes de la Guerre ayant obligé les Assiégés à fermer la porte du Pont, tous ceux de leur party qui n'étoient point entrés, se trouvérent abandonnés à la discrétion des Assiégeans qui en tuérent prés de mille.

Le neufiéme, à neuf heures du soir, les Tourelles furent emportées par cette avanture. Un Catolique monté sur une échelle de plus de quarante piés de haut, se prit aux creneaux, & reconnut qu'il n'y avoit point encore de sentinelles posées, & que les quarante Soldats qui venoient d'y entrer, étoient tous auprés du feu. Il décendit sans bruit pour en avertir ses camarades, qui le crurent si peu, qu'à peine s'en trouva-t'il un qui l'accompagnât à remonter. Les signes que l'un & l'autre firent pour estre suivis, les découvrirent aux Calvinistes, qui sonnérent l'alarme : mais les deux Catoliques faisant de néceffité vertu, & se tenans pour perdus, ataquérent avec tant de résolution, les quarante Soldats des Tourelles, & leur sçûrent si fortement persuader, que les Soldats envoyés à leur secours par le Duc de Guise, montoient à la file, qu'ils tournérent le dos, & décendirent par la même échelle dressée sur le bout du Pont par où ils étoient entrés dans les Tourelles.

Les Catoliques se fussent en même tems rendus maîtres des Isles, si d'Andelot, toûjours obligé d'agir extraordinairement les jours de son accés, n'y fût acouru avec la Noblesse, & n'eût défendu le nouveau re-

tranchement du pont, quoy qu'ils ne fut encore éle- 1563.
vé que de quatre à cinq piés, & que les courtines s'y trouvassent si basses, qu'en combatant, on y étoit à découvert jusqu'à la ceinture. La Ville avoit été ce jour là si proche d'estre forcée, que les Calvinistes aprés estre revenus de la crainte qu'ils en avoient euë, passérent en un moment de l'excés de la vaine confiance en celuy de la défiance la plus mal fondée. Ils s'étoient imaginés que l'Armée Catolique échoüeroit contre la Ville d'Orleans, défenduë par huit mille vieux Soldats, & ils crurent sur ce qu'ils venoient de voir, qu'elle ne tiendroit pas plus de huit jours. Comme elle entraînoit avec elle la perte irréparable de leur party, ils n'oubliérent rien de ce qu'ils jugérent nécessaire pour la conserver : & nul autre moyen ne se présentant à leur imagination, que la mort du Duc de Guise, elle fut alors resoluë, comme disent les Historiens Calvinistes, ou seulement hâtée, comme soûtiennent les Catoliques. La personne choisie pour ce détestable dessein, fut le même Poltrot dont on a déja parlé.

Cet homme s'étant chargé de faire le coup, vint trouver le Duc de Guise au Camp devant Orleans, & luy dit, que Dieu luy ayant enfin ouvert les yeux, & fait connoître l'abus du Calvinisme, & le crime de rébellion qui y étoit ataché, il vouloit désormais expier sa faute, en sacrifiant ce qui luy restoit de vie, à la ruine de la nouvelle Religion. Le Duc l'embrassa, luy fit donner un logis, le retint à dîner, & en continüant de le recevoir en sa compagnie, & à sa table, luy facilita sans y penser, l'exécution de son dessein : car Pol-

1563. trot eut la commodité de remarquer que le Duc alloit tous les soirs de son logis, au Fauxbourg du Portereau, & qu'il étoit obligé à prendre un long détour, pour avoir voulu épargner au Roy quatre ou cinq cens écus. Serré Sur-Intendant des Fortifications, luy avoit en vain représenté, qu'il ne faloit point avoir d'égard à une si petite somme pour refaire le Pont de Saint Mêmin, qu'il traverseroit à cheval avec les Gentilshommes qui l'accompagnoient par honneur, & ne seroit plus en état de recevoir d'insultes, comme il étoit aisé de luy en faire, lors que tous les soirs, devant passer & repasser l'eau à Olivet, il la passoit seul, ou deuxiéme, à saint Mêmin, dans un petit bateau qui n'étoit capable de porter qu'une ou deux personnes, & autant de chevaux, il se trouveroit exposé à la fureur de quiconque seroit assés malheureux pour atenter à sa personne. Le Duc répartit (par une confiance fatale à la plûpart des grands Hommes) que ce n'estoit pas la peine de rajuster le Pont de Saint Mêmin, pour le peu de tems qu'il en auroit affaire, & que l'argent du Roy seroit plus utilement employé pour rétablir ce que les Assiégés avoient détruit du Pont des Tourelles.

Ainsi Poltrot l'ayant plus d'une fois suivy au Portereau, vit qu'il entroit régulierement tous les soirs, dans le petit bateau qui l'atendoit à Saint Mêmin, & que la Noblesse qui l'avoit accompagné jusques-là, l'y laissoit avec le Gentilhomme qui retenoit, & s'en alloit faire un grand tour pour passer l'eau à Olivet; que le Duc n'atendoit point cette Noblesse, & qu'aprés avoir traversé la riviére, il remontoit à cheval, & retournoit chés luy, par un sentier assés long, au travers

vers d'un bois taillis. La commodité de le tuer quand il y seroit engagé, & de se sauver ensuite parut si belle à Poltrot, qu'il ne la voulut pas laisser perdre. Il acheta de la Mauvoisiére, un cheval d'Espagne six vingts écus ; & devina sur les préparatifs extraordinaires qui se faisoient dans le Camp des Catoliques, que le Duc de Guise avoit résolu d'ataquer les Isles d'Orleans, & la Ville ensuite, la nuit du dix-huit, au dix-neufiéme Février mil cinq cens soixante-trois. Pour le prévenir, il l'atendit quelques heures auparavant, dans le bois taillis, & l'ayant vû passer à cheval, s'entretenant familiérement avec [a] Tristan de Rostaing, monté sur une mule, il luy tira par derriére, de six à sept pas, un coup de pistolet chargé de trois balles, au dessous de l'épaule droite, parce qu'il suposoit que le Duc avoit une cuirasse sous sa casaque, ce qui n'étoit pas. Le Duc obligé de se courber par la douleur, se redressa promtement; & rassurant Rostaing, luy dit que ce n'étoit rien, & continua de marcher : Mais le meurtrier assuré de l'avoir blessé à mort, parce que les balles étoient empoisonnées, & transporté par la grandeur du coup qu'il venoit de faire, piqua toute la nuit, & s'éloigna neanmoins si peu, qu'il se trouva le lendemain au Vilage d'Olivet, à la vûë du lieu d'où il étoit party. Le Duc averty par un Chirurgien habile, de l'état de sa blessure, ne pensa qu'à mourir en véritable Chrêtien. Il rejeta la proposition de Saint Just [b] d'Alégre qui offroit de le guérir avec des linges, des eaux, & des paroles éficaces ; & il témoigna que la vie ne luy étoit point assés chere, pour pretendre de la conserver par le ministere du Démon. Il pardonna de bon cœur à

1563.

a *Depuis Chevalier du S. Esprit.*

b *Christofle d'Alégre, Seigneur de S. Just.*

1563.

ceux qu'il soupçonnoit avoir suborné, & encouragé l'assassin; & il expira le vingt-quatriéme Février, aprés avoir donné à Henry de Lorraine son Fils aîné, âgé seulement de treize ans, des preceptes qui l'eussent rendu le plus heureux, comme il étoit déja le plus accomply Prince de son siecle, s'il les eût exactement suivis.

Poltrot arrêté, & interrogé dans les formes, declara que le Vicomte [a] d'Aubeterre dont il étoit Vassal, l'avoit mis auprés de Soubise [b] son Beau frére, avec lequel il étoit allé à Orleans, que c'étoit-là que l'Amiral le connoissant pour homme de main, luy avoit proposé d'assassiner le Duc de Guise; & qu'il s'en étoit excusé, sur ce que l'entreprise luy avoit alors paru trop dangereuse; qu'il avoit mieux aimé accompagner Soubise, d'Orleans à Lion où il avoit demeuré jusque aprés la Bataille de Dreux; que l'Amiral avoit alors écrit à Soubise, de le luy renvoyer; que Soubise l'avoit dépêché vers l'Amiral, sous pretexte de porter une Lettre qu'il n'osoit confier à un autre; & que l'Amiral ne luy avoit parlé de rien, à Selles en Berri où il l'avoit trouvé; mais qu'il l'avoit emmené à Orleans, où il avoit employé toute son éloquence, & son adresse, pour l'exciter à l'assassinat qu'il luy avoit proposé six mois auparavant; que Theodore de Beze, & un autre Ministre qu'il ne connoissoit point, & qu'il ne pouvoit dépeindre autrement, qu'en disant qu'il étoit gros, de petite taille, avoit la barbe noire, présens à l'entretien, avoient ajoûté leurs exhortations à celles de l'Amiral; qu'ils avoient traité de Tiran le Duc de Guise, & Poltrot, de Liberateur du Calvinisme, qu'ils l'avoient assuré par avance, d'une gloire immortelle en ce monde, & du Para-

a *François Bouchard.*
b *Jean l'Archevéque, marié avec Antoinette Bouchard, sœur de François.*

1563.

dis en l'autre ; & que s'étant enfin laissé flater par l'exemple de Judith, & par l'esperance de se rendre aussi celebre que l'étoit cette Heroïne, il avoit succombé à la tentation, & promis d'exterminer le Tiran ; que l'Amiral aprés l'avoir embrassé, & luy avoir donné vingt écus d'or, l'avoit envoyé dans l'Armée Catolique campée à Messac, d'où il l'avoit suivie jusqu'à Blois: Qu'il avoit eu durant cét intervale, tout le loisir dont il avoit besoin pour observer le Duc de Guise ; & qu'ayant remarqué qu'il ne paroissoit jamais en public que fort accompagné, il avoit desesperé de le tuer sans courre risque, & étoit retourné vers l'Amiral, pour se faire décharcher d'une si perilleuse commission : Que l'Amiral, bien loin de recevoir ses excuses, l'avoit pressé de luy tenir parole, & luy ayant mis en main cent écus d'or dans un papier, l'avoit laissé entre les deux Ministres dont on a parlé, qui l'avoient enfin encouragé de retourner à l'Armée Catolique, où il avoit tué le Duc de Guise.

Cette déposition fut depuis la principale cause du meurtre de l'Amiral, & ce ne fut pas sans raison qu'il se mit en devoir d'y répondre par une Apologie qu'il eut soin de faire imprimer, afin qu'elle fût vûë avec plus de facilité. Il y prit Dieu, & les hommes à témoin, de n'avoir connu Poltrot que depuis six semaines ; que Soubise l'ayant envoyé pour servir dans l'Armée Calviniste, & Feuquiéres l'ayant produit pour un excellent espion, on luy avoit donné de l'argent, à condition qu'il iroit dans le Camp des Catoliques, & qu'il donneroit avis de tout ce qui s'y passeroit: Qu'il étoit revenu trois semaines aprés, rendre compte à l'Amiral

1563. de ce qu'il avoit observé ; & que l'Amiral satisfait de ses raports, luy avoit donné cent écus d'or pour l'obliger à continüer de rendre les mêmes offices à d'Andelot assiegé dans Orleans. Il soûtint que le reste de la deposition étoit faux, & il écrivit à la Regente, pour la conjurer de suspendre l'execution de Poltrot, jusqu'aprés la Paix, afin qu'il luy pû estre confronté. Mais il ajoûta deux circonstances qui, bien loin de le justifier, augmenterent les soupçons que la plûpart des Catoliques avoient conçûs à son prejudice : Car en premier lieu, il luy échapa de dire, que quoy qu'il n'eût rien contribué à la mort du Duc de Guise, il en étoit neanmoins tres-aise, parce qu'elle l'avoit délivré du plus redoutable de ses ennemis : Et l'on s'étonna qu'un homme comme luy si absolument maître de ses paroles, en eût prononcé de telles, dans une conjoncture, où d'un côté, elles pouvoient estre mal interpretées, & de l'autre, elles ne pouvoient servir à quoy que ce fût. En second lieu, il pretendit avoir fait avertir le Duc de Guise, quelques jours auparavant sa blessure, qu'il se tint sur ses gardes, & qu'il y avoit un homme atitré pour le tuer. Mais outre qu'il avoüoit par là, d'avoir au moins sçû la chose, il ne prevoyoit pas qu'on luy reprocheroit que son ancienne amitié avec le Duc de Guise demandoit un avertissement plus precis ; & que le Consul Romain * à qui le Medecin de Pirrhus avoit offert d'empoisonner son Maître, ne s'étoit pas contenté d'informer ce Roy en general, que l'on attentoit à sa vie, mais de plus, il luy avoit en particulier revelé le coupable.

* *Fabricius.*

Il est vray que les deux premiers faits établis dans

l'Apologie de l'Amiral, sont convaincus de fausseté par deux temoignages qui ne peuvent être suspects. L'un est de l'Auteur anonime de la vie manuscrite de Soubise, Calviniste zelé s'il en fût jamais, qui dit en termes exprés; Que Soubise envoya Poltrot, de Lion, à l'Amiral, pour un sujet que l'on raportera bien-tôt, tout à fait éloigné de celuy que l'Apologie luy attribuë. L'autre est du Ministre Beze; qui bien loin d'avoüer que Poltrot fut allé trouver l'Amiral pour le servir en qualité de Soldat ou d'espion, raconte au contraire, que la dépêche de Soubise à l'Amiral, dont Poltrot fut porteur, contenoit ces mots, *Qu'il luy envoyât incontinent le même Poltrot, parce qu'il étoit homme de service*. Que si l'on doit avoir égard au dernier témoignage de Poltrot, comme le moins suspect, le procés verbal de son suplice, porte que les quatre chevaux ausquels il étoit attaché, ayant inutilement essayé de le démembrer, & ceux qui les excitoient, les ayans arrétés pour leur donner le tems de reprendre haleine, afin qu'ils tirassent avec plus d'effort qu'auparavant, il demanda la permission d'estre entendu, & dit, Que Soubise en le congediant l'avoit exhorté d'executer son dessein: que l'Amiral qui le sçavoit, luy avoit donné les moyens de l'acomplir, & que d'Andelot en avoit aussi connoissance. 1563.

Les amis du Duc de Guise, & les personnes les plus éclairées de la Cour, crûrent aussi que le Vicomte d'Auberterre, à qui le Duc de Guise avoit sauvé la vie, parce qu'il étoit un des complices de la conjuration d'Amboise, avoit le premier excité Poltrot à commettre l'assassinat; que Soubise l'avoit secondé par une ingra-

1563. titude encore plus grande, puis qu'au retour de Sienne, où l'on prétendoit qu'il se fût mal comporté, tant à la guerre, que dans la distribution des finances, ses ennemis ayans formé contre luy des accusations qui alloient à luy ôter l'honneur, & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protegé; que Poltrot s'étoit enfin laissé persuader par Aubeterre, & par Soubise, dont le premier l'avoit élevé, & l'autre le tenoit chés lui en qualité de Domestique; & que Soubise en avoit incontinent averti l'Amiral par Chatelier, Gentilhomme discret, quoi que trés-zelé Calviniste: Que l'Amiral, dont la prévoyance étoit profonde en de semblables conjonctures, avoit reparti, qu'on lui envoyât le personnage, sous pretexte de lui porter des Lettres; mais qu'on l'instruïsit si bien, que quand il seroit devant lui, il ne parlât en aucune maniere de son veritable dessein, & qu'il lui dit seulement qu'il venoit pour servir sa Religion. Et de fait, Poltrot, pour mieux executer ce qu'on lui avoit ordonné, se contenta de presenter sa Dépêche à l'Amiral, sans lui rien dire. Comme l'Amiral, aprés l'avoir lûë, ne dit autre chose, sinon, *Monsieur de Soubise me mande que vous avés un grand desir de bien servir la Religon. Soyez le bien venu.* On ajoûte que l'Amiral se fondoit sur cette précaution qui le mettoit hors d'estat d'estre convaincu, lors qu'il poursuivit avec tant d'instance d'estre confronté avec le meurtrier: & l'on conclut, qu'il faloit que le Duc de Guise mourant, fut persuadé que l'Amiral en étoit la principale cause, puis qu'il sembla le désigner par ses paroles assés intelligibles. *Et vous qui en éte l'auteur je vous le pardonne.*

1563.

Beze fit auſſi ſon Apologie, & déclara, qu'encore qu'il eût vû pluſieure Calviniſtes réſolus de vanger le maſſacre de Vaſſi, ſur la perſonne du Duc de Guiſe, il leur avoit toûjours anoncé de la part de Dieu, qu'ils ne pouvoient, & ne devoient proceder contre le coupable, que par les voyes de la Juſtice ordinaire; & que pour accomplir le premier, ce qu'il préchoit aux autres, il s'étoit mis à la tête, & avoit porté la parole des Députés des Egliſes reformées, lors qu'ils s'étoient jettés à Monceaux aux piés de leurs Majeſtés pour demander raiſon de l'action du Duc de Guiſe, qu'il étoit demeuré ſatisfait de la réponſe favorable de la Régente, & que ce n'étoit qu'aprés avoir éprouvé que cette Princeſſe ne vouloit rien tenir de ce qu'elle avoit promis, qu'il avoit porté les Calviniſtes à maintenir par toutes ſortes de moyens l'autorité des Edits du Roy, & la Prédication de l'Evangile dans toute ſa pureté; Qu'il les avoit neanmoins exhortés à ne ſe ſervir de leurs armes, que comme de l'unique moyen qui leur reſtoit pour obtenir la Paix, & que bien loin de les animer à l'aſſaſſinat des Chefs du party contraire, il les avoit diſpoſés à négliger les avantages que la fortune leur offriroit, pour accepter la liberté de conſcience, toutes les fois qu'il plairoit à leurs ennemis de l'accorder: Qu'à la verité il avoit toûjours conſideré le Duc de Guiſe comme le plus grand ennemy du Calviniſme, & que dans cette vûë il avoit ſouvent prié Dieu dans le fonds de ſon cœur de le convertir, ou de l'ôter du monde; mais qu'il ne ſe trouveroit point qu'il eût jamais parlé de ce Duc en particulier, ny qu'il eût témoigné au dehors ce qu'il en penſoit, bien loin de

Dans l'Apologie de Beze.

1563. luy avoir suscité un meurtrier : Que non seulement il n'avoit pas conferé avec Poltrot, mais qu'il ne l'avoit même jamais vû ; & que tout ce que ce scelerat avoit dit contre luy, étoit faux. Il offroit de se soûmettre à telle Jurisdiction non suspecte, qui seroit proposée au dedans, ou au dehors du Royaume, & de passer pour le plus abominable des hommes, s'il étoit convaincu d'avoir atiré Poltrot, ou quelque autre, pour tuer le Duc de Guise.

Cette Apologie fût conçûë en des termes qui ne pouvoient estre plus éloquens, ny plus devots. Cependant, il y eut trois circonstances capables de faire douter de sa sincerité. L'une, que Poltrot persista dans sa déposition jusques à ce que la frayeur de se voir condamné à estre tenaillé, & tiré à quatre chevaux, sembla luy avoir tourné l'esprit, tant il varia depuis. La seconde, fut que la Paix se fit peu de tems aprés, & les raisons qui porterent la Regente à la conclure, empêcherent absolument la recherche de la verité. Et la troisiéme, que Beze ne se fia pas tellement à son innocence pretenduë, qu'il ne retournât le plûtôt qu'il pût à Geneve, d'où il n'osa revenir en France durant la vie du Fils du Duc de Guise.

L'Auteur de la vie de Soubise, ne réüssit pas mieux à le justifier, quoy qu'il semble ne l'avoir écrite que pour cét unique sujet. Il laisse son Lecteur dans une plus grande incertitude qu'il n'étoit auparavant, en luy fournissant de nouvelles occasions de douter. Il luy revelé les sources inconnuës de la haine d'Aubeterre, & de Soubise, pour la Maison de Guise, qui étoient échapées aux autres Historiens ; & il suppose que le Maréchal

chal de S. André s'étoit mis en état de s'emparer de la Vicomté d'Aubeterre, la plus belle de France, de-là la Loire, & que la Maiſon de Guiſe l'avoit favoriſé dans cette uſurpation d'autant plus odieuſe, que le Vicomte avoit été reduit à ſe refugier à Geneve, & à s'y faire paſſer Maître Boutonnier. Il ajoûte que Soubiſe Beaufrere d'Aubeterre, outre cette raiſon, en avoit deux autres, d'eſtre mal avec la Maiſon de Guiſe; L'une, qu'il étoit de la cabale des Châtillons, & du Chancelier de l'Hôpital, pour atirer la Regente dans le party des Calviniſtes. L'autre qu'il ſe retira de la Cour, le ſoir même que le Duc de Guiſe, & le Cardinal de Lorraine y retournerent, à cauſe du danger qu'il y eût couru de la vie, s'ils l'y euſſent trouvé. Il fait enſuite un portrait de Poltrot, ſi ſurprenant, fondé ſur des qualités incompatibles qu'il luy attribuë, qu'il n'eſt pas poſſible de le concevoir tel qu'il le dépeint. Il le repreſente indiſcret, égaré, ſans prudence, ſans jugement, & le fait vanter en tous lieux indifferemment, & devant toutes ſortes de perſonnes, qu'il tuëra le Duc de Guiſe: Cependant Soubiſe au lieu de renfermer cét inſenſé, ou de le chaſſer au moins de ſa maiſon, le prend pour Confident, & ſe ſert de ſon miniſtere dans les plus importantes affaires qui luy ſurviennent. Il le choiſit dans le petit nombre d'amis qui l'accompagnerent dans le voyage perilleux d'Orleans, à Lion. Il ne ſe debaraſſe que par l'adreſſe, & la fermeté de Poltrot, du Bailli de Dijon, reſolu de l'arrêter au Pont de Digoin. Il luy commande de luy mener du fonds de Poitou, ſes Chevaux de bataille, ce qui paroiſſoit moralement impoſſible; & il eſt obéy. Il le renvoye pour la dernie-

1563.

1563.

re fois à Madame de Soubise, sur le bruit qui couroit que les Catoliques avoient dessein de la prendre, de la mener aux portes de Lion, & de la menacer de l'y poignarder avec sa Fille [a] unique, aux yeux de son mary, s'il ne rendoit la Place; & il retourne avec des Lettres de cette pretenduë Heroïne à Soubise, pour l'exhorter de les laisser perir toutes deux, & de demeurer fidele à son party : Enfin Soubise est en doute du succés de la Bataille de Dreux, quoy que le Conseil Calviniste, & l'Amiral son bon ami, l'eussent suffisamment informé de ce qu'ils vouloient qu'il en sçût : Il ne voit personne auprés de lui qui le puisse tirer d'inquietude, sinon Poltrot; Il l'envoye en diligence à l'Amiral, afin qu'il voye par ses propres yeux le veritable état de l'Armée Calviniste; Il luy ordonne de revenir avec la même précipitation; & neanmoins Poltrot oubliant l'ordre si précis qu'il a reçû, change de maître sans changer de profession, devient l'espion de l'Amiral à l'égard des Catoliques, au lieu d'estre l'espion de Soubise à l'égard de l'Amiral; & pour conclure par les propres termes de l'Apologie, s'amuse à tuer le Duc de Guise.

a *Caterine Partenai mariée depuis à René II. du nom, Vicomte de Roham.*

Il seroit difficile de juger si cet Ecrivain a voulu persuader de bonne foy, ou s'il a prétendu se joüer de la credulité de ses Lecteurs : Mais il est constant qu'Auberre ne se tint depuis assuré en aucun autre lieu qu'à Geneve, où il mourut accablé de miseres; & que Soubise n'alla qu'une fois depuis, à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il aprehendoit que la Maison de Guise n'eut pas été persuadée des faits qu'on publioit, pour affoiblir la déposition

d'un aſſaſſin qui avoit été ſon Domeſtique. 1563.

Mais ſoit que le déſeſpoir de rétablir leurs affaires par quelque autre voye, eût porté les Calviniſtes à procurer cette mort, ou que Poltrot en eût formé, & executé le deſſein, par le ſeul motif de ſe ſignaler, en délivrant d'un ennemi, le plus grand homme de ſon ſiécle, ſon parti, qu'il eût ruiné ſans reſſource par la priſe d'Orleans, aprés laquelle il auroit contraint l'Amiral de perir dans un coin de la Normandie, ou de paſſer en Angleterre avec les reſtes de l'Arme batuë à Dreux ; il eſt indubitable que le parti Calviniſte en eſſuïa toute l'envie, & qu'il n'en tira pas néanmoins le principal avantage. Ce fut la Regente plus heureuſe en ce point, comme en beaucoup d'autres, qu'elle n'eût osé eſperer, qui fut délivrée par la mort du Duc de Guiſe, de tant de maux qu'elle craignoit ; & qui fut ſi puiſſamment affermie dans l'autorité ſouveraine, que la tête de l'Amiral, & le bras de Poltrot ſembloient n'avoir travaillé que pour elle.

On a déja remarqué que cette Princeſſe s'étoit enfin jettée dans le parti Catolique, plus par neceſſité, que par choix, & qu'elle étoit perſuadée que ſon intereſt preferable à toutes choſes, conſiſtoit à tenir en balance les deux partis, parce que celui qui auroit le deſſus, la dépoſeroit. Ce n'eſt pas qu'elle ne vît aſſés que le Calviniſte étoit le plus foible ; mais outre qu'il avoit les meilleures Troupes, & les principales Villes du Royaume, ſes reſſouſes en Alemagne, & en Angleterre, donnoient lieu de prevoir qu'il reſiſteroit ſi longtems, que les Catoliques las de lui faire la guerre, accorderoient la Paix, comme il étoit arrivé en Suiſſe.

Dans la negeciation de Spifame.

1563. La Reine prevoyoit encore, que le Triumvirat & le Roy de Navarre ne vivroient pas toûjours en parfaite intelligence; que la moindre occasion les diviseroit, sans espoir de retour; que le Connêtable de l'humeur qu'il étoit, ne relâcheroit rien du Commandement; & que si le Duc de Guise, & le Maréchal de Saint André y consentoient, le malheur qui le suivoit par tout, les enveloperoit aussi.

Tous les inconveniens que l'on vient de representer, avoient paru infaillibles à les examiner dans le bon sens; cependant, aucun d'eux n'estoit arrivé: Et comme si la Providence eût eu dessein de renverser en ce fait particulier, le plus grand effort de la prudence humaine, il étoit arrivé tout le contraire de ce que la Regente avoit prévû. Les Calvinistes avoient d'abord presenté la Bataille, & les Catoliques l'avoient refusée. Les Villes dont les Calvinistes s'estoient saisis, n'avoient pas resisté si long-tems que l'on s'étoit imaginé, & le Triumvirat débarassé en peu de mois, de la guerre qu'on luy avoit suscitée dans les Provinces, étoit devenu le plus fort, en r'apellent les Troupes qu'il y avoit envoyée. Il avoit fait quiter la Campagne aux Calvinistes. Il avoit eu le loisir de forcer Roüen, pendant qu'ils atendoient les Troupes auxiliares d'Alemagne. Il s'estoit trouvé encore plus fort qu'eux, aprés cette jonction, & les avoit enfin contraints de hazarder la Bataille.

Le Connêtable n'avoit pas crû déroger à sa dignité, en cedant au Roi de Navarre; & l'émulation de ce Prince, pour le Duc de Guise, l'avoit atiré dans la tranchée où il fut tué. Les Triumvirs restés seuls, s'étoient parfaitement accordés, parce que le Duc de Gui-

ſe avoit prévenu la jalouſie du Connêtable, en renonçant au Commandement ; & le Maréchal de Saint André étoit demeuré auſſi ſoûmis ſous la minorité de Charles IX. qu'il l'avoit été ſous le regne de Henri II. Mais le ſuccés de la Bataille de Dreux, étoit arrivé de la maniere la plus oppoſée aux intereſts de la Regente, puis que ſi les Calviniſtes l'euſſent gagné, cette Princeſſe n'eût eu de long-tems rien à craindre : Tout l'avantage qu'ils en euſſent pû tirer n'étant que de rendre leurs forces déſormais égales à celles des Catoliques. 1563.

Si le Connêtable n'eût pas été pris, ſon grand âge, & la lenteur de ſa conduite, euſſent facilité aux Calviniſtes le moyen de ſe relever de leurs pertes ; & ſi le Maréchal de Saint André eût ſurvécu, l'ancienne conteſtation entre les Maréchaux de France & les Princes Etrangers, ſe fût apparemment renouvellée : au lieu que les Calviniſtes étant batus, le Connêtable priſonnier, & le Maréchal de Saint André mort, il ſembloit que la fortune eût uniquement prétendu de dépoſer la Regente, en laiſſant ſeul, à la tête du parti Catolique, le plus grand homme de la Crétienté, qui n'ayant plus de jalouſie à prévenir, & de compétence à craindre, auroit agi dans toute l'étenduë de ſon génie extraordinairement heureux ; c'eſt à dire qu'il auroit ôté dans l'Armée Catolique, les ſemences de diviſion, perſuadé ſes Soldats qu'ils ſeroient à l'avenir invincibles, & preſſé les Calviniſtes avec tant de violence, que leur perte irréparable n'eût plus été que l'ouvrage de quelques ſemaines. Aprés quoy, la Regente n'eût eu que des larmes inutiles à luy oppoſer, s'il eût voulu execu-

1563. ter le dessein que le Cardinal de Loraine son frere, lui avoit proposé à la fin du regne de François second; ou si se contentant de la direction des affaires, il eût obligé cette ambitieuse Princesse à lui quiter la place où elle s'étoit élevée avec tant d'intrigues, & dont elle n'avoit point encore plainement joüi, rien n'étoit capable de l'en préserver, que la mort inopinée de ce Duc; & comme elle étoit arrivée à point nommé, il ne s'agissoit plus que d'en tirer toute l'utilité possible pour l'avenir. Elle ne le pouvoit, qu'en accordant la paix au parti des Calvinistes, afin de lui donner le tems de se relever, ou en atendant qu'on eût pris d'autres mesures pour l'abatre; & la conjoncture en étoit d'autant plus favorable, qu'il nerestoit personne dans la Maison de Guise c,apable de continüer les desseins du défunt, ny personne dans le party Calviniste, dont l'autorité fut assés grande pour traverser la conclusion de la Paix.

Des cinq Freres que le Duc de Guise avoit laissé, le Cardinal [a] de Lorraine, le Duc [b] d'Aumale, le Cardinal [c] de Guise, le Marquis [d] d'Elbeuf, & [e] le Grand Prieur; le Cardinal de Lorraine étoit au Concile de Trente; le Duc d'Aumale étoit dangereusement malade des blessures qu'il avoit reçûës à Dreux; l'Amiral tenoit étroitement assiégé le Marquis d'Elbeuf dans le Château de Caën, la Ville luy ayant été livrée par la surprise que les Habitans Calvinistes avoient faites d'une porte qui luy avoient ouverte. Le Cardinal de Guise d'un génie entierement contraire aux autres Princes de sa Famille, n'étoit propre ny aux armes, ny aux affaires; & le Grand Prieur s'étoit tellement échauffé à la mêlée de la Bataille de Dreux,

a *Charles de Lorraine.*
b *Claude de Lorraine.*
c *Loüis de Lorraine.*
d *René de Lorraine.*
e *François de Lorraine.*

que retournant tout en ſueur, & ne trouvant perſonne pour l'eſſuyer, l'extrême froid de la ſaiſon luy avoit cauſé la fauſſe pleureſie dont il mourut à vingt-neuf ans, en reputation d'un des plus hardis, & des plus vigoureux Princes de ſon tems, aprés ſon aîné. 1563.

Le Connêtable, pour eſtre priſonnier entre les mains de ſes Neveux, qui luy étoient redevables de leur fortune, n'en étoit pas gardé avec moins d'exactitude, puis qu'il ſervoit comme d'ôtage pour la vie du Prince de Condé, qui ſans luy, eût pût être traité en criminel de leze-Majeſté. Cette raiſon luy rendoit la priſon plus inſuportable, dans la crainte où il étoit à tout moment, que ſa tête ne répondit du faux zéle de quelque Catolique, qui à l'exemple de Poltrot, quoy que par une maxime toute contraire, atenteroit à la perſonne du Prince; & ſi le ſeul déſir de recouvrer ſa liberté, nonobſtant qu'il n'eût rien de pire à redouter, que la priſon l'avoit autrefois porté à négocier la Paix honteuſe de Cateau Cambreſis, la Regente avoit lieu de croire que le même déſir accompagné de tant de chagrin, & d'incertitude pour l'avenir, le diſpoſeroit au moins à ſeconder le deſſein qu'elle avoit de donner la Paix aux Calviniſtes. Elle offrit ſur ce fondement, à la Princeſſe de Condé, une entrevûë à Saint Mêmin; & la Princeſſe l'accepta, ne ſçachant pas qu'il luy en coûteroit la vie. Les careſſes n'y furent point épargnées; & la Reine qui les prodiguoit en de ſemblables occaſions, quoy qu'elle en fût extraordinairement menagere dans la proſperité, ſe plaignit d'abord de ce que le Prince qu'elle avoit honoré de ſa confidence, avoit ſans luy en rien communiquer, declaré la guerre

Tonſot, dans la vie de Philbert Emmanüel.

Leonore de Roye.

1563. par la surprise d'Orleans. Elle ajoûta neanmoins, comme voulant épargner à la Princesse la peine d'excuser son Mary, que cette démarche irréguliére n'avoit en rien diminüé l'inclination qu'elle avoit à luy faire du bien, & qu'il ne tiendroit qu'à luy, qu'il ne succedât au Roy de Navarre, dans la Lieutenance general de l'Etat. La Princesse qui n'étoit ny moins ambitieuse, ny moins credule que le Prince, se laissa d'autant plus aisément surprendre par le faux éclat de cette proposition, que la Regente la rendit plus vray-semblable dans le détail ; en represantant que le Fils du Roy de Navarre étoit en toutes manieres incapable de tenir le rang de son Pere, puis qu'il se trouvoit encore dans l'enfance, & que la Reine sa Mere, ne vouloit pas seulement souffrir qu'il vint à la Cour, de crainte qu'on ne l'élevat à la Catolique : Que les autres Princes du Sang, n'auroient garde de prétendre la Lieutenance generale, à l'exclusion du Prince de Condé, qui étoit leur aîné : Que l'ambition du Connêtable ne voloit pas si haut, & qu'enfin, il n'y avoit plus personne dans la Maison de Guise, en état d'executer les desseins qu'on luy avoit imputés.

Le resultat de la conference fut, que la Princesse se chargea d'aller trouver son mari à Onzain, & de lui faire agréer la proposition de la Régente. Elle n'eut pas besoin de ses charmes pour lui inspirer des sentimens qu'il avoit déja. La mort du Duc de Guise avoit adouci son humeur guerriere ; & soit qu'il eût été touché de la crainte d'un semblable accident, ou qu'il méprisât assés les autres Chefs du parti Catolique, pour croire qu'il n'y avoit point d'honneur à s'éprouver contre

tre

tre eux, il étoit également disposé à sortir de prison 1563.
par un accommodement, ou par une échange avec le Connêtable. L'esperance d'estre Lieutenant general, survenant là-dessus, acheva de le déterminer en faveur de la Paix; & il consentit de la négocier avec le Connêtable, dans l'Isle aux Bœufs, prés d'Orleans. On les y mena le septiéme de Mars, & le premier entretien ne fut que de pure civilité, & de choses indifferentes. L'une & l'autre ayant eu cette defference pour la Regente, d'attendre à parler d'affaires serieuses au lendemain, qu'elle devoit assister à la conference. Ainsi la négociation fut remise au huitiéme, où la Regente reconnut qu'elle n'avoit pas raisonné tout à fait juste à l'égard du Connêtable. Elle n'eut pas plûtôt temoigné son inclination pour la Paix, que le Prince offrit de la conclure à des conditions qui regardoient seulement l'execution exacte, & sincere de l'Edit de Janvier: Mais le Connêtable, au lieu d'admirer que le Prince, & la Noblesse Calviniste, qui avoient supporté tous les dangers & toutes les fatigues de la guerre, ne demandoient rien de particulier pour eux, se recria sur la proposition qui avoit esté faite de l'Edit de Janvier, avec un zele aussi emporté, que si on luy eut persuadé de signer l'Alcoran; Il dépeignit cét Edit avec les plus noires couleurs que les Prêtres, & les Moines luy donnent: Il pesta contre le Chancelier qui l'avoit dressé: Il luy imputa tous les desordres arrivés depuis; & déclara qu'il aimoit mieux, non seulement passer le reste de sa vie en prison, mais encore la perdre par la main du Boureau, dans les tourmens les plus horribles, que de recouvrer sa liberté par cette honteuse condécendance.

1563. La Regente qui le connoissoit d'humeur inflexible, ne s'amusa point à le contredire, parce qu'elle apréhenda que le Prince la voyant dans des sentimens opposés à ceux du Connêtable, ne prit occasion de profiter de leur division. Elle aima mieux passer à son avis, & dire que ce seroit négocier inutilement, que de pretendre maintenir l'Edit de Janvier dans toute son étenduë, puis qu'aussi bien les Catoliques ne consentiroient jamais à la Paix, qu'il ne fût modifié.

Le Prince embarassé autant que la Regente, se plaiguit à son tour de ce qu'on l'avoit engagé dans une entrevûë qui ne luy pouvoit estre que préjudiciable, quel qu'en fût le succés ; parce que s'il abandonnoit l'Edit de Janvier, il atiroit sur luy la haine de ceux de son party, & leur faisoit un tort irreparable, en leur ôtant le droit de prendre les armes, sans estre convaincus du crime de leze Majesté ; & s'il ne l'abandonnoit pas, il devenoit l'oprobre de toute la France, en l'empêchant seul, de rentrer dans sa premiere tranquilité. Mais la Regente luy sçût confirmer si adroitement la parole que sa Femme luy avoit portée, sans que le Connêtable y prît garde, que n'osant ny rompre la négociation, afin de ne pas mettre d'obstacle à sa fortune, ny la continuër, de crainte de jetter les Calvinistes dans la défiance qui leur étoit si ordinaire, il demanda permission à la Regente d'entrer dans Orleans, & consentit que pour gage de son retour, elle emmenât le Connêtable. Il choisit cét expédient; plûtôt que celuy de conferer avec l'Amiral, & avec les Calvinistes de sa suite, parce qu'il présupposoit, qu'en communiquant de vive voix avec des personnes assiégées,

qui s'atendoient à tous momens d'estre forcés ; s'il y a-voit à esperer quelque relâchement de l'Edit, ce seroit plûtôt de leur part, que du côté des Calvinistes qui étoient en Normandie, dont l'obstination s'étoit acrûë par la conquête de Caën, & par le secours d'hommes, & d'argent reçûs d'Angleterre. Le succés répondit enfin à sa prévoyance, quoy que ce ne fût pas avec toute la facilité qui s'estoit d'abord imaginé. 1563.

Mais il faut avoüer qu'un autre que luy, n'eût jamais employé si heureusement, les vertus necessaires pour terminer cette grande affaire. Il luy faloit le discernement des esprits, pour juger de l'oposition plus ou moins grande qu'ils formeroient à ses volontés ; l'adresse pour les gagner tous en particulier, en prenant chacun par son foible ; & la patience pour essuyer la mauvaise humeur, & le zele irregulier des Ministres. Il commença par ceux-cy, comme les plus dificiles à ménager ; & s'adressant aux trois plus moderés d'entre eux. Desmeranges Ministre d'Orleans, le Roche-Chandieu Ministre de Paris, & Pierjus, qui avoit esté Ministre à Roüen. Il leur proposa deux cas de conscience, dont il leur demanda la résolution par écrit. Le premier, s'il satisferoit à son devoir, & à sa Religion, en protestant à la Regente, que les Calvinistes ayant pris les armes pour l'execution de l'Edit de Janvier, ils ne les pouvoient poser sans en obtenir la confirmation. Le second, si la Regente aimant mieux la continuation de la guerre, que d'accorder cét article, il pouvoit demander à cette Princesse, qu'elle proposât donc ce qu'elle connoissoit de plus propre pour apaiser les troubles.

1563. Les Ministres reconnurent par là, deux choses qu'il importoit au Prince qu'ils sçussent, sans qu'il se donnât la peine de les déclarer d'une maniere plus intelligible. L'une, qu'il desiroit la Paix. L'autre que si cette Paix ne pouvoit s'obtenir sans sacrifier l'Edit, il étoit prêt de souffrir qu'on y donnât ateinte. La disposition du Prince les inquiéta, & comme le desinteressement dont ils se piquoient, n'estoit pas si épuré, qu'ils ne fussent plus éclairés à décider les matieres qui les regardoient, que celles qui leur étoient indifferentes, ils répondirent au premier point, qu'il étoit indispensablement obligé à maintenir l'Edit, & au second, qu'il n'avoit qu'à rompre la conference, si la Regente ne vouloit d'accommodement qu'à ce prix.

Le Prince informé par la réponse des trois Ministres, de ce qu'il devoit atendre de leurs Colegues, resolut de ne leur plus rien communiquer à l'avenir : Mais soit qu'ils eussent pressenti son intention, ou qu'ils apréhendassent qu'on ne leur imputât tous les maux qui arriveroient de la continüation de la guerre, ils assemblerent jusqu'à soixante & douze personnes de leur Profession, & conclurent que les Calvinistes ne pouvoient en conscience porter les armes, jusqu'à ce que l'Edit de Janvier, dressé par les Députés des Provinces, en exécution de l'ordre des Etats Generaux, fût approuvé dans toute son étenduë, & purgé des modifications que le Parlement de Paris, & quelques autres, y avoient apportées : Que pour prévenir les opinions monstrueuses sur le fait de la Religion, dont tous les Etats de la Chrétienté étoient infectés, à la reserve de la France, il étoit necessaire que la Confession de Foy,

presentée, à leurs Majestés il y avoit deux ans, fût autorisée; & ceux qui la suivoient, mis sous la protection du Roy: Que les Athées, les Libertins, les Trinitaires, & les Anabatistes, fussent châtiés exemplairement; & que les Calvinistes eussent la liberté de s'assembler où il leur plairoit, pourvû que les lieux destinés à cét effet, leur apartinssent: Qu'il leur fût aussi permis de tenir des Consistoires, & des Sinodes, pour l'établissement, & pour l'entretien de la Discipline Ecclesiastique: Que leurs Enfans ne fussent point rebatisés: Que leurs Mariages fussent reconnus valables, & les enfans qui en sortiroient legitimes: Que leur créance ne passât plus pour nouvelle: Qu'ils participassent indifferemment avec les Catoliques, aux Charges, & aux Magistratures publiques, dont ils étoient exclus sous prétexte de Calvinisme: Que l'on révoquât tous les Arrests prononcés contre eux, où il seroit entré quelque motif de Religion; & que les matiéres en fussent examinées de nouveau, devant des Juges non suspects: Que l'on fit des enquestes juridiques des massacres de Vassi, & de Sens; & que le procés en fût fait aux coupables, s'ils vivoient encore, ou à leur memoire s'ils ne vivoient plus. 1563.

Cét écrit eut un effet contraire au dessein de ceux qui l'avoient dressé; & le Prince, & la Noblesse Calviniste, qui l'examinérent, y trouvérent trois fautes de jugement, qui paroissoient insuportables. Car en premier lieu, les vaincus y donnoient sa loy aux vainqueurs, en leur imposant des conditions aussi dures, que si le parti Catolique n'eût plus eu de Troupes, ny de ressource. On demandoit en second lieu, à leurs Majes-

1563. tés, ce qu'elles ne pouvoient accorder ſans aliéner les volontés de la plûpart de leurs ſujéts. Et en troiſiéme lieu, par un attentat également injurieux, & ridicule, on prétendoit faire ſervir le ſecond Prince du Sang, à former au milieu de la Monarchie Françoiſe, un Etat qui ne dépendît du Roy, qu'autant qu'il plairoit aux Calviniſtes dont il ſeroit composé.

Et de fait, le Prince & la Nobleſſe indignés que les Miniſtres qui ne pouvoient avoir part aux dangers, ny aux incommodités de la guerre, s'ingéraſſent de preſcrire ſeuls les articles de la Paix, & touchés de la mort de deux de leurs principaux Officiers, [a] Duras, qui venoit d'eſtre tué en défendant le Pont d'Orleans, & Avaret qu'une fiévre chaude avoit emporté, convinrent avec les Commiſſaires Catoliques que la Reine avoit nommés, qu'il y auroit un Edit nouveau, dont la ſubſtance étoit, Que les Gentilshommes pourroient établir l'exercice libre de la Religion Calviniſte, dans toutes les Terres où ils auroient haute, moyenne & & baſſe Juſtice; & que les Gentilshommes qui n'en avoient point, pourroient vivre à la Calviniſte chés eux, avec leurs Domeſtiques ſeulement, pourvû que le lieu où ils demeureroient, relevât immédiatement du Roy: Que dans toutes les Prevôtés, d'où on appelloit directement aux Parlemens, il pourroit y avoir un Prêche, auſſi bien que dans les Villes où l'on juſtifieroit que le Calviniſme avoit eu cours avant la Paix, ſans avoir été traverſé: Qu'il y auroit une Amniſtie expédiée en bonne forme; qu'elle contiendroit une décharge autentique pour le Prince, & pour les ſiens, des deniers Royaux qu'ils avoient reçûs: Qu'ils ſeroient rétablis dans

a Simforien de Ducfort.

Dans le premier Traité de la guerre Civile.

leur reputation ; & que leurs Majestés déclareroient, que tout ce qui avoit été fait durant la guerre, avoit été pour le bien de leur service. 1563.

La diligence de la Reine, à conclure la Paix, prévint l'Amiral qui retournoit à grandes journées de Normandie, à Orleans, pour l'empêcher. Il la trouva signée, & le dépit qu'il en eut, le mettant hors d'état de dissimuler, il témoigna dans une Assemblée publique, à ceux qui s'étoient atribués le pouvoir de négocier sans la participation de leurs Fréres, qu'il s'étonnoit du peu de reflexion qu'ils avoient fait sur l'état de leurs affaires, meilleures sans comparaison, qu'elles n'étoient avant la Bataille de Dreux : Que leur Armée étoit devenuë plus forte par le renfort des Anglois, & des Troupes levées en Normandie, & que les Triumvirs, ayant offert au commencement de la guerre, l'entiere execution de l'Edit de Janvier, on seroit éternellement blâmé de s'estre relâché en ce point, aprés la mort du Duc de Guise, & du Maréchal de S. André, & la prison du Connêtable : Qu'on avoit fait la part à Dieu, qui devoit posséder toutes choses ; en renfermant son culte dans un seul endroit de chaque Prévôté ; & qu'on avoit cédé aux Catoliques, de gayeté de cœur, pour ne rien dire de plus fort, la Victoire qu'ils n'avoient pû remporter à la pointe de l'épée : Que la Noblesse éprouveroit à ses dépens, quelle incommodité ce luy seroit d'avoir chés elle des Prêches ; & qu'elle n'avoit pas sans doute prévû cét inconvenient ; Qu'en cas que quelqu'un de ses décendans retournât à la Communion des Papistes, si l'exercice du Calvinisme se faisoit chés luy, & qu'il n'y eût point d'autre Seigneur de la Reli-

1563. gion, qui eût haute, moyenne & basse Justice dans le païs, il faudroit que cét exercice y sessast.

Le Prince tout irrité qu'il estoit de la liberté de ce discours, n'osa repliquer parce que sa conscience luy reprochoit d'avoir agy dans cette conjoncture, avec plus d'autorité qu'on ne luy en avoit donné dans un party qui panchoit à se mettre en République, par principe de Religion : Mais il sçu si bien ménager les esprits de la Noblesse revenuë avec l'Amiral, en luy remontrant que dans la continüation de la guerre, elle en auroit toute la charge, sans que les Ministres & les Députés des Villes Calvinistes, luy laissassent à l'avenir la direction des afaires, qu'au bout de quatre jours elle ratifia la Paix. Ce ne fut neanmoins qu'apres avoir le troisiéme jour, puny de mort dans Orléans, l'adultere d'un nommé des Landes, avec la femme d'un Bourgeois apellé Jean Gaudin; comme si elle eût voulu reprocher à la Jurisprudence Françoise, sa negligence à n'avoir point encore ordonné de peines proportionnées à l'énormité de ce crime.

L'Edit pour l'execution de la Paix, fut daté d'Amboise, & vérifié au Parlement le vingt-cinquiéme de Mars 1563. Biron fut envoyé en Guyenne; & le Maréchal de Vieilleville en Languedoc, où l'on prévit qu'il y avoit plus de difficulté à le faire exécuter: Et de fait, il s'en trouva de telles, que le Conseil du Roy les jugeant insurmontables, obligea leurs Majestés à modifier l'Edit d'Amboise, sous prétexte de l'expliquer, en déclarant que la liberté de s'assembler acordée aux Calvinistes, n'estoit point pour les lieux qui apartenoient aux Eclesiastiques, & que l'Eglise avoit aliénées de nouveau. Le

François de Scépeaux.

Le Comte de [a] Beauvais & Saint [b] Romain, Archevêque d'Aix, furent les deux causes secrétes de cét adoucissement. Comme ils faisoient profession du Calvinisme, pour l'establir dans leurs Diocéses ; ils usoient du pouvoir ataché à leurs dignités ; & parce qu'on n'osoit les déposer avant la conclusion du Concile de Trente, & que leur Clergé ne devoit pas estre contraint de leur obéir, on s'avisa de modérer l'emportement de ces Prélats, & de r'assurer leurs Ecléfiastiques, en trouvant le moyen de bannir de ces deux Diocéses la liberté de conscience. 1563.

a Odet de Coligny Eveque de Beauvais.

b Jean de Saint Chaumont, dit de S. Romain.

On limita l'Article qui permettoit céte liberté dans tous les lieux où elle estoit presque publique avant la guerre, en le réduisant aux seules Villes où il y avoit Garnison ordinaire; ce qui la banissoit des plus grandes, & des mieux peuplées. Enfin on ne se contenta pas d'interdire toutes sortes d'Assemblées Calvinistes dans la Prévosté de Paris, sous couleur que la bienséance ne permettoit pas l'exercice d'une autre Religion que celles de leurs Majestés, dans le ressort de leur sejour ordinaire ; mais on défendit de plus aux Calvinistes de la Prevosté, d'aller aux Prêches voisins, & on les reduisit, supofé qu'ils ne s'en voulussent point passer, à transporter leurs domiciles aux lieux qu'ils auroient choisis, puis qu'il leur estoit défendu, en cas de contravention, de demeurer dans la Prévosté.

Cét expedient fut inventé à dessein de purger d'Heresie le Parlement de Paris. Quatre ou cinq Conseillers en estoient suspects, & l'on n'osoit les en chasser, de peur d'exciter une sedition qui eût peut-estre donné lieu à recommancer la guerre. On s'imaginoit

1563. qu'ils ne se pourroient resoudre à professer le Calvinisme en secret durant toute leur vie; & qu'ils aimeroient mieux se défaire de leurs Charges, pour aller demeurer aux lieux où il y avoit des Prêches; si l'ambition ne les disposoit à changer de Religion.

On excepta de la liberté de vivre dans une entiere sureté, les Moines sortis de leurs Cloîtres à l'ocasion des troubles. On les obligea d'y retourner au plûtôt, ou de sortir du Royaume. On declara leurs Mariages non valablement contractés : Et pour remedier au mal que l'on croyoit principalement arrivé de la part des Ministres Etrangers. On les bannit du Royaume, s'ils n'aimoient mieux renoncer au Ministere. Le menu peuple Calviniste se plaignit de ces gloses, qu'il soûtenoit estre autant d'infractions du Traité de Paix: mais on y eut point d'égard, à cause que la Noblesse de ce party, qui s'estoit déja retirée chacun dans son Chasteau, avoit besoin de rafraichissemens & ne pouvoit estre si-tost en estat de monter à cheval.

Les delices de la Cour avoient fait oublier au Prince son humeur guerriére, & quand il s'en fût souvenu, on luy retranchoit avec tant de soin, les ocasions de la témoigner, qu'une ame disposée comme la sienne, à goûter la prospérité presente, n'estoit capable que de s'ennuïer, pour ainsi dire, de son propre bonheur. Il estoit si bien à la Cour, que les honneurs déférés au feu Roy de Navarre, son frére, pour l'unir avec les Triumvirs, n'avoient esté rien, en comparaison de ceux qu'on luy rendoit, à dessein de le détacher du Calvinisme. Il estoit à toute heure chés la Reyne, & cette Princesse n'ayant plus à craindre de donner de

la jalousie au Duc de Guise; le combloit de civilités. Rien d'important ne se décidoit dans le Conseil, ny ailleurs, sans sa participation. Il obtenoit généralement tout ce qu'il demendoit. On évitoit avec une aplication extraordinaire ce qui luy pouvoit déplaire, ou donner du chagrin. Et la Regente aprés l'avoir restably dans la confidence qu'elle luy avoit acordée sous le régne de François II. ne pouvant luy cacher les précautions qu'elle aportoit pour conserver son amitié, atribuoit ce qu'elle avoit fait au contraire, à la violence dont le Triumvirat avoit usé, en la contraignant de se jetter dans leur party; & témoignoit un desir sincere de reparer cette faute, en élevant si haut le Prince, que rien ne luy manquât de ce qu'il pourroit raisonnablement esperer. La seule chose qu'elle luy demandoit, estoit de ne s'oposer pas à son propre agrandissement, & de ne point irriter à contre tems le party Catolique; qu'il sçavoit qu'elle estoit obligée à ménager, tant pour ses interests particuliers, que pour ceux de la Maison Royale. 1563.

On doute neanmoins s'il se fût longtems amusé à des promesses qu'il voyoit frustrées de leur principal éfet, puis qu'on diféroit de luy donner la Lieutenance generale, que la Reyne luy avoit fait esperer, de peur, disoit-on, que la plûpart des Catoliques mécontens de la Paix ne trouvassent là le pretexte qu'ils cherchoient de la rompre. Mais l'amour se mit de la partie, & seconda les artifices de la Reyne. Mademoiselle [a] de Limeüil estoit la plus belle de ces Filles d'Honneur, & le Prince en devint si passionné, que la Princesse sa femme s'en estant aperçuë en mourût [b] de ja-

[a] *Isabelle de la Tour de Turenne, mariée depuis avec Scipion Sardini Noble Luquois.*

[b] *Elle mourut le 23. de Juillet de l'an 1564.*

1565. lousie. La Regente atentive aux moindres ocasions d'afermir sa puissance, regarda cette conjoncture, comme l'une des plus favorables qui luy pouvoit arriver. Elle s'imagina que comme les Châtillons avoient engagé le Prince dans l'hérésie, en luy faisant épouser leur niéce, elle pourroit aussi le ramener à la communion de l'Eglise, en luy donnant pour femme, une Fille qui avoit l'honneur d'estre sa parente, dont les charmes arresteroient son inconstance, & luy tireroient les secréts du Calvinisme. Elle commanda à cette Fille, sur cette présuposition, de ne rien oublier de ce qui pourroit contribuer à retenir le Prince dans ses chaînes. Mais c'étoit exposer à trop de risques une vertu médiocre, que de la commettre avec un amant qui se servoit des moindres avantages en amour, comme en guerre, pour porter d'abord les choses à l'extrémité. La Demoiselle, en feignant de l'afection pour le Prince, en prit tout de bon, & pour son malheur, elle ne fut pas la seule de la Cour, dont le cœur se trouva insensiblement engagé.

Dans la relation de cette intrigue.

Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de Saint André, n'estoit ny de tempéramment ny d'inclination à passer le reste de sa vie dans le veuvage. Elle s'y estoit néanmoins engagée en quelque maniére, en signant les Articles du Mariage de sa Fille [a] unique avec le Fils [b] aîné du Duc de Guise, puis que çavoit esté principalement en considération des grans biens qu'elle possedoit, que l'alliance avoit esté concluë, & que le Maréchal son mary avoit esté préservé d'une inévitable ruine. Cependant elle n'avoit pas plûtôt esté veuve, qu'elle avoit sucombé à la tentation ordinaire

a *Caterine d'Albon, morte depuis sans alliance.*
b *Henry de Lorraine.*

aux perſonnes de ſon rang. Elle avoit formé le deſſein de ſe remarier, & de rompre l'engagement de ſa Fille, avec le Prince de Joinville. Pour avoir un pré-* texte plauſible, & capable de couvrir ce qu'il y avoit d'irrégulier dans ces deux intentions ; elle feignit de chercher une plus haute aliance pour ſa Fille, & jetta les yeux ſur le Marquis [a] de Conti, Fils aîné du Prince de Condé, dans la penſée de perſuader les moins éclairés, que ſi elle recherchoit le Pére, ce n'eſtoit que pour faciliter, l'union de leurs Enfans, aprés qu'elle l'auroit épouſé : Mais elle ne pouvoit s'adreſſer plus mal ; car dans la diſpoſition où eſtoit le Prince de Condé, quand même il n'eût point eu d'amour pour Mademoiſelle de Limeüil, il eût préferé une ſimple Païſanne, aux reſtes du Maréchal de Saint André. Il ne s'en expliqua pas néanmoins aux perſonnes qui luy propoſérent les nôces avec la Maréchale, comme l'unique moyen d'aſſurer à ſon Fils, celles de l'héritiére de Saint André : Et il répartit ſeulement, que ce moïen ne luy paroiſſoit point infaillible, parce que le Marquis de Conti n'ayant que neuf ans, & les deux Mariages ne pouvant eſtre célébrés en même tems, la Maréchale auroit la liberté apres qu'elle ſeroit devenuë Princeſſe, de rompre les Articles de ſa Fille avec le Marquis, auſſi légérement qu'elle les avoit rompus avec le Prince de Ioinville.

1563.

Les Etats d'Orleans avoient demandé que l'on luy fit rendre compte.

a Henry de Bourbon.

La Maréchale avertie de cét obſtacle ne prit Conſeil que de ſa paſſion pour le lever : Elle fit ofrir au Prince, par donnation entre-vifs, & ſans aucune réſerve, ſa Terre de Valery en Gatinois, avec les meubles magnifiques dont le Maréchal de Saint André

1563. l'avoit parée. Il est à croire qu'elle prétendoit par cette libéralité sans exemple; fixer; pour ainsi dire, l'inconstance dont on la soupçonnoit, en se mettant hors d'estat de refuser sa Fille, au Fils d'un Prince à qui elle auroit donné paravance la meilleure partie de son bien, & de suplanter sa rivale, à force de bienfaits, puis qu'elle ne le pouvoit par ses charmes. Mais il est vray que le Présent fut accepté, sans produire l'éfet qu'avoit espéré la Maréchale, soit qu'il fût assés grand pour n'estre pas refusé par un Prince dont la naissance estoit cependant trop élevée pour s'engager en le prenant, ou que le Prince blâmât dans le fonds de son ame, la prodigalité de la Maréchale, dans le même instant qu'il en profitoit.

Mademoiselle de Limeüil fit des réfléxions fort éloignées de la verité, sur une avanture si peu commune. Elle suposa le Prince moins amoureux, ou plus interessé qu'il n'estoit; & s'imagina que puis qu'il avoit accepté la Terre de Saint-Valeri, il vouloit tout de bon épouser la Maréchale. Sa jalousie en augmenta, de sorte que n'ayant point assés de biens pour égaler la liberalité de sa rivale, il luy prit envie de la surpasser, en acordant au Prince ce qu'elle avoit de plus cher. La grossesse qui suivit de bien prés sa faute, la rendit publique, & elle fut obligée ensuite de se retirer [a] de la Cour.

Le Prince également touché de dédain pour une Veuve, qui avoit prétendu acheter son aliance, [b] & pour une Fille qui l'avoit recherchée par une voye trop passionnée, negligea l'une & l'autre, pour épouser Françoise d'Orléans, Sœur du Duc de Longueville,

a *La Reyne la fit conduire par un de ses valets de Chambre nommé Gentil, au Convent des Cordelieres de la Ville d'Ausonne.*

b *Elle se maria ensuite, avec Geofroy de Camon, Seigneur de Fronsac.*

1563.

Princesse fiére, & d'une vertu austere, tant il mettoit de difference entre les qualités des personnes qu'il vouloit pour Femmes, & de celles qu'il ne recherchoit que pour Maîtresses. Les cens mille livres que la Cour lui donna pour present de nôces, furent tirées d'un fonds de trois cens soixante mille livres, sur les Décimes aliénées par l'Edit du mois de May 1563. sans laisser au Clergé la faculté de rachat.

Parmi les Edits de Charles IX.

Mais l'amitié que la Régente témoignoit aux Calvinistes, n'empêcha pas la Maison de Guise de poursuivre en Justice l'Amiral, en qualité de coupable de la mort du Duc de Guise. Comme il y avoit trop à craindre que l'affaire ne r'alumât la guerre civile, pour en permettre la décision par les voyes ordinaires, sur la contestation qui survint entre les Calvinistes prétendans que la connoissance en fût renvoyée au grand Conseil, & les Catoliques soûtenans qu'elle devoit apartenir au Parlement de Paris, comme Juge naturel des Pairs ; le Roy se la reserva en son Conseil : Et ce fut là l'expedient qu'inventa la Regente, pour suspendre l'animosité des parties, jusques à ce qu'elle les eût disposées à l'accommodement. Elle trouva ensuite le secret de réünir les Calvinistes avec les Catoliques, en obligeant les uns & les autres de travailler à l'envy au recouvrement du Havre ; & si les Catoliques eurent l'honneur de commencer le Siege, les Calvinistes remporterent la gloire d'avoir agi dans les tranchées avec une vigueur ordinaire.

Le Maréchal de Brissac l'avoit formé par ordre de la Regente, & sa mauvaise intelligence avec [a] d'Estrées, grand Maître de l'Artillerie, en avoit empéché le pro-

[a] *Jean Seigneur d'Estrées en Artois, Chevalier de l'Ordre.*

1563. grés jusqu'à l'arrivée du Connêtable, qui fut le vingtiéme Juillet 1563. que d'Estrées luy découvrit le secret de forcer promtement la Place, en détournant l'eau du fossé dans la mer qui étoit plus basse. Le travail ne se trouva pas si difficile dans l'execution qu'il avoit paru dans le projet ; & le Connêtable feignant d'estre touché du peril des Anglois assiégés, & de prendre soin de leur conservation, leur fit offrir des conditions avantageuses. Les Anglois repartirent, qu'ils étoient résolus de s'ensevelir sous les ruines de la Place : Et neanmoins pour répondre à la civilité du Connêtable, le Comte de Varvic qui en étoit Gouverneur, bût à sa santé. Durant ce petit régale, Laïgthon Capitaine Anglois reconnut Monneins Capitaine Calviniste, avec lequel il avoit soûtenu le Siege de Roüen. Il lui témoigna de l'étonnement de le voir agir pour les Catoliques contre des gens de sa Religion ; & Monneins luy repartit, que la querelle de la Religion ayant cessé par le Traité de Paix, les François s'étoient réünis contre les Etrangers qui en avoient voulu profiter. Les Anglois aprirent ainsi, qu'ils avoient sur les bras toutes les forces d'un grand Royaume, & l'éprouverent incontinent aprés, par les efforts extraordinaires des Assiégeans, qui les contraignirent en moins de deux jours d'abandonner le Boulevard, les deux Tours du Quay, & la Palissade qui étoit derriere.

L'Ambassadeur d'Angleterre se mit alors inutilement en devoir d'écrire aux Assiégés, ses Lettres furent interceptées ; on prit son Secretaire qui tâchoit d'entrer dans la Place, & l'on s'empara d'un petit Vaisseau chargé de quinze Gentilshommes Anglois, que le Gouverneur

verneur avoit voulu préserver du danger & de l'incommodité du Siége. L'assaut devoit estre donné le vingt-huitiéme, par le Maréchal de Montmorenci, à la tête de cinquante Gentilshommes François, suivis des Troupes de [a] Charri, de [b] Sarlaboux, de Richelieu, & du jeune Brissac, lors que les Assiégés le previnrent par une capitulation d'autant plus avantageuse à la France, que la Flote d'Angleterre arriva le lendemain devant le Havre, si nombreuse, & si puissante, qu'elle eût dégagé les Assiégés, s'ils eussent esté en état de recevoir le secours qu'elle leur apportoit.

1563.

a *Jacques Seigneur de Chari.*
b *Carbeiran de Cordillac.*
c *François du Plessis Seigneur de Richelieu en Poitou.*

Mais quoy que le Prince de Condé n'eût presque point sorty de la tranchée, & eût autant contribué que les Chefs Catoliques, à l'avancement des travaux qui avoient réduit les assiégés à l'impossibilité d'atendre le secours d'Angleterre, la Regente en remporta seule l'honneur, & le profit, nonobstant qu'elle n'en eût point aproché de plus prés que Fêcam. La plûpart des François qui ne jugeoient des actions éclatantes, que par l'endroit qu'elles éblouïssoient, s'imaginerent que le succés du Havre devoit estre imputé à la prudence de cette Princesse, qui avoit conclu la Paix dans une conjoncture assés favorable, pour recouvrer sur les anciens ennemis du Royaume, ce qu'ils en avoient usurpé durant la guerre civile, par l'assistance de ceux-là mesmes qui les y avoient introduits. Son crédit en augmenta de sorte, qu'elle recueillit, pour ainsi dire, presque tout le debris du Triumvirat. Les amis du Maréchal de Saint André qui n'avoit point laissé de successeur, se donnerent entierement à elle, & leur exemple fut suivy par le grand nombre des Gentilshommes

1563. que le feu Duc de Guise avoit sçû engager dans ses interests.

Il est difficile de juger si l'abscence du Cardinal de Lorraine, qui étoit à Trente, en fut la cause. Si cette Noblesse supposa mal à propos que le Fils aîné du Duc de Guise ne posséderoit jamais les qualités inimitables de son pere, parce qu'il semble que les enfans des Heros sont condamnés à vivre dans l'obscurité ; ou si le besoin présent qu'elle avoit des graces de la Cour, l'obligea de s'atacher à la Régente, qu'elle en considéroit comme la source, plûtôt qu'à un jeune Prince qui vray-semblablement ne demanderoit rien de long-tems pour autruy, puis qu'il venoit de recevoir pour luy toutes les Charges & tous les Gouvernemens dont son pere s'étoit trouvé revétu en mourant : Mais il est certain que Montluc, quoy que le plus dévoüé des Gentilshommes de France, à la Maison de Guise, conseilla au Capitaine Chari, son intime amy, de s'atacher directement à la Regente, afin de recevoir par une voye plus courte & plus certaine, les recompenses dûës à son incomparable valeur.

Le Connêtable venoit aussi de perdre la meilleure partie de ses amis Catoliques, par une avanture d'autant plus afligeante, qu'il n'y avoit rien contribué. Le Maréchal [a] de Montmorency son Fis aîné, voyant le Prince de Condé prendre si hautement la protection de l'Amiral, lors que la Maison de Guise avoit demandé justice contre luy, avoit crû devoir prendre part à l'affaire, sur ce que l'Amiral & luy, étoient enfans de la [b] Sœur, & du Frére. Il avoit demandé Audiance à leurs Majestés, & leur avoit déclaré en présence de tou-

a *François de Montmorenci.*

b *Loüise de Montmorenci, sœur du Conné-*

te la Cour, que dans les circonstances où il ne s'agiroit, ny du service du Roy, ny des interests de la Religion, il seroit toûjours prest de se joindre à son Cousin germain, & de répandre pour luy jusqu'à la derniere goûte de son sang. Ces paroles prononcées avec trop de chaleur, dans un tems où l'Assemblée étoit touchée de pitié, à la vûë de toute la Maison de Guise en deüil, furent d'un préjudice irréparable à la Maison de Montmorency, en ce que les Courtisans ne pouvans s'imaginer que le Maréchal se fût tant avancé en faveur de l'Amiral, s'il n'eût point eu d'autres liaisons avec luy que celles qui paroissoient, jugerent qu'il étoit Calviniste secret, & que la seule consideration de son Pere, l'empéchoit de se déclarer. D'où ils conclurent qu'il leveroit le masque aussi-tôt que le Connêtable seroit mort, ce qui les obligeant à chercher une autre protection, leur fit prester l'oreille aux Emissaires de la Regente. Leur inconstance fut contagieuse à la Ville de Paris, qui avoit auparavant une affection singuliere pour le Maréchal son Gouverneur. La multitude de Bourgeois dont elle est composée, passa en un moment à son égard de l'excés de l'affection à l'excés de la haine, & perdit pour luy le respect dont elle luy avoit donné tant de marques, en s'accoûtumant à le regarder comme l'ennemy de la Religion.

1563.

table, & mariée avec Gaspard de Coligni, Seigneur de Châtillon, Maréchal de France, étoit mere de l'Amiral.

Ainsi la Regente par un bonheur inesperé, dont elle ne concevoit assés, ny les causes, ny l'étenduë, n'ayant plus à craindre personne dans le Royaume, qui luy contestât le Gouvernement, crût que la conjoncture étoit venuë d'executer deux desseins d'égale importance; le choix d'un Regiment d'Infanterie pour la garde du

1563. Roy, & le retour du Chancelier de l'Hôpital, qui s'étoit retiré durant la guerre dans sa maison des champs, afin de ne pas donner d'ombrage au Triomvirat. Le Regiment fut composé des dix meilleures Enseignes des Troupes Catoliques, & Chari lui fut donné pour Mestre de Camp. Le Chancelier fut rétabli dans tous les Conseils, & sa reconnoissance parut dans le premier avis qu'il donna à la Reine. Il luy representa que l'occasion dont elle venoit de profiter, ne dureroit pas longtems, & qu'elle changeroit aussi tôt que le Prince de Condé, la Maison de Guise, & le Connêtable se seroient mis en devoir de réparer les fautes qui les éloignoient du Gouvernement : Que sa Majesté n'auroit plus de prétexte qui la dispensât d'executer la parole qu'elle avoit donnée ; lors que le Prince revenu de ses amourettes, la sommeroit de le mettre en la place du feu Roy de Navarre : Que le Cardinal de Lorraine au retour de Trente, r'allieroit les amis, & rétabliroit les intelligences de sa Maison, que la mort de son Frere avoit dissipées ; & qu'il y trouveroit d'autant plus de facilité, que son Neveu promettoit beaucoup ; & que ce jeune Prince possédant les biens, les Charges, & les Gouvernemens de son Pere, en obtiendroit bien-tôt le crédit : Que le Maréchal de Montmorency n'estoit point Calviniste, & que par conséquent, ceux qui se l'étoient imaginé, seroient bien-tôt désabusés : Que si le Connêtable le croyoit d'une autre Religion que la sienne, il le déshériteroit sans remission ; & qu'en tout cas, son Mariage avec Diane legitimée de France, étoit sterile ; & que l'aversion de Damville son Frere, pour le Calvinisme, reconcilieroit avec la Maison de Montmoren-

cy les amis que l'imprudence du Maréchal en avoit a- liénés : Que l'unique moyen de prévenir tant d'inconveniens également infaillibles, & d'angereux, étoit d'ô ter tout d'un coup au Prince, à la Mison de Guise, & au Connêtable, l'esperance du Gouvernement, & de le réünir désormais en sa personne, sous le nom du Roy, en renouvellant la constitution du Roy Charles V. qui déclaroit majeurs les Rois de France à quatorze ans. 1563.

Dans le conseil du Chancelier à la Régente.

L'avis étoit si utile à la Régente, qu'elle l'aprouva sans déliberer ; toute la difficulté qui s'y trouva, fut dans l'execution, en ce que le Roy pour premier acte de sa Majorité devoit confirmer la Paix concluë avec les Calvinistes ; à quoy il y avoit d'autant plus d'apparence, que le Parlement de Paris ne consentiroit jamais ; que nonobstant ses Lettres de Jussion dont on avoit usé pour obliger la Compagnie à verifier l'Edit, qui contenoit les Articles les plus importans du Traité, elle n'avoit pas laissé de faire écrire sur les Registres, qu'elle n'approuvoit l'Edit que jusqu'à la Majorité du Roy. Cependant il n'y avoit point d'autre lieu que le Parlement de Paris, où le Roy pût avec bienséance estre déclaré Majeur, puis que ç'avoit été dans ce Parlement que la constitution du Roy Charles V. avoit été [a] publiée, & que dans le tems qu'elle se fit, il étoit le premier Parlement de [b] France.

Le Conseil chercha long-tems les expediens propres à contenter la Cour, sans irriter le Parlement, & n'en trouvant aucun, ce fut plus par necessité que par desir de donner atteinte aux Privileges de la Compagnie, que la Declaration de la Majorité se fit au Parlement de

[a] *le 21. May 1375.*

[b] *Celui de Toulouse qui est le second, n'ayant été érigé par le Roy Philippe le Bel, que l'an 1302.*

1563. Roüen. Le Roy y tint son lit de Justice le dix-septiéme Aoust mil cinq cens soixante-trois & commença la Ceremonie par un discours assés long, qu'il prononça avec une éloquence, & une gravité extraordinaire aux personnes de son âge. Il remercia Dieu de trois graces singulieres; la premiere, d'avoir terminé la guerre civile; la seconde, d'avoir recouvré le Havre, & la troisiéme, d'estre parvenu à l'âge marqué par le plus sage de ses predecesseurs, aux Rois tres Chrétiens, pour sortir de Tutéle. Il ajoûta qu'on s'étoit dispensé en plusieurs rencontres durant sa Minorité, d'obéyr à la Reine sa mere, & qu'il pardonnoit le passé; mais que l'on ne continuât pas, si on ne vouloit éprouver la rigueur de sa Justice: Qu'il prétendoit maintenir la Paix dans son Royaume, & faire par consequent observer le dernier Edit avec toute l'exactitude imaginable, jusqu'à ce que le Concile de Trente eût décide les matieres contestées sur le fait de la Religion; & que cependant, il défendoit de porter les armes, & de traiter avec les Etrangers sans permission. Il parla contre ceux qui de leur autorité s'ingéroient de faire des levées d'hommes, & d'argent, & conclut, en exhortant les Juges de s'aquiter de leurs Charges avec tant d'intégrité, que les particuliers n'eussent rien à craindre dans les conditions qu'ils avoient choisies.

Le Chancelier s'étendit sur l'importance du recouvrement du Havre, & la représenta d'autant plus grande, que la France en la faisant, s'étoit maintenuë dans la possession de Calais. Il dévelopa ce mistere politique, en rapportant l'article de Paix concluë à Câteau-Cambresis, qui contenoit en termes exprés, Que la

France reſtituëroit Calais, ou dédommageroit l'Angleterre en ce point : ſurquoy la Reine Eliſabeth preſſée de ſe déclarer ſur l'alternative, avoit répondu qu'elle demandoit la reſtitution pure & ſimple de Calais, & qu'elle ne pouvoit rien accepter en échange. La France de ſon côté, s'étoit obſtinée à retenir la Place, & tout le temperament que les Mediateurs avoient pû y apporter, s'étoit reduit à faire ſigner aux deux Parties, que la France garderoit Calais huit ans, & ſeroit obligée au bout de ce terme, de le reſtituer de bonne foy aux Anglois, pourvû qu'ils ne recommençaſſent pas la guerre durant les huit années : car en ce cas, ils perdroient entierement leur droit ſur Calais, & la France ne ſeroit plus jamais tenuë de s'en déſaiſir; que le déſir de s'emparer du Havre avoit excité les Anglois à violer ce Traité, & qu'ils en avoient eſté juſtement punis, par la perte de leur pretention ſur la Ville du Royaume qu'ils avoient la plus long-tems poſſedée. 1563.

Le Chancelier, aprés avoir redoublé l'atention de ſes Auditeurs, en ſatisfaiſant ainſi leur curioſité, ajoûta que la prudence des Fondateurs de la Monarchie Françoiſe étoit principalement admirable en deux points; l'un, d'avoir évité toutes les ſeditions qui troubloient le repos des autres couronnes Chrétiennes dans le changement de leurs Rois, en ôtant non ſeulement l'effet, mais encore l'ombre de l'interregne par la fameuſe Loy que le Roy mort, ſaiſit le vif; l'autre, d'avoir abregé autant qu'il étoit poſſible humainement, le tems de l'adminiſtration Souveraine en des mains étrangeres, en déclarant les Rois Majeurs à quatorze ans commencés. Il felicita le Roy de s'eſtre voulu charger du poids

1563. des afaires, dans un âge que les autres Princes emploïent aux divertissemens; il l'exhorta de persevérer dans un si généreux dessein; il luy remontra l'estime qu'il devoit faire, & le soulagement qu'il pouvoit tirer des conseils de la Reyne sa Mere, & luy propase la confirmation de l'Edit de Paix pour l'action la plus importante de celles par où il estoit à propos de commencer son Regne.

La Regente, aprés sa harangue, se dêmit du Gouvernement, & décendant de son Trône, alla pour se mettre à genoux devant celuy de son Fils, qui la prévint, l'embrassa, & luy dit qu'il ne recevoit sa démission, qu'à dessein de partager avec elle l'autorité Souveraine.

Ensuite les Grands du Roïaume rendirent leurs soûmissions au Roy, dans cét ordre. Le Duc [a] d'Anjou; le Prince de [b] Navarre, que sa Mere avoit envoyé exprés à la Cour pour assister à cette Cérémonie; le Cardinal [c] de Bourbon, le Prince de [d] Condé, le Duc de [e] Montpensier, le Prince [f] Dauphin, & le Prince [g] de la Roche-Sur-Yon; les Cardinaux de [h] Châtillon & de [i] Guise, le Duc de [k] Longueville, le [l] Connestable, le [m] Chancelier, les Maréchaux de [n] Brissac de [o] Montmorency & de [p] Bourdillon, & le Grand Ecuyer [q] de Boisi.

Mais on aperçût incontinent aprés, que le Roy n'avoit pas beaucoup avancé, en ce faisant declarer Majeur au Parlement de Roüen, parce qu'on ne le reconnoissoit en cette qualité, que dans la Province de Normandie, & que les autres Parlemens demeuroient en suspens, dans l'attente de ce que feroit celuy de Paris,

a *depuis le Roy Henry III.*
b *Henry*
c *Charles*
d *Loüis*
e *Loüis de Bourbon.*
f *François de Bourbon.*
g *Charles de Bourbon.*
h *Odet de Coligny.*
i *Loüis de Lorraine.*
k *Leonor d'Orleans.*
l *Anne Duc de Montmorency.*
m *Michel de l'Hôpital.*
n *Charles de Cossé.*
o *François de Montmorency.*
p *Imbert de la Platierre.*
q *Claude Gouffier Marquis de Boisi, Duc de Roüannés Grand Ecuier de France.*

Paris, dont l'exemple seroit d'autant plus facilement suivy, que sa jurisdiction s'étendoit sur plus de la moitié du Royaume. Il le faloit donc disposer à vérifier l'Edit du Parlement de Roüen sur la Majorité; & comme la négociation estoit tout à fait délicate, & que l'Evêque de Valence n'y estoit pas propre, à cause qu'on le soupçonnoit d'hérésie, la Reyne jetta les yeux sur Loüis de Saint Gelais, Seigneur de Lansac, le plus adroit; & le plus expérimenté de tous les Courtisans aprés l'Evêque. Lansac trouva le Parlement de Paris extraordinairement irrité de ce qu'on venoit de luy faire la plus sensible injure qu'il estoit capable de recevoir; & il n'y avoit personne dans la Compagnie qui ne conçût l'afront aussi grand pour le moins qu'il estoit : Car encore que les Rois précédens l'eussent beaucoup afoibly en establissant d'autres Parlemens dans le Royaume, il avoit neanmoins eu juste sujet de se consoler, en ce que toutes les actions éclatantes où les Rois faisoient une montre extraordinaire de leur pouvoir, luy avoient toûjours esté reservées jusques à present; où il sembloit que l'on eût afecté de luy ôter ce qui luy estoit demeuré des Etats Géneraux, en découvrant à toute l'Europe le secret de sa honte, qui consistoit en ce que le Roy pouvoit estre declaré Majeur dans un autre Parlement. 1563.

Et de fait, quelqnes créatures que la Reine eût eu soin d'aquerir depuis long-tems dans ce Corps, l'interest de la Compagnie l'emporta dans tous les esprits, sur le desir de plaire à la Cour, & le refus qu'on fit d'aprouver ce qui s'estoit passé à Roüen, fut acompagné de Remontrances fondées sur trois choses : La

1563. premiere, que le Parlement de Roüen n'estoit point la Cour des Pairs, & ne representoit point les trois Etats: le second, que l'Edit verifié à Roüen, sembloit autoriser deux Religions en France, contre une des maximes fondamentales de la Monarchie ; & le troisiéme, que les Parisiens estoient compris aussi bien que les autres peuples, dans la défense de porter les armes, quoy qu'ils en eussent absolument besoin, pour éviter de tomber entre les mains des Calvinistes, qui avoient tant de fois essayé de les surprendre, afin de persuader à toute l'Europe qu'ils estoient les plus forts en France, puis qu'ils en tenoient la Ville capitale.

Le Roy répondit aux Deputés, que comme son Parlement de Paris s'estoit aquité de la premiere partie de son devoir ; en faisant des remontrances, il devoit acomplir la seconde, par une entiere, & prompte obeïssance : Que sa Majesté n'avoit point d'égard à ce qu'on venoit de luy representer ; qu'il avoit esté en sa disposition de choisir le lieu où Elle vouloit declarer sa Majorité ; que la necessité de ses afaires luy avoit arraché les Privileges acordés, ou pour mieux dire, confirmés aux Calvinistes, qu'Elle n'avoit rien fait en cela, que par l'avis de la Reine, du Conseil d'Etat, des Princes de son Sang, & des Oficiers de sa Couronne, & qu'encore qu'Elle ne fût pas plus obligée de rendre compte de ses actions à ses Sujets, qu'aux Etrangers, Elle en vouloit neanmoins donner la satisfaction au premier de ses Parlemens. Le Roy en achevant ses mots, apella les personnes qu'il venoit de nommer, & leur demanda s'il n'estoit pas vray qu'il avoit agy selon leur sentiment. Le Cardinal de Bourbon répartit au nom de

tous, que Sa Majesté leur avoit fait cét honneur; & le Roy prenant alors un visage, & un ton de voix plus sevére, dit qu'il n'entendoit pas d'estre traité comme on avoit fait la Regente durant sa Minorité, ny que le Parlement de Paris se mélast plus long-tems des afaires dont la connoissance ne luy apartenoit pas; que ses prédécesseurs l'avoient estably pour juger selon les Ordonnances, les procés des particuliers, & qu'ils s'estoient reservés, ou à leur Conseil, les matiere d'Etat: Qu'il estoit ridicule de prétendre estre le suport de la Monarchie, le Tuteur des Rois, & le Gardien de Paris, & qu'il travaillât de bonne heure à se guérir de cette présomption, s'il n'aimoit mieux ressentir les remédes violens dont on seroit contraint d'user pour le ranger à son devoir. 1563.

Il n'en falut pas d'avantage pour obliger le Parlement de Paris à la vérification de l'Edit, & le Chancelier pour signaler son retour dans les afaires, fut l'auteur de six Ordonnances.

La premiare, regardoit le repos des Familles, en maintenant les Contracts, quoy qu'il y eût lésion de plus de la moitié du juste prix. La seconde, créoit Saint Julien, Grand Maistre des Miniéres de France, & réservoit au Roy la dixiéme partie du fruit qui s'en tireroit, quoy que le fond n'apartint pas à sa Majesté. La troisiéme, défendoit d'imprimer des Livres nouveaux sans aprobation. La quatriéme, exemtoit les Curés des Charges publiques, & du logement des Soldats. La cinquiéme, establissoit à Paris des Juges Consuls pour les Marchands; & la derniere, régloit les Consignations. Le Chancelier avoit dessein d'aller plus avant,

1563.

& de travailler à l'entiere réformation de la Justice, mais il en fut détourné par une querelle de Cour, qui fut sur le point de r'alumer la guerre civile.

La Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise n'avoit commencé que sous le Regne de François premier, & de [a] Tais Gentilhomme signalé dans les guerres de Piémont, en avoit esté le premier pourvû par son mérite : Elle estoit peu considerable dans son origine, mais il luy estoit arrivé ce que les sçavans dans l'Histoire de France ont observé à l'égard des plus importantes dignités de la Couronne, tant de celles qui ont esté suprimées, que de celles qui subsistent encore; c'est à dire que le pouvoir des Colonels s'estoit augmenté à proportion qu'ils avoient eu de faveur. Ainsi le Connestable de Montmorency tout puissant sous le regne de Henry second, ayant obtenu cette Charge pour de Châtillon qu'il aîmoit plus que ses Enfans propres, en fit étendre l'autorité, & l'on verra sous le regne Henry III. que le Duc [b] d'Epernon favory de ce Monarque, l'ayant achetée de Philippe Sraozzi, l'augmenta, de sorte qu'elle devint la plus belle de la Couronne. L'Amiral ne l'avoit prise que pour la conserver à son Frere d'Anlot, qui par ce moyen épousa l'héritiere de la Maison [c] de Laval. Le Calvinismn avoit passé par ce canal, dans l'Infanterie Françoise ; & cela sufisoit à l'estat present des afaires de la Reine, qui n'avoit plus à craindre le Triumvirat, pour la porter à diminüer autant qu'elle pourroit, l'autorité de Colonel.

Et de fait, on avoit dit à l'oreille à Charri, en luy donnant ses Provisions de Mestre de Camp du Regiment des Gardes, qu'on n'entendoit pas qu'il dépendît

[a] *Iean Seigneur de Tais en Taimine.*

[b] *Iean Loüis de Nogaret la Valette.*

[c] *Claude de Rieu Comtesse de Laval.*

de d'Andelot; & ce peu de paroles conformes à l'humeur qui prédominoit en Charri: l'animérent, de sorte qu'il ne voulut recevoir aucun ordre de d'Andelot; & que de plus, il afecta de le témoigner aux conrtisans, & aux Soldats; d'Andelot le moins endurant, & le plus fier des hommes, eût porté d'abord l'afaire à l'extrémité, s'il n'eût esté retenu par l'Amiral qui luy persuada de s'en plaindre au Roy. Les raisons de part & d'autre furent examinées en presence de la Reine; & celles de Charri se réduisoient à la nouveauté de la Charge: aux fonctions extraordinaires qu'il luy estoient attribuées à la personne du Roy, qu'elle regardoit d'une façon toute particuliere, & à la nécessité qui luy estoit imposée, pour s'en aquiter dignement, de ne prester serment qu'à sa Majesté: d'Andelot soûtenoit au contraire, que toute l'Infenterie Françoise ayant esté soûmise à sa Charge, le mot de *Toute* devoit s'entendre, non seulement de celle qui estoit sur pié, lors que sa Charge fut créée, mais encore de celle qui seroit levée à l'avenir, de quelque Nation, ou pour quelque cause que ce fût. Il le pouvoit par l'exemple du Connestable, qui n'avoit commandé au commencement que les Soldats François, & depuis avoit estendu son pouvoir sur toutes les Nations que les divers intérests avoient atirées dans les Armées Royales, & sur toutes les Charges militaires crées ensuite, sans en excepter celle de Colonel de l'Infanterie. Le Conseil s'estoit partagé sur les raisons d'Andelot, & de Charri; & la question estoit demeurée indécise. 1563.

On ne doute point que d'Andelot n'eût pensé dés lors à se défaire de Charri; mais il est à croire que

1563. c'eut esté par la voye du duel : & la conjecture en est fondée, sur ce que d'Andelot rencontrant peu de jours aprés son ennemy, sur l'escalier du Louvre, le tâta sous le manteau, pour sçavoir s'il estoit armé, & ne luy trouva que son pourpoint, & sa chemise. Mais Charri prit cette liberté pour un afront : Il en fit un gran bruit dans la Sale : Il s'en plaignit au Roy : Il soûtint, qu'en qualité de Chef de la Garde de sa Majesté, il pouvoit entrer dans le Louvre, armé, ou desarmé, comme il luy plairoit, sans que personne eût droit de le visiter: Et comme il avoit raison dans le fonds, la Reine ne pût se dispenser d'en faire une espéce de correction à d'Andelot. Mais le remede irrita le mal, au lieu de le guerir, parce que d'Andelot ayant conclû du discours de la Reine, qu'elle entendoit que Charri fût indépendant, & qu'il n'y avoit point de sureté à luy faire un apel, il résolut de s'en défaire par un assassinat; comme l'écrivent les Catoliques, ou donna seulement des marques de ressentiment, qui porterent ses amis à commettre le meurtre, à dessein de l'obliger, suivant les rélations des Calvinistes.

Les Châtillons avoient engagé dans leurs intérests, Châtelier-Portaut, Gentilhomme de Poitou, qui s'étoit trouvé sous le Regne de Henry second, au Siege de la Mirandole, & Charri avoit tué son Frere aîné en düel. Il s'estoit plaint qu'il y avoit eu de la supercherie, & que Charri avoit donne le coup mortel à son Frere, avant qu'ils fussent arrivés sur le pré : Mais Charri avoit justifié qu'il s'estoit batu dans les formes, & Lansac Lieutenant de Roy dans la Mirandole, en avoit rendu témoignage. Il sembloit même, que le

jeune Châtelier en fût demeuré convaincu; parce que depuis il avoit mangé souvent avec Charri, à la table de Soubise, & continué de vivre avec luy dans la familiarité qu'ils avoient ensemble avant l'apel. Mais soit qu'il eût seulement diferé de se vanger, jusques à ce qu'il en trouveroit l'ocasion sans rien hazarder, ou que d'Andelot eût r'alumé dans l'ame de ce Gentilhomme; une passion esteinte; en luy témoignant le plaisir qu'il luy feroit de la satisfaire; Châtelier prit des mesures assés justes pour ôter la vie à Charri, & pour se retirer ensuite, avant que la Cour en fût avertie. Il suborna treize assassins; & si l'Histoire n'estoit obligée de dire la verité sans distinction, & sans reserve, il sembleroit qu'elle dût cacher à la posterité, que le brave Mouvans fut de ce nombre, puis qu'il corrompit par ce trait de lâche complaisance pour Châtelier, ou pour d'Andelot, la gloire qu'il avoit aquise par tant d'actions signalées durant la premiere Guerre civile. Il y eut encore entre les meurtriers, un Soldat nommé Constantin, qui passoit pour le plus juste Arquebusier du Royaume. 1563.

Le lieu destiné pour l'assassinat, fut le bout du Pont Saint Michel, parce qu'il estoit proche de la ruë de la Huchette, où Charri logeoit: Qu'il passoit par là, pour aller au Louvre; & que les meurtriers auroient la commodité de se sauver par le Quay des Augustins, & le tems fut un jour de Feste, afin qu'il ne se trouvât point de Sergent dans la Barriere prochaine.

Charri n'y fut pas plûtôt arrivé avec le Capitaine la Tourette: & un autre dont on ne sçait pas le nom qu'il vit sortir de la boutique d'un Armurier, Châtelier

1563. avec ses complices qui l'environnérent, & le tuérent avec les deux personnes qui l'acompagnoient. On observera que Châtelier aprés luy avoir enfoncé l'épée jusqu'aux gardes, la tourna plusieurs fois afin d'estre plus assuré de son coup. Les meurtriers se sauvérent immediatement aprés par le Quay des Augustins, dans le Faux-bourg Saint Germain, où ils trouverent des chevaux qui les atendoient. Ils evitérent ainsi les poursuites de la Justice, mais non pas la vangeance Divine, dont les mains sont plus longues sans comparaison, que celles des Rois. Châtelier fait prisonnier à la Bataille de Jarnac, fut tué de sang froid par un amy de Charri, qui le reconnut. Mouvans, aprés avoir esté défait en Périgord par le jeune Brissac, se cassa de désespoir, la teste contre un arbre. Constantin fut assassiné à son tour; & les onze autres périrent de mort violente.

La Reine se promenoit avec l'Amiral, & avec d'Andelot, dans la Salle haute du Louvre, lors qu'on luy porta la nouvelle du meurtre de Charri. Il ne luy fut pas difficile de soupçonner qu'ils en estoient les auteurs, parce qu'elle sçavoit la liaison de Chatelier avec eux, & que Constantin estoit à leurs gages: mais il luy fut impossible de remarquer aucune altération sur le visage de l'Amiral, quoy qu'il y eût lieu de croire que l'ection n'avoit point esté entreprise sans son ordre, ou du moins qu'elle n'avoit point esté executée sans sa participation: d'Andelot ne pût cacher l'émotion dont il fut saisi, quelque artifice dont il usast; ce qui luy fit inventer un mensonge, pour s'ôter de la présence de la Reine. Il luy dit, Madame, Constantin est entré icy

ici avec moi, & il n'y a qu'un moment qu'il y étoit encore. Il le chercha des yeux dans la Salle, & ne le trouvant point, il conclut qu'il étoit dans l'Antichambre, où ils alla pour se reposer, & pour rétablir le calme dans sa personne. 1563.

La Reine usa à son tour d'une dissimulation aussi profonde qu'étoit celle de l'Amiral. Elle ne se contenta pas de regarder l'assassinat de Charri, parce qu'il y avoit d'insolent & de téméraire, elle pénétra plus avant; & faisant réfléxion que les Châtillons, aprés s'être défaits du Duc de Guise, au milieu de l'Armée Royale, & du Chef de la Garde du Roy, en plaine Paix, presque à sa vûë, & sans autre motif que le refus qu'il faisoit de recevoir les Ordres d'Adelot, seroient peut-être assés hardis pour commettre les plus grands crimes, s'ils en esperoient tirer de l'avantage. Cette pensée la fit craindre pour sa propre vie, & changea en un moment l'inclination qu'elle avoit conservée pour la Maison de Châtillon, au plus fort de la guerre, en celle de la perdre, ou pour le moins de l'abaisser. Elle entra, à l'égard des trois Fréres, dans une passion mêlée de dépit, de douleur, d'indignation, de timidité & de vangeance; & en atendant que sa bonne fortune la délivrât, de ce nouveau Triumvirat, qui ne luy étoit pas moins redoutable que le précédent, elle suivit le conseil que le proverbe Italien donne aux personnes convaincuës de leur propre foiblesse, & renferma dans elle-même tout son ressentiment. Elle porta même sa prévoyance dans l'avenir, & jugeant que si elle mettoit un François à la place de Charri, elle l'exposeroit à perir par la même voye, elle jetta les yeux sur Philippe Strozzi, Fils [a] de son

[a] *Pierre Strozzi Maréchal de*

1563. Cousin germain, & né comme elle à Florence. C'étoit un Seigneur, âgé seulement de vingt-deux ans, qui ne manquoit d'aucunes des qualités necessaires pour se maintenir dans une dignité enviée, & qui plioit son genie jusques au point de s'accommoder à toutes sortes d'humeurs & d'interests. La Reine supposoit qu'il prendroit des mesures avec les Châtillons, & qu'il augmenteroit l'union qu'ils avoient déja contractée avec luy. Elle étoit si grande, qu'il avoit été sur le point de s'engager avec eux dans les guerres civiles, & la seule crainte d'irriter la Reine, l'en avoit détourné.

France, dont la mére Clarice de Médicis étoit sœur de Laurent de Médicis pere de la Reine Caterine.

Mais la pierre de touche pour éprouver si l'amitié est indissoluble entre les hommes, consiste à les commettre sur la délicatesse du point d'honneur. La Reine se trompa dans sa conjecture; & Strozzi n'eût pas plûtôt prêté le serment de sa nouvelle dignité, qu'il ne voulut non plus que son prédécesseur, recevoir les ordres d'Andelot. Il fut néanmoins plus secret, ou plus heureux; & la précaution qu'il eut de se faire accompagner indispensablement à l'Italienne, par tout ce qu'il avoit de gens, luy réüssit de sorte, que si l'on entreprit sur sa personne, ce fut toûjours en vain: outre que la joye qu'eurent les Châtillons de voir mourir le seul Capitaine qu'ils apréhendoient dans le parti Catolique, r'alentit peut être leur humeur sanguinaire.

Le Maréchal [a] de Brissac mourut peu de jours aprés de la goute, âgé de cinquante-cinq ans; & on luy fit une Eloge digne de sa valeur, en avoüant qu'il étoit le seul Capitaine que la France pouvoit comparer avec les anciens Généraux d'Armée, Grecs, & Romains.

a *Charles de Cossé.*

Mais les Catoliques eurent à leur tour la satisfaction d'aprendre que les Calvinistes avoient travaillé en vain avec les Lutériens, à la dissipation du Concile de Trente. La France y avoit envoyé une Ambassade qui ne pouvoit estre plus considérable par le merite, & par la sufisance des personnes. Loüis de Saint Gelais, Seigneur de Lansac, en étoit le Chef, & on luy avoit donné pour Colegues, deux des plus fameux Hommes de la Robe, [a] du Ferrier, & [b] Pibrac. 1563.

Le Marquis [c] de Pescaire, Ambassadeur du Roy Catolique, qui n'avoit pas encore pris toutes ses mesures pour leur disputer la préséance, étoit sorty de Trente quelques jours auparavant, sous prétexte que les Calvinistes de Daufiné, qui diféroient de poser les armes, avoient dessein sur le Milanés, dont il étoit Gouverneur; mais en effet, pour donner loisir à son Maître, de préparer les intrigues que l'on verra bien tôt éclater. Aprés que les Ambassadeurs du Roy, eurent présenté leurs Lettres de Créance, Pibrac fit une Harangue qui ne pouvoit estre plus animée, ny plus conforme à la matiére dont il s'agissoit. Il soûtint que l'abus étoit presque également déplorable, de ceux qui vouloient renouveler entiérement l'ancienne Discipline, & de ceux qui prétendoient au contraire, que l'on ne touchât point à celle qui étoit en usage, parce que les uns & les autres n'avoient d'égard, ny à la condition des tems, ny à l'utilité publique: Qu'il faloit de bonne foy imputer à ces deux manquemens, le peu de fruit qu'avoit tiré la Religion Chrétienne de la plûpart des Conciles convoqués dans les derniers siécles; & que celuy de Trente n'auroit point de succés plus favorable, si en

a Arnaud du Ferrier, President aux Enquestes.
b Gui du Faur, Seigneur de Pibrac.
c Alfonse d'Avalos.

1563. retenant l'ancienne Créance dans toute son étenduë; on n'usoit de quelque sorte de condécendance, & de relâchement pour la Discipline. Il passa ensuite à un autre défaut plus grand que les précédens, & d'autant plus inévitable, que les Puissances temporelles & spirituelles y contribuoient à l'envi; c'estoit la liberté des suffrages que les méchans retranchoient hardiment, & que les bons ne faisoient aucun scrupule de diminüer: Qu'il y avoit des Prélats assés indignes de leur caractére, pour opiner au gré d'autruy par des considérations purement humaines: Que les Conciles précédens avoient fait tort à celuy-cy; & que pour empêcher que l'on n'en conçût la même opinion, il étoit necessaire de desabuser les esprits, en permettant à tout le monde de dire impunément son avis, en ôtant les suplices du fer, & du feu, si contraires aux veritables maximes du Christianisme; en ne violant ny la foy publique, ny la particuliere, sous pretexte qu'on étoit dispensé de l'observer à l'égard des Hérétiques, & en n'atendant le Saint Esprit d'aucun autre lieu que du Ciel: Que l'Assemblée où il avoit l'honneur de parler, n'étoit point le Concile commencé à contre-tems sous Paul III. & continüé sous Jules III. durant les agitations de la guerre entre les Fidéles; mais un Sinode nouveau, libre, pacifique, légitime, convoqué selon l'ancien usage du consentement de tous les Princes, & de toutes les Républiques Chrétiennes; où l'Allemagne couroit, comme au reméde qu'elle désiroit depuis tant d'années, & meneroit avec elle les auteurs des nouvelles disputes, qui étoient constamment des plus habiles hommes qu'elle eût.

Il conclut en offrant en ce cas, la médiation & les offices du Roy son Maître; & les Prélats qui ne s'atendoient point à une Harangue si forte, mais seulement à un simple compliment, donnérent par leur silence, des marques d'une surprise extraordinaire. Leur Promoteur ne lisant pas, comme il avoit accoûtumé, sur leurs visages, ce qu'il avoit à répondre, demeura interdit, & la Congrégation se sépara de cette sorte. 1563.

Le lendemain les Ambassadeurs demandérent une Audience particuliere aux Légats du Concile, & l'obtinrent. Ils rejetérent le retardement des Evêques François, sur les troubles de leurs Diocéses, & promirent neanmoins qu'ils arriveroient bien-tôt. Ils prétendirent ensuite que les Calvinistes de France ne pouvoient estre guéris des soupçons qu'ils avoient conçûs de la continüation du Concile, & en demandérent un nouveau. Ils ajoûtérent que les Lutériens d'Alemagne étoient de même sentiment: Que l'Ambassadeur de France, & celuy de l'Empereur à Rome, étoient allés ensemble trouver le Pape, & avoient remontré la nécessité d'user de cette indulgence, pour réünir à la communion de l'Eglise, ceux qui s'en étoient separés: Que sa Sainteté avoit répondu, qu'il ne luy importoit pas que l'Assemblée de Trente passât pour un nouveau Concile, ou pour une simple continüation du précédent; & que les seules Couronnes de France, & d'Espagne y avoient interest; la France, parce que ses Prélats n'y avoient pas assisté; l'Espagne, par la raison contraire; Que l'Empereur, & le Roy Trés Crétien s'adressassent à la nouvelle Assemblée, & que comme il étoit indifferent au S. Siége, qu'elle se déclarât ancienne, ou

1563. nouvelle, il ratifieroit ce qu'elle décideroit. Sur quoy les Ambassadeurs de France demandérent une déclaration nette, & positive de la nouveauté du Concile, & par consequent une révocation sincére de ces paroles ambiguës dans la Bulle, *Nous le convoquons en le continüant, & nous le continüons en le convoquant*, comme indignes du Chef de l'Eglise, & comme renfermant en elles-mêmes une entiére contradiction : outre que l'Eglise de France n'avoit point reçû les Décrets déja faits à Trente, que la Cour de Rome même n'y avoit aucun égard, & que le Roy Henri II. avoit protesté au contraire.

Les Légats répondirent en termes généraux, que le Concile prononceroit sur cet article, ce qu'il ne fit pas néanmoins, les Ambassadeurs de France s'étant eux-mêmes déportés de leur solicitation, sur l'avis qui leur fut donné que les Légats s'étoient engagés de parole avec les Espagnols ; & que si le Concile examinoit le point qu'ils proposoient, il le resoudroit en faveur de la continüation.

Le Promoteur répondit le lendemain, à la Harangue de Pibrac, par un discours dont les trois Ambassadeurs furent peu satisfaits. Il leur dit, que l'Assemblée avoit reçû de bonne part leur avis, quoy quelle le jugeât inutile ; & qu'elle aimoit mieux l'attribuer à une sincérité toute Françoise, qui n'estoit pas de saison, que d'estre forcée d'y répondre en des termes plus aigres qui ne permettoit la douceur Chrétienne, dont elle faisoit profession. Il ajoûta, que pour dissiper la vaine terreur des Ambassadeurs, on vouloit bien leur dire par avance, que le Concile n'auroit point d'égard à la

puissance séculiére de qui que ce fût, lors qu'il s'agiroit de maintenir son autorité ; & que s'il promettoit au Roy Trés-Chrêtien ce qui dépendoit de luy pour la conservation de sa Couronne, c'étoit à condition que sa Majesté n'exigeroit rien qui blessât tant soit peu la pureté de la Foy. 1563.

Le Promoteur ne répartit pas avec tant d'aigreur à l'Ambassadeur de Baviéres, quoy que sa Harangue eût été conçûë en des termes aussi libres que celle de Pibrac : Et les Ambassadeurs de France, aprés avoir pris leurs mesures avec celui de l'Empereur, demandérent aussi bien que luy, la Communion sous les deux espéces. Le Concile l'eût accordée, s'il eût crû qu'ils se fussent contentés de la satisfaction qu'on leur donneroit en cét article : Mais l'avis qu'il eut que la résolution étoit prise entre ces Ministres, de solliciter, aussi-tôt aprés avoir obtenu le Calice ; les Prieres, la Messe, & l'Administration des Sacremens en Langue vulgaire, le Mariage des Prêtres, & le retranchement des Images des Saints, fit juger qu'il valoit mieux refuser d'abord les Ambassadeurs, que de les encourager par la moindre condécendance, à faire de nouvelles instances.

En effet, on eut depuis si peu d'égard à ce qu'ils proposérent, que Pibrac ennuyé de demeurer inutile à Trente, obtint la permission de retourner en France ; & les deux autres se consolérent dans l'atente du Cardinal de Lorraine, & des Evéques de France, qui n'arriverent neanmoins à Trente, qu'à la fin de Novembre 1563. Ils accompagnerent ce Cardinal à la premiere visite qu'il rendit aux Légats ; & la satisfaction qu'ils

1563. reçûrent du discours qu'il fit, leur fut commune avec tous ceux qui l'oüirent. Il ne se perdit aucune des paroles qu'il prononça, & jamais homme ne répondit mieux d'abord, à la grande espérance que les gens de bien avoient conçûë de sa fermeté. Il soûtint que le Concile ne devoit point avoir d'autre but que de réünir à l'Eglise, les Lutériens, & les Calvinistes ; & il ajoûta, qu'aprés avoir conferé avec les uns & les autres, il avoit trouvé que l'unique moyen d'arriver à cette importante fin, consistoit à reformer les abus : Que le Concile ne trouveroit jamais de meilleure occasion d'y travailler que celle-cy, puis que les Protestans d'Alemagne n'avoient point encore été d'aussi bonne intelligence avec l'Empereur, qu'ils l'étoient alors : Que plusieurs d'entr'eux, & principalement le Duc de Virtemberg, avoient intention de venir à Trente, & qu'il étoit de la charité Chrétienne de les y atirer par un commencement de reforme : Que la France atendoit du Concile, le reméde à tant d'abus dont elle étoit travaillée; & que si on les négligeoit, non seulement on ne rameneroit point les Calvinistes, mais on aliéneroit encore les Catoliques, sans espoir de retour : Que le mécontentement de ceux-cy n'estoit déja que trop grand, de ce que le Pape avoit refusé de les assister puissamment contre les Hérétiques, si le Roy n'obligeoit tous les Parlemens de son Royaume, de renoncer aux libertés de l'Eglise de France : Mais que comme il n'estoit pas venu à Trente en qualité d'Ambassadeur, mais seulement comme Archevêque de Rheims, il laissoit les affaires à Messieurs de Lansac, & du Ferrier.

Il ne fit que redire les mêmes choses en parlant au Concile,

Concile, mais du Ferrier ajoûta, que pour témoigner à l'Assemblée combien le Roy Trés-Chrétien, son Maître, étoit solidement engagé dans ses interests, il n'avoit qu'à la prier de considerer que ce Prince pouvoit estre le plus heureux, & le plus absolu de l'Europe, en donnant aux Calvinistes les deux satisfactions qu'ils souhaitoient le plus; l'une de les laisser agir impunément contre la Cour de Rome: L'autre, de rejetter le Concile qui leur étoit suspect, à cause que cette Cour y avoit la principale autorité: Que puis que sa Majesté hasardoit depuis si long-tems sa vie, & sa Couronne pour le Pape, & pour le Concile, il étoit juste que l'un & l'autre luy accordassent la grace qu'elle demandoit, que l'Eglise de France fût maintenuë dans l'usage des libertés dont elle joüissoit, & rétablie dans la pureté dont elle étoit déchuë: Que Constantin s'étoit autrefois signalé en faisant la mesme priere au Concile de Nicée; & que l'Assemblée en l'accordant, imiteroit la prudence du Darius de l'Ecriture Sainte, qui avoit appaisé les troubles de la Judée, en rétablissant l'ancien Edit de Cirus; & l'adresse de Josias, qui avoit réformé la Religion, en faisant lire, & observer les Livres de Moïse, que la malice des hommes tenoit cachés: Que si la France étoit refusée, ce seroit en vain que toutes les Puissances Chrétiennes l'assisteroient d'hommes & d'argent, puis qu'elle ne laisseroit pas de succomber enfin sous le nombre des Hérétiques: Que ce refus multiplieroit à l'infini: Que les Catoliques les plus zélés y périroient à la verité, mais que Dieu demanderoit leur sang aux Peres du Concile, qui ne l'auroient point empéché d'estre répandu. Il conclut en priant 1563.

1563. l'Assemblée de terminer au plûtôt les contestations formées entr'eux, sur les Articles de la Residence, & de l'Institution des Evéques, afin de vaquer ensuite à l'examen du Memoire que les Ambassadeurs de France avoient à leur presenter. Mais il luy échapa un mot que les Légats du Concile, & les Evéques d'Italie ne pûrent digérer ; car en parlant de la necessité d'ôter les abus, pour remettre le Royaume dans son premier état ; Il se fit cette objection tirée du Chapitre neuviéme, du quatriéme Livre des Rois. On me demandera peut-estre d'où vient que la France n'est point en paix? Et que peut-on répondre, sinon ce que repartit autrefois Jehus au Roy d'Israël Joram ? *Comment pourroit-il y avoir la paix, puis qu'il reste encore.....* Il en demeura là, mais ce fut aprés avoir dit, *Vous sçavez le reste Saints Peres* : Et ceux qui se souvenoit du passage entier où les crimes de l'abominable Jesabel étoient representés ; & qui sçavoient que les Hérétiques prenoient cette Princesse pour la figure de l'Eglise dépravée en general, & de la Cour de Rome en particulier, ne pûrent suporter la hardiesse de Ferrier. On luy eût donné des marques d'indignation plus sensibles que celles que Pibrac avoit reçuës, si la politique ne l'eût emporté sur l'indignation : Mais la conjoncture n'estoit pas semblable, & le séjour des Evéques François à Trente, l'avoient entiérement changée. On n'avoit point encore penetré dans leur dessein, & l'on s'imaginoit leur liaison avec les Imperiaux plus étroite qu'elle n'étoit : On aprehendoit leur jonction avec les Prélats d'Espagne, & l'on suposoit en ce cas, que les points de la Résidence, & de l'Institution des Evêqnes, estant

déclarés de droit divin, la puissance du Pape seroit au 1563.
moins indirectement renfermée dans ses anciennes bornes. Cette terreur toute vaine qu'elle étoit, refroidit la bile des Evéques Italiens, que le discours de Ferrier avoit alumée, & si l'on aperçût qu'elle avoit été émûë, ce ne fut que par le sujet que ce discours leur en avoit infailliblement donné.

Le Memoire dont il s'agissoit, étoit composé de trente quatre Propositions, dont voicy la substance. Que l'on n'ordonnât Prestres, que des personnes âgées, dont la vie fut sans reproche; & que l'impureté des Ecclesiastiques fut punie dans toute la séverité des anciens Canons. Qu'il n'y eût point d'autre raison pour dispenser d'observer l'intervale remis à recevoir les Ordres sacrés, que celle de la necessité de l'Eglise, & que l'on exerçât quelque tems les moindres, avant que de monter aux plus grands. Que l'on rétablît le Decret du Concile de Calcedoine, qui ne reconnoissoit point de Titre de Prestrise, sans Office, & que l'on ne fît plus de Prêtres, sans leur donner en même tems des Benefices, ou sans les atacher indispensablement à servir les Paroisses. Que le Diaconnat, & les autres ordres sacrés ne consistassent plus en des Titres imaginaires, & que ceux qui en seroient pourvûs, rentrassent dans l'exercice de leurs anciennes fonctions. Que les Prêtres, & les autres Ministres de l'Eglise, se mêlassent uniquement des affaires spirituelles, & ne s'engageassent pas, sous quelque cause, ou pretexte que ce fût, dans les temporelles. Que les Evêchés ne se donnassent qu'à des personnes âgées, irréprochables dans les mœurs, & solides dans la doctrine, afin qu'ils édifiassent le

1563. peuple par la sainteté de leur vie, dans le même tems qu'ils l'instruiroient precisement des choses necessaires à leur salut. Que les Cures ne se conferassent qu'à des Prêtres d'une vertu éprouvée, capables d'enseigner leurs Paroissiens, de leur administrer les Sacremens, de les consoler dans leurs aflictions, & de les corriger à propos, dans leurs desordres. Que l'on ne donnât les Abayes, & les Prieurés Conventuels, qu'à ceux qui auroient enseigné les Saintes Letres dans une Université celebre, ou qui y auroient du moins obtenu des degrés. Que les Evêque prêchassent eux-mêmes, & pourvûssent leurs Dioceses d'un nombre suffisant de Predicateurs pour anoncer la parole de Dieu, les Dimanches, les Fêtes, l'Avant, le Carême, & les jours de jeûne; & que les Curés en fissent autant, dans les Paroisses où il y auroit un nombre suffisant d'Auditeurs. Que l'on rétablît dans les Abayes, & dans les Prieurés Conven-ventuels, les anciennes Ecoles, & le droit d'Hospitalité; & que les revenus atachés à ces deux fonctions ne fussent ny divertis ailleurs, ny changés en Benefices. Que les Ministres Ecclesiastiques incapables de leurs fonctions, reçûssent des Coadjuteurs, ou se démissent de leurs Charges; & que l'on destinât une portion du revenu des grands Benefices, pour ceux qui enseigneroient le Catechisme dans les Vilages. Que l'on suprimât, à cause du relâchement de la discipline, la distinction nouvelle des Benefices compatibles, & incompatibles, inconnuë dans les Conciles. Qu'un homme, quoy qu'il fût de qualité, se contentât d'un seul Benefice capable de le faire subsister dans la frugalité Ecclesiastique. Que ceux qui en auroient plusieurs, fussent

contraints d'opter, & que les Reguliers n'en puſſent 1563.
plus conferer aux Seculiers, ny les Seculiers aux Reguliers. Que pour banir de l'Egliſe juſqu'aux aparences de l'avarice, il ne fût permis, ſous quelque pretexte que ce fût, de prendre aucune choſe pour l'adminiſtration des Sacremens; & que pour y parvenir, on mît ordre que les Curés & les Eccleſiaſtiques dont ils auroient abſolument beſoin, euſſent le moyen de vivre honnêtement, & de ſurvenir à leur pauvreté; ce que les Evêques feroient par l'union des Benefices & par la reſtitution des Décimes, & les Souverains par des ſubventions impoſées ſur les Paroiſſes. Qu'aux Prônes, on lût, & l'on expliquât l'Evangile mot à mot, ſelon la portée des Auditeurs, & que les Prieres qui s'y feroient avec le peuple, fuſſent en langue vulgaire. Que l'on renouvelât l'ancien Decret des Papes Saint Leon, & Gelaze, pour la Communion ſous les deux eſpeces; & que l'adminiſtration des Sacremens fût precedée par une inſtruction en Langue vulgaire, qui aprît aux ignorans l'uſage qu'ils en devoient faire, & les effets qu'ils en devoient atendre. Que la collation des Benefices ſe fît entierement, & immédiatement par les Evêques; & que ſi ils n'y pourvoyoient dans les ſix mois de la vacance, leur droit fût dévolu à l'Archevêque, & enſuite au Saint Siége. Que la chicanne de la Cour de Rome, comme les Mandemens de pourvoir, les Expectatives, les Preferences, les Retours, les menus Titres, les Commandes, & les Reſignations en confidence, fuſſent abolies; & que pour empêcher à l'avenir, ſuivant les Canons des Benefices, de ſe choiſir eux-mêmes un ſucceſſeur, on ſuprimât les Reſignations en faveur, & non autre-

1563. ment. Que les Prieurés chargés du ſoin des Ames, aux termes de leur fondation, & depuis devenus ſimples, par la création en Cour de Rome, d'un Vicaire perpétuel, à qui l'on n'avoit attribué qu'une bien légére portion du revenu, fuſſent remis en leur ancien état, à la premiére vacance. Que les Bénéfices qui n'étoient obligés à rien, fuſſent par l'ordre de l'Evêque, & de ſon Chapitre, chargés d'une partie du fardeau des autres, ou unis aux Cures, ne devant point y avoir de Bénéfices ſans Office, & l'abus étant inſuportable de prendre le mot *d'Office* pour la ſeule récitation du Breviaire. Que toutes ſortes de penſions ſur les Bénéfices ceſſaſſent, afin que les Titulaires emploïaſſent à la ſubſiſtance des Pauvres, le ſurplus de ce qui ſeroit abſolument néceſſaire pour la leur ; & que la Juridiction Eccléſiaſtique fût reſtituée aux Evêques, par l'entiére ſuppreſſion des Exemptions, excepté celles des Monaſtéres, en ce qui regardoit leur Régle, qui demeuroient néanmoins ſujéts, même pour ce regard, à la correction des Ordinaires. Que l'Evéque n'uſât de ſa Juridiction en aucune affaire importante, ſans le conſeil de ſon Chapitre ; & que les Chanoines, outre les bonnes mœurs, & la doctrine aſſés grande pour s'entretenir avec Dieu, en chantant ſes loüanges, fuſſent au moins âgés de quarante-huit ans, parce qu'il étoit ridicule de les donner pour conſeillers aux Evéques, en un tems où le Droit ne les jugeoit point encore capables du ſoin de leurs propres affaires. Que les Diſpenſes de Mariage ne s'accordaſſent qu'aux Princes ; & que ſi l'on n'ôtoit les Images, on enſeignât au moins au peuple le véritable uſage qu'il en devoit faire, comme auſſi

des Indulgences, des Pélérinages, des Reliques, & des Confréries. Que l'usage de la Pénitence publique fût rétably pour les péchés de scandale ; & que les jeûnes fussent pratiqués selon l'ancienne forme. Que l'Excommunication ne se fulminât point pour toutes sortes de péchés, mais seulement pour les énormes, où le coupable retomberoit aprés en avoir été repris. Que pour ôter, ou pour abréger au moins, la multitude des procés, qui défiguroient l'Ordre Ecclesiastique, il ne fût plus permis de mettre en usage la distinction du Pétitoire, & du Possessoire, en matiére de Bénéfice, introduite par la Cour de Rome, durant le Schisme d'Avignon. Qu'à cét égard les Universités perdissent leurs Priviléges. Que les Bénéfices fussent conférés à ceux qui les fuïoient, & non plus à ceux qui les recherchoient ; & que l'on jugeât du mérite des hommes, non plus par les dégrés de Licenciés ou de Docteurs, qu'ils auroient obtenu, mais par le temps qu'ils auroient employé ensuite de la Licence, ou du Doctorat, à servir dans leur Diocése, à la satisfaction de l'Evéque, & du peuple ; Que s'il arrivoit entre les Ecclésiastiques des procés que la prudence humaine ne pût éviter, il y eût d'abord un œconome creé pour les biens contestés, & qu'immédiatement aprés, les parties convinssent d'Arbitres ; & si elles ne le faisoient dans six mois, l'Evéque en nommât d'Office qui terminassent l'affaire sans apel. Qu'enfin les Evéques tinssent leurs Sinodes au moins une fois l'année, les Métropolitains des Conciles Provinciaux tous les trois ans, & que l'Eglise universelle s'assemblât au moins une fois en dix ans. 1563.

Ce Memoire, pour estre signé de leurs Majestés, des

1563. Princes du Sang, des Conseillers d'Etat, & des Officiers de la Couronne, n'en fut pas plus considéré ; & ce qu'il y eut de plus déplorable, fut que les Evéques de France venus à Trente, s'oposerent en secret, à la demande que firent les Ambassadeurs qu'il fût examiné, parce qu'on y touchoit à leur temporel en quelques articles ; & il ne fut pas difficile aux Prélats Italiens de renvoyer à un autre tems la discussion dont il s'agissoit, sous pretexte de vaquer au point de la Residence, qui fut decidé en des termes si obscurs, qu'on ne pouvoit conclure si elle étoit de droit divin, ou seulement de droit humain.

Les Evéques d'Espagne n'oublierent rien de ce qui servoit à moderer la puissance du Pape sur ses colegues, & n'ayans pû l'empécher de les tenir à Rome infiniment au dessous des Cardinaux, en les atachant à leurs Dioceses, ils se mirent en devoir d'arriver à la mesme fin par une autre voye, qui fut de faire décider que leur Institution étoit purement divine.

Cete tentative ne réüssit pas mieux que la precedente, car outre que le nombre des Prélats Italiens dévoüés à la Cour de Rome, étoit plus grand que celui de toutes les autres Nations Crétiennes ensemble, les Espagnols ne furent pas secondés avec toute l'ardeur qu'ils atendoient du Cardinal de Lorraine, & des autres Evéques de France. Ce Cardinal avoit son dessein à part, & s'étoit imaginé qu'en formant une liaison particuliere du Roy avec l'Empereur, pour ce qui regadoit le Concile, il obligeroit le mesme Concile de travailler à la reformation de l'Eglise dans toute l'étenduë que desireroient la France & l'Alemagne.

Il

Il alla dans cette vûë visiter l'Empereur à Inspruc. Il eut de longues conferences durant cinq jours, avec ce Prince & avec le Roy des Romains son fils, dont le résultat fut, que l'Empereur aideroit la France de tous ses amis, dans la poursuite qu'elle faisoit au Concile, que son Mémoire fût examiné, pourvû que la France assistât reciproquement l'Alemagne, à obtenir la Declaration de quatre Articles. Le premier, que d'autres personnes que les Légats auroient droit de proposer les matieres qui devoient être décidées. Le second, que l'on examineroit de nouveau tout ce qui avoit été arresté à Trente, durant les deux precedentes Convocations, sous Paul III. & sous Jules III. parce que le nombre des Prélats qui y avoient assisté, n'avoit pas sufi pour rendre ce Concile œcumenique. Le troisiéme, que le Pape s'y trouveroit en personne : Et le dernier, que l'Eglise y seroit également reformée dans son Chef, & dans ses membres. 1563.

On n'a pû découvrir par quelle voye le Pape aprit ce secret, mais il est certain que le plus adroit Ministre de la Cour de Rome fut choisi pour le déconcerter. Ce fut le Cardinal Moron, fils du Chancelier de Milan, si fameux sous le regne de François premier, pour avoir ruiné par sa désertion, les affaires de France, en Italie. Comme les aversions en ce Païslà, passent d'ordinaire des Peres, aux Enfans, le Cardinal Moron profita de l'ascendant qu'avoit son genie sur celuy de l'Empereur, & ne le quita point qu'il ne l'eût entierement tourné au désavantage du Roy.

Le Pape non moins satisfait que surpris d'une si heureuse negociation, réünit toutes ses intrigues pour engager l'Espagne dans ses interests; mais il y trouva plus de

1563. difficultés, l'Eſpagne s'étoit trop ouvertement déclarée contre la Cour de Rome, pour paſſer ſans milieu, d'une extremité à l'autre ; & il n'y avoit pas d'apparence qu'elle proſtituât, pour ainſi dire, la reputation qu'elle venoit d'acquerir, en protegeant ſi hautement la liberté Eccleſiaſtique, ſi on ne luy propoſoit quelque choſe de meilleur, pour le prix, ou pour le motif de ſon inconſtance. Elle s'étoit inſenſiblement accoûtumée à preceder la France, dans les Aſſemblées, durant le long Empire de Charles-quint, parce que ce Prince ayant réüni en ſa perſonne les qualités differentes d'Empereur, & de Roy d'Eſpagne, & ſe ſervant d'ordinaire de Miniſtres Eſpagnols, les Miniſtres François leur avoient cedé, parce qu'ils ne conſideroient en eux que la dignité Imperiale, qu'ils repreſentoient, ſans faire aucune reflexion, n'y ſur leur païs, ny ſur les autres avantages de leur Maître : Mais lors que l'Empire, & la Monarchie Eſpagnole ſe furent diviſés par l'abdication de Charles, la France étoit rentrée dans la poſſeſſion où elle avoit toujours été, de preceder les autres Rois Crétiens, ſans diſtinction, & ſans reſerve ; c'eſt à dire que cedant à l'Empereur Ferdinand premier, le rang, & la preſeance, elle s'étoit miſe au deſſus de Philippes II. qui venoit de ſucceder au Royaume d'Eſpagne.

Il eſt conſtant qu'on ne l'eût point traverſée, ſi elle eût été dans un état auſſi floriſſant que celuy où elle s'étoit trouvée avant la Paix de Cateau-Cambreſis : mais le Traité honteux qu'elle y avoit conclu, & l'affoibliſſement où l'Héréſie l'avoit réduite, en la diviſant en deux parties irréconciliablement opoſées l'une à l'autre,

avoient donné lieu au Roy Catolique, atentif à ses interests, de penser que l'heure étoit venuë de luy ravir impunément sa reputation, aprés luy avoir enlevé ses dernieres conquestes. Il n'osa pas néanmoins se mettre au dessus d'elle, & soit qu'il jugeât l'entreprise trop hardie pour un coup d'essay, ou qu'il aprehendât de paroître trop injuste en découvrant toutes ses intentions, il en cacha la moitié, & ne pretendit que d'égaler le Roy Tres-Chrêtien, dans le rang qu'il tiendroit aux Assemblées solemnelles. Celle de Trente étoit la plus celebre qui eût été convoquée depuis plus de cent ans, & l'on ne pouvoit douter que ce qui s'y passeroit, ne servît de préjugé pour l'avenir. Il n'y avoit aucune aparence de demander au Concile l'égalité de seance, parce qu'en luy faisant une semblable proposition, au lieu de s'avancer vers le but où l'on pretendoit arriver, on s'en éloignoit, puis qu'il étoit certain que le Concile avant que de répondre, feüilleteroit les Actes des derniers Conciles de Constance & de Bâle, qu'il y trouvéroit que les Rois d'Espagne avoient été precedés en la personne de leurs Ambassadeurs, non seulement par les Ambassadeurs de France, mais encore par ceux d'Angleterre; & que sur ces principes, il traiteroit de ridicule les pretentions de Philipes II. Il faloit donc tenter l'affaire par la voye des Légats; & comme ceux-cy n'étoient que les Ministres de la Cour de Rome, il étoit nécessaire, avant toutes choses, de gagner le Pape. 1563.

Pour y parvenir, on n'avoit qu'à luy promettre d'imposer silence aux Evêques d'Espagne, qui s'oposoient avec tant de vigueur aux intentions de sa Saincteté:

1563. Et Vargas, Ambassadeur d'Espagne, à Rome, qui eut l'ordre d'en faire l'ouverture à Pie IV. s'imagina qu'on le prendroit au mot. Il ne se mit point en peine de représenter les raisons qui luy furent depuis suggérées par les divers Jurisconsultes de l'Europe, dont il acheta si cher les Ecrits, pour la défense de sa cause. Mais le trouble qu'il aperçût sur le visage du Pape, le convainquit qu'il s'étoit abusé dans sa conjecture.

Sa Sainteté fit d'un costé réflexion que la préséance du Roy Trés-Crestien sur le Roy Catolique, n'avoit point esté contestée jusqu'à ce jour, & qu'elle ne la pouvoit révoquer en doute, sans renoncer à la qualité de pére commun, bien loin d'y déroger par une action d'éclat; que les Veuves, & les Mineurs étoient proposés dans l'Evangile pour l'objét nécessaire de la charité des Chrestiens, & que les plus méchans ne seroient pas moins scandalisés que les plus gens de bien, de voir que le saint Siége conjurât avec l'Espagne, à priver une femme, & un enfant, de leur prééminence sur les autres Rois Chrestiens dans le même tems que l'Hérésie travailloit à les détrôner. Mais de l'autre costé, l'avantage estoit si grand pour la Cour de Rome, d'estre délivrée, à quelque prix que ce fût, de la persécution qu'elle soufroit des Prélats Espagnols à Trente, qu'il n'y avoit aucune aparence de le négliger: Et ce fut pour cette raison que le Pape répondit à Vargas, que le Comte de Lune, Ambassadeur d'Espagne à trente, prît avec ses Légats, les mesures qu'il jugeroit à propos, & s'il se pouvoit trouver quelque expédient propre pour satisfaire le Roy Catolique, sans ofenser le Roy Trés-Chrestien, sa Sainteté agréeroit qu'on s'en servît.

Toute la dificulté consistoit dans cét expedient, & de fait, aprés que les Légats eurent conferé avec le Comte de Lune, & qu'ils eurent donné part aux Ambassadeurs de France, de la persécution des Espagnols, les Ambassadeurs répartirent, qu'ils n'estoient pas venus à trente pour acorder les diférens entre les deux Couronnes, mais pour tenir le rang qui estoit dû à leur Maistre, & qu'on ne luy avoit jamais contesté; qu'ils n'avoient ny ordre, ny dessein de préjudicier en aucune maniére au Roi Catolique, qu'ils honoroient comme Beau-Frére du Roy: mais que si l'on touchoit tant soit peu à la préseance qui leur estoit dûë sur l'Ambassadeur d'Espagne, ils avoient ordre de protester de nullité contre les Actes du Concile, & de se retirer immédiatement aprés avec tous les Prélats de France. 1563.

Les Legats repliquerent en vain, que la France pouvoit soufrir qu'ils fissent donner vis à vis de leur banc, un Fauteüil à l'Ambassadeur d'Espagne, ou au dessous des Ambassadeurs Ecléfiastiques, ou enfin au dessous de tous les Ambassadeurs séculiers. Mais les Ambassadeurs de France repartirent, que le Comte de Lune obtiendroit par là, tout ce qu'il pretendoit puis qu'il s'exemteroit de se mettre au dessous d'eux, & que cependant l'interest de la France estoit qu'il s'y mît.

Mais l'Espagne ayant le Pape de son costé, n'estoit pas d'humeur à se relâcher; elle solicita l'Empereur de donner place au Comte de Lune parmy ses Ambassadeurs, & ce Prince y consentit, à condition que ce Comte se tînt debout, pendant que ses Ambassadeurs seroient assis.

La condition parut si dure, que l'ambition Espagnole

1563. ne s'y pût soûmetre. Le Comte de Lune aima mieux faire proposer aux Ambassadeurs de France, de s'abstenir d'aller à la Congrégation le jour qu'il y seroit reçu; & les François en ayans rejetté l'ouverture; parce qu'ils apréhendoient qu'on ne tramast quelque chose à leur préjudice durant leur absence, le Comte résolut de les y contraindre, en faisant proposer par un Evêque Espagnol, à l'Assemblée, que les Ambassadeurs des Princes séculiers n'assistassent plus desormais aux Congrégations, sous prétexte qu'ils n'y estoient pas entrés dans les anciens Conciles. Mais on eût ainsi irrité en vain les autres Princes, & les Républiques Crétiennes, qui n'eussent pas manqué de se maintenir dans leur nouveau droit, malgré les Légats, & le Comte de Lune, le nombre de leurs Evêques estant supérieur à celuy des Espagnols.

Le dernier expédient qu'inventa le Comte, fut si subtil, & si malin, qu'il triompha de la perséverance des François, par la crainte qu'il leur donna de tomber dans un plus grand inconvénient. Il consistoit à faire ordonner que l'on examineroit dans les Congrégations suivantes, certains Articles à la décision desquels les Ambassadeurs de France n'auroient garde de se trouver : Par exemple, les dommages qui pouvoient arriver à la Crétienté de la Paix concluë en France avec les Hérétiques, & les moyens d'y remédier.

Le Cardinal de Lorraine, & les Ambassadeurs de France, furent extraordinairement surpris, en aprenent que le Comte de Lune remüoit toutes sortes de machines pour exécuter ce dessein. Ils prévirent que si le

Concile s'engageoit dans cette matiere, elle l'ocuperoit long-tems, & les privant ainsi de prendre leur séance, acoûtumeroit insensiblement le Comte à s'asseoir immédiatement aprés les Ambassadeurs de l'Empereur, & le Concile à l'y soufrir. Ils crûrent qu'il faloit éviter en toutes manieres de donner ocasion au Concile d'atenter à la Souveraineté du Roy Trés-Crétien, en soûmettant à sa censure un Traité purement politique, conclu d'autorité absoluë, par une nécessité indispensable, & pour le bien de l'Etat. Ils se souvinrent que les Espagnols, sur la foy d'une Bule expediée par le Pape Jules II. dans les plus violens transports de sa colere, avoient usurpé la Navarre; & ils apréhenderent qu'il ne leur prît envie de se saisir de quelque Province de France, s'ils pouvoient obtenir du Concile, qu'il prononçast un Decret au désavantage de ce Royaume. 1563.

Ces raisons qui bien loin d'estre solides, ne sufisoient pas même pour ébloüir, obligerent pourtant le Cardinal de Lorraine, & les Ambassadeurs, à consentir que le Comte de Lune s'assît hors de son rang, vis à vis les Légats, au milieu de la Congrégation, auprés du Secretaire, en un lieu que personne n'avoit encore ocupé. Ainsi le Comte aprés avoir lassé par une contestation de quarante jours entiers, la patience des François, obtint au moins une partie de ce qu'il demandoit; & ne negligeant rien de ce qui pourroit un jour favoriser ses successeurs, en se faisant acorder le tout, il n'eut pas plûtôt pris place, & fait lire sa Lettre de créance, qu'il commença son Ministere par cét Acte de protestation, Qu'encore que dans cette Assemblée,

1563. comme dans toutes les autres, ſon rang legitime fût d'eſtre aſſis immédiatement aprés les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & au deſſus de tous les Rois, & Princes Crétiens, ſans exceptions, & ſans reſerve, neanmoins, puis que la ſainteté du lieu, les matieres que l'on y traitoit, & le tems qu'il y faloit donner à de plus importanres afaires, ne permettoient pas que le cours des déciſions divines y fût interrompu par les conteſtations humaines, il acceptoit le lieu qui luy eſtoit donné, en proteſtant que la modeſtie & le reſpect dont il uſoit à l'égard du Concile, en ne l'interrompant point, ne fût à l'avenir d'aucun préjudice au Roy Catolique, ſon Maiſtre, à ſa dignité, & à ſa perſonne; que le rang demeuraſt en même eſtat qu'il eſtoit auparavant, & qu'on luy en donât Acte.

Comme la France n'avoit jamais eſté remplie de plus de gens d'eſprit, & de courage, qu'elle l'eſtoit alors, la conduite du Cardinal de Lorraine, & des Ambaſſadeurs, y fut univerſellement blâmée; & on les traita en public, & en particulier, de prévaricateur, & de perfide. Le Pape même, quoy qu'il aprouvaſt en ſecret leur procedé, parce qu'il l'avoit tiré de la peine ou il eſtoit de ſatisfaire le Roy Catolique, & ſans mécontenter le Roy Trés-Crétien, répondit au Cardinal de la [a] Bourdaiſiere qui s'en plaignit à ſa Sainteté, par ordre de la Cour, Que la faute eſtoit toute entiere du coſté des Ambaſſadeurs de France, à Trente; qui avoient pour ainſi dire, de gayeté de cœur, renoncé à un droit aquis; & que s'ils ne ſe fuſſent pas relâchés, ſes Légats avoient ordre de n'acorder point d'autre rang au Comte de Lune, qu'au deſſous des Ambaſſadeurs de

[a] *Philbert Raburg, Evêque d'Angoulême.*

de France. Sa Sainteté passa plus outre, & promit au Seigneur [a] de l'Isle, Ambassadeur de France à Rome, de luy donner la place qui luy estoit dûe, à la Chapelle qui seroit tenuë le jour de la Pentecôte : Mais pour prévenir l'indignation qu'en concevroient les Espagnols, les Congregations des Cardinaux assemblés sur ce sujet, inventérent deux expédiens: Le premier, de mettre l'Ambassadeur d'Espagne Vargas au dessous du Diacre, à main gauche; le second, de le placer sur un escabeau à la teste du banc destiné pour les Diacres; mais ny l'un ny l'autre expédient ne suffisoit pour éviter la contestation en matiere de Préseance, comme il eût esté necessairé, car outre la place, il restoit encore quatre ocasions de concurrence; la premiere, à porter la queuë du Pape ; la seconde, à luy donner à laver avant la Consécration: la troisiéme à l'encensement, & la derniere, à baiser la Paix. On pouvoit neanmoins éviter les deux premieres, en obligeant sa Sainteté à s'abstenir de célébrer la Messe, & les deux dernieres en donnant l'Encens, & la Paix à tous les Ambassadeurs assis au costé droit, sans en excepter celuy de Florence, & en le donnant en suite à ceux qui se trouveroient au costé gauche ou estoit Vargas: Mais l'Ambassadeur de France repartit, que le Pape luy avoit promis la Préseance sur Vargas, & non pas une égalité de Séance, ny des tempéramens qui ne servissent qu'à rendre litigieux dans la suite, un droit présentement incontestable, & il ajoûta, qu'on luy tint parole, ou qu'on luy permît de se retirer.

1563.

a *André Guillart, premier Président au Parlement de Bretagne.*

Le Pape qui ne s'estoit point avancé jusques-là, sans avoir intention d'achever l'afaire à la satisfaction du

1563. Roy Trés Crétien, confirma ce qu'il avoit dit à de l'Isle; & fit sçavoir à Vargas, qu'il ne vînt point en Chapelle le jour de la Pentecôte ; ou qu'il s'atendist d'y estre assis au dessous de l'Ambassadeur de France.

Vargas repliqua, que puis que sa Sainteté estoit résoluë de luy faire cét outrage, il ne pourroit se dispenser de luy lire un Ecrit. La ménace secrete enfermée sous ce dernier mot, mit en peine le Pape & les Cardinaux, qui se mêloient sous luy de la négociation. Ils en chercherent l'éclaircissement, & pour le tirer de la bouche de Vargas même, s'il estoit possible, ils luy representerent qu'on ne lisoit rien à sa Sainteté, qu'elle n'eût fait auparavant examiner, & que l'usage en étoit d'autant plus loüable qu'il s'estoit introduit pour éviter les inconvéniens si souvent arrivés, des propositions imprévûës faites en public. Vargas refusa de communiquer l'Ecrit, mais on luy declara si expressément que son obstination luy fermeroit l'entrée à toutes les Ceremonies, qu'on le contraignit de se relâcher.

L'Ecrit contenoit une protestation qui mit en colére le Pape, tant il la jugea remplie d'impertinences : Mais Vargas s'en excusa si fortement, en assurant qu'elle avoit esté concertée dans le Conseil de Madrid, & qu'il avoit ordre de n'en obmettre aucun mot, & de se retirer à Naples, plûtôt que d'en suprimer la moindre silabe, que sa Sainteté luy permit enfin de s'aquiter de sa commission, pourvû que ce fût dans une Audiance particuliére. Il y parut acompagné de deux Notaires, & de quatre témoins, & lût distinctement, à genoux, que le Roy d'Espagne devoit précéder le Roy de France, par l'antiquité de sa Monarchie, par sa puissance, par son

estenduë, par la multitude des Couronnes, & des autres Etats incorporés, qui le rendoient le plus grand, & le plus puissant Roy du monde, par l'avantage que ses Prédécesseurs, & ses Sujets avoient eu d'estre les premiers éclairés des lumiéres de l'Evangile, par les soins que les uns & les autres avoient pris, d'en conserver la pureté si singuliere, & si heureuse, que l'Hérésie n'avoit pû trouver l'ocasion de s'y glisser; & que c'étoit principalement par les armes d'Espagnes, que la Foy Catolique c'étoit maintenuë durant le dernier siécle. D'où Vargas concluoit que si le saint Siége, nonobstant ces raisons, attribuoit, en quelque maniére que ce fût, la Préséance à la Monarchie Françoise, il commettroit une manifeste injustice, & le Roy Catolique protestoit de nullité contre tout ce qui s'y feroit, comme estant sans connoissance de cause & sans citation des parties. 1563.

Le Pape reçut les protestations avec les clauses prescrites par le Droit Canon, & déclara que la citation n'avoit point esté nécessaire dans une ocasion où l'on ne faisoit rien de nouveau, mais où l'on conservoit seulement à la France une ancienne prérogative.

Vargas ne se trouva pas en Chapele, le jour de la Pentecôte, & de Lisle y parut en son rang. On s'imaginoit à Rome, que Vargas se retireroit dans le Royaume de Naples, pour y digérer à loisir l'afront qu'il prétendoit avoir reçû; mais les menaces qu'il en fit, & le bruit qui en courut, venoient d'un principe plus tranquile que n'estoient les passions de dépit & de vangeance, dont on le soupçonnoit. C'étoit mal connoistre un habile Ministre Espagnol, que de le juger

1563. capable de ressentiment, lors qu'il y avoit du profit à tirer d'une insensibilité affectée : & si Vargas en témoigna, ce ne fut que pour obliger le Pape à tenir, comme il disoit, la balance droite, & à réparer le tort qui venoit d'estre fait à l'Espagne, en luy acordant un avantage nouveau sur la France. Le seul que le Roy Catolique avoit à désirer, estoit que le Comte de Lune obtint à Trente, dans les Sessions, le méme rang qu'il avoit eu en Congregation ; & il y avoit d'autant moins d'aparence que les Ambassadeurs de France y consentissent ; que le Roy leur Maistre avoit désaprouvé leur condécendance, à soufrir que le Comte de Lune ne fût point assis au dessous d'eux. Il faloit donc user de surprise à leur égard, & disposer les Légats à servir eux-mémes d'instrument à la supercherie. Il y avoit encore moins d'aparence à leur en faire la proposition, parce que ç'eût esté leur faire une priére incivile, & le nœud de l'afaire consistoit à procurer que le Pape leur en envoïât un ordre absolu : Encore faloit-il que la France ne le pénétrât point, parce qu'il luy eût esté facile de le déconcerter, en menaçant les Légats d'une protestation.

Ainsi toute la politique de Vargas se réduisit à faire entendre à sa Sainteté par les Cardinaux Espagnols, qu'il ne pouvoit plus demeurer à Rome, si l'on ne se mettoit en devoir d'adoucir l'esprit irrité du Roy son Maistre, en obligeant les Légats du Concile à traiter le Comte de Lune, en Session, de la même maniére qu'il l'avoit été en Congrégation.

Le Pape délibera long-tems, mais enfin comme c'étoit à l'Espagne à qui il avoit la principale obligation

de sa dignité, & que pour luy plaire, il avoit fait mourir les trois Neveux de son prédécesseur, il négligea le hazard du schisme où il exposoit la France, en donnant à l'Espagne une égalité de Séance avec elle, par la considération qu'un homme, quelque grand qu'il soit, n'est plus en état de rien refuser à ceux pour lesquels il a une fois violé toutes sortes de Loix, dans une ocasion d'éclat. 1563.

Il voulut qu'on donnât au Comte de Lune, la place dans l'Assemblée entre les Cardinaux, & les Evêques, & pour éviter la compétence qui restoit à l'égard de l'Encen, & du baiser de la Paix, il ordonna que l'on préparât deux Encensoirs & deux Patenes, afin que les Ambassadeurs de France & d'Espagne fussent encensés, & baisassent la Paix en même tems. Il recommanda sur tout aux Légats, de tenir la chose si secréte que personne ne s'en doutât; & ce fut pour céte raison que le Maître des Cérémonies n'en fut point informé. Et de fait, on ne s'atendoit à rien moins que de voir un changement à Trente, lors que le ving-neufiéme de Juin 1563. le Concile estant assemblé dans l'Eglise Catédrale, & l'Evêque d'Aouste, Ambassadeur du Duc de Savoïe, célébrant la Messe, on vit tout d'un coup sortir de la Sacristie un fauteüil couvert de velours noir, qui fut porté immediatement entre le dernier des Cardinaux, & le premier des Patriarches. Le Comte de Lune parut aussi tôt, & s'assit dans le fauteüil, sans que personne s'y oposât, tant il y eut de surprise en toute l'Assemblée; & le Cardinal de Lorraine revenu le premier, de l'étonement où la supercherie des Légats l'avoit jetté, s'en plaignit hautement à la vérité,

1563. mais de forte, qu'il témoigna plus de regret qu'on luy eût célé le complot, que de dépit de l'outrage que la France en recevoit.

Le Présidenc du Ferrier plus tranquile que Lansac, apella le Maître des Cérémonies, & luy demanda la raison de ce changement. Le Maître des Cérémonies répondit, qu'il ne l'avoit sçû qu'un moment avant qu'il dût estre exécuté, & qu'il n'avoit fait que suivre l'ordre des Légats. Ferrier s'enquit encore si c'étoit là tout ce qu'on luy avoit ordonné, il repartit, que non, & qu'on luy avoit encore commandé de tenir prêts deux Encensoirs, & deux Patenes, & de prendre si bien ses mesures, qu'on les presentât en même tems aux Ambassadeurs de France & d'Espagne. Alors Ferrier informé de l'injure que la France alloit recevoir, fit la fameuse replique dont on a parlé si diversement. Il déclara qu'il ne pouvoit soufrir d'egalité avec les Ambassadeurs d'Espagne sans être prévaricateur, & menaça de protester, non pas contre le Concile qui n'avoit plus de liberté; contre les Legats qui n'estoient que les simples executeurs des volontés injustes de la Cour de Rome, contre le Comte de Lune, où le Roy Catolique son Maître, qui ne faisoient que profiter do l'iniquité d'autruy; mais contre le Pape même.

Il n'est pas possible de representer l'emotion que ces paroles causerent aux Legats, parce qu'ils la cacherent si bien, que ceux qui les observoient de plus prés, ne l'apercûrent point. Ils ne s'amuserent pas à justifier le Pape, & leur adresse alla jusqu'à feindre de n'avoir rien oüi de ce qui avoit esté dit contre luy. Ils se retirerent froidement ensuite avec les Cardinaux, & les

Ambaſſadeurs de l'Empereur, dans la Sacriſtie, où ils manderent du Ferrier. On y delibera pendant l'Epître, l'Evangile, & le Sermon, ſur ce qu'il y avoit à faire pour apaiſer les Ambaſſadeurs de France : Et ce long intervale n'aïant pas ſufi, on fut obligé de ſuſpendre le chant du *Crédo*, pour donner loiſir aux Cardinaux de Madruce, & des cinq Egliſes, & à l'Ambaſſadeur de Pologne, de négocier avec le Comte de Lune. 1563.

Perſonne ne s'en ſcandaliſa, parce qu'on ne penſoit alors à rien moins qu'aux Miſtéres divins. L'Egliſe étoit pleine de tumulte, & le Concile général avoit dégénéré en des Conférences particulieres. On n'étoit pas ſi curieux de voir quel ſeroit le ſuccés de la nouveauté, que d'en aprendre les veritables cauſes; & chacun cherchoit à deviner ce qui n'étoit connu que des Légats. Le Comte de Lune ne vouloit rien démordre de ce qui luy avoit eſté promis, & ce ne fut que dans la crainte que les Légats ne luy manquaſſent de parole, puis qu'ils déſeſperoient d'empêcher par une autre voïe la diſſolution du Concile, qu'il conſentit enfin, que l'on obmit. céte ſeule fois la cérémonie de l'Encens, & de la Patene. Le Cardinal de Lorraine, & les Ambaſſadeurs de France, crûrent y devoir aquiécer par la conſidération, que s'ils refuſoient ce temperament, ils avoient reçu d'un côté, la moitié de l'afront, & de l'autre, ils s'en atireroient le reſte: Au lieu qu'en cédant au tems, ils reduiſoient le Comte de Lune à la moitié de ſon avantage, & prenoient le delay qui leur étoit neceſſaire, pour y former à l'avenir une opoſition invincible.

1563. La Messe ne fut pas plûtôt finie, que le Comte acoûtumé de demeurer le dernier dans les Congrégations, sortit le premier de l'Eglise, avec la même joïe sur le visage, que s'il eût triomphé des forces de la Monarchie Françoise, aussi bien qu'il en avoit terni la réputation. Il fit instance, les jours suivans, d'être admis à l'égalité de recevoir l'Encens, & de baiser la Paténe: comme le Pape l'avoit ordonné, & les Légats l'avoient promis. Mais les Légats étoient trop prudens, pour s'exposer à l'éfet de la menace de Ferrier, sans en avoir averti sa Sainteté, & reçû d'elle de nouveaux ordres. Ils obligerent le Comte de Lune d'atendre, en luy representant que s'il ne le vouloit faire de bon gré, on l'y contraindroit. Les sufrages des Evêques atachés aux interêts de la Cour de Rome, joints à ceux des Evêques de France, êtans plus que sufisans pour faire decider ce point de pure cérémonie, au desavantage de l'Espagne. Le Pape ne jugea point à propos de répondre, sans avoir conferé avec le Cardinal de Lorraine. Il luy manda de venir à Rome; mais durant le voïage les Ambassadeurs de France voïans que le dessein des Légats étoit d'atenter sur les libertés de leur Eglise, & d'assujétir le Roy Trés-Crétien à la Juridiction Ecléśiastique, en ce qui regardoit le temporel, protesterent le vingt-deuxiéme Septembre 1563. contre ce qui se passeroit desormais à Trente, & se retirerent ensuite avec les Evéques de leur païs.

L'Espagne renouvella depuis, sous le Pape Pie V. la contestation à Rome pour la Préseance: mais sa Sainteté l'assoupit, en declarant à Réquesens, Ambassadeur du Roy Catolique, auprés d'Elle, qu'elle souhaiteroit

teroit que l'état de la Crêtienté luy permît de luy donner le prémier rang dans sa Chapelle, & de recompenser par là, le zéle & les merites de son Maître: mais que sa Majesté Catolique avoit trop de Religion pour préférer un point d'honneur au péril évident de rendre schismatique la France: Que cette Couronne ne se seroit pas plûtôt séparée du Saint Siege, que l'Alemagne, l'Angleterre, les Suisses, & le Turc l'aideroient à maintenir le Patriarche qu'elle auroit établi, & qu'alors, ce qui resteroit de Catoliques ne sufiroit plus, pour la ramener à la communion des Fidéles: Que l'imprudence n'avoit point d'excés si préjudiciables que de se faire à plaisir de nouveaux persécuteurs, des mêmes personnes qui avoient été ses plus anciens amis; & si le peu de complaisance de Clement VII. pour un Amant, avoit précipité dans le desespoir l'Angleterre & l'Irlande, il y avoit d'autant plus à craindre, qu'un outrage formel ne divisât la France d'avec le Saint Siége, qu'elle étoit déja remplie d'Hérétiques qui soûpiroient aprés cette separation. D'où sa Sainteté conclut, qu'il faloit que l'Espagne se contentât d'un Bref pour la conservation de ses droits, qui contiendroit qu'encore que son Ambassadeur à Rome, eût ordre de ne se point trouver aux Actes publics, ni en Chapelle, on n'entendoit pas pour cela préjudicier au droit que le Roy son Maître pouvoit avoir à la préséance, tant au possessoire qu'au pétitoire.

1563.

Henri VIII.

Requesens demanda le tems d'informer le Roy Catolique, de l'intention de Sa Sainteté, & reçût ordre d'y acquiécer, soit que l'Espagne desespérât d'obtenir ce qu'elle prétendoit, sous la Papauté d'un homme auf-

1563.

si sévere qu'êtoit Pie V. & qu'elle se reservât pour une meilleure occasion, ou qu'elle jugeât à propos avant que renouveller ses poursuites, de répliquer à l'écrit de Clutin-d'Oisel, Ambassadeur de France à Rome, qui sembloit avoir convaincu de faux, toutes les raisons du Roy Catolique, pour la Préséance, en démontrant que les Rois d'Espagne n'êtoient pas Oingts à leur sacre; qu'il n'estoient point absolus, les Grands de Castille & la Justice d'Aragon partageant leur autorité dans les points les plus importans; qu'ils relevoient du Saint Siege pour Naples & pour Sicile, de l'Empire pour le Duché de Milan, & de la France pour le Comté de Charolois; qu'ils estoient redevables de leur Couronne, à la valeur des Troupes Françoises commandées par du [a] Guesclin; que le Royaume des Goths avoit cessé en la personne de [b] Roderic, & que [c] Pélage, qui aprés s'estre revolté contre les Sarrazins, avoit fondé le premier Etat Chrétien en Espagne, n'êtoit pas Goth d'origine, mais sorty d'une famille de [d] Biscaïe; Que les Rois d'Espagne n'avoient embrassé la Religion Catolique que prés d'un siecle aprés Clovis Roy de France, & qu'ils avoient esté tous Arriens jusqu'à [e] Récaréde, ce qui n'estoit point arrivé aux Rois de France: Que les révolutions survenuës en Espagne, jusqu'au Régne de Ferdinand & d'Isabelle, empêchoit de marquer auparavant, le point de sa Grandeur; & que la France estoit déja en possession de la sienne, depuis huit siécles, sans qu'il y fût arrivé de changement qui en eût ébranlé les Loix fondamentales.

a Bertrand de de Guesclin Connêtable de France qui défit Pierre le Cruel Roi de Castille à la Bataille de Montiel le 14. Mars 1369. & mit sur le trône son frere naturel Henri Comte de Trastamare.

b *Qui fut tué le 3. Septembre de l'an 715.*

c *Il fut élû Roi d'Oviédo & de Léon l'an 717.*

d *il étoit fils de Favila Duc de Biscaïe, qui fut tué l'an 704. par Vitisa Roi des Visigots pére du Roi Roderic, en qui finit cette race.*

e *il fut batisé à Reims le jour de Noël de l'an 499.*

f *Qui succeda à son pere, Le Viloide l'an 587.*

Fin du premier Tome.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 16. May 1683. signé DALENCE', Il eſt permis au S[r] Varillas de faire imprimer par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choiſir, *l'Hiſtoire de Charles IX.* par luy compoſée, pendant le temps & eſpace de douze années, à commencer du jour qu'elle ſera achevée d'imprimer pour la premiere fois: Avec deffenſes à tous autres Libraires ou Imprimeurs d'en faire imprimer, vendre ny debiter de contrefaits, ſans l'exprés conſentement dudit Varillas, ou de ceux qui auront droit de luy, ſur peine de trois mille livres d'amande, de confiſcations des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & intereſts, comme il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres.

Et ledit Sieur Varillas a cedé ſon droit de Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir par luy pendant ledit temps, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & imprimeurs, ſuivant &c. Signé ANGOT Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premierr fois, le 20. May 1683.

Les Exemplaires ont eſté fournis.



